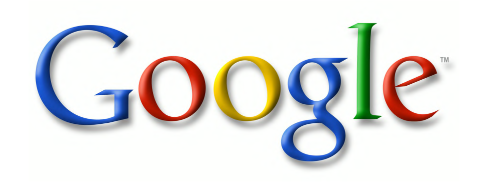
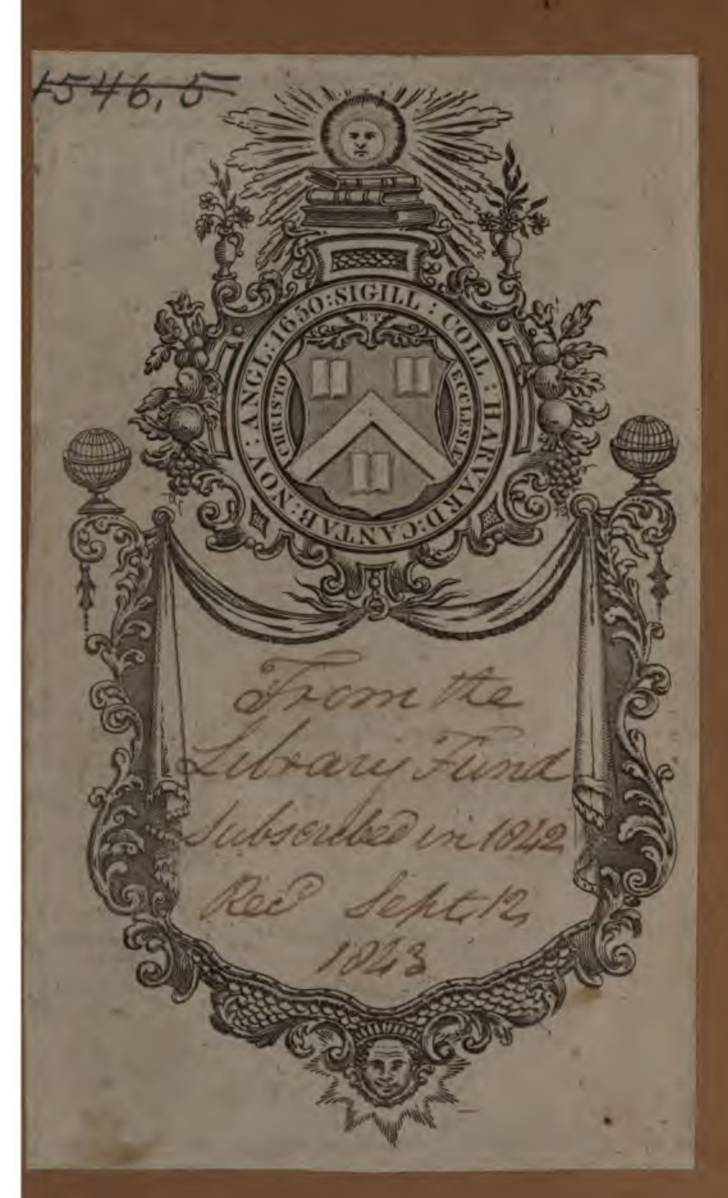





~~1546.5~~
SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the
Library Fund
Subscribed in 1842
Recd Sept 12,
1843


~~1546.5~~
SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Library Fund Subscribed in 1842 Rec^d Sept 12, 1843



MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET COMP.,
RUE DE SEINE, N. 14.

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE,

PUBLIÉS

PAR SA FAMILLE.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

H. FOURNIER AINÉ, ÉDITEUR,

RUE DE SEINE-ST.-GERMAIN, N° 16.

A LEIPZIG,

Brockhaus & Avenarius.

M DCCC XXXVIII.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET COMP.,
RUE DE SEINE, N. 14.

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE,

PUBLIÉS

PAR SA FAMILLE.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

H. FOURNIER AINÉ, ÉDITEUR,

RUE DE SEINE-ST.-GERMAIN, N° 16.

A LEIPZIG,

Brockhaus & Avenarius.

M DCCC XXXVIII.

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE.

RÉVOLUTION
FRANÇAISE.

CORRESPONDANCE

DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER 1799 JUSQU'AU 18 BRUMAIRE (8 NOVEMBRE 1800).

A MADAME DE TESSÉ (1).

Vianen, près d'Utrecht, 18 février 1799.

. . . .

Comme l'égoïsme public se manifeste en poltronnerie pour ne pas faire le bien malgré les gouvernants et en amour-propre pour ne le jamais faire avec eux, il en résulte que les hommes qui ont le pouvoir ne sont point intéressés à en faire un bon usage, et que tous les autres mettent leur prétention civique à ne se mêler de rien. Cela n'empêchera pas la destruction de toute puissance qui osera lutter contre la république. Les conscrits partent en pleurant, chantent en chemin et arrivent invincibles; le regret qui reste au village n'affecte plus ni les battants ni les battus. On croit, malgré la mission du général Bellegarde au renouvellement de la guerre, du moins avec l'Autriche (2). Lorsque le général Mack, brouillé

(1) Madame de Tessé, tante du général Lafayette, était alors en Holstein. Voyez les notes de la page 60 du 2e vol. et de la p. 271 du 4e. — Le général Lafayette venait de s'établir en Hollande.

(2) Après le traité avec l'Autriche signé à Campo-Formio, le 17 octobre 1797, un congrès fut indiqué à Rastadt pour la conclusion de la paix entre la France et l'empire germanique. Les plénipotentiaires français Bonnier, Roberjot et Jean de Bry, envoyés à ce congrès, déclarèrent que si l'empereur de Russie, Paul Ier, qui, le 23 octobre 1798, avait conclu avec la Porte un traité d'alliance contre la France, obtenait de la diète de Ratisbonne l'entrée de ses troupes sur le terri-

avec sa garde nationale, est venu rendre son épée à Championnet, épée qu'il avait reçue du gouvernement britannique : « reprenez-la, lui a dit Championnet, les manufactures anglaises sont de contrebande chez nous. » Joubert a été moins galant, et lorsque le général Mack lui a parlé de son échange : « Ma foi! Monsieur, lui a-t-il dit, vous pouvez aller « où vous voudrez ; je ne connais pas un officier français qui voulût être échangé pour vous (1). » A ces anecdotes patriotiques, j'en ajouterai une du parti opposé. Le général français ayant fait sommer le corps napolitain de Roger de Damas de mettre bas les armes comme avaient fait tous les autres, Roger est venu en avant. « Messieurs, a-t-il dit, nous ne portons pas « la même cocarde, mais nous avons le même cœur ; « car je suis Français, et vous sentez bien que je me « défendrai. » Aussi l'a-t-il fait avec autant de courage que de talent, et malgré mon affection pour la France

toire d'Allemagne, par ce seul fait les négociations seraient rompues. La mission du général autrichien Bellegarde n'empêcha point la reprise des hostilités dès les premiers jours du mois de mars 1799, et les entreprises d'une seconde coalition, composée de l'Angleterre, de l'Autriche, d'une partie des États Germaniques, des rois de Naples et du Portugal, de la Russie, de la Turquie et des États barbaresques.

(1) Les hostilités du royaume de Naples précédèrent de quelques mois les efforts de la seconde coalition. Le 21 novembre 1798, une armée napolitaine de 50,000 hommes, commandée par le général autrichien Mack, avait attaqué les avant-postes français sur la frontière des États Romains érigés en république, au commencement de février, après le meurtre du général Duphot et la violation du droit des gens contre la légation française. Cette armée fut battue le 5 décembre à Civitâ-Castellana par les généraux Championnet et Macdonald. Le 23 janvier 1799, la ville de Naples fut occupée par nos armes. Le général Mack, menacé par la milice révoltée des lazzaroni, fut réduit à se réfugier dans les rangs de ses ennemis. On le conduisit à Milan où commandait le général Joubert et de là en France.

et pour la république, j'ai du plaisir à le voir si brillant. A propos de cocarde, ma chère cousine, je vous dirai que c'est à Utrecht que j'ai revu pour la première fois des troupes françaises; et vous devinerez que ce n'est pas sans émotion. Leur conduite en Hollande est fort bonne.

Ma femme a remis avant de partir au président Laréveillère une lettre pour mes compagnons d'exil(1). Il l'a lue devant elle, lui a dit qu'il en ferait part au directoire, ce qui a eu lieu sur-le-champ. Je suis persuadé que cette lettre ne produira rien; mais c'est un titre pour ceux qui auraient d'autres moyens de réussir, et c'en est un aussi pour prouver qu'au moment de mon départ pour la Hollande, ma femme et moi nous déclarions que je ne demandais pas à rentrer.

(1) On a vu, p. 431 du 4e vol., que madame de Lafayette avait été appelée en France pour ses affaires, au printemps de 1798. Voici la lettre qui lui fut envoyée par le général Lafayette : c'est la seule qu'il écrivit au directoire. Ses lettres de remercîment en sortant de prison étaient adressées au ministre des affaires étrangères, ainsi qu'aux généraux Clarke et Bonaparte. (Voy. la p. 369, du 4e vol.)

Hambourg, 27 novembre 1798.

« Citoyens directeurs,

« Permettez qu'un citoyen qui dut sa délivrance au gouvernement de sa patrie cherche aujourd'hui à se prévaloir de cette obligation pour vous demander un acte de justice. Ce n'est pas de moi que je parlerai, et quoique mon cœur et ma raison me rappellent également mes droits, j'apprécie les circonstances qui m'écartent encore de mon pays. Mais en offrant de loin mes vœux pour sa liberté, sa gloire et son bonheur, je viens ici solliciter la rentrée du petit nombre d'officiers qui, dans une occasion dont la responsabilité appartient à moi seul, ne pouvant pas prévoir où les conduisait l'obligation d'accompagner leur général, tombèrent avec lui dans les mains des ennemis. Leur patriotisme éprouvé, dès les premiers temps de la révolution, s'est conservé dans toute son ardeur comme dans toute sa pureté, et la république ne peut pas avoir de plus fidèles défenseurs.

Salut et respect.

Je suis très content de ce que j'ai vu de la Hollande. Le détour que j'ai fait m'a mis dans le cas d'y reconnaître beaucoup de bienveillance pour moi. Mon séjour ici sera tranquille et très agréable. Il serait marqué par de grands témoignages de bonté si je n'étais pas résolu à y mener la vie la plus retirée. Nous allons pourtant après-demain à Utrecht chez le général Van-Ryssel, qui m'a reçu de la manière la plus touchante.

Il y a dans les patriotes de ce pays-ci un esprit excellent; les aristocrates et les jacobins y sont plus modérés que chez nous, de manière que, pour assurer la liberté des Bataves, il n'y a qu'à les laisser faire. Leur indépendance convient autant aux intérêts de la France qu'à ceux de la Hollande (1). On assure que leur puissante alliée ne les tourmentera plus, et il paraît que rien n'y troublera mon repos. Pusy va réellement partir pour l'Amérique, où il y a des espérances de réconciliation. Ce n'est que dans quelques jours que je pourrai causer avec vous, quoique de bien loin, sur mes projets de printemps. Jusqu'à-présent, nous n'avons fait que nous embrasser les uns les autres. Adieu, ma chère cousine, je vous aime de toute la tendresse de mon cœur.

(1) Lorsque Pichegru eut chassé les Anglais de la Hollande, on abolit le stathoudérat; et les Sept-Provinces, sous le nom de république batave, furent gouvernées par une assemblée législative directement nommée par le peuple. Un traité de paix et d'alliance entre la France et les Provinces-Unies, avait été signé dans le mois de mai 1795.

A M. MASCLET (1).

Vianen, 7 mars 1799.

J'ai éprouvé une vive satisfaction en me voyant de ce côté-ci de la barrière. Quoique la tolérance holsteinoise soit si universelle que moi-même je n'en étais pas exclu, il y avait de l'inconvenance à vivre sous un de ces gouvernements anciens que j'ai déclarés être incompatibles avec mes principes ; et lors même que des gouvernements populaires se mêlent de tyranniser, j'aime mieux m'en indigner sur le territoire républicain que d'avoir à dire ailleurs ce que j'en pense. Au reste je n'ai ici sous mes yeux que de bonnes institutions et de bons sentiments : il y a liberté civile et religieuse ; les gouvernants sont bien intentionnés ; les gouvernés connaissent leurs droits et leurs devoirs. Je ne suis pas à portée de connaître les orangistes, mais je n'ai rencontré dans les deux sections du parti patriote personne qui me rappelât ce que j'entends par le mot jacobin ; dans toutes deux, j'ai trouvé beaucoup de bienveillance pour moi. La conduite de nos troupes est excellente, et en même temps qu'on m'a cité des actions horribles des soldats anglais, j'ai eu le plaisir d'entendre des anecdotes charmantes sur le courage et l'humanité des nôtres. Il n'y a d'affligeant que l'oppression politique de la république batave, que je crois être contraire aux vrais intérêts de la France autant qu'aux grands principes de l'indépendance nationale, et la rapacité pécuniaire qui fait que ce pays-ci paie beau-

(1) Voy. sur M. Masclet, la p. 362 du 4e vol.

coup plus d'auxiliaires qu'il n'en a, et en habille beaucoup plus qu'il n'en paie (1); mais si j'en excepte les demandes personnelles du général en chef, je n'ai pas appris de détails particuliers qui puissent faire rougir un bon Français, et il me paraît que les troupes s'abstiennent d'imiter leur gouvernement; tous les partis, et même, dit-on, les orangistes, sont forcés de rendre hommage à leur bonne discipline, à leur utilité pour le maintien de l'ordre légal et de la paix publique, à leurs bons procédés envers les habitants. Cela prouve que si le directoire abuse lui-même de sa supériorité, il est bien aise que la force armée se conduise avec modération. Il n'aurait, pour que les rapports réciproques des deux républiques fussent parfaits, qu'à mettre plus de liberté dans leurs relations diplomatiques et à faire payer moins cher une protection qui est nécessaire et efficace.

Quant à ma situation ici, elle est heureuse, tranquille, convenable à tous égards. Je n'ai pas fait un pas en Hollande sans retrouver des patriotes de 87, et dans chacun d'eux une grande constance de bontés pour moi; j'ai été reçu par mes vieux amis avec une émotion touchante, et je dois ajouter qu'au milieu des témoignages d'affection batave, j'ai reconnu dans nos concitoyens les mêmes dispositions dont je jouissais avant de quitter la France. Il y a un état-major et quelques troupes à Utrecht; il y vient quel-

(1) En vertu du traité d'alliance offensive et défensive conclu entre la France et la république batave, celle-ci devait payer à son alliée un subside de cent millions de florins et entretenir une armée de trente mille Français. On renouvela cette armée auxiliaire, en sorte que dans une année la Hollande équipa plusieurs fois le nombre convenu de soldats.

ques officiers des autres garnisons ou des voyageurs qui passent; je n'ai pas été à portée d'y recevoir une marque d'attachement qu'elle ne soit venue au-devant de moi. On dit que Brune (1), ancien secrétaire des cordeliers, et ami de Danton et Marat, voit avec humeur la manière dont je suis ici; mais le ministre à La Haye et le consul à Amsterdam, se sont exprimés sur moi avec beaucoup d'obligeance.

Je n'ai point voulu sortir de ma retraite, et mes courses se bornent à la ville d'Utrecht où j'ai d'excellents amis. Je suis venu avec deux passe-ports d'Abema, l'un sous le nom de *Motier* pour le territoire hanovrien, l'autre sous mon nom plus connu pour le territoire républicain.

J'ai retrouvé à Utrecht le général Van-Ryssel qui commandait les patriotes hollandais en 87, et le général de brigade Gouvion, cousin de ceux avec lesquels j'étais si intimement lié. Nous allons louer une jolie petite maison aux environs de cette ville. Quel bonheur pour nous de vous y recevoir!

. . . .

Notre patrie, mon cher ami, que deviendra-t-elle? il y a crise dans les circonstances, soit que la guerre se rallume, soit qu'on fasse la paix, et ce moment critique est celui des élections (2); mais il y a

(1) Le général Brune commandait alors en Hollande les troupes auxiliaires françaises.

(2) D'après la constitution de l'an III, adoptée le 22 août 1795, les assemblées primaires, composées des citoyens domiciliés dans chaque canton, se réunissaient de plein droit, le 21 mars, pour nommer un électeur à raison de deux cents citoyens ayant droit de voter dans chaque assemblée. Les électeurs étaient nommés pour un an, et les représentants élus par eux, pour l'un ou l'autre conseil, devaient entrer en fonctions le 20 mai.

dans tous les cœurs découragement et apathie. Il était un peu niais de croire, avant fructidor, que les directeurs aimeraient mieux se laisser chasser ou pendre que de se permettre une violation des principes et des lois; il était permis à des républicains de s'effaroucher de la concordance apparente des meilleurs citoyens, avec des hommes pour le moins suspects et qui ne se cachent plus, dit-on, d'avoir été mal-intentionnés. On est rentré dans le fatal cercle des guérisons par les maladies, et comme il n'y a pas dans les gouvernés assez d'énergie pour qu'ils en sortent seuls, et que d'ailleurs on a tellement perverti les idées et abusé des mots que la nation se croit anti-républicaine sans l'être, il est nécessaire que les hommes au pouvoir ou quelques-uns d'entre eux trouvent leur intérêt au rétablissement de la liberté et de la justice; il est désirable que cette restauration morale soit exempte des secousses qui nous rejetteraient dans l'anarchie, l'aristocratie, ou le royalisme. Les directeurs sont redoutables plus que puissants; ils ont contre eux le fanatisme jacobin, le fanatisme contre-révolutionnaire, deux forces actives, la malveillance publique, force d'inertie. Leurs forces défensives, les baïonnettes, ne leur appartiennent qu'à leur titre de gouvernement, sans affection personnelle, ce qui, dans un État démocratique, n'est pas une caution bien solide. Ils sont pourtant dans cette situation qui fait dépendre d'eux l'amélioration du système actuel, et par conséquent impose à tout ami de la liberté le devoir, non-seulement de s'interdire l'indigne pensée de profiter pour leur faire du mal du bien qu'ils auraient concouru à nous faire, mais

même de leur faire trouver personnellement, dans une telle conduite, tous les avantages matériels et moraux que la liberté permet, et que dans l'état de puissance et d'abondance où ils sont placés, ils peuvent néanmoins souhaiter de conserver ou d'acquérir. Les constitutionnels du 10 août sont connus de tout ce qui n'a pas voulu fermer les yeux; les proscrits de fructidor se reconnaissent les uns les autres; j'ai appris sur Barthélemy des détails admirables (1), et sur d'autres d'étranges révélations; il y en a que vous ne trouvez pas assez républicains et dont pourtant Pichegru (soit dit entre nous) a refusé les lettres.

Je vois au dedans des constitutionnels qui, dans leurs idées de souveraineté nationale, de liberté et d'égalité, doivent être à présent constitutionnels de l'an III; des disciples de la Gironde, la plupart étrangers aux torts qu'elle a eus, et qui datent des opinions honnêtes auxquelles le parti se raccrochait en s'enfonçant dans le précipice dont nous avions voulu le garantir; des hommes du gouvernement auxquels le jacobinisme et l'aristocratico-royalisme n'offrent point la sécurité qu'ils ne trouveront qu'avec la concurrence des bons citoyens, de ceux qui veulent consolider la république, la faire comprendre, la faire aimer, la défendre par des précautions sages, mais non arbitraires, par des lois sévères, mais égales et justes, et donner à l'administration l'appui de la bienveillance nationale, aux finances l'appui d'un crédit public, à

(1) Le 2 juin 1798, M. Barthélemy, ex-directeur, s'était échappé du fort de Surinam avec plusieurs de ses compagnons proscrits déportés comme lui dans la colonie de Cayenne, après le 18 fructidor.

nos relations avec les peuples alliés, à nos liaisons avec les sujets armés contre nous, l'appui d'une confiance qui n'existe plus. C'est là ce que d'Archenoltz, d'Hennings, etc., écrivent; ce que Charles Fox, Sheridan, Grey, disent de la liberté française. Tout patriote étranger est dégoûté, indigné. Il paraît que le directoire écarte des élections les jacobins; je ne crois pas, malgré les vues orléanistes que l'on prête à l'un d'eux, qu'ils veuillent des royalistes; il se sont mal trouvés avant fructidor du système des inconnus. Pourquoi ne pas choisir ces trois cent quinze députés parmi les patriotes éprouvés qui ont donné des gages à la révolution, et que les contre-révolutionnaires détestent plus que les terroristes? pourquoi ne pas s'arranger une bonne fois pour être républicains, pour ramener à la république tout ce qui aime la liberté? pourquoi ne pas compter sur des engagements qu'on aurait intérêt à tenir et auxquels on ne pourrait pas manquer sans perdre ce que chacun, dans la bagarre, a jusqu'ici conservé d'honnêteté et de réputation? Je voudrais que, dans une purification de système que je serais si heureux de voir et d'aider, tout le monde trouvât comme moi la certitude de satisfaire et de consolider son ambition; la mienne serait de jouir de la liberté française, et du redressement du mouvement révolutionnaire de l'Europe, à treize lieues de Paris, dans la ferme de Lagrange, qui va être le partage de ma femme; mais on aimera mieux, les uns, croire qu'il n'y a rien à faire et qu'il serait trop dangereux d'attaquer les maîtres, ou trop impopulaire de s'approcher d'eux; les autres, se persuader qu'ils ont un système en fu-

sillant au hasard à droite et à gauche, en comprimant les partis tour à tour, et en dérépublicanisant de fait, à mesure qu'on républicanise de nom, comme s'il était impossible de faire aimer l'égalité à des paysans et de s'attacher les peuples qu'on affranchit! Alors votre ami, désespérant le plus tard qu'il pourra, s'embarquera pour l'Amérique et prononcera avec douleur sa propre et finale expatriation.

A MADAME DE TESSÉ.

Vianen, 17 mars 1799.

Je donnerais beaucoup, ma chère cousine, pour avoir, dans les circonstances présentes, une de ces conversations à votre barre où, parmi quelques sévérités sur les défauts de mon caractère et ma disposition à l'espoir, je recevais les expressions si touchantes et si chères de votre sentiment.

Voilà la guerre déclarée officiellement par le corps législatif à l'empereur et au grand-duc de Toscane (1). Celui-ci avait pris, dit-on, la précaution d'emballer ses effets. Florence et le port de Livourne doivent

(1) La guerre fut officiellement déclarée le 15 mars 1799 (voy. la p. 3 de ce vol.); mais, dès les premiers jours de mars, elle avait commencé. Le général Jourdan commandait l'armée du Danube opposée à l'archiduc Charles; Masséna, l'armée d'Helvétie; et, tandis que Macdonald succédait à Championnet, dans le royaume de Naples, Schérer était nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, qui ne tarda pas à éprouver de grands revers, surtout lorsqu'aux soixante mille Autrichiens qu'elle eut d'abord à combattre se réunirent, sous le maréchal Suwarow, trente mille Russes. Antérieurement à ces premières hostilités, pendant que Championnet se trouvait encore en présence de l'armée de Naples, le grand-duc de Toscane avait laissé pénétrer à Livourne un corps napolitain, et faisait des préparatifs menaçants sur les derrières de l'armée

être sous peu de jours en état de république. Nos dernières nouvelles de Jourdan portent qu'il s'avançait avec quarante mille combattants et une artillerie fort leste. D'autres troupes sont en marche de tous côtés. On croit dans ce pays-ci que le roi de Prusse persistera dans la neutralité. Le directoire continue à destituer les commissaires et les administrateurs qu'il soupçonne de jacobinisme, de celui du moins qui s'oppose au gouvernement. Jamais nos armées n'ont été plus redoutables, j'oserai dire plus invincibles. En endossant l'uniforme, ils deviennent aussi braves que des vétérans. Cette *conscription* (1) va jeter dans les armées une foule de jeunes gens plus aisés et plus instruits qu'il n'y en avait eu depuis les dernières réquisitions. Nous n'avons point de détails sur les troubles de Naples ; il y en a eu même dans l'intérieur de l'armée, puisque c'est à la suite d'une discussion de ce genre que Championnet a été remplacé par Macdonald (2).

Paris est parfaitement tranquille. La gaîté française se permet toujours quelques plaisanteries, et par

française. Le général Gauthier occupa bientôt la Toscane ; il fallut l'évacuer à la fin de mai, lorsque Macdonald abandonna Naples et les États Romains pour faire sa jonction avec l'armée de la Haute-Italie contre les Austro-Russes.

(1) La loi sur la conscription fut rendue le 5 septembre 1798, sur un rapport du général Jourdan, alors député au conseil des Cinq-Cents. Elle déclarait chaque Français soldat de droit, de vingt à vingt-cinq ans ; elle divisait en cinq classes ceux de cet âge qui étaient appelés, en commençant par les plus jeunes, au fur et à mesure des besoins. La durée du service, fixée à cinq ans au plus, en temps de paix, variait selon que le conscrit avait été pris de vingt-cinq à vingt ans. En temps de guerre, la durée du service était illimitée.

(2) M. Faypoult avait été envoyé à Naples pour y diriger l'administration financière, qui était entre les mains du général Championnet.

exemple, d'après l'ordre d'écrire dans les lieux publics : « *Ici on s'honore du titre de citoyen*, » le maître d'une tabagie a ajouté ces mots : « *et on fume.* » Cela divertit les rieurs, mais la soumission est complète. Les préparatifs de l'Angleterre font craindre ses tentatives sur les Pays-Bas ; il est probable qu'elle y sera battue. Un grenadier à qui l'on parlait l'autre jour de l'immobilité des Russes, répondit : « *Tant mieux, nous n'aurons plus tant à courir.* » Ce propos est réellement le fond de l'esprit de nos troupes. Mille tendresses à tous les chers habitants de Wittmold.

A M***.

Vianen, 4 avril 1799.

. . . .

Vous me parlez, mon cher ami, des reproches populaciers qu'on me fait encore... La peine qu'on se donnerait pour prouver que je n'ai pas volé la caisse de mon armée en 92 (1) ajouterait-elle un grain de plus à l'estime des Français pour moi ? Si j'étais au moment de rendre quelque service à mon pays, il y aurait de l'intérêt pour mes concitoyens à discuter ce que j'ai fait, et chaque détail vaudrait un instant de leur attention ; à présent peu leur importe ce que j'ai

Celui-ci enjoignit à M. Faypoult et à ses collègues de quitter Naples ; mais le directoire destitua le général Championnet et le traduisit devant une commission militaire. Ce fut à la même époque que le général Joubert, mécontent du directoire, se démit de son commandement, et que Bernadotte, ayant refusé de le remplacer par les mêmes motifs, le commandement de l'armée d'Italie fut confié à Schérer.

(1) Voyez, p. 411 du 3e vol. de cet ouvrage, la réponse du général Lafayette aux agents de la coalition qui donnèrent l'ordre de s'emparer de cette caisse.

été, et ce que je suis; le sentiment de confiance et de bienveillance est au fond des cœurs, il n'en sortira pas avant que l'apathie se dégourdisse un peu. Au premier réveil on prendra le livre du bien et du mal; on y verra ma place. En attendant, on a peur de montrer ce qu'on sent, et d'avoir l'air de prendre un parti qui puisse un jour devenir l'engagement de quelque chose d'énergique; mais je ne crois pas que des erreurs grossières soient conservées de bonne foi. Les reproches qui embarrassent mes amis ont quelque chose de moins crapuleux, ils ne sont pourtant pas forts en raisonnements. Cette réputation, cette influence qu'on veut bien m'accorder, ont contenu pendant trois ans la révolution dans des principes qu'aucune révolution en Europe n'avait encore eus; et en arrêtant le torrent de crimes et de malheurs dont notre proscription a été le signal, nous avions donné le temps d'établir toutes les institutions sociales et toutes les garanties de la liberté et de l'ordre légal.

Vous avez assez connu les affaires de Favras, de *Monsieur*, de la procédure du 6 octobre, pour démontrer aux critiques qu'ils ne savent pas un mot des faits. Il n'y eut point de concert de Lafayette avec Mirabeau pour sauver *Monsieur*. Je fus fâché que le châtelet fît avec étalage deux dénonciations non prouvées, et je prévis qu'il allait rendre un service à M. d'Orléans; mais vous savez bien que je n'avais à cette époque aucune influence sur les partis qui furent pris (1).

(1) Voyez sur l'affaire de Favras, les p. 390, 391 et suiv. du 2e vol.

Lorsque la volonté nationale eut rétabli la monarchie, au milieu d'une révolution qui a péri par les excès du peuple, et qui a été souillée par l'assassinat du roi, je ne vois pas qu'il soit si *malheureux* d'avoir eu *la teinte trop vraie de répresseur des factieux et de protecteur du roi*, surtout quand on y joint le reproche d'avoir été plus attaché aux intérêts populaires qu'aux intérêts de la royauté. Cela compose justement en peu de mots le caractère du patriote irréprochable ; aussi les orateurs les plus éclairés et les plus amis de la liberté en ont-ils fait le principal texte de leurs éloquents éloges.

Je voudrais bien que les personnes qui m'accusent de ne m'être pas vengé des libellistes indiquassent le grand coup d'Etat qu'elles auraient fait à ma place, et je soupçonne que cela produirait un aussi bel effet que le discours et la conduite que M. Bertrand aurait cru, dit-il, en parlant du 28 juin 92, que je devais tenir (1).

Il a été si bien prouvé que la France n'était pas mûre pour l'établissement d'un pouvoir exécutif nommé par l'élection, que moi qui, au 21 juin 91, aurait préféré la république s'il n'avait pas fallu violenter la volonté nationale, je suis plus persuadé aujourd'hui que je ne l'étais alors que ce parti aurait eu de graves inconvénients.

Je ne m'arrêterai pas à ces accusations qu'il est inconséquent à mes ennemis de faire, surtout lors-

(1) Voyez ce discours dans la note de la p. 177 du 4e vol. de cet ouvrage.

qu'elles m'inculpent de n'avoir pas détruit leurs personnes et leurs partis. Il serait facile à mes amis d'y répondre, si l'apathie générale ne trouvait plus commode de répéter des mots en l'air sur les prétendues fautes du temps passé, que d'encourir le malheur d'avoir une volonté en cherchant à tirer parti du temps présent. J'ai fait des fautes, sans doute, et je les connais bien; mais les accusateurs ne sont pas heureux dans leur choix.

« Ce n'est pas, comme disait Démosthènes, en « portant la main où l'on vient d'être frappé qu'on « se bat avec avantage. » Il faut pour la justification d'un caractère, comme pour la formation d'un plan, de l'ensemble, surtout lorsque c'est par l'ensemble dans la doctrine, dans les écrits ou les paroles et dans les actions, que ce caractère est particulièrement marquant. Il y a plus, l'intérêt et le ton du jour doivent être mis de côté. Tout éclaircissement qui ne serait destiné qu'à un parti peindra très mal un homme qui dans chaque circonstance, étant ce qu'il est avec énergie, a besoin d'être connu tout entier. Ceux qui connaissaient mes inclinations républicaines, se persuadèrent que je n'aurais pas assez de force d'ame pour me sacrifier à la royauté constitutionnelle; ceux qui ont connu ma conduite au 10 août ne conçoivent pas l'extrême désir que j'ai de voir réussir un pouvoir exécutif non héréditaire. Quiconque voit d'un coup d'œil ma vie politique trouve dans cette contradiction apparente un ensemble complet. Je pense donc comme vous, mon cher ami, qu'il est important de confondre la calomnie, de la

réduire à l'absurde. Mais dois-je ajouter un manifeste de plus à tous ceux qui ont inondé le public, et où tant d'intrigants, de coupables ou d'insignifiants, se plaçant à l'époque convenable pour dire du mal des autres et du bien d'eux-mêmes, sont parvenus à jeter plus ou moins de poudre aux yeux? Dois-je aussi jeter ma poudre en l'air, prier qu'on veuille bien examiner laquelle de toutes les drogues est la meilleure? Je ne le crois pas. Mon rôle est dans la liberté, dans l'utilité publique. Si je parle pour rendre un service à l'humanité, à ma patrie, il me convient d'appeler l'attention; s'il ne s'agit que de moi, il y a dans le silence plus de dignité. Attendons, pour que je prenne la parole, une occasion.

Si j'étais nommé au conseil des Cinq-Cents, si, dans une motion pour me rappeler en France, on demandait que je vinsse à la barre expliquer ma conduite; si enfin on me donnait une occasion officielle de parler ou d'écrire, il me serait facile de balayer les préjugés de la malveillance ou de la bêtise, et de les réduire à ce que les hommes de mauvaise foi affecteront toujours de conserver. C'est alors que je pourrais parler un langage digne de mes amis et digne de moi; et j'aurais soin qu'il n'y eût de compromis que moi, qui, par cela seul que je ne craindrais pas de l'être, ne le serais point du tout.

Les *Fragments historiques* ont été augmentés de beaucoup de matériaux; tout cela n'a plus besoin que de rédaction; encore y a-t-il des morceaux entiers qu'il suffirait de transcrire (1). Bureaux de Pusy,

(1) Il s'agit ici des matériaux rassemblés par le général Lafayette et

qui part à la fin du mois, nous a remis tous ses papiers et souhaite qu'un autre se charge de ce qu'il ne peut pas achever.

Il me semble que ce travail devrait être entrepris par une société de quelques bons écrivains qui se distribueraient la besogne, tandis que leurs amis compulseraient les journaux ou iraient à la chasse des calomnies et des contradictions dans les écrits sur la révolution qui valent la peine d'être lus. Il résulterait de tout cela un tableau exact, et la seule exposition des faits que le parti constitutionnel ait encore essayé de produire. Mais que faut-il surtout à notre cause, à notre patrie, à notre situation? de l'action et des chefs. Or, nous et nos amis, parlons très bien, pensons encore mieux, mais nous ne faisons rien. C'est un grand tort en affaires de ne voir à la fois que toutes les mauvaises ou toutes les bonnes chances, et de rester immobile entre les inconvénients. Voyez les jacobins; ils sont l'objet de la haine publique; mais ils ne se découragent pas et sont, par cela seul, puissants. Les vrais patriotes qui ont pour eux l'assentiment général, qui peuvent marcher la tête haute, n'ont montré le nez dans les assemblées qu'une fois, et encore est-ce en se cachant derrière les aristocrates.

Les élections seront-elles bonnes? j'avais pensé

ses amis politiques. Nous en avons parlé p. 191 du 3e vol., et l'on a vu que la plupart des notes du 4e vol., sur plusieurs ouvrages relatifs à la révolution française, ont été adressées à M. Bureaux de Puzy, principal collaborateur dans cette entreprise.

que le gouvernement craindrait assez les jacobins pour être forcé à laisser faire des choix constitutionnels, et j'ajouterai que si au lieu d'annoncer aux directeurs qu'on ne veut la liberté que pour les faire pendre, on leur offrait tout de bon des garanties, en leur faisant trouver leur intérêt dans un honnête changement de système, il serait possible que deux ou trois d'entre eux favorisassent le retour de la liberté; car, puisque les citoyens irréprochables ne veulent ou ne peuvent pas faire le bien sans eux et contre eux, mieux vaut, ce me semble, faciliter la conversion des gouvernants que déterminer la servitude des gouvernés. Bien entendu que tout engagement de nos amis avec eux devrait être exécuté avec la plus scrupuleuse bonne foi, sans qu'aucune influence future pût les en détourner. On m'a mandé que j'étais en délire, et que les directeurs ne voulaient pas une élection constitutionnelle.

La situation actuelle ne peut pas durer: il y a, pour la changer, des chances militaires, il y en a de civiles. Un général peut persuader à une armée battue ou battante de renverser le despotisme actuel. Quant aux chances civiles, elles dépendent beaucoup des élections. Si les bons citoyens dominaient dans les conseils, il faut espérer qu'une telle majorité s'abstiendrait des complots et des sottises aristocratiques qui ont amené les attentats du 18 fructidor; si même il n'y avait pas majorité, mais que deux ou trois directeurs soutinssent une minorité un peu animée, il y aurait lutte, et de cette lutte pourrait sortir quelque chose de bon; car tout ce qu'il y a de

plus désastreux, c'est l'égoïste et servile apathie.

Dans toutes les suppositions, je puis être à portée de remplir la condition dont nous parlions dans un certain billet d'Olmütz, celle *de rendre à la liberté et à ma patrie des services qui soient particuliers à ma situation.* « Il faut, mandez-vous, que vous agis« siez seul par vous-même, et alors vos amis vous « entoureront... » Avant tout, ne faut-il pas qu'ils fassent naître les occasions? S'il en paraît une seule, grande ou petite, qui puisse conduire à la restauration de la liberté, soyez sûr que je ne dormirai pas.

Mais si tout dort ou rampe, si d'ici au premier juillet il n'y a pas d'espoir prochain, je ne puis me dispenser d'aller en Amérique. C'est un devoir envers les États-Unis; c'en est un envers ma famille.

J'ai voulu, mon cher ami, vous donner, pour vous seul, mon état de situation.

Salut et amitié.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Vianen, 19 avril 1799.

MON CHER GÉNÉRAL,

M. Murray (1), que j'ai eu le plaisir de voir, et dont je suis particulièrement heureux d'apprendre la mission de plénipotentiaire en France, vous donne sans doute en détail les nouvelles de la politique européenne. La coalition profite des avantages que lui donne malheureusement la conduite du gouvernement français. Il est sûr qu'au lieu d'avoir acquis à la cause populaire la majorité du peuple dans les nations alliées ou en guerre, comme cela fût arrivé si l'on eût suivi un bon système, les actes de tyrannie et de brigandage, à l'intérieur ou au dehors, ont dégoûté beaucoup de monde soit en France, soit à l'étranger. Le retour aux principes de liberté pourrait seul, et encore avec difficulté, réconcilier les esprits au nouvel ordre de choses. Cependant les institutions populaires et l'égalité légale ont de si grands avan-

(1) Le président des États-Unis, M. John Adams, avait annoncé, le 25 février 1799, par un message au sénat, que MM. William-Murray, ministre américain à la Haye, Ellsworth, grand-juge des États-Unis et Patrick Henry, dernier gouverneur de Virginie, étaient nommés ministres plénipotentiaires pour discuter et terminer par un traité tous les différends entre la république française et la république américaine. — Voyez les notes de la p. 377 et de la p. 443 du 4ᵉ vol.

tages sur les diverses aristocraties que nous avons renversées, les conseils des rois et des empereurs sont, à l'exception de M. Pitt, si absurdes, les chefs contre-révolutionnaires si fous, et l'armée française si substantielle, si disciplinée et si brave, que je suis convaincu que la lutte qui se renouvelle dans ce moment se terminera encore d'une manière favorable à la France, pourvu cependant qu'elle revienne à ces principes de liberté et de justice sur lesquels la révolution a été fondée. Quelque haine que le gouvernement porte à cette classe d'hommes appelés constitutionnels, il s'est dernièrement si effrayé des anarchistes, que son influence dans les élections a été anti-jacobine, d'où il est résulté une assez grande proportion de bons représentants, si, avec la méthode connue de *déporter* et d'*annuler*, les conseils français peuvent s'appeler une représentation (1).

(1) Le 3 brumaire an III (24 octobre 1795) quelques jours après l'insurrection du 13 vendémiaire, on avait fait une loi qui, jusqu'à la paix, excluait des fonctions publiques les parents des émigrés et tous ceux qui, dans les *assemblées primaires ou électorales*, *auraient signé des arrêtés liberticides*. Les premières élections furent faites sous l'empire de cette loi, et le 27 octobre 1795, on mit en vigueur la nouvelle constitution directoriale par la réunion du premier tiers de nouveaux députés aux deux tiers conservés des membres de la convention qui se partagea avec eux en deux conseils. Le coup d'État du 18 fructidor eut lieu quatre mois après l'élection du second tiers; une des premières mesures de cette journée, dans la nuit même du 4 au 5 septembre 1797, après qu'on eût annulé les opérations électorales de quarante-huit départements, fut de rétablir, en l'aggravant, la loi du 3 brumaire que la majorité décimée du conseil des Cinq-Cents avait un moment éludée; on décida que, pendant les quatre années qui suivraient la paix générale, aucun parent d'émigré, sauf quelques exceptions arbitraires, ne pourrait être admis à voter ni être nommé électeur; le 9 frimaire an VI (29 novembre 1797) les ci-devant nobles ou anoblis furent également privés de leurs droits politiques. Au mois d'avril 1798, à l'occasion du troisième renouvellement par tiers des conseils, la plupart des assem-

Les événements civils et militaires seront probablement, cet été, fort importants (1). . . . .
. . . .

A M. MASCLET.

Vianen, 8 mai 1799.

Vous aurez été comme nous bien affligés des échecs français et des succès coalitionnaires, car le plaisir ou la peine sont doubles (2). Il est facile de réparer ces désavantages avec des généraux qui aient la confiance des troupes et qu'on ne dégoûte pas; mais ce qui est moins passager, c'est la haine que l'oppression et le brigandage ont excitée parmi ces peuples dont on pouvait s'assurer l'affection, lors-

blées électorales s'étant séparées en deux sections, avaient fait ainsi des doubles choix; les conseils, sans avoir égard à la constitution ni à la majorité des suffrages, admirent, par le coup d'état du 22 floréal an VI (11 mai 1798), comme représentants tous ceux dont les opinions paraissaient plus favorables au gouvernement, annulèrent plusieurs élections d'assemblées qui n'avaient pas été divisées et choisirent les élus de la minorité. Ces scissions et doubles choix des assemblées électorales ne se renouvelèrent pas en 1799, pour la quatrième et dernière élection; mais les lois du 3 brumaire an III, du 19 fructidor an V, et du 9 frimaire an VI, n'étant pas abrogées, repoussaient un nombre immense d'électeurs et d'éligibles. — D'après la constitution, les députés devaient être élus du 9 au 19 avril; ainsi les dernières élections étaient à peine terminées quand cette lettre au général Washington fut écrite.

(1) Nous n'avons point retrouvé la fin de cette lettre; elle est probablement perdue.

(2) Après plusieurs combats malheureux, l'armée française d'Italie, sous les ordres du général Schérer, fut battue le 27 avril, à Cassano, par l'armée austro-russe très supérieure en nombre, que commandait Suwarow.

qu'on les délivra du despotisme, du vizirat, et de toutes les aristocraties.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Ma situation est toujours la même : la visite aux États-Unis, matériellement difficile, paraît au général Washington lui-même, dans l'état actuel de la querelle avec la France, et des deux partis américains, avoir pour moi des inconvénients (1), et si je pouvais contribuer à la réconciliation, ce serait plutôt en Europe où l'on va traiter. L'injonction de ne pas me trouver sur terrain germanique, le crédit de nos ennemis à Hambourg, les bruits d'une visite russe en Holstein, ne me permettent guère, depuis la reprise des hostilités, de passer la barrière, et de ce côté-ci, en attendant que la liberté revienne en France à l'ordre du jour, je ne vois rien qui me convienne autant que la Hollande. L'intrigue de Brune à Paris lui a fait grand tort ici (2). Ce n'est pas à moi que le gouvernement français en ferait par une persécution, et comme il ne me soupçonne pas d'attachement pour M. Pitt et la maison d'Orange, mon influence, si j'étais à portée de l'exercer, ne pourrait qu'être utile à sa politique ; d'ailleurs, pour peu qu'il lui soit indifférent que je me promène dans mon jardin et que je lise des ouvrages d'agriculture, je ne puis lui donner aucun ombrage.

(1) Voyez, p. 438 du 4e vol., la lettre du général Washington.

(2) Le général Brune se plaignait aux gouvernements de France et de Hollande du séjour du général Lafayette dans la république batave.

Ce qui me causerait une satisfaction inexprimable, c'est que le directoire, statuant sur ma demande présentée par Adrienne (1), voulût bien reconnaître que les compagnons de mon départ ne purent s'empêcher de suivre le général en chef, seul responsable, ou voulût bien les rayer à petit bruit, s'il l'aime mieux, tandis que moi je serais de nouveau proclamé, je ne dis pas émigré, car c'est trop bête, mais proscrit, accusé, condamné même, et soumis à toutes les rigueurs du 19 fructidor, en me tolérant néanmoins sur le territoire batave.

Vous dites, mon cher ami, que l'opinion publique revient à moi; je crois vraiment, surtout depuis que je vois ici des Français, que cette opinion n'a pas varié, et j'en suis fâché pour mes compatriotes, car j'eusse mieux aimé une grande colère, qui est un sentiment, que l'aplatissement universel devant la terreur du jour. J'ai trouvé la bienveillance militaire au point où je l'avais laissée; le cheval blanc et moi serions aussi bien reçus à Paris l'un que l'autre, et on murmurerait seulement de ce que nous ne nous vengeons pas; voilà pour la foule. Quant aux aristocrates et royalistes, ils abhorrent, plus que tout, le parti qui commença la révolution, et dont on peut se servir pour la bien terminer. Les anarchistes ne se soucient point qu'on fortifie ni qu'on moralise un gouvernement dont on a des places et de l'argent en lui faisant peur, et qu'on peut attaquer au nom de la liberté. Ce qui veut s'appeler les républicains, c'est-à-dire les soutiens d'une représentation illusoire et

(1) Nom de madame de Lafayette. Voy. la note de la p. 5 de ce vol.

d'un directoire arbitraire, aime mieux attribuer l'éloignement de Lafayette à son monarchisme qu'à l'incompatibilité du régime actuel avec les principes vraiment républicains qui ont toujours été dans sa bouche et dans son cœur. Mais qu'on veuille enfin établir la république sur la liberté, qu'on dise pour l'argent le *sat prata biberunt* de Virgile, et je suis persuadé que beaucoup de gens reconnaîtront qu'au fait vous n'aviez pas eu tant de tort en leur soutenant, à vos risques et périls, que Lafayette était un bon citoyen.

En attendant, mon cher ami, j'ai grand'peur que ces patriotes, à force de vouloir épurer les hommes de 89, ne nous mènent à l'anarchie ou à la contre-révolution. Je dis aux girondins, avant le 10 août, qu'ils allaient perdre la liberté publique et eux-mêmes; je craignis qu'en transportant la souveraineté et la législation italienne au quartier-général on n'eût piqué cette révolution au cœur (1). L'approbation du 10 août par les fructidorisés me parut leur carte de proscription, et la défense tyrannique des fructidorisants me sembla faite, non pour rectifier, mais pour tuer l'esprit public. On en est au point que les amis

(1) Lorsqu'après les victoires d'Italie en 1796 et 1797, on eut formé une république cisalpine de la Lombardie, des légations de Bologne et de Ferrare, de la Romagne, du Bergamasque, du Brescian et du Mantouan, des duchés de Modène et de Reggio, le directoire décida que ce nouvel État serait soumis à une constitution semblable à celle de France. Bonaparte dut nommer, *pour la première fois seulement*, au mois de juillet 97, le directoire et les deux conseils de la Cisalpine. Au mois de novembre de la même année, il y fit rendre un édit pour restreindre la liberté de la presse. Les conseils, ainsi nommés et dirigés militairement, furent modifiés par le même procédé sous le commandement du général Berthier.

de la liberté ne voient de ressource que dans des coups d'état qui les proclament esclaves; les armées elles-mêmes sont mécontentes; enfin on me croît extravagant ou mal instruit, parce que, fidèle à ma devise, je conserve encore de l'espérance.

Oui, j'en ai, parce qu'il y avait dans cette révolution tant d'éléments de prospérité et de force publiques, et que l'égalité a tant de charmes, même pour ceux qui ne sont pas dignes de s'élever jusqu'à la liberté, que, malgré l'exécrable corruption qu'on a faite des choses, des mots et des hommes, on n'a pas pu, en dénaturant tout, parvenir à tout détruire. Les systèmes de nos adversaires sont, comme leur parti, tellement brouillés avec le sens commun, qu'il serait temps encore de quitter une route inondée de sang et de larmes pour rentrer dans celle de la liberté et de la justice, où les oppresseurs et les opprimés devraient être d'autant moins embarrassés de se rencontrer, que la soumission de ceux-ci n'a pas été plus honorable que la tyrannie de leurs maîtres.

Voilà de nouvelles élections: il n'y a ni aristocrates ni royalistes, à moins qu'ils ne soient déguisés en jacobins. Les partis seront donc : *anarchiste*, *directorial*, et *patriote*. Si le gouvernement marche bien, les deux derniers s'uniront; mais si les directeurs veulent être tantôt terroristes, tantôt honnêtes gens, il ne se formera pas de majorité, et pour peu qu'on fasse espérer aux bons citoyens qu'ils ne porteront pas deux bâts, ils ne prendront ni part ni intérêt aux querelles des jacobins gouvernants avec les jacobins aspirants. Si, au contraire, il s'établit une majorité confiante et un pouvoir exécutif en har-

monie avec elle, ce ne serait pas une représentation bien légale, mais ce serait toujours mieux qu'une assemblée de notables et un roi de droit divin. On donnerait à la nation les signaux et les gages d'une amélioration de vues et d'intentions. Je sais que la confusion actuelle des esprits et l'irritation des cœurs empêcheraient de faire tout le bien possible; mais si l'on n'ose pas adopter la marche libérale qui offrirait un noble remède à ses propres inconvénients, du moins tâcherait-on d'en suivre une qui fût juste et ne fût pas révoltante, et je suis sûr que, dès ce moment, on républicaniserait les trois quarts de la nation, car, en convenant qu'elle se croit presque toute royaliste, je la compare toujours aux paysans de mon département, à qui on avait persnadé, jusqu'à ce qu'ils m'eussent entendu, qu'ils étaient aristocrates. Tel est, mon cher ami, l'espoir que je conçois pour le moment; et vous conviendrez que ce remède est proportionné à l'état présent de l'estomac national.

Quant aux étrangers, on les a tous aliénés. Des brouillons pourront se donner à la France, ou vendre leur pays; mais les patriotes substantiels en Allemagne, en Angleterre, et même en Irlande, ne croient plus à la liberté française, ni à la foi de notre gouvernement. Vous savez ce qu'en pensent les républiques sœurs. Il est urgent de moraliser le système extérieur, et quand on est réduit au point qu'un archiduc d'Autriche puisse se présenter à des Suisses comme leur libérateur (1), on sent que, prin-

(1) A la fin de mars 1799, l'archiduc Charles adressa aux Suisses une proclamation dans laquelle il leur promettait de les maintenir dans leurs droits, leur liberté et leur indépendance. La Suisse avait

cipes à part, la plus commune politique exige des moyens prompts et marquants pour ramener les peuples à la cause populaire.

Je ne conçois pas comment il est si difficile de réunir pour de bonnes mesures les gouvernants et les gouvernés, quand ceux-ci manquent honteusement de l'énergie indispensable pour faire tout seuls, et quand les autres ne peuvent assurer leur existence et consolider leurs projets qu'en s'aidant de cette masse qui n'a aujourd'hui qu'une force d'inertie, mais contre laquelle ils ne maintiendront pas long-temps un pouvoir arbitraire. Mais, quoique je sois persuadé qu'on doit se prêter de bonne foi à tout arrangement qui ramènerait la liberté, redresserait le mouvement européen, et garantirait à nous la république, en garantissant aux autres le prix de ce service, il est fort inutile de discuter des vœux que ni moi, pauvre proscrit, ni vous, pauvre reclus, ne pouvons réaliser, et j'en viens à un objet moins étranger à l'influence qui me reste.

Talleyrand et vous pensez que, si George avait été dans les armées, les directeurs, en répondant à Brune, auraient fait une exception formelle en ma faveur; pas plus peut-être que la convention n'en faisait en faveur du père de Moreau, le jour où celui-ci prenait le fort de l'Écluse (1); mais, en supposant que cet uniforme, porté par tous les jeunes aristocrates qui cherchent à se raccrocher, eût produit

été envahie, dès le mois de janvier 1798, par les troupes françaises et constituée en république helvétique trois mois après.

(1) Moreau s'empara du fort de l'Ecluse le 26 août 1794. Son père, qui fut exécuté le même jour par arrêt du tribunal révolutionnaire de Brest, était avocat à Morlaix.

tant d'effet sur le gouvernement, vous observerez que mon fils n'était pas revenu à temps pour suivre Bonaparte, à moins que je ne me fusse excessivement pressé de le lui envoyer; et lorsque mon libérateur craignait de se compromettre en répondant à mes lettres, lorsqu'il était lui-même menacé, disait-on, d'un acte d'accusation (1), il eût été indiscret de lui adresser brusquement le fils d'un homme dont le directoire et le président du conseil des cinq-cents avaient récemment rappelé *les trahisons* (2). Depuis ce temps, vous n'avez pas regretté pour lui les guerres de Suisse; s'il avait été attaché à Championnet, il serait vraisemblablement associé à un procès criminel; s'il eût servi avec Joubert, il eût été disgracié, et aurait peut-être participé au dégoût extrême que ce général ne peut s'empêcher d'exprimer; au lieu qu'à présent il est libre, plein d'ardeur, et nous pouvons examiner la question de son entrée au service, bien plus tentante, pour me servir de son expression, depuis que nous avons eu des revers. Le fait est que George, patriote républicain comme j'en ai peu rencontré dans ma vie, a de plus la passion du métier militaire, et je l'y crois propre. . . . . . .

. . . .

. . . .

Je l'aime avec trop de tendresse pour distinguer mes désirs des siens; je hais trop toute oppression pour comprimer les vœux d'un fils chéri qui a près de vingt

(1) Les préliminaires de Leoben ne furent point approuvés par le directoire. A cette époque, Bonaparte offrit sa démission; elle ne fut pas acceptée, et il traita à Campo-Formio avec la crainte d'être désavoué par le gouvernement français.

(2) Le 18 fructidor. Voy. la p. 365 du 4e vol.

ans; je le verrais avec joie couvert d'honorables blessures, et par-delà cette supposition je n'ai pas la force d'envisager la vie; mais d'autres objections se présentent à moi; je ne dis pas qu'elles soient péremptoires, car je conviens que l'opinion contraire est très plausible; c'est seulement parce qu'elle vous paraît indubitable que je cherche à la réduire à sa juste valeur.

Ecartons d'abord votre comparaison avec mon passage en Amérique, où j'allai combattre le despotisme d'un gouvernement qui avait violé moins de droits naturels et sociaux, depuis la fondation des colonies jusqu'à la déclaration d'indépendance, que le directoire n'en viole chaque jour sur les peuples qu'il s'est asservis. . . . .
. . . .

Sans doute il est doux de servir par soi-même ou par son fils une patrie ingrate; mais ici il n'y a point d'ingratitude, puisque la bienveillance reparaîtrait avec la liberté. C'est une proscription, par la faction oppressive de la patrie, qui à présent est prolongée, jusqu'au retour de la liberté, par un gouvernement arbitraire; mais, pour l'ennemi constant du despotisme, il n'est pas indispensable de servir la pentarchie despotique de la France.

Il y a pour mon fils des inconvénients particuliers: vous savez que, dans des pays organisés, en Angleterre, par exemple, l'activité de service semble annoncer une approbation du parti gouvernant. Sans admettre cette difficulté, vous représentez-vous George à la table d'un chef, buvant, dans trois mois, à l'heureuse journée du 10 août qui fut le signal de

l'assassinat de nos amis, ou faisant fusiller un de mes complices?

Si du moins il se manifestait quelque retour aux idées libérales, quelques avant-coureurs d'un gouvernement national et légal, le besoin inexprimable que j'en ai me ferait recueillir avec avidité la moindre goutte de liberté qui tomberait du ciel. Je hais cordialement les puissances antiques; je souhaite avec passion que la nouvelle doctrine s'établisse sur de bonnes bases. Cette coalition est composée de mes implacables ennemis; je n'ai personnellement aucun fiel contre les gouvernants; je suis obligé à quelques-uns d'entre eux, et ce que j'éprouve de persécution m'est trop honorable par ses motifs avoués, pour que je puisse en être choqué. J'aime ma patrie, comme vous savez, et le bien qui lui serait fait, de quelque part qu'il vînt, me comblerait de joie. Il ne peut donc y avoir aucune aigreur dans la sévérité de mes objections; elles tomberaient à l'instant si la liberté, si seulement l'aurore de la liberté se remontrait en France; mais j'ai voulu vous indiquer ce qui, jusqu'à présent, ne m'a pas permis de me livrer à l'ardeur si naturelle de mon fils, et ce qui l'a frappé lui-même en m'entendant parler. Je conviens pourtant que l'opinion contraire, même dans la situation actuelle, a beaucoup de force. La France, libre ou non, est notre patrie; il y a plus de germes de liberté dans son organisation démocratique qu'il n'y en aurait dans la contre-révolution. Ses adversaires sont bien décidément ennemis de nos principes les plus purs, et n'ont pris les armes que pour les détruire à fond. S'il est inconvenant, lorsque l'Europe se divise

en deux bandes, qu'un jeune homme de dix-neuf ans ne soit pas dans l'une ou dans l'autre, il est évident que la place d'un patriote, de mon fils, ne peut être que sous nos étendards nationaux. Les derniers revers donnent à notre guerre un caractère plus défensif; on vient de donner à l'armée d'Italie un chef incapable de brigandage; en un mot, s'il est permis, si même il est prescrit, je crois, de balancer, il y a dans ce moment beaucoup de motifs pour adopter votre avis.

Que d'embarras seraient aplanis, si la liberté revenait, comme on dit, à l'ordre du jour! Jusque-là tout est dans une fausse position. Les troupes ne servent la patrie qu'en devenant suppôts d'un gouvernement arbitraire; les législateurs ne se soutiennent et ne gouvernent qu'aux dépens des principes, et les principes qu'au profit du parti anarchiste. Les voisins trouvent des fers où ils attendaient leur délivrance, et leurs amis deviennent leurs spoliateurs. Si, au contraire, on adoptait tout de bon, et sans vaciller, des mesures et des intentions honnêtes, tous les cœurs patriotes seraient à l'aise, et le bonheur de combattre pour la patrie ne serait mêlé d'aucun trouble.

Peut-être l'époque actuelle va-t-elle amener d'heureux changements.

Adieu, mon cher ami, etc....

P. S. J'apprends l'exécrable assassinat de nos plénipotentiaires (1). De tous les crimes de la maison

(1) Le 6 avril, les ministres impériaux avaient quitté Rastadt en protestant contre le passage du Rhin par l'armée française. Les plénipotentiaires Roberjot, Bonnier et Jean de Bry, regardant l'état d'armi-

d'Autriche, celui-ci est le plus impudent comme le plus atroce. Je regrette particulièrement Roberjot, et suis bien touché du malheur de son aimable femme. Les progrès de Bonaparte en Syrie ne sont pas douteux (1). J'ai toujours désiré cette expédition égyptienne, mais, quoique les talents de Bonaparte et ceux de Kleber et Desaix soient employés bien utilement, je voudrais souvent, et aujourd'hui plus que jamais, les replacer en face des Autrichiens.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Vianen, 9 mai 1799.

MON CHER GÉNÉRAL,

Votre bonne lettre du 25 décembre 1798 m'est heureusement parvenue (2); et puisque mon ami Bu-

stice et de négociation comme subsistant encore entre la France et l'empire germanique, malgré la rupture avec l'empereur, continuèrent de rester; mais, le 23 avril, la députation de l'empire ayant déclaré ses fonctions suspendues, et, dès le 8, toute conférence étant rompue, la légation française quitta enfin, le 28, la ville de Rastadt. Elle fut assassinée la nuit, à peu de distance des murs, par des hommes revêtus d'uniformes autrichiens. Jean de Bry échappa seul au massacre. Aussitôt les ministres de toutes les puissances représentées à Rastadt écrivirent à l'archiduc Charles, pour lui témoigner leur profonde horreur pour un tel attentat. L'archiduc attendit quatre jours pour adresser au général Masséna une lettre où il déclarait que les causes de cet *accident* lui étaient inconnues, quoiqu'il parût ne l'attribuer qu'à l'imprudence des ministres qui avaient, disait-il, traversé pendant la nuit la ligne de ses avant-postes. (Voy. la note de la p. 3 de ce vol., et *le Moniteur* du 15 mai 1799.)

(1) La prise de Jaffa est du 7 mars, et la victoire du Mont-Thabor, près du Jourdain, du 16 avril.

(2) Voyez la p. 438 du 4e vol. — Nous ne possédons pas la suite de

reaux de Pusy n'a pas encore mis à la voile, il pourra joindre, à quelques lignes d'introduction qu'il doit vous remettre, les tendres remercîments d'un cœur vraiment filial. Non, mon cher général, jamais je n'ai eu la pensée d'attribuer votre silence à quelque négligence. J'aurais soupçonné toutes les pirateries européennes, ou imaginé des obstacles beaucoup moins vraisemblables, avant d'éprouver la crainte de quelque diminution dans cette amitié qui m'est acquise depuis si long-temps, et dont mon cœur m'assure que je suis toujours digne. Je vois que vous aurez reçu plus de lettres de moi que je ne le supposais; je regrette que les expressions trop positives de mes espérances m'aient privé de vos réponses, mais vous m'aurez d'autant plus excusé que vous aurez vu combien, en dépit de toutes les difficultés, je souhaite me retrouver en Amérique.

Cependant, en apprenant les dissensions intérieures qui me paraissent encore plus contre nature qu'à ceux qui ont été témoins de leurs progrès, ces différends survenus entre les États-Unis et le gouvernement français dont je ne puis influencer ni même connaître d'une manière certaine les dispositions, j'ai quelquefois intérieurement discuté les arguments que renferme votre franche et affectueuse lettre. Un mot

cette correspondance du général Lafayette avec le général Washington. Celui-ci mourut le 14 décembre 1799. Le général Lafayette a exprimé ses douloureux regrets dans des lettres intimes adressées à la famille de son paternel ami; il a aussi composé sur le général Washington une *notice biographique* dont il parle souvent dans ses notes communiquées à plusieurs amis. Malheureusement, il n'existait qu'un exemplaire de cet écrit qui a été perdu.

d'Hamilton m'avait fait réfléchir sur ce sujet (1) et aux tendres motifs qui me portaient à souhaiter l'arrivée d'une ligne de vous, se joignait le besoin de recevoir les conseils de votre amitié. Mes propres objections avaient été écartées par la résolution de réclamer le droit que je crois avoir acquis de ne pas me mêler dans les querelles des partis. Dès ma jeunesse, ma tête, mon cœur et mon bras, ont été consacrés à l'indépendance de l'Amérique. J'ai servi en Europe la cause et les amis de la liberté; pénétré de vos leçons, mon cher général, de celles de vos amis, j'ai avec quelque hardiesse, et non sans obtenir l'approbation publique, proclamé, soutenu durant trois ans, sur le grand et orageux théâtre de la révolution française, ces principes pour lesquels vous avez si glorieusement combattu et vous nous avez si heureusement dirigés. — Du moment où je n'ai pu, en restant fidèle à ces mêmes principes de droit naturel et de justice publique, conserver la haute position que la faction triomphante offrait d'élever encore, j'ai laissé à d'autres le soin de moissonner le champ de gloire militaire que j'avais semé. Retenu pendant cinq années dans les griffes impériales ou royales, j'ai expié les services rendus à la liberté et à l'ordre légal. Lorsque je fus délivré ensuite par le gouvernement français, ma fortune dépendait de ma complaisance; les trois cinquièmes de mon bien avaient été employés pour la cause du peuple, et le reste était alors confisqué en son nom; mais je n'ai pu condescendre à approuver l'arbitraire ni à tolérer

(1) Voyez la lettre de M. Hamilton, p. 410 du 4e vol.

l'immoralité. Ne devais-je donc pas espérer qu'après avoir embrassé cordialement mes vieux frères d'armes sur le rivage américain, mes heureuses visites à Mount-Vernon, ma retraite dans une ferme, ne seraient pas troublées par les sollicitations des partis ?

Votre opinion, mon cher général, est pour moi, comme elle a toujours été, d'un poids immense. Je sais qu'il vous tarde de me presser sur votre cœur paternel, et pourtant vous me détournez du voyage qui nous donnerait à tous deux tant de joie. L'avis de M. Martin, votre digne ami, est, il est vrai, conforme au vôtre. Je dois avouer aussi, comme une faiblesse peut-être, que je ne suis pas sans l'espoir éloigné de pouvoir, tout proscrit que je suis, n'être pas tout à fait inutile pour amener une négociation américaine. En attendant, on me gêne assez sur le choix d'un asile. La reprise de la guerre rend pour moi inconvenant et dangereux d'habiter toute la portion de l'Europe à l'est du Rhin. Il sert peu en France de posséder l'estime et la bienveillance de la nation, et quoique le gouvernement batave s'accorde avec le peuple dans la faveur qu'il me témoigne, ma délicatesse pourrait être engagée à éviter de les commettre avec un puissant allié. Jusqu'à ce moment, je suis parfaitement placé ici sous tous les rapports. Ce n'est pas seulement parce que que vous m'avez convaincu, mais par déférence pour votre opinion, que je diffère mon départ jusqu'à l'arrivée de votre réponse, bien persuadé que vous aurez la bonté de remédier aux inconvénients d'un délai mal interprété, peut-être, par quelques amis et le peuple américain. Dans le cas improbable où j'arri-

verais subitement, soyez certain, mon cher général, que mes motifs seraient assez puissants pour vous convaincre à votre tour de l'urgence de ma détermination. J'ai la confiance qu'alors les différents partis laisseraient un ancien ami à toute son indépendance.

Les explications que vous me donnez sur la politique intérieure m'affligent beaucoup; et d'autant plus, que, connaissant votre haute situation et la droiture de vos jugements, il ne m'est pas permis d'en rien retrancher, comme il est d'usage dans les rapports des partis. — Lorsque je vous ai écrit, mon cher général, que les directeurs français désiraient sincèrement se rapprocher des États-Unis, je n'étais influencé par aucune partialité personnelle ni par une confiance exagérée en eux; je jugeais seulement par l'évidence de leur intérêt en qualité de Français, de membres d'un gouvernement ennemi de la Grande-Bretagne, et d'après les renseignements que j'avais recueillis. Encore à présent, je le répète, je crois fermement qu'ils souhaitent une réconciliation appelée par les vœux du peuple. J'espère donc que la bonne intelligence va régner entre les deux républiques.

M. Murray vous tient au courant des nouvelles politiques (1). Les gens honnêtes de tous les partis doivent être indignés de l'assassinat qui vient d'être commis sur les plénipotentiaires français à Rastadt. Si cette horrible nouvelle, que nous avons apprise hier, se confirme, je regretterai particulièrement l'un

(1) Voyez sur M. Murray, ministre américain à La Haye, la note de la p. 23 de ce vol.

d'entre eux, Roberjot, qu'on songeait à nommer directeur, et sur les bonnes intentions duquel je croyais pouvoir compter. George, en arrivant d'Amérique, m'avait appris la perte de mon cher aide-de-camp, votre digne neveu. Je suis profondément touché du sentiment affectueux qui l'a porté à donner mon nom à son fils aîné. Mes vœux les plus tendres suivront toujours tout ce qui nous reste de cet excellent homme. Je connaissais déjà les détails que vous me donnez sur la conduite des agents jacobins en Amérique, après le 10 août; j'ai déploré et abhorré toutes ces intrigues. C'est ainsi qu'avec d'immenses sommes d'argent et trop de succès, le gouvernement anglais a agi dans ma patrie nouvellement affranchie. C'est la vieille méthode du machiavélisme. Combien elle répugne à la noble doctrine de la liberté! Qui le sait mieux que vous, mon cher général? et j'ai le droit d'ajouter: qui le sait mieux que moi?

Je suis avec une tendresse filiale, etc. . . . . . .

A M. LOUIS ROMEUF (1).

Vianen, 11 mai 1799.

Vous observez avec raison que les gouvernants sont en méfiance et qu'ils y sont autorisés par la conduite du dernier tiers avant le 18 fructidor; c'est un obstacle, mais non une impossibilité dans le moment où, étourdis des succès de la coalition, inquiets du mécontentement des généraux, effrayés

(1) Ami et aide-de-camp du général Lafayette. Voy. les p. 368 et 412 du 4e vol.

des projets du jacobinisme, ils peuvent croire leur existence en danger. Je croirais fort dangereux qu'ils fussent renversés par les contre-révolutionnaires ou les anarchistes; et il me paraît de plus en plus difficile qu'ils le soient par la vertueuse énergie de nos pauvres honnêtes gens. Comment ne pas espérer que, dans une affaire où les deux partis ont un tel intérêt public et individuel, on ne parviendra pas à s'entendre? Je ne vois pour nos amis ni honneur ni profit à marmotter dans un coin leur désapprobation, et à espérer le salut public des méchants, sans savoir lesquels, en dédaignant d'y mêler un grain de leur honnêteté; tandis que la France se démoralise et s'asservit de plus en plus, tandis que le ressort qui meut l'Europe fait son malheur au lieu du bien qu'il produirait dans une bonne direction. Je le répéterai sans cesse : puisqu'on n'a pas assez d'ame pour résister, qu'on ait assez d'esprit pour négocier. Quelque arrangement qu'on fasse dans la république pour les vues personnelles des hommes qui lui rendraient la liberté, en la consolidant enfin sur des bases de justice et de morale, on aura fait un marché excellent et aussi honorable que marché puisse être.

S'il y a dans les Cinq-Cents une majorité vraiment patriote, si même elle est composée de patriotes et de directoriaux, outre de tels gens, il y en a peut-être parmi les jacobins, qui, sans être des nôtres, ne me haïssent pas. Pétiet serait le meilleur à choisir (1), Pétiet, mon commissaire-général, témoin

(1) M. Pétiet, secrétaire de l'intendance de Bretagne avant la révolution, était commissaire-général à l'armée du Nord en 1792; Il fut député

de mes intentions dans le moment critique, ferait une motion pour le rappel des prisonniers d'Olmütz, en constatant que je suis seul responsable de la résistance et du départ. Mais comme il y eut dans cette mesure quelque chose d'extraordinaire, et qui m'a exposé, si ce n'est à de vils soupçons, du moins à beaucoup de blâme, Péfiet demanderait qu'en étant rappelé, je fusse sommé de rendre compte à la barre de ma conduite au 10 août. Je crois que, dans un discours d'un quart d'heure, j'en dirais assez pour pouvoir, sans être soupçonné de complaisance ou de variation, me retirer dignement.

Les généraux Van-Ryssel et Gouvion m'ont porté de nouveaux détails sur l'atrocité de Rastadt et sur l'indignation qu'on en ressent. Les orateurs des conseils invitent les patriotes de tous les partis à défendre la liberté contre cette détestable maison d'Autriche, et il semblerait que les prisonniers d'Olmütz ne doivent pas être étrangers à pareille invitation. Pourquoi donc ces malheureux gouvernants s'obstinent-ils à opprimer la liberté? Pourquoi continuent-ils de faire leur cour aux terroristes? Une conduite libérale envers les naufragés de Calais, par exemple, ne ferait-elle pas mieux ressortir l'abomination de Vienne que le décret qui les remet sous le couteau (1)?

au conseil des Cinq-Cents en septembre 1795, et appelé, en février 1796, au ministère de la guerre dont il remplit les fonctions jusqu'à la fin de juillet 1797. Au mois de mars 1799, il fut encore nommé au conseil des Cinq-Cents par le département de la Seine. Après le 18 brumaire, il occupa, sous le consulat et l'empire, plusieurs emplois importants. (Voy. la p. 320 du 3e vol.)

(1) Par un décret du mois de janvier 1799, on décida que des émigrés poussés par un naufrage sur les côtes de Calais, au mois de no-

Si ces gens-là voulaient être humains et justes, seulement ce qu'il en faut pour assurer leur fortune, leur vie, leur place, rien ne serait plus facile dans ce moment-ci que de réunir pour la défense de leur gouvernement, et contre la coalition qui les menace, tous les hommes attachés à la révolution et dont le nom ferait une révolution favorable dans les esprits nationaux et étrangers qui ne leur rendront la moindre confiance que sous la garantie des honnêtes gens. Il paraît par les lettres de Vienne que cette cour ne reconnaît plus la république, mais bien la royauté de Mittaw (1), et qu'elle ne garde aucun ménagement, ni pour la France, ni pour les Français. L'Angleterre promène sur nos côtes ses troupes de débarquement, et Paul embarque trente-cinq mille Russes. La coalition a sûrement pris un grand parti, veut une guerre à mort, et c'est vraisemblablement pour cimenter l'alliance qu'on se donne des gages d'assassinat.

Je trouve de fortes raisons dans ce que vous dites en faveur de la publication de notre ouvrage (2). Il y a bien aussi des inconvénients; mais qu'importe aujourd'hui cette discussion quand l'ouvrage n'est pas fait, et que, suivant toute apparence, quand il sera

vembre 1796, seraient détenus jusqu'à ce qu'à la paix générale on prononçât sur leur sort. Cependant les conseils, avant le 18 fructidor, avaient rendu une loi qui portait que ces naufragés seraient rembarqués sans délai et rendus en pays neutre.

(1) Le 13 avril 1796, après la bataille de Montenotte, le sénat de Venise avait enjoint au prétendant, depuis Louis XVIII, de quitter Vérone et les États de la république. Il se rendit dans le duché de Bade, auprès du prince de Condé, puis à Blanckenbourg dans le duché de Brunswick; mais, au mois de mars 1798, l'empereur Paul I[er] lui offrit un asile à Mittaw en Courlande.

(2) Voyez la note de la p. 19 de ce vol.

fini, tout le monde sera plus près de revenir à notre avis? Il est très vrai que le silence de notre parti, quand tous les autres ont parlé, a fixé dans toutes les têtes les mieux intentionnées, en France et en pays étranger, une foule de mensonges qui sont devenus des faits reconnus et déjà difficiles à réfuter. Pour peu qu'on retarde, il n'y aura plus moyen de faire connaître la vérité sur les choses et sur les hommes. Je suis loin de dire : Il faut publier l'ouvrage; mais je dis de toutes mes forces : Il faut l'achever sur-le-champ et le tenir tout prêt.

Il y a des articles que *** aurait de la répugnance à rédiger, et qui cependant doivent être mis dans tout leur jour. Mieux vaut offenser la grande ombre des Girondins que de trahir la vérité, la morale, tous les principes de liberté, et notre propre réputation. Cependant je conçois qu'en pensant comme nous, il aime mieux que certains reproches soient adoucis ou faits par d'autres que par lui. Je ne demande néanmoins contre eux qu'une impartiale énonciation de la vérité, et les rapprochements les plus simples. Si cela ébranlait la république constituée trois ans après le 10 août, il faut avouer qu'elle aurait de pitoyables fondements.

Cet ouvrage est à tiroirs. Plusieurs amis pourraient s'en charger. Il y a un chapitre à faire auquel je mets beaucoup de prix : c'est celui de *l'ancien régime royal*, *ministériel*, *financier*, *commercial*, *militaire*, *robin*, *féodal*, *ecclésiastique*. Point d'exagération ni d'injures, des faits et des calculs. Si vous en parliez avec exaltation, on vous opposerait le régime actuel; mais si vous établissez modestement cette

justification de ceux qui ont concouru à nos réformes, vous ne choquerez point et vous ferez beaucoup d'impression. Les anciens sujets de plaintes sont oubliés.

On pourrait adopter ce titre : « *Fragments historiques sur la révolution, par une société de patriotes, avec un appendice contenant plusieurs pièces explicatives et un examen critique des ouvrages qui ont déjà paru sur cet objet.* » La préface annoncerait qu'on s'est attaché à réclamer justice pour le parti qui commença la révolution; on dirait que le but principal a été de fournir des matériaux aux historiens futurs, et que si on s'est cru obligé de relever beaucoup d'erreurs, c'est avec la ferme confiance qu'on peut défier tous ceux à qui l'ouvrage déplaira de convaincre les auteurs d'avoir dénaturé un seul fait.

Adieu, mon cher Louis. J'espère que partout où je serai nous vivrons ensemble, et que je vous embrasserai bientôt. Je n'écris pas à votre frère (1) parce que cette lettre est pour vous deux. Je vous aime de toute mon âme.

P. S. Je vous avais prié d'ôter de la lettre à M. d'Hennings le mot *auguste* de cette phrase : *le sentiment auguste*, etc. (2). Je craignais qu'Adrienne n'y

(1) Le général Alexandre Romeuf.

(2) Voici ce passage tel qu'il se trouve dans la lettre écrite de Witmold à M. d'Hennings, le 15 janvier 1799 : « Que le sentiment auguste « du pur déisme et de l'indépendance de la pensée s'élèvent au-dessus « des croyances dogmatiques, il n'en est pas moins vrai qu'aucune « puissance au monde ne peut se placer entre le cœur de l'homme et « la divinité. » (P. 244 du 3e vol., Lettre à M. d'Hennings, bailli de Ploën.)

vît quelque chose de désapprobatif de sa conviction et que mon expression ne lui fît de la peine. Je vois au contraire qu'elle trouve l'épithète bien placée parce qu'elle porte contre l'athéisme et rend hommage au sentiment de l'adoration de Dieu. C'est d'autant plus juste que je l'avais écrite par un mouvement religieux.

A MADAME DE LAFAYETTE (1).

Vianen, 16 mai 1799.

Je suis revenu bien tristement tout seul, ma chère Adrienne, et quoique je ne puisse regarder cette séparation comme celle de l'année dernière, il y en a plus qu'il ne faut pour me faire bien de la peine. Déjà je commence à éprouver l'impatience de vous revoir que me donne l'approche de notre réunion; c'est m'y prendre de bonne heure. J'espère cependant que ce n'est pas trois mois plus tôt que votre retour. Nous attendons de vos nouvelles. J'ai trop de confiance en vous, pour craindre que vous ayez oublié les soins de votre santé, que vous m'avez solennellement et tendrement promis. J'ai été bien aise de voir qu'à propos du traitement des prisonniers vendus par Dumouriez (2), on ait dit du mal de notre habitation d'Olmütz à laquelle, tant que vous et nos compagnons vous en ressentirez, je conserverai de la rancune. Notre jardin a tous les jours de nouveaux charmes;

(1) Madame de Lafayette venait de partir pour la France où elle était appelée de nouveau pour des affaires de succession et de fortune.

(2) MM. de Beurnonville, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal. (Voy. les p. 244 et 245 du 1e vol.)

mais une fouine a mangé ma pauvre femelle ramier et ses œufs. J'ai rencontré avant-hier chez la nourrice les trois chaudronniers du Cantal; ce sont des hommes de fort bon sens et dont le jugement, pour les questions que je leur faisais, est très supérieur à celui des salons. Il en résulte évidemment que la révolution, malgré les crimes et les violences qui en ont souillé le cours et arrêté les effets, a cependant déjà beaucoup amélioré le sort des paysans de ce département. Je vous fais part de cette consolation que j'ai attrapée en passant et qui m'a fait grand plaisir.

Adieu, ma chère Adrienne, mon cœur vous suit, vous regrette, vous prêche, et vous aime bien tendrement.

Si vous rencontrez chez elle l'intéressante femme du pauvre Roberjot, parlez-lui de la part que je prends à sa douleur.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 29 mai 1799.

Ma lettre vous trouvera vraisemblablement à Lagrange, mon cher cœur, dans cette retraite où nous sommes destinés, j'espère, à nous reposer ensemble des vicissitudes de notre vie. Cette idée mêlera quelque douceur à vos peines actuelles et vous montrera que, malgré les succès de la coalition, je ne pense point qu'ils finissent par contre-révolutionner la république. Nous sommes pourtant bien inquiets des progrès de Suwarow et de la situation de Macdo-

nald. (1) Nos forces maritimes ont formé leur jonction et voilà une belle armée navale dans la Méditerranée. J'espère que les nouvelles de Syrie ne sont pas vraies (2). Le moment est bien critique; c'est celui où tout véritable patriote doit plus que jamais sentir le besoin de servir la France. Ceux qui ont des arrière-pensées ou des intrigues croisées peuvent se féliciter d'être à l'écart; mais pour quiconque n'a qu'une cause et dont le dévouement est sans restriction, il est bien naturel et convenable à tous égards d'être attiré par les revers. Je ne m'étonne donc point que George augmente d'ardeur en proportion de ce qui diminue l'ardeur des incertains; mais je puis vous assurer, ma chère Adrienne, que je m'associe plus maternellement à vos inquiétudes que je ne l'aurais cru moi-même dans le temps où vous les auriez partagées entre son père et lui.

De toutes les chances défavorables à la liberté, le triomphe de cette féroce coalition serait sans contredit la plus destructive. Ce que j'éprouve, moi

(1) Le général Macdonald, ayant succédé dans le commandement en chef au général Championnet destitué par le directoire, venait d'évacuer Naples et cherchait à opérer la jonction de son armée avec celle de la Haute-Italie, dont Moreau, depuis les défaites éprouvées sous Schérer, était devenu le chef provisoire. Cette jonction des deux armées d'Italie n'eut lieu que le 27 juin, près de Gênes, après le combat malheureux de la Trebia où Macdonald essaya en vain de percer le gros de l'armée de Suwarow.

(2) Le vice-amiral Bruix, parti de Brest avec 25 vaisseaux de lignes, était entré à Toulon au mois de mai. On annonçait sa jonction avec une escadre espagnole, et le nouveau départ de sa flotte pour Malte; on espérait qu'elle parviendrait à rétablir avec l'armée d'Egypte des communications interrompues depuis la destruction de la flotte commandée par l'amiral Brueys dans la rade d'Aboukir.—La levée du siége de St.-Jean-d'Acre est du 21 mai.

vieux vétéran, me fait bien juger les mouvements d'un jeune patriote. Que l'aristocrate et le royaliste cherchent une excuse dans la nécessité d'une réquisition; ce que la morale et la liberté défendent n'est excusé par rien, et on doit aller, pour le service de son pays, au-devant de tout ce qu'elles permettent. Si le patriote reconnaît l'appel du commissaire, comment méconnaîtrait-il celui de sa patrie en danger? Je pense absolument comme vous, chère Adrienne, et pour quiconque admet l'idée d'être conscrit dans six mois, il convient d'être volontaire aujourd'hui. George portera sous les drapeaux ces principes des droits de l'humanité si ridiculisés par les gouvernants de tous les pays, et qui n'en seront pas moins leur salut ou leur perte.— Dans toute cette affaire et dans votre manière de la voir, sous tous les rapports, vous avez bien satisfait mon cœur et encore augmenté, s'il était possible, ma confiance en vous. — Vous dites que votre tête est baissée, mais certes ce n'est pas votre ame; la mienne s'unit à tous vos sentiments.

Vous avez compati à la peine que j'éprouve, en voyant l'ancien régime s'étendre de nouveau sur toute l'Italie, et tout, jusqu'au nom de la *Cisalpine*, disparaître devant des hordes d'Autrichiens et de Russes (1). Ce qui m'afflige encore plus, c'est l'apathie et le découragement.

J'ignore si, dans cette circonstance, Sieyes acceptera (2); je doute que l'espoir qu'on a de le voir revenir

(1) L'armée austro-russe s'était emparée, les 20 avril, 6 et 9 mai, de Brescia, Peschiera et Pizzighittone; le 24 mai, de la citadelle de Milan.

(2) Sieyes avait été envoyé, au mois de juin 1798, à Berlin, pour dé-

avec la paix dans sa poche, puisse se réaliser; mais quoique je sois plus à portée dans mon ermitage d'étudier les carrés de mon jardin que les partis de la république, je n'ai pas besoin d'y regarder de si près pour savoir qu'il ne peut y avoir d'avantage pour eux et de salut pour elle que dans une franche et honnête liberté. Dieu veuille qu'en ce péril commun, tout ce qui craint la contre-révolution de l'aristocratie et du royalisme, se rappelle le mot de Sieyes : « *Ils veulent être libres et ne savent pas être* « *justes!* »

Nous avons ici le jeune Rouget de Lille, aide-de-camp de Daëndels (1); je l'ai rencontré hier à Utrecht venant dans notre ermitage; il en part ce soir. Nous avons bien parlé du pauvre Bailly, et j'ai appris par lui une horrible anecdote, c'est qu'il a entendu crier sa sentence imprimée une heure et demie avant qu'elle eût été rendue.

Vous allez m'écrire bien des détails sur Lagrange; d'abord la maison, et une réponse à toutes nos idées de logement; ensuite la ferme. Je voudrais savoir le nombre des animaux vivants, grands et petits, qu'on y entretient, combien tout cela coûte, combien on

tourner le roi de Prusse des projets de la seconde coalition; il revint à la fin de mai de l'année suivante, après avoir été nommé, le 16, membre du directoire exécutif en remplacement de Rewbel. Il avait refusé cette fonction en 1795; mais en 1799 il l'accepta.

(1) Le général Daëndels, dont l'auteur de la Marseillaise, neveu de M. Bailly, était alors aide-de-camp, avait quitté la Hollande, sa patrie, pour se réfugier en France, en 1788; il servit sous Dumouriez, devint général de brigade et se distingua sous Pichegru pendant la compagne de 1794-95; il rentra ensuite au service de la Hollande et contribua beaucoup aux changements qui amenèrent la formation d'un directoire batave. (Voy. plus loin la p. 68 de ce vol.)

a de domestiques pour les soigner; et puis un petit mot sur le parc et les bois. Liancourt m'a prêté quelques ouvrages d'Arthur Young; je suis plus enfoncé que jamais dans l'étude de l'agriculture, et tous les détails que vous m'enverrez me donneront le plaisir de comparer ce qui se pratique en France avec ce qu'on fait en Angleterre et en Hollande. L'avenir est bien embrouillé... j'en conclus qu'il faudrait nous retrouver le plus tôt possible. Que n'êtes-vous déjà ici, ma chère Adrienne ? etc...

P. S. J'ai été hier à Utrecht où le bon P... m'avait donné rendez-vous; il croit que l'assassinat des plénipotentiaires a été machiné par le parti anglais et napolitain à Vienne, sans la concurrence de l'archiduc Charles. Cette opinion me paraît la plus probable.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 1er juillet 1799.

Vous me parlez du voyage d'Amérique, chère Adrienne; la prise de notre ami Pusy n'est pas encourageante (1); il tomba dans les mains des Anglais quatre heures après avoir quitté le port, et fut conduit à Yarmouth. La nouvelle de la naissance de son fils sera pour lui une consolation de ce triste accident, qui se bornera, j'espère, à un retard fort désagréable. Si je n'étais pas ici il faudrait aller vivre avec les poissons, car toutes les avenues sont fer-

(1) M. de Pusy se rendait aux États-Unis.

mées. Si la liberté batave était troublée par la France, ou attaquée de son consentement par des étrangers, comme quelques personnes le craignent, je serais fâché d'en être le témoin. L'empire germanique me paraît fermé pour moi, et je m'en console aisément. Il est donc bien difficile de former des projets. Rien ne serait plus désirable que la paix avec les États-Unis; on pourrait encore y déjouer les intrigues de l'Angleterre, et replacer du côté français cette masse éclairée qui ne s'y décide point par des vues de partis et leur donne la prépondérance; mais je ne vois pas qu'on en soit à ce système. Je le voudrais d'autant plus que je croirais y reconnaître le désir de rallier aussi les patriotes français autour de la vraie liberté. En attendant, j'ai lu le pamphlet de Boulay; il offre des rapprochements à ceux qui savent le mieux l'histoire d'Angleterre (1). Il rend justice à ces presbytériens qui n'appartinrent jamais, ni au parti de la cour, ni au parti appelé des indépendants. J'ai lu que le fameux Cromwell ne se décida pour ceux-ci que parce qu'ils lui firent craindre la proscription; il eût été plus républicain de l'encourir. Quoi qu'il en soit, Boulay nous désigne nos dangers. Macdonald, par son succès, Masséna, par sa résistance, Moreau, par ses manœuvres, éloignent les périls extérieurs; notre position militaire, malgré les revers, est peut-être plus honorable qu'elle ne le fut jamais. Quant aux affaires intérieures, puisque Sieyes, en arrivant

(1) M. Boulay, élu en 1797 député au conseil des Cinq-Cents, par le département de la Meurthe, venait de publier un écrit intitulé : « *Essai sur les causes qui, en* 1649, *amenèrent en Angleterre l'établissement de la république, sur celles qui devaient l'y consolider, et sur celles qui l'y firent périr.* »

au directoire, a dit ne pas les connaître assez pour en juger, il serait difficile que j'en décidasse dans mon jardin batave. Un objet de ma compétence, c'est Lagrange. J'y trouve des illusions douces; il me semble que ces pensées rapprochent de moi la possibilité d'une retraite au sein de la liberté française.

Adieu, chère Adrienne; etc. . . . .

A MADAME DE TESSÉ.

Vianen, 2 juillet 1799.

J'attachai encore quelque importance aux élections du nouveau tiers; mais dans la plupart des assemblées électorales, il n'y a eu de concurrence possible qu'entre les serviteurs du directoire et les jacobins. La nomination de Sieyes a été faite en dépit du gouvernement; et la toute-puissance des fructidoriens reçoit de rudes attaques (1). On dirait qu'ils

(1) L'inquiétude causée par les progrès et les menaces de la seconde coalition, avait amené dans les conseils, renouvelés par tiers pour la quatrième fois, une violente réaction contre la majorité et le système du directoire. Le 15 prairial (3 juin), les commissions des dépenses, des fonds et de la guerre s'étaient réunies dans les Cinq-Cents, pour présenter aux directeurs un message par lequel on demandait à être instruit des dangers intérieurs et extérieurs de la république; on joignit à cette demande diverses réclamations sur le droit des sociétés populaires, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la responsabilité des ministres, la publicité des comptes, etc. Le directoire ayant différé plusieurs jours sa réponse, les Cinq-Cents décidèrent le 28 prairial (16 juin) que jusqu'à ce qu'elle eût été faite, ils seraient en permanence; le conseil des Anciens adopta la même résolution; une commission extraordinaire de onze membres fut chargée de présenter des mesures de salut public. La constitution exigeait pour la nomination d'un directeur qu'il eût quitté la législature depuis un an révolu. Quoique M. Treilhard siégeât au directoire depuis treize mois, on le

ont été poussés à la guerre par les mêmes motifs qui la firent déclarer en 92. Si ces gens-là avaient conclu la paix (1) et rendu à la France un peu de liberté, le besoin de repos aurait soumis la république à leur influence; mais ils ont voulu gouverner par des moyens de police et des coups d'état; ils ont choqué à la fois tous les partis, tous les alliés, et tous les ennemis; ils ont laissé désorganiser jusqu'aux ressources militaires. L'opposition a eu beau jeu pour réclamer contre eux quelques principes, de manière que les anarchistes eux-mêmes ont dit ce que pensaient les bons citoyens.

Lorsqu'un gouvernement est entamé, tout ce qui ne l'aime pas concourt à le détruire; mais après ce

destitua sous prétexte qu'à l'époque de sa nomination, il n'avait cessé d'être membre du corps législatif que depuis un an moins quatre jours, et M. Gohier fut élu à sa place. Au milieu de très vives altercations dans le sein même du directoire, MM. Merlin et La Réveillère refusèrent à leurs collégues Sieyes et Barras de se démettre de leurs fonctions; des députés des conseils intervinrent, les menaçant, s'ils ne prenaient ce parti, d'un acte d'accusation. MM. Merlin et La Réveillère résistèrent encore; mais dans la nuit du 30 prairial (18 juin), ils se virent contraints de céder devant les dispositions du corps législatif. C'est ainsi qu'ils furent remplacés, par MM. Roger-Ducos et Moulins. — On verra plus loin, dans une lettre du 14 juillet à madame de Tessé, de nouveaux renseignements sur le 30 prairial.

(1) Lord Malmesbury avait été envoyé au mois de juillet 1797 à Lille, pour y reprendre des négociations de paix. Le gouvernement anglais dont les finances étaient alors fort épuisées, pouvait craindre que la prochaine ratification des préliminaires convenus avec l'Autriche ne donnât à la France victorieuse en Italie et sur le Rhin, de grands avantages. D'un autre côté, le Portugal traitait avec le directoire. M. Maret (depuis duc de Bassano), reçut de lord Malmesbury des conditions que les directeurs Carnot et Barthélemy voulaient accepter; mais bientôt les évènements de fructidor et la nouvelle politique qui en fut la conséquence mirent un terme aux conférences de Lille.

nouveau coup d'état du 30 prairial, on va se reconnaître. Les directeurs eux-mêmes vont avoir peur de la tendance des conseils qui ont eu l'air de commencer par la liberté et finiront, selon leur habitude, par la jacobiniser. Ainsi la crise n'est pas finie; elle l'est d'autant moins, dans le moment actuel, qu'il y a un *imbroglio* d'intrigues croisées dont mes amis paraissent mal informés. Je suis persuadé que les anciens et les nouveaux jacobins combattent, comme dans les tournois, avec des armes ensorcelées; et tout me confirme que les insurrections ne sont plus pour un régime libre, mais au contraire pour le plus bête et le plus absolu despotisme. Il ne me reste donc pour espérer, qu'un *je ne sais quoi* dont vous n'aurez pas de peine à faire rien du tout. Il n'y a d'ensemble que dans les deux partis extrêmes; mais sur toute la ligne de la liberté, depuis le *monarchisme légal* jusqu'au *républicanisme régulier*, vous trouvez tant de méfiances et d'intérêts divers, il y a partout tant d'égoïsme, de mauvaise foi, une morale de parti si peu rassurante pour la morale ordinaire, ou même pour le besoin individuel de sa propre conservation, que je ne m'étonne ni de l'impuissance des patriotes proscrits de toutes les époques, ni, jusqu'à un certain point, des craintes et des tergiversations de ceux du dedans.

On a secoué le joug du moment sans la moindre peine; on parle de liberté de la presse, on veut poursuivre les voleurs. Cependant, j'ai toujours dit que la composition des conseils était fort inquiétante. Les trois nouveaux directeurs ont aussi le cachet du jacobinisme. Ils en seront victimes comme ceux

qu'ils remplacent; et il peut en arriver d'autres qui continueront les synonymes *république*, *liberté*, *égalité*, avec ce qu'il y a de plus dégoûtant et de plus monstrueux; de manière que le peuple de Paris devra s'étonner que Francklin et Washington, qui n'ont assassiné personne, se soient honorés d'être républicains.

Les ministres sont choisis dans le même sens que les directeurs; il n'en est pas de même des généraux. Joubert, qui commande à Paris, est excellent(1); on replace Championnet, dont le véritable crime aux yeux du ci-devant directoire était d'avoir permis aux émigrés de rester trois jours à Naples pour l'arrangement de leurs affaires et d'avoir chassé le commissaire qui exigeait leur arrestation (2).

Les troupes se battent vigoureusement en Suisse, quoique perdant du terrain (3), et Moreau a très habilement risqué le seul mouvement qui pût sauver Macdonald. Le parti royaliste s'accroche à l'idée d'une abdication des deux prétendants pour que le jeune

(1) Le général Joubert fut nommé commandant de la 17e division qui comprenait Paris, le jour même du 30 prairial. Le 12 juillet il fut remplacé par le général Marbot, et nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie.

(2) Voy. la note de la p. 14 de ce vol. Il avait été mis en accusation le 24 février par un arrêté qui fut rapporté cinq jours après le 30 prairial. Le 4 juillet on le nomma, sous les ordres de Joubert, commandant d'une armée qui devait porter le nom d'*armée des Alpes*.

(3) Après la bataille de Stokach près de Constance, à la fin de mars, Masséna avait reçu le commandement de l'armée du Danube réunie à celle de Suisse. (Voy. la p. 13 de ce vol.) En Italie, Moreau, successeur provisoire de Schérer, venait de faciliter par ses manœuvres la jonction de Macdonald avec son armée. (Voy. la p. 49 de ce vol.)

prince (1), plus démocrate qu'eux, à ce qu'ils disent, revienne à la constitution de 91, sauf des changements. Les aristocrates non corrigés attendent Suwarow à Paris; les autres n'espèrent les ennemis qu'à Lyon.

Le parti orléanais parle des dangers du droit divin et des vengeances, appelle les seuls princes qui se soient montrés patriotes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce parti se remue beaucoup, et je connais un bon et brave général actuellement à Paris qui a été travaillé de ce côté-là. La chute de Merlin doit être pour eux une perte.

On parle aussi de présidence républicaine concertée entre Sieyes et le roi de Prusse. Tout cela est vague; on peut néanmoins en conclure qu'il y a de l'agitation et des intrigues qui ne s'étaient pas montrées depuis le 18 fructidor. La nation est apathique; beaucoup d'anciens hommes publics le sont aussi.

A quelques tâtonnements indiscrets qui sont venus me chercher, j'ai répondu que je ne veux que la liberté par des moyens honnêtes; que ceux qui la veulent aussi connaissent assez mes sentiments; et qu'enfin je n'ai point envie de courir après les autres (2).

Je suis convaincu de la presque impossibilité où je me trouve de servir mon pays par les moyens intérieurs, sans avoir pour cela moins d'aversion pour les intrigues du dehors; de manière que si mon rôle

(1) M. le duc d'Angoulême, fils aîné de M. le comte d'Artois, avait émigré à quatorze ans, et en avait alors vingt-quatre. — Il est né le 6 août 1775.

(2) On verra plus loin, dans une lettre écrite le 9 octobre 1799 à M. de Maubourg, quelles étaient les ouvertures faites au général Lafayette en cette circonstance.

est nul, je n'en connais pas un dont je voulusse, en supposant qu'on y attache la condition d'agir pendant un mois comme ceux qui en sont pourvus.

Persuadé par expérience qu'il n'y a rien à faire avec les gens de Mittaw, je crois de plus que, s'ils rentraient en France, avec la meilleure volonté du monde, ils seraient entraînés, malgré eux, au complément de la contre-révolution. Le seul moyen, bien douteux encore, de les brider, eût été de transiger à l'aide d'une force très imposante, et de construire l'édifice constitutionnel avant qu'ils y exerçassent la suprême fonction. Mais il y a tel arrangement auquel on pourrait souscrire au nom du peuple, et que je serais bien fâché de souscrire au nom d'un prétendant. La différence est grande entre une capitulation du dedans, où l'on fait pour sa ville le moins mauvais marché qu'on peut, et une proposition du dehors qui ne serait point tenue. Il ne me convient pas davantage de pactiser avec un prince d'Orléans, et s'il était possible que j'eusse un rôle utile à la liberté, ce ne pourrait être que dans le cas où, plusieurs partis étant en guerre civile, j'adopterais celui qui me paraîtrait le moins défavorable à la cause de l'humanité et au bien-être de mon pays. C'est le seul moyen d'arriver du dehors; mais, à la suite d'un manifeste étranger, moi, *le prophète de la déclaration des droits....* jamais! Il nous faut d'abord les victoires de Moreau et de Joubert. — C'est une autre manière de voir que celle de cet homme qui, l'autre jour étant à la messe de Saint-Roch, à côté de notre cher Grammont, disait avec ferveur : « *Mon Dieu, ayez pitié de nous, exterminez la* « *nation!* » Il est vrai que cela signifiait seulement :

« *Mon Dieu, délivrez-nous du système conventionnel !* »

N'ayant pas pu défendre la constitution, et m'étant trouvé en prison pendant les insurrections contre la terreur, ainsi qu'aux époques de vendémiaire et de fructidor, je ne pouvais être utile que dans le cas où une portion du gouvernement se fût crue intéressée à relever le parti des honnêtes gens qui ne se relève point tout seul, ou dernièrement encore si les conseils avaient été bien composés; mais les constitutionnels et les honnêtes gens s'étaient habitués à croire la composition des conseils très indifférente et à supposer que le pouvoir directorial était inattaquable. Le dernier mouvement eût été peut-être à leur portée; cette chance est manquée maintenant. Je sais bien que des hommes fort au-dessus des dangers personnels s'occupent d'une grande résistance au jacobinisme; et j'en saurais beaucoup davantage si j'avais répondu d'une manière moins froide; car je suis convaincu, outre les objections individuelles, qu'avant de prendre les mesures de liberté ils voudront laisser aller *les mesures d'énergie*, comme ils disent; de manière que les hommes seront perdus avant que leurs bonnes velléités aient le moindre effet. — De l'autre côté, vous savez bien que je n'ai d'aigreur que contre ceux qui ont spéculé pour la destruction de la liberté, ou si vous l'aimez mieux pour empêcher son établissement, sur les vices et les crimes de la licence; qui ont mieux aimé la mort du roi que la fermeture du livre rouge; qui préfèrent les principes de Robespierre à ceux de La Rochefoucauld, et que j'ai rencontrés sur mon chemin pendant trois ans, lorsque je voulais, de tout

mon cœur, consolider le bien public et empêcher les maux particuliers. Je défie les aristocrates et les rois de me haïr plus que je me suis toujours attendu à l'être par eux. Leur bienveillance me gênerait puisque je ne la mérite pas, et qu'en m'exposant quelquefois pour les individus, j'ai toujours combattu le parti, ce qui fait plus que balancer les services individuels. — Ma petite colonie vous offre ses bien tendres respects, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 4 juillet 1799.

. . . .

. . . .

. . . . Entre l'Océan dont les Anglais sont maîtres, l'empire qui m'est interdit, et la France que j'empoisonnerais de mon *aristocratie* et de mon *royalisme*, il n'y a que la retraite batave où je puisse trouver sécurité. Si l'escadre aérienne fait une heureuse traversée, je serai tenté de faire en ballon le voyage d'Amérique (1). — Le nouveau gouvernement ne pense-t-il pas à la réconciliation avec les États-Unis? Le changement des directeurs en offre-t-il l'occasion? Je crois que la France, conservant sa fierté envers les puissants et les couronnés, ne se compromettrait point en faisant des avances à des républiques, pour le moins antérieures

(1) Quelques jours après la date de cette lettre, l'aéronaute Blanchard et M. Lalande, l'astronome, firent leur expérience publique de cinq ballons réunis en un seul groupe et pourvus d'une ancre.

en liberté constitutionnelle. Je vous en parle aujourd'hui, non-seulement, à cause de mon intérêt permanent pour les deux pays, des inconvénients plus graves qu'on ne croit de cette guerre, et des probabilités qui s'accumulent, mais aussi parce que nous sommes à l'anniversaire de l'indépendance. Il y a vingt-trois ans que s'ouvrit cette carrière de révolution, dans les deux mondes où la pureté de mes sentiments avait été assez généralement reconnue jusqu'à ce que j'eusse encouru l'improbation des personnes qui entreprirent de perfectionner la révolution française. Au milieu des horribles époques que nous avons à déplorer, celles du 4, du 11, du 14 juillet, rappellent des moments bien cordialement consacrés à la liberté par des hommes qui se sont haïs et déchirés depuis. J'ai lu, sous mon arbre, quatre petits volumes qui m'ont donné plus de renseignements sur ces temps abominables que je n'en avais encore eu. Il a fallu du courage pour aller jusqu'au bout, et j'ai souvent pensé à la sensible note de madame de Staël sur la manière dont les amis et les ennemis de la liberté sont affectés par les crimes commis en son nom. Il faut espérer que le courrier d'aujourd'hui va nous porter de bonnes nouvelles d'Italie. Je trouve que cette campagne, malgré les revers, a été aussi glorieuse qu'aucune autre. Les armées sont en bonnes mains, et si on ressuscitait dans l'intérieur le zèle, non de la terreur, mais du patriotisme, je serais tranquille sur les projets du dehors. Que dites-vous du rétablissement des jésuites? L'empereur de Russie pourrait bien se mettre en tête d'être nommé général de l'ordre, et si le pauvre vieux pape mou-

rait, je ne serais pas étonné qu'il voulût être pape et fût reconnu comme tel par les puissances catholiques (1). J'espère que tous les jansénistes vont redevenir républicains, surtout si Sieyes se rappelle son excellent rapport sur la liberté religieuse. On dit que la coalition a reconnu la royauté de Louis XVIII. Mon Dieu! que toutes ces sottises seraient indifférentes si les patriotes s'entendaient pour affermir la liberté sur de bonnes bases!

Le calme de notre solitude contraste bien avec les intrigues et les exterminations qui tourmentent et désolent l'Europe; mais cette nullité absolue n'empêche pas mon cœur d'être intéressé par les nouvelles publiques, et j'ai besoin, ma chère Adrienne, de l'épancher avec vous.

A MADAME DE TESSÉ.

Vianen, 14 juillet 1799.

Voici quelques renseignements sur le 30 prairial (2). Ils ne sont pas nouveaux, mais je les crois sûrs :

Sieyes est arrivé avec des projets pacifiques, et,

(1) Quelque temps après l'émeute dans laquelle le général Duphot fut tué par les dragons du pape à côté de l'ambassadeur de France, l'entrée de nos troupes à Rome par représailles (avril 1799), et la fuite de Pie VI, l'empereur Paul Ier fit offrir à ce pontife un asile dans son empire. Le grand-maître de l'ordre de Malte remit plus tard sa démission entre les mains de l'empereur.

(2) Voy. la page. 54 de ce vol.

suivant toute apparence, des engagements avec le roi de Prusse. L'opinion publique et le jacobinisme des conseils, auxquels s'unissaient momentanément les vrais patriotes, assuraient la déconfiture des triumvirs. Déjà Rewbell était serré de près, on attaquait son ami Scherer, son beau-frère Rapinat; Sieyes arrivait avec la réputation très exagérée de son influence sur le bien et sur le mal; et comme on savait qu'il veut la paix et un ordre légal, et qu'avec la première place et beaucoup d'esprit, on doit compter sur quelques semaines de puissance, le public et le nouveau directeur se sont persuadés qu'il allait tout arranger à son gré. Son ami Talleyrand n'en doutait pas.

Je sais que, dans le cours du mouvement, un patriote très considéré, et contre lequel il n'y a point de haine, leur fit dire que s'ils faisaient la révolution pour la liberté, il fallait appeler ses amis; que s'ils ne la faisaient que pour eux, ils ne la dirigeraient pas long-temps; que le premier gage à donner était de porter au directoire deux constitutionnels étrangers à la convention; que si on voulait maintenir la république, il convenait de réunir les partis qui ne désirent pas de roi; que si on renonçait à la faire aller, il importait que ce mouvement fût réglé par l'effort réuni des patriotes; mais l'orgueil a cru pouvoir tout faire, et a voulu avoir tout fait. Je ne sais si, dans leur embarquement, ils pourront jeter l'ancre... Voici comment cela leur a réussi pour le moment:

La veille du jour convenu pour le renvoi de Treilhard, le décret passa; on le porta à Barras. Merlin présidait, Treilhard parlait. « *Votre opinion*

est vieille, interrompit Barras, « *Vous êtes destitué.* » Treilhard se soumit. Un député porta à Sieyes une liste de candidats; il refusa de donner son avis, mais exprima sa répugnance pour Dubois-Crancé et Lacombe Saint-Michel. On comptait sur Talleyrand, Cambacérès, Kilmaine, Championnet, Beurnonville, pour la liste des Cinq-Cents. A onze heures et demie du soir, on apporte à Talleyrand, qui était tranquillement à jouer, le résultat bien différent du scrutin. Il alla chez Sieyes, qui fut très mécontent; le choix de Gohier n'était pas dans ses plans. On lui reprocha la modestie de son silence, et il indiqua pour les choix futurs Talleyrand et Cambacérès.

La Réveillère et Merlin, restés en permanence au Luxembourg, voulaient que Barras se mît à la tête des troupes qui n'auraient marché que pour lui; il en était bien loin. Les commissions réunies firent prier le directoire d'obtenir les démissions de Merlin et La Réveillère. A son refus, elles s'adressèrent aux deux directeurs, en les menaçant du décret d'accusation. « *J'aime mieux que mon fils n'ait point de père, que s'il en avait un déshonoré*, dit Merlin; *on ne m'arrachera que mort*; » et La Réveillère en dit autant. On fait jouer l'artillerie des dénonciations, et les deux démissions arrivent. — Vous savez que, malgré la confidence de Sieyes aux députés, on élut Roger-Ducos et Moulins. — Il est remarquable que les Cinq-Cents, ayant prévu que Marescot serait nommé par les Anciens, qui, à l'élection de Ducos, lui avaient donné beaucoup de voix, on le fit exclure

sur la dernière liste, sous prétexte d'avoir découvert qu'il était noble (1).

Les plaisirs de Paris n'ont pas été dérangés un instant. On s'est dit, à Tivoli, *qu'on allait être pis que jamais*. On appelle la patrie la *patraque*; et le public, par une lâche insouciance, comme les puissants du moment par un vain égoïsme, ont laissé quelques déclamateurs sans talent ramener sans obstacle les mesures du jacobinisme, et prolonger la révolution qu'on espérait terminer par la paix (2).

(1) Après Roger-Ducos qui fut nommé en remplacement de M. Merlin, le général Marescot fut celui qui obtint au conseil des Anciens le plus de voix.

(2) Le 6 juillet, il se forma à Paris un nouveau club jacobin, présidé par Drouet, sous le nom de *Réunion du Manége*. Le 12, on fit la loi dite *des otages* qui autorisait en cas de troubles les administrations des départements à prendre comme otages les parents d'émigrés et les nobles, et à séquestrer leurs biens. On a vu, p. 24 de ce vol., comment les élections s'étaient faites sous le gouvernement directorial. Voici, d'après *le Moniteur*, quel était le régime appliqué aux écrivains : Immédiatement après le 18 fructidor (4 septembre 1797), les auteurs et imprimeurs de trente-deux journaux avaient été décrétés d'accusation sans compter ceux qu'on déportait. L'art. 35 de la loi du 19 fructidor mettait les journaux et autres écrits périodiques, ainsi que les presses, pendant un an, sous l'inspection de la police qui pouvait les prohiber. Pendant quelque temps, de simples commissaires auprès des administrations centrales des départements exercèrent cette attribution de l'art. 35. L'approbation du directoire et ses arrêtés devinrent ensuite nécessaires pour prohiber des journaux et saisir des presses. Il en prohiba ainsi seize le 17 décembre 1797, deux le 1er mai 1798; quelques jours après il interdit l'importation des lettres et journaux anglais; le 7 juillet de la même année, deux arrêtés du directoire parurent, l'un pour réafficher une loi du 15 novembre 1794, décernant 100 fr. de récompense à chaque dénonciateur d'émigré, l'autre pour supprimer quinze journaux. Le 25 août 1798, à l'occasion d'un projet de loi répressive de la presse, on décida que l'art. 35 du 19 fructidor pourrait être exécuté pendant un an encore. Cependant plus d'une année après, le 3 septembre 1799, on voit encore dans *le Moniteur* un message du

Gohier était membre de l'assemblée, et le 8 août 92 vota pour moi; il remplaça, en 93, Garat au ministère de la justice. Roger-Ducos et Moulins passent pour jacobins. On a préféré celui-ci au général Marescot qui était la dernière espérance, et pour qui le vœu de Sieyes s'était réuni à celui de tous les patriotes. Aussi Bernadotte, présent à cette nomination, s'écria-t-il : « *Ces gens-là peuvent-ils prétendre que nous les servions ?* » On disait, dès le 4 messidor (22 juin), que Santerre fournirait la liste des riches à faire contribuer. Vous savez la nomination de Fouché de Nantes. On avait donné à Joubert la 17e division, mais à Marbot le commandement de Paris; et voilà que Joubert est envoyé en Italie! On aperçoit bien à quelques choix une influence opposée au torrent, mais aussi timide et infirme que celle des Girondins après le 10 août. « Ne craignez rien pour « ma sûreté, m'écrit madame de Lafayette, j'espère « être avec vous avant qu'il y ait du danger pour les « femmes et pour les pauvres. » George me mande : « J'ai trouvé ici de grands changements; vous jugez « bien que ce qui m'est personnel est suspendu pour « le moment. » — Il arrivera, j'espère, dans peu de jours.

Vous observerez que les jacobins, en dénonçant Talleyrand, menacent Sieyes (1). En attaquant les

directoire annonçant que des mandats d'arrêts ont été dirigés contre les auteurs et imprimeurs de douze journaux, et que les scellés ont été apposés sur les presses et les cabinets mêmes des auteurs.

(1) M. de Talleyrand publia, au mois de juillet 1799, un écrit justificatif pour établir qu'en septembre 1792, il avait accepté une mission

Bataves qui firent le mouvement de juin, ils affectent de croire que Joubert, qui en est l'auteur, en avait été victime, et le séparent de son ami Daëndels pour le mettre avec son ennemi Charles Lacroix (1); ils traitent mieux Moreau que Macdonald, et aiment Bonaparte qui est bien loin. Quoi qu'il en soit, ils délivreront beaucoup de prisonniers arrêtés arbitrairement. Les naufragés de Calais pourraient bien être aussi délivrés en haine de Merlin, et la liberté religieuse protégée en haine de La Réveillère (2).

diplomatique à Londres. Il fut inscrit plus tard sur la liste des émigrés, et se retira aux États-Unis. Revenu en France après le 9 thermidor, il obtint sa radiation, devint membre de l'Institut et fut nommé, le 18 juillet 1797, au ministère des affaires étrangères à la place de Charles Lacroix. Après le 30 prairial, il donna sa démission et fut remplacé par M. Reinhard. Après le 18 brumaire, Bonaparte le rappela à la direction des affaires étrangères.

(1) Au commencement de l'année 1798, l'assemblée nationale batave n'avait pas encore achevé la constitution qu'on attendait depuis trois ans; les réglements des anciens états subsistaient encore, et l'on se plaignait des entraves de l'esprit fédéral. A cette époque, l'armée française de Hollande était commandée par Joubert, et Charles Lacroix remplissait des fonctions diplomatiques. Joubert et le général Daëndels se réunirent le 22 janvier, pour exécuter militairement un coup d'état assez semblable à celui du 18 fructidor en France; on arrêta un grand nombre de députés, on cassa les administrations provinciales, et un directoire exécutif fut institué avec deux conseils; mais les coopérateurs de ce changement ayant voulu, de concert avec Charles Lacroix, se perpétuer dans le nouveau directoire sans recourir à de nouvelles élections, les généraux Daëndels et Joubert rassemblèrent encore leurs troupes dans les premiers jours de juin (prairial an VI), dispersèrent les directeurs, les conseils, et firent décréter un nouveau gouvernement, et des élections. Le ministre de France Charles Lacroix fut rappelé pour sa conduite en cette circonstance.

(2) Le 1er mai 1797, M. La Réveillère fit à l'Institut un discours où il exprimait le désir « d'un culte simple qui aurait un couple de dogmes, « et d'une religion sans prêtres. » Quelques mois après, un culte appelé *théophilanthropique* fut introduit en France dans un grand nombre d'églises catholiques.

J'ai lieu de penser que les hommes opposés à l'anarchie et menacés par elle, se croient plutôt déjoués que battus. On assure que le discours de Sieyes à la fête d'aujourd'hui, sera très prononcé contre les jacobins. Je mandais, l'autre jour, « que le roi de Prusse « n'était pas contre la France, tant s'en faut. » Cette expression n'était point hasardée, et quoiqu'on annonce qu'il va se déclarer pour la coalition, je suis disposé à croire tout le contraire. On dit la même chose de l'Espagne, et je parie contre, presque autant qu'à propos de la Prusse. Si ces puissances se mêlent des affaires françaises, c'est avec des idées fort différentes de celles des coalisés. Quant au roi de Prusse, il est personnellement beaucoup mieux avec le ci-devant ambassadeur, que les aristocrates n'avaient cru. Vous jugez bien que l'arrivée de Fouché de Nantes à excité à La Haye une juste terreur (1). Les nouvelles d'hier au soir étaient rassurantes; on ne connaît pas à fond ses instructions, et on en soupçonne une dans chaque poche; mais, jusqu'à présent, il paraît ne faire usage que de la bonne, et à ces espérances du côté batave j'ajoute ce qui m'a été dit d'un autre côté, qu'il n'y avait rien d'alarmant dans ses ordres ni dans ses intentions. Si ce calme est trompeur, on le saura bientôt. Rien ne menace, jusqu'à présent, la tranquillité de notre ermitage. On dit que Brune va servir en Italie; Joubert y commandera, et Moreau sur le Rhin. Les nouveaux administrateurs du département de la Seine sont jacobins des plus caractérisés.

(1) Il obtint cet emploi diplomatique à la suite des changements du 30 prairial.

Adieu, ma chère cousine, communiquez mon épître à Maubourg. Mon cœur vous adresse tout ce qu'il sent pour vous.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 5 août 1799.

Je pensais bien tristement, mais bien tendrement à vous, ma chère Adrienne, lorsque, tout à coup, c'était avant-hier, George est entré dans ma chambre. Vous n'irez pas bien loin pour juger de ce que j'ai éprouvé, et je sais avec quelle générosité vous jouissez de mon bonheur. Quand verrons-nous la réunion de toute la famille? ce serait bientôt et en France, si, dans cette dernière crise, tous les hommes qui ont pris part à la révolution étaient à portée de se réunir autour du premier de tous les intérêts, celui de la liberté. C'est l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir, mais les hommes causent sur les intérêts et agissent par les passions.

Certes, il faudra bien, pour que j'aille en Amérique, ne pas conserver la moindre espérance de servir ici ma patrie. Quand je vois s'avancer, avec les plus détestables intentions, la coalition contre la France et l'humanité entière; quand je reconnais mes ennemis personnels à la tête de cette affreuse ligue, il me semblerait que je n'ai autre chose à faire qu'à me ranger de l'autre côté et me battre jusqu'à extinction... Point

du tout. L'autre côté me témoigne presque autant de malveillance. Rien ne m'annonce que c'est la liberté qu'il veut défendre, et à présent, comme l'année passée, *j'apprécie* (1) les motifs qui m'écartent de ma patrie.

Depuis hier, George et moi, nous vous arrangeons une ferme, soit dans la belle vallée du Shenando, sur les derrières de l'État de Virginie, non loin de *Federal-City*, et même de Mount-Vernon, soit dans les belles prairies de la Nouvelle-Angleterre, à portée de la ville de Boston, pour laquelle vous connaissez ma prédilection. Je ne me dissimule pas, chère Adrienne, que moi qui me plains des serfs du Holstein comme d'un entourage bien triste pour un ami de la liberté, je trouverais des nègres esclaves dans la vallée du Shenando; car, si, dans les États du nord, l'égalité est pour tout le monde, elle n'existe dans le midi que pour les blancs. Il est vrai qu'avec nos idées de Cayenne, on peut se donner quelque consolation. Je préférerais, cependant, la Nouvelle-Angleterre, et en même temps, je sens toutes les raisons qui doivent nous rapprocher de Mount-Vernon et du siége de l'union fédérative; mais il ne nous manque que le premier dollard pour acheter notre ferme. Cette incertitude doit être ajoutée à bien d'autres, sans que vous deviez vous en tourmenter. A l'impossible nul n'est tenu.

Vous n'aurez point de politique aujourd'hui; je suis plus occupé de l'arrivée de George que de celle

(1) Cette expression se trouve dans la lettre du 27 novembre, p. 5 de ce vol., adressée par le général Lafayette au directoire, quand il lui demanda la rentrée de ses compagnons de captivité.

des Anglo-Russes. Il fait beaucoup de vent, et quoique je connaisse personnellement le général Abercrombie, que nous prîmes autrefois à York-Town, j'aimerais mieux le savoir sur la côte aujourd'hui que par un beau temps (1).

— Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de brouiller trois empereurs qui n'ont pas le sens commun (2)? — Plus le nouveau gouvernement se montrera généreux envers les États-Unis, plus il déjouera la politique anglaise et détruira l'influence de M. Pitt. Adieu, ma chère Adrienne, soutenons avec courage les peines de ce monde, etc.

P. S. L'écrit de Benjamin Constant est parfaitement propre à faire réfléchir les indifférents à la contre-révolution et même une partie des amateurs (3). Le discours de Sieyes, au 14 juillet, a déplu aux jacobins; je parie qu'au 10 août il voudra leur complaire (4).

(1) Sir Ralph Abercrombie attendait dans les premiers jours de juillet 1799, au camp des Dunes de Barham, une armée russe à laquelle devait se réunir une armée anglaise pour aider la coalition dans une entreprise qu'on tenait encore secrète, mais qu'on supposait dirigée contre la Hollande.

(2) Les empereurs d'Autriche, de Russie et de Turquie.

(3) M. Benjamin Constant fit paraître, au mois de juillet 1799, une brochure intitulée : *Suites du rétablissement de la royauté en Angleterre.*

(4) Dans le discours que Sieyes prononça, comme président du directoire, pour l'anniversaire du 14 juillet 89, il fit l'éloge des premiers temps de la révolution : « Est-ce trahir la vérité, disait-il, d'ajouter que « plus qu'aujourd'hui peut-être, les ames alors étaient républi- « caines ? » En même temps, Sieyes déclarait « que l'assemblée consti- « tuante avait jeté les fondements du gouvernement représentatif in- « compatible avec toute hérédité de pouvoir et par conséquent la « royauté ». — Deux semaines après, il s'éleva, dans un second discours officiel pour l'anniversaire du 9 thermidor, contre le régime de

A MADAME DE LAFAYETTE.

29 août 1799.

C'est tout de bon que la Hollande est envahie, ma chère Adrienne; il y a plusieurs jours que les bâtiments ennemis, de guerre et de transport, se promènent sur les côtes (1). Vous verrez dans les papiers une sommation de lord Duncan, auquel l'amiral batave, et ensuite le directoire, ont fort bien répondu. Ce pays-ci prend une bonne attitude; les troupes iront bien; elles ont deux excellents généraux, Daëndels et Dumonceau. Quant aux Français, ils se battront ici comme partout; mais il est fâcheux sous tous les rapports qu'on n'ait pas encore reçu, des bords du Rhin, la partie des troupes soldées par la

la terreur. Douze jours s'écoulèrent encore lorsqu'arriva un autre anniversaire, celui du 10 août. Le président Sieyes commença ainsi : « Je vous salue, jour de justice et de gloire que les destinées de la « France avaient marqué pour asseoir enfin l'indépendance na« tionale sur la chute du trône! Au 10 août la royauté fut renversée « en France; elle ne se relèvera jamais. Tel est le serment que vous « gravâtes sur les murs de ce palais au moment où vous en chassiez « le dernier de nos tyrans. — Dans ce dernier combat, il restait à la « royauté pour défenseurs l'audace et la lâcheté d'une cour corrom« pue, la perfidie, l'insolence, etc. etc. »

(1) Dès le 20 août, une flotte de cent cinquante vaisseaux de tout rang, sous les ordres de l'amiral Duncan et du général Abercrombie, avait été vue dans la rade du Texel. Le 27, un premier débarquement de 20,000 Anglais eut lieu sur la presqu'île du Helder, et les batteries qui défendaient ce poste furent enlevées.

Hollande qui, au premier moment où on en a besoin, se trouve être employée ailleurs. Nous avons appris hier que les ennemis débarquaient sur trois points : Helder du côté du Texel, Helvoet-Sluis et Groningue. Le corps batave de Daëndels, qui défend la partie du Texel, a déjà combattu avec succès; la garnison française d'Utrecht et le général Gouvion sont partis cette nuit.

La première division anglaise est commandée par sir Ralph Abercrombie, qui a beaucoup servi contre moi. La gazette de Leyde dit que lord Cornwallis fait en Irlande des préparatifs de défense (1), et que M. le ci-devant comte d'Artois va reprendre en Suisse ses fonctions de colonel-général; son confident Roll, qui a depuis long-temps la promesse du régiment des gardes suisses, l'a, dit-on, précédé. Quand je vois tous ces gens-là en mouvement, les uns pour opprimer les volontaires d'Irlande, les autres pour replacer en Hollande la maison d'Orange, d'autres pour faire en France la contre-révolution, je ne puis assez m'étonner de n'avoir rien à faire.

Adieu, chère Adrienne, etc.

(1) Depuis le mois de novembre 1796, l'insurrection plusieurs fois réprimée et renaissante de l'Irlande avait continué sur divers points de cette île. A la fin de 1796, une tempête dispersa la flotte qui portait aux insurgés le secours du général Hoche et de son armée; au mois d'août 1798, 1,600 Français, débarqués sous le commandement du général Humbert, s'étaient maintenus parmi eux pendant quelques semaines, mais avaient été faits prisonniers par lord Cornwallis récemment nommé vice-roi. A l'époque où cette lettre fut écrite, quoique *l'union* de l'Irlande fût décidée depuis plusieurs mois, cette mesure fit naître quelques résistances. Le parlement d'Irlande avait refusé *l'union* en avril 1799.

P. S. Les troupes bataves, après s'être très bien battues, se retirent sur Alkmaar; il leur arrive des renforts français.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 31 août 1799.

. . . .

La descente des ennemis s'est bornée jusqu'à présent à la Nord-Hollande. Le fort d'Helder a été évacué; ce qui a forcé l'escadre batave à changer de position; elle est en sûreté, embossée dans un canal étroit entre deux bancs de sable. La division anglaise occupe les dunes. Il paraît que le prince d'Orange s'était flatté, comme jadis les princes français, que les troupes répugneraient à combattre contre sa cause (1). C'était une grande erreur; il n'y a point eu de mouvement en sa faveur, ni au camp, ni dans le pays. On parle de quelque agitation à Rotterdam, mais cela n'a pas même été jusqu'à l'émeute, et ici, dans tous nos environs, la tranquillité est telle, que s'il n'y avait pas de passages de troupes, un étranger ne pourrait supposer qu'il y a dans la république une armée contre-révolutionnaire. Vous jugez bien que les orangistes

(1) Le duc d'York, fils du roi d'Angleterre George III, commandait en chef l'expédition; il fit placer le pavillon orange sur les clochers et batteries du Helder. En même temps une proclamation, qui engageait la Hollande à rentrer dans l'obéissance à ses anciens souverains, fut publiée.

désirent une contre-révolution. Cependant ils ont été choqués du titre de *souverain légitime* que lord Duncan a donné au prince. Si vous exceptez les dépendants de cette petit cour, il y a dans le parti orange de l'aristocratie républicaine.

Vous avez vu par le dernier courrier que j'étais fort tourmenté du déficit qu'on trouvait dans les troupes françaises soldées par la Hollande; le lendemain il y avait à Utrecht beaucoup d'inquiétude et de mécontentement parmi les patriotes; c'est ce jour-là que les grenadiers, chasseurs, et des volontaires de chaque compagnie de la garde nationale ont eu ordre de marcher. Je suis venu dire adieu à notre ami Van-Ostrum qui les commande; le lendemain j'ai vu partir cette garde nationale de la bonne ville d'Utrecht, qui avait réellement le meilleur air. Depuis ce temps les affaires se sont bien améliorées; il est accouru des Français de toutes parts avec la célérité qui les caractérise. Il y a déjà trente mille hommes devant la division anglaise qui est débarquée; le vent est défavorable au reste. Cette première division n'est, dit-on, que de quatorze mille hommes, quinze mille Français arrivent du côté de Liége; la garde nationale forme à Harlem une réserve, comme celle qu'on projétait de faire à Lyon; Van-Ostrum y est. Vous jugez, chère Adrienne, que nous aurions bien voulu être à portée de concourir à la défense de ce pays qui se présente de si bonne grâce. On y trouve toutes les allures de la liberté de fait, et non-seulement les patriotes, mais les modérés parmi les orangistes, craindraient de voir leur patrie livrée aux Anglo-Russes. Mais cette défense

de nos foyers momentanés nous est interdite par notre situation; nous avons appris avec une vive douleur la mort de Joubert (1). Adieu, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 4 septembre 1799.

Vous jugez bien qu'en apprenant l'invasion d'un pays qui nous donne asile et où la liberté n'est pas un vain nom, nous avons tous éprouvé le désir de lui être utiles. Victor (2) et George étaient plus libres de leurs mouvements. Cependant, il m'a paru bien difficile de les envoyer au quartier de Daëndels, ou à celui de Gouvion, qui sont des dépendances du quartier-général, et comme il s'agissait d'une satisfaction pour eux, et non d'un service à rendre aux deux pays, il m'a paru plus convenable de réprimer une ardeur qu'on aurait prise pour un désir d'être remarqué, et peut-être pour une spéculation politique dont nous sommes fort loin. Eux-mêmes sont convenus de nos difficultés générales et personnelles, et nous restions tous, quoique à

(1) Le général Joubert fut tué, le 15 août, à la bataille de Novi (trois lieues sud de Tortone.) Il succomba au premier moment de l'action en conduisant lui-même une charge à la baïonnette.

(2) M. Victor de Latour-Maubourg, frère du compagnon de captivité du général Lafayette, général de division sous l'empire, ambassadeur en Angleterre et ministre de la guerre sous la restauration, gouverneur des invalides jusqu'en 1830.

regret, dans notre jardin, lorsque la garde nationale d'Utrecht a marché.

Dès lors, nous n'avions plus à craindre d'afficher la prétention d'être vus à l'armée, en allant tout simplement avec les citoyens de cette ville. Il s'agissait vraiment de la défense du pays menacé par les Anglo-Russes. D'ailleurs, il y a eu un moment très fâcheux dans toute la Hollande : Helder abandonné et pris; l'escadre se réfugiant ailleurs; les Bataves se retirant avec perte de mille hommes; beaucoup moins de Français qu'on ne croyait en avoir dans le pays, et ce déficit encore exagéré. On disait, et nommément à Utrecht, que la France jouait le même jeu qu'en 87. C'est dans cet instant que le commandant Van-Ostrum a été prié de recevoir deux grenadiers volontaires et de leur garder le secret; il a senti vivement cette démarche et, avec une délicatesse dont je suis bien touché, a consenti à leur départ pour Harlem où ils ont joint le bataillon. . . . .
. . . .
. . . .

Ma chère Adrienne, j'espère que vous nous approuverez; vous voyez que je me suis borné aux devoirs civiques d'un patriote, habitant de la Hollande envahie. C'eût été contre ma conviction que j'aurais contrarié le projet de Victor et de George.

Il ne leur procurera pas, je crois, les dangers qu'ils aimeraient à courir. Vous vous en consolerez et moi aussi, car je sens qu'envoyer à la guerre ou y mener sont deux choses fort différentes.

Ma lettre a une bien vilaine date...; celle de demain ne sera pas plus belle. Après-demain me verra entrer dans ma quarante-troisième année. Il est bien temps de se choisir une demeure définitive.

P. S. C..... arrive d'Utrecht, ma chère Adrienne. Tout est tranquille sur terre; mais il porte la certitude d'une nouvelle maritime également honteuse et affligeante. C'est la reddition de toute l'escadre batave; il y a eu révolte à bord; le prince d'Orange, et par conséquent les Anglais, sont maîtres des vaisseaux (1).

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 12 septembre 1799.

Il y a eu une attaque générale dont le succès en promettait encore de plus grands; un point important a été enlevé très vigoureusement; les corps avancés de l'ennemi ont été chassés jusqu'à leurs

(1) L'amiral Mitchell, qui commandait la flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Duncan, put pénétrer par le Texel jusqu'à la flotte hollandaise dont les matelots, travaillés en faveur du prince d'Orange, se rendirent à la première sommation. Toute la marine batave tomba ainsi au pouvoir de l'Angleterre. L'amiral hollandais Story, après une résistance inutile et la défection de ses équipages, fut fait prisonnier de guerre.

principaux retranchements, et les grenadiers bataves se sont montrés dignes de marcher à côté des nôtres. Le bon général Van-Ryssel est venu hier; il était rajeuni de dix ans, car tous les patriotes espéraient que la journée d'hier serait décisive. Nous avons ce matin un billet de lui, qui mande que la position des ennemis n'a pas pu être forcée, et que les armées ont à peu près leur ancien terrain, à l'exception de notre gauche, qui a fait des progrès. Vous voyez qu'il y a seulement absence du bien dont on se flattait; le seul renseignement fâcheux, c'est qu'on a cru voir dans une partie de l'infanterie quelques signes de ce mauvais esprit qui a caractérisé la marine. Mon vieux ami m'en écrit comme si la honte en rejaillissait sur ses cheveux blancs; mais j'ai lieu de penser que jusqu'à présent il n'y a pas grand mal. Les deux généraux bataves Daëndels et Dumonceau se conduisent avec énergie; il y a de l'union entre les troupes des deux républiques. Ne parlez même pas de l'inquiétude qu'on a conçue; mais c'est avec plaisir que j'apprends qu'on nous envoie des renforts français. On dit que les émigrés qui avaient paru devant Arnheim se sont portés vers Bentheim, sur le chemin de Hollande en Holstein. Ces messieurs seraient encore pires à rencontrer que des coalisés réguliers. J'espère que la France garnira le côté de Groningue avant l'arrivée des Russes. Nous sommes, comme vous voyez, assez mal entourés.

Il m'a paru bien étrange dans ces circonstances, et lorsque le président du directoire est pénétré du malheur qu'il y aurait pour moi à retomber dans les

griffes coalisées (1), d'entendre supposer que la mesure d'expulsion des émigrés peut m'être applicable.

Nous attendons avec une extrême anxiété les nouvelles de France. C'est à Paris que la liberté peut être utilement servie; c'est là qu'a toujours été le centre de ce grand mouvement qui agite l'Europe.

Les ennemis sont encore du côté du Helder où le duc d'Yorck est arrivé; c'est, hors de table, un pauvre renfort. — Le général Brune a réuni près d'Alkmaar l'armée gallo-batave. Les troupes de terre s'expriment avec indignation sur la conduite de la flotte. La garde nationale est fort contente des Français; le général les a comblés de politesse; il n'y a pas un soldat qui manque à témoigner la même considération aux officiers bataves qu'aux leurs. Tout cela plaît; et comme le militaire anglais a été dans ce pays-ci hautain et pillard, les comparaisons, malgré les infamies du gouvernement français, sont entièrement à notre avantage.

P. S. Je viens de lire un bon écrit de Rœderer contre l'emprunt forcé, et un de l'abbé Morellet contre la loi des otages (2), ce qui n'empêche pas les emprisonnements et les exactions.

(1) Le directeur Sieyes avait exprimé ce sentiment à madame de Lafayette dans un entretien qu'elle lui avait demandé pour assurer une retraite au général Lafayette, en cas d'invasion de la Hollande. Le général Lafayette parle plus loin de cet entretien dans une lettre à M. de Latour-Maubourg.

(2) Quelques jours après la loi des otages (12 juillet,) on discuta l'emprunt forcé, décrété dans le courant du mois d'août. Les dangers publics et le système qui prévalut au 30 prairial donnèrent lieu à l'établissement de cet emprunt par des procédés violents auxquels on avait eu recours plusieurs fois pendant la révolution. Celui-ci fut fixé

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 16 septembre 1799.

Les nouvelles de l'invasion sont à peu près les mêmes; elles vont devenir plus importantes, s'il est vrai que les Russes sont arrivés. J'aurais voulu que l'attaque eût pu réussir avant leur débarquement, et même qu'elle eût suivi de près celui des Anglais. Je me permettrais, en général, quelques observations, si je ne savais qu'il n'y a rien de plus ennuyeux qu'un invalide qui parle de guerre, et de plus injuste qu'un nouvelliste qui n'est pas dans les secrets. Ce fut sans doute un grand mal de n'avoir pas ici les troupes qu'on faisait payer à nos braves Bataves. Je vois par la gazette qu'outre celles qui garnissent la Zélande et autres lieux, il y avait dernièrement à l'armée 7,500 Français disponibles, et deux bonnes divisions bataves, sous Daëndels et Dumonceau. Je vous mandais, par le dernier courrier, qu'on avait été mécontent de quelque partie de l'infanterie; on a fait arrêter plusieurs fuyards qui vont être jugés. Quant à nos compatriotes, leur conduite est sous tous les rapports excellente; malgré les exceptions qu'on a remarquées, l'esprit général des troupes bataves est aussi fort bon. Je souhaite impatiemment l'arrivée des

à 100 millions; on décida qu'au lieu de faire contribuer chacun dans un rapport fixe avec le montant de ses impôts directs, les riches paieraient forcément une part variable et progressive suivant leur fortune présumée et appréciée par un jury taxateur.

douze à quinze mille Français qu'on annonce depuis plusieurs jours. En attendant, il s'assemble du côté de Clèves un corps de pareil nombre de Prussiens. Ma cousine Holsteinoise (1) m'écrit qu'on regarde comme certain que ma retraite est menacée, si, d'après leur réquisition, la France ne retire pas ses troupes. J'en serais fâché; car je suis comme chez moi dans ma bonne république batave, et je ne voudrais pas revoir des aristocrates et des serfs; mais je réponds à ma cousine que, de part ou d'autre, il y aura des gens bien attrapés, puisque nous croyons ici que l'intervention prussienne est combinée avec la France, et contraire aux vues de la coalition. Cette chère cousine, dans le plus tendre et le plus aimable billet, me cite, et m'applique cette phrase de Vauvenargues : *Nous prenons quelquefois pour le sang-froid une passion sérieuse et concentrée qui fixe toutes les pensées d'un esprit ardent, et le rend insensible aux autres choses.* —Je conviens que, dans l'état actuel de notre patrie, et dans les dangers de la liberté, je suis fort susceptible de distraction sur mes intérêts personnels; mais réellement je ne vois point de péril à rester ici jusqu'au dernier moment. Adieu, etc.

P. S. Il me tombe sous la main le discours et le message de Sieyes, du 18 fructidor, qui contrastent bien étrangement avec ses vues actuelles et même avec le ton des discours des 14 juillet et 9 thermidor (2). Je

(1) Madame de Tessé.

(2) *Le Moniteur* contient, à la suite d'un discours de Sieyes, pour l'anniversaire du 18 fructidor, un arrêté du directoire qui condamne à la déportation et séquestre les biens de soixante-huit individus, comme propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs de trente-

ne sais plus qui disait : « Tout le monde a peur de tout le monde. » On avait dit autrefois : « Ote-toi de là que je m'y mette..... » Serait-ce donc l'*omega* et l'*alpha* de la révolution ?

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 19 septembre 1799.

Il y a aujourd'hui deux ans, chère Adrienne, que nous sortîmes de cette prison où vous étiez venue me porter la consolation et la vie. Que ne puis-je, après deux ans d'exil ajoutés à cinq années de captivité, vous porter dans une paisible retraite l'assurance d'être réunis pour toujours !

. . . .

Comment nous arrangerions-nous, en attendant, pour passer ensemble une partie de l'hiver ? Voilà, mon cher cœur, les questions que je me fais à moi-même sans trop savoir comment y répondre. J'ignore d'abord si la Hollande sera suffisamment défendue par le général Brune et son armée gallo-batave. On m'écrit du Holstein, que le roi de Prusse va exiger la retraite immédiate des troupes françaises ; de Paris, qu'il va se décider pour nous, et que Sieyes vous a paru persuadé de sa neutralité ; d'Utrecht ;

quatre journaux désignés par la loi du 19 fructidor an v. Le même journal publie le lendemain le message signé par le président Sieyes, qui annonce des mandats d'arrêts contre les auteurs et imprimeurs de douze journaux, l'apposition des scellés sur les presses et les cabinets des auteurs ou imprimeurs. (Voy. la note de la p. 66 de ce vol.)

que, d'après la réponse d'un courrier parti pour la France, il va se joindre à la république ou à la coalition. De toutes ces versions, la vôtre est la meilleure, puisqu'elle vient de source; et certes si la Prusse et le pays de Hanovre se déclaraient nos ennemis, il serait difficile de gagner le Holstein, où peut-être je trouverais encore des Russes; car on dit que Paul I[er] a rompu tout-à-fait avec le Danemarck.

20 septembre.

J'apprends que les ennemis, et particulièrement les Russes, ont éprouvé une grande mésaventure (1). Deux mille tués, dit-on, environ deux mille prisonniers, plus de vingt pièces de canon, une confiance mutuelle entre les Français et les Bataves, une mésintelligence très-fondée entre les Russes et les Anglais, voilà les fruits de cette brillante journée, anniversaire de notre délivrance d'Olmütz. Nous aurons demain ici une colonne de neuf cents Russes et Anglais qu'on mène à Lille; tout le monde court au-devant d'eux, et vous jugez l'excellent effet que produit dans le pays cette victoire gallo-batave. Gouvion y a acquis beaucoup de gloire et le grade de général de division. On a fait, sur le champ de bataille, général de brigade, Aubry, qui commandait la place d'Utrecht. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce succès nous a rendus bien heureux.

Le poste de George et de Victor est la garde d'une batterie sur la droite de l'armée; mais les ennemis ne seront pas tentés de recommencer l'aventure de

(1) A Berghen près d'Alkmaar, le 19 septembre.— Un second débarquement de 18,000 Anglo-Russes avait été effectué, le 15, au Helder.

l'autre jour. Il en résulte, chère Adrienne, que nous devons être tranquillisés sur le danger de nos chers volontaires. Il n'y aurait point eu d'affaire, si les Anglais, à l'arrivée des Russes, n'avaient pas pris ce moyen de leur faire les honneurs; encore les ont-ils très-médiocrement soutenus.

J'ai renouvelé hier à Utrecht une ancienne connaissance. Kellermann et moi, nous nous sommes rencontrés et embrassés de bon cœur. Je ne l'ai pas trouvé vieilli; il m'a trouvé presque rajeuni. Adieu, etc.

A M. ÉMERY.

Vianen, 2 octobre 1799.

Adrienne vous donnera de mes nouvelles, mon cher Émery; je ne vous parlerai que de la chose publique; les contre-révolutionnaires et les jacobins se disputent à qui lui portera le dernier coup; les patriotes semblent être sous un sortilége. Est-il donc impossible de réunir les efforts de ceux qui voudraient sauver la liberté? Sieyes y paraît disposé; il y a de bons citoyens dans les conseils, le ministère, les armées; on pourrait, autour des gouvernants bien intentionnés, rallier cette foule d'honnêtes gens qui se croient royalistes, aristocrates, et qui ne sont que mécontents. Mais si on y perd du temps, les institutions nouvelles, de plus en plus méconnues et haïes, achèveront de se dissoudre et feront place au plus honteux retour de l'ancien régime.

On prétend que Sieyes est sûr d'une paix qui, en

désarmant du moins un de nos ennemis, éloignera la contre-révolution extérieure, et donnera la force de détruire le jacobinisme. Je le souhaite de tout mon cœur; mais, puisqu'il est évident que, pour le choix de ses collègues, des ministres, pour les autres nominations, pour les mesures législatives et d'administration, Sieyes est journellement contrarié; comme on contraint sa diplomatie, et que Barras vient de tromper ses espérances, je ne concois pas qu'il tarde à se donner plus de pouvoir; il en négocierait mieux au dehors et au dedans, et cette réunion de patriotes, qu'on ajourne après le succès, comme s'il s'agissait de l'obtenir pour eux, et non de se servir d'eux pour l'obtenir, contribuerait à faire goûter les mesures qui termineraient la révolution.

Mais si la paix n'a point lieu, si la coalition poursuit ses projets, n'est-il pas indispensable et urgent de réunir tous les moyens physiques et moraux de résistance? Que signifie cette proclamation où toutes les nuances de patriotes sont averties du danger, si les seuls conventionnels sont admis à le repousser? « Puisque nous ne sommes que vos sujets, diront les autres, et que nous n'avons éprouvé par vous que des malheurs, nous prenons acte de la différence que vous-mêmes, jusqu'au dernier jour, reconnaissez entre nous, et nous espérons que nos nouveaux maîtres, lassés de vous tuer, nous sauront gré de votre haine et de votre méfiance pour nous. » Ils reconnaîtront plus tard que c'est aux premiers hommes de la révolution qu'on a voué le plus de vengeances; mais en attendant ils répugnent à se marquer de nouveau du signe de la réprobation.

Les fanatiques de la contre-révolution sont moins nombreux qu'on ne croit, les jacobins bien moins encore. Ceux-ci n'existent que par la peur que les républicains ont de tout le monde; les premiers ne paraissent forts de la masse nationale que parce qu'on n'ose pas faire une révolution qui la ramène aux sentiments et aux idées de 89, et tant qu'on la laissera aux idées et aux sentiments de 93, elle se croira contre-révolutionnaire, et par conséquent le sera. Comment faire cette révulsion? Ce ne peut être par des phrases, on en a tant abusé! Il faut des mesures évidentes et des hommes estimés.

Le poison de la terreur a paru autrefois ranimer les forces. Cet effet convulsif et momentané n'est heureusement plus possible. Tout remède de ce genre paralyse et tue sur-le-champ. Il n'y a de salut que dans un retour complet à la liberté, et pour peu qu'on tergiverse, les étrangers et les intrigants vont se placer sur votre terrain, de manière que, comparativement à vous, ils seront les réparateurs de l'oppression, les agents du peuple, les professeurs d'une doctrine libérale.

Je suis loin de vouloir qu'on protége les réactions que je déteste. Il faut un gouvernement ferme et des lois efficaces; mais si on faisait cesser les vexations liberticides, si on cédait à l'opinion publique tout ce qui est indifférent au maintien de la liberté, la contre-révolution, qui ne serait pas encore commencée par les nobles, les prêtres, les courtisans et les rois, serait faite par le peuple, dans le sens qu'il attache à ce mot, et nous verrions reverdir le patriotisme des premières années.

Quant aux individus qu'il est trop niais de ne compter pour rien, surtout dans ce moment de crise, ce n'est que par des noms propres qu'on reportera subitement la nation à son ancienne disposition. Voilà Sieyes à la tête du gouvernement. Je voudrais qu'il fût secondé par des hommes à la voix desquels la nation se réveilla pendant trois ans, ainsi que par ceux qui, arrivés depuis, ont conservé la réputation d'honnêtes gens. Vous verriez la généralité des citoyens tout étonnés de se retrouver patriotes, et pour ceux des proscrits qui ne tiennent pas à l'ancien régime, le plus grand nombre préférerait mille fois l'appel des amis de la liberté, et un retour patriotique dans leurs tranquilles foyers, à ces espérances étrangères, à ces machinations de quelques intrigants vers lesquels vous les repoussez. Que seraient alors le parti contre-révolutionnaire, et le parti jacobin, et l'infiniment petit parti qui n'existe au dehors et au dedans que par une double illusion?

Mais entre les vrais constitutionnels et les conventionnels bien intentionnés, il reste des répugnances fondées, des méfiances très probables. S'ils peuvent sauver leur pays et eux-mêmes sans se rapprocher, ils feront très bien, quitte au parti triomphant à frapper les autres d'amnistie. Si pourtant il est reconnu qu'un constitutionnel agit peu et ne conspire point, et que le patriote conventionnel, ayant le peuple contre lui, menacé d'ailleurs par les deux partis extrêmes, doit infailliblement périr, je les vois tous forcés, si ce n'est à s'aimer, du moins à s'entendre.

Qu'est-il advenu des bons citoyens fructidorisés pour s'être accolés aux aristocrates des nouveaux tiers,

et des gouvernants fructidoriseurs pour s'être accolés aux jacobins? Certes aucun d'eux n'eut à se louer de cette politique, et Sieyes ne diminue-t-il pas tous les jours de réputation et de crédit? S'il tarde à faire le coup de parti qui décuplera l'un et l'autre, ne va-t-il pas périr par les anarchistes ou par les rois? Ne descendra-t-il pas à la dernière place de la révolution, au lieu de s'assurer la première?

« Attendez que nous soyons assez forts pour vous destituer, disait-on aux directeurs avant le 18 fructidor. » — « Attendez que nous ayons tout subjugué et tout pillé, ont dit ceux-ci, jusqu'au 30 prairial. » — « Attendez, disent aujourd'hui les gouvernants, que pour complaire aux jacobins nous achevions de vous ruiner et de vous terroriser, car si nous assurons ainsi quelques mois de tyrannie jacobite suivie par la contre-révolution, ne devez-vous pas être pendus à côté de nous? » — Il est temps que les hommes bien intentionnés de tous les partis abandonnent les chimères de l'amour-propre, et qu'avant d'être au fond de l'abîme, ils ouvrent enfin les yeux. Le conventionnel aura beau excuser les actes de l'ère républicaine, et justifier sa conduite personnelle, il n'en est pas moins vrai que cette époque est abhorrée par la nation. Toute réunion, tout individu qui porterait exclusivement ce caractère n'éprouvera que méfiance; le peuple verra leur chute avec indifférence, quelles que soient leurs intentions, leur utilité actuelle; il la verra même avec plaisir, sans songer qu'elle entraîne sa propre perte, attendu qu'il s'est habitué à préférer aux idées conventionnelles les idées contre-révolutionnaires. D'un autre côté, le constitutionnel aura

beau s'applaudir d'avoir été le timide et insignifiant témoin de l'oppression de sa patrie, il sait bien que si ceux qui n'ont pas cessé de se dévouer aux emplois civiques, n'ont pas assez de force pour combattre tous leurs ennemis à la fois, il n'a pas, ou n'ose pas acquérir celle de résister à qui que ce soit au monde; trop heureux encore si, tous ensemble employant de concert leurs avantages moraux et physiques, les uns pour avoir cessé, les autres pour avoir continué d'être actifs, ils peuvent tirer la liberté, leur pays et eux-mêmes, du gouffre qui va les engloutir! Mais les influents du jour ne le seront pas long-temps si, comme leurs prédécesseurs, ils dédaignent une coopération à laquelle tient l'opinion publique. Croient-ils pouvoir être efficacement et cordialement aidés par des hommes habitués à rendre d'éclatants et de patriotiques services, lorsqu'une partie de cette classe est proscrite, et que l'autre se voit obstinément écartée ou subalternisée? Et ceux-ci peuvent-ils espérer qu'on les admettra au partage de la puissance avant que ceux qui l'ont encore tout entière s'en soient réservé la principale portion, se soient assurés de l'usage qu'on fera de celle qu'ils cèdent et sachent enfin si on ne profitera pas de la tendance actuelle de l'esprit national pour les abandonner dans la suite, et pour accaparer à leurs dépens l'influence et la popularité?

Je n'ai pas la prétention de vous donner ici des idées neuves puisque moi-même vous les ai répétées dix fois; mais il semblerait que personne n'y pense, puisque jamais la question n'a été franchement abor-

dée, et cependant s'il est indispensable de faire quelque chose, s'il est démontré que, malgré les répugnances réciproques, il n'y a de chances de succès que dans une communauté d'efforts, il n'est pas superflu d'observer encore une fois qu'à moins de donner de part et d'autre la sécurité personnelle dont on parle moins, mais dont on n'est pas moins occupé que du bien général, on ne fera qu'exprimer des vœux, entamer des arrangements; mais rien ne sera conclu ni exécuté.

La crise contre-révolutionaire ne peut être prévenue que par une crise patriotique très prochaine. Si le parti de Sieyes n'en a pas le courage, elle sera faite sous très peu de temps par ses successeurs, et s'ils se contentent de l'avoir renversé, ils le seront bientôt eux-mêmes par un général français ou plus vraisemblablement par le général Suwarow. Il est impossible que l'état actuel des choses se prolonge, et ceux qui parlent de ménagements et de délais me paraissent être en démence.

Il est encore plus urgent d'avoir repris le langage et les formes de la liberté avant que les anti-républicains s'en emparent. Je sais bien que les contre-révolutionnaires français diront beaucoup de sottises; mais si des intrigues mitigées se mêlent aux projets des puissances, dussent-elles finir comme celle de Toulon, on adoptera du moins en partie les idées et les expressions de quelques personnages fort habiles. Il ne faut pas l'être beaucoup pour dénoncer la tyrannie républicaine, et pour promettre au peuple, de par la coalition et de par Louis XVIII, une partie des

droits les plus essentiels dont il est aujourd'hui privé. Quiconque est insensible à ce danger n'eut jamais dans le cœur un mouvement de liberté.

Il importe aussi, je le dirai encore une fois, de montrer aux patriotes proscrits une autre patrie que celle de Suisse, et d'autres amis que les confidents de M. Wickam; sans quoi, voyant des deux côtés la servitude, ils s'attacheront à l'ombre, à l'erreur qui les rapprochera d'un prétendu tiers-parti de l'extérieur, et les intrigants qui en France ne seraient rien, deviendront puissants au dehors par l'adhésion de beaucoup de bons citoyens, recouvreront la seule chance de crédit dans leur patrie disposée à aimer tout ce qui renversera le gouvernement actuel.

Quant aux modifications de l'acte constitutionnel, vous savez que je suis républicain par inclination. Je voudrais toujours ou point de royauté, ou le moins possible. Mais en même temps qu'il y a des conditions primitives de la liberté, sur lesquels un vrai patriote ne transige jamais, je crois que l'organisation du gouvernement, dans tout ce qui n'est pas contraire aux droits imprescriptibles du genre humain, doit, pour les gens de bonne foi et désintéressés, n'être regardé que comme un objet secondaire. La constitution de l'an III avec des améliorations me conviendrait mieux que celle dont la volonté nationale montrera peut-être la nécessité, car je ne sais pas comment on soutient une constitution contre cette volonté souveraine, et aujourd'hui très prononcée. Il est vrai que le retour de la liberté déroyaliserait le peuple français qui ne voit dans le trône qu'un refuge contre l'oppression républicaine. L'amour de l'égalité est

heureusement devenu une habitude, et ceux mêmes qui ont envie d'un roi, sentent le ridicule d'une noblesse, l'inconvénient d'une chambre des pairs. Je crois donc qu'il serait encore temps de constituer sagement la république, dût même le président être héréditaire et porter une couronne. C'était le vrai sens de la lettre de Sieyes qui, s'il était chef du mouvement, aurait la principale, et peut-être l'unique part à la rédaction de notre constitution définitive. Quant à moi, j'avoue que tout ce qui assurera à mon pays liberté et repos me paraîtra excellent, et ce n'est pas pour mon intérêt que je crois nécessaire de ménager aux hommes qui redoutent les récriminations, et qui contribueraient à terminer les malheurs publics, de leur ménager, dis-je, par exemple dans un sénat, une inviolabilité d'existence et d'opinion qui assurent leur tranquillité, et même pour tout dire leurs jouissances et leur fortune. Il faut être inflexible sur les principes de liberté et de morale; mais s'il n'y a pas d'indulgence pour les individus et la plus scrupuleuse fidélité à ce qu'aucun d'eux ne se repente d'avoir repris le bon chemin, nous irions de réactions en réactions jusqu'à la destruction complète. Il est étrange, lorsqu'on se croit plus honnête que son prochain, de s'en faire un titre pour lui manquer de parole.

Vous me direz que dans ce bavardage il n'y a pas l'apparence d'un plan. Non sans doute; mais je suis persuadé que si on était mutuellement assuré des points que je viens d'indiquer, le plan serait bientôt fait, et son exécution ne serait pas douteuse.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 9 octobre 1799.

Vous parlez en passant de la victoire de Masséna; savez-vous que c'est une destruction d'armée, et qu'en coupant le centre des opérations ennemies, elle renvoie bien loin les idées de conquête et de régime à la Suwarow (1)?—Pendant qu'à l'extrémité méridionale nos troupes reprennent l'offensive, l'armée anglo-russe se trouve ici dans une grande détresse. Vous aurez su la retraite des Gallo-Bataves; ils furent attaqués par les ennemis qui perdirent quinze cents prisonniers, douze à quinze pièces de canon, et un très grand nombre de morts. Depuis ce temps, la disette, la mésintelligence, et une insurrection des Russes ont forcé les ennemis à gagner avec précipitation leurs retranchements du Zyp; ils ont été vivement poursuivis, et les détails de ce nouveau succès vous arriveront officiellement aussitôt que ma lettre (2). Les cruautés commises dans la

(1) Après la bataille très meurtrière de Novi, le maréchal Suwarow se porta du Piémont vers les frontières de la Suisse, pour joindre son armée aux Austro-Russes commandés par Korsakow, et récemment arrivés sur la ligne d'opération de l'archiduc Charles. Mais Masséna, le 25 août et les jours suivants remporta, sur ceux-ci, près de Zurich, une victoire qui coûta à l'ennemi plus de 16,000 hommes, 100 canons et presque tous ses bagages. Le mois suivant, le maréchal Suwarow fut réduit à se retirer avec les débris de son armée par le Haut-Tyrol et la Haute-Souabe. Il cessa dès-lors de coopérer avec les Autrichiens. Paul I[er] se détacha peu de temps après de la coalition.

(2) Le succès obtenu à Kastricum, par l'armée gallo-batave, est du 6 octobre.

Nord-Hollande, ont contrasté avec la conduite exemplaire des troupes françaises. Les mensonges faits aux Russes, auxquels on a persuadé que les Français ne faisaient point de quartier, les ont rendus plus sensibles aux bons traitements que les prisonniers éprouvent. On écrit que les atrocités commises en Italie par le parti royal ont un peu diminué la juste indignation que les vexations républicaines avaient inspirée(1). Ce qui a le plus nui à la cause contre-révolutionnaire, c'est le manque de foi sur des capitulations militaires, écrites et signées. Les patriotes pendus par le roi de Naples et l'amiral Nelson, l'ont été de par l'axiome qu'on ne devait tenir aucun engagement avec des rebelles, et il est fort naturel que la contre-révolution ne soit plus regardée dans ce pays-là comme le meilleur moyen d'arranger les affaires.

Voilà Brune à la tête d'une armée qui, sans avoir les triomphes helvétiques, est pourtant dans une très honorable position, sans compter les évènements qui peuvent suivre et ceux qui résulteraient de la disette ou d'un rembarquement; mais leur position derrière le Zyp est très redoutable.

Adieu, ma chère Adrienne, j'attends demain ou après-demain à dîner mon vieux camarade Kellermann. Ainsi, je vais savoir des nouvelles de l'armée; c'est la seule jouissance que puisse avoir un patriote français.

(1) Nous avons placé plus loin une note sur la rentrée du parti royal à Naples, le 11 juillet 1799.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 13 octobre 1799.

Si nos affaires intérieures vont de mal en pis, chère Adrienne, et je ne vois pas, à moins d'assistance providentielle, comment elles iraient mieux, nous avons la consolation de voir les bonnes nouvelles de l'armée arriver par douzaines. Le cardinal Ruffo est, dit-on, battu en Italie, ce qui donne au cardinal Maury beau jeu pour être pape, mais dérangera les projets contre-révolutionnaires (1). Voilà Masséna vainqueur de tout le monde, même du général Suwarow, et s'il est vrai que ce général ait demandé cinq fois sa démission, il a une grande obligation à la sagacité du directoire qui lui a ménagé cet immense triomphe.

(1) L'abbé Maury, nommé pendant son émigration cardinal et évêque de Montefiascone et Corneto, s'était réfugié en Russie, à l'approche des armées françaises; mais, le pape Pie VI étant mort, le 29 août, à Valence, le cardinal Maury se rendit au mois de décembre à Venise pour le conclave qui nomma Pie VII. — Le général Macdonald, en se retirant au commencement de mai vers la Haute-Italie, avait laissé plusieurs garnisons françaises qui, réunies aux forces de la république napolitaine, ne purent résister à la coalition des royalistes commandés par le cardinal Ruffo, d'une flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Nelson, des Turcs, des Portugais et des Russes qui relevèrent l'autorité de Ferdinand VII. Dès les premiers jours du mois d'août, ce prince fit marcher vers les états du Saint-Siége une armée de Napolitains et de Russes; ils entrèrent à Rome le 9. Le bruit de la victoire dont il est parlé dans cette lettre tenait sans doute à quelques succès du général Garnier, avant qu'il n'évacuât Rome et Cività-Vecchia avec les débris d'un corps français.

Ici le général Brune éprouve un bonheur du même genre; il n'eût fallu presque rien pour lui substituer, suivant ses désirs, Lefebvre, Macdonald, Kellermann, Beurnonville ou tout autre; il eût pu être ministre; son étoile l'a fixé à une des plus agréables places qu'on puisse avoir; car les gazettes vous apprendront que les Anglo-Russes, après la retraite la plus précipitée, n'ont pas su défendre la forte position du Zyp, et que, chassés de partout, ils se rembarquent et vont débarrasser la Hollande de leur incommode présence (1). Il n'y avait qu'une chance au monde pour que le pauvre George fût privé du bonheur d'y participer; ce sera un sujet éternel de regret pour lui et pour moi, mais ce n'est ni sa faute ni la mienne. Ne songeons pas à nos contrariétés, à nos délaissements personnels, et réjouissons-nous des victoires qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, exorcisent la diablerie contre-révolutionnaire. Profitera-t-on de cette heureuse veine pour réunir les bons citoyens, pour établir et consolider la liberté? J'en doute fort.

Les directeurs actuels ne le voudront pas plus que les ci-devant directeurs, car eux aussi, ajournaient la liberté à six mois. Nos amis, toujours patriotes dans leurs vœux, la désirent sûrement de très bon cœur; ils n'empêcheront jamais le bien qu'on voudra faire, et si tout s'arrange pour le mieux, je sais combien ils en seront aises. Quant aux affaires extérieures, on aura de grandes facilités pour la paix autrichienne. Les gazettes disent que Bonaparte travaille à l'indé-

(1) Le duc d'York fut réduit, le 18 octobre, à accepter une capitulation qui l'obligeait à rembarquer sans délai son armée, à relever les batteries détruites, et à rendre à l'armée batave 8,000 prisonniers, sans conditions ni échanges.

pendance de l'Egypte. Si ce pays est soustrait à la domination ottomane, s'il est, de manière ou d'autre, en rapport intime avec la France, vous verrez quel prodigieux avantage nous y trouverons. — Le mauvais succès de l'expédition de Hollande produira en Angleterre une grande consternation. S'il y avait moyen de jeter un corps de troupes de ce côté-là, il ferait à présent bien de l'effet.

Adieu, etc.

A M. DE MAUBOURG (1).

Utrecht, 17 octobre 1799 (26 vendémiaire an VI).

Je puis enfin vous écrire, mon cher ami; mon cœur en avait grand besoin, car il est pénible de ne pas même faire entrevoir ce que je voudrais tous les jours vous confier et discuter avec vous. Je me sens soulagé par la pensée que cette lettre vous sera remise en mains propres, et qu'en recevant nos secrets vous allez comme moi juger notre situation et mes devoirs.

J'ai écrit en arrivant ici, ce que depuis ma sortie de prison j'ai toujours répété, que, pour tout homme associé à la révolution, il est criminel de ne pas se dévouer au redressement de ce mouvement terrible; qu'on doit y employer tous les moyens que la con-

(1) Cette lettre fut écrite, comme on le voit par sa date, 23 jours avant le 18 brumaire. M. de Maubourg était encore en Holstein d'où il ne revint qu'après le changement de gouvernement.

science ne repousse pas; que si les honnêtes gens ont l'énergie de faire quelque chose sans et contre les usurpateurs, je suis d'avis de n'avoir aucun rapport avec ceux-ci, mais que si les bons citoyens ne savent ni conspirer, ni s'insurger, il vaut mieux devoir le salut de la France à des conversions que de ne pas la sauver du tout; qu'une fois décidés à profiter de l'intérêt bien entendu des conventionnels, nous devions souhaiter qu'il y eût division entre eux pour que le crime eût ses boucs émissaires, mais qu'il était extravagant d'espérer que les hommes qui ont le pouvoir s'en dessaisiront en faveur de ceux qui ne peuvent et n'osent rien, à moins que ceux-ci n'en laissent aux autres une grande portion, avec l'assurance qu'on ne cherchera plus, comme avant le 18 fructidor, à combler leur déshonneur et machiner leur perte. J'ai ajouté que je voyais dans la considération et l'inviolabilité d'un sénat à vie, une garantie suffisante pour les principaux d'entre eux, et qu'enfin une fois que la nécessité d'agir, l'impuissance d'agir seuls, et le besoin d'agir avec une partie de ces gens-là, seraient reconnus, il fallait se déterminer, non à des liaisons intimes et personnelles, mais à la plus exacte fidélité dans tous les engagements qu'on prendrait. Il est en effet bien étrange que ceux qui prétendent à plus de probité s'en fassent un titre pour manquer de foi envers les autres. On m'a répondu qu'il n'y avait plus d'existence en France que celle des directeurs, et qu'elle était trop solidement établie pour qu'ils crussent avoir besoin d'aucun appui patriotique et national.

J'écrivis alors qu'il y avait trop de démocratie

dans nos institutions primitives, que même au milieu de cet immense et sanglant bourbier, où la France s'était plongée, il surnageait trop d'idées libérales, pour que la tyrannie directoriale pût rester long-temps dans les mêmes mains; que je regardais les directeurs comme des hommes perdus, qu'il fallait se préparer à rendre leur chute profitable à la liberté; et comme on avait assuré jusqu'à satiété que personne en France n'aurait le courage d'attaquer le gouvernement, surtout depuis que Bonaparte avait si aisément plié devant lui, comme on traitait de folie la pensée d'apparaître tout-à-coup à Paris, et que vraiment il eût été impossible, sur six cent mille bienveillants, d'y réunir six coopérateurs, je mandais que je ne voyais plus de délivrance que par les prochaines élections, mais qu'elle était là et que son utilité dépendrait des choix du nouveau tiers. Il est possible, disais-je, qu'un des gouvernants ouvre les yeux sur son danger; peut-être en aurait-on deux ou trois qui, prêts à périr par les aristocrates ou les jacobins, préféreraient des élections constitutionnelles; mais quelque importante que fût leur influence, on peut s'en passer, et ce qu'il faut avant tout, c'est que nos amis se présentent. J'allais même jusqu'à proposer de faire élire les trois prisonniers d'Olmütz, dût l'opération être cassée, parce que c'était un signal; mais je conjurais les constitutionnels de ne pas céder la place aux jacobins et aux commissaires directoriaux. On crut que j'étais en démence, et tout le monde se moqua de moi. Le directoire était tout, les conseils rien, et moi je n'étais qu'un fou.

Qu'arriva-t-il aux élections? les aristocrates ne se mirent pas en avant; ce qu'il y avait de moins remuant, c'est à-dire la majorité, faisait des vœux pour le despotisme directorial; c'était plus tranquille, sans compter l'arrière-goût de la chose qui plaît toujours un peu; les limiers contre-révolutionnaires voulaient des anarchistes, mais, en général, ce parti a peu marqué dans les assemblées électorales; on avait de grandes préventions contre les protégés du directoire. Les constitutionnels auraient eu beau jeu, ils n'y étaient pas. On eut pourtant à Paris notre ami Pétiet (1). Croiriez-vous que M****, persuadé comme tant d'autres qu'il n'existait de salut que dans le directoire, soutint un directorial contre Desmeuniers (2), ce que certes il n'aurait pas fait si on se fût concerté d'avance? Beugnot, de l'assemblée législative, que bien connaissez, fut nommé malgré lui par son département. Il aurait pu faire les autres nominations, et refusa parce que *cela ne valait pas la peine d'arriver là seuls.* Les électeurs piqués, et ne voulant pas de directoriaux, prirent un jacobin. En général, ceux-ci eurent, sans beaucoup de peine, la majorité des suffrages nationaux, et dans le nord, où les choix furent meilleurs, il n'y a rien eu de marquant.

Vous avez su comment les conseils, parlant le plus

(1) Voy. sur M. Pétiet la p. 42 de ce vol.

(2) M. Desmeuniers, député de Paris aux états-généraux et membre de l'Assemblée constituante, avait déjà été porté, le 24 mai 1797, sur la liste décuple du conseil des Cinq-Cents comme candidat pour la place de directeur vacante par la sortie de M. Letourneur.

pur langage de la probité, ce qui était fort commode pour détrôner des tyrans, se débarrassèrent sans effort de quatre de ces terribles directeurs. Le cinquième, à l'instinct duquel j'avais conseillé de s'adresser, fut en effet le premier à pressentir la chute des autres et se dégagea d'eux avec plus d'adresse et de décision, que de loyauté. Il faut avouer que la Réveillère-Lepaux a moins de reproches à se faire que Barras. Sieyes arriva comme la divinité du dénouement et ne dénoua rien. Il est peureux, prend de l'humeur, ne sait pas plaire; il ne peut ni parler d'abondance, ni monter à cheval; c'est un abbé dans toute la force du terme; de manière qu'avec beaucoup d'esprit, de grandes facultés pour l'intrigue et d'excellentes intentions à présent, il est resté au-dessous de sa besogne et de l'attente publique, surtout de celle de l'Europe où sa réputation en bien et en mal a été fort exagérée. Il est dans la révolution ce que l'archevêque de Toulouse a été sous l'ancien régime; tout le monde l'attendait sur le piédestal, et on s'est étonné de le voir si petit. Je pense pourtant que les circonstances peuvent remonter Sieyes, et que nous-mêmes devons y contribuer. Son esprit, infiniment supérieur à celui de ses collègues, lui fait voir la réalité de notre situation et les moyens d'en sortir; il n'a pas fait tout ce qu'il aurait pu; mais, depuis son retour en France, il a suivi la bonne route, et lorsqu'on s'en est écarté, c'est malgré lui. Cependant, il a un sentiment d'orgueil qui le porte à vouloir sauver la France tout seul, sans en avoir la faculté ni même le courage, et une conscience conventionnelle qui le fait frémir à l'approche de tout ce qui n'est pas impliqué dans

cette horrible époque. Ses liaisons personnelles avec le roi de Prusse sont très intimes. Il est sûr qu'ils étaient convenus d'un plan de paix générale, qu'il avait été question de changements intérieurs, et que Sieyes ne s'écarte pas de cette ligne. Leurs conventions ont été dérangées par l'énorme mécompte qui a eu lieu dans le pouvoir présumé de Sieyes. Celui-ci sent à regret, mais ne peut s'empêcher de sentir que la révolution ne peut être terminée qu'avec le secours de ces constitutionnels dont vous voyez qu'il se rapproche autant que le lui permettent et la peur qu'il a des jacobins, et les répugnances conventionnelles et individuelles que vous lui connaissez.

Adrienne alla voir Sieyes parce qu'elle eut peur de l'invasion batave, de la traversée d'Allemagne, du passage d'Hambourg, et même dans certains cas du séjour en Holstein, attendu qu'on disait alors que le roi de Danemarck entrait dans la coalition, et en général mes amis de France craignent plus pour moi les haines de la coalition que celles des jacobins; mais j'aurais pu deviner que ma femme serait fort bien reçue. — Sieyes qu'elle ne provoquait point à faire des déclarations, se disculpa d'être mon ennemi, l'assura de son désir de voir rentrer les patriotes de 89, lui dit combien il serait fâché qu'il m'arrivât malheur, répéta combien il serait affreux de retomber dans les mains des puissances, et sur la question d'Adrienne : « Que voulez-vous qu'il fasse à « Clèves chez ce roi de Prusse? » répondit : « Ce qu'il « fait aujourd'hui, qu'il attende (1). » Toute cette con-

(1) Voyez la p. 81 de ce vol.

versation, où il se livrait à dessein, et plus, comme vous l'observez, qu'il n'était nécessaire, se rapportait aux projets dont je vous parlerai bientôt. J'ai voulu entrer dans ces détails sur le directeur Sieyes, moins encore pour vous donner des renseignements généraux, que parce que votre connaissance personnelle de l'abbé rend ces particularités intéressantes pour vous. Pour en revenir à la chose publique, voici, autant que j'en puis juger, l'état actuel de notre patrie.

Représentez-vous ce grand nombre d'individus qui, à force de crimes politiques ou sociaux, ont accaparé des emplois. Les plus vils se sont gorgés de pillage; d'autres ont deux ou trois actions dans leur vie qui troublent leur conscience, toute robuste qu'elle est, et leur ont mérité l'exécration publique. Les plus dégagés sont des hommes qui n'ont fait que voter la mort du roi, s'asseoir, dans la convention, à côté de Robespierre, sans oser se lever contre ses décrets, et ne peuvent plus sans embarras rencontrer les yeux des honnêtes gens. Représentez-vous ensuite une multitude d'inférieurs qui, dans leurs communes, ont commis telle vexation, tel sacrilége qu'on a décoré du nom républicain, mais qui a perdu ces gens-là pour toujours. Voilà ce qui s'est constitué essentiellement la république française. Ce parti s'appuie sur les intérêts de beaucoup de gens et sur un petit nombre de républicains enthousiastes, qui ont une telle horreur de la royauté, un tel amour de l'égalité, que de la meilleure foi du monde ils préfèrent le despotisme électif, se persuadant

qu'il ne durera pas, à la monarchie la plus constitutionnelle; mais ce ne sont pas eux qui ont du crédit; leur cœur est avec nous, on le sait, et on aimerait mieux placer un royaliste qu'un de ces républicains fanatiques dont Cromwell, devenu protecteur, fut plus embarrassé que de tous les partisans du trône.

A l'autre extrémité de la ligne sont les contre-révolutionnaires, c'est-à-dire les francs royalistes aristocrates, qu'il ne faut pas confondre avec les *monarchiens*. Il y a, dans cette masse d'ancien régime, des vœux ardents pour son retour, et un aveuglement complet sur les inconvénients personnels qui en résulteraient pour beaucoup d'entre eux, mais pas la moindre activité; elle se trouve concentrée au plus haut degré dans la portion contre-révolutionnaire qui répond, par le nombre et l'énergie, à ceux des conventionnels qui ne se sont pas encore arrêtés dans leur détestable course; ce sont des fanatiques, des correspondants de l'Angleterre et de Mittaw, des fous de royauté, des aventuriers qui veulent faire fortune à la cour, des nobles que la persécution a rendus furieux, des émissaires de l'émigration, car il y en a beaucoup, et enfin une quantité considérable de brigands qui trouvent plus de profit à détrousser les passants et piller les maisons, qu'à brailler dans les jacobinières. Il se commet beaucoup d'horreurs au nom de Sa Majesté Louis XVIII, et ces crimes entrent dans l'organisation de la chouanerie. On ne doit pas oublier qu'à ce noyau contre-révolutionnaire se joindraient des conscrits déserteurs et beaucoup de pol-

trons politiques, si, en cas de nouveaux revers pour nos armées, le pouvoir résidait encore exclusivement dans les mains conventionnelles.

Au milieu de ces deux partis se trouve la nation, que je diviserai en hommes pensants tant bien que mal; et en classe ignorante de toutes les conditions. Les premiers, s'ils étaient quelque chose, seraient constitutionnels, et s'ils avaient des chefs, choisiraient nos amis; mais ces amis eux-mêmes, bien honnêtes, bien bons, sont dans un véritable état de dissolution. Vous les avez vus, avant le 18 fructidor, se ranger derrière des contre-révolutionnaires et faire des vœux secrets pour que ceux-ci fussent réprimés par le directoire, sans oser, je ne dis pas faire la loi aux deux partis, mais même dire nettement ce qu'ils pensaient. Aussi faut-il les regarder comme nuls. Leur honnêteté et le talent de plusieurs leur rendront-ils une existence? Toute cette masse pensante de la nation craint la contre-révolution absolue, aimerait une monarchie limitée, s'arrangerait fort bien d'une république libre, a, par-dessus tout, l'horreur des grandes secousses, et voyant plus les inconvénients que les avantages de chaque parti, se montrerait plus républicaine qu'elle ne l'est réellement, si le rétablissement d'une royauté constitutionnelle était de nature à prolonger les dissensions civiles, ou même à faire un changement dans les propriétés et le train actuel des choses; car on est fatigué à l'excès, et le royalisme de ce moment-ci n'est guère au fond que l'amour du repos. L'autre partie de la nation, celle qui ne pense pas du tout, est plus contre-révolutionnaire. On a donné le nom de république aux institutions, aux

mesures, aux hommes qu'elle abhorre. Le contraire de république c'est royauté; le directoire ne peut être chassé que par un roi; ayons donc un roi, et prenons celui que les puissances nous donneront, parce qu'il nous portera la paix, que nos enfants reviendront, et qu'on n'aura plus de taxe de guerre à nous demander; mais dans cette foule qui désire la contre-révolution et l'ancien régime, vous ne trouverez aucune affection pour la famille de Bourbon; vous trouveriez une opposition invincible au rétablissement de toutes les circonstances de cet ancien régime; et nommément il n'y a pas un petit boutiquier auquel M. de Montmorency pût impunément se dire supérieur. Ne croyez pas que par ces expressions je veuille dire qu'il y eût révolte contre le monarque et la noblesse; seulement aux premiers transports de la restauration succéderait un sentiment de haine et de mépris que les aristocrates accroîtraient par leurs sottises, et qui, fomenté par les étrangers, amènerait de nouveaux troubles, à moins que toute l'espèce fût asservie et dégradée par le plus abominable despotisme soutenu de tous les agréments de l'inquisition.

La presque totalité de la France est aigrie. Il y avait au 18 fructidor plus de plaignants que de mécontents; aujourd'hui tout le monde est mécontent. Ce n'est pas que la révolution n'ait eu pour le peuple des campagnes plusieurs heureux effets; je n'en citerai qu'un exemple : vous savez combien de mendiants, de gens mourant de faim il y avait dans votre pays; on n'en voit presque plus. Les paysans sont plus riches, les terres mieux cultivées, les femmes mieux vêtues. Ce ne sont que les grandes villes et leurs environs

où l'on a droit de se plaindre sous les rapports de fortune ; mais on se plaint partout, et pour qui traverserait la France il y aurait lieu de penser que la contre-révolution est inévitable. Cependant, il reste du patriotisme dans les armées ; les jeunes conscrits se battent avec autant de gaîté que de courage. Il est vrai que beaucoup d'entre eux ne rejoignent pas, que d'autres ont été rappelés par leurs parents, à l'instigation des aristocrates et surtout des prêtres. La gendarmerie nationale court après les déserteurs et les ecclésiastiques suspects ; les mécontentements s'enveniment ; il en résulte que depuis le salon doré jusqu'à la petite chaumière, on est opposé, et ce qui est encore pis, étranger aux affaires publiques, à la représentation nationale, aux opérations du gouvernement, à la défense de la patrie, et le patriotisme est aussi discrédité chez le simple citoyen, qu'il l'était de notre temps à la toilette des belles dames.

Tous ces gens-là gémissent, chantent ou rient de tout ; les contre-révolutionnaires s'agitent partout ; les bons citoyens ont peur de tout. Le gouvernement ne reste pas moins dans les mains des trois ou quatre mille conventionnels dont je vous ai parlé ; ils se regardent comme la quintessence républicaine, et le républicanisme ayant servi d'excuse à tous leurs méfaits, rien n'est plus embarrassant pour eux que les principes et l'intervention d'un républicain irréprochable. Il y a dans la république française plusieurs caractères de celle d'Alger ; mais il est fort singulier que cette république, essentiellement militaire et soutenue par les premières troupes du

monde, n'ait pour chefs principaux que des avocats, des littérateurs et des abbés.

Ces gens-là se divisent en deux classes; et comme entre eux et les contre-révolutionnaires il n'y a, sous le rapport de l'activité, rien du tout, ce sont deux leviers dont tout patriote doit connaître la force et les mouvemens.

Les hommes d'esprit, tels que Sieyes, Carnot, Cambacérès, Talleyrand, car celui-ci s'est rangé dans l'ordre conventionnel; les hommes qui, ayant acquis des propriétés et du pouvoir, veulent les conserver; ceux aussi qui sont fatigués par l'action, les reproches ou la peur, forment une phalange aujourd'hui bien intentionnée et qui voudrait rétablir la liberté et l'ordre public. Pour y arriver il faut laisser parler la voix nationale, et elle se trouve entièrement contre eux; il faut mettre les honnêtes gens à portée des places et de l'influence, c'est-à-dire se mettre soi-même à leur merci. Si on venait à rappeler la fille et le neveu de Louis XVI, jugez ce que deviendraient, sous le point de vue d'agrément ou d'ambition, ceux qui ont voté sa mort! D'ailleurs tous ces gens-là ne sont point coupables au même degré : Cambacérès, Sieyes, qui, à l'exception de cette journée et malgré les assertions de ses ennemis, n'a été dans la convention coupable que d'une excessive faiblesse, ne se confondent pas avec Barrère et Fouché de Nantes, quoique celui-ci soit au nombre de ce qu'ils appellent maintenant les bons. Carnot vit sur la persécution fructidorienne précédée d'une réconciliation avec tous les meilleurs citoyens, avec les plus honnêtes gens,

pendant qu'il était lié avec Barthélemy et tout ce qu'il y avait de plus estimé dans les conseils. On sait d'ailleurs que ce fut son nom et que ce ne fut pas sa personne dont on fit usage dans l'infâme comité. Tout cela fait des nuances, et par exemple, je vois Carnot bien plus effrayé du rétablissement d'une royauté quelconque que Sieyes et d'autres conventionnels. Mais il y a pour tout ce parti une vérité d'évidence, c'est qu'il ne peut rien établir qui prenne dans le public, à moins d'y associer les patriotes purs, et une vérité de sentiment, c'est qu'il importe à l'existence conventionnelle d'écarter le plus long-temps possible les hommes qui auraient la confiance nationale.

L'autre portion des conventionnels, et c'est la plus nombreuse, se compose de tous les hommes qui s'embarrassent moins du danger des gouvernants que de l'intérêt qu'a le parti de monopoliser le gouvernement; des hommes qui ont envie d'arriver à leur tour par les moyens qui ont poussé les autres; de quelques fanatiques de jacobinisme; des émissaires de la contre-révolution ou de l'étranger; des gens qui veulent faire du bruit sans savoir où ils vont; de ceux qui sont indignés de la protection qu'on accorde aux ex-directeurs, et de tous ceux qui ont peur de la réaction, ont peur de leurs voisins d'un bout de la France à l'autre, et pour qui la république n'est qu'une aristocratie oppressive dont ils doivent jouir toute leur vie. Les affamés et les brigands jouent un grand rôle dans cette section de conventionnels.

Quant aux troupes, elles ont deux sentiments dominants : l'honneur militaire, et pour tous les offi-

ciers, la crainte des revenants. Vous trouverez tel général, tel colonel, qui ferait un marché pour se réveiller avec ce titre dans une contre-révolution; mais la majorité sent bien que le retour de l'ancien régime l'attaquerait dans toutes les jouissances de la vanité et de la fortune. Nous vîmes au 10 août que cet amour de leurs places rejetait les officiers du côté de l'assemblée, ou soi-disant telle. Jugez s'ils n'ont pas aujourd'hui de plus fortes raisons pour tenir au gouvernement. Les plus royalistes d'entre eux s'arrêtent à la royauté constitutionnelle, ou du moins à ce qui assure que les militaires et les nobles émigrés n'auront pas la prépondérance; au fond la plus grande partie de ces officiers n'aime point les gouvernants. Les qualités vraiment républicaines ne sont pas celles qui brillent le plus dans nos armées, et cependant les armées sont le principal soutien de la république.

Les chefs des deux partis conventionnels cherchent comme partout le pouvoir, et de ce que Français de Nantes crie contre le bon côté du directoire, il ne faut pas conclure qu'il soit plus jacobin que Boulay. Bernadotte, Lefebvre, qui paraissent s'être jetés dans le même parti, ne le sont pas plus que les généraux du gouvernement. Augereau, Masséna, Jourdan tiennent plus intimement aux frères et amis; Brune a vraisemblablement des rapports avec eux; son langage en conversation particulière est cependant très modéré.

Voilà, mon cher ami, le margouillis national au milieu duquel il faudrait pêcher la liberté dont personne ne s'embarrasse, parce qu'on n'y croit pas plus qu'à la pierre philosophale. Je suis persuadé que s'il

se fait en France quelque chose d'heureux, nous en serons. Tout le monde prévoit cette chance, et c'est ce qui produit la disposition à me ménager et à m'écarter, qui se manifeste plus que jamais.

Voici, ce me semble, comment on pourrait se flatter de ramener l'esprit public, et détruire en partie les impressions si naturelles que la nation a conçues contre les nouvelles institutions. Quoiqu'elle ait pris des habitudes qui ne lui permettent plus de revenir aux institutions anciennes, ce n'est vraiment que dans la liberté qu'elle peut à l'avenir trouver le repos.

D'abord, il y a dans la multitude tant de légèreté et de mobilité que la vue des honnêtes gens, de ses anciens favoris, la disposerait à reprendre des sentiments libéraux. Il faudraít sur-le-champ abandonner, non seulement les lois et les vexations révolutionnaires, mais les choses qui n'ont contre elles que d'avoir été établies par les jacobins; céder en un mot, à l'opinion tout ce qui n'est pas essentiel.

La partie plus ou moins pensante de la nation ne fut jamais contre-révolutionnaire qu'en désespoir de toute autre manière de se débarrasser de la tyrannie conventionnelle, pour laquelle on a bien plus de dégoût encore. Donnez-lui des institutions libérales, un régime conséquent, et d'honnêtes gens; vous la verrez revenir à leurs idées des premières années de la révolution; avec moins d'enthousiasme pour la liberté, mais avec une crainte de la tyrannie et un amour de la tranquillité qui lui

fera détester tout remuement aristocrate ou jacobin.

Croyez que, parmi les aristocrates de l'intérieur, il y en a beaucoup, s'ils n'étaient pas persécutés, qui sentiraient que devant les émigrés ils feront toute leur vie une assez sotte figure. Quel d'entre eux, à moins d'avoir été agent direct, peut espérer de placer ses enfants au milieu de toutes les prétentions dont un prince français, rétabli sur le trône, serait nécessairement assailli?

Savez-vous à quoi notre retour serait particulièrement utile? à rallier une foule immense de gens qui n'osent plus être patriotes de peur d'être confondus avec les jacobins, et qui respireraient à l'aise si on relevait l'étendard d'un autre patriotisme que le patriotisme actuel.

Les gouvernants sentent parfaitement toutes ces vérités, mais vous voyez que le bien ne peut se faire par nous qu'à leurs dépens; de là viennent leurs répugnances, leurs hésitations. Le vœu favori de leur cœur est d'établir un gouvernement dont on leur ait l'obligation, de nous amnistier ensuite s'il n'y a pas moyen de faire autrement, mais d'avoir pris d'avance toutes les précautions possibles contre l'influence des honnêtes gens. Ce projet change à mesure que la contre-révolution approche ou qu'on craint d'être pendu; mais on y revient sans cesse avec une arrière-pensée dont on ne convient pas toujours.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, ce qu'on ne saurait trop répéter, parce qu'on serait tenté de l'oublier, c'est qu'à moins de se jeter dans la contre-révolution

absolue, et encore ne réussirait-on pas, ce n'est que par les gouvernants ou une partie d'entre eux qu'on peut être mis en état de faire quelque chose. Il faut donc ou aller à Mittaw conspirer avec M. Wickam (1) et attendre de l'amitié des puissances et des prétendants, que, pouvant établir le despotisme, ils auront la complaisance d'établir la liberté, ou compter sur l'intérêt bien entendu et bien garanti d'une portion des conventionnels, et s'arranger de manière à marcher de concert avec eux, en les faisant rentrer dans notre chemin, sans compromettre nos principes, notre caractère, mais en sacrifiant celles de nos répugnances qui ne sont pas absolument insurmontables.

Avant d'arriver aux propositions qui m'ont été faites, il faut que je vous dise ce que je pense de ma situation personnelle en France.

Les nuances de républicanisme, de royalisme, ne sont pas distinguées à cette distance par ceux qui regardent en masse. On sait que j'ai toujours été ami de la liberté, que j'ai fait des sacrifices au bien du peuple, que j'étais le défenseur de l'ordre public, que je me suis opposé aux jacobins depuis le jour de leur institution; que j'ai bien prédit les maux qu'ils nous amèneraient; que j'ai défendu le roi constitutionnel; que si la cour avait voulu me croire, elle n'aurait pas péri, et qu'on aurait eu enfin les profits de la révolution sans en éprouver les malheurs. Voilà en gros ce

(1) Lord Wickam avait été ambassadeur auprès des treize cantons; mais en l'an VI, le directoire l'ayant accusé d'intrigues dangereuses avec les émigrés, avait exigé son renvoi. Il fut rappelé par le gouvernement anglais au mois d'octobre 1797.

qu'on pense de moi. Ensuite, les uns espèrent que la persécution m'aura un peu aristocratisé; les autres m'identifient à la royauté constitutionnelle, et les républicains disent qu'à présent je serai pour la république comme j'étais pour elle dans les États-Unis. Mais toutes ces idées ne sont que secondaires, parce que réellement la masse nationale n'est ni royaliste, ni républicaine, ni rien de ce qui demande une réflexion politique ; elle est contre les jacobins, contre les conventionnels, contre ceux qui règnent depuis que la république a été établie; elle veut être débarrassée de tout cela, fût-ce par la contre-révolution, mais préfère s'arrêter à quelque chose de constitutionnel; elle sera si contente d'un état de choses supportable qu'elle trouverait ensuite mauvais qu'on voulût la remuer pour quoi que ce fût. De toutes ces dispositions publiques et particulières, auxquelles vous devez joindre, aux yeux des gens qui souffrent, le mérite d'être malheureux aussi, il résulte que ma situation personnelle en France n'est pas mauvaise. N'allez pas vous imaginer que tout cela s'élève à la hauteur d'un sentiment. On ne me désire point, on ne s'occupe point de moi, on en parle par occasion, et alors on éprouve une velléité d'estime et de regret; tout cela est si faible, si flasque; enfin il est si évident que toute cette bienveillance ne produirait pas le plus léger mouvement, ne neutraliserait pas un instant les calculs de l'égoïsme, les effets de la peur, et plus encore du dégoût pour toute affaire nationale, qu'en vous disant ce que je crois sur ma situation, je ne prétends pas qu'on doive en tirer des augures favorables.

Je suis néanmoins persuadé que s'il y a un moyen de réunir et vivifier les bons citoyens, de dégager la liberté de ses souillures, de s'arrêter à un point tolérable entre le jacobinisme et la contre-révolution, ce serait notre rentrée en France. Vous allez voir que je ne suis pas seul de cette opinion; mais comme c'est de tous les remèdes le plus amer pour les conventionnels, ils l'emploieront vraisemblablement trop tard. Il semble qu'on recevrait la délivrance de qui que ce fût; cependant on a beau être mécontent de la révolution, les aristocrates passeront toujours pour des gens qui ont préféré leur intérêt à l'intérêt public, et qui ont excité la guerre étrangère et civile. — Les monarchiens ont passé trop vite, ont eu trop peu de pouvoir pour laisser trace. — Dumouriez est regardé comme un intrigant; les conventionnels sont détestés. — Pichegru est un général de Robespierre accusé d'avoir conspiré avec les princes; ce n'est pas l'homme qui ralliera les Français après avoir manqué la révolution pour laquelle en 1797, on avait voulu se servir de lui (1). — Moreau n'aurait pas de popularité civile. — Quant à Bonaparte, c'est le connétable du parti conventionnel; il peut devenir le maître de la France. Sans doute il est celui que Sieyes et ses amis atten-

(1) Lorsque Pichegru, président du conseil des Cinq-Cents en l'an v, fut déporté au 18 fructidor, on publia dans *le Moniteur*, les preuves de sa correspondance avec le prince de Condé; elles étaient antérieures de plusieurs mois à ce coup d'état, et le hasard de la guerre les avait fait tomber entre les mains de Moreau qui fut compromis pour en avoir donné connaissance trop tard; la conduite de celui-ci en cette circonstance, décida le directoire à lui préférer les généraux Schérer et Joubert pour le commandement de l'armée d'Italie. (Voy. les p. 15, 49 et 57 de ce vol.) En 1799, Pichegru, échappé de Cayenne, se rendit en Angleterre, puis en Allemagne, afin de se concerter avec les princes.

dent, parce qu'un homme qui a concouru au siége de Toulon, aux évènements de vendémiaire, qui fut lié avec Barras, Tallien, Fréron, etc., n'est pas embarrassant à regarder. Son auréole de gloire lui donne d'ailleurs d'immenses avantages.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui s'est passé à mon égard : Quelques jours avant la chute de l'ancien directoire (1), je rencontrai à Utrecht un homme qui venait d'Amsterdam chez moi. C'est un militaire, sans idées politiques, hors d'état d'imaginer ce qu'il m'a confié et même de le bien comprendre. Il m'annonça ce qui devait se passer à Paris relativement aux directeurs. Il me dit que Carnot était entré dans ce pays-ci, qu'il avait vu Sieyes à son passage, qu'il s'agissait de réunir les patriotes, que je serais bientôt rappelé en France, que, dans le mouvement qu'on prévoyait, il était désirable que mes amis se montrassent, etc., etc. En un mot, je vis clairement que le nouvelliste m'était dépêché par Carnot, et que celui-ci n'attendait pour une communication directe qu'un encouragement de ma part. Mais songez, mon cher ami, au bas de quels arrêtés se trouve le nom de Carnot. Ces cruels souvenirs me portèrent à répondre de fort mauvaise grâce : « Qu'on avait tant abusé du nom de la liberté que mes amis ne se mêleraient de rien avant de savoir ce qu'on voulait faire et où on voulait aller; que ceux qui reviendraient aux bons principes étaient sûrs de rencontrer ceux qui ne s'en étaient jamais écartés; que les hommes qui voudraient servir la liberté et la patrie par des

(1) Le 30 prairial ou 18 juin. (Voy. les p. 54 et 63 de ce vol.)

moyens honnêtes me trouveraient toujours prêt à y contribuer, et que je ne voulais avoir rien de commun avec les autres. » Quelque temps après, Victor fit une course à Amsterdam et causa avec notre homme qui, lui parlant de la vérification de ses prédictions, lui avoua qu'on avait voulu qu'elles me fussent faites, et que tout ce qu'il m'avait dit était une espèce de notification. Il entra dans quelques détails sur les obligations que j'avais à Carnot pour ma délivrance. Victor en convint très volontiers, et il lui fut encore dit que si je me trouvais jamais avec Carnot, qui n'était plus en Hollande, il fallait espérer que je serais du moins honnête pour lui. Plusieurs jours après mon nouvelliste arriva ici; nous eûmes une conversation dont voici le résultat.

Le roi de Prusse s'occupe de la paix autrichienne; il s'intéresse au mouvement intérieur qu'on projette. Le plan est de profiter des sottises des jacobins, et nommément de leur opposition à la paix. « Carnot, disait-il, veut qu'on maintienne la constitution de l'an III; on chassera les jacobins des conseils, on fera une loi pour autoriser le directoire à rayer les patriotes proscrits; Sieyes est plus disposé que Carnot à faire des changements à la constitution, et même si cela est indispensable, à rétablir la royauté constitutionnelle.

« Carnot est actuellement dans une maison près de Paris et travaille au plan de campagne. Il passe par mes mains, disait encore le nouvelliste, une des correspondances; je ne vois pas l'autre. »

Enfin je fus mis au courant des négociations, et d'un projet des conventionnels pour se débarrasser

du jacobinisme en conservant le plus de pouvoir qu'ils pourraient, mais en nous rappelant tous, et particulièrement moi à qui il fut dit positivement que Carnot, malgré ses efforts pour ma délivrance, ne croyait pas pouvoir effacer mes souvenirs, mais considérait néanmoins mon retour en France comme absolument nécessaire. Comme j'observais qu'au lieu de renouveler les radiations arbitraires il était plus simple de faire rentrer tous les émigrés qui n'étaient pas actuellement en armes, on me répondit : « Que c'était, surtout à cause des prêtres, vouloir la contre-révolution; que même, parmi les déportés de fructidor, on ne rappellerait que les patriotes, et que déjà on s'inquiétait de ce que j'insisterais sur quelques individus, et nommément Lally. » — Je répliquai : « Non seulement Lally qui est patriote, quoique monarchique, mais d'honnêtes gens de son parti qu'il est abominable de proscrire; non seulement ceux de mes amis qui, au 10 août, partagèrent mon sort, mais MM. de Lameth que je n'aime point et avec lesquels, sur cet objet, je fais cause commune. Il y a des personnes, ajoutai-je, auxquelles je suis tendrement attaché, qui n'ont point porté les armes; mais je soutiens qu'en thèse générale il n'y a que les mesures les plus libérales, et même un peu dangereuses, qui puissent faire la révolution dont on a besoin. » Comme nous parlions de ceux de mes amis avec lesquels on pourrait s'entendre, je nommai Émery; quinze jours après il me fut écrit qu'on avait dû voir Émery, et effectivement Adrienne m'écrivit que celui-ci lui avait annoncé vaguement de grandes confidences; il ne se livra pas

davantage, mais était rayonnant. Je suppose que ce fut Cambacérès, ami de Sieyes, qui parla à Émery. Dans ma conversation avec le nouvelliste je reconnus que j'avais à Carnot de grandes obligations pour ma délivrance, mais ne m'aventurai pas. Il y a quelque temps qu'il manda à Victor que Carnot, en revenant de Paris pour une mission secrète en Allemagne, aurait souhaité pouvoir me voir, mais n'avait fait que passer à La Haye. Nous nous sommes bornés à écouter tout cela et à recevoir trois fois par semaine des bulletins intéressants. Vous avez vu que, dans les choix projetés, on avait émis, à notre intention, Desmeuniers et Émery. Tout ce projet a été contrarié; mais il résulte des confidences non provoquées qu'on est venu me faire, que les conventionnels croyaient avoir besoin de notre coopération, ou du moins un intérêt à nous tenir avertis et rapprochés du lieu de l'action. Cela vous explique la conversation de Sieyes avec Adrienne, les instances qu'on me fait pour ne pas aller en Holstein, et surtout en Amérique. Avant-hier encore, mon correspondant m'a fort engagé à ne pas m'éloigner, ajoutant qu'il faudrait que chacun fît un pas de son côté. J'ai répondu : « Tous ont été faits par moi à la première enjambée qui me conduisit en Amérique; depuis ce temps je ne me suis refusé à aucun moyen honnête de servir la liberté. » Voilà, mon cher ami, ce qui jusqu'à présent m'est revenu de la sorte; c'est par un homme médiocrement instruit, qui m'est personnellement attaché. Il ne sait pas tout; il répète ce qu'on veut qu'il me dise; il ajoute ce qu'on lui a recommandé de me taire, je le distingue sans peine. Il m'a paru

plus commode d'être informé de cette manière que s'il avait fallu avoir des rapports qui me répugnent; et d'ailleurs j'ai des moyens de comparer ce qu'il me communique, et d'en savoir par une autre voie beaucoup plus que lui-même.

Lorsque je vis la marche incertaine, timide et embarrassée de Sieyes, il me parut qu'il ne suffisait pas à la position où il se trouvait. Je crus voir qu'il n'y avait plus de salut que par les généraux; que parmi eux Joubert et Moreau méritaient le plus de confiance. Sans explication préalable, j'écrivis donc qu'on leur fît savoir de ma part que je m'unirais avec eux de bon cœur. Je désignai l'homme auquel il fallait faire cette déclaration. Dès le premier mot son visage s'épanouit. Cet ami est à la royauté constitutionnelle, ou pour mieux dire il est monarchien d'inclination, mais il a des rapports assez intimes avec la république, et ce mot de moi, lâché au hasard, provoqua la confidence d'une véritable conspiration patriotique où je devais, selon lui, jouer un rôle.

L'importance du secret fait qu'on n'a voulu s'en ouvrir qu'avec Adrienne; elle m'a transmis fidèlement tout ce qu'on lui a dit.

L'approche de la contre-révolution réunissait les républicains et constitutionnels dans l'idée qu'on ne pouvait terminer la guerre et sauver la liberté qu'en mettant un roi constitutionnel à la tête du gouvernement; mais on était si pressé, d'un côté par la coalition, et de l'autre par les jacobins, que le préliminaire devait être de gagner une bataille contre les puissances et d'en livrer une aux jacobins des Cinq-Cents. C'est pour cela que Joubert et Moreau, les

deux chefs militaires de l'entreprise, s'étaient réunis en Italie et devaient battre le maréchal Suwarow. « Voici le dernier combat de la liberté, écrivait Jou« bert; demain il n'y aura plus de Joubert, ou il n'y « aura plus de Suwarow. » — Si ce jeu de quitte ou double avait été gagné, Barras montait à cheval, le président Sieyes signait des ordres.

Joubert assurait que j'étais précisément un des hommes sur lesquels il fallait le plus s'appuyer. Il faut vous dire que Barras avait consenti à grand'peine à faire cette révolution; il avait la promesse d'être sénateur à vie. Carnot n'était pas dans le secret, vu le rétablissement de la royauté. On comptait entraîner Sieyes dans les premières mesures, mais ensuite les généraux auraient pris l'influence; « parce qu'il ne « faut pas, disait-on, que le nom et l'intérêt des con« ventionnels soient un obstacle à la paix et à la li« berté. »

Ainsi ces projets avaient trois nuances: 1° celle de Carnot qui se bornait à maintenir la république en la modifiant et en rappelant seulement les patriotes proscrits; 2° celle de Sieyes, qui, fidèle à ses plans de Berlin, aurait consenti au rétablissement d'une royauté; 3° celle des chefs militaires assez jaloux des conventionnels pour qu'on m'ait averti de ne pas trop me livrer à ceux-ci parce qu'il ne fallait pas donner d'ombrage au parti des généraux parmi lesquels on me nommait.

Beurnonville, Macdonald tiennent au parti de Sieyes et sont bien pour moi. — Bernadotte, Lefebvre, sont disposés aussi en ma faveur, tiennent aux antidirectoriaux, et, sans être jacobins, vont avec eux.

Voilà, mon cher ami, les projets dont on s'occupait, sans que je m'en mêlasse, lorsque la défaite et la mort de Joubert ont tout dérangé.

Mais l'armée d'Italie ayant été battue, Joubert, qui avait de la fermeté et de la suite dans le caractère, ayant été tué, les deux autres généraux, Championnet ne sachant rien et Moreau ne voulant rien prendre sur lui, Sieyes effrayé a renoncé au projet, Barras a tout-à-fait changé de plans ; et vous avez vu que dernièrement, d'après un accord perfide avec les jacobins, ce dernier a fait manquer ce qui était convenu avec Sieyes pour une liste de bons choix. L'ami de Joubert est venu notifier à Adrienne que tout était abandonné. Au reste, les déroutes de la coalition auraient suffi pour tout changer; ce n'était que la peur instante de la contre-révolution absolue qui avait déterminé cet étrange parti comme le dernier remède de l'agonie et une chance fort incertaine de sauver quelque chose. Je suppose que ceux qui, dans le temps, y avaient consenti, s'en défendraient aujourd'hui comme d'une coupable conjuration.

On m'écrit que Macdonald est le général auquel on pensait pour remplacer Joubert; on m'écrit aussi que Bernadotte cherche à rallier les amis de Joubert, et que ce parti voudrait faire quelque chose de ce genre, en détruisant Barras et Sieyes. Il y a long-temps que je n'ai eu de lettres par une occasion.

Tout est si mobile en France, et c'est tellement la peur du jour qui détermine les mouvements, que, dans une décade, les gens influents changent deux ou trois fois d'avis. Déjà, lorsque George était à Paris, on voulait tomber sur les jacobins; les chevaux d'un

régiment de chasseurs furent sellés toute la nuit; les troupes avaient ordre de se tenir prêtes; cela manqua. On a peut-être depuis commandé et décommandé cent fois. La moindre dénonciation effraie. Il n'y a pas beaucoup de scrupule à se faire, pour la dissolution de ces conseils élus d'après des réglements exclusifs d'un tiers de la France (1), et tellement mutilés eux-

(1) Voyez la note de la p. 24 de ce vol. sur les quatre élections par tiers qui eurent lieu sous l'empire de la constitution de l'an III, de la loi du 3 brumaire an IV et du 19 fructidor an V, qui excluait des assemblées électorales, des conseils et de toute fonction publique, *les parents mêmes des émigrés*; de la loi du 9 frimaire an VI (29 novembre 1797,) qui ôtait les droits électoraux et d'éligibilité *aux ci-devant nobles ou anoblis*, c'est-à-dire à environ quatre-vingt mille familles (Voy. la p. 98 du 4e vol); enfin du décret du 22 floréal an VI (11 mai 1798,) en vertu duquel l'avant-dernier tiers des conseils avait été arbitrairement appelé aux fonctions législatives.—Pour évaluer le nombre des électeurs et éligibles exclus par la loi du 19 fructidor, on peut consulter dans *le Moniteur* le rapport du ministre de la police, du 19 octobre 1800. A cette époque, malgré treize mille radiations du directoire et douze cents du gouvernement consulaire, la liste des émigrés portait encore cent quarante-cinq mille individus. Cette liste en neuf volumes, contenait un grand nombre d'inscriptions sous la dénomination vague d'*héritiers, représentants et enfants d'émigrés;* on y voyait des cultivateurs, artisans, gens à gages, etc. —Ces diverses catégories et les parents de ceux qui s'y trouvaient, étaient légalement privés de tout droit politique. —Voici quelques-uns des motifs placés en tête du décret du 22 floréal :

« Considérant que ce serait outrager la majesté du peuple français « que de regarder comme son ouvrage des élections visiblement préparées pour détruire sa souveraineté, et y substituer soit la tyrannie « démagogique, soit le despotisme d'un seul; que le corps législatif se « doit à lui-même et à la république entière, de déclarer à la nation « quels sont les choix à l'égard desquels ses mandataires constitués en « assemblées électorales ont opéré en sens contraire au mandat qu'elle « leur avait confié;

« Considérant qu'en remplissant une mission aussi importante, le « corps législatif doit rejeter sans ménagement tous les choix qui sont « le produit de la conspiration; mais, qu'il doit aussi respecter tous « ceux qui portent le caractère de la volonté nationale, quand même « ils auraient été faits dans des assemblées électorales à qui il en aurait

mêmes qu'ils ne sont qu'une représentation nominale; les gouvernants n'en sont pas à des scrupules de ce genre... Cependant un décret les fait pâlir, et ils auront toujours devant les yeux ce malheureux retour des honnêtes gens.

Persuadé que le premier moyen de succès est d'*oser*, et voyant que tout le monde craint de se compromettre, j'ai offert d'arriver subitement à Paris, de mettre les gouvernants dans l'alternative d'agir ou de m'assassiner, de faire monter à cheval avec moi Beurnonville, Lefebvre; de proclamer et assurer la liberté dans la capitale, et par suite dans la France, envers et contre tous. On m'a répondu que je perdrais la vie sans aucun fruit. Pétiet, ami intime de Moreau, et qui est pour moi le même qu'à Sedan, a prié ma femme de me faire savoir que son ami était excellent et parfaitement intentionné, mais qu'il n'avait pas le caractère qui fait sortir de la marche régulière, et qu'en un mot, hors un jour de bataille, il n'était pas propre à une entreprise. On a dû pourtant causer à fond avec lui, et j'attends des nouvelles de cette conversation.

La nouvelle situation des affaires militaires a l'avantage d'éloigner l'influence des baïonnettes étrangères. Il m'est impossible de m'habituer à ces intrigues du dehors qui sont toujours ou duperie, ou abandon

« été surpris d'autres; que ce serait servir les vues de la conspiration et « lui accorder une sorte de triomphe, que d'annuler des opérations « qu'elle a combattues, et qui ne peuvent être regardées que comme « des victoires sur elle; considérant que rien n'est plus urgent que de « faire cesser les inquiétudes sur les résultats des élections de la présente « année, de faire connaître quels sont les membres qui devront com- « poser le corps législatif, etc. » Suivent en quatre-vingt-dix-sept articles de loi, les choix faits par les conseils d'après ces principes. (*Moniteur*.)

des idées patriotiques. Les puissances caressent tous les partis modérés pour les faire servir, sans qu'eux-mêmes le sachent, à une contre-révolution complète. Je repousse également ces négociations qui du dedans vont chercher leur aveu sur la constitution française, me réservant de défendre l'indépendance nationale contre toute attaque extérieure, et de dire à mes concitoyens ce qui me paraîtra le meilleur pour eux dans les circonstances où ils se trouveront. Il n'y aura que trop de gens qui prendront les rôles diplomatiques. Je sais que, dans les cabinets royaux et dans les cabinets directoriaux, on a remarqué avec surprise que depuis notre sortie d'Olmütz il n'y a pas eu la moindre trace de nous dans aucune des cent intrigues qui se croisent en France et en Europe. Cette observation nous a été favorable.

Mais en même temps que l'éloignement du danger donne les moyens de faire nationalement quelque chose de bon, il en ôte le désir aux gouvernants sans lesquels il est impossible de rien tenter. Remarquez, mon cher ami, que, dans toutes ces confidences qui viennent me chercher, dans toutes ces dispositions qu'on a faites de ma personne, il n'y a pas eu la moindre démarche, la moindre combinaison de nos amis, qui m'aiment de tout leur cœur, mais sont demeurés inertes au-delà de toute expression. Si nous revenons en France, ce sera par la force des choses, et pour l'intérêt de ceux qui ont le moins envie de nous y voir, ou par les arrangements de gens que nous n'avons peut-être pas connus. On nous regarde comme un obstacle à ce qui n'est pas conforme aux principes de liberté et de morale. Ce n'est donc que

par nécessité que nous serons tous rappelés, et, pour le moment, ce sera le plus tard, le plus obscurément et le plus inutilement qu'on pourra.

La pénurie du trésor public, le mécontentement général, l'insurrection intérieure, le vœu contre-révolutionnaire étaient à un tel point, que, non-seulement les royalistes, mais nos amis voyaient devant eux quelques mois de terreur jacobine suivis par la monarchie absolue. Alors toute mesure qui eût arrêté le torrent leur paraissait patriotique et régulière; alors quiconque garantissait au peuple français une représentation, aux hommes de toutes les époques de la révolution une existence dans leur patrie, était regardé comme un sauveur. Le péril était exagéré, car, dans tout ce qui regarde l'opposition aux étrangers, il y a toujours un moment où notre nation semble rebondir et dérange toutes les espérances de la politique. D'ailleurs, les premiers pillages, les incendies, le rétablissement de quelques-unes de ces choses de l'ancien régime dont on est déshabitué, la vengeance contre un patriote de 89, la mauvaise mine à un homme qui n'aurait pas émigré, la mercuriale d'un évêque à je ne sais quel prêtre, auraient suffi, en se propageant comme l'éclair, pour changer totalement les dispositions nationales. Mais, d'un autre côté, on eût peut-être vu un abattement incroyable, et s'il n'y avait eu que des conventionnels à la tête des affaires, les contre-révolutionnaires avaient beau jeu.

Aujourd'hui si la désunion et la terreur se mettent parmi les coalisés, si la Prusse et l'Espagne, chacune avec ses arrière-pensées, restent fidèles à la France; si on peut vivre au jour le jour, vous verrez revenir

les répugnances républicaines, ou pour mieux dire conventionnelles; et la seule chance pour le retour des constitutionnels sera dans le danger personnel des hommes qui se sont mis en guerre avec les jacobins. Mon correspondant d'Amsterdam m'annonce qu'on va faire de belles choses; je n'en crois rien. On négociera la paix cet hiver; on tâchera de faire ce décret qui me fut annoncé dans les premiers temps, et par lequel le directoire serait chargé de rappeler tous les patriotes proscrits. Les uns souhaiteront que ce puisse être avant les élections; la majeure partie, sous prétexte des difficultés à faire passer le décret, aimera mieux, même en faisant élire nos amis, que nous-mêmes ne puissions pas être élus cette fois-ci, de peur de notre influence. On fera faire par le conseil des Anciens des propositions de changement à la constitution; il est très possible que d'ici là Sieyes et compagnie soient étranglés; alors il faudra recommencer sur nouveaux frais, ce qui pourrait se terminer encore par le gouvernement militaire, après le terrorisme, ou tout simplement par la contre-révolution. Si, au contraire, le parti anti-jacobin se maintient, s'il ose enfin s'appuyer des honnêtes gens, on verra, ou une république avec un sénat à très long terme et un président à vie, ou une monarchie constitutionnelle avec un sénat à vie. Quel sera le président ou quel sera le roi? je n'en sais rien. Il serait un peu dur de se voir achevé par une guerre civile pour le choix du candidat. Croiriez-vous qu'il a été encore question d'une présidence du duc de Brunswick? je crois que la famille Bonaparte y pense pour elle; Sieyes endosserait volontiers aussi la robe de premier magistrat

de la république française. — Quant à l'élection d'un roi, ce serait un dédale d'intrigues. Vous jugez bien que ce n'est pas pour rien que l'Espagne sacrifie tout à la France ; le roi de Prusse a de grands projets d'influence. Tout cela serait très dégoûtant. Je préférerais qu'on fît une constitution, et qu'ensuite, mettant de côté Louis XVIII et son frère condamnés pour rébellion par la haute-cour constitutionnelle (1), on offrît la place aux jeunes princes d'abord (2), puis au duc de Chartres, etc... Je jette toutes ces idées en l'air, sans réflexion, car pour toutes les combinaisons secondaires, c'est la circonstance qui doit déterminer.

Il ne peut me convenir de me mêler à aucun des préliminaires. Si jamais j'arrive, ce sera dans mon rôle habituel de défenseur de la liberté, par des moyens honnêtes, contre les partisans de l'ancien régime et les partisans du régime jacobin. Il y aurait de l'inconvénient à m'associer plus intimement aux intrigues de tous les personnages qui sont sur la scène ; mais si je voyais qu'il fût nécessaire de m'en mêler davantage et de paraître au premier moment, si les gens influents y consentaient, toutes suppositions très improbables, je me trouve très bien placé en Hollande, et sous peu de jours je serais à Paris.

On sait d'avance, et il a été confirmé aux gens qui doivent le savoir, que malgré mes inclinations républicaines, ou pour mieux dire à cause de ces inclinations, je ne refuserais pas d'entrer dans un ar-

(1) Voyez les p. 291 et 305 du 3e vol. de cet ouvrage.

(2) Voy. la p. 58 de ce vol. sur M. le duc d'Angoulême, qui avait alors vingt-quatre ans, et son frère M. le duc de Berry, vingt-un ans.

rangement fondé sur la volonté nationale et productif d'une royauté constitutionnelle.

Les républicains savent parfaitement que, loin d'avoir besoin de royauté, j'aimerais beaucoup mieux qu'on pût se passer de toute magistrature héréditaire; mais j'ai dit avec sincérité que, tout disposé que je fusse à m'efforcer de faire aimer le gouvernement purement républicain, je ne savais pas soutenir une forme quelconque de gouvernement contre la déclaration des droits et la souveraineté nationale.

Aujourd'hui j'ai l'occasion d'écrire à Paris. Il sera demandé nettement si on veut ou si on ne veut pas faire quelque chose, et je tâcherai d'avoir prompte réponse.

Outre le sentiment qui m'engage à espérer, outre le devoir de me tenir à portée d'être utile, vous pouvez être sûr que si je m'éloignais avant d'avoir eu des réponses bien précises, on dirait que c'est moi qui ai tort. Nos amis, qu'il est impossible de faire sortir de leur trou, assureraient que si je ne m'étais pas soustrait à toutes les chances, ils auraient fait les plus belles choses du monde. Je ne puis donc réellement savoir ce que je ferai.

Après avoir dit que le rétablissement d'une royauté libre n'était pas incompatible avec les sentiments d'un ami de la liberté, qui ne tient exclusivement qu'à ses droits essentiels et regarde les modifications particulières du gouvernement comme devant être soumises aux circonstances, il faut convenir que ce changement en France offre encore bien des difficultés. Il enragera les républicains, dont plusieurs sont honnêtes et de bonne foi; il excitera des troubles pour le choix

du monarque; personne ne peut prévoir, dans une nation si frivole, où nous mènerait le premier moment, et quoique de mouvement je préférasse le mari de la jeune princesse (1), la réflexion me dit qu'il porterait avec lui tous les souvenirs contre les patriotes, toutes les marques de confiance pour les émigrés, ce qui affligerait beaucoup de gens pour eux-mêmes, et nous pour la chose publique; et vous verriez dans l'État un parti de nobles et de prêtres secrètement favorisé par la cour, pour lui faire rendre le pouvoir arbitraire. On dit que Monsieur de Chartres a renoncé, et que son frère Montpensier est sur les rangs. Mais n'est-ce pas couronner les crimes du père? — L'idée d'un étranger me révolte. En vérité, républicanisme à part, tout cela porterait à souhaiter qu'on pût organiser une bonne république et raccommoder la nation avec le nom et la chose; mais ce ne peut être un magistrat de cinq morceaux, toujours deux contre trois, ni un sénat comme celui-ci; et puis, que de disputes pour le choix de ce président! Quand on y pense, on voudrait la royauté; quand on pense à la royauté, on voudrait la république. Pourvu que nous trouvions dans tout ceci la liberté publique, la nôtre et une ferme, je ferais bon marché des accessoires, attendu que je suis fatigué à l'excès et que les malheurs généraux et individuels de nos compatriotes me tourmentent nuit et jour.

18 octobre.

Voici ce que m'écrit Adrienne en date du 6 octobre: « Vous jugez l'impression que fait sur mon cœur

(1) Madame la duchesse d'Angoulême.

« l'idée qu'il n'est pas impossible que j'aille vous voir « et passer quinze jours avec vous. Je dois voir « Moreau (1) cette semaine chez madame Pétiet. » Et le 9 octobre elle écrit : « S'il était nécessaire de « quitter la Hollande, ou de se rapprocher de la « frontière, comme vous ne me laisseriez pas ignorer « votre marche, je vous retrouverais où vous seriez. « j'aurais pu savoir vos dernières volontés pour nos « démêlés avec Moreau et Sieyes. Je ne puis au- « jourd'hui vous en dire davantage. De Paris je vous « en écrirai plus long..... La fermeté du roi de Prusse « dans la neutralité est, dit-on, la perte de la coali- « tion; la nôtre est dans les jacobins, l'emprunt forcé, « la loi des otages, l'épuisement total de nos finances, « tous les crimes qui détruisent l'esprit public, la « connaissance et l'amour de la liberté et de la justice. « En cet état de choses vraiment irrémédiable, il « faut de part et d'autre des sacrifices, et les leçons « de part et d'autre ont été si fortes qu'on semble à la « fin les entendre et s'y préparer. Dans une pareille « situation la vertu pure n'a guère de place; et si on « souffre sa présence, c'est tout ce qu'on peut espérer « de chacun. Voilà de quel principe il faut partir. » — Quoique cette tirade vienne à propos de la paix, elle porte aussi sur la situation intérieure et sur notre position personnelle.

Adrienne a parfaitement raison, et quoique je ne me dédise de rien sur ce que je vous ai mandé de la bienveillance nationale à mon égard et sur l'impossibilité de populariser en France, les arrangements où

(1) Les noms propres sont désignés d'après un chiffre envoyé par une occasion. (*Note du général Lafayette.*)

il ne paraîtra que des conventionnels, je regarde notre patrie comme tellement asservie, dégoûtée, paralysée, que la volonté publique, le sentiment général, si on peut donner ce nom à de si faibles et insignifiantes velléités, n'influent point sur les affaires et sur ceux qui exploitent la république à leur profit. Le pacte conventionnel est une espèce de sortilége. Ces gens-là aimeraient mieux établir sans nous une royauté, et peut-être une noblesse, que de consolider avec nous le meilleur gouvernement républicain. Nous sommes repoussés par leur instinct, par leurs souvenirs. De notre côté, que de répugnances pour nous entendre avec eux!

Mais voici une grande nouvelle, l'arrivée de Bonaparte (1). Est-ce le gouvernement qui le rappelle? le destine-t-on à l'expédition d'Angleterre? Lequel des deux partis veut le mettre à sa tête? ou bien voulait-on l'opposer à Suwarow? Vous observerez que ce retour ne cadre point avec le plan de Joubert, dont étaient Moreau, Sieyes, et même Barras avec plus ou moins d'extension. Lucien a pris un parti mitoyen entre Sieyes et le conseil des Cinq-Cents; et si le retour du général était prévu, son frère le savait sûrement. Quant aux dispositions de Bonaparte à notre égard, elles dépendront absolument de son intérêt et de ses projets actuels. Vous savez que son premier mot en Italie fut que je ne devais pas rentrer en France. Il dit à Victor Maubourg lors de ses adieux (2),

(1) Bonaparte avait quitté l'armée d'Égypte le 22 août, il arriva le 9 octobre à Saint-Raphan près de Fréjus, et le 16 à Paris.

(2) Ces mots furent dits lorsque M. Victor de Maubourg prit congé du général Bonaparte, en Italie, où il s'était rendu au mois de septembre 1797, pour hâter la délivrance des prisonniers d'Olmütz.

qu'il espérait bien faire connaissance avec moi; vous savez qu'il prétendit ensuite nous avoir répondu en termes très convenables, et il n'en était rien. Madame Bonaparte dit à George qu'il fallait *que son mari et moi fissions cause commune ;* mais quoique Bonaparte eût parlé très obligeamment à Paris de moi avec Louis Romeuf, et lui eût paru s'intéresser aux dangers que je courais d'être pris en mer par les Anglais, en observant qu'il n'y aurait que l'inconvénient du retard à être conduit dans un port de France, il finit par lui dire très nettement que « nos opinions politiques étaient trop différentes pour qu'il eût jamais pensé que je dusse rentrer. »

Vous serez fatigué, mon cher ami, de la lecture de ce volume griffonné aussi vite qu'on parle, et que vous aurez peine à lire. Je veux pourtant le terminer par quelques réflexions.

Si les succès coalitionnaires avaient continué, il est fort douteux que les conventionnels eussent saisi le moment de rallier les patriotes; ils auraient eu encore plus peur de la hache des jacobins levée devant leurs yeux que de l'échafaud contre-révolutionnaire. Le parti anarchiste se serait livré à toutes les horreurs dont il est capable pour que l'aristocratie et le royalisme ne triomphassent que sur des débris; de manière que si la contre-révolution s'était approchée, de plus en plus elle aurait trouvé la nation étrangère à son gouvernement, à sa prétendue représentation; les gens en place, insuffisants par eux-mêmes, et ayant négligé de se renforcer par l'assentiment national et la réunion des amis de la liberté, auraient fini par n'avoir plus que le temps de faire des conditions per-

sonnelles, ou de mettre en sûreté leur individu et leur argent. Alors vous auriez vu la contre-révolution prendre le plus sanglant, le plus avilissant caractère; vous auriez vu la rage, les vengeances, la stupidité et toutes les superstitions déchirer de nouveau notre patrie, tuer toute possibilité de bien public et particulier d'ici à bien long-temps. La dégradation de l'espèce humaine en Europe n'aurait pas eu de bornes.

Bonaparte ne pense qu'à son ambition, et jusqu'à présent il n'a pas mis sa gloire à servir la liberté; peut-être va-t-il le faire aujourd'hui... La faiblesse de Moreau, le meilleur de tous, est telle que ses amis en font les honneurs, et cependant c'est celui auquel je me fierais le plus.

Si, d'un autre côté, après la mort de Joubert, Moreau avait pris l'armée qui a battu Suwarow, Bonaparte lui-même aurait été dans le cas de compter avec nous. Supposez que Brune n'eût pas commandé en Hollande; je serais entré en qualité de volontaire dans l'armée batave, et bientôt peut-être j'aurais pu reparaître en bonne position. Mais observez quelle a été depuis le 30 prairial la pusillanimité des moins mauvais d'entre les gouvernants, leur méfiance de nous et leur méfiance les uns des autres; remarquez aussi que parmi le grand nombre de mes amis personnels je n'ai guère que des faiseurs de prières pour moi, ou tout au plus des causeurs bénévoles.

A présent il est à croire qu'on va travailler à la paix; j'ignore si Bonaparte l'a faite avec les Turcs. Nous disions autrefois que pour avoir des secours contre les Russes du côté de la Crimée, le grand-seigneur ferait en Egypte les sacrifices que la religion

lui permettrait; car pour que les Turcs cèdent quelque chose il faut qu'on le leur ait pris. Mais ces idées jetées en l'air, et auxquelles ont succédé tant de réalités diverses et terribles, ne peuvent guère aider nos spéculations actuelles; il vaut mieux attendre l'éclaircissement. Je ne puis croire que Bonaparte eût laissé en danger imminent sa conquête favorite et l'armée qu'il y a menée. Tout cela va bientôt se débrouiller. Vous aurez vu par le commencement de cette lettre, qu'avant qu'on se doutât du retour de Bonaparte, j'ai toujours pensé qu'il reviendrait prendre part aux événements d'Europe.

L'Empereur doit souhaiter la paix; il a montré de la répugnance à s'engager par des subsides anglais dans la nouvelle coalition et a voulu rester maître de ses mouvements. On dit que la Russie et l'Angleterre le menacent sans cesse; d'un autre côté il craint la Prusse, dont la neutralité a été raffermie par les preuves données au jeune roi de la malveillance autrichienne à son égard dans les négociations de Campo-Formio. On dit que François II et sa femme ont personnellement de l'humeur contre la jeune princesse qu'on avait eu envie de marier à l'archiduc Charles. Je ne sais ce qui en est, mais je suis sûr qu'il y a quatre ou cinq mois qu'on s'occupe sérieusement de paix avec l'Autriche, et les dernières défaites doivent la faciliter, car l'intérêt que nos gouvernants peuvent avoir à guerroyer, finit par céder au manque absolu d'argent. L'atroce sottise de l'emprunt forcé a donné le dernier coup aux finances françaises.

Quant à l'intérieur, Bonaparte est fait exprès pour

ceux des conventionnels auxquels il s'associera. Quoiqu'il ait plutôt des partisans que des amis, quoiqu'on n'ait pas confiance dans sa moralité et que les souvenirs de vendémiaire soient présens à la mémoire des Parisiens, on a tellement besoin d'un changement, on est si las des gens qui gouvernent, des institutions par lesquelles on est gouverné, qu'il suffit, pour reprendre de la popularité, d'être à portée de renverser ce qui existe, et pour en avoir une immense, du moins pour quelque temps, d'attaquer les puissances du jour.

Au reste, vous jugez bien que depuis les défaites de la coalition, les mécontents n'attendent de salut que par l'intérieur. Le moment est donc très favorable pour Bonaparte. Il ne risquera pour la liberté aucun avantage personnel; il a prouvé que son ame pouvait très tranquillement en voir la violation, et même y coopérer. Cependant si sa gloire, si son ambition demandent qu'il se mette en avant pour la bonne cause, il le fera. Son vœu doit être que la république s'établisse sur des bases solides de liberté et de justice. Peut-être a-t-il envie d'en être président à vie... j'aimerais fort cet arrangement; ce serait un essai curieux à faire. Le conseil de Anciens proposerait des changements à la constitution, et ce serait un des articles. En un mot, tout est bon excepté la monarchie aristocratico-arbitraire et la république despotique, et j'avoue que l'inclination me porte à cette non-hérédité de présidence, quoique je fusse bien fâché de mettre obstacle à tout autre arrangement qui assurerait à la nation ses droits, et lui fe-

rait trouver le repos dans une bonne et complète liberté que je vous souhaite en finissant ce long griffonnage.

Mais sans nous jeter dans les spéculations, attendons les premières nouvelles. Je crois que Sieyes s'entend avec Bonaparte... dans le cas contraire, il a dû avoir une belle peur !

Adieu, mon cher ami.

A MADAME DE TESSÉ.

Utrecht, 27 octobre 1799.

La capitulation des Anglo-Russes (1) s'accorde mal avec les nouveaux préparatifs qu'on faisait en Angleterre. Il est vrai que le duc d'York a fait dans la Nord-Hollande beaucoup de sottises, et ses adversaires ne se flattaient pas d'un succès si prompt. Les orangistes, après avoir maudit le roi de Prusse, tournent à présent leurs espérances vers lui ; on dit que la paix générale produira un arrangement favorable à la famille que le gouvernement britannique a si malheureusement protégée. Mais nous voilà débarrassés de la visite anglo-russe, dont le peuple de la Nord-Hollande conservera de cruels souvenirs.

Je vous écris au bruit des cloches et de la musique dont est accompagnée la proclamation des derniers succès bataves ; nous en jouissons vivement.

Vous vous étonnez, ma chère cousine, que les contre-révolutionnaires d'Italie aient pendu un

(1) Voyez la p. 98 de ce vol.

évêque. Il me paraît que parmi le nombre des victimes que la *Gazette de Vienne* avoue, tant tués que brûlés vifs et suppliciés, il y a plusieurs ecclésiastiques. Ce n'étaient pas sans doute d'aussi bons prêtres que le cardinal Maury (1).

Vous aurez la relation de la campagne d'Égypte. Ce retour subit de Bonaparte n'est encore expliqué qu'aux initiés; il fait naître beaucoup de conjectures et d'espérances. Ce fut la même chose à son arrivée d'Italie (2); mais aujourd'hui il revient de très loin et sans être attendu; il a laissé son armée, a couru des risques en route . . . . Tout cela fait présumer à ceux qui souffrent une amélioration dans leur sort, à ceux qui occupent le pouvoir une fixation de leur bonne fortune. Celle de Bonaparte lui a jusqu'à présent été bien fidèle, et les *fous* qui, l'année passée, ne

(1) Voici l'extrait officiel de quelques condamnations, publié à Naples le 27 août 1799:

« *Aux galères :* Le duc de Caracciolo, le curé de Procida, trois prêtres « d'Ischia, le général Spano, le lieutenant-colonel Bonocore, le major « Crouzo-Massa, cinq religieux Récollets, et d'autres individus de diffé« rents ordres monastiques, etc...

« *Décapités le* 20 *août :* Le prince de Stigliano et le duc de Cassano.

« *Pendus :* L'évêque de Vico, le chanoine Pacifico, la marquise de « Piémentel et dix-neuf autres femmes moins qualifiées.

« *Enfermées à perpétuité aux repenties :* La duchesse de Cassano, la du« chesse de Popoli.

« Ne sont point compris, dans cette liste, un beaucoup plus grand « nombre de personnes de différentes qualités qui ont péri dans les « premiers moments du *rétablissement de l'ordre*, et avant la formation « du tribunal suprême. Le peuple a su distinguer aussi les ennemis de « de son roi et en a fait justice. »

(2) Le 5 décembre 1797, deux mois après le traité de Campo-Formio. — A côté d'un récit des témoignages de bienveillance dont Bonaparte fut entouré, à son second retour à Paris, le 16 octobre 1799, *le Moniteur* du 24 annonce que les scellés ont été apposés sur deux journaux. Le 26, le Moniteur fait encore mention de deux autres journaux supprimés.

croyaient pas que ce *grand fou* dût être tout-à-fait perdu, avaient été mieux avertis par leur propre instinct que par les sages raisonnements de tous les partis, depuis l'aristocrate incroyable jusqu'au fougueux jacobin. — Vous avez su qu'il avait reçu ma femme et ma fille avec grâce (1). L'observation qu'il leur a faite que *ma vie était attachée à la conservation de la république*, semblerait annoncer des intentions bienveillantes. Mais croyez que, dans ma lanterne magique, il y a plus que des peintures sur verre, quoique les objets en soient fragiles. Je vois très clairement la situation générale et la mienne. Vous en serez peut-être mieux convaincue dans quelque temps.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 28 octobre 1799.

Nos jeunes gens se trouvent très bien de leur séjour à Utrecht, et si nos plaisirs ne sont pas variés, ils sont très doux : c'est d'aller quatre fois la semaine passer la soirée chez le général Van-Ryssel. Pendant que les jeunes gens jouent à la loterie, les deux vieux généraux font leur partie d'échecs. Cette aimable et excellente famille aime notre société autant que nous aimons la leur.

Les détails que vous me donnez sur votre visite à Bonaparte me font le plus grand plaisir. On m'assure qu'il n'a pas renoncé au rétablissement de sa fille

(1) Après cette visite de remerciement, madame de Lafayette en fit une autre dont le général Lafayette parle plus loin dans l'écrit intitulé : *Mes Rapports avec le premier consul.*

Cisalpine; on dit aussi qu'il est fort bien avec Moreau. — A présent nous allons voir les combinaisons nouvelles. Je pourrais encore jouer un rôle honorable pour moi, utile à l'humanité; mais je doute qu'on veuille m'admettre à quelque influence, parce que, si on m'en donnait un peu, l'opinion publique pourrait bien me porter plus loin, et puis cette influence ferait tort au système conventionnel.

Ah ! si j'avais pu, il y a trois mois, me trouver à la tête de cinquante mille Gallo-Bataves, avec le fils du roi d'Angleterre prisonnier à mon quartier-général, et agissant de la sorte sur ce gouvernement-ci et les départements septentrionaux ! — Que devient donc l'infinissable ouvrage (1) ?

Les papiers publics disent qu'on se bat dans les départements de l'ouest. J'aimerais aussi à être chargé de les pacifier (2). Vous jugez bien pourtant que ce n'est pas la guerre des chouans que je suis curieux de faire.

Vos gens d'affaires me paraissent bien engourdis. C'est vous, ma chère Adrienne, qui avez toute la fatigue de nos arrangements. Je vois que vous ne doutez pas d'avoir Lagrange pour votre part de succession. Je désire fort que vous y prépariez de quoi arrondir dans la suite une belle ferme, car si nous sommes destinés à fixer notre retraite en France, mon activité,

(1) Les *Fragments historiques* sur la révolution française dont le général Lafayette s'occupait avec ses amis. Voy. les p. 20, 44 et 45 de ce vol.

(2) Les attaques de la seconde coalition avaient fait renaître la guerre civile dans l'ouest. Le 15 octobre, la ville du Mans était tombée au pouvoir des insurgés. Le 20, ils pénétrèrent un moment jusque dans les murs de Nantes. La guerre civile ne cessa qu'au mois de janvier de l'année 1800.

je le sens, se portera sur l'agriculture, que j'étudie avec toute l'ardeur de ma jeunesse pour d'autres occupations.

Il est ridicule à un homme de l'ancien régime de se croire métamorphosé en fermier par l'achat d'une ferme à l'anglaise, et il y a telle manipulation subalterne pour laquelle il faut l'expérience journalière des hommes qui n'ont pas fait d'autre métier; mais c'est donner dans l'autre extrême que de croire que l'extension des idées et des lumières, la comparaison judicieuse des objets qu'on voit et des connaissances qu'on acquiert, d'une routine souvent bien motivée et de découvertes précieuses, ne soient propres qu'à rendre inepte en un métier où la théorie est si nécessaire à la pratique.

Adieu, ma chère Adrienne. Je suis impatient de rentrer en France pour la chose publique, pour mes amis, pour moi-même; je le suis aussi, d'une manière inexprimable, par le désir que j'ai de vous revoir.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 30 octobre 1799. (9 brumaire.)

Voici ma lettre pour Bonaparte, suivant votre conseil, courte et peut-être un peu sèche; mais toutes les lettres, tous les amis communs, ne valent pas une demi-heure de conversation; il y a des choses relatives à son ambition et sa soif de gloire qui ne s'écrivent pas. Les jaloux de Bonaparte me voient dans

l'avenir opposé à lui : ils ont raison, s'il voulait opprimer la liberté; mais s'il a le bon esprit de la servir, je lui conviendrais sous tous les rapports, car je ne lui crois pas la sottise de vouloir n'être qu'un despote. Vous pouvez être sûre que sa petite, et très petite altercation avez Sieyes (1), aura disposé l'abbé en ma faveur. En général, il ne faut pas croire que l'intime union et la confiance réciproque des gens en pouvoir, soit ce qui portera le plus au rappel des proscrits.

A présent, ma chère Adrienne, que me convient-il de faire ou qu'on fasse pour moi? peut-être veut-on seulement que j'arrive, et que sans aucune fonction publique, je m'unisse comme simple citoyen à ceux qui voudront faire le bien; je ne demande pas mieux. Tout me convient, pourvu que j'y trouve à servir ma cause et mon pays d'une manière qui me soit particulièrement appropriée, c'est-à-dire momentanément, et par des moyens honnêtes en eux-mêmes, réparateurs des maux, propres enfin à faire connaître et aimer la liberté. Songez au grand nombre de proscrits, de malheureux qui, au dedans et au dehors, ont souffert pour nos principes, aux personnes honorables de divers partis dont je voudrais pouvoir adoucir le sort. Quant à moi, chère Adrienne, que vous voyez avec effroi prêt à rentrer dans la carrière publique, je vous proteste que je suis peu sensible à beaucoup de jouissances dont je fis autrefois trop de cas. Les besoins de mon ame sont les mêmes, mais ont pris un caractère plus sérieux, plus indépen-

(1) Bonaparte s'était rencontré, disait-on, chez M. Gohier, avec Sieyes qui n'avait pas trouvé que le général lui eût témoigné assez d'égards.

dant des coopérateurs et du public dont j'apprécie mieux les suffrages. Terminer la révolution à l'avantage de l'humanité, influer sur des mesures utiles à mes contemporains et à la postérité, rétablir la doctrine de la liberté, consacrer mes regrets, fermer des blessures, rendre hommage aux martyrs de la bonne cause, seraient pour moi des jouissances qui dilateraient encore mon cœur; mais je suis plus dégoûté que jamais, je le suis invinciblement de prendre racine dans les affaires publiques; je n'y entrerais que pour un coup de collier, comme on dit, et rien, rien au monde, je vous le jure sur mon honneur, par ma tendresse pour vous, et par les mânes de ce que nous pleurons, ne me persuadera de renoncer au plan de retraite que je me suis formé et dans lequel nous passerons tranquillement le reste de notre vie.

Si, après avoir placé deux bons directeurs, le gouvernement me dit que je ne suis pas émigré, et m'invite à rentrer, ce qui pourrait être à la suite d'une décision sur les compagnons de mon départ; si, dans un des conseils, il se faisait quelque motion dont il faudrait que les termes fussent clairs; si on m'obligeait à une justification sur le 10 août, ce qui me plairait infiniment, parce que j'y dirais de grandes vérités (et dans tous les cas il faudra bien que j'en dise); si, en étant convenu de ce qui sera fait immédiatement après, on m'écrit simplement d'arriver à Paris, je puis espérer de vous revoir bientôt. Il est un autre moyen, c'est que Bonaparte, Moreau, Sieyes, conviennent que je viendrai *incognito* causer avec eux. Si nous convenons de nos faits, tant mieux; s'ils ne sont pas satisfaits de moi, je reviendrai ici.

Je suis pressé de finir, chère Adrienne, et je ne puis relire ce que je vous écris. Cependant il faut que je vous répète encore une fois que je suis complètement heureux et satisfait de ce que vous faites, de tout ce que vous dites, et plus encore de tout ce que vous êtes. Je lis dans votre cœur, ma chère et bien aimée Adrienne, et aucun de ses bons, tendres, et généreux mouvements n'échappe au mien; j'ai une impatience inexprimable de vous revoir ici, ou là, et d'attraper enfin l'heureux moment où nous ne nous séparerons plus.

Il y a une existence qui me conviendrait fort, c'est celle où, sans emploi, et après avoir eu l'occasion de rappeler mes principes, je concourrais par une influence personnelle aux mesures conformes à ces principes; il y aurait dans ce rôle une indépendance dont je me trouverais fort bien; il faudrait que cela fût précédé par une déclaration assez positive pour que le nouveau système s'y rapportât. Mais votre cœur et votre ame vous éclaireront sur ce qui me convient. J'avoue que la pensée de faire en Angleterre une paix bienfaisante pour l'humanité est le seul plaisir de ce genre auquel je serais encore aussi sensible qu'à vingt ans.

AU GÉNÉRAL BONAPARTE (1).

Utrecht, 9 brumaire an VIII (30 octobre (1799).

CITOYEN GÉNÉRAL,

Il eût suffi d'aimer la liberté et la patrie, pour que

(1) C'est la lettre dont il est parlé dans celle qui précède à la p. 143.

votre arrivée me remplit de joie et d'espoir. A ce besoin du bonheur public, se joint un vif et profond sentiment pour mon libérateur. L'accueil que vous avez fait aux prisonnières d'Olmütz m'a été mandé par celle dont je vous dois la vie; je jouis de toutes mes obligations envers vous, citoyen général, et de l'heureuse conviction que, chérir votre gloire et souhaiter vos succès, est un acte de civisme, autant que d'attachement et de reconnaissance.

MES RAPPORTS

AVEC LE PREMIER CONSUL.

AU GÉNÉRAL VAN-RYSSEL (1).

Votre chère fille (2) m'assure, mon respectable ami, que vous serez bien aise de connaître mes relations avec Bonaparte; je suis loin de prétendre qu'elles soient fort intéressantes, mais je me fais un plaisir de vous en rendre compte.

Bonaparte était, au commencement de la révolution, élève militaire, et puis officier d'artillerie. L'accueil que je fis à son compatriote Paoli (3) et la

(1) M. Albert Van-Ryssel, dont il est souvent parlé dans cet ouvrage, fut un des plus anciens et des plus illustres amis du général Lafayette. Il entra fort jeune, dans un régiment commandé par son père tué, près de lui, à la bataille de Fontenoy; obtint successivement plusieurs grades après divers combats, et fut nommé en 1787, par les états de Hollande, commandant en chef d'un corps opposé aux prétentions du stathouder; il occupait, comme gouverneur, la place de Naarden lorsqu'il reçut des états l'ordre de la remettre aux Prussiens entrés depuis sept jours à La Haye. (Voy. les p. 210 et 214 du 2e vol.) M. Van-Ryssel, obligé de quitter sa patrie, se réfugia en France, où Louis XVI lui conféra le titre de maréchal-de-camp. Au mois de mai 1795, les états généraux le rappelèrent en Hollande; mais il vécut dès lors dans la retraite et mourut à Utrecht, le 27 mars 1805, âgé de 81 ans.

Le commencement de cet écrit qui lui est destiné est donc antérieur à 1805, et quoique les dernières pages portent la date de juillet 1807, on verra que le général Lafayette y témoigne lui-même, dans une tendre et solennelle invocation, qu'il a voulu dédier l'exposé de sa conduite et de ses jugements à M. Van-Ryssel, alors même qu'un tel hommage ne s'adressait plus qu'à la mémoire de ce vénérable ami et à ses hautes vertus.

(2) Mademoiselle Van-Ryssel avait épousé M. Victor de Latour-Maubourg, le frère du prisonnier d'Olmütz.

(3) Au mois d'avril 1790. — Voy. les p. 425, 432, 433, 457 du 2e volume.

part que je pris à la fédération de 1790, sont deux circonstances, entre quelques autres, dont il ne fut pas témoin indifférent.

Il n'a point servi sous mes ordres, et comme les événements du siége de Toulon et du 13 vendémiaire m'avaient été à peine connus dans ma prison, il était général en chef lorsque son nom y pénétra.

Nos concitoyens parlaient alors hautement des prisonniers d'Olmütz; il était question de nous dans les journaux, au théâtre, et même à la tribune; mes portraits reparaissaient; plusieurs généraux professaient leur intérêt à notre sort; on préparait des motions aux deux conseils. Le nouveau directeur Barthélemy, au moment où il apprit sa nomination, avait écrit pour nous à Vienne (1). Le directeur Carnot témoignait les mêmes dispositions; nos amis parlèrent efficacement à Barras et à Rewbell; le directoire prit un arrêté par lequel les plénipotentiaires français, Bonaparte et Clarke, étaient formellement chargés de notre délivrance; il n'y ajouta aucune condition particulière pour empêcher mon retour en France, et cette clause ne se trouve que dans la note remise par les plénipotentiaires eux-mêmes au marquis de Gallo. « Les soussignés, disent-ils, espèrent que M. le « marquis de Gallo voudra bien interposer ses bons « offices auprès de S. M. I. pour que les prisonniers « d'Olmütz soient mis en liberté, *et aient la faculté « de se rendre en Amérique ou dans tout autre en- « droit, sans pourtant qu'ils puissent actuellement se « rendre en France* (2). » L'ordre du directoire, re-

(1) Au mois de mai 1797.

(2) On a vu, p. 293, 294, 356, 366 et 368 du 4e vol., qu'il résultait,

commandé par une lettre particulière de Barras à son ami, fut renouvelé immédiatement après le 18 fructidor (4 septembre 1797) par une dépêche de Talleyrand, lorsque nous venions d'être mis en liberté. Je n'ai appris que plus tard toutes les circonstances de cette négociation.

Quoiqu'il en soit, je n'oublierai jamais que pendant cinq mois d'instances d'une part, et de chicanes de l'autre, les plénipotentiaires nous réclamèrent avec persévérance et vigueur. Louis Romeuf, Victor et le jeune Florimond Latour-Maubourg (1), conduits au quartier-général de l'armée d'Italie par leur affection pour nous, y avaient reçu un accueil bienveillant. Bonaparte envoya même directement Louis Romeuf au baron de Thugut pour hâter notre délivrance.

Vous savez que, pour rentrer en France, il eût fallu flatter les fructidoriseurs aux dépens de leurs victimes. En faisant à M. Reinhard, ministre à Hambourg, toutes les professions qui convenaient à mes sentimens français et républicains, je ne lui cachai pas ma désapprobation des mesures violentes qui avaient signalé le 18 fructidor, et mon horreur des actes de tyrannie qui l'avaient suivi. Nos lettres de reconnaissance ne furent donc adressées qu'au ministre des relations extérieures Talleyrand, au général Clarke et au général Bonaparte (2).

soit des notes du directoire et des explications du général Clarke, soit du témoignage de M. L. Romeuf envoyé auprès de M. de Thugut pour négocier la délivrance des prisonniers d'Olmütz, que cette clause restrictive de la pièce remise au marquis de Gallo avait été stipulée par Bonaparte lui seul et écrite tout entière de sa main.

(1) Fils du prisonnier d'Olmütz, ancien ambassadeur à Constantinople et à Rome où il est mort en 1837.

(2) Voyez la lettre adressée, le 6 octobre 1797, par les prisonniers

Louis Romeuf, qui était venu auprès de nous, ayant voulu rejoindre l'armée, je lui remis cette autre lettre pour le général en chef :

Lemkuhlen, 6 mars 1798.

« Je sais depuis long-temps, citoyen général, que les remercîments des prisonniers d'Olmütz vous sont parvenus, et que vous leur avez adressé votre réponse, mais nous ne l'avons pas reçue, et il paraît que, de ce côté-ci du Rhin, on s'est réservé l'unique avantage d'intercepter vos lettres. Celle-ci vous sera portée par l'ami qui, après avoir été employé par vous à notre délivrance, souhaite avec une inexprimable et bien juste ardeur de pouvoir faire sous vos ordres la campagne qui va s'ouvrir (1). Nous avons cru que la mission dont vous l'aviez chargé l'autorisait à vous aller lui-même demander un bonheur dont il est à tous égards si digne. C'est avec tous les droits d'une ame reconnaissante, avec une confiance proportionnée à mes obligations, que je prends la liberté de mettre ses intérêts en vos mains. Il vous montrera une lettre au gouvernement, où je lui représente la situation et les vœux du petit nombre de compagnons qui, en 1792, furent associés à mon sort. Leur patriotisme éprouvé et constant, leur désir de verser leur sang pour la république, et dans votre armée, vous mettent à portée d'exercer en leur faveur votre bienveillance; je la réclame au nom de celle à laquelle je dois plus que ma liberté et ma vie,

d'Olmütz au général Bonaparte, p. 369 du 4e vol. Elle fut publiée, le 11 novembre, dans le *Moniteur*.

(1) L'expédition d'Égypte. — Elle partit le 19 mai.

puisque ma femme, mes filles, mes camarades de captivité vous reconnaissent aussi pour leur libérateur. Je regrette vivement que votre absence de Paris ait privé mon fils du bonheur de vous voir; mais la manière dont la citoyenne Bonaparte a bien voulu l'accueillir, et les expressions dont elle s'est servie en votre nom et au sien, sont gravées dans mon cœur. Agréez tous les souhaits que l'amour de ma patrie et le sentiment de mes obligations m'inspirent pour vous. J'espère n'avoir pas besoin de vous assurer que ma gratitude durera, comme mon attachement, autant que ma vie. »

J'éprouvais en effet quelque surprise de n'avoir pas reçu la réponse dont Bonaparte avait parlé nommément à madame de Staël. J'appris ensuite que, sur un mot d'un officier de mes amis, Bonaparte avait exprimé très vivement sa répugnance à mon retour, quoiqu'il vînt d'observer obligeamment à cet officier, « que si je m'exposais au malheur d'être pris sur mer par les Anglais, la coalition, en me promenant de vaisseau en vaisseau, trouverait moyen de ne jamais me rendre. » J'aurais plus tôt jugé sa disposition à mon égard, si j'avais su que dans une conversation confidentielle, il dit un autre jour : « Lafayette a le talent de se faire des « amis... Si la fortune m'abandonnait, il ne me resterait « que ma femme, parce qu'on a toujours la personne « avec qui on couche... et peut-être mon frère Jo« seph. (1) » Mais lorsqu'il partit pour l'expédition d'Égypte, mon ancien et un de mes plus chers projets(2), je me livrai tellement à mes vœux patriotiques pour

(1) Voyez p. 148 la date de cet écrit.
(2) Voyez la p. 434 du 4ᵉ vol.

lui, que M.***, chez qui j'étais alors, voyant en lui le plus probable obstacle à mon influence future, ne se lassait pas d'observer en moi l'empire de la passion sur l'intérêt personnel.

Je me trouvais en Hollande près de vous, mon cher ami, lorsqu'il revint d'Egypte (1). Depuis longtemps je souhaitais un effort de quelques bons citoyens; je tâchais de l'exciter par mes lettres: on lui en montra une adressée à Émery (2). Tout le monde sentit à son arrivée qu'il était l'homme de la circonstance. Je lui écrivis un mot qu'il ne reçut qu'après le 18 brumaire (3); mais ce jour-là même, au moment le plus critique, il entendit, m'a-t-on assuré, demander mon retour, et le lendemain il fut dit devant son frère Joseph, que je devais être généralissime des gardes nationales. Vous savez que, lorsque la nouvelle parvint à Utrecht, le commandant de la place donna pour mot d'ordre, *Liberté*, *Paris* et *Lafayette*. Vous vous rappelez aussi l'arrivée de mon aide-de-camp, Alexandre Romeuf; il venait me rendre compte du 18 brumaire, et, en m'apportant un passeport sous un nom supposé, il me dit, de la part de ma femme, que, si j'adoptais l'idée de partir pour France, il faudrait me décider sous peu de jours. Je ne réfléchis pas une seconde, et deux heures après j'étais en route.

Arrivé à Paris, chez Adrien de Mun (4), je reçus plusieurs amis, et j'écrivis aux consuls provisoires, Bonaparte et Sieyes.

(1) Voyez la p. 141 de ce vol.

(2) Celle du 2 octobre 1799. (Voy. la p. 86 de ce vol.)

(3) Voyez ce billet, p. 146 de ce vol.

(4) M. le marquis de Mun, membre de la chambre des pairs.

AU CONSUL PROVISOIRE BONAPARTE.

CITOYEN CONSUL,

« Depuis l'époque où les prisonniers d'Olmütz vous durent leur liberté, jusqu'à celle où la liberté de ma patrie va m'imposer de plus grandes obligations envers vous, j'ai pensé que la continuation de ma proscription ne convenait ni au gouvernement, ni à moi-même; aujourd'hui j'arrive à Paris.

Avant de partir pour la campagne éloignée où je vais réunir ma famille, avant même de voir ici mes amis, je ne diffère pas un instant de m'adresser à vous, non que je doute d'être à ma place partout où la république sera fondée sur des bases dignes d'elle, mais parce que mes devoirs et mes sentiments me pressent de vous porter moi-même l'expression de ma reconnaissance. »

AU CONSUL PROVISOIRE SIEYES.

CITOYEN CONSUL,

« Vous exprimâtes, dès votre arrivée au directoire, le vœu d'établir la république sur les bases de la liberté et de la justice; de réunir autour de vous vos compagnons de 89, et de revoir Lafayette. La satisfaction et l'espérance générales annoncent le résultat de vos patriotiques intentions, et je pense comme vous que, lorsque la France redevient libre, je cesse d'être proscrit; mais avant d'embrasser ici mes amis et de partir avec ma famille pour les montagnes de Haute-Loire, je m'empresse de vous demander le moment où je pourrai vous parler moi-même des anciens sentiments qui m'attachent à vous, et des obligations

que tous les bons citoyens aiment à reconnaître. »

La nouvelle de mon arrivée et ma lettre à Bonaparte, dont le général Clarke voulut bien se charger, le mirent très en colère. Talleyrand s'empressa de me donner un rendez-vous; Regnault de Saint-Jean d'Angely (1) s'y trouva. Tous deux, après les premiers embrassements, me peignirent la fougue du consul, m'annoncèrent des mesures violentes, me prièrent de ne pas exposer mes amis à se perdre en prenant mon parti, et me pressèrent de retourner en Hollande. Je les engageai à ne pas se compromettre, mais je leur dis : « qu'ayant jugé convenable pour moi de venir « en France, c'était à présent au consul Bonaparte à « juger s'il était convenable pour lui de m'y laisser « tranquille; qu'eux devaient me connaître assez « pour savoir qu'il eût suffi de ce ton impérieux et « menaçant pour me fixer dans le parti que j'avais « pris, » et comme leurs infructueuses instances nous avaient conduits jusqu'après minuit, je leur observai, en me retirant à pied avec Louis Romeuf, « qu'il se- « rait très plaisant que je fusse arrêté le soir par la « garde nationale de Paris, et mis au Temple le len- « demain par le restaurateur des principes de 89. »

Le lendemain, pour ne compromettre personne, je chargeai ma femme de s'expliquer de ma part avec les consuls; mais déjà Rœderer arrivait chez moi. Il commençait à préférer Bonaparte à son vieil ami Sieyes, et en me confirmant, comme je l'avais prévu, que Sieyes, déjoué par son collègue, était charmé de

(1) Ancien membre de l'assemblée constituante, commissaire à Malte pendant l'expédition d'Égypte. Il fit partie du conseil d'état après le 18 brumaire.

mon retour, il me répéta tout ce que Talleyrand et Regnault m'avaient dit la veille, et reçut de moi les mêmes réponses.

Pendant ce temps, ma femme était gracieusement accueillie par Bonaparte (1) qui ne lui montra qu'une peine motivée sur ce que mon arrivée entraverait sa marche pour « le rétablissement de mes principes, et « le forcerait à serrer le vent. Vous ne m'entendez « pas, madame, dit-il, mais le général Lafayette m'en- « tendra, et, ne se trouvant plus au centre, il sentira « que je dois en juger encore mieux que lui; je le « conjure donc d'éviter tout éclat; je m'en rapporte « à son patriotisme. » Elle répondit que telle avait toujours été mon intention. Bonaparte la quitta très poliment pour aller au conseil, où il arriva, m'a-t-on dit, de fort mauvaise humeur. Sieyes se récria obligeamment sur mon esprit d'entreprise et d'indépendance, me fit recommander aussi d'éviter l'éclat, et parla de moi avec un vif intérêt. On crut superflu de voir Roger-Ducos, que madame de Staël comparait « à un chiffon mis entre deux corps précieux pour « empêcher leur choc. » Rœderer revint chez moi avec Volney (2). Je me bornai à leur dire que j'étais peu disposé à tenir compte des menaces de Bonaparte, mais que je me sentais lié par ses recommandations; en effet, me contentant d'avoir saisi le moment où des professions libérales rendaient mon retour décent, et d'avoir aplani le principal obstacle à la rentrée de mes amis, je partis pour la Brie; je ne permis pas même qu'on

(1) Voyez la p. 141 de ce vol.

(2) Ancien membre de l'assemblée constituante, sénateur après le 18 brumaire.

répondît à un grossier article de gazette, qu'il n'a tenu qu'à moi de croire autorisé par le gouvernement. Bonaparte adopta ensuite un système de silence à mon égard, car lorsque j'eus le malheur de perdre mon paternel ami Washington, et qu'il chargea Fontanes de prononcer son éloge aux Invalides (1), il fit parler et parla lui-même à l'orateur, pour s'assurer que je ne fusse pas nommé dans ce discours. Les Américains ne furent pas invités à la cérémonie; on parut même contrarié d'y voir mon fils.

J'étais encore sur les listes d'émigrés, hors la loi, et ma tête à prix, lorsque la constitution s'acheva (2); je n'eus donc point à voter (3) contre cette conception de Sieyes, où les garanties de la liberté ont été sacrifiées aux garanties de son amour-propre. Les lieux communs américains et anglais, tels que, déclaration des droits, représentation nationale, propo-

(1) Cet éloge fut prononcé le 8 février 1800. Voici en quels termes *le Moniteur* du 12 en rend compte : « Le général Lannes a présenté au ministre quatre-vingt-seize drapeaux pris sur les Turcs. — Les drapeaux conquis sur l'Europe, l'Afrique et l'Asie coalisées ombrageaient le buste du libérateur de l'Amérique, etc. — Des critiques ont reproché à l'orateur d'avoir un instant oublié le héros des États-Unis pour celui d'Égypte. De tels mouvements honorent, et celui qui s'y abandonne, et celui qui en est l'objet. » *Le Moniteur* ne fait mention d'aucun Américain présent à la cérémonie. Le premier consul s'installa aux Tuileries, le jour même où le discours de M. de Fontanes fut publié.

(2) Le 9 novembre 1799 (19 brumaire), un gouvernement provisoire avait remplacé le directoire exécutif; la constitution nouvelle ne fut décrétée par des commissions législatives que le 13 décembre. Le 15 du même mois les trois consuls Bonaparte, Sieyes, et Roger-Ducos la présentèrent à l'acceptation des citoyens appelés à inscrire leurs votes *pour* ou *contre*, sur un registre ouvert dans chaque commune.

(3) Les lois des 3 brumaire an IV et 19 fructidor an V s'y opposaient. Voy. les p. 24 et 125 de ce vol. — Ce ne fut que le 25 décembre que le conseil d'état déclara que ces lois étaient annulées par la nouvelle constitution.

sition des lois, discussion publique, balance des pouvoirs, lui ont paru suffisamment remplacés par une espèce d'institut ou jury national, que la nation n'élit pas, un sénat, bien isolé par son essence, bien dépendant par les premiers choix, qui n'aurait pourtant eu besoin que d'un mouvement d'intrigue ou de jalousie pour *absorber* un grand électeur, chef de la république, dont le rôle, trop insignifiant pour aucun homme de sens, avait été composé exprès pour l'homme le plus actif et le plus ambitieux de la terre (1). Aussi Bonaparte, se jouant de son collègue,

(1) D'après le projet de Sieyes qui ne fut adopté, pour la constitution de l'an VIII, qu'avec des modifications, le pouvoir exécutif résidait dans la personne d'un *grand proclamateur-électeur*, inamovible, chargé d'élire, sur des listes graduées de candidats élus par les arrondissements communaux et les départements, tous les fonctionnaires de l'état excepté les membres du tribunat et du corps législatif; ce grand proclamateur, à la fois électeur et élu d'un sénat qui pouvait l'absorber, ne gouvernait point; le gouvernement appartenait à un conseil d'état délibérant et à un ministère responsable; les lois étaient faites par le corps législatif prononçant sans délibération, après la double discussion du tribunat au nom du peuple, et du conseil d'état au nom du gouvernement. Le sénat, outre sa faculté d'absorption, annulait en appel les décisions inconstitutionnelles du corps législatif. — Dans la constitution de l'an VIII, au contraire, le premier consul, art. 41 : « promulgue les lois, nomme et révoque à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations locales, les commisssires du gouvernement près les tribunaux, tous les juges criminels et civils autres que les juges de paix et les juges de cassation; » il prend part, dans le gouvernement, au droit exclusif de proposer les lois, de faire les règlements nécessaires à leur exécution; à la direction des recettes et dépenses publiques, à la distribution des forces militaires, aux négociations et traités avec les puissances. Les listes de notables ou candidats spéciaux élus par les électeurs de chaque arrondissement et département sont maintenues; mais c'est le sénat qui choisit sur ces listes tous les fonctionnaires de l'état, y compris les législateurs et les tribuns. Le sénat nommé à son origine par les consuls, se recrute ensuite lui-même en choisissant, sur trois candidats désignés

trouva moyen d'attacher le nom de Sieyes, non seulement à ces vaines institutions, mais même aux changements et aux nominations qui lui donnèrent la dictature, et pour mieux briser l'instrument, il lui jeta à la tête un bien de cent mille écus que Sieyes eut la faiblesse de désirer, en dépit de ses amis, et de recevoir, à travers beaucoup de désagréments.

« Que voulez-vous ? » me disait Bonaparte lorsqu'en l'absolvant de la constitution de l'an VIII, je ne le taxais que d'avoir fait la part du pouvoir exécutif et de l'avoir faite bonne, « Vous savez que Sieyes « n'avait mis partout que des ombres : ombre de pou-« voir législatif, ombre de pouvoir judiciaire, ombre de « gouvernement; il fallait bien de la substance quelque « part... ma foi! je l'ai mise là. » Cette plaisanterie me rappelle que Benjamin Constant racontant un jour comment Sieyes lui avait dit à l'arrivée de Bonaparte : « Il faut que je voie ce jeune homme, et ce qu'il a « dans l'ame, » ajoutait : « Je crois qu'à présent il doit en « avoir le cœur net. »

Mais ce qui est plus sérieux et bien déplorable, c'est qu'avant le 18 brumaire, les possesseurs de l'autorité eussent pu, en réunissant franchement les patriotes de tous les partis, établir la république sur une large et solide base ; c'est que, même après le 18 brumaire, les commissions législatives (1) pouvaient,

par le premier consul, par le tribunat et le corps législatif; le tribunat adopte ou rejette les lois qui lui sont présentées en les discutant; il nomme trois de ses membres pour les discuter devant le corps législatif qui statue, par scrutin secret, sans aucune discussion.

(1) L'acte du 19 brumaire (9 novembre), constituant le nouveau gouvernement provisoire, portait, art. 5 : « Le corps législatif s'ajourne « au 1er ventôse prochain. » Art. 8. « Avant la séparation, et séance te-

en adoptant cette conduite, donner à Bonaparte une présidence, qu'il eût alors préférée au consulat; et la fixer par des barrières nationales; mais on tenait encore aux mots plus qu'aux choses, à la justification du passé plus qu'à la prévoyance de l'avenir, à l'aristocratie de cabinet plus qu'à la liberté générale; j'ose même dire que si le flot de l'opinion qui amena Bonaparte à Paris fut le produit de ses grandes actions, la confiance imprudente des faiseurs fut principalement due à sa réputation de jacobinisme, à ses professions musulmanes, et à l'affectation de placer le titre de membre de l'Institut avant celui de général en chef.

Si je fus nécessairement étranger aux constitutions de l'an VIII, j'eus bientôt l'occasion de servir mes compagnons, et, lorsqu'on eut décidé la radiation de tous les députés constituants qui avaient voté pour la liberté et l'égalité, je fis représenter de ma part, combien il serait inconvenant que je fusse rayé avant les officiers qui avaient été obligés de suivre leur général en chef. J'écrivis ensuite à Fouché (1):

« nante, chaque conseil nommera dans son sein une commission com« posée de vingt-cinq membres. » Art. 9. « Les commissions des deux « conseils statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la « commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de police, « de législation et de finances. » Art. 10. « La commission des Cinq-Cents « exercera l'initiative, la commission des anciens, l'approbation. » Art. 11. « Les deux commissions sont encore chargées de préparer, « dans le même ordre de travail et de concours, les changements à ap« porter aux dispositions organiques de la constitution. » Art. 12. « Ces « changements ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et « consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la ré« publique une et indivisible, la division des pouvoirs, la liberté, « l'égalité, la sûreté et la propriété. »

(1) Ministre de la police sous le directoire au mois d'août 1799, et confirmé dans cette fonction par les consuls après le 18 brumaire.

CITOYEN MINISTRE,

« Je remplis ici la formalité de radiation que l'arrêté consulaire du 11 de ce mois (1) indique aux membres de l'assemblée constituante, et comme ma participation aux mesures de liberté et d'égalité, et ma fidélité à mes principes sont attestées par des faits publics, je reviens à l'affaire des compagnons qui, en 92, furent associés à mon départ.

« La déclaration ci-jointe, publiée dans le temps (2), caractérise notre situation commune, et le gouvernement trouvera dans ma lettre au directoire un témoignage qui, fixant sur moi la responsabilité, a déjà été reçu pour la radiation provisoire du citoyen Pillet.

« Les citoyens Latour-Maubourg et Pusy et le citoyen Alexandre Lameth se trouvent comme moi dans l'arrêté du 11 ventôse. Il ne reste que les citoyens Laumoy, Lacolombe, Duroure, d'Arblay, Sicard, Masson, d'Agrain, Charles Maubourg, Pillet provisoirement rayé, et Victor Maubourg, employé à l'armée, dont les titres sont des services rendus, dès les premiers

(1) Deux mois avant qu'on ne rappelât une partie des membres de l'Assemblée constituante, les consuls, par un arrêté du 25 décembre 1799, autorisèrent la rentrée sur le territoire français des membres du comité de salut public, Barrère et Vadier, condamnés à la déportation, sans jugement préalable, dans la séance de la convention du 12 germinal an III (1er avril 1795), ainsi que des personnes qui furent atteintes de la même manière par la loi du 19 fructidor (5 septembre 1797). — Ce ne fut que le 11 ventôse an VIII (1er mars 1800), qu'un autre arrêté des consuls décida qu'on effacerait de la liste des émigrés ceux des membres de l'Assemblée constituante qui présenteraient au ministre de la police des attestations constatant qu'ils avaient voté pour l'établissement de l'égalité et l'abolition de la noblesse. — Le 13 novembre 1799, la loi du 12 juillet, relative aux otages, avait été révoquée, en même temps que l'emprunt forcé était converti en une surtaxe sur les contributions directes.

(2) La déclaration du général Lafayette et de ses compagnons faite à Rochefort le 19 août 1792. Elle témoignait que les signataires ne pouvant plus servir la liberté de leur pays et défendre sa constitution, demandaient, non comme militaires en activité et moins encore comme émigrés, mais en qualité d'étrangers, un libre passage sur territoire neutre. Voy. à la p. 409 du 3e vol., le texte et les signatures.

temps, à la liberté, à l'ordre légal, et un patriotisme dont la pureté et la constance ont été longuement éprouvées.

« Le sentiment qui me ramenait ici ne m'a pas laissé douter de leur radiation; cette confiance a été confirmée dès l'instant de mon retour; les circonstances de leur exil me donnent le droit et le devoir de m'adresser à vous, citoyen ministre, pour que leurs noms soient placés sur votre liste du 1[er] germinal. »

Je dus au ministre et au premier consul le bonheur de voir mes camarades du 19 août rayés en même temps que moi. J'avais omis à dessein les trois frères Romeuf et quatre autres officiers antérieurement rentrés, dont les uns n'étaient pas sur la liste, tandis que les autres se trouvaient dans un différent cours de radiation. L'arrangement de tous fut fait pour le mieux; mon obligation à cet égard a été complète. Je m'occupai aussi de MM. de Ternant, Duportail (1) et quelques autres proscrits à l'occasion du 10 août; mes réclamations eurent une influence très précieuse pour moi.

Votre gendre Victor, qui, dès le premier instant, demanda d'être employé, nommément en Egypte, y était allé dans son ancien grade de colonel. En y portant les détails du 18 brumaire, il fut assez heureux pour rendre un service personnel à Bonaparte. Mon fils souhaitait passionnément d'entrer dans l'armée; il fut proposé pour une sous-lieutenance; le premier consul le plaça dans un régiment de hussards (2). Un général parlant un jour chez lui de mon retour, en style

(1) Voyez sur M. de Ternant, la p. 169, et sur M. Duportail, la p. 281 du 3[e] vol. — M. Duportail avait quitté le ministère de la guerre le 3 décembre 1791. Décrété d'accusation, après le 10 août, il se réfugia en Amérique, et mourut dans la traversée en revenant en France.

(2) Ce fut le général Horace Sébastiani, alors colonel, qui, le premier, voulut bien demander M. George Lafayette comme officier dans le régiment qu'il commandait.

jacobin : « Vous avez beau dire, » repartit Bonaparte avec chaleur, « il n'est pas moins vrai que personne « au monde n'est autant haï des ennemis de la liberté « et de la France; je sais bien, moi qui ai traité sa « délivrance, quel prix les puissances étrangères met« taient à sa détention. » Cette bienveillance ne l'empêcha pas, à l'époque où il essaya de réveiller dans les classes aisées un esprit de service volontaire, et quand ses agents crurent avoir besoin de mon nom, de leur répondre assez naïvement : « Vous avez raison, mais « cela aurait d'autres inconvénients. » On m'a dit qu'il avait craint que je demandasse une armée; c'eût été à la fin de cette guerre une prétention déplacée. J'avais seulement chargé mon fils, dans le cas où Bonaparte serait battu, de lui demander pour moi la permission de le joindre comme volontaire; il l'a su depuis par hasard, et y a paru sensible; mais tout s'arrangea de manière à ne le voir qu'à son retour de Marengo (1).

(1) Depuis nos derniers revers d'Italie, le général Mélas, commandant en chef de l'armée autrichienne, se rapprochait des frontières de France; mais, pendant qu'il partageait ses forces entre l'attaque du pont du Var et le siége de Gênes que le général Masséna n'évacua que le 5 juin, le premier consul passait les Alpes (du 16 au 20 mai) avec une armée de réserve dont une division remporta le 9 juin, sous les ordres du général Lannes, la victoire de Montebello. Le 14 du même mois eut lieu la bataille de Marengo entre Alexandrie et Tortone. L'armée autrichienne, coupée du côté de Gênes et du Milanais, mais d'une force numérique très supérieure, repoussa d'abord les deux divisions commandées par les généraux Lannes et Victor. L'arrivée du corps de Desaix, tué à cette bataille, et une charge de cavalerie sous les ordres du général Kellermann, décidèrent la victoire. Le 16, un armistice fut signé à Alexandrie, et les Autrichiens se retirèrent sur la rive gauche du Pô.— Le 8 juin, une dépêche du général Mélas à l'empereur d'Autriche avait été saisie et envoyée au premier consul. Le général Mélas annonçait la reddition de Gênes, et parlait avec dédain de la prétendue arrivée de Bonaparte en Italie.

Il est simple que Bonaparte ait été là comme ailleurs grand capitaine; car, en admettant qu'il fût d'abord surpris et battu, rétabli ensuite par des troupes et un chef qui ne devaient pas y être, mieux servi enfin par un billet de M. de Mélas que par un avantage indécis, la postérité qui le verra calculer d'avance les effets du siége de Gênes, et franchir le mont Saint-Bernard, n'en admirera pas moins la justesse et la hardiesse de ses vues. Mais ce qui est surtout admirable, et à mon gré le plus beau trait de sa vie, c'est ce noble abandon du poste central de Paris, où à peine il s'était placé, pour aller au-delà des Alpes gagner les batailles du peuple français, mouvement de l'ame dont la gloire est à lui seul, et qui m'a toujours tellement ému, que je m'indigne encore ici de penser que le même homme a cru s'agrandir en se plaçant sous un manteau impérial.

Nous lui fûmes présentés aux Tuileries, Latour-Maubourg et moi, par le consul Lebrun (1). Bonaparte s'avança de l'air le plus aimable; je me rappelai le premier accueil que j'avais autrefois reçu du grand Frédéric. Après les premiers compliments réciproques, il répondit à nos félicitations sur les succès

(1) Sieyes et Roger-Ducos, consuls sortants, étaient devenus membres du sénat dont ils venaient de nommer les soixante premiers membres conjointement aux deuxième et troisième consuls, et en vertu de l'art. 24 de la constitution décrétée le 13 décembre 1799, par les *commissions législatives*. (Voy. les p. 157 et 158 de ce vol.) L'art. 39 porte : « Le gouvernement est confié à trois consuls nommés pour dix ans et indéfiniment rééligibles. La constitution nomme premier consul, le citoyen Bonaparte ex-consul provisoire; second consul, le citoyen Cambacérès, ex-ministre de la justice; et troisième consul, le citoyen Lebrun, ex-membre de la commission du conseil des Cinq-Cents. Pour cette fois seulement le troisième consul n'est nommé que pour cinq ans. »

d'Italie : « Les Autrichiens en veulent pourtant encore ; « c'est Moreau qui fera la paix (1). Je ne sais ce que « diable vous leur avez fait, » ajouta-il avec grâce en parlant des puissances, « mais ils ont eu bien de la « peine à vous lâcher. » Nous joignîmes Bureaux de Pusy à nos remercîments : « Il reviendra, dit-il, et « Dupont (2) aussi, on en revient toujours à l'eau de « la Seine. » J'appréciai mieux encore notre réception par l'effet qu'elle fit à quelques conseillers d'état, qui déjà observaient de loin le visage du maître.

Peu de temps après, comme j'arrivais chez Talleyrand, je le vis sortir de son cabinet avec un homme ressemblant au premier consul, qu'il me dit être Joseph Bonaparte; celui-ci se félicita poliment de cette rencontre, et me pria de confirmer l'espoir que j'accepterais son invitation à une fête qu'il allait

(1) Pendant que le premier consul se disposait à franchir les Alpes, Moreau, commandant en chef de l'armée du Rhin, s'était déjà signalé par les combats d'Engen, Moëskirch, Biberach, etc.; devant lui les Autrichiens avaient évacué, à la fin de mai, tous les pays entre le Rhin, le lac de Constance, le Danube et le Lech. Le 19 juin, quatre jours après la victoire de Marengo, la bataille d'Hochstedt décida encore l'occupation d'Ulm et la prise des magasins de Donawerth par l'armée du Rhin; le 15 juillet, son chef convint avec l'Autriche d'un armistice qui fut rompu au mois de novembre pour l'Allemagne, en même temps que celui d'Alexandrie pour l'Italie. Ce fut alors qu'à Hohenlinden, près de Munich, le 3 décembre, Moreau prit à l'ennemi, qui laissa plus de six mille hommes sur le champ de bataille, quatre-vingts pièces de canon et dix mille prisonniers; le 25, n'étant plus qu'à vingt-cinq lieues de Vienne, il signa, à Steyer, un nouvel armistice qui lui assurait, avec un grand nombre de places, les défilés et fortifications du Tyrol.—Le 1er janvier 1801 s'ouvrit le congrès de Lunéville où l'Autriche consentit à traiter sans l'Angleterre ; le 9 du même mois, le traité de paix fut signé entre la république française, l'empereur et le corps germanique.

(2) M. Dupont de Nemours, ancien membre de l'Assemblée constituante et du conseil des Anciens, était alors aux États-Unis avec M. de Pusy, son beau-fils.

donner à Mortefontaine; c'était pour la signature du traité de réconciliation avec les États-Unis (1). Joseph Bonaparte en fit parfaitement les honneurs; cette fête m'intéressait à plus d'un titre; tout y rappelait des époques et des succès de ma jeunesse. J'y voyais réunis les ministres américains, d'anciens collègues français, plusieurs généraux, la famille Bonaparte et le premier consul, avec qui, pendant deux jours, j'eus l'occasion de causer beaucoup. Un des premiers mots qu'il me dit, fut que « j'avais dû trouver les « Français bien refroidis sur la liberté. » « Oui, » répondis-je; « mais ils sont en état de la recevoir. » « Ils sont « bien dégoûtés, » reprit-il, « vos Parisiens, par exemple, « oh! les boutiquiers n'en veulent plus. » Je répétai ma phrase et j'ajoutai : « Ce n'est pas légèrement, gé« néral, que j'ai employé cette expression; je n'ignore « pas l'effet des crimes et des folies qui ont profané le « nom de la liberté; mais les Français sont plus que

(1) La convention d'amitié et de commerce entre la république française et les États-Unis d'Amérique fut signée, le 30 septembre 1800, par les ministres plénipotentiaires français, Joseph Bonaparte, Claret-Fleurien et Rœderer, et les commissaires américains Ellsworth, Davie et Murray. (Voy. la p. 23 de ce vol.) Les bâtiments d'état qui avaient été pris de part et d'autre devaient être rendus; il en était de même pour les propriétés capturées et non encore condamnées définitivement, pourvu qu'elles ne fussent pas marchandises de contrebande et qu'on prouvât leur légitime possession; le commerce entre les deux républiques était libre, et elles s'accordaient réciproquement les avantages des nations les plus favorisées; les bâtiments libres assuraient également la liberté des marchandises, et l'on jugeait libres toutes les choses qui se trouvaient à bord des navires d'une des parties contractantes, quand même le chargement appartiendrait aux ennemis de l'une des deux, la contrebande, c'est-à-dire les approvisionnements de guerre, exceptés; tous corsaires étrangers ayant des commissions d'un état en guerre avec l'une ou l'autre nation, ne pouvaient armer dans leurs ports, non plus qu'y vendre ou y échanger leurs prises, etc.

« jamais peut-être en état de la recevoir. C'est à vous « à la donner, c'est de vous qu'on l'attend. » J'avais voulu dès le début me placer sur mon terrain. Il me parla sans affectation des intérêts militaires et politiques de la France, des intrigues royalistes, de la coopération des partis extrêmes. Je saisis cette première occasion de lui dire, en faveur des intérêts bataves, ce dont nous étions convenus, vous, M. Heldewier et moi; je trouvai en général dans sa conversation la simplicité du génie, la profondeur de l'esprit, la sagacité du regard. Je m'aperçus une fois que ses questions tendaient à me faire étaler mes campagnes d'Amérique : « Ce furent, lui dis-je, les plus grands « intérêts de l'univers décidés par des rencontres de « patrouilles. » Je lui parlai, à mon tour, de l'idée qu'avaient eue quelques membres de la convention fédérale de faire en Amérique une *présidence à vie;* je vis ses yeux s'animer. J'ajoutai qu'avec une représentation nationale et des barrières convenables, cette idée pouvait être bonne en France... Il me fixa d'un air attentif. Je donnai quelques détails sur la présidence américaine sans faste et sans gardes; il me dit vivement : « Vous conviendrez qu'en France ceci ne « pourrait pas aller. » Je lui dus au reste à Mortefontaine un des plus grands plaisirs de ma vie; c'était le commencement des radiations : je lui demandai celles de M. et de madame de Tessé; il me les promit et ne tarda pas à terminer leur affaire.

Ce ne fut pas ma seule obligation de ce genre à Bonaparte. Je n'examine point ici comment fut exécutée sa très noble idée de rappeler les proscrits et les émigrés de tous les partis. On ne produisit complètement

ni l'effet d'une mesure générale, ni celui d'une distinction de nuances politiques, et rarement même celui d'une grâce personnelle. Il y eut un agiotage indécent de radiations. Des chefs contre-révolutionnaires ont été préférés à une foule d'*amnistiés*, qui ne servirent jamais que leur patrie et ne l'ont point quittée. Je fus prié un jour par un général de brigade d'appuyer sa réclamation auprès de MM. Cambacérès et Fouché; il n'avait pas quitté ses drapeaux, était couvert de sept blessures et demandait en vain d'être rayé, « afin, disait-il, que s'il était tué à la campagne suivante, sa famille pût hériter de lui (1). » D'un autre

(1) Le 17 août 1791, l'Assemblée constituante avait décidé qu'on taxerait à une triple imposition les biens des émigrés non rentrés sous trois mois; mais, le 13 septembre, elle annula, par acclamation, sur la proposition du général Lafayette, toute espèce d'accusation, poursuite ou procédure pour des faits relatifs à la révolution, et abolit l'usage des passe-ports. Les premières rigueurs contre l'émigration commencèrent sous l'Assemblée législative qui décréta, le 30 mars 92, que les biens des émigrés seraient affectés à l'indemnité due à la nation; le 14 août suivant, la vente en est ordonnée par petites portions; le 23 octobre de la même année, on déclare les émigrés bannis à perpétuité et passibles de peine de mort, en cas de rentrée.—Le 28 mars 93, la convention les considère comme morts civilement; leurs successions, échues ou à échoir, doivent être recueillies par l'État pendant cinq années.—Le 7 décembre 93, on séquestre les biens des pères et mères d'émigrés.—Le 12 mars 94, on confisque ceux des ecclésiastiques déportés.—Le 28 avril 95, la confiscation s'étend jusqu'aux portions que les enfants des émigrés peuvent espérer de recueillir dans les successions de leurs ascendants vivants; les ascendants des émigrés sont tenus de faire, avec la république, un partage de *présuccession*.—Telle était la législation à l'égard des émigrés sous le consulat.—Le 13 février 1800, un arrêté des consuls mit un terme aux nouvelles inscriptions; un autre arrêté du 19 octobre éliminait de la liste un grand nombre d'individus.—Le 25 avril 1802, le premier consul promulgua comme loi de l'État une amnistie pour fait d'émigration à tout individu non rayé définitivement, excepté ceux qui avaient dirigé des troupes contre la république, figuré avec des grades dans les armées ennemies ou conservé des emplois chez les ci-devant princes. La liste en était réduite à

côté le gouvernement, au lieu de rendre, comme le directoire, aux personnes rayées tout ce qui n'avait pas été vendu, retenait les meubles, les maisons occupées, les biens rentrés par déchéance, et dans les derniers temps, a gardé les bois dont l'appât a depuis impérialisé tant de bons royalistes. Il n'est pas moins vrai que Bonaparte à mis fin à la plaie de l'émigration; qu'après avoir habilement nommé, dès son début consulaire, à tous les emplois publics de la France, il a su disposer par les radiations des intérêts de fortune et de cœur d'une immensité de Français, et qu'il m'a été fort doux, pour les affaires de plusieurs amis et parents, de trouver auprès de lui accès et bienveillance.

Mes camarades de proscription avaient, comme vous savez, été rayés; mais je souhaitais passionnément obtenir leur replacement ou leur retraite. Mon retour, j'aime à le penser, ne leur fut pas inutile. Peut-être a-t-il contribué, plus que je ne me permets de le dire, à changer la disposition qui dicta, dans la constitution de l'an VIII, ce 93me article, où toutes les classes de proscrits et d'émigrés sont à jamais exclues du territoire français.

L'éloignement que j'exprimais pour les emplois pu-

mille individus et cinq cents devaient être désignés dans l'année; mais les amnistiés ne rentraient sans restitution de fruits, dans ceux de leurs biens encore détenus par la nation, qu'autant que ces biens n'étaient pas des bois de la contenance de quatre cents arpents, des créances sur l'État, des immeubles affectés au service public, des droits de propriété sur les canaux, etc. — On trouve encore dans le *Bulletin des Lois* un décret du 29 décembre 1810, portant que la présomption de la vie des émigrés ne pourra plus être opposée à ceux qui donneront les preuves de leur décès. — L'ordonnance qui abolit toute inscription sur la liste des émigrés, à défaut de radiation, est du 21 août 1814.

blics était sincère; j'ai souhaité la gloire et non la puissance. Dès que la fortune m'eut fait manquer l'année 92, je crus que ma place historique dépendrait plus de la première impulsion et du résultat définitif que de ma rentrée en scène. D'ailleurs tant de mes amis n'étaient plus, on avait à me pardonner tant de torts envers moi, j'étais si peu enclin aux liaisons et aux mesures jugées nécessaires, que je préférais sincèrement ma retraite sous la magistrature de Bonaparte.

« Je saisis, m'écrivait Charles Fox, le 4 mai 1800, l'occasion du départ de M. Cadignan (1) pour vous féliciter sur votre retour en France, et en même temps sur celui de tant de vos amis. Les lettres que M. Cadignan m'a montrées m'ont fait ce vrai plaisir qu'on éprouve toujours en trouvant que les sentiments de ceux qu'on estime sont conformes aux siens propres; et je suis bien aise de savoir que vous avez ce goût agricole qui rendra délicieuse la vie privée que vous vous proposez de mener. »

« La réflexion que vous êtes presque tout seul en droit de faire, d'avoir joué un rôle dans ce qui s'est passé en France sans avoir rien à vous reprocher doit être bien consolante, et toute cruelle qu'a été votre prison, il faut avouer qu'elle vous a épargné la nécessité de faire un choix dans plusieurs crises, où il doit avoir été bien difficile pour un honnête homme d'en faire un qui lui convînt, et, quelle que soit votre opinion sur la tournure que les affaires du gouvernement ont prise, il ne peut que vous être agréable à un certain point, de voir à la tête de ses affaires le

(1) Ancien aide-de-camp du général Lafayette.

héros auquel vous devez principalement votre délivrance des cachots des tyrans. »

J'achèverai la pensée de M. Fox en disant que cette circonstance rendait aussi plus décente mon impuissance de servir la liberté. D'ailleurs, sans vouloir comparer ici un naufragé tel que moi avec Bonaparte vainqueur de l'Europe et de la France, il y a une telle discordance entre nos genres d'ambition, que j'ai eu, je l'avoue, plus de peine que personne à me persuader qu'il ne reviendrait pas à celle pour laquelle seule j'ai des sens, si je puis ainsi m'exprimer. Je n'aurais pas cru au reste renoncer à mon projet de retraite en conservant avec le gouvernement des rapports utiles au bien public et à mes amis; j'aurais volontiers accepté, sous un régime passable, une place de sénateur qui m'eût mis à portée de servir, dans l'occasion, les principes de la liberté et les intérêts de mon pays.

La première proposition que je reçus fut honorable et séduisante. M. Cabanis (1) à qui son esprit supérieur et son ardent républicanisme donnaient sur moi de grands droits, n'y avait pas encore joint ceux de l'amitié; le seul intérêt public le portait, lui et d'autres patriotes, dont plusieurs étaient compagnons ou héritiers de ce qu'on avait appelé *la Gironde*, à souhaiter mon entrée au sénat. Je lui répondis que mon sacrifice en août 92 avait été si grand, que peut-être je tenais trop à mes frais, mais qu'il me répugnait de me lier à un ordre de chose si peu conforme

(1) M. le docteur Cabanis, membre de l'Institut, était député au conseil des Cinq-Cents en l'an VI, et fut membre du sénat après le 18 brumaire. Il mourut en 1808.

à mes principes de liberté; qu'après avoir refusé aux jacobins la sanction de mon silence, dans un temps où il s'agissait de rester à la tête des armées, je ne voulais pas donner aux mesures actuelles l'approbation tacite de ma coopération; que d'ailleurs la disposition, ou si l'on veut le défaut de mon caractère, me feraient prendre dès le lendemain un rôle qui, taxé d'insurrection par le gouvernement, et par l'opposition de témérité, mettrait mes amis entre l'embarras de me soutenir et celui de m'abandonner, et compromettrait jusqu'à l'existence du sénat. — M. Cabanis m'écouta avec une bienveillance qui n'a pas peu contribué à notre intime liaison. J'insiste ici sur mes motifs, parce qu'ils ont été depuis et souvent reproduits, tant à lui, qu'à un grand nombre d'hommes publics que la révolution a, tour à tour, unis et divisés; mais j'ai eu soin de leur répéter à tous que, sans prétendre à aucune supériorité de mérite, j'avais une singularité de situation qui rendait ces motifs applicables à moi seul; de manière que mon isolement des affaires étant comme un droit de vétérance et une espèce de balise de la liberté, je reconnaissais avec plaisir, j'encourageais de tout mon pouvoir dans mes amis, et dans tous les bons citoyens, l'utile devoir de s'associer aux fonctions du gouvernement.

Il serait superflu de rappeler ici toutes les instances que j'ai reçues des partis, dans des temps et pour des intérêts divers; le général Lefebvre (1) dont j'avais

(1) Le général Lefebvre, plus tard maréchal de France et duc de Dantzick, était sergent dans les gardes françaises lorsque la révolution éclata. Après avoir commandé l'avant-garde de l'armée du général Jour-

commencé la fortune, me parla un des premiers. Talleyrand m'avait pressé d'accepter l'ambassade des États-Unis, proposition à laquelle on avait intéressé leurs ministres. Je leur répondis à tous que j'étais trop Américain pour y pouvoir jouer un rôle d'étranger (1). Lorsque Talleyrand me pressa de nouveau d'accepter une place au sénat, je m'en défendis en riant par l'obligation où je serais d'y dénoncer le lendemain l'administration et son chef. Le général Mathieu Dumas (2) me demanda une conférence, et convint qu'il avait été chargé par le premier consul

dan en Souabe, il fut porté sur la liste des candidats pour le directoire lors des changements du 30 prairial. On le nomma ensuite, au mois d'août, commandant de la dix-septième division militaire (Paris) en remplacement du général Marbot.

(1) Quelque temps après (25 janvier 1801) sur une lettre de M. Pichon, commissaire-général des relations maritimes, et chargé par intérim des affaires de France aux États-Unis, je réitérai mon explication dans les termes suivants :

« Ce retard a donc renouvelé une idée que je croyais détruite. Je suis bien touché de vos sentiments à cet égard ; le mien n'a pas changé. Il suffirait pour le justifier de votre observation que les épanchements de confiance ne pourraient plus être les mêmes ; mais, outre le contraste diplomatique avec ma situation et mes habitudes américaines, outre le peu d'avantage public et personnel que j'y verrais, la santé de ma femme, des rapports de famille et mon plan de retraite, sont aujourd'hui des obstacles que je ne désire point surmonter. Je crois savoir ce qui convient aux deux pays et à moi, et comme mon indépendance n'est pas plus flexible ici qu'ailleurs, ce serait me contrarier infructueusement que de ne me pas regarder comme un cultivateur de Lagrange fort occupé de l'arrangement de sa ferme, qui ne donnera jamais à ses visites aux États-Unis le caractère d'une ambassade et qui pense de tout son cœur que les affaires de France ne peuvent pas y être en meilleures mains que les vôtres. » (*Note du général Lafayette.*)

(2) Le général Mathieu Dumas, officier d'état-major de la garde nationale de Paris en 89, député à l'Assemblée législative en 91, membre du conseil des Anciens en 95, proscrit au 18 fructidor, chef d'état-major de la seconde armée de réserve en 1801, puis conseiller d'état attaché à la section de la guerre.

de s'expliquer avec moi sur mon attitude improbatrice, si ce n'est hostile : « Personne n'aime à passer pour un tyran, » lui avait-il dit ; « le général Lafayette semble me désigner comme tel. » — Je répondis que le silence de ma retraite était le maximum de ma déférence ; que si Bonaparte avait voulu servir la liberté, je lui aurais été dévoué ; mais que je ne pouvais ni approuver un gouvernement arbitraire, ni m'y associer. — Ce qui est assez remarquable, c'est que cette menace de porter dans les affaires, si on me forçait d'y entrer, la fermeté et le langage d'un homme libre, m'a servi également d'égide contre les sollicitations de tous les partis (1).

Le gouvernement fut si loin d'avoir avec moi le tort de l'oubli, que j'eus plusieurs fois à me dégager de nominations plus insignifiantes. On m'avait placé dans les conseils généraux de Haute-Loire, de Paris, et j'allais être de celui de Seine-et-Marne, lorsque j'avouai au ministre « que je serai toujours comme cet enfant qui s'obstinait à ne pas dire *a* de peur qu'on ne l'obligeât ensuite à dire *b*. » Je n'ai accepté depuis que le titre d'électeur départemental (2), quoiqu'il fût à vie, parce que cette conservation de mon droit d'élire était le résultat d'un suffrage populaire. Mais je profitai d'un de mes refus pour dire à mes anciens consti-

(1) J'avais dès les premiers temps fait promettre au sénateur Barthélemy que, s'il était question au sénat de mon admission dans ce corps, il déclarerait le plus poliment possible mon intention de m'y refuser. Les mêmes précautions furent prises auprès du tribunat et du corps législatif. (*Note du général Lafayette.*)

(2) C'est dans le département de Seine-et-Marne que le général Lafayette fixa dès lors son domicile.

tuants de Haute-Loire quelques mots qui furent recueillis et imprimés au Puy; les voici :

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE HAUTE-LOIRE.

(19 juillet 1800.)

« Vous reconnaissez avec moi, le citoyen préfet reconnaît lui-même que ma situation personnelle ne me permet pas d'exercer ici des fonctions destinées aux propriétaires et domiciliés de chaque département. Je suis vivement touché de vos bienveillants regrets; je m'unis de cœur à tous les intérêts de mon pays natal, à la satisfaction de voir des citoyens, tels que vous, seconder les travaux d'un préfet que la liberté trouva toujours fidèle et pur, et en me revoyant au milieu de compatriotes qui m'ont honoré d'une constante affection et dont quelques-uns, administrateurs en 92, furent les préservateurs de ma femme et de ma famille, j'aime à répondre aux témoignages de leur estime en leur parlant quelques instants de moi.

« Après avoir concouru à une révolution vertueuse, où les républiques américaines ont trouvé la liberté et le bonheur, j'étais déjà vétéran de la cause des peuples, lorsque la France adopta ces vérités éternelles qui, invoquées depuis par les opprimés de tous les partis, ont sans cesse dénoncé les faibles qui en souffrirent la violation, comme les violateurs qui les souillèrent par un culte mensonger.

« Investi moi-même de la confiance publique et d'une popularité que je ne préférai jamais à mes devoirs, j'osai me flatter qu'après avoir surmonté, avec mes compagnons, les orages de leur totale rénovation, je les laisserais à portée d'en recueillir les fruits, et si cette ambition fut justifiée par quelques services, je le dois surtout au patriotisme de mes amis, à cette force instituée pour le maintien de l'ordre légal, pour la destruction des coalitions hostiles, et qui, paralysée dans son existence sédentaire, a si glorieusement rempli sa destination extérieure.

« Rappelé ensuite de ma retraite au commandement, frappé de l'urgence de nos dangers civils, je me dévouai sans ménagement au besoin de les dénoncer, à l'espoir encouragé par

le vœu général, de les prévenir; mais, quoique ma conduite au 10 août 1792 soit l'action de ma vie la plus méritoire, je ne me permets ici que de rendre hommage aux dignes martyrs de la souveraineté nationale et des lois jurées qui, en soutenant la royauté constitutionnelle, exercèrent au plus haut degré les vertus républicaines.

« Loin de regretter dans ma douloureuse expatriation ces précautions pour le salut de l'armée, cette répugnance à priver la frontière d'un seul homme pouvant encore la défendre, qui nous firent tomber, mes compagnons et moi, dans les mains des ennemis, je regarde comme le moindre de mes malheurs une captivité adoucie par les plus honorables suffrages, les plus touchantes consolations, terminée par les triomphes de notre patrie, et qui, en caractérisant pendant cinq années les haines de nos puissants geôliers, a peut-être servi de contre-poison à leurs intrigues.

« Ah! les malheurs que rien ne termine, que rien n'adoucit, ce sont ceux qui, en inondant la France de sang, ont couvert mon cœur d'un deuil éternel! La souffrance intolérable, c'est de voir le crime acharné à défigurer, à faire détester ce qu'on chérit le plus; temps affreux qui, étant le fruit de l'anarchie, de la tyrannie et de la soumission aux oppresseurs, doivent nous fortifier dans l'inflexible amour de la liberté!

« La délivrance des prisonniers d'Olmütz, dont deux, Latour-Maubourg et moi, avaient eu l'honneur d'être vos députés, demandée depuis long-temps par le gouvernement de notre pays, pressée par le zèle de ses plénipotentiaires et les victoires de Bonaparte, ne s'effectua que vers le 18 fructidor. J'avais abjuré toute prétention à mon retour sous le régime résultant de cette journée, et auquel ont succédé les bienfaits, les espérances et les engagements du 18 brumaire; je crus alors qu'il m'appartenait de mettre fin à ma proscription, et après avoir informé de mon arrivée les consuls provisoires, et réclamé le rappel de mes camarades d'exil, principal objet de mon empressement, j'attendis notre radiation commune dans la retraite absolue à laquelle je me suis voué. C'est dans cette retraite où, loin des affaires publiques, et me consacrant enfin au repos de la vie

privée, je forme des vœux ardents pour que la paix extérieure soit bientôt le fruit des miracles de gloire qui viennent de surpasser les prodiges des campagnes précédentes, et pour que la paix intérieure se consolide sur les bases essentielles et invariables de la vraie liberté; heureux que vingt-trois années de vicissitudes dans ma fortune, et de constance dans mes principes, m'autorisent à répéter : « Si, pour recouvrer ses droits, « il suffit toujours à une nation de le vouloir, elle ne les con- « serve que par une austère fidélité à ses obligations civiques et « morales (1)! »

J'eus néanmoins, jusqu'au consulat à vie, des rapports avec Bonaparte. L'explosion infernale du 3 nivôse fut une occasion d'aller le voir; on s'était empressé, et lui le premier, de l'attribuer aux jacobins; il en coûta la vie à quelques hommes de ce parti, Arena, Ceracchi, etc., quoique Fouché, après avoir désorienté les chouans par l'arrestation de M. de Bourmont, un de leurs chefs, à l'insu de Bonaparte, et comme il sortait de chez lui, eût acquis la preuve que cet attentat, tramé en Angleterre, appartenait à la chouanerie (2).

(1) Discours du 11 juillet 89. V. la p. 251 du 2ᵉ vol. et la p. 121 du 3ᵉ.

(2) Demerville, ancien employé du comité de salut public, Arena, ex-membre du conseil des Anciens, Ceracchi, sculpteur et réfugié romain, avaient été arrêtés le 22 octobre 1800, comme prévenus d'avoir tramé un complot d'assassinat contre la personne du premier consul; ils furent condamnés à mort le 6 janvier 1801 et exécutés quelques jours après. Pendant que ce procès s'instruisait, l'explosion de la machine infernale eut lieu dans la rue Saint-Nicaise le 23 décembre 1800. Le 3 janvier 1801 parut, à cette occasion, un sénatus-consulte suivi d'un arrêté des consuls qui condamna à la déportation cent trente individus, dont neuf désignés comme *septembriseurs*. « Tous n'ont pas été pris le poignard à la main, disait le ministre de la justice dans un rapport du 1ᵉʳ janvier, mais tous sont connus pour être capables de le prendre. » Trois semaines après, Fouché signala dans un nouveau rapport deux anciens chefs de chouans, Carbon et Saint-

Le premier consul, en recevant mes compliments, me rappela ce que nous avions dit ensemble à Mortefontaine de la constante coopération, dans les désordres révolutionnaires, des deux partis extrêmes, et ce qu'il m'avait alors confié sur des soupçons récents de ce genre dont on suivait déjà la trace.

Comme je l'engageais à publier les preuves, il m'observa qu'elles n'étaient pas, malgré leur certitude, susceptibles de cette publicité, que d'ailleurs les imprudences des arrivants de Londres rendirent bientôt superflue. — Il me dit un jour que Louis XVIII lui avait écrit pour désavouer ce crime : « Sa lettre est « bien, ajouta-t-il, ma réponse aussi; mais il finit « par demander une chose que je ne puis faire, c'est « de le mettre sur le trône. » Alors il me conta très gaîment les propositions dont on chargeait sa femme, et qu'il s'amusait à lui faire répéter les soirs. « Ils me « promettent une statue, dit-il, où je serai représenté « tendant la couronne au roi. J'ai répondu que je crain« drais d'être enfermé dans le piédestal. » Et comme je disais qu'ils l'en tireraient pour lui faire pis... « Vous « savez, reprit-il, que pour nous ce danger n'est rien; « mais leur rendre le pouvoir serait de ma part une in« fâme lâcheté! Vous pouvez désapprouver le gouver« nement, me trouver despote; on verra, vous verrez « un jour si je travaille pour moi ou pour la postérité... Mais enfin je suis maître du mouvement, moi « que la révolution, que vous, que tous les patriotes « ont porté où je suis, et si j'appelais ces gens-là ce « serait vous livrer tous à leur vengeance. » Ces senti-

Régent, comme auteurs de l'attentat du 3 nivôse. Ils furent jugés, condamnés et exécutés au mois d'avril.

ments furent si noblement exprimés, il parla si bien de la gloire de la France, que je lui pris la main en témoignant le plaisir qu'il me faisait.

Ces rendez-vous que je lui demandais par écrit, avaient pour objet des radiations de parents et d'amis ou quelque autre service à rendre, surtout à mes compagnons; mais nous y restions deux ou trois heures tête à tête, et nous causions de tout avec une liberté mutuelle, et un intérêt de ma part qui paraissait réciproque.

J'ai eu cependant avec lui un rapport d'intérêt pécuniaire. Parmi le peu de biens dans lesquels ma radiation me réintégrait, il y avait une propriété de gérofliers à Cayenne. M. Lescallier, intendant de cette colonie, l'avait achetée pour moi dans les temps antérieurs à la révolution, lorsqu'avec l'assentiment de M. de Castries, ministre de la marine, j'entrepris à mes frais un essai d'affranchissement graduel des noirs (1). Le gouvernement du 10 août 92 s'étant emparé de mes habitations, les cultivateurs, malgré une lettre de ma femme à Brissot pour lui rappeler leur état, furent pris et vendus comme esclaves; il ne restait à me rendre que la plantation de gérofliers dont la valeur était devenue très supérieure à la totalité de mes dépenses de Cayenne. Le ministre Forfait n'hésita pas à donner l'ordre au gouverneur Victor Hugues, célèbre terroriste et pirate, qui, nommé peu avant le 18 brumaire, et envoyé par le gouvernement consulaire, refusa de se dessaisir de ma propriété.

(1) Voyez les p. 139 du 2e vol. et 72 du 3e.

Cependant l'acte de radiation qui rendait aux proscrits le peu de biens invendus par l'État, s'appliquait à ma plantation dite *de la Gabrielle*, puisqu'elle était unie depuis 1792 à celles du gouvernement; mon droit sur les gérofliers plantés n'était ni contesté ni contestable. Le général Decrès était devenu ministre de la marine; on traita mon affaire au conseil où mes droits furent reconnus, mais on y résolut de garder ma propriété et de me donner une indemnité qui fut réduite ministériellement à 140,000 fr. Ce n'était pas la moitié de sa valeur; on voulait de plus me payer en biens nationaux ou en papier-monnaie; j'adressai mes réclamations à M. Decrès (1).

C'est alors que dans un rendez-vous avec le premier consul pour un autre objet, je dis que, tant qu'on avait discuté mes titres et le taux d'évaluation, je n'avais pas voulu lui en parler; mais qu'aujourd'hui comme il ne s'agissait plus que d'un marché conclu, je le priais de le faire exécuter; il donna sur-le-champ des ordres. J'eus cependant encore une altercation avec le ministre à la lecture du contrat où l'on m'avait fait céder *les nègres* et par conséquent reconnaître un droit de propriété *sur ceux qu'on retrouverait.* C'est la première notion que j'aie eue du projet de rétablir l'esclavage (2); je quittai la table en disant qu'il n'y

(1) Le général Lafayette observait dans sa lettre à M. Decrès « qu'il ne voulait de domaines confisqués ni sur ses amis, ni sur ses adversaires. »

(2) La flotte dirigée par le beau-frère du premier consul, contre Saint-Domingue, partit au mois de décembre 1801. Au mois de mai 1802, le général Richepanse commandait à la Guadeloupe une expédition qui eut pour résultat le rétablissement de l'esclavage aboli par la convention au mois de février 1794. Voici le projet de loi qui fut adopté

avait rien de fait. Nos deux notaires, le commis et le témoin s'interposèrent entre nous; la phrase fut changée et nous signâmes.

Je reviens au premier consul, que je voyais alors de temps en temps chez madame Bonaparte : il me demandait un jour des nouvelles de mon fils; je répondis qu'il était aux avant-postes de l'armée d'Italie. « Diable! » s'écria-t-il d'un ton expressif, « Un fils unique! » Et après le passage du Mincio (1) où George avait reçu deux blessures, il me dit affectueusement : « C'est bien, voilà un charmant début pour « ce jeune homme; je m'en réjouis avec vous. » — Je le trouvai un jour discutant sur l'artillerie à cheval avec des officiers de cette arme, et j'éprouvai un vrai plaisir à rappeler, devant ceux qui s'en étaient si bien servis, la part que j'avais eue à son introduction en France. Mais la visite du soir la plus remarquable pour moi fut celle où, voyant qu'au lieu de s'approcher, il continuait à causer avec un officier en redingotte, j'appris par madame Bonaparte que c'était le général Moreau. « Votre salon, » lui répondis-je, « est comme un volume de Plutarque. » C'est là que,

par le corps législatif, le 19 mai 1802, à la majorité de deux cent onze voix contre soixante-trois :

« Art. 1er. Dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens, l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 89.

« Art. 2. Il en sera de même dans les colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.

« Art. 8. La traite des noirs et leur importation dans lesdites colonies, auront lieu conformément aux lois et règlements existant avant ladite époque de 89. »

(1) Après la rupture des armistices du 16 juin et du 15 juillet, au mois de novembre 1800, les armées françaises passèrent l'une le Mincio, et l'autre le Danube.

pour la première fois, je remerciai Moreau de l'intérêt qu'il m'avait témoigné pendant ma captivité.

Quant aux conversations de son cabinet, je me bornerai à quelques traits sur divers objets (1). Il m'étalait un jour ses projets de concordat : « Vous ne « vous plaindrez pas, disait-il, je replace les prêtres « au-dessous de ce que vous les avez laissés ; un « évêque se croira très honoré de dîner chez le pré« fet. » Je l'interrompis pour dire en riant : « Avouez « que cela n'a d'autre objet que de casser la petite « fiole (2). » — Vous vous ..... de la petite fiole, répon« dit-il, et moi aussi, mais croyez qu'il nous importe, au « dehors et au dedans, de faire déclarer le pape et « tous ces gens-là contre la légitimité des Bourbons. « Je trouve tous les jours cette sottise dans les négo-

(1) Je ne me suis pas assez étendu ici sur cette conversation, sur les efforts que je fis pour engager le premier consul à adopter le principe de liberté religieuse, complète et indépendante de l'État, telle qu'elle existe aux États-Unis où chaque société paie, choisit ses ministres, sans que le gouvernement s'en mêle en rien. — Vous « n'avez rien eu de commun, » lui dis-je, « avec les horribles persécu« tions qu'on a fait éprouver aux prêtres ; mais vous trouvez table « rase, profitez-en ; vous êtes en cela plus heureux que nous ne l'avons « été ; profitez-en pour établir le système américain de liberté religieuse. « Les personnes véritablement pieuses vous béniront ; je connais par ma « propre famille leurs dispositions ; elles ne veulent que la liberté com« plète de leur culte. Vous serez blâmé par le faubourg Saint-Germain... « qu'est-ce que cela vous fait ? Vous le serez aussi peut-être par les phi« losophes, ennemis de tout culte ; mais ils auront tort ; c'est vous qui « aurez raison.. » Il avait d'autres vues ; elles ne lui ont pas réussi longtemps. (*Note du général Lafayette.*)

(2) « A cette époque, le premier consul eut plusieurs entretiens avec M. de Lafayette et ne s'entendit guère avec lui. « M. de Lafayette, me dit-il, a peut-être raison en théorie ; mais qu'est-ce qu'une théorie ? — Savez-vous qu'il s'est servi d'une drôle d'expression quand il m'a dit que j'avais envie de me faire casser la petite fiole sur la tête ? Nous verrons, nous verrons... » (t. 5, p. 66 des Mémoires de M. de Bourienne.)

« ciations. Les diocèses de France sont encore régis « par des évêques à la solde des ennemis; d'ailleurs « ne venez-vous pas de me reprocher un acte de « tyrannie contre un prêtre? J'en conviens, c'est un « acte de tyrannie, mais quel autre moyen de les con- « tenir tant qu'ils ne seront pas soumis à une disci- « pline (1)? » Il est vrai que je n'avais pas applaudi à son anecdote du prêtre Fournier, enfermé dans un hospice de fous, pour je ne sais quelle phrase de sermon; mais sans m'appesantir sur cette discussion, j'avouerai que Bonaparte a bien connu ses intérêts et ses moyens religieux. Depuis le pape qui est venu le sacrer, jusqu'à ce même Fournier qui est devenu son serviteur, on a vu beaucoup de membres du clergé bénir les nouveaux oints du seigneur aux dépens des anciens, pour qui, de mon temps, ils avaient opéré le schisme et provoqué la guerre. Le conscrit traîneur et le chouan ont subi l'anathême destiné jadis au soldat patriote; des évêques, charmés de la piété de l'empereur, appelant les vengeances du ciel sur l'Angleterre qui les avait nourris, fidèles à leur serment de dévouement et de révélation, donnèrent occasion à Fouché de leur écrire: « Il y a plus de « rapport qu'on ne pense entre vos fonctions et les « miennes. » Enfin l'empereur put dire en plein conseil:

(1) Le concordat, signé à Paris le 15 juillet 1801, fut soumis au corps législatif et adopté au commencement d'avril 1802. Le premier consul nommait aux évêchés et archevêchés; le pape lui reconnaissait, par l'art. 16, les mêmes droits et prérogatives dont l'ancien gouvernement jouissait près du Saint-Siége. Le traitement du clergé par l'État était fixé; on érigeait neuf archevêchés et quarante-un évêchés, etc.

« Avec mes préfets, mes gendarmes et mes prêtres, je « ferai toujours ce que je voudrai. »

Le hasard d'un rendez-vous antérieur m'avait conduit chez lui au moment où madame***, pour échapper à la déportation annoncée dans un article injurieux du *Moniteur*, était, ce qu'il aura su depuis, sur la route de Lagrange avec ma femme. Je fis naître l'occasion de lui reprocher cette diffamation officielle d'une mère de famille respectable; « il n'y a pas, « ajoutai-je, jusqu'à M. de la Harpe que, par une atta- « que pareille, vous n'ayez rendu intéressant. » — « Que ne se défendent-ils? répliqua-t-il; le *Moniteur* « dit moins de sottises qu'un autre, mais il en dit « encore beaucoup. » — Je le priai de nommer le journal où l'on pouvait repousser une insulte officielle (1). — « Eh bien, dit-il, *dans un livre.* » Je lui demandai quel imprimeur oserait contredire le gouvernement? Il se jeta dans des récriminations sur l'aristocratie, me disant « que j'étais trop bon; qu'il n'y en avait pas un seul qui n'eût été charmé de me voir pendre; » Il se plaignit avec colère de la

(1) Le 16 janvier 1800, un arrêté des consuls avait réduit à treize le nombre des journaux politiques, pendant toute la durée de la guerre, avec menace de suppression s'ils inséraient des articles contraires au *respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées.* Le ministre de la police devait veiller à ce qu'aucun nouveau journal ne s'établît à Paris ni dans les départements. Le *Moniteur* du 10 juillet 1801 publie un relevé pour constater que les abonnements aux journaux politiques étaient tombés de quarante-neuf mille trois cents à trente-trois mille depuis le mois de mars 1800 jusqu'au 19 mai 1801, diminution d'environ un tiers en quatorze mois. — Le 27 septembre 1803, parut un nouvel arrêté des consuls portant « que, pour assurer la liberté de la presse, aucun libraire ne pourrait vendre un ouvrage avant de l'avoir présenté à une commission de révision, laquelle devait le rendre s'il n'y avait pas lieu à la censure. »

conduite des salons de Paris. — « Je ne suis qu'indiffé-
« rent, lui dis-je, ils n'ont d'importance que celle
« qu'on leur donne; je m'étonne que des géné-
« raux qui ont vaincu l'Europe daignent s'oc-
« cuper des grimaces du faubourg Saint-Germain.
« Soyez juste envers tous; cette faction battue et
« ruinée vous reviendra de reste. » — « Je crois que
« vous avez raison, reprit-il; mais on me pousse. Ce
« ne sont pas seulement les généraux; vos consti-
« tuants sont les plus enragés de tous. » Il y avait déjà dans son courroux un fond d'inclination pour ce parti, et dans son despotisme de quoi la rendre réciproque; mais ses premières avances furent celles d'un général, les secondes celles d'un monarque. Aussi disait-il : « Quand je leur ai ouvert la porte de
« l'armée, personne n'est venu; à peine ai-je ouvert
« celle de l'antichambre qu'ils s'y précipitent. » Il a voulu depuis accélérer encore le mouvement, ce qui a donné à quelques personnes l'avantage d'être forcées, et à d'autres le dépit d'être oubliées. C'est alors que dans son enthousiasme de la prestesse des chambellans et de la grâce des dames du palais, il s'est écrié : « Il n'y a que les gens de cette classe qui sa-
« chent servir, » éloge dont l'aristocratie a été singulièrement flattée. Jamais il ne m'a parlé des aristocrates et des rois de l'Europe, sans me témoigner combien il avait été frappé de leur malveillance envers moi. « Je suis bien haï, disait-il un jour, et d'autres
« aussi par ces princes et leurs entours, mais bah!
« tout cela n'est rien auprès de leur haine pour vous.
« J'ai été à portée de le voir, je n'aurais pas cru que la
« haine humaine pût aller si loin! Et il ajouta : Com-

« ment, diable! les républicains ont-ils eu la sottise de « croire un instant leur cause séparée de la vôtre? « Mais à présent ils vous rendent bien justice, oh! « oui, justice complète... » Ce mot fut appuyé d'un regard très significatif que je fus loin de déjouer, par la manière dont je reçus l'un et l'autre compliment.

J'étais à Chavaniac, lorsque le roi et la reine d'Étrurie vinrent lui faire leur cour, et parurent à une fête sur le sol même de l'échafaud de leurs malheureux parents (1). Au premier mot que je lui en dis à mon retour : « Vous avez craint, » me répondit-il, « que la « vue de ce petit roi ne les en ragoûtât? » et reprenant un ton sérieux : « Général Lafayette, » me dit-il, « vous avez renversé la plus forte monarchie qu'il y « ait eu; voyez toutes celles d'Europe, la nôtre malgré « ses défauts, était la mieux constituée. C'est une belle « et hardie entreprise; mais vous fîtes une grande « faute de vouloir conserver, dans une telle révolu« tion, l'ancienne dynastie; car, en lui refusant tout « pouvoir, le gouvernement n'allait pas, et en lui en « donnant, elle s'en servait contre vous. Le problème « était insoluble. » Je lui répondis : « Qu'il était con« solant pour l'amour-propre, de voir Bonaparte lui« même regarder comme insoluble le problème où « nous avions échoué, mais que la volonté publique,

(1) Par un traité du mois de mars 1801, entre le premier consul et la cour de Madrid, les états de Parme avaient été cédés à la France qui s'était dessaisie de la Toscane en faveur de l'infant de Bourbon, prince de Parme. Au mois de juillet de la même année, l'infant fut ainsi proclamé sous le nom de Louis Ier, roi d'Étrurie. En 1807, sa veuve Marie-Louise de Bourbon, reine régente pendant la minorité de son fils Louis II, fut contrainte de déclarer que celui-ci cédait l'Étrurie à l'empire français.

« dans laquelle nous trouvions à la fois et nos moyens « et nos devoirs, était également prononcée pour tous « les éléments d'une république démocratique et pour « la conservation d'un roi qui fût Bourbon et Louis XVI, « que cette double donnée avait produit l'amal- « game constitutionnel de 91, défectueux sans doute, « mais regardé par la nation comme excellent, ce qui « est le premier ressort d'une institution politique. » Ces réflexions nous conduisirent à reconnaître ensemble une vérité dont il est aussi persuadé que moi et toutes les personnes qui ont connu la disposition des autres pays, c'est que si la proscription des premiers chefs et des premiers principes de la révolution n'avait pas, dès 92, arrêté le mouvement général que la coalition des émigrés et des rois n'avait fait qu'accroître, l'Europe eût été, avant dix ans, complètement acquise à la doctrine de la *déclaration des droits*. Je fus surpris d'entendre Bonaparte regretter que l'assemblée constituante n'eût pas remplacé les trois ordres par trois chambres, de *propriétaires*, de *négociants* et de *lettrés ;* idée informe qu'il a réalisée en Italie. Je le fus moins de l'entendre dire, en faveur d'un gouvernement unique et durable, « que, puisqu'il était naturel que chaque chef fît pour « lui et sa famille la plus grande fortune possible, il « valait mieux n'en avoir qu'un à satisfaire. » — « On « ne peut faire un bon sénat, » ajoutait-il, « les grands « propriétaires de l'ancien régime détestent le nou- « veau ; les nouvelles fortunes sont honteusement ac- « quises. » Ce n'est pas des généraux qu'il parlait. On se rappellera que, tandis que le gouvernement terroriste s'enrichissait par l'assassinat et le pillage, les

chefs militaires sont restés dans une honorable pauvreté. C'est à l'armée de Bonaparte, relâché sur ce point comme César, qu'a commencé une habitude devenue trop générale, et qui lui faisait répondre à un de mes amis peu riche : « Vous avez pourtant com« mandé à la guerre. » J'observerai, à cette occasion, que les hommes qui, dans la révolution, ont été arrêtés par un scrupule, et qui, ayant de l'influence, n'en ont pas tiré du pouvoir et de l'argent, inspirent à certaines gens un sentiment de mépris tout à fait plaisant et dont je me suis souvent amusé.

Bonaparte m'avait, dès le premier moment, témoigné ses craintes pour Malte (1). Quand les affaires d'Égypte allèrent mal, il me dit : « Notre ami Menou « a fait bien des sottises. » Je lui demandai pourquoi il n'était pas tombé sur le débarquement anglais? « Parce qu'il ne se fiait pas à ses généraux, » répondit-il, « et il n'a su ni les renvoyer, ni feindre avec eux, « quitte à les retrouver ensuite (2). » Il me parla de l'ignorance et du découragement de notre marine. Nous regrettâmes qu'on ne pût pas, comme du temps

(1) Le général Vaubois remit cette place aux Anglais, le 5 septembre 1800, après un blocus de deux ans. La garnison était réduite à deux mille hommes et obtint, par capitulation, d'être transportée à Marseille.

(2) Kleber avait été assassiné au Caire, dans le mois de juin 1800. Le général Menou qui lui succéda laissa débarquer le 8 mars 1801, sur la plage d'Aboukir, dix-huit mille Anglais auxquels il n'opposa, cinq jours après devant Alexandrie, qu'une partie des forces françaises. Le fort d'Aboukir fut pris et le 21 mars après la bataille de Canope où fut blessé à mort le général Abercrombie, commandant de l'expédition anglaise, l'armée française réduite à sept mille hommes fut contrainte de se retirer en partie à Alexandrie, en partie au Caire. L'investissement de ces deux places amena, le 27 juin et le 30 août, en deux capitulations, l'évacuation définitive de l'Égypte par nos troupes.

de Louis XIV, confier des vaisseaux à de bons colonels. « Autant il serait ridicule, disais-je, de reprendre les anciens chefs de corps, quand les nouveaux valent mieux, autant je voudrais remettre d'anciens marins sous le pavillon que, malgré leur aristocratie, ils défendraient en gens d'honneur. » — Je lui dis, à l'arrivée de M. de Lucchesini (1), que c'était un homme d'esprit, un cœur faux et bien immoral; il fut de mon avis. J'observai, au renvoi de M. de Thugut (2), qu'on était délivré d'une méchante bête qui abhorrait la France. « Oui, » me dit-il, « mais son successeur Lehrbach « nous hait autant et ne vaut pas mieux, comme « vous savez... » faisant allusion au crime de Rastadt. Et, lorsqu'à l'époque de ses premiers rapports avec la Russie, je lui demandai : « Est-il vrai que l'empereur « Paul devient fou de vous ? » — « C'est vrai, » répondit-il, « et comme on ne sait ce que cela durera, il « faut vite en profiter (3). » Je dois reconnaître ici que

(1) Voy sur M. de Lucchesini, la p. 336 du 4e vol.

(2) M. de Thugut, premier ministre d'Autriche depuis la mort du prince de Kaunitz en 1794, avait été déjà renvoyé une première fois après le traité de Campo-Formio; mais il fut rappelé en 1799 à l'époque de la seconde coalition. Bonaparte exigea sa retraite quand, après les victoires de Marengo et d'Hohenlinden, l'Autriche dut accepter la paix de Lunéville. M. de Lehrbach qui lui succéda était avec M. de Cobentzel et M. de Metternich, ministre d'Autriche au congrès de Rastadt. Lorsque les plénipotentiaires furent assassinés, il venait de partir avec des passe-ports français pour une mission auprès de l'armée de l'archiduc Charles, dont un détachement exécuta les massacres du 29 avril après que son commandant eut assuré un libre passage à la légation de France. (Voy. la p. 35 de ce vol.)

(3) Un traité de neutralité armée avait été signé le 16 décembre 1800, entre la Russie et la Suède. Contrairement aux prétentions du cabinet britannique, on était convenu que les vaisseaux neutres avaient le droit de naviguer librement sur les côtes des nations en guerre et que le pavillon devait couvrir la marchandise. Le Danemarck

je l'ai toujours trouvé prêt à se livrer avec la plus aimable confiance sur tout ce qui tenait à nos intérêts politiques ou à la gloire de la France, dont il parlait à charmer. Il n'avait avec moi d'autres réserves que celles de l'ambition et du despotisme, dont il laissait percer le sentiment sans en dévoiler les projets.

Je vous ai dit que ces audiences promptement accordées et toujours longues, eurent pour motif des intérêts particuliers.

La première fois que je lui parlai de Lally-Tollendal, pour qui toujours il a témoigné la plus bienveillante considération : « J'ai reçu une lettre de lui, » répondit-il, « celui-là a le sang rouge ; » expression que son accent rendait très flatteuse (1). Il fut aussi question d'un autre collègue constituant fort recommandable, et qui, sans être Irlandais comme Lally, avait eu des rapports avec le cabinet de Londres. « Pour« quoi, » dit-il, « ne pas faire comme un avocat du « Dauphiné, Mounier, qui préféra être maître d'é« cole (2) ? Tenez, mon cher, » ajouta-t-il affectueusement, « une belle conduite, c'est la vôtre ! mener « les affaires de son pays, et, en cas de naufrage,

et la Prusse accédèrent à cette convention ; l'empereur Paul Ier, qui s'était détaché de la coalition, fit saisir immédiatement, dans ses ports, tous les vaisseaux anglais et détruire leurs équipages. — Il mourut subitement le 23 mars 1801.

(1) M. de Lally-Tollendal, revenu en France après le 18 brumaire, n'occupa aucun emploi sous le consulat ni sous l'empire.

(2) En 1797, M. Mounier avait fondé à Weimar, dans un des châteaux du grand-duc, appelé *le Belvédère*, un établissement destiné à compléter l'éducation des jeunes gens qui se destinaient aux fonctions publiques ; il y faisait lui-même des cours de philosophie, de droit public et d'histoire. Les amis de M. Mounier obtinrent sa radiation de la liste des émigrés en 1801.

« n'avoir rien de commun avec ses ennemis, voilà ce « qu'il faut. » Mais je ne prétends pas citer ici comme autorité historique l'homme qui demandait, en formant l'ordre judiciaire, ce qu'était devenu M. de Malesherbes.

— « Et a t-il porté les armes? » répondait-il, dans les premiers temps, à chaque demande de radiation. Jamais ce mot ne fut si heureusement placé que lorsqu'en entendant murmurer autour de lui qu'il finirait par rayer Louis XVIII et Monsieur le comte d'Artois, « Pourquoi pas, » dit-il; « est-ce qu'ils ont porté les « armes? »

Vous jugez bien que mes principales démarches furent pour les compagnons de mon départ; les uns préféraient l'activité de service, d'autres leur réforme ou retraite. J'avais déjà essayé de remplir leurs vues, lorsqu'il fut convenu que je provoquerais une explication avec le premier consul.

Bonaparte accueillit ma demande, et promit de me satisfaire avec le temps. « Mais je vous prie de me « donner du temps », répéta-t-il. On eût cru, à l'entendre, que l'armée était en garde contre nous. Vous m'avez cependant vu, en Hollande, entouré de la bienveillance des troupes; mon fils en recevait tous les jours en Italie de nouvelles preuves. Je pris acte de la promesse, j'en fis part à mes amis et au ministre, à qui j'envoyai ma liste, et je me fis un devoir, non seulement d'en reparler souvent, mais de ne parler de rien sans rappeler cet engagement.

Je sus un jour qu'il était irrité contre d'Arblay (1)

(1) M. d'Arblay avait épousé Miss Burnet, auteur de *Cécilia* et de plusieurs autres romans.

qui, étant remis en activité pour Saint-Domingue, lui avait écrit de Londres une lettre où, par une excessive délicatesse, il cherchait à concilier son zèle de bon Français avec ses égards pour le pays de sa femme (1); je me hâtai d'avoir un rendez-vous. Bonaparte y fut très bien, et finit par me dire avec grâce : « Il ne me « reste rien contre votre ami, je ne verrai en cela que « le mari de *Cécilia.* »

Nous étions dans un moment d'épanchement, lorsqu'il me dit en riant : « Vous vous sentez encore trop « d'activité pour vouloir être sénateur ? » — « Ce n'est « pas cela, » répondis-je, « mais je crois que la retraite « est ce qui me convient le mieux. » — « Adieu, gé« néral Lafayette, » reprit-il avec un dépit concentré, « fort aise d'avoir passé ce temps avec vous... » Et déjà il était à la porte de son arrière-cabinet. Mon adieu fut simple, et j'y joignis un remercîment de l'intérêt qu'il avait pris à une radiation qui m'intéressait. Il saisit ce mot pour revenir à moi, et nous recommençâmes à causer amicalement de divers objets; mais, avant de partir : « Permettez-moi, » lui dis-je, « de « reparler d'un point sur lequel je ne veux pas vous « laisser d'injustes impressions; j'ai besoin de vous ré« péter que, d'après les circonstances de ma vie ora« geuse, mon naufrage et tout ce que vous connaissez « de moi, vous devez trouver naturel et convenable

(1) Je ne puis penser à cette erreur de chevalerie si loyalement et si mal adressée, sans me rappeler la distinction d'un homme d'esprit qui mourrait sur la place, si j'avais la malice de lui en faire honneur. Il me peignait Bonaparte peu de temps après mon arrivée, comme ayant *quelque chose de chevaleresque.* « Mais entendons-nous, » ajouta-t-il, « ce « n'est pas un chevalier français, c'est un chevalier corse. »

(*Note du général Lafayette.*)

« que je vive en simple citoyen, au sein de ma famille;
« déjà même je vous aurais demandé ma retraite mi-
« litaire, si je ne voulais pas que tous mes compa-
« gnons aient passé avant moi. » — « Votre retraite
« militaire aussi, » répondit-il d'un air obligeant,
« mais si vous y êtes décidé, il ne faut pas que la
« considération de vos compagnons vous arrête; au
« contraire, cet exemple, auquel personne n'objec-
« tera rien, me met à portée, croyez-moi, d'avancer
« leurs affaires. Parlez à Berthier pour qu'il présente
« votre demande. » Je parlai d'abord à ceux de mes camarades qui étaient à Paris, et comme ils appuyèrent l'opinion de Bonaparte, j'écrivis au ministre :

Lagrange, 15 mars 1802.

Citoyen Ministre,

Il y a plus de trente ans que j'entrai (avril 1771) dans la seconde compagnie des mousquetaires; mes campagnes de la révolution américaine ont commencé avec l'année 1777, et fini à la paix de 1783. Le temps de service depuis la formation de la garde nationale jusqu'au 28 août 1791, a été, par une loi de cette date, compté double; ma nomination au commandement en chef, ma proscription et ses suites vous sont connues.

Associé, dès l'origine, aux institutions qui ont triomphé de l'Europe, uni de cœur à la gloire des généraux de la république, je n'ai jamais cessé d'être leur camarade, et je ne prétends pas, après tant de victoires, être leur concurrent. Je vous prie donc,

si vous pensez que je doive obtenir ma retraite, de vouloir bien la demander au premier consul.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Mon affaire fut terminée sur-le-champ et j'eus la pension de retraite au maximum de mon grade. Depuis ce temps, je continuai mes instances générales et particulières. La plus grande partie des officiers faits prisonniers avec moi et quelques autres compagnons de proscription ont été remplacés; six ne l'ont pas été, du moins dans l'ordre militaire, quoiqu'ils eussent des grades inférieurs.

Je vous ai dit que Bonaparte avait été constamment aimable pour moi dans ses conversations auxquelles je prenais, comme chez Frédéric II, plus de goût qu'on ne devrait en avoir pour un despote. Il n'y en a jamais eu cependant où le dissentiment de nos opinions n'ait été fortement prononcé. Aussi répondit-il à des gens qui m'accusaient de fronder son gouvernement: « Il n'en dira jamais plus qu'il ne m'en « a dit à moi-même. » Ce n'est pas que lorsqu'il se bornait à me donner le change sur ses vues, ou à prétendre, si je plaisantais sur ses collègues, « qu'ils « ne laissaient pas de faire contre-poids à sa volonté, » je ne me bornasse moi-même à montrer poliment que je n'étais pas sa dupe; mais la discussion devenait plus sérieuse, et par exemple, à l'époque du traité d'Amiens, j'avais fait une visite à lord Cornwallis (1) et

(1) Après les préliminaires de paix, convenus entre la France et l'Angleterre, lord Cornwallis fut chargé, comme ministre plénipotentiaire, de négocier le traité définitif. Il partit pour Amiens le 1er décembre, et le traité fut signé le 27 mars 1802. De retour dans sa patrie, on le nomma, en 1805, gouverneur-général de l'Inde, où il mourut la même année.

je venais d'être invité à dîner avec lui chez Joseph Bonaparte; Napoléon me dit en ricanant, la première fois que je le revis : « Je vous avertis que lord Corn« wallis prétend que vous n'êtes pas encore corrigé. » — « De quoi? repris-je assez vivement; est-ce d'aimer « la liberté? Qui m'en aurait dégoûté? Les extrava« gances et les crimes de la tyrannie terroriste? Je « n'ai pu qu'en haïr davantage tout régime arbitraire « et m'attacher de plus en plus à mes principes. » — « Voilà pourtant, continua-t-il, ce que prétend lord « Cornwallis; vous lui avez parlé de nos affaires et « voilà ce qu'il dit. » — « Je ne me rappelle rien de « précis, répondis-je; personne n'est plus loin que « moi d'aller chercher un ambassadeur anglais pour « dénigrer ce qui se passe dans mon pays; mais s'il « m'a demandé si j'appelais cela de la liberté, je lui « aurai dit que non, quoique plutôt à tout autre « qu'à lui. » Bonaparte reprit d'un air sérieux : « Je « dois vous dire, général Lafayette, et je vois avec « peine que par votre manière de vous exprimer sur « les actes du gouvernement, vous donnez à ses en« nemis le poids de votre nom. »—« Que puis-je faire « de mieux? répondis-je, j'habite la campagne, je vis « dans la retraite, j'évite les occasions de parler; « mais toutes les fois qu'on viendra me demander si « votre régime est conforme à mes idées de liberté, « je répondrai que non; car enfin, général, je veux « bien être prudent, mais je ne veux pas être re« négat. » — « Qu'entendez-vous, dit-il, avec votre « régime arbitraire? Le vôtre ne l'était pas, j'en con« viens, mais vous aviez contre vos adversaires la res« source des émeutes. Je n'étais encore qu'au parterre

« lorsque vous étiez sur le théâtre; mais je regardais « bien. Oui, pour mettre à la raison ces ....., vous « aviez besoin de faire des émeutes. » — « Si vous ap« pelez émeute, répondis-je, l'insurrection nationale « de juillet 89, je réclame celle-là, mais passé cette « époque, je n'en ai plus voulu. J'en ai réprimé beau« coup, la plupart se faisaient contre moi, et puisque « vous en appelez à mon expérience, je vous dirai « que je n'ai vu dans la révolution aucune injustice, « aucune déviation de la liberté qui n'ait nui à la ré« volution elle-même, et finalement aux auteurs de « ces mesures. » — « Mais ne conviendrez-vous pas « vous-même, répliqua-t-il, que, dans l'état où j'ai « trouvé la France, j'étais forcé à des mesures irrégu« lières? » — « Ce n'est pas la question, lui dis-je, je « ne parle ni du moment, ni de tel ou tel acte, c'est « la direction, oui, général, c'est la direction dont je « me plains et m'afflige. » — « Au reste, reprit-il alors, « je vous ai parlé comme chef du gouvernement, et « en cette qualité j'ai à me plaindre de vous; mais « comme particulier, je dois être content; car, dans « tout ce qui m'est revenu de vous, j'ai reconnu que, « malgré votre sévérité sur les actes du gouverne« ment, il y a toujours eu de votre part de la bien« veillance personnelle pour moi. »

Il avait raison : « Un gouvernement libre et vous à « la tête, lui disais-je, voilà ce qu'il me faut. » En effet, c'est de toutes les combinaisons celle qui m'aurait le mieux convenu ; je l'ai déclaré dans tous les temps à ses amis, aux miens, à ses ennemis, à ceux qui aspiraient à le remplacer. — Je dînais un jour chez madame de Staël, avec Joseph Bonaparte

et quelques membres de cette opposition éphémère, que Napoléon n'eût pas éliminée (1) s'il avait supporté la moindre contradiction, car, outre qu'elle était fort modérée, il avait plus de popularité qu'elle, ce qui est la meilleure situation où un gouvernement puisse se trouver. — « Vous êtes mécontent, me dit Joseph, « en causant à part, vous n'êtes pas avec nous; mais « permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas non « plus avec ces messieurs, ils voudraient une rota- « tion de directeurs qui dissent en leur frappant l'é- « paule, aujourd'hui c'est moi, demain ce sera toi, « au lieu que, si nous avions un régime conforme à « vos principes, vous verriez avec plaisir que mon « frère en restât le chef. »

Long-temps après, et lorsqu'on commençait à craindre la royauté, j'allai voir Joseph et entre autres choses je lui dis : « On fait graduellement la contre- « révolution, il n'y aura de différence que dans la « dynastie; les royalistes vous encouragent et ils ont « raison, car jusqu'à présent l'alternative a été entre « la république et les Bourbons; elle était avantageuse « au premier consul. Y a-t-il avantage pour votre « frère à la placer entre la famille Bourbon et la fa- « mille Bonaparte ? » Une observation de ce genre, et j'ai lieu de croire qu'il répéta la mienne, avait arrêté l'ambition de Cromwell; mais la situation cumulée du cromwellisme et de la restauration ne suffisait pas encore à l'ambition de Bonaparte.

A cette époque je n'avais déjà plus de rapports

(1) Le tribunat, chargé de la discussion des lois, venait d'être réduit de cent membres à cinquante; mais il ne fut supprimé, par un sénatus-consulte, que le 19 août 1807.

avec lui. Le consulat à vie, au lieu d'être entouré de barrières constitutionnelles, avait été demandé et donné comme une sanction expresse du despotisme qui jusqu'alors pouvait passer pour provisoire (1). Le scrutin individuel, mal recueilli, souvent remplacé par des listes de contribuables, eut un air de presque unanimité; il aurait produit régulièrement, tant on était fatigué, une majorité considérable. Il y eut, dans les troupes qu'on imagina de consulter, un assez grand nombre de refus, punis bientôt par des destitutions et l'envoi mortel à Saint-Domingue. Les royalistes adhérèrent en foule; le peu de noms opposants étaient presque tous jacobins; les hommes marquants ou votèrent pour, ou, en petit nombre, s'abstinrent de voter. Je crus devoir me prononcer et j'écrivis :

« Je ne puis voter pour une telle magistrature jus-« qu'à ce que la liberté publique soit suffisamment

(1) Le 4 août 1802, le premier consul proclama loi de la république un acte appelé sénatus-consulte organique de la constitution, qui limitait le nombre des électeurs appelés à désigner seulement des candidats pour diverses fonctions, et leur conférait ce privilége pour la vie, rendait également viagères les fonctions des deuxième et troisième consuls, chargeait le sénat de régler ce qui n'avait pas été prévu par la constitution, d'expliquer les articles de celle-ci donnant lieu à différentes interprétations, de suspendre au besoin pendant cinq ans les fonctions de jurés dans les départements, de mettre ces départements hors la constitution, d'annuler les jugements des tribunaux, de dissoudre le corps législatif et le tribunat, etc. En même temps que le nombre des membres du tribunat était réduit de moitié, celui des membres du corps législatif était fixé à deux cent cinquante huit au lieu de trois cents. Le premier consul avait le droit de grâce; le conseil d'état était placé au rang des premiers pouvoirs. Deux jours avant la proclamation de ce sénatus-consulte, on avait nommé, par un acte particulier, Bonaparte premier consul à vie, après avoir recueilli, pendant sept jours, sur des registres ouverts à cet effet dans chaque commune, l'opinion des citoyens.

« garantie; alors je donnerai ma voix à Napoléon Bonaparte. »

Et pour ne laisser rien d'incertain sur cette question, je fis remettre en main propre au premier consul la lettre suivante :



Lagrange, 20 mai 1802.

GÉNÉRAL,

Lorsqu'un homme pénétré de la reconnaissance qu'il vous doit, et trop sensibleà la gloire pour ne pas aimer la vôtre, a mis des restrictions à son suffrage, elles sont d'autant moins suspectes que personne ne jouira plus que lui de vous voir premier magistrat à vie d'une république libre.

Le 18 brumaire sauva la France, et je me sentis rappelé par les professions libérales auxquelles vous avez attaché votre honneur. On vit depuis dans le pouvoir consulaire cette dictature réparatrice qui, sous les auspices de votre génie, a fait de si grandes choses, moins grandes cependant que ne le sera la restauration de la liberté.

Il est impossible que vous, général, le premier dans cet ordre d'hommes qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, vouliez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'aient pour le monde et pour vous d'autre résultat qu'un régime arbitraire. Le peuple français a trop connu ses droits pour les avoir oubliés sans retour; mais peut-être est-il plus en état aujourd'hui que dans son effervescence de les recouvrer utilement; et vous, par la force de votre caractèreet de la confiance publique, par la supériorité

de vos talents, de votre existence, de votre fortune, vous pouvez, en rétablissant la liberté, maîtriser tous les dangers, rassurer toutes les inquiétudes. Je n'ai donc que des motifs patriotiques et personnels pour vous souhaiter, dans ce complément de votre gloire, une magistrature permanente; mais il convient aux principes, aux engagements, aux actions de ma vie entière, d'attendre, pour lui donner ma voix, qu'elle ait été fondée sur des bases dignes de la nation et de vous.

J'espère que vous reconnaîtrez ici, général, comme vous l'avez déjà fait, qu'à la persévérance de mes opinions politiques se joignent des vœux sincères pour votre personne.

Salut et respect.

Cette lettre ne comportait pas de réponse. Je n'ai depuis ni fait de visite ni demandé de rendez-vous. Il paraît que Bonaparte a long-temps conservé des projets bienveillants pour moi, et même après ma lettre, comme on prétendait devant lui qu'il n'y avait eu contre le consulat à vie que des votes jacobins: « Non, dit-il, il y en a eu d'enthousiasme de liberté, « Lafayette par exemple. » M. de Vaines, conseiller d'État, à qui s'adressait son regard, observa « que sans doute j'avais cru devoir ce vote à mes principes, car on ne pouvait douter de mon attachement personnel à Bonaparte. » — « En effet, reprit-il, il doit « être content du gouvernement. » On a souvent blâmé cette rupture entière de ma part; mais sa résolution et son caractère ne me laissaient aucun espoir d'être utile. Plus il avançait dans sa funeste

direction, plus la rupture était inévitable, et d'ailleurs je ne pouvais voir et prévoir le total *ruere in servitium* de Tacite, sans éprouver le besoin impérieux qu'il restât un point où le culte de la liberté fût préservé sans équivoque et sans condescendance.

Si j'avais besoin de me retracer à moi-même la bienveillance de mes dispositions envers Bonaparte, je n'aurais qu'à rechercher ma correspondance avec vous et mes autres amis, avec MM. d'Archenoltz, Abema, Ch. Fox, le général Fitz-Patrick, etc. (1). Il suffirait de ces lettres écrites en différents temps pour me disculper du reproche d'ambition ou d'humeur. Vous savez que les étrangers qui avaient le plus souhaité me revoir dans les affaires ne tardèrent pas à sentir que j'avais eu raison; mais je ne désespérai jamais de la liberté.

« Le caractère du général Lafayette, disait Klops-« tock, peu de temps après ma sortie d'Olmütz, « l'empêche de bien connaître sa nation... Comment « peut-il la croire capable de posséder des institutions « libres? » Son jugement était une erreur que les excès du jacobinisme n'avaient que trop répandue. Plus tard, un de ses amis, qui était le mien, m'écrivit: « Klopstock est mort avec son ancien attachement pour vous. Nous eûmes encore un long entretien à votre sujet, lorsque je lui fis ma dernière visite; il vous approuvait, et m'a prié, lorsque je vous écrirai, de vous saluer bien cordialement de sa part. Je vous présente ce dernier hommage venant, pour ainsi dire, de l'autre monde (2). » Sans doute, je fus aussi touché

(1) Voyez ces lettres plus loin dans la correspondance.

(2) On a vu que, lorsque le général Lafayette sortit de prison, il fut

de lire dans une lettre écrite de Rome : « J'espérerai toujours de la race humaine tant que vous existerez... Je vous adresse ce sentiment du haut du Capitole, et les bénédictions des ombres vous arrivent par ma voix (1) ! » — En multipliant de telles citations, et en m'autorisant des opinions les plus flatteuses d'Europe et d'Amérique, j'aurais l'air de céder à une vanité dont il est aisé de se défendre lorsqu'on a pratiqué les grandes circonstances, et surtout lorsque, après avoir été le plastron de quelque enthousiasme, on a éprouvé qu'il n'y a que la solide estime qui soit une denrée de garde. Je me disais d'ailleurs : « Il y a donc quelque utilité dans ma retraite, puisqu'elle affiche et entretient l'idée que la liberté n'est pas abandonnée sans exception et sans retour. »

La paix d'Amiens amena un grand nombre d'Anglais (2). « Ils s'en iront tous mécontents, » m'observa l'ambassadeur Livingston (3) ; « les uns avaient « cru trouver la France inculte ; ils la voient floris« sante ; les autres espéraient y voir des traces de « liberté ; tous ont été désappointés. » Je me trouvai à Chavaniac lorsque Charles Fox et le général Fitz-Patrick arrivèrent à Paris ; ils voulurent bien mander que j'étais un des principaux objets de leur voyage. Je me hâtai de les joindre ; M. et Madame Fox, Fitz-

accueilli à Hambourg (voyez p. 370 du 4e vol.) par le poète Klopstock, qui mourut au mois de mars 1803, âgé de soixante-dix-neuf ans.

(1) Extrait d'une lettre de madame de Staël. — Elle fit le voyage d'Italie en 1804, en revint dans l'été de 1805, et commença alors à écrire le roman de *Corinne*.

(2) Elle ne dura que quatorze mois, depuis le 25 mars 1802 jusqu'au 20 mai 1803.

(3) Frère du dernier ministre plénipotentiaire des États-Unis en France.

Patrick, MM. John et Trotter, passèrent quelques jours à Lagrange. Je vis à Paris les lords Holland et Lauderdale, le nouveau duc de Bedfort, M. Adair et M. Erskine que je pressai en vain d'écrire sur le jury d'Angleterre et de France. Je trouvai mes amis anglais peu encourageants. « Les premières années de « la révolution, disaient-ils, nous avaient fait grand « bien; ses excès ont ruiné la bonne cause. » Ils pensaient que, même en Angleterre, elle était compromise. Un jour que Fox, avec son aimable bonté de cœur, m'engageait devant mon fils à ne pas trop m'affecter d'un délai nécessaire : « La liberté renaîtra, disait-il, « mais non pour nous, pour George tout au plus, « et sûrement pour ses enfants. » En nous voyant de loin dans la carrière révolutionnaire, ils avaient regardé ceux qui nous dépassaient comme emportés par l'enthousiasme républicain. Il est superflu d'ajouter que, dès qu'ils s'approchèrent d'eux, cette excuse s'évanouit. Je me rappelle l'étonnement de lord Holland après avoir causé de moi avec un célèbre ci-devant jacobin, que j'ai su depuis être le ministre Fouché. Celui-ci, au milieu d'expressions bienveillantes, m'avait taxé d'avoir fait une grande faute; il se trouva que cette faute était, non comme Holland l'avait d'abord compris, de m'être déclaré contre le 10 août, mais de n'avoir pas un an plus tôt renversé l'assemblée, rétabli le pouvoir royal et saisi le gouvernement — J'aime à parler de cette noble opposition anglaise dont l'intervention en notre faveur a été si généreuse et si honorable.

Ils n'étaient pas tous repartis lorsque, sortant du ministère de la marine, je glissai sur la glace, et me

cassai le col du fémur. Mieux eût valu, comme le dit M. Deschamps, m'être cassé les deux cuisses. Il est singulier que j'aie pu, à l'aide de mes soutiens, remonter en voiture et arriver chez M. et madame de Tessé, où je fus établi sous leur tendre surveillance et celle de ma famille. On me donna le choix d'une réduction simple qui m'eût laissé estropié ou d'une machine nouvellement perfectionnée par M. Boyer qui exigeait quarante jours de souffrance; celle-ci me fut appliquée par ces deux habiles chirurgiens, le onzième jour seulement, à cause de l'inflammation. J'éprouvai dans six extensions successives le maximum de douleur qu'un corps humain puisse supporter; je souffris cruellement pendant quarante jours et quarante nuits, m'obstinant, malgré le pus qui coulait des pointes de pression, à parfaire ce carême que mon bon vieux précepteur prétendait encore devoir compter contre moi, parce je n'y apportais qu'une patience philosophique. Lorsqu'on retira la machine et avec elle un morceau de ma cuisse, il fut reconnu qu'après avoir coupé une des branches du triceps, le rouleau de pression était parvenu à six lignes de l'artère crurale. J'eus encore à rester quinze jours attaché immobile; on dégagea ensuite mon pied qui se trouva écrasé, privé de petits tendons et du jambier intérieur qu'il fallut achever de couper. La guérison des blessures traîna long-temps, malgré les soins éclairés de M. Deschamps, qui déclarait que, si pareil malheur lui arrivait, il se déciderait pour l'estropiement. Il m'a dit depuis qu'à la Charité on avait profité de mon expérience pour faire l'extension moins forte quitte à

plus de raccourcissement. Quant à moi, malgré les pertes que j'ai faites et la roideur qui m'est restée, non de la fracture, mais du traitement, je m'applaudis d'avoir subi le seul moyen possible de recouvrer la portion d'exercice dont j'ai besoin et qui deviendra tous les jours plus facile.

Mon accident intéressa beaucoup la bienveillance publique; je reçus de mes amis les soins les plus tendres, et je me bornerais à cette expression de ma reconnaissance s'il n'y avait pas eu dans la conduite des gens en place plusieurs nuances assez remarquables. En effet, tandis que des généraux, des sénateurs, des conseillers d'État, etc, s'empressaient de venir chez moi, de s'y montrer en uniforme, d'autres ne se permettaient que de faire demander de mes nouvelles, d'autres, d'en demander à mes amis, quelques autres de les écouter avec une avidité muette, et tels qui avaient été touchés jusqu'aux larmes de ma fracture, ne m'ont pas donné signe de vie. Parmi ceux que je connaissais à peine, Moreau et Bernadotte envoyèrent tous les matins chez moi, et celui-ci ne manqua presque pas un jour de venir se livrer à son attrait patriotique. Moreau, se présentant inopinément, dut être content de l'effet qu'il produisit sur le malade et ses entours. Je vis souvent des Américains, quelques Anglais, l'aimable chef des Irlandais-Unis (1) et Kosciusko (2), qui, la première

(1) M. Arthur O'Connor avait été jugé en 1798, à Meadston, comme chef des Irlandais-Unis; on l'acquitta, mais il se vit contraint de chercher un refuge en France où il épousa mademoiselle de Condorcet; le premier consul le nomma lieutenant-général et il fut naturalisé Français.

(2) Après les derniers combats et le nouveau partage de la Pologne

fois, lorsque je lui dis : « Vous savez bien que ce ne « sont pas là des malheurs, » me répondit : « Au « moins votre patrie est encore ensemble ! » Bonaparte n'ignora pas mon bulletin, mais je n'eus de lui ni messager, ni mention de moi. Mon fils alla un jour à la parade avec son colonel ; le premier consul demanda son nom et entendant que c'était le jeune Lafayette : « Ah ! » reprit-il vivement, « c'est son fils ! » et il passa. Assez long-temps ensuite, abordant M. de Tracy, et après une de ces questions qui décèlent l'embarras, car il lui demanda si c'était son fils ou sa fille qui avait épousé George, il parla très obligeamment de ma fracture et de ma guérison.

Pendant la durée de ce traitement, les ambassadeurs américains m'avaient communiqué l'heureuse négociation qui acquit la Louisiane aux États-Unis (1). Bonaparte mit d'abord un grand intérêt à la possession de ce pays ; je parlai plusieurs fois contre ses projets à Talleyrand, qui pour éviter la discussion prenait avec moi le parti de tout nier. Il est probable que le premier consul, appliquant des calculs européens à la position de la Louisiane et à la navigation du Mississipi, s'était flatté d'acquérir une grande influence sur et peut-être contre l'Amérique libre ; mais il reconnut son erreur au moment où les Anglais

en 1794, Kosciusko fut deux ans prisonnier en Russie. Paul I[er] l'ayant mis en liberté, il se rendit en Angleterre, puis en Amérique, et s'établit en France en 1798. (Voy. la p. 257 du 4[e] vol.)

(1) Ce nouveau traité avec les États-Unis fut signé à Paris le 30 avril 1803, trois semaines avant le départ de lord Witworth, ambassadeur d'Angleterre en France, et la rupture de la paix d'Amiens. Les États-Unis s'engageaient à payer une somme de quinze millions de dollars pour l'acquisition de la Louisiane.

allaient faire partir une expédition contre la Nouvelle-Orléans. La ratification du congrès fut célébrée à Paris par un dîner américain où je me rendis de Lagrange, quoique marchant à peine. Les ministres français y furent très aimables pour moi. Le lendemain je fis une visite à Joseph Bonaparte de qui, pendant mon accident, j'avais reçu tous les jours un message, et de là j'allai voir le général Moreau quinze ou vingt jours avant son arrestation (1).

A l'époque de la création des gardes nationales, Moreau commandait celle de Rennes; il joignit l'armée à la tête d'un bataillon de volontaires; Chapelier me l'avait recommandé et vraisemblablement il eût été mon aide-de-camp; on le persécuta au 10 août comme fayettiste; bientôt après il manifesta pour la guerre ce génie qui lui assigne un des premiers rangs. Le reste de sa vie est tracé partout en traits glorieux (2). Moreau témoigna souvent son intérêt pour les prisonniers d'Olmütz; lorsque Mesdames de Maubourg et de Pusy, deux mois avant le 18 fructidor, munies d'une expédition de l'arrêt du directoire, passèrent à Strasbourg pour se rapprocher de nous, il alla les voir, leur exprima de l'attachement et de la déférence pour moi. Dans la conversation, il leur dit ces paroles remarquables : « Nous avons pris sur « les chariots du général Kinglin une correspondance « qui compromet des hommes très marquants; je crois « le danger passé et ne veux point leur faire de peine, « mais j'en parle hautement, et je veux qu'on sache

(1) Voy. plus loin à la p. 214 la note du général Lafayette, et la date de ce récit p. 148 de ce vol.

(2) Voy. la p. 165 de ce vol.

« que si on reprenait ces projets, je dénoncerais les « conspirateurs (1). » Lorsque j'étais en Hollande, ma femme tenta vainement de le voir à Paris, chez Pétiet (2), que j'avais autrefois appelé de Bretagne au commissariat général de l'armée et qui fut impatienté de la circonspection de son compatriote; il ne montra depuis son retour aucun empressement à se lier avec moi. Je savais cependant, et nommément par des amies anglaises, qu'en même temps qu'il parlait trop lestement de Bonaparte, il s'exprimait à mon égard en termes très différents, et mon fils qu'il rencontra deux fois reçut de lui un accueil distingué.

Le seul tête-à-tête que nous ayons eu commença par une observation de sa part sur l'inconvenance de vendre arbitrairement un pays qu'on avait déclaré appartenir à la France; j'en convins, mais en disant que c'était un heureux tort, utile à mes deux patries, qui me préservait du malheur de les voir en hostilités mutuelles, et « d'ailleurs, ajoutai-je, mon cher « général, la Louisiane est bien loin pour que nous « nous montrions si rigoristes dans un temps où ni « vous, ni moi, ni personne, n'est sûr de coucher « chez soi. » — Ce début amena des épanchements politiques; je lui dis franchement que, de tous les chefs possibles de la France libre, celui qui m'aurait convenu le mieux était Bonaparte; mais je dis aussi que je n'en espérais plus rien. Il me répondit qu'après avoir lui-même refusé de faire un 18 brumaire, il s'était subalternisé à Bonaparte dans l'espoir que celui-ci rem-

(1) Voy. la p. 117 de ce vol.

(2) Voyez sur M. Pétiet, membre du conseil des Cinq-Cents, les p. 42 et 133 de ce vol.

plirait ses engagements patriotiques; mais, que le voyant manquer à toutes ses paroles, il s'était éloigné. « Je vous avouerai, ajouta-t-il, que j'ai mieux aimé « prendre le motif d'un mécontentement personnel, « que de m'établir le chevalier d'une cause dont on ne « veut plus... » faisant allusion au terrain, abandonné pour le moment, sur lequel je me trouvais. Ce fut moi qui introduisis les questions de l'avenir. J'observai que, dans une crise inattendue, la mort de Bonaparte par exemple, les royalistes et les jacobins se trouveraient plus préparés que nous : « Je le crois des « royalistes, répondit-il, mais dans tous les cas, et « sans aucun préalable, nous sommes bien sûrs, vous « et moi, de nous trouver et d'agir ensemble, car j'ai « toujours pensé et voulu les mêmes choses que vous. » Nous parlâmes des chances des Bourbons : « Ils se « sont rendus trop méprisables, dit-il, pour être à « craindre. Le jeune d'Orléans pourtant s'est bien « battu sous nos drapeaux. » Et comme je rappelai sa réconciliation avec les autres : « Oui, répliqua-t-il, « ceux-là aussi se sont perdus. » Il prévoyait après Bonaparte la chance d'une guerre civile. « Nous se« rions du moins assurés, lui dis-je, de l'avantage d'a« voir avec nous le premier général de l'Europe. » Il fut sensible à cette expression et me déclara de nouveau que je trouverais toujours ses dispositions et ses vues conformes aux miennes. Nous n'entrâmes point dans les détails; mais son penchant me parut être pour une représentation républicaine de propriétaires. Il tenait à la conscription en convenant néanmoins qu'elle pouvait être adoucie. Nous parlâmes de l'embarras où serait avec lui le premier consul, en cas

de guerre en Allemagne. J'appris comment, en passant à Lunéville, et choqué des airs que se donnait M. de Cobentzel (1), il lui avait dit : « Monsieur le comte, je « vous conseille de terminer votre négociation : je con« nais l'armée française, la votre et vos généraux, je « vous promets que vous allez être complètement « battus. » Il me confirma dans mon opinion que l'assassinat de Rastadt avait eu pour auteurs M. de Lehrbach (2) et l'envoyé anglais. Il me parut avoir de l'humeur contre Bonaparte, et peu d'estime pour son caractère, mais sans jalousie de sa place et plus loin encore d'aucune disposition conspiratrice. Notre conversation fut longue parce qu'il renvoya un arrivant, et me pressa de rester ; en me donnant le bras pour me soutenir jusqu'à ma voiture, il me promit de chasser du côté de Lagrange pour nous y venir voir. Je ne pensais pas que nous nous disions un long adieu.

L'arrestation du duc d'Enghien ne fut connue à Lagrange que par *le Moniteur* qui publia son jugement (3) ; bientôt mon fils nous donna les détails de ce lâche attentat. On m'a dit que l'amiral Bruix ayant eu l'air de croire qu'on renverrait ce jeune prince après lui avoir montré la parade et l'audience diplomatique : « Ah, ah ! » répondit Bonaparte avec un air amer, « de la sensibilité ! » Et le

(1) M. de Cobentzel fut chargé de traiter à Lunéville comme ministre plénipotentiaire de l'Autriche. Voy. la p. 165 de ce vol.

(2) Voy. la p. 189 de ce vol.

(3) Le duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon, et petit-fils du dernier prince de Condé, habitait le château d'Ettenheim, à quatre lieues de Strasbourg, sur la rive droite du Rhin ; ce château appartenait à l'électeur de Bade. Le prince fut enlevé dans la nuit du 15 au 16 mars 1804, par un détachement de gendarmes français sous le commandement supérieur du général Ordener, et fusillé cinq jours après.

lendemain matin, réveillant sa femme qui l'avait conjuré d'épargner son prisonnier : « Joséphine, dit-il, « quelle heure est-il? » — « Six heures. » — « Eh bien, « à présent le duc d'Enghien est mort. » Quoi qu'il en soit, la consternation fut générale à Paris, en France et s'étendit partout. « C'est un grand crime, » disait-on à un ministre. — « Oui, répondit-il, et même une « grande faute. » Moi qui ne crois pas à l'utilité définitive d'aucun crime, je m'expliquerais mal celui-ci. On prétend que Bonaparte voulut donner un gage aux hommes de sang ; je crois plutôt que, voyant les princes français en quelque velléité d'énergie, il jugea que la mort d'un d'eux suffirait pour les écarter à jamais. Si ma solution ne vous suffit pas, adressez-vous à l'oncle de ce malheureux prince, Ferdinand de Rohan, ancien archevêque de Cambrai, qui a depuis sollicité et obtenu l'adjonction à l'aumônerie de l'ex-commissaire Fesch (1); adressez-vous à MM***, ou que les dames du palais le demandent au premier écuyer de l'impératrice, Ordener, qui mit la main sur lui; adressez-vous enfin au prince héréditaire de Bade, devenu gendre de l'empereur, à l'électeur lui-même, qui peu après cette violation eut tant d'excuses à faire pour quelques fagots coupés sur une île du Rhin (2). Quant à moi, je n'ajouterai qu'une obser-

(1) Le cardinal Fesch se trouvait au séminaire d'Aix à l'époque de la révolution. A l'âge de 26 ans, il occupa un emploi de commissaire dans les vivres, fut sacré par le cardinal-légat le 15 août 1802, nommé archevêque de Lyon, et cardinal en 1803.

(2) Plusieurs années après avoir écrit cette lettre, j'ai acquis la conviction que M. de Caulaincourt, devenu depuis duc de Vicence, avait été étranger à l'arrestation du duc d'Enghien. La cour de Louis XVIII en a fait le prétexte de son animadversion contre M. de Vicence, lorsque, sans parler des autres, le prince de Neuchâtel, qui avait donné et

vation; c'est qu'aucun aristocrate n'exprima plus d'indignation que les patriotes de toutes les nuances, car si les deux partis extrêmes ont montré, à Paris et à Naples (1), quel atroce usage ils pouvaient faire du pouvoir, du moins les jacobins ont-ils eu le bon esprit de ne jamais applaudir à la tyrannie d'un adversaire.

Peu de temps après, Moreau fut arrêté et conduit au Temple (2); on saisit ses papiers, et surtout ses journaux militaires qui n'ont point été rendus. Mes amis se hâtèrent de m'en avertir, car le bruit s'était répandu partout que j'allais être aussi arrêté, et long-temps après, les gens qu'on savait m'être attachés étaient interrogés dans les boutiques de Paris; les fermiers de notre canton, entourés dans les marchés, avaient peine à rassurer une bienveillante inquiétude. Je n'oublierai pas que le jour où ce bruit était le plus accrédité fut choisi, sur la motion de Charles Lasteyrie (1),

signé l'instruction d'Ordener, a été fait, dès les premiers temps de la restauration, capitaine des gardes et commensal journalier du roi.
(*Note du général Lafayette.*)

(1) Voy. la p. 140 de ce vol.

(2) Moreau fut arrêté le 15 février 1804; Pichegru, le 28; George Cadoudal, débarqué en France au mois de septembre 1803, fut arrêté le 9 mars de l'année suivante. Dès le 28 février, jour de l'arrestation de Pichegru, un sénatus-consulte suspendit pendant deux ans les fonctions du jury pour le jugement des crimes d'attentat contre la personne du premier consul. Le lendemain, 29, une loi déclara que le recèlement de George Cadoudal et de ses complices serait jugé et puni comme le crime principal. Quarante-sept prévenus étaient mis en état d'arrestation devant un tribunal criminel spécial. Les conclusions du ministère public, le 10 juin 1804, portaient que ces quarante-sept prévenus étaient coupables de conspiration effective et de contravention à la loi du 29 février. Vingt furent condamnés à mort, cinq à deux années d'emprisonnement, les autres acquittés.

(1) M. Ch. de Lasteyrie, auteur de plusieurs recueils scientifiques, successeur du général Lafayette à la présidence du comité polonais.

par la société d'agriculture de Paris, pour me nommer unanimement à une place vacante de correspondant. La mesure de mon arrestation fut en effet proposée. « Comment diable l'aller chercher, dit Bonaparte, « dans une conspiration de ce genre? » Son frère Joseph répondit à un homme de confiance : « Ne crai« gnez rien, partout où il y a de l'aristocratie et des « rois, on ne trouvera pas Lafayette. »

Mais à Paris on ne voulut croire à un complot quelconque, ni même à la présence de George et Pichegru, que lorsqu'ils eurent été pris. Il est possible que, trompé par sa haine, Bonaparte se soit flatté d'avoir pris Moreau en flagrant délit; mais l'erreur n'a pas pu durer; peut être a-t-il pensé, avec plus de probabilité, que ce général, en repoussant la connivence, n'était pas fâché d'une tentative qui lui laissait beau jeu; mais c'était le cas d'un mouvement généreux dont l'effet était sûr. Et moi qui regardais Moreau comme un bon citoyen, vraiment Français et trois fois le sauveur de l'armée, je ne pus voir, sans une vive irritation de cœur, la tactique odieuse qu'on employa pour déconsidérer et perdre ensuite un rival dans les fers. Ce sentiment s'accrut en proportion de l'influence judiciaire que le gouvernement voulut exercer; c'est de toutes les tyrannies celle que je hais le plus. J'eus besoin de le témoigner à Moreau, à ses défenseurs et autour de moi. On ne me consulta point, et peut-être vaut-il mieux pour l'empereur que je ne l'aie pas été. J'avais espéré que Moreau ferait comparaître des hommes marquants pour leur donner une occasion de se prononcer; mais pendant que j'offrais de dire là ce que je pensais de l'accusé et de l'ac-

cusation, son conseil fut découragé par le refus de Sieyes d'y déclarer un fait avéré : c'est qu'avant le retour d'Egypte, Moreau n'avait pas voulu accepter le rôle échu depuis à Bonaparte. Les principaux membres du gouvernement n'eurent pas honte de distribuer, chez eux, au moment du jugement, des libelles contre Moreau (1); on en fit passer des pacotilles aux préfets, qui, la plupart, les jetèrent au feu. Beaucoup de généraux et d'hommes en place se conduisirent très mal; le sénat et le tribunat achevèrent de s'annuler; mais l'esprit public, l'esprit des troupes, étaient excellents. Les avocats et une partie des juges se firent beaucoup d'honneur. On distingua les deux frères Lecourbe, dont la loyauté a été de plus en plus consacrée par la disgrace du militaire qui perdit ses emplois, et jusqu'à la liberté de publier ses campagnes, et par la scène indécente que le magistrat se présentant chez l'empereur a plus récemment essuyée. D'autres hommes courageux étaient prêts à faire encore plus; mais on s'arrêta court. Moreau lui-

(1) Lorsque j'écrivais cette lettre, j'avais pris très vivement parti en faveur de Moreau, et j'étais indigné de la conduite du premier consul à son égard. J'avais raison sur ce point; mais je ne suis pas aussi convaincu de la pureté de sa conduite à l'époque du 18 fructidor, et de l'injustice de l'accusation dont je parle ici, depuis que je l'ai vu prendre parti dans les armées étrangères, surtout lorsqu'il avait déclaré, en quittant les États-Unis, « qu'il ne savait pas ce qui lui arriverait, mais « qu'il savait bien une chose, c'est qu'on ne le verrait jamais sous un « autre uniforme que l'uniforme français. » Moreau avait de bonnes qualités et un grand talent pour la guerre; il était fort médiocre sous les autres rapports, et d'un caractère faible; le fond de son ame était néanmoins patriotique. Louis XVIII, à qui on faisait son éloge, répondit un jour : « Tout cela est bel et bon ; mais il était au fond répu« blicain, et sa mort n'est pas si fâcheuse qu'on le croit. » (*Note du général Lafayette, écrite depuis 1813.*)

même, se bornant à prononcer un admirable discours à mon gré, ne tira de tout ce mouvement de l'opinion qu'une garantie contre l'entreprise de son ennemi et une grande augmentation de popularité. Il est assez remarquable que, dans cette circonstance, les royalistes et les républicains se soient rencontrés à porter sur lui non-seulement beaucoup d'intérêt, mais un intérêt, une espérance de parti; les coaccusés auxquels on l'avait si étrangement associé se présentèrent avec une dignité qui ne se démentit point.

La mort violente de Pichegru (1) dans sa prison fut généralement imputée à Bonaparte; les gens de l'art comme les plus ignorants d'entre le peuple se refusèrent à la croyance du suicide. Des prisonniers se plaignirent au tribunal d'avoir été mis à la torture; mais il n'y eut ni juge, ni sénateur, ni tribun qui prît acte de cette notoriété publique. George Cadoudal et plusieurs de ses camarades furent aussi courageux à l'échafaud que dans leurs chouaneries et dans leur procès; d'autres eurent leur grâce, quelques uns furent acquittés; tout ce qui ne périt pas resta en prison. Il paraît que cette conspiration, excitée par de sots rapports d'intrigants, avait été hâtée par de faux avis de la police. Quant à Moreau, après avoir été condamné, par une espèce de transaction, à deux années d'emprisonnement, il fut déporté en Espagne pour se rendre en Amérique; je lui envoyai des lettres pour mes amis dans les différents États de l'Union; j'allai voir sa belle-mère et son enfant; je cherchai à servir ses aides-de-camp; il me remercia par une lettre

(1) Le 6 avril 1804.

de Cadix assez insignifiante. Mon vif intérêt pour cet illustre proscrit était si conforme à mon caractère connu que, jusque dans les montagnes du Mont-Dore, d'où je revenais quelques mois après en brancard, des paysans ayant entendu mon nom, et un d'eux m'ayant demandé si j'étais Lafayette, sur ma réponse affirmative : « Ah! me dit-il, je vous en félicite! » et tout de suite il ajouta : « Quelles nouvelles avez-vous du général Moreau? » Mais la manifestation de mes sentiments a dû blesser d'autant plus Bonaparte, qu'il a le malheur de ne pouvoir juger qu'avec son esprit l'indignation que l'injustice et l'abus du pouvoir inspirent à certains hommes.

L'établissement du trône impérial (1) fut de toutes nos vicissitudes politiques, non la plus désastreuse, mais la moins honorable. En effet, dans une longue série de folies, d'atrocités, de complots et de coupables désirs, on avait pu reconnaître ou supposer de l'indépendance nationale, de l'enthousiasme républicain, de l'exaltation religieuse ou royaliste, quelque chose enfin qui motivât l'état de la France et des factions; le terrorisme lui-même présentait la frénésie du parti démagogique soutenu par une portion fanatisée du peuple; de l'autre côté, on voyait un asservissement honteux, sans doute, mais excusé par le nombre et la fureur des tyrans, l'imminence du supplice, celle du joug étranger, une sorte d'acharnement aux profits, aux espérances et même aux frais de la révolution. Ici la république avait triomphé des ennemis et des bourreaux; ce fut sans ivresse, sans terreur, sans motif ou pour des motifs pitoyables,

(1) Le 18 mai 1804.

qu'on les vit tous s'empresser à passer le cou dans les anneaux d'une même chaîne, et les ministres de la religion, et les hommes de la vieille monarchie qui avaient sacrifié à leurs illusions tant de devoirs, et ces hommes de la république qui avaient surmonté pour elle tant de remords, et ces armées dont la gloire était liée à la cause populaire, et ce peuple qui n'a pas même l'excuse de l'engouement pour le chef, puisqu'il donne dans l'excès contraire et répugne à l'admiration de ce qu'il a de grand. Quant à moi, dispensé par mon vote précédent de voter sur l'Empire, n'étant pas, comme Carnot, dans son noble discours, à portée d'en parler, et ne trouvant nulle part ce qu'il eût fallu pour s'y opposer, je me bornai à persévérer dans la bizarrerie d'être conséquent. Sans me refuser à tout ce que tout gouvernement exige de l'habitant d'un pays, je menai prudemment une vie plus retirée que jamais, j'évitai même des assemblées électorales où il devait être question d'adresses.

Mais ces égards ne suffisaient pas au besoin qu'a Bonaparte de tout subjuguer. Je savais qu'autrefois son frère Lucien m'avait désigné à lui comme l'homme *le plus irréconciliable avec ses projets;* un ministre principal m'avait cité comme le seul général dont le caractère pût être, en conspiration, une suffisante garantie; l'empereur lui-même avait répété plusieurs fois « que j'étais son ennemi, l'ennemi du gouverne- « ment, et qu'il ne tenait pas à moi que je redevinsse « factieux. » Alexandre Lameth lui disant un jour à propos d'autre chose: « J'aime à penser que mes « ennemis sont ceux de Votre Majesté.... « Vous

« parlez de Lafayette, » répondit-il vivement. J'avoue au reste que la bienveillance des patriotes et l'usage fréquent de mon nom dans leurs souvenirs et leurs espérances ont dû augmenter cette disposition de Bonaparte, et, sans vous ennuyer des nombreux témoignages de mécontentement qui me sont parvenus jusqu'à ce jour, je ne parlerai que du peu d'occasions où j'ai eu quelque chose à répondre.

Je me disposais à revenir de Chavaniac en septembre 1804, lorsque mon parent et ami Ségur, grand-maître des cérémonies, m'y écrivit que Joseph Bonaparte l'avait chargé d'un message pour moi. « Le « prince Joseph, me dit-il à Paris quelque temps « après, aime à n'attribuer votre retraite qu'à un sen-« timent de philosophie, mais il voit avec peine et in-« quiétude que son frère la regarde comme un état « d'hostilité. L'amitié du prince Joseph pour vous le « presse de mettre un terme à cette situation : il regrette « que vous n'ayez pas voulu être sénateur; on ne de-« mandait que votre nom; vous auriez pu ne pas sortir « de Lagrange. Son idée d'aujourd'hui est encore moins « récusable : il s'agit d'être un des dignitaires de la Lé-« gion-d'Honneur (1); car enfin, dit-il, votre rôle mi-« litaire en Amérique et en Europe est une chose de « fait dont ceci n'est que la conséquence tellement « adaptée à votre retraite, qu'un refus serait en effet « hostile; mais avant d'aller plus loin il a voulu s'as-

(1) L'institution de la Légion-d'Honneur avait été adoptée le 19 mai 1802; le projet en avait été soumis pour la première fois au conseil d'état, où il n'obtint que 14 voix sur 24; au tribunat, il ne passa qu'à une majorité de 56 voix contre 38; au corps législatif, 166 voix votèrent pour, et 110 contre. Dans les trois corps composés de 394 votants, la loi n'eut que 78 voix de majorité.

« surer que vous ne refuseriez pas. » Je commençais à répondre; Ségur me pria de réfléchir, et voici ce que je répétai le lendemain : « Je suis vivement touché de « la bienveillance du prince Joseph; qu'il me permette « de lui observer que, dans ma position singulière, ce « grand cordon, car je vois bien que vous allez en « avoir, me semblerait un ridicule; passe encore si « c'était l'accompagnement d'un emploi; mais il me « convient de n'être plus rien, et de n'être que cela me « convient d'autant moins que ce n'est plus alors que « la chevalerie d'un ordre de choses contraire à mes « principes. Je ne l'accepterai donc pas. La qualification « donnée à ma retraite est étrange, surtout lorsqu'on « compare la puissance impériale à mon peu de « moyens; mais s'il devenait indispensable d'être quel- « que chose, je répugnerais moins au Sénat, où cepen- « dant mes opinions m'obligeraient d'encourir, dès le « lendemain, à plus juste titre, le reproche que l'em- « pereur me fait. Je demande donc à l'amitié de son « frère d'éloigner de moi toutes ces propositions. » Ma réponse fut bien portée. — « A présent, » dit le prince Joseph, « que je connais les intentions de « M. de Lafayette, je profiterai des occasions pour ne « le servir que dans ce sens-là. »

Les sénateurs républicains firent une dernière tentative pour m'attirer dans leur corps. On supposait que Bonaparte aimerait mieux l'inconvénient de ma présence au Sénat, que la notoriété de ma résistance à la volonté qu'il avait eue de m'y mettre. Je répétai « que si on avait voulu dès le commencement défendre le terrain de la liberté, j'aurais paru volontiers au poste avancé; que même encore, sous les consti-

tutions de l'empire, j'étais prêt à m'y dévouer, mais que je ne pouvais ni comprendre, ni adopter un plan d'opposition sénatorial, fondé sur le silence et l'assentiment. » Depuis ce moment, je n'ai plus eu à me défendre des honorables instances dont je sentais tout le prix.

Parlerai-je d'une démarche faite auprès d'une de mes filles par son ancien confesseur, le bon évêque de Vannes ? Il était premier aumônier de la princesse de Piombino : « Pourquoi le général Lafayette ne se« rait-il pas, disait-il, ami de l'empereur ? » Ma fille dissuada le saint missionnaire de son projet de me convertir au gouvernement, et comme dans ses arguments il avait glissé par habitude, « le danger de « tomber en république ; » — « ce n'est pas, lui dit« elle, ce qu'on craint le plus à Lagrange. »

Je n'ai rien dit encore de mes rapports avec les États-Unis ; dès qu'on y eut appris que je restais éloigné du gouvernement de France, mes amis dans les deux partis s'occupèrent de me fixer en Amérique et d'y créer une nouvelle fortune pour moi et mes enfants. Ce sentiment national s'accrut, et par l'idée des services que je rendrais à la Louisiane, et par la crainte des dangers que je courais en Europe. Plusieurs fois le bruit de mon arrivée a précipité vers le rivage un grand nombre de citoyens dont ces désappointements n'ont pas lassé la bienveillance. Parmi tant d'obligations chères à mon cœur, je dois distinguer ici l'affection et la sollicitude du président Jefferson (1), que son ame aussi sensible qu'élevée,

(1) Il remplaça M. John Adams au mois de mars 1801, et fut réélu en 1805.

son esprit aussi délicat qu'étendu, placent au rang des plus nobles modèles dont la nature humaine puisse s'honorer. Le congrès, se rappelant qu'après la révolution je m'étais abstenu de prendre ma part des terres militaires, me releva de la prescription et m'assigna, sur les bords de l'Ohio, les 11,540 acres qui revenaient à mon grade. Mais l'année suivante, après l'acquisition de la Louisiane, le président fut autorisé à y transférer « partout où il voudrait, » ma concession de terres, ce qui en augmentait incomparablement la valeur. Le décret fut rendu à cette unanimité, qui depuis la division des partis s'est toujours réunie pour moi et pour moi seul. Jefferson, en m'annonçant des bienfaits dont il était principal moteur, me pressa de quitter une « terre tremblante « sous mes pas, » pour jouir en Louisiane d'un bonheur tranquille et y fonder une fortune immense; il insista sur l'utilité reconnue et l'attente générale de mon établissement dans ce pays, où personne ne pourrait, comme moi, former le lien d'une population mi-partie française et américaine, et « où ma « présence, » disait-il, « lui offrait plus de sécurité « qu'une armée de dix mille hommes. » Les ambassadeurs Livingston, Monroë et Armstrong m'informèrent que le gouvernement de la Louisiane n'avait été donné que provisoirement, et qu'il m'était destiné. Ils ne me cachèrent pas qu'ils étaient chargés de faire tous leurs efforts pour me déterminer, et ils s'en acquittèrent avec tout le zèle du patriotisme et celui d'une amitié très alarmée sur mon sort. Les premiers amis à qui j'en parlai crurent y voir un avis providentiel et une occasion inespérée de salut.

Quant à moi, je me sentais invinciblement arrêté par cet intérêt prédominant qui fut dans tous les temps le principe vital de mon existence. La liberté américaine n'avait plus besoin de moi; mon poste européen pouvait devenir utile, le danger qu'on y trouvait le rendait décent; j'étais plus que personne, par mon caractère et par mes devoirs, appelé à n'en pas désespérer. Quelle que fût donc ma reconnaissance pour les États-Unis, mon ardeur à les servir, et mon dégoût de vivre entouré de despotisme, je sentis plus fortement encore que je ne pouvais ni me soustraire aux chances françaises de la liberté, ni décourager ceux qui, n'y ayant pas renoncé, ne devaient pas, tant que je respirerais, m'appeler en vain. Je n'avais garde de les combattre quand ils me conseillaient de rester dans ma patrie, puisqu'ils étaient de mon avis; mais il fallait persuader les ambassadeurs, le président des États-Unis, et surtout les avertir à temps pour que le placement de leur don, qui en déterminait la valeur, ne fût influencé par aucune illusion. Mes lettres furent destinées à remplir ce double objet. Je me borne à dire ici qu'après avoir écarté la question d'une transplantation totale, j'eus à traiter celle d'un simple voyage auquel les ministres des États-Unis reconnurent avec moi deux grands obstacles: 1° l'insuffisance du pavillon neutre à protéger contre les Anglais un homme qui n'était pas moins citoyen et général en France qu'en Amérique; 2° la probabilité que Bonaparte, à qui je ne donne aucune occasion pour me déporter, profiterait de celle-ci pour empêcher mon retour. Mais dès qu'il fut convenu que je ne partirais point, je reçus des ministres

américains les instances les plus bienveillantes, je puis même dire officielles, pour mettre un terme aux inconvénients de ma situation, en profitant des avances dont je vous ai parlé et qu'on leur avait dit, je crois, devoir être les dernières. Je répondis aux républicains du nouveau monde comme à ceux de l'ancien: « Que je me sentais de plus en plus éloigné du gouvernement impérial, et qu'en attendant la liberté publique, je persistais à conserver mon indépendance. »

Cet éloignement devint si absolu qu'au retour de la prodigieuse campagne d'Ulm et d'Austerlitz (1), ne me trouvant aucun rapport avec quoi que ce fût de la cour, depuis les principes jusqu'au costume, je n'étais plus à portée de féliciter le vainqueur. J'avais cependant joui de la gloire de nos armes, non-seulement par un mouvement d'orgueil national plus fort que les calculs, mais parce que, dans les quinze années de cette grande lutte, notre supériorité sur les puissances coalisées m'a toujours paru être l'alternative la moins défavorable à la cause de l'humanité. J'étais par hasard à Paris lorsque le canon annonça la capitulation d'Ulm; je priai Jaucourt de dire au prince Joseph que je me serais présenté chez lui si j'avais eu l'habit d'étiquette.

Voilà ma dernière relation avec les Bonaparte. Tandis que tout se presse autour d'eux, je jouirais de

(1) Le 9 août 1805, l'Autriche accéda au traité de Pétersbourg entre la Grande-Bretagne et la Russie, ayant pour objet la troisième coalition. A la fin de septembre, la grande armée fut réunie sur la rive droite du Rhin. Le général Mack fit sa capitulation d'Ulm le 20 octobre; la victoire d'Austerlitz, le 2 décembre, décida le 26 le traité de paix de Presbourg, entre la France et l'Autriche.

mon isolement si Napoléon ne m'atteignait pas dans un autre moi-même, ou plutôt dans la portion de moi qui me touche le plus. Mon fils a la passion militaire; à son début de la bataille de Mincio, il n'avait pas voulu être avancé de préférence à ses anciens; distingué dans les rapports de ses chefs, il avait prié le général Dupont de ne pas lui donner cet avantage sur des camarades blessés comme lui. On lui en sut bon gré à l'armée; mais lorsque les généraux et ministres demandèrent pour lui le grade de lieutenant, ils éprouvèrent un refus qui fut remarqué même en pays étranger, quoique je ne m'en sois jamais plaint. Ce fut avec quelque peine que nous parvînmes à le faire lieutenant aide-de-camp du général Canclaux. Lorsque ensuite celui-ci quitta son inspection pour entrer au Sénat, il obtint que son aide-de-camp fût employé près du général Grouchy; la promotion de George au grade de capitaine fut accordée en même temps aux deux généraux, et l'empereur autorisa M. de Tracy à le dire au ministre; il fit plus à son retour de Milan; il assura à Tracy que c'était fait. George fut depuis embarqué au Helder, fit la campagne d'Ulm, et lorsqu'à Vienne on remit la proposition sous les yeux de Bonaparte elle fut repoussée; mais, comme on voulait en douter, mon fils étant revenu d'Udine par congé, nous suivîmes à Paris la marche d'un nouveau rapport. Après avoir été fait et transmis avec un aimable intérêt dans les degrés de la hiérarchie, il revint, à la consternation d'eux tous, rejeté par l'empereur.

Tracy m'offrit alors de lui demander une explication, qui sans doute, en amènerait une avec moi et

ne se bornerait pas à cet objet; je consultai notre jeune ménage; tous deux m'objectèrent qu'elle ne pouvait finir que par des concessions de ma part auxquelles il répugnait autant que moi, ou par un redoublement d'irritation. Mon fils ayant été voir, avant son départ, un général nouvellement chargé d'une mission diplomatique, M. Sébastiani : « J'ai eu « dernièrement l'occasion de faire votre éloge à l'em« pereur, » lui dit ce général ; « il l'a écouté avec plaisir ; « pourquoi cette affaire de grade n'est-elle pas faite? » — « Ce n'est pas ma faute, » répondit George. — « Il faut « que cela finisse, » continua le général Sébastiani, « votre femme est-elle présentée ? » Mon fils observa que sa femme habitant toujours Lagrange ou Auteuil, n'avait jamais été à portée d'aller dans le monde. Ce n'était qu'un mouvement de bienveillance personnelle, mais il tenait à ce que le général Sébastiani avait entendu : « Votre père, ajouta-t-il, a de vrais amis à la « cour ; j'ai vu dans un comité secret MM. de Ségur et « Maret le défendre avec beaucoup de force. »

George résolut d'attendre la fin des quatre années attribuées à chaque grade; mais dans la dernière campagne, et nommément au combat de Prentzlow, la division Grouchy avait été si justement célébrée, qu'il en résulta une promesse générale d'avancement pour les aides-de-camp. Ici encore le nom de Lafayette fut repoussé sous prétexte d'un déficit de quatre mois à cette prétendue règle dont l'empereur lui-même avait dit, il y a deux ans, que mon fils était excepté par ses services et ses blessures. Ce n'est pas tout, et au moment où j'écris j'ai lieu de craindre que les témoignages d'intérêt qu'il a reçus et son obstination à bien

servir n'aient déplu au point qu'il ne puisse pas impunément rester à l'armée. Que de jeunes courtisans, ou des hommes qui n'ont combattu que contre leur pays lui soient préférés en tout, rien de plus simple aujourd'hui, mais en le maintenant dans un ordre subalterne, il est certaines décences que Bonaparte n'a pu transgresser sans petitesse, et nous sommes menacés de certaines vengeances qui rendraient la petitesse odieuse. Cette circonstance devait d'autant plus trouver place ici, qu'elle est tout à fait caractéristique (1).

Je regarderais ma tâche comme à peine commencée si j'avais eu à parler de la conduite publique de Bonaparte. La postérité et ses flatteurs eux-mêmes le jugeront un jour plus sévèrement que moi, quelque peu d'état que je fasse du genre de gloire qu'il a préféré, et quelque haine que je porte aux principes antilibéraux dont il est protecteur.

Qu'on examine en effet chacune des parties où il exerce sur les affaires et les ministres une impulsion toujours active, souvent minutieuse, quelquefois très dure, et où les prodigieuses facultés de son esprit et

(1) Plusieurs officiers causant un jour de ce témoignage de haine, le prince Murat s'exprima très bien sur moi et déclara son intention de parler de mon fils à l'empereur. Il a raconté depuis qu'au premier mot d'éloge, Bonaparte lui tourna le dos. Le général Clarke me demanda avec intérêt si l'empereur savait que Louis Lasteyrie, qui s'était engagé simple dragon après son mariage, fut mon gendre? Il venait de faire les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. « Cette question, » dis-je au général, « servira de réponse à vos objections. Comment mon gendre pourrait-il rester à l'armée dont le chef n'a, pour lui vouloir du mal, qu'à savoir quel est son beau-père? » Louis Lasteyrie, après avoir passé par plusieurs grades, demanda donc, et à la faveur d'une blessure, obtint sa retraite. (*Note du général Lafayette.*)

de son caractère ne laissent à désirer qu'une ame supérieure à l'instinct du despotisme et d'une étroite personnalité.

Le commerce maritime a pu lui reprocher son ambition, ses garanties imprévoyantes ou peu sincères, des mesures fiscales, des méprises entre un intérêt partiel et l'intérêt général ; la marine militaire a plusieurs fois été victime de son impatiente présomption. A son retour d'Egypte où il avait cherché plutôt un point d'appui de conquêtes que le grand objet de suppléer par une culture libre au monopole expirant des Antilles, on l'a vu, quinze jours après avoir tancé un conseiller d'état pour un doute favorable à l'esclavage, adopter lui-même avec passion le vieux régime colonial. En vain ses anciens partisans furent-ils des premiers à représenter la nécessité des modifications ; en vain convenaient-ils qu'aux fureurs et aux folies excitées à Saint-Domingue par les deux partis extrêmes d'Europe, on avait substitué une organisation qui du moins conservait les propriétés, admettait la culture, et dont les chefs pouvaient être rattachés à la métropole (1). Il se flatta de tromper ces chefs en reconnaissant la liberté qu'il détruisait avec fracas aux îles du Vent ; il se flatta de conquérir la population noire ; on en fit tant, de part et d'autre, qu'il ne fut bientôt plus question que de la détruire. Après avoir ruiné de fond en comble, et la colonie, et les colons,

(1) Les réglements de culture promulgués dès le mois de février 1794, modifiés ensuite par Toussaint-Louverture au mois d'août 1798, maintinrent les droits de la propriété, concilièrent les intérêts des propriétaires et des noirs, pendant huit années, jusqu'à l'arrivée de l'armée française en février 1802.

après avoir dépassé en atrocités les premiers conquérants espagnols et les terroristes jacobins, il fallut tout abandonner, ne trouvant de salut pour les faibles restes de la plus belle armée que dans les prisons anglaises. Nos rivaux héritèrent de cette bienveillance des Africains si chèrement achetée, et aujourd'hui changée en une horreur réciproque. Et lors même que la courageuse persévérance du général Ferrand nous rouvrirait Saint-Domingue, comment excuser les fausses combinaisons qui ont inutilement produit tant de malheurs, surtout si l'on rapproche la politique personnelle de l'empereur, les noms des corps et des hommes sacrifiés dans cette funeste guerre? La petite division de mon beau-frère Noailles parvint seule à s'échapper, et ne dut son salut qu'à l'abordage audacieux où il perdit la vie. Mon ancien aide-de-camp, le général Mayer, périt plus malheureusement; il s'était obstiné à demander que Latour-Foissac, destitué arbitrairement pour la reddition de Mantoue, obtînt un conseil de guerre; Bonaparte, qui l'aimait et faisait cas de lui, voulut le détacher de cette idée : « On n'apprend point à l'école de Lafayette « à faire des lâchetés, » lui écrivait Mayer dans une lettre que je n'ai connue qu'après coup. Cette altercation finit par un emploi dans l'armée de Saint-Domingue que ce brave et vertueux officier regarda comme un arrêt de mort; il le dit en débarquant, et peu de jours après la fièvre jaune avait emporté un des militaires les plus estimables et des plus vrais patriotes qui aient jamais existé.

L'administration financière sera aussi, je crois, très critiquée, non que je partage une méprise assez com-

mune qui provient de l'augmentation comparative de l'impôt et de la ponctualité des paiements ; on oublie que le peuple payait autrefois tout ce qu'une surcharge et une perception impitoyable en pouvaient tirer. Mais l'égalité de répartition, la suppression de priviléges innombrables et d'abus absurdes, la circulation rendue à des milliards de biens de main-morte, le mouvement donné à l'industrie, l'abolition des droits féodaux et des dîmes (car je ne pense pas comme les aristocrates que la classe agricole gagnât beaucoup à ce qu'on lui prît son blé pour la commodité de trouver chez le décimateur de la paille à vendre), enfin l'extinction des censives que nous avions avec équité rendues rachetables, et que la convention, moins scrupuleuse, proscrivit tout à coup; voilà les principes d'une incomparable fécondité, entre beaucoup d'autres, qui résultèrent de la première direction révolutionnaire. Ils ne purent être qu'en partie détruits par les extravagances et les crimes dont on souilla jusqu'à l'expression que je viens d'employer. Les États-Unis avaient eu aussi leur assignats, leurs réquisitions et leur maximum; tout fut effacé par quelques années d'un régime complètement libre. Le Directoire en était bien loin; mais dans ce qui ne tenait pas à des besoins immédiats de tyrannie politique ou fiscale, on suivait encore, à beaucoup d'égards, l'impulsion libérale des premières années; aussi les émigrés, les étrangers, les Anglais surtout, revoyant la France après ce terrible intervalle de désordres et de guerre, furent-ils stupéfaits des progrès de sa prospérité. J'avais droit d'être moins surpris, et cependant quand je revis ma patrie, et

surtout mon pays natal, j'éprouvai l'émotion d'un cultivateur qui, à la suite d'un long ouragan, retrouverait plus de semences levées qu'il ne l'avait espéré.

J'insiste sur ce fait dont j'ai recueilli de nombreux témoignages parmi les hommes les moins prévenus dans ce sens, prêtres insermentés, fermiers de moines, juges de seigneurs, etc. Pour en donner une simple idée, il suffirait de copier ici quelques notes de mes premiers voyages à Chavaniac (1). La plupart de mes recherches furent conformes à l'évidence des faits dont j'étais frappé. Il est vrai que, pendant que le sort des quatre cinquièmes de la population était ainsi amélioré, la capitale, les villes commerçantes, et quelques-unes de nos fabriques, avaient cruellement souffert; mais de cette prospérité foncière devait naître, au moment de la paix, un prodigieux déploiement d'industrie commerçante et manufacturière.

Ce serait donc une grande erreur d'attribuer au gouvernement impérial la fortune publique et l'aisance individuelle de la France; je dirai plus, et tout ce que j'ai observé dans ma retraite, tout ce que j'ai vérifié au dehors me démontre que cette prospérité décroît moins encore par l'abus excessif que l'em-

(1) Pendant son voyage en Auvergne, au mois d'août 1800, peu de temps après son retour de Hollande, le général Lafayette se livra à beaucoup de recherches sur la condition des ouvriers, particulièrement des cultivateurs, comparée à ce qu'elle était avant 89; il prit avec un vif intérêt et une minutieuse exactitude de nombreuses notes sur les conséquences de l'assiette et de la répartition nouvelle des impôts, des réformes administratives, des grands changements et des progrès qu'il remarqua sous tous ces rapports. Les observations qu'on trouvera à l'appendice de ce vol. n° 1, ne sont qu'un fragment de cette étude qui ne nous est point parvenue en son entier.

pereur en a fait, que par sa manie de substituer partout les vieux préjugés aux idées libérales.

Si la statistique dont on s'occupe établit une comparaison avec l'année 1789, elle sera satisfaisante; mais si l'on prenait un troisième terme, et que ce fût l'an VIII ou X, on n'aurait que trop à reconnaître la vérité que je crois devoir consigner dans cet écrit.

Je n'en citerai qu'un exemple entre mille : C'est à l'affranchissement de la navigation intérieure, à la suppression des entrées de Paris et des droits d'aides que la Limagne d'Auvergne avait dû le rapide progrès de sa richesse; elle diminue annuellement à mesure qu'on est revenu aux institutions de l'ancien régime. J'ai vu dans plusieurs autres départements un décroissement semblable produit par diverses causes du même genre. En effet, et malgré l'assertion qu'un citoyen distingué, M. Daunou, a paru adopter dans un écrit récent, il n'est pas plus vrai que « l'autorité arbitraire puisse suppléer aux « principes d'une administration nationale (1), » qu'il n'a été vrai précédemment qu'on pût faire de la bonne république au mépris de la déclaration des droits. C'est en substituant une métaphysique de circonstance au simple bon sens de la liberté que beaucoup de patriotes bien intentionnés ont concouru à dénaturer la révolution, et ont fini par procurer à la France un despotisme de leur choix et à eux-

(1) Notice sur Rhulière, p. VI et VII (1807), par M. Daunou. Cet honorable publiciste établit là que malgré l'importance qu'on attache aux formes du pouvoir, les bienfaits de la puissance en peuvent toujours justifier et maintenir l'étendue, et qu'après tout, l'autorité la moins limitée est celle aussi qui trouve le moins d'obstacles au bien qu'elle a la volonté de faire. (*Note du général Lafayette.*)

mêmes une servitude volontaire. Aussi, lorsqu'à mon retour en l'an VIII, on me dit que les républicains, pleins de confiance dans la libéralité de mes sentiments, demandaient pourtant que je donnasse des gages à la république: « J'attends, répondis-je, qu'eux-« mêmes aient donné des gages à la liberté. » Je vois avec peine qu'aujourd'hui ma réponse serait encore moins déplacée; mais je voudrais que tout ce qui conserve un peu de répugnance pour la monarchie absolue persistât comme moi à ne pas lui supposer des mérites qui appartiennent évidemment à nos institutions populaires. L'administration actuelle, malgré sa tendance vers l'ancien régime, profite encore tous les jours de la destruction des vieux abus dont plusieurs étaient heureusement de nature à ne pouvoir plus être rétablis.

Guerre et *Politique*, voilà deux champs de gloire où Bonaparte exerce une grande supériorité de combinaisons et de caractère; non qu'il me convienne comme à ses flatteurs de lui attribuer cette force nationale primitive qui naquit avec la révolution et qui, indomptable sous les chefs les plus médiocres, valut tant de triomphes aux grands généraux, ou que je voulusse oublier quand et par qui furent faites la plupart des conquêtes qui ont fixé les limites de la France; mais parmi tant de capitaines qui ont relevé la gloire de nos armes, il n'en est aucun qui puisse présenter un si brillant faisceau de succès militaires. Personne, depuis César, n'a autant montré cette prodigieuse activité de calcul et d'exécution qui, au bout d'un temps donné, doit assurer à Bonaparte l'avantage sur ses rivaux. Permettons-

lui, sous ce rapport, d'en vouloir un peu à la philosophie moderne qui tend à désenchanter le monde du prestige des conquêtes, et qui, modifiant l'opinion de l'Europe et le ton de l'histoire, fait demander quelles furent les vertus d'un héros et de quelle manière la victoire influa sur le bien-être des nations ?

Ce n'est pas non plus dans les nobles régions de l'intérêt général qu'il faut chercher la politique de Bonaparte. Elle n'a d'objet, comme on l'a dit, que *la construction de lui-même ;* mais le feu sombre et dévorant d'une ambition bouillante et néanmoins dirigée par de profonds calculs a dû produire de grandes conceptions, de grandes actions, et augmenter l'éclat et l'influence de la nation dont il a besoin pour commander au monde. Ce monde était d'ailleurs si pitoyablement gouverné qu'en se trouvant à la tête d'un mouvement révolutionnaire dont les premières impulsions furent libérales et les déviations atroces, Bonaparte, dans sa marche triomphante, a nécessairement amené au dehors des innovations utiles, et en France des mesures réparatrices, au lieu de la démagogie féroce dont on avait craint le retour. Beaucoup de persécutions ont cessé, beaucoup d'autres ont été redressées; la tranquillité intérieure a été rétablie sous les ruines de l'esprit de parti; et si l'on suivait les derniers résultats de l'influence française en Europe, on verrait qu'il s'exerce continuellement une force de choses nouvelles qui, en dépit de la tendance personnelle du chef, rapproche les peuples vaincus des moyens d'une liberté future.

Il est assez remarquable que ce puissant génie,

maître de tant d'États, n'ait été pour rien dans les causes premières de leur rénovation. Etranger aux mutations de l'esprit public du dernier siècle, il me disait : « Les adversaires de la révolution n'ont « rien à me reprocher; je suis pour eux un Solon qui « a fait fortune. »

Cette fortune date du siége de Toulon; le général Carteaux lui écrivait alors en style du temps : « A « telle heure, six chevaux de poste ou la mort. » Il me racontait un jour comment des bandes de brigands déguenillés arrivaient de Paris dans des voitures dorées, pour former, disait-on, l'esprit public. Dénoncé lui-même avec sa famille, après le 9 thermidor, comme terroriste, il vint se plaindre de sa destitution; mais Barras l'avait distingué à Toulon et l'employa au 13 vendémiaire. « Ah! » disait-il à Junot en voyant passer ceux qu'il allait combattre, « si ces « gaillards-là me mettaient à leur tête, comme je ferais « sauter les représentants! » Il épousa ensuite madame de Beauharnais et eut le commandement d'Italie. Son armée devint l'appui des jacobins, en opposition aux troupes d'Allemagne qu'on appelait les *Messieurs*; les campagnes à jamais célèbres de cette armée couvrirent de lauriers chaque échelon de la puissance du chef. On connaît son influence sur le 18 fructidor qui porta le dernier coup aux assemblées nationales; Bonaparte n'en dit pas moins, à son retour, dans un discours d'apparat : « Que cette année commençait « l'ère des gouvernements représentatifs. » Les partis opprimés espéraient qu'il allait modifier la rigueur des temps; il ne tenta rien pour eux ni pour lui. Contrarié dans une conférence avec les directeurs,

il offrit sa démission ; Larevellière et Rewbell l'acceptèrent ;Barras la lui rendit, et le vainqueur de l'Italie se crut heureux de courir les côtes pour être hors de Paris, et d'être envoyé de France en Égypte où il emmena la fleur de nos armées. Ses idées se tournèrent alors vers l'Asie dont l'ignorante servitude, comme il l'a souvent dit depuis, flattait son ambition. Arrêté à Saint-Jean-d'Acre par Philippeaux, son ancien camarade, il regagna l'Égypte où, apprenant les revers de nos armées en Europe, et après avoir reçu une lettre de son frère Joseph portée par un Américain, il s'embarqua secrètement pour retourner en France, mais il n'y arriva que lorsque nos drapeaux étaient redevenus partout victorieux.

Cependant sa fortune ne l'abandonnait pas. Un des tristes résultats de tant de violences précédentes avait été la nécessité généralement reconnue d'un coup d'état de plus pour sauver la liberté et l'ordre social. Plusieurs projets analogues au 18 brumaire furent proposés en quelque sorte au rabais, quoique sans fruit, à divers généraux. On y distinguait surtout le besoin de chacun de ne chercher des secours que là où les souvenirs du passé trouveraient une sanction. Au nom de Bonaparte, toute attente se tourna vers lui. Rayonnant de gloire, plus imposant par son caractère que par sa moralité, doué de qualités éminentes, vanté par les jacobins lorsqu'ils croyaient le moins à son retour, il offrait à d'autres le mérite d'avoir préféré la république à la liberté, Mahomet à Jésus-Christ, l'Institut au généralat; on lui savait gré ailleurs de ses égards pour le pape, le clergé et les nobles, d'un certain ton de prince et de ces goûts de

cour dont on n'avait pas encore mesuré la portée. Le Directoire, divisé, déconsidéré, le laissa d'autant plus facilement arriver, que Barras le regardait encore comme son protégé, et que Sieyes espérait en faire son instrument. Il n'eut plus, dès-lors, qu'à se décider entre les partis, leurs offres, ses promesses, et, parmi ceux qui se mirent en avant, tout bon citoyen eût fait le même choix que lui. On peut s'étonner que, dans la journée de Saint-Cloud, Bonaparte ait paru le plus troublé de tous; qu'il ait fallu pour le ranimer un mot de Sieyes, et, pour enlever ses troupes, un discours de Lucien; mais, depuis ce moment, tous ses avantages ont été combinés, saisis et assurés avec une suite et une habileté incomparables.

Ce n'est pas, sans doute, cette absolue prévoyance de tous les temps, cette création précise de chaque évènement, auxquelles le vulgaire aime à croire comme aux sorciers. Les plus vils usurpateurs, et jusqu'à Robespierre, en ont eu momentanément le renom; mais en se livrant à l'ambition « d'aller, » comme il disait lui-même à Lally, « toujours en avant, et le plus loin « possible, » ce qui rappelle le mot de Cromwell (1), Bonaparte a réuni au plus haut degré quatre facultés essentielles : calculer, préparer, hasarder et attendre; il a tiré le plus grand parti de circonstances singulièrement convenables pour ses moyens et ses vues, du dégoût général de la popularité, de la terreur des émotions civiles, de la prépondérance rendue à la force militaire, où il porte à la fois le génie qui dirige les troupes et le ton qui leur plaît; enfin de

(1) Voyez ce mot, p. 387 du 3e vol.

la situation des esprits et des partis qui laissait craindre aux uns la restauration des Bourbons, aux autres la liberté publique, à plusieurs l'influence des hommes qu'ils ont haïs ou persécutés, à presque tous un mouvement quelconque et l'obligation de se prononcer. Tout cela ne lui donnait, à la vérité, la préférence de personne, mais lui assurait, suivant l'expression de madame de Staël « les secondes voix de « tout le monde. » Il a plus fait encore: il s'est emparé avec un art prodigieux des circonstances qui lui étaient contraires; il a profité à son gré des anciens vices et des nouvelles passions de toutes les cours, de toutes les factions de l'Europe; il s'est mêlé, par ses émissaires, à toutes les coalitions, à tous les complots dont la France ou lui-même pouvaient être l'objet; au lieu de les divulguer ou de les arrêter, il a su les encourager, les faire aboutir utilement pour lui, hors de propos pour ses ennemis, les déjouant ainsi les uns par les autres, se faisant de toutes personnes et de toutes choses des instruments et des moyens d'agrandissement ou de pouvoir.

Bonaparte, mieux organisé pour le bonheur public et pour le sien, eût pu, avec moins de frais et plus de gloire, fixer les destinées du monde et se placer à la tête du genre humain. On doit plaindre l'ambition secondaire qu'il a eue, dans de telles circonstances, de régner arbitrairement sur l'Europe; mais pour satisfaire cette manie géographiquement gigantesque et moralement mesquine, il a fallu gaspiller un immense emploi de forces intellectuelles et physiques, il a fallu appliquer tout le génie du machiavélisme à la dégradation des idées libérales et patriotiques, à

l'avilissement des partis, des opinions et des personnes; car celles qui se dévouent à son sort n'en sont que plus exposées à cette double conséquence de son système et de son caractère; il a fallu joindre habilement l'éclat d'une brillante administration aux sottises, aux taxes et aux vexations nécessaires à un plan de despotisme, de corruption et de conquête; se tenir toujours en garde contre l'indépendance et l'industrie, en hostilité contre les lumières, en opposition à la marche naturelle de son siècle; il a fallu chercher dans son propre cœur à se justifier le mépris pour les hommes, et dans la bassesse des autres à s'y maintenir; renoncer ainsi à être aimé comme par ses variations politiques, philosophiques et religieuses, il a renoncé à être cru; il a fallu encourir la malveillance presque universelle de tous les gens qui ont droit d'être mécontents de lui, de ceux qu'il a rendus mécontents d'eux-mêmes, de ceux qui, pour le maintien et l'honneur des bons sentiments, voient avec peine le triomphe des principes immoraux; il a fallu enfin fonder son existence sur la continuité du succès, et en exploitant à son profit le mouvement révolutionnaire, ôter aux ennemis de la France, et se donner à lui-même tout l'odieux de ces guerres auxquelles on ne voit plus de motifs que l'établissement de sa puissance et de sa famille.

Quel sera pour lui pendant sa vie, et surtout dans la postérité, le résultat définitif du défaut d'équilibre entre sa tête et son cœur? Je suis porté à n'en pas bien augurer; mais je n'ai voulu, dans cet aperçu de sa conduite, qu'expliquer de plus en plus la mienne; elle ne peut être imputée à aucun sentiment de haine

ou d'ingratitude. J'avais de l'attrait pour Bonaparte; j'avoue même que, dans mon aversion de la tyrannie, je suis plus choqué encore de la soumission de tous que de l'usurpation d'un seul. Il n'a tenu qu'à moi de participer à toutes les faveurs compatibles avec son système. Beaucoup d'hommes ont concouru à ma délivrance : le Directoire qui ordonna de nous réclamer; les directeurs et les ministres qui recommandèrent cet ordre, le collègue plénipotentiaire qui s'en occupa; certes, autant que lui, tant d'autres qui nous servirent de leur autorité, de leur talent, de leur dévouement; il n'en est point à qui j'aie témoigné avec autant d'éclat et d'abandon une reconnaissance sans bornes, sans autres bornes du moins que mes devoirs envers la liberté et la patrie. Prêt, en tous temps et en tous lieux, à soutenir cette cause avec qui et contre qui que ce soit, j'eusse mieux aimé son influence et sa magistrature que toute autre au monde; là s'est arrêtée ma préférence. Les vœux qu'il m'est pénible de former à son égard se tourneraient en imprécations contre moi-même, s'il était possible qu'aucun instant de ma vie me surprît dans les intentions anti-libérales auxquelles il a malheureusement prostitué la sienne.

J'en atteste vos mânes, oh mon cher Van-Ryssel! Chaque pas de votre honorable carrière, trop courte pour notre affection et nos regrets, mais longue par les années, par les services, par les vertus; en paix, en guerre, en révolution, puissant, proscrit ou

réintégré, vous n'avez jamais cessé d'être le plus noble et le plus fidèle observateur de la justice et de la vérité! Après avoir partagé au 18 brumaire ma joie et mon espoir, vous ne tardâtes pas à reconnaître la funeste direction du nouveau gouvernement, et le droit que j'avais de ne pas m'y associer; Bonaparte perdit par degré l'estime et la bienveillance d'un des plus dignes appréciateurs du patriotisme et de la vraie gloire, et cependant, avant d'ôter à la Hollande jusqu'au nom de république, la fortune semble avoir attendu, par respect, qu'elle eût perdu le plus grand et le meilleur de ses citoyens. C'est donc à votre mémoire que je dédie cette lettre commencée autrefois pour vous. Et pourquoi ne croirais-je pas l'écrire sous vos yeux, lorsque c'est au souvenir religieux de quelques amis, plus qu'à l'opinion de l'univers existant, que j'aime à rapporter mes actions et mes pensées, en harmonie, j'ose le dire, avec une telle consécration?

Lagrange, 1er juillet 1807 (1).

(1) Voy. la p. 148 de ce vol. sur la date du commencement de cet écrit et de la mort du général Van-Ryssel.

CORRESPONDANCE

DEPUIS LE MOIS DE NOVEMBRE 1799 JUSQU'AU MOIS DE NOVEMBRE 1813.

A M***.

Novembre 1799.

Ma principale occupation est de savoir quelle constitution aura la France (1). Je crains que la métaphysique de Sieyes ne propose des idées un peu creuses; ses municipalités, sa partie administrative, pourront être bonnes; mais comment composera-t-il son corps législatif? Malheur à leur ouvrage, si ce n'est pas une chambre des représentants fréquemment élue et un sénat à vie ou à long terme qui ait de la consistance!

Le pouvoir exécutif sera *un*... Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il soit à vie; peut-être alors vaudrait-il mieux que les sénateurs fussent élus pour douze ans, et renouvelés par tiers. Que Bonaparte soit président tout simplement et tout de suite; que Sieyes préside le sénat, si cela lui convient; voilà comment j'arrangerais la chose après qu'on aurait établi de bonnes bases constitutionnelles.

(1) Voy. les p. 157 et 159 de ce vol. La loi qui supprimait le directoire exécutif et organisait un gouvernement provisoire est du 19 brumaire (9 novembre 1799). Cette lettre fut écrite peu de jours après, et avant la promulgation de la constitution nouvelle, qui n'eut lieu que le 13 décembre.

Mais il y a quelques points auxquels je mets un prix excessif : que ce soit raison, devoir ou faiblesse, il n'est pas moins vrai que cela ferait beaucoup au bonheur de ma vie. 1° La fête du 10 août doit être abolie ; on n'aura pas, j'espère, le front de maintenir celle du 21 janvier, ni même celle de vendémiaire ; mais le décret de république, proposé par Collot-d'Herbois, n'est pas assez honoré du nom de l'auteur, et a été accompagné de circonstances trop affreuses pour qu'on en fasse aussi un jour de fête. Il ne faudrait maintenir que le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille et de la première fédération, et y ajouter le jour où la nouvelle constitution sera adoptée. Ceci a l'air minutieux ; cependant l'opinion contemporaine et celle de la postérité y sont intéressées. Si les anciennes infamies sont conservées dans la régénération de la France, je proclamerai partout mon acte de dénonciation, qui ne fera rien sans doute à la puissance des régénérateurs, mais ne sera pas sans effet, peut-être, sur leur renommée future ; rien ne me fera négliger ce que l'on doit aux principes et aux martyrs de la liberté. 2° Ils vont faire un calendrier ; je trouverais plus simple de le remettre en sept jours pour la commodité des chrétiens, et même des juifs ; ce qui importe pour l'objet politique, c'est qu'il remonte à l'année 89, véritable ère de la révolution européenne.

Je reviens à ce que je vous ai mandé sur ma position : si les hommes influents jugent à propos de voiler les idées et les hommes de 89, par un demi-retour à la vérité qu'ils se croiraient intéressés à ne pas dire tout entière, il faut que nous ne manquions ni à

notre cause, ni à nous-mêmes; il faut que, sans aigreur contre eux, en se décidant bien ouvertement pour eux, en leur témoignant confiance et déférence, nos amis ne poussent pas la complaisance jusqu'à les laisser seuls dispensateurs des principes et des opinions. Je retrouve dans les proclamations quelques-uns de mes sentiments de tous les temps. Qu'on n'aille pas croire que je demande ici qu'on prouve que je suis bon patriote, bon républicain; on sait tout cela de reste... il faudrait s'élever plus haut. Si j'avais proposé, il y a quinze jours, à mes amis de me laisser parler sur le 18 fructidor comme en parlent aujourd'hui Sieyes et Bonaparte, qui l'ont fait, ils auraient dit comme ***, que j'allais me perdre, les perdre, et perdre la cause. Il en est de même sur d'autres objets. Je vaux mieux que le rôle d'attendre et de crier *bravo* à ce qu'on n'ose dire que quand les maîtres ont parlé. Tout homme libre doit être moins circonspect; je ne puis l'être à ce point après mes vingt-trois années de vétérance. N'est-ce pas un de mes grands avantages d'avoir constamment défendu la morale et l'honneur de la liberté, foulés aux pieds ou abandonnés par tant de monde? Je ne puis être utile que dans ce genre-là, et puisqu'ils cherchent à nous annuler le plus poliment possible, eh bien, professons! professons si nous n'agissons pas, et que notre enseignement se trouve dans les principes manifestés par nous aux diverses époques (1). C'est ainsi, et dès ce moment, que je dois entrer dans la régénération actuelle.

Adieu, etc.

(1) On a vu que les *Fragments historiques* destinés à l'accomplissement

A M. ABEMA,

MINISTRE BATAVE A HAMBOURG.

Lagrange, près Rosoy, Seine-et-Marne, 8 mai 1800.

Vous êtes bien informé de tout ce qui se passe en France : la république se trouvait entre le terrorisme royal et le terrorisme jacobin ; il y avait eu des projets entamés par Sieyes, Talleyrand et autres ; par des généraux tels que Joubert, qui, s'il eût été vainqueur, allait attaquer le jacobinisme. On dit qu'à l'approche des coalisés plusieurs républicains songeaient à une royauté constitutionnelle. Après les victoires de Massena, on resta exposé au pouvoir terroriste qui désignait pour premières victimes les modérés conventionnels et nommément le directeur qui cette fois avait eu le mérite de se mettre en avant (1). C'est dans ces circonstances, et lorsque les bien intentionnés attendaient des secours de Macdonald, Moreau, Beurnonville, que Bonaparte arriva très à propos pour décider cette entreprise et l'exécuter.

Les revers de Saint-Jean d'Acre et l'état de son armée le pressaient d'abandonner cette partie, et soit qu'il rapportât un plan politique, soit qu'il eût

de cette tâche avaient été interrompus par les voyages et la dispersion des principaux collaborateurs. M. de Pusy était aux États-Unis ; plus tard, d'autres amis du général Lafayette occupèrent à l'armée et dans l'état divers emplois ; la censure enfin fut établie, et l'ouvrage, dont nous n'avons dû recueillir et publier que les notes écrites par le général Lafayette lui-même, resta fort incomplet. (Voy. les p. 19 et 46 de [illegible] vol. et la plupart des notes qui se trouvent dans la première partie du 4e vol. sur divers ouvrages relatifs à la révolution française.)

(1) Sieyes.

compté pour excuser son retour sur les défaites de nos armées qu'il trouva victorieuses, sa bonne fortune lui présenta la plus favorable occasion de puissance et de gloire. Les jacobins, auxquels il avait donné plusieurs gages, le prônaient encore; les patriotes espéraient en lui; il imposait aux généraux, avait la confiance des troupes; ses grands talents, son caractère hardi et fort, le rendaient d'autant plus propre à la circonstance, qu'indifférent sur les hommes et sur les moyens, il n'a pas, sur la doctrine de la liberté, un rigorisme embarrassant.

L'exécution fut plus violente que le plan, où l'on n'avait pas prévu la résistance; Bonaparte fut lui-même visiblement déconcerté; il y eut de l'hésitation dans les troupes, et la crainte de voir rétablir la terreur augmenta la satisfaction publique, dès qu'on apprit que la victoire était restée aux adversaires du jacobinisme (1).

(1) Nous n'avons pas cru devoir publier une lettre datée de Lagrange, 9 avril 1800, et adressée à M. d'Archenholz; elle contient sur la situation politique du pays et les sentiments du général Lafayette, dans ces premiers temps du consulat, tout ce qui est exprimé ici, un mois plus tard, à M. Abema, ministre batave à Hambourg. Nous extrairons seulement ces passages: « Quelque regret que j'aie de n'a- « voir pas une dernière fois embrassé mon illustre et paternel ami « Washington, je ne dois pas me repentir d'être resté à portée de me « dévouer aux intérêts de nos exilés par des démarches personnelles, « et surtout par le fait même d'une rentrée dont les obstacles eussent « pu ne pas se borner à moi. — Vous savez que depuis les évènements « de prairial, qui n'eurent de remarquable que d'avoir pu détériorer « encore les affaires et le gouvernement de France, tous les hommes « de talent, et Sieyes à leur tête, prévirent une révolution. On semblait « n'attendre qu'un général, lorsque Bonaparte arriva. Vous voyez « qu'avec son intrépidité, ses talents, ses liaisons, il n'a pas eu trop de « toutes les facilités préparatoires qu'un proscrit ne pouvait pas appro- « cher. La gangrène de l'état, l'apathie des citoyens, étaient telles qu'il « fallait une opération tranchante, etc. »

Bonaparte, laissant à Sieyes le soin de la constitution, se contenta d'y introduire ce qui le rendait maître; et après y avoir attaché le nom de l'auteur, le renvoya avec un domaine national. Vous avez lu cette nouvelle organisation... le premier consul a pris un système d'amalgame, qu'il croit propre à effacer les choses et les personnes antérieures à son gouvernement; les noms odieux et les noms estimés se trouvent confondus, mais, quoiqu'il attache plus de prix à l'utilité actuelle qu'à la conduite passée, et aux talens qu'à la moralité, il veut donner aux honnêtes gens non l'indépendance, mais la prépondérance. Il fera une campagne brillante et une paix honorable. La soumission et la flatterie l'entourent; on l'aime peu parce qu'il n'aime point, et cependant tout ce qui n'est pas contre-révolutionnaire ou terroriste, tout ce qui préfère le bien général à de petites ambitions, fait des vœux pour la prolongation d'une existence à laquelle tient un ordre de choses dont le renversement aurait des effets incalculables. Puisse-t-il reconnaître lui-même qu'il est de son intérêt et de sa gloire d'établir la liberté publique! Ce serait, dans l'embrouillement des choses et la disposition des hommes, le moyen le plus simple et le seul sûr de terminer la révolution au profit de l'humanité.

Mais vous voulez, mon cher ami, que je parle de moi : j'étais dans notre bonne Batavie lorsque j'appris d'abord le retour de Bonaparte, et ensuite le mouvement du 18 brumaire accompagné de toutes les protestations de souveraineté et de représentation nationale, de liberté et d'égalité, qui pouvaient, sinon me tranquilliser tout à fait, du moins autoriser le

parti que je pris de mettre fin moi-même à ma proscription. Il me parut impossible, si on voulait la pure doctrine de 89, de ne pas m'accueillir, et lors même qu'on ne la voudrait pas, de renvoyer un vieux patriote dont les jacobins et les rois avaient marqué la place; je pensai qu'une fois rentré et ne sortant pas, l'affaire de mes compagnons deviendrait facile. J'arrivai donc à Paris; j'écrivis à Bonaparte et à Sieyes et les informai de mon intention d'aller à la campagne; j'eus une conversation avec quelques confidents du dictateur, où j'eus lieu de voir que ma rentrée avait déplu, mais que mes camarades seraient rayés. Je vins tranquillement attendre ici cette radiation des proscrits de 1792, qui a commencé par les prisonniers d'Olmütz et tous les officiers partis avec moi le 19 août. Mes réclamations pour eux sont les seuls rapports que j'ai eus avec le gouvernement. Plusieurs de mes amis intimes et un grand nombre de citoyens associés à ma vie politique, occupent les places du nouveau régime, et je ne puis mieux choisir deux exemples qu'en vous disant que Maubourg accepte le poste d'adjoint au maire de Passy, et que mon fils vient d'obtenir une sous-lieutenance dans le 11e régiment de hussards; mais quoique je jouisse plus que personne de la respiration qui vient d'être rendue à la France, de la réunion des exilés, de l'emploi des meilleurs citoyens, des réparations de tant d'injustices, du ton plus national et plus moral, qui a succédé au détestable esprit conventionnel et à la tyrannie directoriale et jacobine; quoique je fasse des voeux sincères non-seulement pour nos succès extérieurs, ce qui est

bien simple, puisque je crois que les étrangers ne nous veulent et ne nous feraient que du mal, mais pour la conservation personnelle de Bonaparte, je ne trouve pas dans le système actuel assez de liberté pour moi, et je me confirme tous les jours dans la détermination de ne point participer aux affaires publiques.

L'habitation où j'ai réuni ma famille est un héritage de ma malheureuse belle-mère, à quatorze lieues de Paris. J'y suis entouré de l'attachement de mes amis; je ne me mêle pas plus des oppositions que de l'administration, et je profite complètement des droits que j'ai acquis à un honorable repos.

La négociation américaine va bien; mon illustre ami, si le ciel nous l'eût conservé, aurait été content (1).

Il y a dans le nouveau gouvernement, ou plutôt dans la tête de Bonaparte, un caractère de grandeur qui n'a rien de commun avec la politique directoriale. Vous regretterez peut-être que la révolution de brumaire n'ait pas été faite par un pur amant de la liberté; on peut douter qu'il y eût été aussi propre que notre premier consul. Celui-ci, après avoir détruit le jacobinisme, battu la coalition et pacifié l'Europe, trouvera, j'espère, son intérêt et sa gloire à réaliser les principes dont un patriote plus rigoriste aurait craint de s'écarter. En attendant la France sera brillante au dehors, tranquille au dedans, préservée de la fureur des deux partis extrêmes, et votre ami se

(1) Nous ne possédons point les lettres écrites par le général Lafayette à la famille du général Washington, et nous n'avons retrouvé que les touchantes réponses de celle-ci en envoyant des pistolets légués par le testament du général Washington à son ami. (Voy. la note 2 de la p. 36 de ce vol.)

trouve dans la retraite la plus convenable à tous égards qu'il pût aujourd'hui choisir.

« Voilà, mon cher Abema, les confidences que j'avais à vous faire sur la situation politique et sur la mienne. Je vous embrasse, etc. »

A M. MASCLET.

Chavaniac, 18 août 1800.

. . . .
Toute ma famille est en ce moment rassemblée dans ce lieu, où ma tante avait, pendant plusieurs années, désespéré de jamais nous voir. Il m'a été bien doux également de lui présenter ma belle-fille chérie. . . .
. . . .
Ce qui hâtera mon retour, c'est la nouvelle du voyage projeté qui doit bientôt réunir à Paris le général Fitz-Patrick et Charles Fox. Lord Holland, que j'avais eu le plaisir de voir avant mon arrivée ici, m'a parlé de l'aimable accueil que vous lui avez fait à Boulogne. Maintenant je vois une nouvelle organisation sociale dont il est inutile dans cette lettre de discuter le mérite eu égard à la liberté publique, d'autant plus que mes principes vous sont connus, et puisque les psaumes sont devenus à la mode, j'ai le droit de m'appliquer le *sicut erat in principio et nunc et semper*. . . . .

Je suis de tout mon cœur et pour toujours, mon cher Masclet, etc.

A M. MASCLET.

Lagrange, 22 novembre 1800.

J'étais bien sûr, mon cher ami, que votre cœur participerait à la fête de réconciliation, et que vous seriez bien aise d'apprendre que j'y avais assisté (1). Vous savez que M. et madame de Tessé ont été rayés à cette époque; c'est une obligation que j'ai à Bonaparte et qui m'a fait un vif plaisir. . . . .

. . . .

Je n'irai point en Amérique, mon cher Masclet, du moins avec un caractère diplomatique; je suis loin de renoncer à des visites particulières et patriotiques aux États-Unis et à mes concitoyens du Nouveau-Monde; mais à présent je suis beaucoup plus occupé de fermes que d'ambassades; il me semble que si j'arrivais là autrement habillé qu'en uniforme américain je me trouverais aussi embarrassé de ma contenance qu'un sauvage en culotte. Au reste le premier consul ne m'en a point parlé. Je vous félicite d'avoir vu lord Holland; il lui aurait suffi pour m'attacher à lui de la manière dont en 90 il prononçait le nom *of his uncle Charles* (2); il a mérité depuis que le sien fût prononcé par tous les amis de la liberté avec un vif intérêt, et par moi avec une profonde reconnaissance..... Adieu, mon cher ami, etc.

(1) Le traité d'amitié et de commerce entre la France et les États-Unis, signé le 30 septembre 1800. (Voy. la p. 166 de ce vol.)

(2) M. Charles Fox était le troisième fils de Henri Fox, premier lord Holland et secrétaire d'état au département de la guerre, sous le règne de George II.

A M. CHARLES FOX.

Paris, 26 décembre 1800.

Un voyage dans les montagnes d'Auvergne m'avait privé, monsieur, des moyens de vous écrire; j'ai le plaisir en arrivant pour quelques jours ici d'y trouver une occasion de vous exprimer ma reconnaissance et mon profond attachement. Permettez-moi d'espérer quelquefois de vos nouvelles; l'honneur de votre correspondance sera une des plus douces jouissances de ma retraite, comme votre approbation a été une des plus précieuses récompenses de ma vie politique.

Je suis aussi touché que flatté de votre sentiment sur ma situation parce qu'il témoigne à la fois l'attention que vous y avez portée, et cette sympathie de liberté et de patriotisme qui unira toujours, j'ose le dire, certaines âmes. On a tant profané chez nous les principes et les noms les plus sacrés qu'il n'est possible aujourd'hui que d'en revendiquer le culte, et de s'abstenir de ce qui les blesse; encore doit-on se prévaloir d'un privilège de vétéran, car il est utile que de bons citoyens exercent une partie des emplois réparateurs sous le gouvernement d'un homme qui, par tout ce qu'il réunit et même par ce qui lui manque, s'est trouvé singulièrement approprié aux circonstances.

Le régime qu'il acheva de dissoudre était tyrannique, et n'était plus représentatif; sa dictature entourée d'institutions puériles et bizarres, a néanmoins

l'assentiment actuel de la nation qui lui attribue son repos, en attend la paix, y voit une garantie contre les antiques prétentions et les excès récents. Le dernier attentat, aussi effrayant qu'atroce, intéresse de plus en plus au salut de Bonaparte (1).

Je souhaite que sa passion pour la gloire, d'accord avec une ambition bien entendue, prédomine assez pour qu'il cherche dans la liberté le complément de sa prodigieuse existence. Puissions-nous avoir une telle obligation au vainqueur de mes geôliers qui a rappelé mes amis !

« La guerre continentale va finir; votre ministère répondra-t-il au vœu sincèrement pacifique du gouvernement français ? La réconciliation de nos patries pourrait être scellée par de grands bienfaits envers l'humanité ; elle terminera du moins de grands maux. Je lui devrai le bonheur de vous recevoir dans ma ferme solitaire au milieu de personnes qui furent préservées, consolées et à jamais honorées par votre intérêt.

« J'espère que notre ami Fitz-Patrick vous accompagnera ; offrez-lui, je vous prie, mes plus tendres compliments. Je m'unis de cœur à toutes vos occupations, à cette vertueuse opposition qui daigna prendre ma défense et qui conserve le dépôt des idées libérales, à la conduite personnelle de l'illustre chef que j'aime autant que je l'admire, et pour qui ces sentiments de vénération, d'affection et de gratitude dureront autant que ma vie.

(1) Cette lettre fut écrite trois jours après l'attentat du 3 nivôse (23 décembre 1800). Voyez celle de M. Fox, p. 170 de ce vol.

A M. JEFFERSON,
PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS (1).

20 juin 1801.

Mon cher ami,

J'avais été bien long-temps sans recevoir de vos nouvelles lorsque j'ai reconnu avec joie votre écriture sur l'adresse de la lettre apportée par M***. Je me suis rendu sur-le-champ à Paris afin d'apprendre par lui des détails sur tout ce qui concerne notre chère patrie américaine et son digne président. Tout ce que j'ai su m'a donné une satisfaction d'autant plus grande qu'outre la patriotique affection qui me lie aux Etats-Unis, je vois que l'exemple d'un gouvernement fondé sur les simples principes de la liberté, et soutenu par eux, n'a jamais été si nécessaire pour réformer les idées qui dominent dans ce moment. Vous pourriez à peine comprendre à quel point elles sont changées en France. Ceux qui ont gagné ou perdu à la révolution, ont également subi l'impression commune; l'égalité seule a conservé des partisans. Au milieu d'une grande profusion de semences libérales jetées sur cette terre au commencement de la révolution, et quoiqu'elles aient toutes été gâtées, foulées aux pieds, il en est encore resté assez pour améliorer essentiellement la condition du peuple; sans doute il s'en conserve d'autres à présent enfouies ; mais tandis que les droits des hommes sont tout à

(1) Depuis le mois de mars 1801.

fait passés de mode dans l'ancien monde, je trouve de la consolation à espérer que lorsqu'à la paix les Français considéreront l'état de ma jeune patrie adoptive, le parfait accord de la philanthropie et de la liberté, de l'énergie et du bon ordre, appellera encore une fois son aînée à la connaissance de ses droits. Il semble, mon cher ami, que vos partisans et vos adversaires se soient entendus pour vous rendre propre à donner à cette démonstration toute sa force. Je compte aussi sur l'élévation de votre ame et l'aménité de votre caractère pour adoucir la violence des partis à l'intérieur, pour les ramener à ce degré convenable de vivacité qui doit nécessairement exister toujours dans un pays libre.

Votre message a eu parmi les amis de la liberté, ou ceux qui prétendent l'être, le grand succès qu'il mérite. Tous les yeux sont fixés sur vous, et du fond de ma retraite agricole, mon cœur suit toutes vos démarches.

Les dépêches officielles vous auront appris l'échange des ratifications, la situation politique de l'Europe, et les nouvelles de l'Egypte. Je ne m'étendrai pas sur ces objets. — La santé de ma femme s'améliore un peu; mon fils est à présent avec moi après avoir reçu deux balles à la bataille du Mincio, et va sous peu rejoindre son régiment à Milan. Toute la famille demande à être rappelée à votre souvenir. Mon excellent ami, Bureaux de Pusy, m'a bien souvent parlé de vos tendres questions sur tout ce qui me touche et des vœux que votre amitié formait. J'ai été charmé d'apprendre qu'il avait eu le bonheur de rendre quelques services aux États-Unis.

Acceptez l'assurance d'une haute estime, d'un vif intérêt, et d'une éternelle amitié.

AU GÉNÉRAL FITZ-PATRICK.

Paris, 19 juin 1802 (1).

Il serait très aimable à vous, mon cher Fitz-Patrick, d'obtenir de vos amis, lorsqu'ils viennent en France, l'engagement de visiter une retraite où je serais heureux de les recevoir. Je m'attache de plus en plus à la vie rurale qui convient à mes goûts personnels autant qu'à l'état de discordance des affaires publiques avec mes vieux principes. Ma dernière lettre vous exprimait ainsi qu'à M. Fox la part que j'ai prise à votre affliction et l'hommage que mon cœur ne cessera de rendre à la mémoire de l'excellent duc de Bedford. J'espère, mon cher ami, que le rétablissement des postes va lier, à quelques accidents près, notre correspondance, et d'ailleurs il se présentera de fréquentes occasions; mais celle que je désire avec ardeur, est l'accomplissement de l'heureux projet de M. Fox. Vous l'accompagnerez sans doute dans le voyage... Quelle félicité pour moi, pour ma famille, de vous recevoir à Lagrange! M. Fox se propose, dit-on, de s'occuper en France de son ouvrage (2);

(1) Trois mois après le traité de paix avec l'Angleterre, signé à Amiens le 25 mars.

(2) M. Fox écrivit, dans les dernières années de sa vie, « une histoire « des deux derniers rois de la maison de Stuart, suivie de pièces origi- « nales et justificatives. » Cet ouvrage, que la mort de son auteur au mois de septembre 1806 a laissé inachevé, a été traduit en 1809, et publié avec des suppressions et mutilations exigées par la censure.

j'aime à me flatter qu'il lui sera commode d'être à treize lieues de Paris, à l'abri de toute interruption; il faut que je vous aie, à l'un et à l'autre, cette obligation de plus. Vous apprendrez avec plaisir que mon fils est au comble du bonheur par son mariage avec la fille de Tracy, mon collègue constituant, aujourd'hui sénateur, et toujours fidèle à la liberté. Ce sentiment presque éteint en France, mais qui se ranimera tôt ou tard, vient de subir une nouvelle épreuve : Bonaparte a voulu la permanence de ce pouvoir exorbitant qui n'avait d'excuse que dans le besoin d'une dictature réparatrice, et qui n'eût été tolérable pour les bons citoyens qu'en se dirigeant vers la prompte restauration de la liberté publique; aussi ai-je déclaré que j'attendais pour voter qu'elle eût été suffisamment garantie(1); mais de toutes les combinaisons la plus désirable, était que le premier consul y cherchât le complément de sa gloire. Adieu, mon cher Fitz-Patrick; offrez à mes amis l'expression de mon reconnaissant attachement, et agréez la tendre amitié que je vous ai vouée.

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 26 février 1804.

Mon cher ami,

Je vous remercie d'avoir bien voulu regretter que je ne fusse pas sur les lieux, pour pouvoir être honoré de votre choix comme gouverneur de la Loui-

(1) Voy. la p. 199 de ce vol.

siane (1). Au milieu des vœux ardents que je forme pour l'extension de la liberté américaine, j'aurais été particulièrement heureux d'en surveiller le développement parmi cette population d'origine française, mais tous les motifs sont réunis pour que ces frères d'adoption comprennent et s'assurent pour toujours, à eux comme à leur postérité, l'honneur et les avantages d'une telle association.

Le message du 17 octobre, que contenait votre lettre, est un noble témoignage des biens que procurent une bonne constitution et une administration patriote et éclairée. Mon cœur est consolé d'entendre ce langage, d'être témoin de ces résultats, et ce n'est pas sans une douce émotion que je lis le dernier mot, la signature de mon ami.

Je m'en rapporte à la correspondance de M. Livingston, pour vous rendre compte de la dernière découverte et des publications qui y ont rapport (2). Je m'étonne et je m'afflige de trouver le nom de Moreau sur la liste des accusés. Cette assertion a besoin d'être soutenue dans une procédure légale et publique; mais je crois à la réalité d'un complot contre-révolutionnaire, à une combinaison contre la

(1) Dans une lettre du 4 novembre 1803, M. Jefferson avait écrit au général Lafayette : « J'aurais bien sincèrement souhaité que vous eussiez été sur les lieux, afin que nous eussions pu réclamer vos services comme gouverneur de la Louisiane. Les circonstances exigeaient que celui qui serait nommé à cet emploi entrât sur-le-champ en charge. — L'Espagne a protesté contre le droit qu'avait la France de nous céder la Louisiane. Nous avons envoyé des troupes chargées de *recevoir* la remise ou de *prendre* possession, et nous saurons dans un mois quels sont les obstacles qu'elles auront rencontrés. »

(2) La conjuration de Pichegru et de ses complices dans les derniers jours de février. Voy. les p. 252 et 215 de ce vol.

vie de Bonaparte, et à la complicité du cabinet anglais.

J'avance chaque jour dans la guérison de ma fracture (1); j'espère qu'elle sera complète. Ma femme désire être affectueusement rappelée à votre souvenir; nous vivons en famille, à Lagrange, avec nos enfants et trois petits-enfants. J'offre de tendres compliments à notre cher Madison, et de nouvelles assurances de ma gratitude à M. Gallatin (2). Recevez, etc.

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 8 octobre 1804.

MON CHER AMI,

Je vous ai annoncé que je comptais répondre, avec détail, à vos communications (3). Mais quoique je

(1) Voy. la p. 204 de ce vol.

(2) M. Gallatin dirigeait alors les finances des États-Unis; et M. Madison, qui fut plus tard président, était secrétaire d'État.

(3) M. Jefferson avait annoncé au général Lafayette que, par décision du congrès, les terres qui lui avaient été allouées comme ancien major-général de l'armée américaine, seraient placées en Louisiane. En lui donnant avis de cette faveur, il l'engageait à se rendre dans le nouvel état, et disait : « J'aimerais mieux votre seule présence que celle d'une armée de 10,000 hommes pour assurer la tranquillité du pays. » Les anciens habitants français s'attacheraient immédiatement à vous et aux États-Unis. Vous annulleriez les efforts de ces désorganisateurs étrangers qui arrivent en foule. » (30 mars 1804.) — Dans une autre lettre, du 17 juin de la même année, M. Jefferson renouvelait ses instances auprès du général Lafayette : « L'importation des esclaves sollicitée par la Louisiane, disait-il, ne sera jamais accordée; peut-être permettra-t-on l'importation de ceux des autres états; mais vous voudrez recourir à d'autres moyens d'exploitation. Une colonie d'ouvriers français, auxquels pourraient se joindre quelques fugitifs de Saint-Domingue, habitués à la culture, commenceraient les travaux. Vous débuteriez avec environ cinquante tenanciers, dont le nombre s'é-

fusse si vivement sollicité par l'amitié, la reconnaissance et le patriotisme américain, je n'ai point écrit, n'ayant pas eu d'occasion. J'ai été aux eaux du Mont-Dore qui, probablement, complèteront ma guérison à un second voyage. J'ai été ensuite à Chavaniac, chez ma vénérable tante, âgée de quatre-vingt-trois ans. Grâce à Dieu, elle vit encore; mais tandis qu'elle trouve dans nos visites annuelles la consolation, et je puis dire la conservation de sa vieillesse, sa sensibilité est telle, qu'il faut du temps pour la préparer au chagrin de notre départ. Ma femme m'avait accompagné; sa santé, qui ne s'est jamais rétablie depuis ses malheurs, et particulièrement depuis le séjour malfaisant d'Olmütz, a encore différé notre retour. Ainsi, jusqu'à ce moment, je n'ai pu vous donner ma réponse confidentielle. Je m'aperçois que je viens d'indiquer les trois obstacles de nature privée qui, au milieu de tant de motifs d'attraction vers l'Amérique, pourraient être présentés comme devant au moins différer mon départ, s'il n'était plus conforme à vos habitudes, comme aux miennes, de considérer la question premièrement sous le rapport de l'intérêt public.

Je ne puis aller plus loin sans exprimer le sentiment de vive reconnaissance que m'inspire la magnificence du congrès et tout ce que je vous dois.

croîtrait annuellement à mesure que l'expérience indiquerait les meilleurs procédés. Ne seriez-vous pas heureux, mon cher ami, d'être ainsi entouré de familles qui vous regarderaient comme leur père, de devenir réellement le père du nouvel état, car tous, Américains et Français, vous considéreraient comme le lien de leur union? Quittez donc, mon cher ami, le sol qui tremble sous vos pas, et venez dans un pays où vous pouvez faire tant de bien. »

J'éprouve un juste orgueil d'être l'objet d'un pareil don présenté par de telles mains. En même temps que j'aime à reconnaître ainsi sa double importance, en lui-même et par rapport à ma situation, je suis heureux de songer, mon excellent ami, que je vous dois cette distinction, d'autant plus précieuse que toutes les circonstances qui l'ont accompagnée sont particulièrement honorables et agréables. Je m'en rapporte à votre cœur, pour comprendre ce que je sens, et j'arrive à l'objet que, sous tous les rapports, je voudrais pouvoir traiter d'une manière plus positive.

Ma présence en Louisiane, vous paraissez le croire, pourrait être utile; je puis même supposer, d'après votre partialité pour moi, que, si j'étais sur les lieux, je serais peut-être honoré des témoignages de votre confiance.

Je sais que si un sujet de discussion a été dernièrement écarté, il doit se rencontrer souvent des difficultés de même nature; que sans doute l'Espagne suscitera quelques embarras et que je pourrais être utile. Je ne compare pourtant pas les moyens de servir notre cause avec ceux plus prompts et plus étendus qu'une influence hors de ma portée en Europe aurait procurés; encore moins supposerai-je la chance improbable d'une guerre avec la France, puisque alors je ne pourrais prendre parti pour l'un ou pour l'autre pays. Je reconnais volontiers que si je partais sur-le-champ pour attendre vos ordres sur mes terres de Louisiane, je trouverais dans ce parti, et peut-être là seulement, la dignité, la fortune et la sécurité réunies. Je ne suis pas non plus moins excité qu'il y a

trente ans, par la pensée de suivre la liberté américaine dans ses progrès sur le continent. La servir comme magistrat, missionnaire ou soldat, rendrait les derniers temps de ma vie aussi heureux que l'a été son début.

Vous avez été témoin, mon cher ami, de mes espérances pour la liberté française et américaine; vous les avez partagées. La cause de l'humanité est gagnée et affermie en Amérique; rien ne peut plus l'arrêter, la détourner ou la souiller dans ses progrès. Ici, on la croit irrévocablement perdue; mais, prononcer moi-même cette sentence, la proclamer pour ainsi dire, par une expatriation, répugne à ma nature espérante. Je ne puis comprendre comment sans y être contraint par une force matérielle, je quitterais ce terrain, si désavantageux qu'il paraisse; encore moins, comment je pourrais abandonner la plus petite espérance. Peut-être cela tient-il à la faiblesse de mon cœur; mais au milieu des usurpations d'un pouvoir sans contrôle, ou en cas de renversement, s'il y avait danger d'un retour de jacobinisme ou d'une aristocratie royale plus absurde et non moins sanguinaire, je ne désespérerais pas qu'il ne survînt quelques modifications moins contraires à la dignité comme à la liberté de mes compatriotes, et lorsque je considère la prodigieuse influence des doctrines françaises sur les futures destinées du monde, je me dis que moi, promoteur de la révolution, je ne dois pas reconnaître l'impossibilité de la voir de nos jours rétablie sur ses véritables bases, celles d'une juste et généreuse liberté, en un mot, de la liberté américaine.

A présent que je vous ai ouvert mon cœur, vous paraîtra-t-il déraisonnable ou ingrat de différer une décision qui me ferait dire un adieu formel à l'Europe et former un établissement définitif en Amérique? Les obstacles de famille dont j'ai parlé au commencement de ma lettre, feront-ils excuser ce délai? C'est à cette question qu'en ma qualité de vieux citoyen des États-Unis, de nouvel habitant de la Louisiane, d'ami de vos principes et de votre personne, je viens solliciter une réponse. Je n'ai pas besoin d'ajouter que si vous avez disposé des premiers témoignages de votre confiance, il n'est, dans le cas où je viendrais sur les lieux, aucune manière d'être utile qui ne me parût très honorable; mais, comme il se pourrait que quelques membres des deux chambres eussent lié la pensée de leur faveur à celle de mon embarcation immédiate, je n'ai pas voulu envoyer les pouvoirs qui provoqueraient la désignation de ces terrains concédés dont la place et le choix doivent fixer la valeur, avant d'avoir soumis aux réflexions d'une amitié aussi éclairée que la vôtre les motifs de ma conduite.

Je suis resté loin de tout emploi public; je répugnerais à prendre part à une administration si contraire à mes constantes doctrines. Vous verrez par le petit discours que je joins ici et que mes concitoyens de Haute-Loire ont publié (1), que, dans mon refus de places départementales, je ne me suis servi que de prétextes polis, tandis que, pour des offres plus importantes, j'ai répondu aux amis du gouvernement

(1) Voy. ce discours, p. 175 de ce vol.

et à Bonaparte lui-même, que j'étais déterminé à mener une vie de retraite. Le déplorable sort de mon ami Hamilton m'a profondément affligé (1). Je suis bien sûr que, quelle qu'ait été la différence des partis entre vous, vous avez toujours jugé son mérite et que vous regrettez sa perte. Adieu, mon cher et excellent ami; je suis avec tous les sentiments d'affection, de reconnaissance et d'estime, etc. (2).

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 6 novembre 1806.

MON CHER AMI,

. . . .

Les bulletins de l'armée, l'anéantissement de toutes les forces hostiles de ce côté de l'Oder et plus

(1) Le colonel Burr, nommé en 1801 vice-président des États-Unis, avait forcé par des allégations injurieuses M. Hamilton à le provoquer en duel; M. Hamilton succomba. Le colonel Burr, aux élections de 1804, qui confirmèrent M. Jefferson à la presque unanimité dans les fonctions de président, fut remplacé par M. George Clinton. (Voy. sur M. Hamilton la p. 410 du 4e vol.)

(2) Nous ne publions pas deux autres lettres dans lesquelles le général Lafayette, continuant d'expliquer à M. Jefferson les motifs qui le décidèrent à rester en France, objectait de plus le danger d'être pris par les Anglais dans la traversée. M. Jefferson répondit le 16 février 1806 : « La raison que vous me donniez dans vos précédentes lettres, « pour ne pas traverser l'Océan, était bien forte, car votre prise par « les Anglais eût été un grand malheur. Votre présence à la Nouvelle-« Orléans eût certainement ajouté à la sécurité de notre gouvernement « dans ce pays; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas sûr « que vous eussiez pu vous employer à notre service; car nous ne « savons lequel des deux gouvernements d'Espagne ou d'Angleterre « nous forcera à nous prononcer contre l'un ou l'autre. Si c'est l'Es-« pagne, et son attaque paraît imminente, vous ne pourriez probable-« ment prendre aucune part à la guerre. »

loin; la position géographique du quartier-général français, et des divers corps de nos troupes, n'ont pas besoin d'être accompagnés de réflexions. L'ancien système et les anciens princes du continent sont mis en pièces (1), pas cependant au nom, ni pour le profit immédiat de ces principes républicains qui avaient donné la première impulsion au mouvement; mais quoiqu'une direction différente ait été prise, bien des choses ont été gagnées en route; par exemple, l'égalité des taxes est devenue un principe généralement établi, et les armées françaises conduites par un chef si habile sont reconnues invincibles. Mon fils, mon gendre, et tous mes amis personnels sont à l'armée. — J'ai assisté, il y a quelques jours, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de Kosciusko, à un dîner polonais où lui-même se trouvait (2). — Il est presque superflu de dire que je suis constamment occupé et fort satisfait de mes travaux agricoles. Je n'ajouterai aujourd'hui à cette lettre que l'assurance de l'affectueuse gratitude de toute la famille, père, mère, et enfants. Vous connaissez bien mieux que je ne saurais les exprimer les sentiments qui sont gravés dans le cœur de votre ami.

(1) La quatrième coalition continentale de la Prusse alliée à l'Angleterre, à la Russie et à la Suède, se déclara au commencement d'octobre 1806. La victoire d'Iéna est du 14 du même mois; la capitulation d'Erfurth, du 16; le 25, eut lieu l'occupation de Berlin; quelques jours après, le combat de Prentzlow, la prise de Stettin, de Lubeck, et la reddition de Hambourg, de Magdebourg, l'envahissement du Hanovre et de Posen.

(2) Au mois de novembre, la ville de Varsovie fut occupée par les troupes françaises.

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 20 février 1807.

Mon cher ami,

Les nouvelles publiques d'Europe qui vous parviennent par la correspondance du ministre, ne peuvent manquer d'être aussi régulières et aussi exactes que celles que je pourrais vous donner de Lagrange. Ce que j'écrivais à propos de l'Oder, s'est trouvé applicable à la Vistule (1), et va se vérifier encore sur les bords de quelque fleuve plus à l'est. Jusqu'à présent mon fils, mon gendre Lasteyrie, mes amis, n'ont pas été atteints, excepté le jeune Ségur (2) qui a été blessé et fait prisonnier; il sera, je l'espère, bientôt échangé.

L'abolition de la traite des nègres, en Angleterre, m'a rendu bien heureux (3). Vous m'avez vu, il y a plusieurs années, plein de l'espoir d'assurer à la France l'honneur de la mesure; mais je jouis du fond du cœur de ce qu'elle vient d'être adoptée ailleurs; et je ne puis plus douter de la prompte et complète abolition de cet abominable trafic. Mon cher ami, l'impulsion libérale donnée par les patriotes américains, continuée en France pendant

(1) Dès le commencement de décembre 1806, la ville de Thorn sur la Vistule fut occupée. Le combat de Preussisch-Eylau contre les Russes eut lieu le 8 février 1807; la prise de Dantzig est du 20 mai.

(2) Le comte Philippe de Ségur, lieutenant-général, membre de la chambre des pairs et de l'Académie française.

(3) Elle fut abolie le 25 mars 1807.

quelques années, s'étend, malgré toutes les secousses et tous les obstacles.

En admirant votre administration qui fait le bonheur des États-Unis et doit servir d'exemple à tous les peuples, mon cœur éprouve les plus tendres jouissances de l'amitié. Ma famille désire que ses sentiments de respect, d'affection et de gratitude vous soient rappelés. Nous espérions l'arrivée d'un petit garçon qui eût porté votre nom; mais le petit Tommy s'est trouvé une petite fille. Recevez l'assurance, etc.

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 19 avril 1807.

Mon cher ami,

Mes sentiments vous sont tellement connus depuis trente ans, qu'il est presque superflu d'exprimer ce que j'ai éprouvé en apprenant la conspiration que vous avez eu la sagesse, l'énergie et le bonheur de déjouer (1). Les détails qui nous sont parvenus, sont bien imparfaits. Se proposait-on de dissoudre cette union fédérale à laquelle les évènements et les sentiments de toute ma vie sont tellement liés que la pensée que je pourrais en voir le terme me semble aussi étrange, que serait celle de me survivre à moi-même? cherchait-on à détruire les principes républicains par lesquels notre glorieuse révolution a conduit les

(1) On verra plus loin, dans la lettre de M. Jefferson (14 juillet 1807), quelques détails sur la conspiration du colonel Burr.

États-Unis au plus haut degré de liberté et de bonheur, ou se bornait-on à engager toutes les richesses de la Louisiane dans une expédition illégitime qui eût amené la guerre entre l'Amérique et la France? Au milieu de toutes ces suppositions j'ai vécu dans les angoisses d'une vive anxiété jusqu'au moment où nous avons eu l'assurance que tout danger était passé. J'étais d'autant plus inquiet, mon cher ami, que j'étais tourmenté par le souvenir de qui s'était passé entre nous; et quoique toutes les circonstances publiques et particulières de ma position vous eussent été soumises, que votre approbation me mît à l'abri des remords, je dois avouer que si j'avais manqué une occasion de seconder vos patriotiques efforts, le reste de ma vie aurait été condamné à de profonds regrets.

Que je me réjouisse avec vous, mon excellent ami, de la favorable issue de cette malheureuse affaire! Il est bien inutile de vous l'exprimer, mais je trouve du plaisir à répéter que mon cœur s'unit à toutes les félicitations publiques et particulières, à tous les témoignages d'estime, d'affection et de confiance que vous recevez. Tels étaient les sentiments du commandant de l'armée de la Virginie pour son digne gouverneur (1). Ils ont été confirmés par des années de rapports mutuels et une amitié à laquelle se joint une vive reconnaissance.

Cependant, en même temps que j'éprouve tous les sentiments d'un patriote américain, votre ami personnel, je m'afflige de voir sur la liste des accusés quel-

(1) M. Jefferson était gouverneur de l'état de Virginie en 1781, lorsque le général Lafayette y commandait l'armée.

ques noms de compagnons avec lesquels j'ai combattu pour la cause de l'indépendance, et surtout d'apprendre que l'un des prisonniers, à Washington, est l'homme qui a si noblement risqué sa vie pour ma délivrance. — Je sais seulement que le général Wilkinson a cru Bollmann complice du colonel Burr. — Ne connaissant pas les motifs sur lesquels cette opinion est fondée, je me borne à dire que les ennemis de la liberté, et surtout nos puissants geôliers, doivent être loin de compatir au malheur d'un homme dévoué à l'ami de la liberté qu'ils détestaient; c'est à moi l'objet de sa noble entreprise d'Olmütz, ému que je suis par tous les sentiments les plus vifs d'attachement et de gratitude, qu'il appartient de m'intéresser à son sort. L'élévation et la délicatesse de votre ame me dispensent de m'étendre sur un sujet que je sais à peine comment traiter, non par une précaution peu conforme à mon caractère, mais parce que dans mon ignorance je ne sais ce qu'on pourrait tenter en sa faveur, si ce n'est d'appeler avec instance votre attention sur une précédente action aussi héroïque que désintéressée, et d'inspirer à votre amitié quelques-uns de mes sentiments. Ils seraient bien au-dessous de mes obligations si dans ce moment ils ne remplissaient pas mon cœur. L'inflexibilité républicaine par rapport aux autres n'a jamais été pratiquée par moi, et l'expérience m'a montré que ceux qui se vantaient en France, d'être sous ce rapport moins faible que je ne le suis, n'ont pas dans les derniers temps fait preuve d'un patriotisme qu'on pût envier. Ainsi, quelles qu'aient été les vues de Bollmann dans ce fatal voyage à la Nou-

velle-Orléans, je dirai librement combien je désire que le souvenir d'un autre voyage puisse être offert en compensation, et je remets avec une entière confiance le soin d'accomplir ce vœu à mon ami, au citoyen le plus offensé de toute l'Union, comme président et comme homme, mais en même temps à celui qui, mieux que personne dans les deux mondes, peut à la fois apprécier ma sollicitation et en assurer le succès. . . . .

George a eu le bonheur, à la bataille sanglante d'Eylau, de sauver la vie de son général, qui avait eu son cheval tué, et se trouvait engagé sous lui avec une cuisse foulée. Mon fils mit pied à terre, dégagea Grouchy de dessous le cheval, et lui donna le sien. Depuis ce temps, et probablement à cette occasion, nous avons eu une nouvelle manifestation de malveillance déjà, je puis le dire, officiellement exprimée. Après l'affaire de Prentzlow où George avait eu le bonheur de voir sa conduite approuvée, non-seulement il a dû renoncer à l'espoir d'obtenir de l'empereur aucun avancement, mais son zèle dans l'armée active déplaît assez pour qu'il ait à craindre d'être envoyé avec son grade de lieutenant dans quelque régiment éloigné. C'est pourquoi il est décidé à revenir près de nous aussitôt que les circonstances lui permettront de quitter la division à laquelle il est attaché, à moins qu'il ne survienne quelque explication à ce sujet. Ma situation personnelle est toujours la même. . .

Ma femme éprouve dans ce moment une crise de souffrance. Vraiment, mon cher ami, je ne sais comment elle aurait pu traverser l'Atlantique, ni comment

dans la situation actuelle des affaires nous pourrions espérer de nous rejoindre.

Adieu, mon cher ami, etc.

DE M. JEFFERSON AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Washington, 14 juillet 1807.

MON CHER AMI,

J'ai reçu hier au soir vos lettres du 20 février et du 19 avril. Un bâtiment de Baltimore qui va mettre à la voile, me procure la facilité d'y répondre sur-le-champ, de vous dire avec quel plaisir tout ce qui vient de vous est reçu, et de vous répéter l'assurance de mon affection pour vous et pour votre famille. Je vois avec beaucoup de peine le mauvais état de la santé de madame de Lafayette; je me flatte d'apprendre bientôt son rétablissement, car elle est encore trop jeune pour que cet espoir ne soit pas soutenu par une très grande confiance.

Mesurant le bonheur à l'échelle américaine, et désirant sincèrement le vôtre et celui de votre famille, nous aurions attaché un grand prix à vous voir fixés de ce côté-ci de l'Océan; mais je doute qu'il soit possible de trouver jamais une compensation à la perte de cette espèce de société à laquelle on a été habitué dès l'enfance. Certainement si vous eussiez été, comme je l'aurais voulu, à la tête du gouvernement de la Nouvelle-Orléans, Burr ne m'aurait pas causé un instant d'inquiétude. Sa conspiration a été l'une des plus criminelles dont l'histoire nous fournisse

l'exemple; son projet était de séparer les états de l'ouest du reste de l'Union, de leur adjoindre Mexico, de se placer à leur tête, de leur donner ce qu'il appelle un gouvernement énergique, et de fournir ainsi un exemple et un instrument pour la destruction de notre liberté. Un homme capable de se persuader qu'il pourra effectuer un pareil plan avec des matériaux américains ne semble mériter qu'une place à Bedlam. La gravité du crime demande pourtant une punition plus sérieuse; mais, quoiqu'il n'y ait personne aux États-Unis qui doute de sa culpabilité, notre loi a entouré l'accusé de tant de garanties contre l'accusateur, que je ne sais encore s'il sera condamné. Parmi les quarante-huit jurés qui doivent être cités, il doit choisir les douze qui le jugeront; et si un seul d'entre eux persiste à ne pas le reconnaître coupable, il sera nécessairement absous (1).

Jamais la force nationale de notre forme de gouvernement ne s'est manifestée d'une manière plus évidente qu'à l'occasion de cette conspiration. Burr avait probablement engagé un millier d'hommes à suivre sa fortune, sans leur faire connaître ses projets, si ce n'est pour les assurer qu'ils avaient l'approbation du gouvernement. Du moment qu'une proclamation fut publiée pour les détromper, il se trouva abandonné et réduit à une trentaine d'hommes sans aveu; le peuple se leva en masse sur les points où se trouvaient les conspirateurs et sur ceux où l'on soupçonnait leur présence; l'énergie avec laquelle il se prononça suffit pour étouffer l'entreprise, en un

(1) Le colonel Burr fut acquitté.

instant, sans qu'on eût besoin du concours d'un seul homme des troupes régulières qui se sont bornées à garder les postes où elles se trouvaient placées. Le premier fait d'armes de Burr devait être de s'emparer de la Nouvelle-Orléans, d'où il espérait tenir en bride toute la contrée supérieure ; d'un autre côté, l'occupation de cette ville le plaçait, pour ainsi dire, à la porte de Mexico. C'est avec plaisir que je vous apprends qu'aucun créole, aucun Américain établi dans le pays avant la cession, n'a pris parti pour lui ; ses partisans étaient tous de nouveaux émigrants des États-Unis, en fuite devant les poursuites de la justice ou de leurs créanciers, des aventuriers et spéculateurs de toutes les espèces.

. . . .

Je vous envoie une proclamation qui vous montrera dans quelle position nous sommes à l'égard de l'Angleterre. Jamais, depuis la bataille de Lexington (1), je n'ai vu le pays dans l'état d'exaspération où il est aujourd'hui ; cette bataille même n'avait pas produit une semblable unanimité d'opinions. Les fédéralistes eux-mêmes sont d'accord avec nous sur le but, quoiqu'ils soient prêts à revenir à leur vieille

(1) Le premier combat contre la métropole au mois d'avril 1775, quatorze mois avant la déclaration de l'indépendance américaine. — Le gouvernement anglais, qui ne permettait pas le transport de certaines marchandises vers la France, alla plus loin en s'attribuant le droit de visiter les vaisseaux américains et de s'emparer des marins d'origine anglaise. Sous ce dernier prétexte, des équipages entiers étaient enlevés. Enfin un navire anglais, ayant pénétré dans la Chesapeake, entreprit de presser les matelots américains ; les milices prirent les armes, les corps de volontaires se réunirent sur les côtes. Le ministère britannique, averti par ce soulèvement, ordonna que les matelots américains fussent ramenés sur le pont des navires d'où ils avaient été enlevés, en déclarant qu'il n'avait point ordonné la *presse*.

habitude de condamner toutes les mesures que nous prendrons pour y parvenir. « Réparation pour le « passé et sûreté pour l'avenir, » voilà notre devise. Nous verrons maintenant si nous en viendrons à bout par de paisibles négociations, ou s'il faudra recourir soit à l'interdiction du commerce (*non intercourse*), soit à la guerre. Nous avons actuellement, sur les points les plus exposés de la côte, près de deux mille hommes pour empêcher l'importation des denrées apportées sur des bâtiments anglais.

Recevez, mon cher ami, mes vœux affectueux et les assurances d'une constante et respectueuse estime.

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 18 septembre 1807.

MON CHER AMI,

Vos renseignements sur la conspiration de Burr étaient impatiemment attendus. Combien je suis heureux de cette nouvelle preuve qu'une telle subversion d'hommes et de choses ne pouvait s'opérer sur la terre de la liberté! Je me réjouis aussi de voir les différents états si opposés aux idées de séparation. On découvrira, laissez-moi l'espérer, que mes frères d'armes n'avaient pas compris la portion la plus coupable des opérations de Burr. Dans tous les cas, je suis soulagé d'un grand poids par la nouvelle de la délivrance de Bollmann (1). Il y a dans les me-

(1) Cette nouvelle avait été donnée dans une lettre que nous ne possédons pas.

sures d'un gouvernement légitime, présidé par un patriote, quelque chose de si digne, de si consolant à contempler, qu'aucun pouvoir si fort qu'il soit, aucun météore si éblouissant qu'il paraisse, ne peut soutenir la comparaison.

Le sentiment de la vraie gloire est également satisfait par la conduite du peuple américain, l'unanimité des partis, et la sagesse énergique du pouvoir exécutif, pour réprimer les dernières insultes de la Grande-Bretagne. J'ignore si son ministère donnera réparation pour le passé et sécurité pour l'avenir; mais si une question d'honneur et de salut pour les États-Unis devait être décidée par les armes, je sens que tous les vétérans de la guerre révolutionnaire seraient encore prêts à servir l'indépendance américaine, devoir si cher et si sacré que devant lui toute autre considération s'évanouirait.

La nouvelle organisation de l'Europe n'est pas encore terminée. Tant que l'empereur russe sera allié de la France (1), on n'a à craindre aucune résistance importante; mais la question turque ne s'éclaircit pas (2); l'Asie est probablement entrée dans les plans arrêtés à Tilsitt. — Vous apprendrez par cette occasion le sort de Copenhague. Les gazettes et tous les discours ne parlent que de paix. Il n'y a pas moyen d'empêcher sa conclusion sur le continent; toutefois avant que le nouveau système soit en

(1) La paix entre la France et la Russie fut conclue à Tilsitt, le 7 juillet.

(2) Sélim III, sultan régnant depuis 1790, avait été déposé, le 29 mai 1807, par les janissaires, et remplacé par Mustapha IV, fils de son frère, qui fut lui-même déposé l'année suivante, et remplacé par Mahmoud.

vigueur, on doit prévoir un nouvel emploi de la force militaire.

J'espère que les États-Unis pourront encore éviter la guerre; cependant s'ils étaient forcés à la faire, ne pensez-vous pas qu'il faudrait s'assurer la possession du Canada, afin d'avoir cette grande porte fermée aux attaques et aux complots? Plus l'Amérique sera éloignée du contact européen, plus il y aura de profit pour elle et même pour la liberté en général.

Mon fils et mon gendre, le neveu du philosophe agriculteur (1), sont à présent avec nous. George a été assez heureux pour obtenir la bienveillance de tout le monde excepté d'un seul, qui lui est si contraire, qu'il a dû cesser toute activité militaire.

Je suis avec tous les sentiments dont mon cœur est rempli, etc.

A M. DE MAUBOURG.

Janvier 1808 (2).

Je ne vous ai pas encore écrit, mon cher ami, du fond de l'abîme de malheur où je suis plongé... j'en étais bien près lorsque je vous ai transmis les derniers témoignages de son amitié pour vous, de sa confiance dans vos sentiments pour elle. On vous aura

(1) M. Charles de Lasteyrie.

(2) Cette lettre fut écrite peu de temps après la perte de madame de Lafayette, le 24 décembre 1807. Le général Lafayette y faisait part à son ami, alors absent, de toutes les circonstances de la maladie de madame de Lafayette, et des derniers témoignages d'affection qu'il en avait reçus. Ces détails sont trop intimes pour être publiés, mais nous n'avons pas cru devoir supprimer entièrement l'hommage qui les accompagnait.

déjà parlé de la fin angélique de cette incomparable femme. J'ai besoin de vous en parler encore; ma douleur aime à s'épancher dans le sein du plus constant et cher confident de toutes mes pensées au milieu de toutes ces vicissitudes où souvent je me suis cru malheureux; mais jusqu'à présent, vous m'avez trouvé plus fort que mes circonstances; aujourd'hui, la circonstance est plus forte que moi.

Pendant les trente-quatre années d'une union où sa tendresse, sa bonté, l'élévation, la délicatesse, la générosité de son ame charmaient, embellissaient, honoraient ma vie, je me sentais si habitué à tout ce qu'elle était pour moi, que je ne le distinguais pas de ma propre existence. Elle avait quatorze ans et moi seize, lorsque son cœur s'amalgama à tout ce qui pouvait m'intéresser. Je croyais bien l'aimer, avoir besoin d'elle, mais ce n'est qu'en la perdant, que j'ai pu démêler ce qui reste de moi pour la suite d'une vie qui avait paru livrée à tant de distractions, et pour laquelle néanmoins il n'y a plus ni bonheur, ni bien-être possible. Le pressentiment de sa perte ne m'avait jamais frappé comme le jour où, quittant Chavaniac, je reçus un billet alarmant de madame de Tessé; je me sentis atteint au cœur. George fut effrayé d'une impression qu'il trouvait plus forte que le danger. En arrivant très rapidement à Paris, nous vîmes bien qu'elle était fort malade; mais il y eut dès le lendemain un mieux que j'attribuai un peu au plaisir de nous revoir. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Voilà bien des souvenirs que j'aime à déposer dans votre sein, mon cher ami; mais il ne nous reste que des souvenirs de cette femme adorable à qui j'ai dû un bonheur de tous les instants, sans le moindre nuage. Quoiqu'elle me fût attachée, je puis le dire, par le sentiment le plus passionné, jamais je n'ai aperçu en elle la plus légère nuance d'exigence, de mécontentement, jamais rien qui ne laissât la plus libre carrière à toutes mes entreprises; et si je me reporte aux temps de notre jeunesse, je retrouverai en elle des traits d'une délicatesse, d'une générosité sans exemple. Vous l'avez toujours vue associée de cœur et d'esprit à mes sentiments, à mes vœux politiques, jouissant de tout ce qui pouvait être de quelque gloire pour moi, plus encore de ce qui me faisait, comme elle le disait, connaître tout entier; jouissant surtout lorsqu'elle me voyait sacrifier des occasions de gloire à un bon sentiment. — Sa tante madame de Tessé me disait hier : « Je « n'aurais jamais cru qu'on pût être aussi fanatique « de vos opinions et aussi exempte de l'esprit de « parti. » En effet, jamais son attachement à notre doctrine n'a un instant altéré son indulgence, sa compassion, son obligeance pour les personnes d'un autre parti ; jamais elle ne fut aigrie par les haines violentes dont j'étais l'objet, les mauvais procédés et les propos injurieux à mon égard, toutes sottises indifférentes à ses yeux du point où elle les regardait et où sa bonne opinion de moi voulait bien me placer. — Vous savez comme moi tout ce qu'elle a été, tout ce qu'elle a fait pendant la révolution. Ce n'est pas d'être venue à Olmütz comme

l'a dit Charles Fox, «sur les ailes du devoir et de « l'amour, » que je veux la louer ici, mais c'est de n'être partie qu'après avoir pris le temps d'assurer, autant qu'il était en elle, le bien-être de ma tante et les droits de nos créanciers; c'est d'avoir eu le courage d'envoyer George en Amérique. — Quelle noble imprudence de cœur à rester presque la seule femme de France compromise par son nom qui n'ait jamais voulu en changer (1)! Chacune de ses pétitions ou réclamations a commencé par ces mots : *la femme Lafayette.* Jamais cette femme, si indulgente pour les haines de parti, n'a laissé passer, lorsqu'elle était sous l'échafaud, une réflexion contre moi sans la repousser, jamais une occasion de manifester mes principes sans s'en honorer et dire qu'elle les tenait de moi; elle s'était préparée à parler dans le même sens au tribunal; et nous avons tous vu combien cette femme si élevée, si courageuse dans les grandes circonstances, était bonne, simple, facile, dans le commerce de la vie; trop facile même et trop bonne, si la vénération qu'inspirait sa vertu n'avait pas composé de tout cela une manière d'être tout à fait à part. C'était aussi une dévotion à part que la sienne. Je puis dire que pendant trente-quatre ans, je n'en ai pas éprouvé un instant l'ombre de gêne; que toutes ses pratiques étaient sans affectation subordonnées à mes convenances, que j'ai eu la satisfaction de voir mes amis les plus incrédules, aussi constamment accueillis, aussi aimés, aussi estimés, et leur vertu aussi

(1) La plupart des femmes d'émigrés avaient, en 1793, rempli la formalité d'un divorce simulé, pour mettre à l'abri une portion de leur fortune.

complètement reconnue que s'il n'y avait pas eu de différence d'opinions religieuses; que jamais elle ne m'a exprimé autre chose que l'espoir qu'en y réfléchissant encore, avec la droiture de cœur qu'elle me connaissait, je finirais par être convaincu. Ce qu'elle m'a laissé de recommandations est dans le même sens, me priant de lire pour l'amour d'elle quelques livres, que certes j'examinerai de nouveau avec un véritable recueillement; et appelant sa religion pour me la faire mieux aimer *la souveraine liberté*, de même qu'elle me citait avec plaisir ce mot de Fauchet : « Jésus-Christ mon seul maître. » — On a dit qu'elle m'avait beaucoup prêché; ce n'était pas sa manière. — Elle m'a souvent exprimé dans le cours de son délire la pensée qu'elle irait au ciel, et oserai-je ajouter que cette idée ne suffisait pas pour prendre son parti de me quitter? Elle m'a dit plusieurs fois : « Cette vie est courte, troublée... réunissons-nous en « Dieu; passons ensemble l'éternité. » Elle m'a souhaité et à nous tous *la paix du Seigneur*.

Quelquefois on l'entendait prier dans son lit. Il y eut, une des dernières nuits, quelque chose de céleste à la manière dont elle récita deux fois de suite, d'une voix forte, un cantique de Tobie applicable à sa situation, le même qu'elle avait récité à ses filles en apercevant les clochers d'Olmütz (1). Voilà comment cet

(1) Voici le texte du cantique récité par madame de Lafayette à l'aspect d'Olmütz, quand elle vint partager la captivité du général Lafayette, au mois d'octobre 1795 : « Seigneur, vous êtes grand dans l'éter« nité, votre règne s'étend dans tous les siècles, vous châtiez et vous « sauvez, vous conduisez les hommes jusqu'au tombeau, et vous les en « ramenez, et nul ne se peut soustraire à votre puissante main. Rendez « grâces au Seigneur, enfants d'Israël, et louez-le devant les nations :

ange si tendre a parlé dans sa maladie, ainsi que dans les dispositions qu'elle avait faites il y a quelques années, et qui sont un modèle de tendresse, de délicatesse et d'éloquence du cœur.

Vous parlerai-je du plaisir sans cesse renaissant que me donnait une confiance entière en elle, jamais exigée, reçue au bout de trois mois comme le premier jour, justifiée par une discrétion à toute épreuve, par une intelligence admirable de tous les sentiments, les besoins, les vœux de mon cœur; et tout cela mêlé à un sentiment si tendre, à une opinion si exaltée, à un culte, si j'ose dire, si doux et si flatteur, surtout de la personne la plus parfaitement naturelle et sincère qui ait jamais existé !

C'est lundi que cette angélique femme a été portée, comme elle l'avait demandé, auprès de la fosse où reposent sa grand'mère, sa mère et sa sœur, confondues avec seize cents victimes (1); elle a été placée à part, de manière à rendre possibles les projets futurs de notre tendresse. J'ai reconnu moi-même ce lieu lorsque George m'y a conduit jeudi dernier et que nous avons pu nous agenouiller et pleurer ensemble.

Adieu, mon cher ami; vous m'avez aidé à surmonter quelques accidents bien graves et bien péni-

« parce qu'il vous a ainsi dispersés parmi les peuples qui ne le connaissent point, afin que vous publiiez ses miracles, et que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui soit le Dieu tout-puissant. C'est lui qui nous a châtiés à cause de nos iniquités, et c'est lui qui nous sauvera pour signaler sa miséricorde. Considérez donc la manière dont il nous a traités, bénissez-le avec crainte et avec tremblement, et rendez hommage par vos œuvres au roi de tous les siècles. Pour moi, je le bénirai dans cette terre où je suis captive, etc. » (Tobie, chap. XIII, v. 2, 3, 4, 5, 6 et 7.)

(1) Dans le cimetière de Picpus. Voy. la p. 271 du 4e vol.

bles auxquels le nom de malheur peut être donné jusqu'à ce qu'on ait été frappé du plus grand des malheurs du cœur : celui-ci est insurmontable ; mais, quoique livré à une douleur profonde, continuelle, dont rien ne me dédommagera ; quoique dévoué à une pensée, un culte hors de ce monde, et j'ai plus que jamais besoin de croire que tout ne meurt pas avec nous, je me sens toujours susceptible des douceurs de l'amitié... Et quelle amitié que la vôtre, mon cher Maubourg !

Je vous embrasse en son nom, au mien, au nom de tout ce que vous avez été pour moi depuis que nous nous connaissons.

Adieu, mon cher ami.

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 18 novembre 1809.

MON CHER AMI,

Je ne sais plus quand je pourrai goûter la consolation de votre correspondance. — Il y a eu du fracas en Europe. Je ne parle pas de l'expédition anglaise commandée par lord Chatam ; on doit en toute justice dire que, quelles que fussent ses intentions, ses troupes, vu leur nombre et la situation où se trouve la côte, ont fait aussi peu de mal que possible (1). —

(1) La cinquième coalition commença au mois d'avril 1809. Le Tyrol, cédé par le traité de Presbourg (26 décembre 1805), se souleva ; mais le 13 mai, après la victoire d'Eckmühl, l'armée française occupa Vienne pour la seconde fois. Le 6 juillet, la bataille de Wagram

L'Espagne est le théâtre d'une énergique résistance, de barbaries réciproques et d'une horrible destruction. L'empereur d'Autriche s'est cru obligé de signer une paix, moins mauvaise à la vérité que celle dont on l'avait menacé, mais telle encore, que son influence et son territoire sont considérablement diminués, et ses partisans abandonnés à la merci du vainqueur. Les deux seuls peuples qui opposent à nos troupes une vigoureuse résistance, les Espagnols et Tyroliens n'étaient gênés par la présence d'aucun roi ni prince (1). Vous vous occupez peu des intérêts de l'église romaine... Je vous dirai pourtant qu'une excommunication réelle, quoique mitigée, contre l'empereur, a été suivie de l'enlèvement du pape, et que des cardinaux effrayés sont accourus à la chapelle impériale offrir leur assistance volontaire au service divin (2). Les routes

amena le traité signé à Vienne le 14 octobre entre la France et l'Autriche, obligée de céder Salsbourg, Gorice, Montefalcone, Trieste, le cercle de Villach, tous les pays à la droite de la Save, la Gallicie occidentale avec Cracovie, le cercle de Zamosc, etc. L'Autriche reconnaissait en même temps les changements survenus ou qui pourraient survenir en Espagne, en Portugal, en Italie, et adhérait au système prohibitif adopté par la France et la Russie contre l'Angleterre. Pendant cette campagne, l'amiral Chatam dirigea à l'embouchure de l'Escaut une expédition qui fut repoussée.

(1) Par le traité de Bayonne, du 5 mai 1808, Charles IV avait cédé ses titres sur les Espagnes à Napoléon; il se rendit à Compiègne quelques jours après, en même temps que Ferdinand, prince des Asturies, les infants don Carlos et don Antonio, partirent pour Valençay, département de l'Indre, après avoir envoyé à Madrid leur adhésion au traité du 5 mai. A la fin du mois, l'Espagne était soulevée; une junte provinciale, tenue à Madrid, proclamait Ferdinand VII (27 mai). — En même temps, Joseph Napoléon fut proclamé roi d'Espagne par son frère.

(2) La bulle d'excommunication du pape Pie VII, contre Napoléon et ses coopérateurs à l'envahissement de Rome, fut émise le 11 juin 1809, le lendemain de la promulgation à Rome du décret ordonnant la réunion des états de l'Église à l'empire français. L'enlèvement de Pie VII eut lieu le 6 juillet.

sont couvertes de rois et de princes qui viennent faire leur cour, et recevoir des ordres pour la confédération du Rhin et les autres territoires dépendants du trône supérieur. J'aimerais mieux voir des députés populaires se rendant à une fédération générale de liberté et d'égalité, mais je ne puis m'empêcher de remarquer la prodigieuse influence du mouvement révolutionnaire égaré dans sa route, de l'enthousiasme et des talents dont une monarchie aristocratique aurait toujours empêché le déploiement. On dit à présent dans la portion la plus pensante de l'Allemagne et ailleurs, que c'est la seule manière de rétablir *un équilibre de principes ou un équilibre de lumières*, expressions qui assurément ne sont pas applicables à notre oscillation rétrograde vers la monarchie absolue et les priviléges héréditaires.

Que dirai-je des affaires américaines par rapport à l'Europe? la conduite de la Grande-Bretagne a été et continue d'être insolente, malicieuse et peu franche; de ce côté, les États-Unis ont à combattre non seulement un principe général d'ambition et de despotisme maritime, mais encore une rancune particulière qui a devancé la jalousie nationale (1). En France, le

(1) En 1806, le gouvernement britannique mit en vigueur le système du blocus nominal, et prétendit interdire aux Américains le commerce avec la France et les états qui en dépendaient. Alors, par un décret du 21 novembre de la même année, daté de Berlin, l'empereur déclara les îles britanniques en état de blocus pour tout le continent, défendit tout commerce et correspondance avec elles, et ordonna de saisir toute marchandise de provenance anglaise. Le 11 novembre 1807, l'Angleterre, par représailles et en vertu des *ordres du conseil*, retira aux neutres la faculté de commercer avec tout pays d'où son propre commerce était exclu, les soumit à un droit de visite, avec pouvoir de les amener dans ses ports, d'examiner et imposer leurs

peuple et même les membres du gouvernement voudraient maintenir le droit des neutres et former des liens plus intimes avec l'Amérique, mais l'idée fixe et erronée qui dirige la politique de l'empereur le fait agir d'une manière toute contraire à ce que la justice, l'intérêt national et sa propre haine contre l'Angleterre auraient dû dicter. Je suis si convaincu de cette vérité, que tous les jours j'espère que ses grandes facultés de discernement et de calcul lui feront à la fin découvrir qu'il suit une fausse direction dans son plan contre la Grande-Bretagne.

Quoique je ne vous apprenne rien de nouveau, je trouve toujours un grand plaisir à vous exprimer l'affection et l'estime qui m'ont dévoué à vous pour toujours.

A M. JEFFERSON.

Paris, 20 février 1810.

. . . . . . Le récit des actes de ce pouvoir impérial, singulier mélange de grandeur empruntée à la

cargaisons. En opposition à *ces ordres du conseil*, un décret de Milan, du 17 décembre 1807, déclara que tout bâtiment qui s'y soumettrait serait *dénationalisé* et de bonne prise; un grand nombre de vaisseaux américains furent de la sorte saisis dans les ports de France, d'Espagne et de Naples. Aux mois de décembre 1807, de mars 1809, et de mai 1810, le congrès opposa à ces violences réciproques un *embargo général* prohibant toute relation commerciale des États-Unis avec l'Angleterre ou la France. C'est alors que, le 28 avril 1811, Napoléon rapporta une partie de ses décrets à l'égard de l'Amérique, rétablit avec elle de plus justes relations, tandis que le gouvernement britannique, par sa persistance dans l'application rigoureuse des *ordres du conseil*, provoqua la guerre de 1812.

révolution et d'abaissement contre-révolutionnaire, vous apprendra nos triomphes sur les ennemis étrangers, le récent agrandissement de notre territoire hors des limites qui lui conviennent, ainsi que de nouvelles mesures contre la liberté publique (1). L'attention générale se porte principalement sur les progrès de nos armées au sud de l'Espagne (2), et l'incorporation de la Hollande à la France. Ce dernier évènement met en fuite les capitaux, en même temps qu'on fait espérer aux capitalistes que l'empereur est sur le point d'entamer avec l'Angleterre quelques négociations (3). On est aussi très occupé de la rupture avec le pape qui jette le gouvernement français dans les divers embarras attachés aux disputes de ce genre partout où l'égalité religieuse n'est pas complète, du mariage de Bonaparte avec une archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur François et d'une princesse Bourbon (4), ce qui lie par la plus intime parenté Bonaparte à la maison d'Autriche et à toutes les bran-

(1) Les dernières dispositions du Code pénal furent promulguées le 2 mars. Un décret impérial du jour suivant établissait huit prisons d'état permanentes. Il suffisait, pour que la détention fût ordonnée, d'une simple décision du conseil privé, sur le rapport du ministre de la police ou de la justice.

(2) Le 2 février 1810, Séville, siége de la junte suprême des insurgés espagnols, avait été occupée. Alicante, Carthagène, Cadix, où se réfugia la junte, et l'île de Léon, étaient les seuls points où n'avaient pas encore pénétré les troupes françaises.

(3) Le 16 mars, par un traité entre l'empereur et son frère Louis, roi de Hollande, celui-ci céda le Brabant hollandais, la Zélande et la partie de la Gueldre située à la gauche du Wahal. — Le cours de la rente s'éleva à cette époque à l'un des taux les plus élevés qu'il ait atteint sous l'empire (84 fr. 50 c.). La Hollande ne fut entièrement incorporée que le 13 décembre, en même temps que les villes anséatiques.

(4) La convention de mariage est du 7.

ches de celle de Bourbon. Cette alliance plaît généralement aux gens de l'ancien régime, et mécontente ceux qui ont pris part à la révolution. Cette lettre en accompagne une autre, et je finis en vous offrant, etc....

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 4 juillet 1812.

Voici, mon cher ami, l'anniversaire de ce grand jour (1), où l'acte et l'expression ont été dignes l'un de l'autre; ce double souvenir aura été heureusement renouvelé dans votre paisible retraite par la nouvelle de l'extension du bienfait de l'indépendance à toute l'Amérique (2). Nous avons eu le plaisir de prévoir

(1) Le trente-sixième anniversaire de la proclamation de l'indépendance américaine en 1776. Cet acte avait été rédigé par M. Jefferson.

(2) Une première tentative de soulèvement, dirigée par Miranda, avait eu lieu dès 1806 à Caracas, dans l'Amérique du Sud; elle fut comprimée. La nouvelle des évènements de la métropole, arrivée au mois de juillet 1808, décida les six provinces de Caracas ou Venezuela à réclamer d'importantes réformes. Le 19 avril 1810, elles érigèrent une junte suprême pour le maintien des droits de Ferdinand VII, en même temps qu'on décida l'arrestation des magistrats espagnols. Les chefs de cette entreprise ayant été déclarés en état de rébellion par le gouvernement d'Espagne, le 5 juillet 1811 l'indépendance de la république de Venezuela fut proclamée. — Les vingt-deux provinces de la Nouvelle-Grenade formèrent une junte à Santa-Fé de Bogota, le 20 juillet 1810. — Au Mexique, diverses insurrections éclatèrent au mois de septembre 1810 et en 1811. — Les vingt provinces de Rio de la Plata ou Buenos-Ayres eurent aussi leur junte, le 21 mai 1810, et le 13 janvier 1813, une assemblée constituante y fut convoquée. — L'insurrection du Chili se manifesta en 1810; un congrès y fut remplacé, en décembre 1811, par une junte. — On sait qu'après le rétablissement de Ferdinand VII, l'envoi de nouvelles troupes espagnoles fut suivi, dans ces diverses provinces, d'une longue lutte et de leur complète indépendance.

cet évènement et la bonne fortune de le préparer; mais probablement nous n'en aurions pas été témoins sans l'ambition du despote européen. Autrefois vous m'avez vu aussi plein d'espoir pour la France dans ce même mois de juillet, et vous approuvâtes ma courte déclaration dont nous nous flattions que l'effet serait aussi durable qu'il fut communicatif et déterminant. Cependant, quelles qu'aient été la violation, la corruption, et en dernier lieu la proscription avouée des idées libérales, je suis convaincu qu'elles se sont conservées plus qu'on ne le croit généralement, et qu'elles ranimeront encore l'ancien comme le nouveau monde.

Dans ce moment, d'immense forces continentales, sous Napoléon, vont attaquer l'empire russe, en prenant les bords du Niemen pour point de départ. Alexandre livrera-t-il des batailles rangées? Demandera-t-il des conférences? Il court risque, dans l'un ou dans l'autre cas, d'être défait ou attrapé; mais, s'il traîne la guerre en longueur, il pourra bien embarrasser son rival (1). Après tout, rétablir la Pologne et réprimer l'extension des frontières occidentales de la Russie, ne serait pas un mauvais système de politique européenne. L'Espagne continue de montrer, par sa courageuse défense, combien il lui a été avantageux d'être débarrassée de ses princes, et ne veut se laisser

(1) L'abandon du système de blocus continental par un ukase de l'empereur Alexandre, du 31 octobre 1810, l'occupation d'Oldenbourg et l'agrandissement du duché de Varsovie, avaient été suivis d'un traité de la France avec l'Autriche et la Prusse contre la Russie (14 mars et 24 février 1812). De son côté, l'empereur Alexandre traita, le 8 avril, avec le nouveau roi de Suède, avec l'Angleterre et l'Espagne, au mois de juillet suivant. La guerre avait commencé le 23 juin. La bataille de la Moskowa eut lieu le 7 septembre, et l'entrée à Moscou le 14.

gouverner ni par l'Angleterre, ni par son régent. Les *ordres du conseil* sont enfin rapportés (1); j'en suis d'autant plus heureux, que je souhaite ardemment que les États-Unis ne soient pas enveloppés dans une guerre.

Ma lettre partira avec les dépêches de M. Barlow par qui les États-Unis sont très-habilement représentés.

Nous avons ici un exemplaire seulement de l'ouvrage traduit sous votre protection (2). Je vous prie de m'en envoyer un autre. Il est clair qu'un ouvrage de ce genre ne peut paraître à présent à Paris. Mais dans les journaux d'hier je vois l'annonce d'une très élégante édition de *pièces choisies*, *composées pour le mariage de l'empereur et la naissance du roi de Rome*. Elles doivent être mises entre les mains de la jeunesse française *pour lui enseigner l'amour de la patrie*, dit le journal. Malgré tout ce que j'aperçois, j'ai le bonheur de ne point partager l'opinion que l'empereur m'a souvent fait l'honneur de m'exprimer : « que j'étais le seul qui fût resté obstiné « dans les principes de la liberté, et préparé pour « leur restauration. » Il y a chez nous, je l'espère, plus de mémoire que ce propos ne l'indiquerait.

Pensez souvent dans votre solitude, mon cher Jefferson, à votre ancien et tendre ami.

(1) La déclaration du 24 juin 1812, annonçant que le gouvernement britannique rétractait les *ordres du conseil*, arriva trop tard en Amérique. Les États-Unis avaient déclaré la guerre à l'Angleterre le 18 juin.

(2) Le *Commentaire sur l'Esprit des lois* (de Montesquieu), par M. de Tracy.—Cet ouvrage, écrit en 1806, fut traduit et imprimé aux États-Unis par les soins de M. Jefferson en 1811. La première édition avouée par M. de Tracy est de 1822.

DE M. JEFFERSON AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Monticello (1), 3 novembre 1813.

MON CHER AMI,

Vos dernières lettres m'ont donné des nouvelles toujours reçues avec joie par mon ancienne et tendre amitié. Les chiens de berger, dont vous nous annonciez l'envoi, sont arrivés en bon état; ils ont été fort soignés et se sont multipliés soit ici, soit dans les États voisins où l'on s'occupe beaucoup de l'accroissement des troupeaux. Nous pouvons à présent fournir les vêtements de notre population. Le nombre des mérinos est augmenté d'une manière surprenante et leur taille gagne en hauteur. Il sort de nos manufactures d'aussi beaux draps que des meilleures fabriques de l'Angleterre; ses étoffes de coton pourront être aussi complètement exclues de notre marché par le nombre et la qualité supérieure des nôtres. Les progrès de notre industrie ont de beaucoup dépassé les calculs les plus présomptueux. Chaque maison particulière a sa machine à filer. J'en ai quatre en activité dans ma famille pour mon usage personnel, et les machines à carder s'établissent dans tout le voisinage; tellement que, si nous avions demain la paix, nous n'aurions pas besoin de recourir à l'Angleterre pour l'importation, non seulement des étoffes grossières ou

(1) Demeure de M. Jefferson dans l'état de Virginie.

médiocres, mais même des plus beaux draps. Cette révolution dans notre économie domestique, à part l'honneur et le droit, valait bien une guerre (1).

Vous avez su sous quels tristes auspices elle avait commencé sur terre. La perfidie de Hull, commandant d'un corps en état de s'emparer, sans beaucoup de résistance, du Haut-Canada, et qui l'a vendu à un ennemi qui n'avait que le quart de ses forces, voilà la cause de tous les malheurs qui ont suivi (2). Un second corps tombé, par surprise, entre les mains des Indiens, fut massacré par eux sous les yeux des officiers anglais auxquels ils s'étaient rendus par capitulation (3). Nous fîmes encore d'autres pertes, causées tantôt par trop de timidité, tantôt par trop de hardiesse ou par la faute des chefs. Nos soldats miliciens et réguliers, ont montré, dans toutes les occasions, une intrépidité qui prouvait qu'ils n'avaient besoin pour vaincre que d'être habilement dirigés; ces malheurs, cependant, au lieu de nous décourager, nous ont fait sentir plus profondément la nécessité d'agir avec vigueur. Tel avait été autrefois l'effet produit par la retraite à travers le Delaware. . . . .

Vous aurez appris toute la gloire que s'est acquise

(1) Elle était déclarée à l'Angleterre depuis seize mois. (Voyez les notes de la p. 288 et de la p. précédente.)

(2) Le général Hull capitula à Détroit, où il était enfermé avec deux mille soldats, avant que les Anglais réunis aux Indiens lui eussent livré un assaut. Une cour martiale le condamna à mort. Cette peine lui fut remise par le président, mais son nom fut rayé des listes de l'armée.

(3) Ce corps, qui avait capitulé à French-Town, était composé des miliciens du Kentucky. Le général Proctor commandait les troupes anglaises.

notre petite marine. Ses succès n'ont d'autre avantage que de prouver que les Anglais peuvent y être battus à forces égales. Il en résulte un effet moral qui leur ôte la moitié de leur force sur l'Océan; mais la victoire de Perry sur le lac Erié, a eu les plus importants résultats (1); elle est la source de tous les autres succès; et je ne sais si l'histoire fournit l'exemple d'une plus belle action maritime.

Je me joins sincèrement à vos vœux, mon cher ami, pour l'émancipation de l'Amérique du sud. Je doute peu qu'elle ne parvienne à se délivrer du joug étranger; mais le résultat de mes informations ne m'autorise pas à espérer que ces provinces soient capables d'établir et de conserver un gouvernement libre. Elles sont plongées dans la plus profonde ignorance, abruties par la superstition, dans une complète dépendance de leur clergé. Il pourra se présenter quelques chefs habiles; mais rien ne peut suppléer à l'intelligence des peuples, tout à fait nécessaire pour maintenir dans le devoir ceux qui les dirigent. Je crains donc que tous les efforts se terminent par l'établissement de plusieurs despotismes militaires dans les différentes provinces, et alors elles ne formeraient pas de fédération; car une république de rois est impossible à établir. Cependant, les guerres futures, les querelles intérieures des chefs, forceront ceux-ci à mettre le peuple en mouvement, et l'exercice de ses facultés fera à la fin pénétrer la lumière dans les esprits. Notre exemple aussi excitera son émulation, lui inspirera une bonne direction, et pourra enfin le rendre propre

(1) Le 10 septembre 1813, toute la flottille anglaise sur le lac Erié fut prise après trois heures de combat.

à se gouverner lui-même. Voilà tout ce que je puis espérer pour ces contrées, considérant comme naturellement impossible que l'ignorance soit en état de conserver sa liberté contre tant d'obstacles et d'artifices, dans un pays où aucun gouvernement n'a encore été établi. . . . .

PREMIÈRE
RESTAURATION
ET
CENT JOURS.

RECUEIL

DE

QUELQUES PIÈCES ET SOUVENIRS

RELATIFS

AUX ANNÉES 1814-1815 (1).

INTRODUCTION.

L'empereur Napoléon avait, depuis long-temps, pris à tâche de lasser la patience des Français, la soumission des puissances du continent et les faveurs de la fortune. C'est à Dresde, en 1812, que parut dans son apogée ce brillant et funeste météore, lorsque les cours de Vienne, de Berlin et des autres états vinrent se confondre dans la sienne et que, se voyant le maître de toutes les forces comme l'objet de tous les hommages, il admit ces dociles alliés à son entreprise contre la Russie. On avait vu à Paris les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, et plusieurs autres princes surpasser les monarques de sa propre famille en dévouement pour lui, et constater leur vasselage en paraissant nu-tête à un banquet public où lui seul était couvert. Déjà le roi de Prusse avait offert ses services contre l'empereur Alexandre, son protecteur et son ami; Bonaparte s'était contenté de répondre qu'il n'avait pas encore déterminé la manière de les

(1) Le recueil des souvenirs relatifs aux années 1814 et 1815 a été écrit de 1817 à 1818. On verra que le général Lafayette ne l'a ni revu ni terminé; mais nous nous sommes fait un devoir de publier tous ces matériaux dans l'état où il les a laissés.

employer. L'empereur d'Autriche, qu'on avait entendu, après la bataille d'Austerlitz, dire au vainqueur à son bivouac : « Votre Majesté est trop grande et « trop généreuse pour vouloir me dépouiller tout-à-« fait, » lui avait dû plusieurs fois depuis, ainsi que Frédéric-Guillaume, la restitution de ses états; il était à présent enhardi par la préférence que sa fille avait obtenue, entre toutes les princesses de l'Europe, pour le mariage assez irrégulier auquel la bonne Joséphine avait consenti. L'empereur de Russie lui-même avait long-temps excusé les torts et suivi les conseils *du grand homme dont l'amitié est un bienfait des dieux*. C'est à Erfurth, qu'aux applaudissements des Allemands, il lui avait publiquement adressé cet hommage. Je ne parle pas du pape qui était venu sacrer Napoléon, de Ferdinand VII qui le félicita de son entrée à Madrid, sollicita la main de sa nièce, demanda au roi Joseph le cordon de ses ordres. « Vous ne seriez guère plus édifié des compliments de « bonne année des autres potentats, » me dit un jour le secrétaire du cabinet. Certes, les étrangers avaient perdu le droit de nous reprocher notre obéissance cimentée par leurs condescendances encore plus que par leurs défaites; mais jamais la suprématie du moderne Attila, due à sa gloire et même à ses hauteurs non moins qu'à sa puissance, ne s'était manifestée avec tant d'éclat que dans cette cour plénière de Dresde (1) d'où il partit pour la conquête de l'empire des czars.

Si Bonaparte, devenu maître de la Lithuanie, avait

(1) Au mois de mai 1812.

organisé franchement l'ancienne Pologne, et donné enfin à tout ce qui était derrière lui l'indépendance et la liberté, il eût pu justifier son expédition et réparer sa conduite antérieure; mais jamais ses idées de gloire ne s'élevèrent plus haut que la monarchie universelle. Son orgueil l'entraîna dans cette épouvantable campagne d'hiver que son entêtement rendit encore plus désastreuse. Abandonnant le peu de troupes qui lui restaient, abandonné par une partie de ses alliés, ne trouvant à Paris que la haine dans les cœurs, la flatterie sur les lèvres, il avait paru plus troublé par la tentative récente de Malet que par la catastrophe de Russie. Son étrange discours au conseil d'État (20 décembre 1812), prouva que la crainte des principes libéraux était encore sa pensée dominante.

« Conseillers d'État, leur dit-il, toutes les fois que j'entre en France, mon cœur éprouve une bien douce satisfaction. Si le peuple montre tant d'amour pour mon fils, c'est qu'il est convaincu par sentiment des bienfaits de la monarchie.

« Cest à l'*idéologie*, à cette ténébreuse métaphysique qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut, sur ces bases, fonder la législation des peuples au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le régime des hommes de sang. En effet, *qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir?* Qui a adulé le peuple en proclamant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer? Qui a détruit la sainteté et le respect des lois en les faisant dépendre, non des principes sacrés de la justice, de la nature des choses et de la justice civile, mais seulement de la volonté d'une assemblée composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires? Lorsqu'on est appelé à régénérer un état, ce sont

des principes constamment opposés qu'il faut suivre. L'histoire peint le cœur humain ; c'est dans l'histoire qu'il faut chercher les avantages et les inconvénients des différentes législations. Voilà les principes que le conseil d'État d'un grand empire ne doit jamais perdre de vue. Il doit y joindre un courage à toute épreuve, et, à l'exemple des présidents Harlay et Molé, être prêt à périr en défendant le trône et les lois.

« J'apprécie les preuves d'attachement que le conseil d'État m'a données dans toutes les circonstances, et j'agrée ses sentiments. »

Le brave Malet dont je viens de parler, ancien républicain, avait depuis plusieurs années cherché à conspirer contre le despotisme impérial ; c'est même à cette occasion qu'au mois de juillet 1808, Bonaparte crut pouvoir m'envelopper, avec quelques amis, dans une accusation capitale. Son ministre Fouché détourna le coup ; mais je dus surtout mon salut à l'imperturbable fermeté de M. Jacquemont (1), dont l'amitié aussi éclairée que généreuse sentit qu'une dénégation de tout rapport avec moi pouvait seule couper court aux inductions captieuses. Il en fut puni par un long emprisonnement, l'exil et la perte de son emploi. Malet, enfermé depuis avec des royalistes, sembla donner leur couleur à son audacieux coup de main (2) ; mais, au tribunal où il fut interpellé par le président : « Le « défenseur des droits de son pays, » répondit-il, « n'a pas besoin de défense ; il triomphe ou il meurt. »

(1) Membre du conseil de l'instruction publique en 1800, avec MM. Lagrange, Garat, Daru, de Tracy, etc., père de M. Victor Jacquemont, auteur d'un voyage dans l'Inde.

(2) La tentative du général Malet eut lieu dans la nuit du 23 au 24 octobre. Il fut traduit dès le lendemain de son arrestation devant une commission militaire, condamné à mort avec les généraux Guidal et Laborie, et fusillé le 29.

Si nos désastres accusaient la folie et l'obstination de Napoléon, on doit reconnaître qu'après son retour en France, il mit à les réparer une habileté et une promptitude admirables. C'étaient les dernières ressources du mouvement révolutionnaire dont il avait tant abusé. L'Allemagne vit tout à coup une nouvelle apparition d'armées françaises dont l'identité se manifesta par des victoires (1). Dès lors l'ambition de Bonaparte échappa aux engagements de modération qu'il venait de prendre avec ses serviteurs. Il fallut encore une fois que la France conquît le monde ou pérît. Il pouvait alors, il a pu long-temps depuis, nous assurer la barrière du Rhin; mais c'est sur l'Oder, sur l'Elbe qu'il rêvait ses frontières. Nos places furent désarmées pour transporter au loin tout le matériel de défense, que bientôt il fallut y laisser. On vit cet homme incorrigible s'acharner au séjour de Dresde avec le même entêtement qui l'avait perdu à Moskow. La bataille de Leipsick (2) lui ouvrit les yeux; sa retraite fut aggravée par la trahison des confédérés. La France resta seule exposée à tous les ennemis naturels de la révolution qui avaient à venger, non seulement leurs priviléges, mais leurs humiliations et leurs propres bassesses; elle fut également en butte à tous les peuples soulevés par l'insolence et les

(1) La bataille de Lutzen fut livrée le 2 mai 1813, quelques jours avant les combats de Kœniswartha, Bautzen, etc. Le 4 juin, un armistice fut conclu à Plesswitz; le 30, la médiation de l'Autriche fut acceptée par l'empereur; le 10 août, la reprise des hostilités fut déclarée, et le 12, le cabinet autrichien notifia officiellement son adhésion à l'alliance de la Russie et de la Prusse, qui, dès le 1[er] mars, avaient signé le traité de sixième coalition.

(2) Les 18 et 19 octobre.

vexations de son chef, ainsi qu'aux hommes libéraux que son despotisme et notre servitude avaient aliénés.

On comptait dans les rangs ennemis Murat, dont la défection (1) contrastait avec la loyauté du prince Eugène; Moreau, si long-temps illustré par la victoire et par la proscription, mais qui vint périr misérablement sous un uniforme russe par un boulet français (2); et Bernadotte, ardent, généreux, irrésolu, combattant à regret sa patrie et ne pouvant se décider ni à violer ses frontières ni à tenter une belle chance en se jetant dans ses bras. Partout l'opinion publique s'était retournée contre la France, et même une partie de sa population répétant avec La Fontaine : « *Notre ennemi c'est notre maître*, » fut pour les alliés ce que jadis les peuples étrangers avaient été pour nous. C'est ainsi que le *système de l'empereur*, comme l'appelaient avec emphase les contre-révolutionnaires impériaux, ne servit qu'à préparer et à rendre possible la contre-révolution de Pilnitz et Coblentz.

Bonaparte, après s'être montré, dans sa retraite à travers l'Allemagne, inférieur à lui-même, retrouva sur le sol français son activité et ses talents. Mais il avait épuisé les ressources, éteint le patriotisme, et lorsque son corps législatif osa pour la première fois se permettre quelques observations, au lieu de l'associer à la défense de l'État, il se hâta de l'ajourner (3). Isolé de la nation, ne comptant que sur son armée à laquelle il promettait des dotations en France, il fit

(1) Par un traité d'alliance du 11 janvier 1814, l'Autriche lui garantissait ses états pour lui et pour ses héritiers.

(2) Le 27 août 1813, à l'attaque de Dresde.

(3) Le 31 décembre 1813.

tout ce qu'on pouvait attendre des premières troupes de l'Europe et d'un général tel que lui. Cependant un faux mouvement finit par ouvrir aux alliés le chemin de la capitale (1). La restauration, tripotée par Talleyrand auprès du sénat et de l'empereur Alexandre, ne reçut d'appui des royalistes que par une parade de criailleries et de mouchoirs blancs sur les boulevards, lorsque l'armée russe en eut éloigné le péril, et par de lâches insultes aux images et aux enseignes de Napoléon, où se firent remarquer d'anciens nobles échappés de son antichambre. Jamais parti n'a triomphé avec moins de gloire. Trente sénateurs, la plupart vieux républicains, prononcèrent la déchéance de l'empereur au nom des idées libérales et se laissèrent désigner par Talleyrand le gouvernement provisoire le moins propre à les faire prévaloir. Les maréchaux, interprètes naturels de l'armée, conseillèrent à Bonaparte de se soumettre à son sort; ils vinrent à Paris traiter pour eux-mêmes et pour lui et négocièrent son établissement à l'île d'Elbe. Le peu d'hommes en places qui aimaient encore la liberté n'avaient rien risqué pour elle; les autres, Talleyrand plus que personne, n'en voulaient que tout juste ce qu'il fallait pour leur fortune ou pour leur sûreté. Avec ces dispositions, celles des Bourbons et de leurs partisans, on ne devait attendre que des garanties insuffisantes et bientôt après violées. Mais la nation était à bon droit si fatiguée du régime impérial qu'elle se laissa faire sans répugnance, et que le retour de cette dynastie dont elle ne se souciait point et se sou-

(1) La capitulation fut signée le 31 mars. On institua le gouvernement provisoire le 1er avril et la déchéance fut déclarée le lendemain.

venait à peine, fut accueilli avec une bienveillance générale.

Quant à moi, brouillé avec Napoléon depuis mon vote contre le consulat à vie, je ne pouvais exercer aucune action dans un gouvernement despotique auquel j'avais, dès ses premiers pas, refusé de m'associer. C'était beaucoup, j'ose le dire, de m'être tenu debout pendant douze ans au milieu des prosternations du dedans et du dehors; montrant ainsi, dans mon isolement, un signal de désapprobation et d'espoir. « Votre existence, » me disait Bernadotte en partant pour la Suède, « est vraiment miraculeuse; « votre péril est moins encore dans le caractère de « l'empereur que dans l'acharnement des gens de « l'ancien regime à l'irriter contre vous. » Il est vrai que, vivant retiré avec ma famille dans l'habitation où j'exploite une ferme, mon unique propriété, je donnais peu de prise sur moi. Mes voisins, et surtout mes confrères cultivateurs, s'étaient habitués à ne plus me regarder que sous le rapport du propriétaire faisant valoir; problème qui, de leur aveu, avait été cette fois avantageusement résolu. Je n'en ai pas moins, dans tous les temps, hautement exprimé mon opinion sur le fameux *système de l'empereur* et mon ardent désir d'en voir la fin. Ma conscience était à cet égard si timorée, qu'un de mes amis m'ayant annoncé la visite de certains conspirateurs assez peu sûrs que Carnot avait repoussés, je répondis qu'il ne m'était pas permis de décourager, pour ma sûreté personnelle, un projet quelconque en faveur de la liberté. Aussi Napoléon prétendait-il, dans ses fréquentes diatribes contre elle, qu'il n'y avait plus

que moi qui en voulût. «Messieurs,» disait-il un jour au conseil d'État après quelques propos un peu vifs (1), « ceci ne vous regarde point; je connais votre « dévouement au pouvoir du trône; tout le monde « en France est corrigé. Je pensais au seul homme qui « ne le soit pas, à Lafayette : il n'a jamais reculé « d'une ligne. Vous le voyez tranquille; eh bien, je « vous dis, moi, qu'il est tout prêt à recommencer. » D'un autre côté, il était impossible que mon nom ne se trouvât pas, à mon insu, compromis sans cesse dans les propos, les projets ou les rêves des mécontents; de manière que ma retraite n'était pas dénuée de ce genre d'attrait qu'on trouve toujours à courir quelque danger pour une cause chérie.

Cependant, en voyant fondre sur la France l'orage que Napoléon y avait attiré, je me sentais tourmenté de mon impuissance à combattre la tyrannie domestique et l'invasion étrangère. La maladie et la perte de trois de mes plus chers parents, M. de Lusignem, M. de Tessé, madame de Tessé, cette maternelle amie de plus de quarante années, m'avaient bien douloureusement appelé à Paris. L'approche des ennemis m'y retint. Mon fils, qui, depuis la paix de Tilsitt, ne servait plus, mon gendre Lasteyrie, officier retiré, se firent grenadiers dans la garde nationale; mon autre gendre, Charles Maubourg, rentra dans la ligne, où il fut blessé et pris. George avait cherché à rallier quelques volontés patriotiques; je m'offris à des chefs de la garde nationale; nous convînmes,

(1) C'était à l'occasion d'une discussion sur le rétablissement de la garde nationale. Plusieurs conseillers d'état en avertirent mes amis.
(*Note du général Lafayette.*)

M. Ternaux (1) et moi, que s'il s'assurait d'un bataillon je marcherais à sa tête; j'essayai aussi du côté de l'armée. Un des principaux maréchaux, dont je ne connaissais guère que le caractère, fut surpris de la visite où je l'engageai, de prime abord, à se dévouer avec moi pour arracher l'abdication, qui alors eût été si salutaire. Ma confiance le toucha; mon projet lui parut impossible. Nous nous séparâmes au troisième rendez-vous parce qu'un mot de l'empereur, qu'il voyait tous les jours, lui fit craindre quelque soupçon. Mes tentatives civiles ne réussirent pas mieux; partout on me trouva téméraire, et, jusqu'à la fin, précipité. En même temps, Talleyrand intriguait par M. de Vitrolles avec les Bourbons (2). Le matin de l'attaque, quelques sénateurs se réunirent chez Lambrecht. Joseph Bonaparte avait disparu. J'attendais une résolution quelconque pour m'y rallier. Croirait-on que

(1) M. Ternaux, connu depuis long-temps par les services qu'il rendit à l'industrie, son patriotisme et l'élévation de ses sentiments philanthropiques, commandait alors la 3e légion de la garde nationale de Paris.

(2) Il paraît que Talleyrand n'avait envoyé M. de Vitrolles que pour savoir ce qui se passait au congrès de Châtillon; on n'avait osé lui donner d'autre signe de reconnaissance qu'un cachet de M. d'Alberg. M. de Vitrolles se prétendit envoyé par le prince de Bénévent, pour annoncer que la France voulait les Bourbons, et que Paris était prêt à s'insurger. Le refus que fit Bonaparte des conditions signées par le duc de Vicence, disposa les coalisés à croire les assertions attribuées à Talleyrand, et, lorsque Napoléon eut découvert Paris, à se porter sur la capitale; ils furent surpris de ne trouver à ses portes que la résistance. Le premier parlementaire envoyé de Montmartre fut conduit à l'empereur Alexandre. « L'empereur Napoléon est-il à Paris? demanda-t-il. — « Non, Sire.—L'impératrice est-elle partie?—Oui, Sire.—Tant pis, ré- « pondit l'empereur, » et il se promena d'un air rêveur.

(*Note du général Lafayette.*)

ces sénateurs, tous bien intentionnés, allèrent demander au préfet de les convoquer, et, sur son refus, se séparèrent? Le lendemain les ennemis entrèrent; je m'enfermai chez moi, et je fondis en larmes.

Pendant que l'aristocratie de l'ancien régime, couverte en partie des livrées de Bonaparte, dégoûtait les vainqueurs par l'indécence de ses viles joies, l'empereur de Russie débarqua chez Talleyrand, qu'il avait connu ministre confidentiel du *grand homme*, et qui, d'ailleurs, était le seul dignitaire à Paris. C'est là qu'après quelque hésitation fut décidé le rappel des Bourbons. Les républicains du sénat avaient, comme les royalistes des salons, attendu la présence des alliés pour énoncer un avis; cet avis leur fut dicté par l'hôte d'Alexandre; ils le proclamèrent président du gouvernement dont il leur indiqua tous les membres. Le décret de déchéance, rendu sur la motion de Tracy, eut pourtant du poids dans la négociation; il fut précédé d'un excellent considérant de Lambrecht, applicable à tout monarque prévaricateur (1). Le sénat répondit à l'invitation libérale de l'empereur de Russie en proclamant des bases

(1) « Le sénat conservateur considérant que, dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution, ou du pacte social; que Napoléon Bonaparte, pendant quelque temps d'un gouvernement ferme et prudent, avait donné à la nation des sujets de compter sur des actes de sagesse et de justice; mais qu'ensuite il a déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français, notamment en établissant des taxes autrement qu'en vertu de la loi, contre la teneur expresse du serment qu'il avait prêté à son avénement au trône, conformément à l'art. 53 des constitutions du 18 mai 1804; qu'il a commis cet attentat aux droits du peuple, lors même qu'il venait d'ajourner sans nécessité le corps législatif, et de faire supprimer, comme criminel, un rapport de ce corps auquel il contestait son titre et son rapport

constitutionnelles généralement très bonnes (1). On y trouve l'abolition de la confiscation, que la flatterie attribue à Louis XVIII, quoiqu'il n'en ait parlé que deux mois plus tard; mais je m'affligeai d'y voir consacrer la noblesse ancienne et nouvelle. Le public fut à bon droit indigné de l'article où les sénateurs, s'emparant de leurs dotations, se déclarent héréditaires. Les discours de Talleyrand au nom de ce corps, ceux du corps-législatif, furent très convenables. On voit dans la réponse de *Monsieur* le

à la représentation nationale; qu'il a entrepris une suite de guerres, en violation de l'art. 50 des constitutions de l'an VIII, qui veut que la déclaration de guerre soit proposée, discutée, décrétée et promulguée comme des lois; qu'il a inconstitutionnellement rendu plusieurs décrets portant peine de mort, tendant à faire considérer comme nationale une guerre qui n'avait lieu que dans l'intérêt de son ambition démesurée; qu'il a violé les lois constitutionnelles par son décret sur les prisons d'état; qu'il a anéanti la responsabilité des ministres, confondu tous les pouvoirs et détruit l'indépendance des corps judiciaires; considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police; etc, etc. »

(1) « Les souverains alliés proclament qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun de sa famille; qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes; qu'ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le principe, que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte; qu'ils garantiront la constitution que la nation française se donnera. *Ils invitent*, par conséquent, *le sénat* à désigner un gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple français... » (Déclaration de l'empereur Alexandre, le 31 mars 1814.) Le 2 avril, l'empereur de Russie répondit encore à la députation du sénat : « Je suis l'ami du peuple français. Il est juste, il est sage de donner à la France des institutions fortes et libérales qui soient en rapport avec les lumieres actuelles. Nos alliés et moi, nous ne venons que pour protéger la liberté de vos décisions, etc. » — Le sénat adopta les bases d'une nouvelle constitution le 6 avril.



14 avril, dans la déclaration du roi, le 2 mai, comme une dégradation de teintes qui indique à la fois la nécessité de promettre et la crainte d'en trop dire; mais ce ne fut qu'au 4 juin que la charte du roi, datée de la dix-neuvième année de son règne, en octroyant, dans une rédaction assez vague, une partie des avantages de la révolution, les présenta nettement comme la concession d'un pouvoir sans bornes et de droit divin. Et cependant, si l'on compare ce qui fut dit et fait alors, avec l'abandon et l'abjection qui caractérisent la restauration de Charles II, on doit reconnaître que les Anglais, dans des circonstances plus heureuses, puisqu'ils n'étaient pas entourés de baïonnettes étrangères, parurent beaucoup moins que nous occupés de la dignité et de la liberté nationales.

J'avais plus de moyens de prévoyance que bien d'autres. Mes relations de jeunesse, mes anciens rapports avec les deux princes mes contemporains, des liaisons constantes avec des personnes de leur parti, tout m'avertissait que cette restauration ne serait qu'une contre-révolution plus ou moins lente ou déguisée. Je me serais fait scrupule d'appeler les Bourbons, et néanmoins, telle est la force des premières impressions, que je les retrouvai avec plaisir, que la vue du comte d'Artois, dans la rue, m'émut vivement, et que, pardonnant leurs torts, même ceux envers la patrie, je souhaitai de tout mon cœur que la liberté pût s'amalgamer au règne des frères et de la fille de Louis XVI. C'est surtout pour cette princesse que j'éprouvais une tendresse d'intérêt et de préventions qui était plus en harmonie avec ses mal-

heurs qu'avec ses dispositions. Il ne tenait qu'à moi de servir de ralliement à des méfiances, et même à des oppositions; je m'employai à tout réunir; j'adressai à *Monsieur* quelques lignes (1). Après d'infructueuses représentations, assez justifiées depuis, pour le maintien de notre cocarde, que George, dans les rangs des grenadiers de la garde nationale, avait défendue un des derniers, je me présentai à la première audience royale en uniforme, me résignant ainsi à la couleur blanche. Je fus très bien reçu par le roi et ensuite par son frère. Là, se bornèrent mes visites de cour; il me sembla que madame la duchesse d'Angoulême devait en avoir assez des réceptions révolutionnaires obligées. Je ne connaissais pas les ducs d'Angoulême et de Berry; mais la manière dont le duc d'Orléans demanda de mes nouvelles à mon fils, qu'il avait vu aux États-Unis, me fit un devoir d'aller chez lui. Il me témoigna sa sensibilité à cette démarche, faisant sans doute allusion à mes anciennes querelles avec sa branche; il parla de nos temps de proscription, de la communauté de nos opinions, de sa considération pour moi, pour mes principes, pour mon caractère, et ce fut en termes trop supérieurs aux préjugés de sa famille,

(1) Voici cette lettre : « Monseigneur, il n'y a point d'époque et de sentiment dans ma vie qui ne concourent à me rendre heureux de voir votre retour devenir un signal et un gage du bonheur et de la liberté publique. Profondément uni à cette satisfaction nationale, j'ai besoin d'offrir à Monsieur l'hommage de mon attachement personnel et du respect avec lequel je suis, etc... » (Paris, 15 avril 1814.) *Monsieur* ne sachant trop que répondre s'en tira par des compliments dont il chargea mon neveu Alexis Noailles, son aide-de-camp.

(*Note du général Lafayette.*)

pour ne pas faire reconnaître en lui le seul Bourbon compatible avec une constitution libre (1).

Je me sentais peu empressé pour les monarques étrangers. Cependant le roi de Prusse s'était exprimé très obligeamment sur ce que les Bourbons n'avaient pu rentrer qu'avec mon uniforme de garde nationale et quelques-uns de mes principes de 89. Dès qu'il apprit la captivité de mon gendre, Charles Maubourg, il ordonna sa délivrance, et chargea mon ami Alexandre de Humboldt (2) d'en prévenir ma fille et moi; j'allai le remercier. La paix générale laissait les États-Unis, seuls, aux prises avec les Anglais. Nous essayâmes, le ministre américain et moi, d'engager l'empereur de Russie à se présenter de nouveau comme médiateur. Ce fut l'objet d'une lettre à M. de La Harpe, que celui-ci remit à son ancien pupille; mais deux jours après, je passai chez madame de Staël (3) une soirée dont je dois consigner ici quelques détails.

La manière noble et simple d'Alexandre, en entrant

(1) On trouvera dans ma correspondance une lettre à lord Holland (24 avril) qui exprime mes sentiments à cette époque.

(*Note du général Lafayette.*)

(2) L'illustre voyageur, frère du ministre du roi de Prusse.

(3) Le profond attachement que j'ai voué à madame de Staël presque depuis son enfance, et la constance de sa généreuse amitié pour moi dans toutes les vicissitudes de ma vie, ont été une principale occasion du peu de rapports que j'ai eus après la restauration avec l'ancien régime de toutes les nations. La juste célébrité dont elle jouit, et l'incomparable supériorité de son esprit ont fait de son salon un rendez-vous de ce que l'Europe offre de distingué dans tous les partis, et j'y ai vu passer, à diverses époques, beaucoup de personnages intéressants que je n'aurais pas été chercher ailleurs.

(*Note du général Lafayette.*)

dans cette société choisie, nous plut beaucoup. Après quelques regrets, plus ou moins vrais, de ne m'avoir pas su à Paris, il entama l'affaire américaine. Je le trouvai imbu de plusieurs calomnies anglaises; il parut frappé de mes réponses, et me promit d'offrir une troisième fois sa médiation; j'ai su depuis qu'il l'avait fait. Dans la conversation générale, comme dans les particulières, il fut poli, aimable et surtout libéral. Une discussion sur l'immédiate abolition de la traite, contre un ministre de Portugal, fut soutenue par lui avec chaleur; il fut touché de quelques mots de moi sur les spéculations des colons et de mes vœux pour l'affranchissement graduel. « Je devine ce « qu'on pense, » dit-il en me regardant, « le chef « d'un pays qui admet le servage n'a pas le droit de « parler ainsi; mais beaucoup de seigneurs s'occupent « de l'abolir; je ne reçois pas un courrier qui ne « m'en rapporte quelques nouvelles satisfaisantes. » Et lorsque madame de Staël le complimenta sur l'exemple qu'il donnait dans ses domaines, il reçut l'éloge avec modestie. On parla sans ménagement de la conduite de Ferdinand VII (1); je m'exprimai avec indignation et mépris; il convint de tout et déclara que, « depuis son retour, il n'avait fait que des sottises. » Il se plaignit de la servilité de

(1) Par le traité de Valençay, le 11 décembre 1813, Napoléon avait consenti à remettre Ferdinand VII en possession de l'Espagne. Celui-ci fit sa rentrée le 24 mars 1814, conduit par le maréchal Suchet, et en présence des deux armées dont les hostilités venaient de cesser. Le 4 mai, dans un édit consacrant les principes de la monarchie absolue, il abolit la constitution que les Cortès avait décrétée à Cadix, avec menace de peine de mort pour quiconque parlerait en faveur de cette assemblée dissoute ou tenterait de rappeler ses dispositions.

nos journaux : « Nous ferions mieux en Russie, » dit-il. Je l'assurai qu'il jugerait mal la nation sur des paragraphes, des adresses, et les assertions des gens de cour; qu'elle voulait la liberté, et qu'elle l'aurait. Sur cela, il me fit signe de le suivre dans une autre pièce, et comme il y rencontra du monde, nommément Talleyrand, il m'emmena vers une embrasure, baissant la voix et prêtant l'oreille pour m'entendre parce qu'il est un peu sourd. Il se plaignit d'abord de ce que ses bonnes intentions, et pour notre liberté et pour sa gloire, avaient si mal tourné, de ce qu'il n'avait trouvé en France ni patriotisme, ni appui; de ce que les Bourbons n'avaient que des préjugés de l'ancien régime; et comme je me bornais à répondre que le malheur devait pourtant les avoir en partie corrigés : « Corrigés! » me dit-il, « ils sont incorrigés et « incorrigibles. Il n'y en a qu'un, le duc d'Orléans, « qui ait des idées libérales; mais pour les autres, n'en « espérez jamais rien. » — « Si c'est votre opinion, « Sire, pourquoi les avez-vous ramenés? — Ce n'est « pas ma faute; on m'en a fait arriver de tous les cô- « tés; je voulais du moins les arrêter pour que la na- « tion eût le temps de leur imposer une constitution, « ils ont gagné sur moi comme une inondation. Vous « m'avez vu aller à Compiègne au devant du roi; je « voulais le faire renoncer à ses dix-neuf années de « règne et autres prétentions de ce genre. La députa- « ton du corps législatif y était aussitôt que moi pour « le reconnaître de tous temps, sans condition. Que « pouvais-je dire quand les députés et le roi étaient « d'accord? C'est une affaire manquée, je pars bien « affligé. » — Je soutins qu'on pouvait encore s'en ti-

rer, qu'il devait à la cause de la liberté, au roi lui-même, de persister dans ses bons conseils. Il me fut démontré qu'un gouvernement provisoire un peu patriote aurait tiré grand parti de lui. Je soupçonnais bien déjà que la plupart des cours de l'Europe ne parlaient tant constitution que pour endormir les peuples sur les droits les plus essentiels de la liberté; mais je n'aurais pas deviné qu'un an après le même empereur Alexandre, ayant la plus belle occasion de réparer les infortunes de sa libéralité, reviendrait avec un tel engouement de la légitimité, un tel besoin d'employer, après la chute de Bonaparte, quinze cent mille baïonnettes à rétablir Louis XVIII sans conditions, ou aux conditions dont il s'était tant plaint à moi, et ne voudrait pas même écouter un instant, ni comme ambassadeur, ni comme particulier, un des derniers confidents de ses regrets philanthropiques.

Talleyrand fut dans cette soirée très caressant pour moi. Nous causâmes deux ou trois fois chez lui; mais quelques bons propos et quelques détails obligeants de sa part ne pouvaient pas me réconcilier avec sa conduite. J'avais été particulièrement blessé de la précipitation avec laquelle M. le comte d'Artois et lui, sans attendre l'arrivée du roi, s'étaient permis d'abandonner, d'un trait de plume, cinquante-deux places de guerre, douze mille pièces de canon et presque toutes les conquêtes de la révolution (1). Il semblait que les Bourbons fussent aussi pressés que nos autres ennemis d'enlever à la France les trophées

(1) Monsieur avait fait son entrée à Paris le 12 avril, et signé le 23 la convention qui abandonnait ces places et ce matériel.

de ces vingt-cinq années. Les ministres à qui je m'en plaignis se défendirent tous d'y avoir eu part. On respecta pourtant le muséum des arts; les monarques alliés, en s'apercevant qu'on avait caché quelques objets, s'indignèrent qu'on les eût supposés capables de ce qu'ils ont fait l'année suivante. C'est le 4 juin que parut la Charte. Je dis qu'on y voyait les premiers mots de plusieurs bonnes phrases, mais que la forme d'octroi était le premier pas de la contre-révolution. L'abbé de Montesquiou a mieux dit lorsqu'il déclara ministériellement, à propos de la loi contre la presse, « que, puisque le roi était l'unique auteur de la Charte, « à lui seul il appartenait de l'interpréter. »

Il avait fallu, pour rendre le rappel des Bourbons possible et populaire, que la révolution enfantât un usurpateur des droits nationaux, doué de talents prodigieux et de toutes les passions illibérales, favori de la république et son plus ardent ennemi, dont la puissance et les victoires fussent employées pendant quatorze ans à la ruine de toute liberté, à la plus habile reconstruction du despotisme et de l'aristocratie. Napoléon fut payé de retour; il fallut dix mois seulement du gouvernement des Bourbons pour rendre de la popularité à cet homme que la France avait haï depuis long-temps, et que l'armée avait cessé d'aimer. Si le roi, venant s'asseoir sur le trône constitutionnel de Louis XVI, en avait repris les couleurs, emblème de l'affranchissement du peuple et de la gloire de nos soldats, il n'eût pas laissé à Napoléon ce talisman de l'insurrection; mais on voulut que la nation et les troupes fussent marquées du sceau de l'ancien régime et de l'émigration, et telle était l'hor-

reur pour la cocarde tricolore, que le ministre de la guerre ne put pas obtenir une déclaration, au moins décente, qu'en désespoir de cause j'avais eu la bonhomie de lui proposer. Si, au moment où la garde impériale, très dégoûtée de Bonaparte, fut déliée par lui-même, les Bourbons s'étaient loyalement confiés à ces braves prétoriens, ils seraient redevenus gardiens dévoués du trône et même encore dangereux pour la liberté; mais on voulut s'entourer de gentilshommes. Louis XVI avait quatre compagnies de gardes du corps, on en créa six; il avait supprimé, bien avant la révolution, les quatre compagnies rouges; on les rétablit. Le corps des gardes de la porte servit de prétexte à de nouveaux enrôlements de fidèles. On en prit pour des sommes énormes; le 20 mars a fait apprécier leur utilité. En vain les maréchaux pressèrent le roi d'adopter la vieille garde, il leur dit qu'ils avaient raison et n'en fit rien. Je tiens de l'excellent général Letort, des dragons de la garde, qu'ayant dit en leur nom à Monsieur: « Prenez-nous, « Monseigneur, nous sommes de braves gens; » — « La « paix est faite, » répondit-il, « nous n'avons pas be- « soin de braves. » C'est ainsi que cette troupe intrépide fut à jamais aliénée d'eux. Il eût été facile aussi d'effacer les préventions du reste de l'armée; on ne lui montra que des répugnances qui ne tardèrent pas à devenir réciproques. Tandis qu'on renvoyait les officiers nationaux comme en exil, chez eux, on plaçait des émigrés de l'armée de Condé, des chouans, et tel jeune noble débutait par être colonel. Les services hostiles, les brigandages intérieurs et jusqu'au calcul de ce qu'on eût été si l'on avait pu servir le roi,

étaient admis comme des droits. Le ministre Dupont, beaucoup trop complaisant sur les grades et l'argent, avait du moins disputé pour les commandements. Le maréchal Soult promit une contre-révolution plus rapide, il éleva un monument aux émigrés de Quiberon (1). L'aristocratie s'engoua de lui, malgré la violence de ses dernières proclamations contre les Bourbons, et le lendemain du soir où le roi avait le mieux traité le général Dupont, il lui donna le maréchal Soult pour successeur (2). A cette réaction contre l'armée, à ces signes de haine contre les hauts faits et les braves du drapeau tricolore, se joignaient les scènes individuelles les plus inconsidérées, les plus dures, surtout de la part du duc de Berry.

Ignorant que tout tient aux chefs de corps, les Bourbons se croyaient sûrs des troupes par les maréchaux, pas tous encore; quelques-uns, tels que Davoust, étaient maltraités. Masséna, le vainqueur de Zurich, exclu de la pairie, ne fut reconnu citoyen, étant né à Nice, que sur la motion du vieil émigré Viomesnil. Les maréchaux favorisés eurent eux-mêmes à souffrir de la naïve insolence des gens de cour; et par exemple comme on s'extasiait sur la gloire de Ney : « Quel « dommage, » lui disait tendrement le duc de***, « que « vous n'ayez pas, comme un de nous, ce qui ne se « donne point! » La jeune lady *** demandant à madame de *** le nom d'une jolie personne, la maré-

(1) La commission du monument de Quiberon se réunit le 30 novembre 1814, sous la présidence de M. le maréchal duc de Dalmatie.

(2) M. le général Dupont avait été nommé le 13 mai, et fut remplacé le 3 décembre 1814.

chale S. : — « Je ne connais point ces femmes-là, » répondit l'autre, « c'est une maréchale. » Voilà comme, dans l'ensemble et dans les détails, depuis le soldat jusqu'au général, on a pendant dix mois préparé l'armée à se rejeter dans les bras du chef qui l'avait si long-temps associée à ses sentiments, à ses intérêts et à ses triomphes.

Puisque le parti de Coblentz ne pardonnait point à l'armée sa glorieuse résistance aux coalitions de l'Europe (car ce n'est point l'esprit d'obéissance, d'aristocratie ou de pillage que pouvaient lui reprocher ces royalistes aristocrates indifférents au pillage de leur patrie), il eût fallu opposer à ces deux cent mille prétendus bonapartistes trois ou quatre millions de gardes nationales. Mais, pour les Bourbons comme pour Bonaparte, armer la masse, c'était renoncer à l'asservir. On le croyait aussi en 89, quand les gardes nationales furent créées, et quoi qu'on ait fait depuis pour défigurer l'institution, en nommant les officiers, en restreignant, en épurant les corps, la difficulté n'a jamais été tout-à-fait vaincue. « Pensez-vous, » me disaient mes amis de salon, « que si les Bourbons « maintiennent la Charte, la garde nationale les dé« fendrait ? — Oui, sans doute, et d'autant mieux « qu'elle y croit plus que moi. » — « Mais, si l'on re« venait à d'autres principes, qu'arriverait-il ? » — « Elle « les chasserait. » Huit mois se sont passés à hésiter sur cette alternative.

Pendant ce temps une grande partie des anciens nobles et du clergé remplissaient les villes et surtout les campagnes de leurs indiscrètes espérances sur le

rétablissement de la dîme, des droits féodaux, des priviléges, sur la restitution des biens nationaux, sur tout ce qui pouvait menacer les intérêts, l'amour-propre et le repos de l'immense majorité des Français. Comment n'être pas alarmé par ce concert des ci-devant privilégiés, par les insolences et la vanité nobiliaire, par les instructions particulières envoyées aux préfets pour provoquer des arrangements avec les acquéreurs, par la protection donnée aux publications contre-révolutionnaires, une seule ayant éprouvé quelque semblant de répression; par les moqueries des sociétés royalistes sur la Charte, sur la représentation, les droits du peuple et la foi due aux patriotes? Le ton de la cour, des ordonnances du roi, telle que celle qui attribuait les places de l'école militaire « *à notre fidèle noblesse* (1), » justifiaient sans cesse ces méfiances. Une députation du camp de Jalès, la plus ancienne des insurrections (2) contre la révolution, s'étant présentée chez M. le comte d'Artois, on publia dans le journal officiel cette réponse du prince : « Jouissons du présent, Messieurs, je vous « réponds de l'avenir. » — « Vous étiez dans l'armée de « Condé? Combien de temps avez-vous été en émi- « gration? » Tels étaient les éclaircissements préalables à toute politesse de madame la duchesse d'Angoulême. Personne ne fut aussi bien accueilli qu'une demoiselle Langevin, héroïne vendéenne qui se vanta, dans ses Mémoires, d'avoir tué plus de quatre cents patriotes et nommément son oncle, « *lequel*, dit-elle,

(1) Ordonnance du 30 juillet.

(2) Dans le département du Gard en 1790.

n'a pas soufflé. » C'est ainsi que, voulant distribuer des récompenses aux chouans, on nomma commissaire du roi à Rennes un homme qui, non content autrefois de voler comme les autres les diligences et les caisses, avait commis tant d'horreurs dans ce pays que l'indignation de toute la ville l'obligea d'abandonner sa mission.

C'était pour les Bourbons un grand désavantage d'avoir passé le temps de la révolution à mendier des hostilités contre leur patrie, à se faire les instruments subalternes de tous ses ennemis; d'avoir été pendant vingt-cinq années à la charité de plusieurs cours souvent fort dédaigneuses et particulièrement de l'Angleterre. Charles II et son frère n'avaient jamais pu se relever de leurs rapports, quoique moins blâmables et moins dépendants, avec les cours étrangères; ils restèrent toute leur vie des courtisans de Louis XIV. L'influence des armées coalisées sur la restauration avait rendu cette malheureuse dépendance encore plus sensible à l'orgueil français; mais les princes placèrent leur orgueil à tout devoir aux vainqueurs et rien à la nation, et lorsqu'il eût fallu l'aider à se flatter elle-même sur sa coopération à leur retour, la conduite publique et privée des Bourbons et de leurs affidés ne tendit qu'à repousser cette illusion. « Après Dieu, c'est à vous que je dois ma « couronne, » dit officiellement Louis XVIII au prince régent d'Angleterre (1). Pendant que les vrais Français jetaient des regards d'indignation et de douleur sur les conquérants de leur capitale, que la pétulance nationale suscitait tous les jours des scènes indivi-

(1) Le 20 avril, quatre jours avant son arrivée à Calais.

duelles entre ces militaires et les nôtres, on voyait les Bourbons et leurs dévoués caracoler en triomphe à la suite des princes et des généraux étrangers leurs associés et leurs bienfaiteurs. Les actes d'administration dictés par le besoin de leur montrer de la condescendance et de nous la dissimuler avaient un air tout-à-fait gauche, et par exemple, après avoir reconnu le droit de notre pavillon de paraître dans les mers de l'Amérique espagnole, on invita le commerce *à n'en pas profiter avant l'année suivante*. C'est ainsi qu'on avait glissé sur les sacrifices de notre marine, et que sa réduction exigée avait été présentée comme étant volontaire (1). En un mot, quoique le système de la terreur ait été la plus infame et la plus exécrable des tyrannies, quoique Bonaparte ait été le fléau de la France encore plus que du reste de l'Europe, il y avait dans la lutte de ces gouvernements contre les puissances étrangères un sentiment d'indépendance ou de gloire nationale qui, sans modérer le désir de leur chute, gênait pourtant une partie des vœux que les patriotes avaient à former contre eux ; au lieu qu'ici tout ce qui contrastait avec les Bourbons paraissait prendre un caractère français,

(1) Art. 15 du traité de Paris entre la France et les puissances alliées (30 mai 1814) : « En exécution de la convention du 23 avril dernier, relativement aux arsenaux et aux vaisseaux de guerre, armés et non armés, qui se trouvent dans les places maritimes remises par la France, il est convenu que lesdits vaisseaux, comme aussi l'artillerie navale et les munitions navales, et tous les matériaux de construction et d'armement, seront partagés entre la France et les pays où les places sont situées, dans la proportion de deux tiers pour la France et d'un tiers pour les puissances auxquelles lesdites places appartiendront. » Trente-un vaisseaux de haut rang et douze frégates furent remis en vertu de cet art. 15.

tandis que, par le malheur de leur situation et par l'imprudence de leur conduite, ils semblaient rester confondus avec les étrangers, justifiant déjà ce qui depuis la seconde restauration a été dit avec encore plus de raison par le duc de Sussex (1) (chambre des pairs, 18 mars 1816): « Qu'en tenant compte de « toutes les circonstances et des moyens adoptés pour « maintenir les Bourbons, on doit moins considérer « le dernier traité comme un acte entre la France et « les quatre puissances que comme un traité entre « celles-ci et le roi de France contre la France (2). »

Partout se décelait envers les hommes et les choses des vingt-cinq dernières années la haine d'un parti si hétérogène à la nation que l'expression *les Français* remplaçait presque toujours celle de *nous* dans les salons royalistes. S'occupait-on des établissemens de bienfaisance dont les princes étaient forcés de reconnaître la grande amélioration? Les maisons d'éducation des filles de la Légion-d'Honneur, des orphelines de militaires, étaient les seules qu'ils ne visitassent pas. On supprima Écouen (3); les maisons de Saint-Denis et des orphelines ne furent conservées que parce que les chefs de l'armée menacèrent de les soutenir à leurs dépens. Saint-Denis éprouva des réductions hon-

(1) Frère du prince régent.

(2) « That taking into consideration all the circumstances attending the late treaty and the mode adopted of maintaining the king of France upon his throne, he could not but consider the treaty, not as a treaty, between the four united powers and France, but as a treaty between the four united powers and the king of France versus France. »

(3) Le 19 juillet, par la même ordonnance qui supprimait les établissements formés à Paris, aux *Barbeaux* et *aux Loges*, pour l'éducation des orphelines de la Légion-d'Honneur.

teuses, même sur la nourriture et les objets les plus nécessaires. Plus de quinze mille invalides mutilés furent chassés sous prétexte que les pays de leur naissance étaient redevenus étrangers. Quinze cents autres, nés dans l'ancienne France, furent renvoyés dans leurs foyers avec une modique pension. On avait comploté la réduction des succursales d'invalides d'Arras et d'Avignon; l'indignation publique y fit renoncer. Quelles que fussent les promesses de l'arrivée et les garanties de la Charte, des ordres secrets faisaient éloigner des administrations, des préfectures, des tribunaux, des municipalités, les citoyens qui avaient pris une part active à la révolution. Une simple ordonnance reconstitua la cour de cassation; on attaqua l'Institut pour en expulser certains membres : Carnot, Monge, Guiton-Morveau, étaient rayés du nombre des savants; il se trouva même qu'une partie des sénateurs qui avaient rappelé les Bourbons fut exclue, pour d'anciennes opinions politiques, de la chambre des pairs. Les hommes à qui l'on avait solennellement promis un parfait oubli du passé, se voyaient persécutés dans tous les détails de leur vie publique ou privée; des pamphlets virulents, des journaux censurés, et par conséquent ministériels, leur rappelaient tous les matins cet oubli prétendu en les accablant d'injures et même de menaces.

Ce repos individuel, que chacun avait espéré trouver dans l'inertie des Bourbons, était partout troublé par l'agitation contre-révolutionnaire. Depuis long-temps on avait oublié en France les haines et même les distinctions religieuses; tout à coup elles furent ressuscitées par la dévotion politique de l'esprit

de parti, et par la bigoterie, sincère du moins, d'une partie de la famille royale. Trois millions de protestants virent qu'une persécution morale, en attendant pis, allait commencer pour eux. Les ministres du roi eux-mêmes, poussés à bout par des importunités journalières, ne pouvaient se taire sur ces dénonciations de protestantisme, d'incrédulité, jointes à celles de patriotisme que deux princes et une princesse leur transmettaient de toutes parts (1), car si Bonaparte s'était fait le centre d'une douzaine de polices, des polices encore plus nombreuses étaient éparpillées au service de chacun de ces princes. On ouvrait les lettres pour leur compte autant que pour celui du roi et avec bien plus d'indiscrétion. Les espions et les délateurs n'avaient qu'à choisir entre ces différents maîtres, d'accord sur le but, divisés sur les moyens. En effet, les plus modérés de ce parti n'ont jamais blâmé les violents que *d'aller trop vite*, et c'est ainsi que Louis XVIII parlait un jour de son cousin Ferdinand. La morale des salons admettait aussi l'espionnage volontaire. « Je suis bien sûre que « M. D'André (2) trahit le roi, » disait une femme de ma connaissance, la comtesse ***, très estimable d'ailleurs; « tous les jours je lui dénonce ce que j'en« tends, il n'en résulte point d'arrestations. » La

(1) Il était difficile que les non-catholiques ne crussent pas que le parti contre-révolutionnaire voulait les ramener à leur ancienne situation; les scènes de carnage, de proscription et de pillage qui ont eu lieu depuis la seconde restauration, ont même surpassé les justes alarmes que la première avait inspirées. (Voy. les pièces ci-jointes à l'appendice n° 2. de ce vol.) (*Note du général Lafayette.*)

(2) Ancien membre de l'assemblée constituante, directeur de la police générale.

faveur de Talleyrand, et quelques autres exceptions politiques, avaient un instant rassuré la nombreuse classe des prêtres mariés ou constitutionnels. Bientôt leur tranquillité fut attaquée par des outrages et dans leurs moyens de subsistance. L'insulte faite par *Monsieur* à l'archevêque Lecoz (1) redoubla les alarmes. On témoigna une excessive impatience de multiplier les couvents, et quoique les simples prêtres non assermentés à la nation, mais concordatistes de l'empereur, n'eussent rien à redouter, leurs évêques ne tardèrent pas à savoir que les prélats rentrés avec le roi (2) négociaient contre eux à Rome, et que la famille royale ne les voyait, surtout les *intrus* (3), qu'avec un peu de scrupule et beaucoup de répugnance.

La charte avait garanti toutes les propriétés nationales : un nombre immense de familles forme la classe des acquéreurs ou héritiers de ces biens. Beaucoup de confiscations ont sans doute été d'une iniquité révoltante, et acquises à bas prix. Toute confiscation, à mon avis, est injuste. Ce n'est pas de ce nom que j'appellerai l'expropriation du clergé, telle qu'elle fut décrétée par l'assemblée constituante (4). Certes, il

(1) M. Claude Lecoz avait été évêque constitutionnel de Rennes en 1790. En vertu du concordat de 1802, il fut nommé par Napoléon et le Saint-Siége à l'archevêché de Besançon.

(2) Plusieurs avaient protesté contre le concordat de 1802, et en particulier contre la clause qui contenait la demande d'une démission générale de tous les évêques assermentés ou non assermentés.

(3) Les remplaçants de ceux qu'on avait appelés réfractaires.

(4) Voy. aux p. 180 et 181 du 4e vol., le traitement adopté par l'assemblée, et la demande particulière que fit Louis XVI pour ajouter des biens [illegible] domaines de la couronne.

fut étrange de la voir reprocher par les puissances qui, depuis la réformation protestante jusqu'aux édits de Joseph II, en avaient donné tant d'exemples, et par les Bourbons eux-mêmes qui récemment s'étaient emparés des biens des jésuites, refusant en outre tout moyen de subsistance à ceux qui ne consentaient pas à signer une déclaration déshonorante pour leur corps et pour eux. J'observerai aussi que la confiscation exercée contre les déserteurs à l'ennemi, les voleurs de caisses publiques, les révoltés, les émigrés armés contre leur pays, quoique réprouvée par les principes libéraux, était néanmoins conforme à la législation de toute l'Europe. Plusieurs maisons de l'ancien régime, telles que la branche de Condé après l'exécution du duc de Montmorency, les Luynes après l'assassinat du maréchal d'Ancre, etc., s'étaient enrichies de confiscations, non-seulement acquises, mais obtenues à titre gratuit. Les jugements des tribunaux révolutionnaires furent sans doute des assassinats; la convention, au sortir de la terreur, annula, autant qu'il dépendait d'elle, les confiscations résultant de leurs arrêts; mais elle ne put rendre aux enfants des victimes que les biens non vendus. On en fit autant, jusqu'au 18 brumaire, pour les fugitifs, les proscrits, les inscrits, à mesure qu'ils obtenaient leur radiation. Bonaparte, en généralisant ce rappel, y mit des conditions, et se servit ensuite des objets réservés pour acheter leurs anciens possesseurs. Il y eut encore une grande injustice, quoique moins regrettable que bien d'autres à quelques égards, dans l'abolition absolue des rentes foncières non féodales, que l'assemblée constituante s'était bornée



à rendre rachetables. Cette injustice, dans les cas où les concessions étaient récentes, fut tout à fait criante et sans le moindre prétexte. Mais en convenant des spoliations passées, il faut en revenir à l'observation de Cicéron après les proscriptions de Marius et Sylla, à l'opinion générale sur les expropriations d'Irlande : c'est qu'une réparation tardive ne serait qu'une spoliation nouvelle. Cependant, en dépit de la prescription, de la raison et de la charte, tout concourait à inquiéter les possesseurs de biens nationaux de toutes les origines. Ils étaient traités de voleurs dans les chaires, dans les journaux ministériels et les pamphlets envoyés sous cachet du gouvernement. C'est en annonçant la restitution forcée que les anciens propriétaires offraient des arrangements, que même ils en refusaient, et les agents de l'administration connivaient à ces moyens. Les journaux retentissaient de prétendues restitutions acceptées par le roi ou ses entours, telle que celle de Grosbois, attribuée au prince de Neuchâtel, qui fut long-temps à obtenir l'insertion de son désaveu. On savait que des procureurs du roi et autres fonctionnaires n'avaient été destitués par le chancelier que pour avoir autrefois acheté de ces biens, ou cautionné des acquéreurs. Qui ne se rappelle le discours de M. Ferrand, ministre du roi, à la chambre des députés, le jour où, dans une communication au nom du monarque sur les dédommagements à donner aux émigrés (1), il déclara : « que ce parti seul avait suivi « la ligne droite » ? Et pour répondre à l'indignation

(1) Le 13 septembre 1814.

manifestée par la chambre, le roi lui conféra le titre de comte, à lui qui, en émigration, avait imprimé « qu'à la rentrée du roi en France il fallait mettre à « mort le côté gauche de l'assemblée constituante, « toute la convention, les chefs de la garde nationale, « deux patriotes par municipalité; » c'est-à-dire plus de cent mille citoyens! On a dit depuis que tant d'indications auraient dû n'alarmer personne; mais au moins on ne peut nier, qu'à tort ou à raison, l'alarme n'ait été générale, et disséminée dans le peuple des campagnes en autant de parcelles qu'il y a eu de morceaux de terre acquis, cédés, hérités pendant vingt ans. On ne peut nier que les acquéreurs plus considérables et mieux instruits n'aient aussi manifesté leurs craintes par des précautions, des associations, des listes de défenseurs à porter aux prochaines élections. Je ne fus pas peu flatté d'apprendre que j'étais à la tête de ces listes, quoique ayant été victime autant qu'aucun autre des spoliations révolutionnaires.

On ne me soupçonnera pas d'avoir été insensible au jugement de Louis XVI, moi qui avant le 10 août avais tant fait pour sauver ce malheureux monarque (et de l'aveu même de la cour actuelle (1), je l'aurais effectivement sauvé, si du quartier-général de Coblentz n'était partie une fatale lettre où le duc de Brunswick le conjurait d'attendre à Paris que la coalition vînt l'y chercher).

Quoiqu'il n'ait pas été difficile de surpasser en vé-

(1) Dernières années de Louis XVI par M. Hue, premier valet de chambre de Louis XVIII. 1814. Imprimerie Royale.

(*Note du général Lafayette.*)

ritables regrets la plupart de ceux qui depuis la restauration leur ont donné tant d'éclat, je n'en ai que plus blâmé, non les souvenirs touchants et les consolations religieuses, mais ces douleurs politiques dont les autels d'expiation n'ont été élevés qu'à la vengeance et qui n'ont revendiqué le droit de pleurer que pour avoir celui de haïr.

L'emplacement de la sépulture du roi et de la reine avait été acheté et religieusement soigné par M. Descloseaux, qui n'eut jamais à le montrer qu'à M. de Tracy dont il faisait les affaires, et MM. de Mun dont il était voisin. Quelques royalistes ardents avaient de temps en temps pris des rendez-vous pour ce pèlerinage, mais n'en trouvèrent jamais le loisir. Depuis le 30 mars, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse y allèrent. Tout à coup, les têtes s'exaltèrent, et pour le terrain et pour les excellents Descloseaux; il semblait que tout cela n'existât que de la veille. Après l'exhumation, ce jardin fut cédé au roi qui donna une pension.

Des services funèbres célébrés à Saint-Denis (1) et dans toute la France, furent l'occasion de diatribes violentes, non-seulement contre les *votants*, mais contre la révolution tout entière. Il eût mieux valu avoir autrefois excusé les royalistes qui, au lieu d'aller à Coblentz, étaient, au 10 août, restés près du roi, tels que MM. de Noailles d'Ayen, et de Poix (2), à qui

(1) Le 21 janvier 1815.

(2) Un des actes de la royauté prétendante de Louis XVIII avait aussi été de demander la démission de la charge de grand-maître de la garde-robe à M. de Larochefoucauld-Liancourt, que le patriotisme français et la philanthropie générale réclament également, et qui, avant

Louis XVIII fit demander la démission de leurs charges; il eût mieux valu reconnaître à Mittaw que Cléry, le dernier compagnon de Louis XVI, était assez anobli pour obtenir l'honneur de manger avec son frère; il eût mieux valu ne pas montrer de malveillance aux courageux défenseurs du roi, tels que Lanjuinais, Daunou, qui reconnaissent avoir dû la vie au dévouement de quelques *votants*, et qui se voient des objets d'animadversion pour la cour des Bourbons; il eût mieux valu, en acquittant une juste reconnaissance envers M. de Sèze de tout temps aristocrate, et envers la mémoire de Malesherbes, ne pas oublier jusqu'au nom du respectable Tronchet qui avait siégé à la gauche de l'assemblée constituante. J'ajouterai qu'après avoir pactisé à diverses époques avec les Tallien, les Barras, les Fouché, on avait perdu le droit de persécution lors même qu'on n'aurait rien promis. Quoi qu'il en soit, la guerre aux conventionnels portait l'alarme plus loin. A Dieu ne plaise que je fasse à la nation le tort de la supposer complice de la mort du roi; mais cependant tant de pétitions pour la demander, d'adresses pour en remercier, n'ont malheureusement pas eu lieu sans associer à ce funeste vote un nombre considérable de citoyens plus notés même, chacun dans sa commune, que ne l'ont été les députés dans le tourbillon des affaires; et tous ceux-là

le 10 août 1792, avait offert à Louis XVI un million en or déjà réalisé, tout le reste de sa fortune, ne se réservant que quatre mille livres de rente et une retraite dans la division militaire de Normandie où il commandait. (Voyez les Mémoires de M. Bertrand de Molleville.) Proscrit à la suite du 10 août, M. de Larochefoucauld s'était retiré aux États-Unis. Sa réponse au prétendant fut sévère; mais n'était-elle pas bien méritée? (*Note du général Lafayette.*)

se sont regardés comme étant personnellement menacés.

Cependant, au milieu de tous ces désenchantements, la France avait recouvré plus de liberté qu'elle n'en avait eu depuis le règne de Napoléon. Les déclarations du sénat, des princes, du roi, la Charte elle-même, et surtout la nécessité des circonstances et d'un changement de régime avaient rétabli, du moins comparativement, plusieurs droits effacés par la diabolique habileté du plus absolu et du plus rusé des despotes. Les inconvénients les plus irrémédiables de cette superstition de légitimité qui consacre non-seulement les prétentions du trône, mais celles d'une aristocratie formée dans la nuit des siècles, ne pouvaient se rétablir qu'à la longue. En attendant, nous avions reconquis l'aristocratie nouvelle, orgueilleuse transfuge de la respectable masse qu'on appelait jadis le *tiers*, mais qui sentait à présent et à qui les nobles d'autrefois, et jusqu'aux anoblis de Louis XVI, avaient soin de rappeler que son temps était déjà fini. Il avait fallu admettre presque tout le sénat à la chambre des pairs, rendre la parole au corps législatif et ouvrir ses galeries. Parmi ces éléments, si avilis sous Bonaparte, mais issus de la révolution, on retrouva une minorité éclairée et patriotique. Nos institutions primitives avaient été si libérales, si universelles que, quoi que les tyrannies successives aient pu faire depuis, dès que la pression a été relâchée, la liberté a reparu partout avec élasticité. Elle montrait aux Bourbons la route de leur bonheur et du nôtre. Ayant eu la bonne fortune de succéder à un despote, ne pouvant soulever sa massue, s'empêtrant eux-mêmes dans ses

filets, il fallait renoncer à une émulation que leur peu de talents et d'énergie rendait ridicule autant qu'odieuse; il fallait devenir franchement de bons princes constitutionnels, et faire bénir une restauration qui ne pouvait plus être pour la France que la pire ou la meilleure des combinaisons monarchiques. Les formes de la liberté ne devinrent, au contraire, qu'une occasion de plus de répandre autour d'eux cette odeur de contre-révolution si répugnante au goût français. La législation était sans cesse remplacée par des ordonnances du roi. Celle de l'observation des fêtes et dimanches fut particulièrement impopulaire (1). Les initiatives ministérielles, les demandes d'argent sans approbation détaillée de chaque partie des services, toute la marche des affaires et les explications qui en résultaient démontraient le vague, l'insuffisance de la Charte et l'intention de l'éluder. La liste civile du roi d'Angleterre, en considérant la différence des prix dans les deux pays, est comparable à une dépense de 16 millions en France; et sur cette somme il paie les ambassadeurs, les douze juges et quelques autres objets. Les comptes de chaque trimestre, à l'exception de moins de 2 millions pour sa poche et pour la reine, sont soumis tous les ans au parlement. Louis XVIII demanda, pour n'en rendre compte à personne, 25 millions de revenu, qui avec ses domaines en composaient 30. La maison militaire en coûtait 12; plus, 8 millions pour sa famille; ajoutez pour cette première année, et sans donner d'état,

(1) Cette ordonnance du directeur-général de la police, M. Beugnot, fut rendue le 7 juin 1814, et confirmée par une loi analogue le 14 octobre.

30 millions en paiement de ses dettes particulières, en tout plus de 80 millions; l'on était en train de voter d'autres millions en gratification pour les émigrés. On vit rétablir la censure sous prétexte que l'expression de la Charte, *réprimer*, était synonyme de *prévenir* (1). Les discours des députés de la minorité, MM. Gallois, Raynouard, etc., les écrits de M. Benjamin Constant, et surtout sa réponse à l'abbé de Montesquiou à laquelle on ne peut comparer que les *Lettres provinciales*, jetèrent un grand jour sur cette question de la presse et sur la mauvaise foi du gouvernement. Le ministre de l'intérieur, en réclamant pour lui seul la responsabilité des journaux, se chargea bien gratuitement de beaucoup de sottises. La censure qu'il obtint pour tout ouvrage au-dessous de trois cent soixante-cinq pages n'arrêta qu'en partie le mouvement rendu à la presse et dans lequel deux jeunes et nobles amis, MM. Comte et Dunoyer, auteurs du *Censeur*, furent distingués par leurs talents autant que par leur dévouement patriotique. Un autre manque de parole plus excusable, mais d'un effet très général, fut le maintien des *droits réunis*. Les princes Bourbons, voyant qu'on reprochait à Bonaparte le rétablissement de ce genre de contributions que la révolu-

(1) Par la loi du 21 octobre 1814. Elle soumettait à la censure préalable les écrits de vingt feuilles et au-dessus, ne permettait aux journaux de paraître qu'avec l'autorisation du roi imposait à tout imprimeur et libraire la condition d'un brevet et d'un serment; le brevet pouvait être retiré en vertu d'un jugement, etc. La distinction entre *réprimer* et *prévenir* fut faite par M. de Montesquiou, qui présenta la loi comme ministre de l'intérieur. L'art. 8 de la Charte, octroyée quatre mois avant cette discussion, portait : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois qui doivent *réprimer* les abus de cette liberté. »

tion avait détruit, ne se doutant même pas que ces droits impériaux, quoique très onéreux et vexatoires, l'étaient pourtant moins que leurs vieilles aides de boissons, marque de cuirs et autres impôts indirects de l'ancien régime, avaient étourdiment promis une abolition totale qu'on jugea ensuite être impossible. Il eût fallu du moins en témoigner beaucoup de regrets, se prêter à tous les adoucissements. On vit au contraire les ministres du roi défendre avec ardeur, contre la minorité de la chambre, tous les détails les plus odieux de ces exercices.

Quoi qu'eût dit la Charte sur la liberté individuelle, on ne tarda pas à essayer les lettres de cachet. Le général Grouchy, à qui l'on reprochait une lettre inconvenante à propos des titres de colonels-généraux enlevés aux titulaires pour en gratifier les princes (1), reçut l'invitation d'aller à la campagne. Il me consulta; je l'engageai à ne point obéir. Le général Excelmans, domicilié à Paris, dont on avait saisi une lettre assez insignifiante au roi de Naples, ne se laissa point exiler. On entoura sa maison; il menaça de se défendre. Je lui fis proposer de venir à Lagrange. Il échappa à son blocus, et se réfugia chez un ami. Les chambres, auxquelles il se plaignit, eurent la faiblesse de décider qu'un militaire non employé n'avait pas les mêmes droits qu'un citoyen. Le lendemain mon fils, qui déjà depuis quelque temps avait cessé d'être aide-de-camp du ministre de la guerre, son premier général, et se trouvait capitaine à la suite, envoya sa démission. Excelmans parut à Lille devant un conseil de guerre et fut unanime-

(1) Par l'ordonnance du 15 mai.

ment acquitté. L'esprit de parti ramenait l'armée à des idées civiques.

Parmi les vieux constitutionnels de 89, amis de la révolution, dévoués à la nation, à la loi, au roi, adversaires de la faction d'Orléans, des jacobins de 92 et même de la république confondue depuis par beaucoup d'eux avec la terreur, on se souvenait encore des sacrifices faits, des malheurs subis pour la défense de Louis XVI. La communauté d'une atroce persécution contre la malheureuse famille royale et contre les bons citoyens qui avaient voulu défendre les lois nationales, avaient laissé une tradition de sympathie pour les augustes victimes qui disposait à l'indulgence envers les Bourbons de Coblentz. Le sang offert pour le trône constitutionnel leur paraissait redevenir un titre de famille, un gage assuré de la faveur royale; l'horreur des crimes de la révolution, en dégoûtant d'un culte profané, n'avait même que trop réconcilié avec les écarts de la royauté ces constitutionnels qui jadis avaient porté dans la monarchie, plus encore qu'ils ne le croyaient, les principes et les sentiments républicains. Ils ignoraient que dans la restauration ce qu'on pardonnait le moins, c'était d'avoir voulu de bonne heure la liberté et de ne l'avoir pas souillée; ils ne tardèrent pas à l'apprendre, et pour n'en citer qu'un exemple, entre une foule d'autres, les journaux et histoires du temps avaient retenti de la mort du commandant de bataillon Carle, un des riches joailliers de Paris, massacré le 10 août après avoir fait des prodiges de dévouement, de courage, et d'une force de corps extraordinaire. Mais il avait en 89 fêté la prise de la Bastille; il avait demandé en 92 de lever à

ses frais une compagnie de volontaires pour qu'elle servît avec moi. Son sang versé pour le roi et la reine, et presque sous leurs yeux, n'a pu laver ces torts. Jamais nous ne pûmes ni moi ni des personnes plus en crédit, obtenir une marque de bienveillance, la moindre place pour sa nombreuse famille dont la ruine avait expié l'héroïsme de son malheureux chef (1).

Je fus moins surpris qu'un autre de cette implacable rancune envers les premiers constitutionnels, moi qui savais personnellement, depuis vingt-cinq ans, à quoi m'en tenir et qui me l'expliquais sans peine. En effet, la révolution des droits contre les priviléges était faite bien avant que l'institution des jacobins eût existé; c'étaient là pour le parti de l'ancien régime le crime principal, les véritables malheurs. Aussi le ministre des finances, baron Louis, me répétait-il encore en 1814, ce que j'avais parfaitement su dans le temps, « qu'on ne pourrait pas croire quelles « sommes la cour de 1792, au moment où je la défen- « dais, avait dépensées pour me dépopulariser et me « perdre. » Conformément à cet ancien système, on vit sortir de l'Imprimerie Royale un ouvrage du premier valet de chambre de Louis XVIII, où j'étais calomnié avec acharnement, nommément sur les évènements du 6 octobre, quoique cet homme et son auguste

(1) Ils reçurent au commencement de 1815 une lettre du secrétaire des commandements de madame la duchesse d'Angoulême, pour leur signifier de la part de cette princesse que, depuis le 1[er] janvier, elle ne se mêlait plus de ces sortes d'affaires. Long-temps après la seconde restauration, M. Carle a fini par être placé aux postes; mais c'est d'après des recommandations particulières.

(*Note du général Lafayette.*)

maître, qui ce jour-là me dut la vie, comme le reste de sa famille, sussent fort bien que le roi, la reine, mesdames et madame Elisabeth n'avaient jamais cessé de reconnaître cette obligation envers moi (1). On s'étonna qu'un autre ouvrage, sanctionné par le suffrage authentique de madame la duchesse d'Angoulême et par une pension de Louis XVIII, m'appelât *un misérable*, et affirmât qu'il était généralement reconnu que nous avions, Bailly et moi, poussé le roi et la reine au voyage de Varennes; démenti donné aux propres déclarations des victimes royales, au sens commun et à la conscience de la princesse elle-même, témoin alors des précautions de ses parents contre ma vigilance et de leur joie de l'avoir éludée. Les reproches de ces libelles officiels sur l'affaire du Champ-de-Mars donnèrent à penser à ceux du parti populaire qui jadis m'en avaient blâmé de bonne foi.

Tout le monde put reconnaître une fois de plus que c'était à la révolution, à la liberté, à l'égalité, qu'on ne pardonnerait jamais. Quant à moi, de tout temps indifférent aux diatribes contre-révolutionnaires, je ne vis dans celle-ci qu'une occasion de me rendre utile. Sous prétexte de répondre pour la première fois, mais très évidemment, ce me semble, aux cinq ou six calomnies les plus injurieuses, je traçai une

(1) Entre autres publications royalistes des temps antérieurs ou de cette époque, je fus bien révolté de lire dans un éloge historique de madame Élisabeth, présenté à la fille de Louis XVI par M. Ferrand, ministre du roi, cet étrange passage : « Madame Elisabeth ne pouvait mieux témoigner à la reine (en allant à Trianon) les égards qu'elle voulait toujours avoir pour elle; mais dans le monde elle ne laissait échapper ni geste ni parole qui pût être présenté comme une improbation de ce qu'on voyait ou croyait voir à Trianon. » (P. 150.) (*Note du général Lafayette.*)

esquisse de l'ancien régime, des époques de la révolution, et des conditions indispensables, à mon avis, pour nationaliser la restauration. Ce petit écrit, beaucoup trop court pour la nouvelle loi des vingt feuilles, avait été grossi de pièces justificatives propres à réveiller des souvenirs libéraux (1). Il devait paraître dans les premiers jours d'avril. Le renversement du parti royaliste en arrêta la publication.

C'est lorsque ce parti venait parler de *sa ligne droite*, et se faire le juge suprême de toutes les autres lignes, qu'on sentait le besoin de lui dire : « Depuis long-temps les scandales, les déprédations de vos classes privilégiées avaient provoqué toutes les autres. C'est vous qui repoussâtes les réformes de Turgot, Malesherbes et Necker, acceptées par Louis XVI; ce sont les intrigues de vos parlements contre les ministres qui nécessitèrent ces assemblées de notables où vous défendîtes vos priviléges en 1787 contre le roi, en 1788 contre le peuple, et puis ces états-généraux convoqués au milieu des émeutes civiles et de l'indiscipline militaire dont vous étiez alors les fauteurs. A l'assemblée constituante, votre opposition furieuse ou vos perfides votes n'ont cherché qu'à empêcher le bien, ou empirer le mal; et depuis vos espérances et vos menées n'ont-elles pas sans cesse, en haine de la liberté, invoqué les excès et les crimes de l'anarchie?

(1) C'est l'écrit dont nous avons parlé p. 247 et 346 du 2e volume. Nous en avons détaché toutes les parties qui n'ont point été refondues dans la collection que le général Lafayette fit de ses discours en 1829. Les pièces justificatives dont il se compose presque entièrement sont ainsi publiées dans le cours de cet ouvrage. Nous ne pourrions donc les reproduire ici sans beaucoup de répétitions.

C'est en allant solliciter partout l'invasion étrangère et la ruine de votre patrie, en déclarant une guerre d'extermination aux partisans de la révolution, c'est-à-dire à presque tous les Français, que vous avez abandonné le roi et accrédité les méfiances contre lui, que vous avez affaibli les défenseurs de l'ordre public, fortifié les jacobins, amené la terreur, la destruction de la famille royale et de tant d'autres victimes. Et vous venez mesurer l'honneur et le blâme aux citoyens qui ont défendu leur pays et ses lois, protégé vos familles et vos biens, aussi long-temps que vos intrigues l'ont permis, aux guerriers qui ont déjoué vos complots parricides et couvert l'Europe de la gloire française! Mais en supposant toutes choses égales entre vous et les patriotes, du moins est-il vrai que l'opinion de ceux-ci tendait à l'amélioration générale, quelquefois contre leur propre intérêt, au lieu que la vôtre a pour base le maintien de vos priviléges. . . . . »

C'est ainsi qu'en suscitant partout des récriminations, ils s'exposaient à toutes les représailles de l'opinion publique. L'imprudence des principaux de ce parti alla même jusqu'à mécontenter d'anciens émigrés et nobles provinciaux qui venaient se morfondre dans leur antichambre, et subir des airs de grands seigneurs auxquels ils n'étaient plus habitués. Ceux-ci leur reprochaient de tout donner à la protection, et d'avoir, par leurs réglements, mis les emplois des nouveaux corps hors de portée des plus pauvres d'entre eux. Alors se renouvelaient de vieilles plaintes sur les emprunts de Coblentz, soldés avec un licenciement; sur ces tours de main qui frustraient à la fois

les puissances payantes, et les émigrés appelés à être payés. Dans les derniers temps les inculpations d'insouciance et d'ingratitude portaient, non sur l'économie des faveurs, mais sur leur injuste distribution. Loin de moi le désir d'aggraver les torts de ces princes auxquels tant de souvenirs de ma jeunesse se rattachent encore, et de beaucoup de personnes à qui je tiens par les liens du sang, de l'amitié, et par une communauté de vœux dans les autres relations de la vie. Je m'étais autrefois obstiné, entêté peut-être, à vaincre la difficulté d'une ancienne dynastie conservée au milieu de la rénovation totale de l'État. Vingt-trois ans après, malgré tout ce qui s'était passé à mon égard, j'ai souhaité de tout mon cœur que la restauration devînt constitutionnelle. Aujourd'hui même, la royauté des Bourbons est celle que je préférerais à toute autre, pourvu qu'elle offrît aux institutions libérales un égal degré de sécurité. Mais, de même qu'auprès des intérêts de la liberté toutes ces impressions disparaissent, on doit à l'intérêt de la vérité, à l'honneur du nom français d'expliquer pourquoi ce Bonaparte, naguère l'objet d'une juste et générale aversion, débarquant avec huit cents hommes sans complot, sans intelligences préalables, ce qui est à présent bien démontré, a été reçu comme un libérateur, et pourquoi les descendants de tant de rois, maîtres de tous les moyens du gouvernement, se sont tout à coup trouvés sans force et sans défense. On en verrait une cause de plus dans la composition de leur ministère.

Parmi les serviteurs et les conseillers du premier consul Bonaparte, deux hommes d'un esprit supérieur et d'une grande expérience avaient prin-

cipalement coopéré à l'œuvre diabolique du despotisme. L'un possédant l'ancien régime comme le nouveau, suppléant par la finesse du tact au talent de production qui lui manque, influant sur son maître comme sur les affaires avec des airs nonchalants et de jolis mots, sachant endurer, flatter et attendre; l'autre ne sachant qu'agir, mais maître passé en intrigues de police, en mouvements de clubs, et en coups d'État de tous genres. Tous deux obligeants par leur nature, et je l'ai éprouvé de la part de l'un et de l'autre; mais s'étant rendus indifférents au bien et au mal, et attribuant de bonne foi à un manque de capacité les idées morales et les principes libéraux; tandis qu'au contraire leur capacité à eux-mêmes a été rétrécie dans Fouché (1) par l'habitude des petits calculs et des petits moyens, dans Talleyrand par une habitude d'agir qui prédomine les plus vastes pensées. Tous deux ont moins dirigé les événements que ne l'a fait croire leur usage constant de se tenir toujours en rapport avec plusieurs partis; Talleyrand (2), cachant ses menées sous le manteau de sa paresse; Fouché, se faisant honneur de son agilité à sauter d'un vaisseau qui coule bas sur celui qui peut flotter encore. Ces deux personnages si différents par leur extérieur, l'un homme de cour, l'autre tout jacobin; l'un écoutant froidement

(1) Ministre de la police générale sous le consulat et l'empire, gouverneur des provinces illyriennes en 1813, ministre de la police pendant les Cent jours et après la seconde restauration.

(2) Membre et président du gouvernement provisoire le 1er avril 1814, ministre des affaires étrangères le 13 mai, ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne dans le mois de novembre de la même année, président du conseil des ministres au moment de la seconde restauration.

et laissant tomber des réponses; l'autre parlant comme un étourdi et n'écoutant presque jamais; tous deux, ne croyant point aux institutions, se moquant des hommes, ont été sous le régime impérial et sous la restauration, les principaux objets d'une confiance fondée sur une habileté bien connue et sur une communauté d'intérêts dont on a pensé que les stipulations laissées dans leurs mains ne seraient gênées ni par des opinions absolues ni par une austérité scrupuleuse; et cependant tous deux se sont fourvoyés dans leur politique, avec Napoléon parce qu'il était plus habile qu'eux, et avec les Bourbons parce qu'ils ont mal calculé la résistance de leurs préjugés; l'oratorien Fouché n'ayant jamais été à portée de l'apprécier, et Talleyrand l'ayant méconnue par cette vanité qui faisait dire au maréchal de Brissac : « Dieu y regardera à deux fois pour damner un homme comme moi! » — La prétention d'avoir accéléré la soumission d'un général d'armée et l'avis donné à Napoléon d'aller de l'île d'Elbe en Amérique n'avaient pas encore cette première fois réussi à faire Fouché ministre. Mais on s'extasiait sur ses moyens de police; on avait des rapports secrets avec lui, ainsi qu'avec Tallien et Barras, et l'abbé de Montesquiou insistait ouvertement pour son entrée dans le gouvernement royal. Talleyrand paraissait en être le chef; et l'eût été, sans doute, avec l'appui d'un parti patriote. Il aima mieux se persuader qu'un grand service récent, son détachement des idées libérales et sa naissance, suffiraient pour réconcilier cette cour avec un évêque marié, embaucheur de son ordre en 89, aumônier de la fédération de 90, consécrateur de

l'épiscopat constitutionnel, ministre républicain et fructidoriseur, long-temps dévoué à l'élévation de Bonaparte, comme à la ruine des Bourbons, et dont la lettre au gouvernement de Bade, dans l'affaire du duc d'Enghien, est imprimée partout. Il s'était donné pour associé, son ennemi personnel, l'abbé de Montesquiou (1), le dernier agent du clergé.

Celui-ci, contre-révolutionnaire ardent, tranchant dans ses opinions, violent dans ses haines, mais engeôleur dans ses formes, et cauteleux dans sa politique, comme l'ont prouvé ses actes ministériels, ses rapports avec les chambres et sa fameuse lettre laissée aux Tuileries par M. de Blacas qui ne l'aimait point, était homme d'esprit, mais sachant mieux parler que persuader. Noble en matière pécuniaire, ayant des

(1) Agent-général du clergé à l'époque de la révolution, député du clergé de Paris aux états-généraux, deux fois président de l'assemblée constituante en 1790; il proposa, dans la même année, une démarche auprès du roi pour engager le pape à sanctionner la constitution civile du clergé. Ministre de l'intérieur depuis le 13 mai 1814 jusqu'aux Cent jours, le *Moniteur* du 15 avril 1815 publia divers mémoires écrits de sa main et trouvés dans les armoires de M. de Blacas aux Tuileries. On y voit le passage suivant: « M. de Talleyrand me disait hier que le roi devait, en entrant, publier un édit par lequel il déclarerait à la fois ses intentions et son entrée dans l'exercice de la souveraineté, ne point supposer les entraves que la constitution peut y mettre, et gouverner comme si elle était non avenue. Cette opinion a toujours été la mienne; mais elle suppose que le roi publierait en même temps les priviléges de la nation, et qu'il convoquerait un corps législatif, soit celui qui existe, soit un autre composé de nouveaux députés. L'état des finances me décide; on ne peut se passer d'un emprunt de 200 millions, et comme je ne connais pas qu'on puisse le faire ailleurs qu'en Angleterre, il me paraît impossible de ne pas s'assurer d'abord de tout ce qui peut lui donner une garantie, et par conséquent de ne pas convoquer un corps législatif. Cette manière de procéder a l'avantage, indépendamment de toute constitution, d'éconduire celle du sénat, de l'éconduire assez lui-même, etc. »

qualités de société, mais gâté par l'admiration de quelques salons, M. de Montesquiou se vantait de pouvoir gouverner la France par *l'assoupissement.*

Un troisième abbé, le baron Louis, conseiller d'état distingué et directeur du trésor sous Napoléon dont il portait aux nues le génie, ne s'occupait, sous le ministère royal, qu'à saisir avec une grande habileté la matière imposable. C'est à ses talents et surtout à sa loyauté envers les créanciers de l'État que la France a dû le crédit dont elle jouit encore, et dont la restauration n'a que trop abusé. Il connaissait la liberté, et la préférait à tout autre régime, ne fût-ce même que comme le plus grand moyen de finance. Le baron Louis a porté sa franchise et sa probité dans les diverses places de sa vie publique.

La marine avait perdu M. Malouet (1), constituant du côté droit, mais modéré dans ce parti; sans avoir changé d'opinion, il se trouvait le patriote du conseil; aussi, quoiqu'il eût honorablement servi sous Napoléon, le roi ne lui a jamais fait une question sur ce qui se passait alors, ni demandé un avis étranger à son département. Dans celui de la guerre, le général Dupont, moins audacieux à la cour qu'à l'armée, avait pourtant rendu de grands services, lorsque le maréchal Soult le supplanta. On avait donné les postes à M. Ferrand; quelques autres siégeaient au conseil sans département et sans influence. Mais M. de Blacas, ministre de la maison

(1) M. Malouet, ancien député aux états-généraux, conseiller d'état sous l'empire; nommé, le 3 avril 1814, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la marine, fut confirmé dans ce ministère le 13 mai, et mourut le 7 septembre.

du roi, ayant réuni depuis long-temps l'existence de favori d'un prince faible à celle de garde-malade d'un vieux garçon, était à bon droit regardé comme le vrai principal ministre de Louis XVIII, qui ne prenait ses décisions comme ses médicamens que de sa main. On ne voyait guère là, pas plus que sous l'ancien régime, ni l'union ni la solidarité d'un ministère. Le roi, imbu des vieilles idées, n'aurait pas voulu qu'il y en eût. Les princes s'immisçaient, à tort et à travers, dans tous les départements.

On ne conçoit pas comment ce gouvernement qui fit si bon marché des intérêts de la France, n'a mis de caractère qu'au maintien de la traite des noirs. Notre nation avait pris en Europe l'initiative des écrits contre cet infame trafic, puis d'un essai pour l'affranchissement graduel, et ensuite de l'abolition absolue de la traite et de l'esclavage. C'est à Bonaparte, restaurateur de ces deux fléaux (1), que nous devons d'avoir vu changer en exécration pour nous, et transporter aux Anglais la reconnaissance de cette portion du genre humain. Les Bourbons complétèrent son ouvrage. Mon ami, Thomas Clarkson, le digne patron de cette cause, m'ayant donné rendez-vous à Paris, j'appris de lui que le roi s'était excusé auprès des lords Wellington et Castlereagh sur ce que sa nation, moins avancée que les Anglais, avait besoin d'être préparée à ces lumières philanthropiques; depuis même que, pour se populariser, Napoléon a donné aux Bourbons l'exemple de renoncer à leurs cinq années de traite, Talleyrand n'a pas rougi de ré-

(1) Voy. les p. 180 et 227 de ce vol.

péter officiellement cette impertinence. Le congrès de Vienne donnerait lieu à d'autres observations. Le chef de l'ambassade était ce même Talleyrand, dont jadis les ordres laconiques à toutes les cours se faisaient long-temps attendre dans son antichambre, et dont le cabinet était le centre d'une foule d'intrigues où les princes de l'Europe se dénonçant, se dépouillant les uns les autres, avaient perdu le droit de reprocher à nos bureaux une vénalité sans cesse excitée par leurs bassesses et leur cupidité. Il soutint imperturbablement son nouveau rôle; et sous l'apparence de défendre les opprimés, il sema la division entre les grandes puissances, s'alliant secrètement avec l'Angleterre et l'Autriche. Cependant, à moins que, dans la prévoyance d'un changement, il n'ait voulu s'y faire un mérite de cette politique, on pourrait, toute habile qu'elle fut, l'appeler intempestive, puisque deux mois plus tard un mouvement contre les Bourbons aurait trouvé la coalition dissoute et même en guerre ouverte. Au reste, les mystères de notre diplomatie n'ont servi qu'à offenser la Russie et la Prusse plus qu'elles ne l'avaient jamais été par nos torts précédents, et à convaincre tous les cabinets que l'influence de la France n'était pas encore assez affaiblie. On a retrouvé dans le dernier traité les irritations générales et personnelles que le congrès de Vienne avait fait naître. Il fallut aussi que le peu de crédit laissé à la France s'usât à servir les prétentions de toutes les légitimités, surtout celle des autres branches, et, par exemple, à professer à Vienne la morale des salons de Paris sur la nullité des engagements pris avec un usurpateur tel que le roi de Naples. Tous les intérêts de ce

genre furent donc provoqués à souhaiter le renversement des Bourbons. Il semblait même qu'on voulût forcer Napoléon à un acte de désespoir. Une partie des propriétés mobilières de sa famille fut enlevée ou séquestrée. On ne lui paya point les subsides stipulés par les traités. Les ministres se vantaient de ce beau coup d'état. On sollicita, contre la foi donnée, sa translation à Sainte-Hélène, et, comme on en parlait avec une indiscrétion inouïe, il fut averti qu'on était au moment de l'obtenir (1). Je suis fâché d'ajouter que des projets d'assassinat avaient été accueillis. Joseph Bonaparte m'en a détaillé un qui ne fut déjoué que par l'honnêteté de deux ennemis de son frère; et s'il n'a fallu pour déterminer Napoléon que sa croyance à ce genre de danger, elle était justifiée par les anciennes tentatives qu'on n'a pas désavouées. — Il est vrai que pendant ce temps là, dans les ministères, les administrations, la marine, enfin parmi tous ceux qui avaient le droit et le devoir de surveiller les mouvements de Napoléon, on ne prenait aucune des plus communes précautions qui eussent sans nul doute empêché son évasion et son débarquement. « Nous n'avions pas pensé que cela fût possible, » ont-ils tous dit ensuite, pour excuser leur inepte et fatale négligence.

Mais de tous ces imprudents auxiliaires de Napoléon, les seuls vraiment auxquels il fût possible de le ramener en France, il n'y en a point eu de plus utiles

(1) Ce fait de l'île Sainte-Hélène est nié à présent; mais comme il se retrouvait dans les confidences des royalistes, dans les conversations des salons, et même dans les journaux français, il est difficile de croire que les alarmes de Bonaparte à cet égard aient été sans fondement.
(*Note du général Lafayette.*)

pour lui que la famille royale elle-même. Si depuis on a pu s'étonner de voir appliquer à nos généraux par des princes de Coblentz les lois relatives aux Français armés contre leur pays, on doit aussi reconnaître que par leurs ordonnances contre les auteurs du retour de Bonaparte ils semblent avoir sanctionné leur propre déportation. Il n'eût tenu qu'à madame la duchesse d'Angoulême, et ce rôle convenait à sa piété et sa douleur, d'être pour toute la France un ange de réconciliation placé entre le ciel et la terre. Les ducs d'Angoulême et de Berry auraient pu rapporter de Londres des opinions libérales, et manifester à Paris des sentiments français; ils ne se firent point remarquer de la sorte. Leur père, avec des manières plus agréables, mit de la grâce à prouver qu'en loyal émigré il n'avait *rien appris*, *rien oublié*. Tous les quatre, ennemis déclarés de la liberté, de la représentation et de la Charte, ne voyant la nation que dans leur parti, blâmaient si hautement la modération du roi, que personne ne croyait, personne même n'osait dire que ses concessions constitutionnelles, toutes vagues qu'elles étaient, pussent avoir d'autres garanties que la durée très précaire de sa vie et la sincérité au moins douteuse de son caractère. D'un autre côté les contemporains de Louis XVIII se rappelaient une ancienne opinion de cour et quelques anecdotes peu favorables à sa franchise, par exemple que l'inimitié des parlements contre M. Necker avait été provoquée par une infidélité de *Monsieur*, lorsqu'il laissa communiquer à ces magistrats un mémoire sur les assemblées provinciales, que le ministre avait confié à sa foi. L'affaire de Favras, indépendamment même du

complot et de quelques circonstances personnelles à Bailly et à moi, avait laissé contre lui une impression plus générale, et surtout relative à ce malheureux homme dont M. Hue, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, a loué avec plus de justice que de prudence *le dévouement héroïque*. On avait trouvé à la mort de Durand-Maillane, et imprimé dans le *Moniteur* du temps, un écrit rempli de faussetés absurdes et dégoûtantes; mais on eût pu dire avec vérité que la confiance du roi et de la reine envers *Monsieur* était fort bornée, et que celui-ci fut toujours un centre d'intrigues assez actives, quoique timides et impuissantes, pour nécessiter son arrivée au gouvernement des affaires. Cette politique l'avait porté à voter aux notables de 1788 pour la double représentation du tiers, à se prononcer à l'Hôtel-de-Ville en faveur de la révolution lorsque, dans un discours concerté avec Mirabeau, il vint y déclarer son entière ignorance des menées de Favras et recevoir du maire de Paris le nom de *premier citoyen du royaume*. Sa politique d'émigration fut moins patriotique. Il me suffirait de citer deux pièces qu'il fit imprimer en février et en juillet 1795, et qui furent réimprimées à son second retour, non par ses adversaires, mais par les plus zélés royalistes. La première est une réponse, en sa qualité de régent, à M. Mounier, dont celui-ci avait résolu de garder le secret, lorsque le royal auteur la publia lui-même. Après être convenu que, « les émigrés, tant calomniés, avaient quitté leur patrie, moins peut-être pour ne pas se soumettre aux lois nouvelles que pour aller chercher contre elles un appui qu'ils ne pouvaient trouver en France; il faut rétablir, disait-il,

ce gouvernement qui fut pendant quatorze siècles la gloire de la France et les délices des Français, le seul qui leur convienne. — Cette ancienne constitution composée de trois ordres distincts, détruite par des novateurs ignorants et pervers, le roi est dans l'heureuse impuissance de la changer. Elle est pour lui telle que l'arche sainte... Il faut étouffer cette manie de nouveautés qui a perdu la France; opposer une digue insurmontable à tout projet de changement. Ce n'est que lorsque la constitution du royaume sera sur ses bases antiques, et que l'autorité royale aura recouvré la plénitude de ses droits, que le roi pourra également chercher les abus et les proscrire. » On y consacre textuellement le rétablissement des ordres du clergé et de la noblesse, des anciennes cours de magistrature. « Le motif qu'on veut bien supposer aux juges du roi qui votèrent en sa faveur, *pourra solliciter leur pardon*. L'armée est invitée à reconnaître la voix de l'honneur, à revenir soumise et fidèle expier à nos pieds, dit le prince, jusqu'à sa gloire, et lire dans nos regards l'oubli de ses erreurs et le pardon de ses fautes, » ce qui contraste avec une invocation « aux émigrés, ces invincibles héros choisis pour être les restaurateurs de l'autel et du trône, et dont la mission est attestée par une foule de prodiges! » Telles furent, pendant vingt-trois ans d'émigration, les professions de Louis XVIII, jusqu'à l'époque de la *dix-neuvième année de son règne*, lorsque les articles du sénat qu'on prétend avoir été d'abord acceptés, furent mutilés par la déclaration de Saint-Ouen, modifiée elle-même par la fameuse Charte, émanation *d'un pouvoir sans bornes*. Cette Charte violée dès les pre-

miers jours par les ordonnances et les messages du roi, conspuée sans ménagement par ses serviteurs, ses favoris et sa famille qu'il n'en traitait que mieux, n'a pas empêché un homme célèbre et non suspect, M. de Gentz, le secrétaire de la coalition, de dire à la fin de 1815 à quelques amis : « De tous les princes que j'ai connus, le roi de France est celui qui tient le plus à transmettre à ses successeurs le pouvoir tel qu'il était exercé par ses ancêtres. » Mais en supposant que la candeur de l'âge avancé eût en lui suppléé à ce que nous en souhaitions à sa jeunesse, et lors même qu'il eût voulu fortement opposer des barrières à la contre-révolution que sa famille et son parti se proposaient de compléter après lui, il restait encore l'idée, peu tranquillisante pour une nation et de tels intérêts, que ses infirmités le menaçaient sans cesse d'une mort prochaine et rapide, et que le pouvoir laissé dans ses mains allait passer aux ennemis les plus violents de tous les bienfaits du nouveau régime.

C'était sans doute un désavantage en remplaçant le vainqueur de l'Europe, le plus actif, le plus commandant des hommes, de présenter au public et aux troupes un extérieur informe et podagre, quoique avec un assez beau visage ; de recevoir la parade dans son fauteuil, et de ne faire que remuer les bras de dessus son balcon en répétant : « Je suis content, mais très content. » Il eût pu néanmoins s'en tirer avec du patriotisme et de la bonhomie, se prévaloir de la bienveillance compatissante que cet état même faisait naître, et se servir de son heureuse mémoire, de sa facilité à parler pour faire sentir qu'à un brillant

mais funeste génie avait succédé un bon et simple gardien des droits du peuple. Malheureusement la manie chevaleresque, des prétentions à la galanterie, mal soutenues même à vingt ans, lui avaient donné une autre direction. Il voulait copier Henri IV : « Ventre-saint-gris, » disait-il, dans ses premiers conseils, « si j'avais de l'argent pour ma marine ! » Et à une revue : « Je dis comme César, j'aime ma dixième légion. »

En général le ton de la restauration n'était plus en harmonie avec les idées françaises. Au début de la révolution, une déclaration des droits du genre humain, la rénovation morale de la France et de l'Europe, la liberté jurée par quatre millions de citoyens armés, bientôt après le renversement de tous les trônes, treize cent mille républicains se levant contre la coalition de l'Europe et la dispersant sur tous les points; ensuite une série de conquêtes; les royaumes distribués aux généraux; les soldats disant : *il a passé roi à Naples*, *à Cassel*, *en Hollande*, *en Suède*, *en Espagne*, comme autrefois on disait des mêmes hommes : *il a passé sergent dans telle compagnie ;* les souverains tremblant devant le petit caporal de l'armée d'Italie devenu empereur de la grande nation; des combats de géants, des victoires incroyables n'étonnant plus personne, les décrets français signés dans toutes les capitales, des constructions prodigieuses payées avec les tributs des peuples vaincus ou protégés; les chefs-d'œuvre de tous les siècles, de tous les pays, venant se réunir au muséum de Paris, et en même temps, depuis que le nœud gordien des priviléges avait été coupé, une carrière immense ouverte aux talents, à l'ambition,

aux spéculations de la population entière; l'agriculture, l'industrie, les sciences, les arts, les recherches intellectuelles, le bien-être effectif et les idées politiques des cinq sixièmes de la nation, accrus en vingt-cinq années, dans une proportion dont on ne trouverait d'exemple à aucune époque de l'histoire, dans aucun pays de l'ancien monde; tous ces miracles de gloire et d'amélioration sociale étaient évidemment dus, les uns au mouvement de cette révolution, les autres à nos premiers principes malgré les déplorables déviations qui en avaient troublé et retardé les salutaires effets! Tout à coup, il avait fallu que la nation se rapetissât comme sur le lit de Procruste, au niveau des circonstances humiliantes et des méprisables préjugés de la contre-révolution; c'était trop à la fois. Les Français se trouvaient aussi gênés dans les habitudes de l'ancien régime que dans les limites de leurs anciennes frontières. C'est seulement en donnant un nouvel essor au sentiment de liberté comprimé par Bonaparte, et dont ils avaient été forcés de laisser reprendre une partie, que les Bourbons auraient pu faire oublier la fameuse prédiction de Burke : « Sur la France prête à offrir un vide dans le système de l'Europe, » prédiction si ridicule sous les gouvernements révolutionnaires, et qui n'a semblé sérieuse qu'avec le retour du gouvernement légitime. Ils ne le voulurent pas; ils se refusèrent obstinément au bienveillant accueil de tous les partis raisonnables, aux idées répandues dans toutes les classes de la société, aux avantages que Napoléon, par ses coupables folies, leur avait donnés contre toute attente. Et qui somma

l'alarme en France? Ce ne furent pas les patriotes; ils souhaitèrent sincèrement s'unir aux Bourbons sous une monarchie constitutionnelle. Ce furent ces princes eux-mêmes et leurs meilleurs amis.

On croyait assez généralement que le roi, placé entre ses inclinations et sa Charte, entre l'esprit de ses entours et l'esprit public, achèterait son repos par des sacrifices alternatifs aux divers partis, et que, mourant sur le trône ainsi que Charles II, il laisserait à son frère, aussi imprudent que le roi Jacques, tous les dangers d'une catastrophe à laquelle l'influence du clergé et son ardeur pour le pouvoir absolu semblaient le condamner d'avance. Cependant les fautes de la cour et le mouvement de l'opinion faisaient tous les jours des progrès plus rapides. La portion de liberté que les circonstances avaient fait recouvrer était devenue un point de départ. Ce n'est pas que, même sous le régime impérial, on eût été aussi craintif dans les boutiques que dans les salons et que la servilité des citoyens eût égalé celle des membres du gouvernement, des chambellans ou des princes d'Allemagne; mais la contre-révolution avait été faite à beaucoup d'égards par Bonaparte, et entre cet état de choses et la contre-révolution plus complète et plus absurde de Coblentz, à laquelle les royalistes se préparaient, il y avait un intervalle d'impuissance et d'embarras qui mettait à l'aise toutes les oppositions. Beaucoup des instruments civils de Napoléon, de ceux mêmes que le gouvernement royal employait, s'étaient retournés vers la liberté, et heureusement pour elle les Bourbons n'avaient pas su s'attacher la force militaire. La

minorité libérale de la chambre des députés avait été applaudie dans les départements. Les députés faibles revenaient poussés par le sentiment public, et surtout par la population des campagnes qui, à présent, j'aime à le dire, doit être comptée en France plus qu'en Angleterre et presque autant qu'en Amérique. Le mois de mai, époque de la réunion des chambres (1), allait ouvrir une lutte plus vigoureuse que celle de l'année précédente; de nouvelles élections auraient renforcé le bon parti. La constitution, sortie de l'ornière, si je puis m'exprimer ainsi, où la séance du 4 juin l'avait laissé tomber, allait être reportée sur des bases nationales; et si la résistance des Bourbons et de leur parti avait nécessité un nouveau 14 juillet, il aurait pu se faire encore sous les auspices de l'autorité civile et des hommes de la révolution les mieux intentionnés. Cette marche était la plus sûre, mais elle tardait trop pour l'impatience de tant de citoyens froissés, insultés, menacés sans cesse, pour le juste mécontentement des militaires, pour un état d'agitation et d'alarmes répandu dans toutes les classes. De ces diverses causes était résulté un esprit de conspiration plus expéditif. Les principaux meneurs s'adressèrent au duc d'Orléans; il dénonça au roi leurs intentions et fut accusé, quoique bien à tort, je pense, d'avoir dénoncé les individus.

Les mécontents, parmi lesquels se trouvaient des généraux et des chefs de corps, n'en suivirent pas

(1) Le 30 décembre 1814, les chambres avaient été ajournées au 1er mai 1815; mais Bonaparte ayant débarqué près de Cannes le 1er mars, le 6, une ordonnance de convocation immédiate fut rendue.

moins leurs projets sans trop savoir pourquoi ni pour qui on s'agitait. Il est vrai que, hors des pouvoirs de Coblentz et de l'Ile d'Elbe, celui des jacobins n'étant plus guère à craindre, il n'y avait pas de changement possible qui ne tendît à l'amélioration générale, quoique pourtant on doive convenir que des considérations toutes personnelles et très peu républicaines avaient la principale part à ces mouvements partiels. Aussi auraient-ils pu, jusqu'au dernier jour, être prévenus par quelques égards individuels, comme le mouvement national, qui était tout autre chose, aurait pu l'être par quelques concessions patriotiques. On me fit parvenir des paroles de confiance, mais sans que je susse en aucune manière ni que je me souciasse de savoir le secret de ces intrigues. Il n'était urgent de s'en mêler que pour ceux qui voulaient y ménager leurs propres intérêts. Quand aux intérêts publics, il suffisait d'arriver avec l'impulsion nationale; celle-ci, étrangère aux complots particuliers, était prête à sanctionner toute tentative contre l'ancien régime. Bonaparte a dit un jour avec le ton du reproche : « *Ce n'est pas Louis XVIII que j'ai détrôné.* » Et dans le fait, beaucoup de gens auxquels on attribue des conspirations pour son rappel furent les premiers consternés de son débarquement. Par exemple, le coup de main de Lefebvre-Desnouettes et des frères Lallemand, qu'on nomma la conspiration du nord, fut plus déconcerté qu'appuyé par ce débarquement avec lequel il a paru coïncider. On s'était promis de réunir à Paris les troupes à cheval de l'ancienne garde; mais il s'agissait d'imposer des conditions à Louis XVIII, de le conduire à la fron-

tière, en cas de refus, sous l'escorte d'un régiment de chasseurs qui était tout prêt, de forcer le duc d'Orléans à régner; ou plutôt, il s'agissait surtout de renverser un système odieux, et de prendre ensuite conseil des circonstances. La plus formelle des conventions qui eussent été faites était précisément celle de ne pas rappeler Napoléon. Il a passé pour constant qu'au moment où Bonaparte recevait de Vienne les avis les plus sinistres, les plus faits pour le porter à tous les hasards, quatre ou cinq des initiés, poussés par une fatale amitié ou par des calculs bien coupables, trahirent le secret commun et le prévinrent que, s'il n'arrivait pas tout de suite en France, un mouvement dont la direction était encore incertaine allait se faire sans lui. Je suis loin, encore une fois, de supposer qu'un homme dont l'existence avait été immense, auquel, depuis quinze ans, tant d'existences s'étaient attachées, n'eût pas conservé beaucoup de ces intelligences, de ces espérances qui dans tous les temps ont été la consolation des proscrits un peu marquants. Sans doute il a dû entretenir quelques rapports dans les pays de l'Allemagne et de l'Italie où il avait régné; à Vienne où se trouvaient quelques-uns de ses amis, et plusieurs de ses anciens stipendiaires; en Suisse où son frère Joseph était établi; à Paris et dans les différentes parties de la France ou de l'armée. Il faut même que son ambition, son égoïsme, la dureté et le peu de sincérité de son caractère eussent laissé des traces bien profondes pour que la crainte de son retour ait été, parmi ses anciens serviteurs, généralement mêlée au désir d'être délivrés du gouvernement des Bourbons; mais aussi lorsque

ceux-ci eurent pendant dix mois accumulé toutes les causes de mécontentement, toutes les chances d'insurrection, il ne fallut pour lui rendre tous ses avantages que l'inconcevable négligence avec laquelle leur gouvernement, leurs divers agents, la croisière française dont le commandant avait été choisi par le duc d'Angoulême, semblèrent favoriser son arrivée. Je n'essaierai pas non plus d'expliquer la conduite des surveillants anglais à terre et sur mer. Tout-à-coup on apprit que Napoléon était en Provence, et dès lors, par la force des choses, il redevint, pour le malheur de la France, l'homme de l'armée et même l'homme de la révolution.

Le cri d'alarme me fut porté à Lagrange. Je n'avais eu depuis ma première visite au roi et à *Monsieur* aucun rapport avec la cour; je m'étais même abstenu d'y paraître au jour de l'an, trouvant, comme je le disais aux royalistes de ma connaissance, dans les injures récentes et presque officielles dont j'avais été l'objet, de quoi m'autoriser à cette commode attitude de brouillerie personnelle. Cependant la crise actuelle, quelque désagréables que fussent ses deux alternatives, me donna le besoin d'être au centre des nouvelles et à portée, s'il était encore possible, d'en tirer parti pour la bonne cause. Je me rendis donc à Paris, où je trouvai que le roi, après une hésitation qui trahissait sa répugnance, avait consenti à hâter la réunion du corps législatif. C'est alors que commença cette fameuse période des Cent jours, où de si grands intérêts ont été agités, où tant de questions publiques et individuelles ont été éclaircies, où la cause de la liberté a été non

moins desservie par les hommes de la révolution que par ses adversaires déclarés, mais où rien de ce qui a été fait pour ou contre cette cause n'a été perdu, malgré les apparences présentes, pour assurer son triomphe prochain, d'abord en France, et bientôt après dans toute l'Europe.

CHAPITRE PREMIER.

A la nouvelle du débarquement de Napoléon, il s'établit trois principaux foyers de l'intérêt européen : Paris, où le roi, après une hésitation très marquée, consentit à convoquer le corps législatif; Vienne, où les puissances coalisées qui étaient prêtes à se séparer et même à se brouiller, réunies tout-à-coup par ce danger inattendu, se trouvèrent encore à temps de prendre une résolution commune; et ce point tricolore du golfe Juan, d'abord presque imperceptible, mais qui se grossissait, dans sa marche rapide, de toutes les adhésions que le gouvernement royal semblait lui avoir préparées. Les proclamations de Bonaparte aux Français, à l'armée; l'adresse dictée à sa garde, réveillant en termes énergiques les souvenirs glorieux, les mécontentements actuels, opposant les couleurs nationales aux signes de la contre-révolution, affectaient le plus libéral patriotisme, le recours unique à la souveraineté du peuple; ce ne fut pourtant pas sans quelques restes du système militaire. Ainsi ses soldats déclarèrent illégitime ce qui n'avait pas été

consenti par la nation *et par eux;* mais rien ne vaut son instruction au commandant des quarante hommes d'avant-garde; nous en devons la connaissance au procès que le royalisme a depuis fait subir à ce général : « Cambronne, » lui écrivait-il, « voici ma « plus belle campagne. Je vous confie le commande- « ment de mon avant-garde. Je vous défends de tirer « un seul coup de fusil. Partout vous ne rencontrerez « que des amis; songez que ma couronne doit m'être « rendue sans répandre une seule goutte de sang « français. »

En effet, on arriva sans coup férir jusqu'à un défilé en avant de Grenoble (1). La troupe royale allait faire feu lorsque Bonaparte, se présentant les mains derrière le dos, leur demanda s'ils voulaient tirer sur lui. Les fusils se relevèrent aux cris de *vive l'empereur!* C'est ainsi qu'une autre fois, faisant poser les armes à ses soldats : « Allez, » leur dit-il, « *embrassez « vos frères,* » et chacun ramena un camarade. La question de non-résistance fut surtout décidée par le colonel Labédoyère. Ce jeune homme, qu'on avait mis, malgré lui, à la tête d'un régiment, sortit de Grenoble avec son corps pour se joindre à Napoléon. On rentra bientôt dans la ville aux applaudissements de la garnison et du peuple; l'artillerie et les munitions que les autorités militaires de Lyon avaient négligé de faire retirer, tombèrent dans leurs mains. Les campagnes furent dans l'ivresse. Le commandant de la division, Roger de Damas, qui était en congé à Paris, le maréchal Macdonald et le comte d'Artois

(1) Le 7 mars.

n'arrivèrent à Lyon que pour voir les troupes et la ville se livrer avec enthousiasme au rédempteur de la révolution (1). Ses manières étaient toutes républicaines. Entouré de la multitude, il découvrait sa poitrine, proposant gaîment de gagner le prix qu'on avait mis, disait-on, à sa tête. Il gronda ceux qui avaient manqué de respect aux princes, donna la croix d'honneur au seul garde national qui eût voulu accompagner le comte d'Artois et recommanda partout de ménager le roi et sa famille. Si ce n'est là une belle page d'histoire, je ne m'y connais pas.

Ce fut le 5 mars qu'on apprit aux Tuileries le débarquement de Napoléon; deux proclamations royales du 6 parurent le lendemain dans *le Moniteur*. L'une convoquait les chambres; l'autre mettait hors la loi Bonaparte, ordonnant à tout le monde de lui courir sus, et à tout conseil de guerre de le condamner sur l'identité (2). Cette disposition, prise dans les lois révolutionnaires contre les émigrés, s'étendait à tous ses compagnons auxquels on n'accordait, de Paris, que huit jours pour se soumettre. A ces mesures publiques se joignirent de secrètes embûches : « S'il « avait passé où nous l'attendions, » me disait un ministre, « c'en était fait de lui. » Il est juste d'ajouter que le principal agent de cette affaire, arrêté

(1) Le 10 mars.

(2) « Napoléon Bonaparte est déclaré traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. Il est enjoint à tous les gouverneurs, commandants de la force armée, gardes nationales, autorités civiles et même aux simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre qui, après avoir reconnu l'identité, prononcera contre lui les peines portées par la loi. » (Ordonnance du roi du 6 mars.)

et conduit à Paris, en a été quitte, pendant les Cent jours, pour un emprisonnement très mitigé. Je trouvai que les premiers mouvements de la cour et de la ville avaient été la surprise et le dédain ; tous les partis traitaient l'entreprise de folie, Bonaparte d'homme perdu, avec la différence que, parmi les royalistes, on voyait percer la joie d'être délivrés d'un épouvantail et bientôt après des gênes de la Charte, dont pourtant les ministres parlaient plus que jamais.

Quant aux conspirateurs plus ou moins avancés dans le désir ou les préparatifs d'un mouvement contre les Bourbons, il est encore difficile de distinguer ceux qui, feignant de vouloir écarter Bonaparte, l'avaient réellement servi et appelé, de ceux qui ont toujours cru de bonne foi ne pas travailler pour lui. Mais ceux-ci, on n'en saurait douter, pensèrent que, par son arrivée, il les avait perdus en se perdant lui-même. Le fait est que cette vaine surface de démonstrations passagères, auxquelles les pouvoirs successifs veulent bien se méprendre, le royalisme mercantile de quelques cités maritimes, et à Paris une confiance bourgeoise dans la Charte tenant lieu d'inquiétude patriotique, avaient en partie dissimulé le bouillonnement intérieur de l'opinion qui n'attendait qu'une issue. Il existait surtout dans la classe ouvrière des villes, dans l'armée, et dans la presque totalité des campagnes « dont l'opinion », comme l'observe un mémoire de Fouché au roi, « trop souvent oubliée, a de plus en plus causé et « peut expliquer la plupart des mécomptes de l'aristo« cratie. » On peut attribuer au même oubli beaucoup

de mécomptes des autres partis, nommément parmi les penseurs de la capitale. Bientôt on sut que, sur la route de Napoléon, et dans toutes les directions qui pouvaient aboutir à lui, la cause des Bourbons était abandonnée. Les couleurs nationales repoussées par eux, reparaissaient avec un nouveau prestige, qui, au premier contact, et même à d'assez grandes distances, précipitaient les soldats dans les rangs impériaux. Ils avaient voulu confondre les bienfaits de la révolution avec les fléaux du jacobinisme, les droits de la nation avec les usurpations bonapartistes, et à présent les mots jadis si discordants de *vive la liberté! vive l'empereur!* étaient devenus synonymes. On vit les diverses nuances des royalistes, plus tôt ou plus tard, mais chacune sans degrés intermédiaires, passer tout-à-coup de l'extrême jactance à l'extrême découragement. Les princes revenaient sans avoir fait, non seulement ce qu'on avait espéré d'eux, mais ce qui leur restait à faire, et c'est encore aux procès intentés par eux que nous devons ces révélations. Les maréchaux allaient être réduits à revenir seuls, comme Macdonald, ou à se livrer comme Ney au mouvement général.

La conduite du ministère fut pitoyable: Talleyrand était à Vienne (1); je n'examine point quels furent les motifs des dispositions militaires du maréchal Soult; mais je sais que depuis qu'il eut remis au roi son portefeuille, dont le duc de Feltre fut chargé (2),

(1) Après quelques négociations préliminaires, le congrès de Vienne avait été ouvert le 1er novembre 1814.

(2) Le 11 mars 1815.

et son épée qui lui fut rendue avec des compliments, les salons étaient encore assez infatués pour attendre de lui une contre-révolution de Vendéens et de chouans. Son successeur se livra au parti royal avec la même ardeur qu'il avait mis l'année précédente à servir l'empereur. Le ministre de la marine, M. Beugnot, s'excusait de sa fatale négligence en disant « qu'il n'avait pas cru la chose possible, » s'écriait partout qu'il n'y avait plus de ressource, et pour le prouver, « de tous les agents de l'administration, » ajoutait-il, « les anciens sont contre nous, les « nouveaux ont tout le monde contre eux. » Il y avait pourtant des exceptions, et l'on a vu des préfets, tels que M. de B***, que leur fidélité a fait poursuivre par le peuple dans la même année, et dans le même lieu, tantôt comme bonapartistes, tantôt comme royalistes. Jaucourt et Louis paraissaient peu. Le directeur, M. Béranger (1), homme très remarquable, m'avait depuis long-temps annoncé que les Bourbons se perdaient. Le vieux Ferrand embarrassait la correspondance par ses radotages d'administration, et dégoûtait les députés par ses radotages de parti. Ce fut lui qui, après avoir obtenu de la complaisance de M. Lavallette (2) une signature qu'il regardait comme son salut, fit re-

(1) Appelé le 13 mai 1814 à la direction générale des contributions indirectes.

(2) M. Ferrand, nommé ministre d'état et directeur des postes le 13 mai 1814, fut remplacé dans cette fonction, au retour de Bonaparte, par M. Lavallette qui accorda à M. Ferrand un permis pour se rendre à Orléans. Cette pièce fut une des charges imputées à M. Lavallette lorsqu'il fut accusé le 21 novembre 1815, et condamné à mort le lendemain.

prendre sur le chemin de sa fuite les couleurs nationales, que le maréchal Gouvion Saint-Cyr avait eu le crédit momentané de faire quitter. M. de Blacas ne parut occupé que de ramasser et de mettre en sûreté des diamants, de l'argent (1), ou d'écarter du roi les nouvelles qui pouvaient troubler son repos. On envoyait en reconnaissance des officiers pleins d'honneur et de courage ; à leur retour ils pouvaient à peine dire un mot au favori, au duc d'Havré, tout au plus aux princes, jamais au roi. J'en connais un, M. ***, qui, après avoir exprimé ses doutes sur la fidélité du corps de Ney, qu'il venait de quitter, fut arrêté et mis en prison où il subit un ridicule interrogatoire. L'abbé de Montesquiou n'avait guère fait de son ministère que la politique des chambres et de leurs bureaux ; mais, réveillé en sursaut de sa contre-révolution d'*assoupissement*, il trouvait une belle occasion de déployer la supériorité que deux ou trois salons lui avaient reconnue. Quoique homme d'esprit et de talents, il ploya sous le coup, rappelant à la tribune son long éloignement des affaires, et s'excusant sur l'importunité de ses amis de ce qu'il avait persisté dans un emploi au-dessus de ses forces. Ce ton d'humilité aurait obtenu plus d'indulgence si l'accent du découragement exprimé par une voix de jour en jour plus mourante n'avait pas excité la plaisanterie, cet écueil des Français. On s'égaya, dans

(1) Le *Moniteur* du 29 mars contient une ordonnance du 13, contresignée par M. de Blacas, pour assurer la remise de tous les diamants, pierreries et bijoux de la couronne et du domaine extraordinaire à M. Hue, trésorier de la maison militaire, l'un des premiers valets de chambre.

les derniers temps, sur les faiblesses et les sels du ministre abbé. L'aristocratie le prenant au mot dans ses piteuses confessions, et attribuant follement les malheurs présents à la modération, non de ses sentiments, mais de sa conduite, il se trouva, pour avoir été moins imprudent que bien d'autres, un objet de reproches et de haine dans ce parti dont, pendant vingt-cinq ans, il avait été un des coryphées les plus distingués. En vain pouvait-il alléguer ses subtilités mensongères, dont la lettre oubliée par M. de Blacas ne fut qu'une preuve de plus; ses fraudes politiques sur la presse, sur les biens nationaux, et même sur la représentation qu'il a déclaré depuis n'avoir jamais eu l'intention d'établir par la Charte; il avait usé de quelques ménagements dont sa place ministérielle lui démontrait la nécessité. C'en fut assez pour le faire traiter de jacobin dans la société de Madame la duchesse d'Angoulême, tant il était impossible de servir la restauration! Le chancelier, M. Dambray, ne savait que l'ancien régime; il avait pourtant pris dans celui de la terreur un projet de loi qui fut repoussé à une grande majorité par les bureaux de la chambre des pairs, comme propre à précipiter la catastrophe (1). Il osa dire dans la salle du sénat, après la séance, « que si le roi était forcé de quitter la France, « il appellerait les armées étrangères pour l'y ramener. » — « En ce cas, Monsieur, » lui répondit mon ami et compagnon Latour-Maubourg, « nous mar-

(1) On voit dans *le Moniteur* du 11 avril 1815 un projet de séquestre sur les biens meubles et immeubles de la famille de Bonaparte, propriétés garanties par les traités. Ce projet fut signé par M. Dambray le 18 décembre 1814.

« cherons tous contre lui, et moi le premier. »
Les Chambres se montrèrent disposées à soutenir le roi; mais dans celle des députés le parti de la cour fut beaucoup plus timide que celui de l'opposition. « C'est que les sentiments généreux se tiennent, » répondis-je au président M. Lainé, lorsqu'il s'étonnait de n'être bien secondé que par ceux qui, dans l'autre session, avaient défendu, malgré lui, la liberté de la presse et les opinions nationales. La plupart des membres compromis, au mois de mars, pour les Bourbons, ont combattu ces princes trois mois après. Le même représentant (1) qui, dans la dernière conférence, au quartier-général de Wellington, leur retour étant assuré, crut devoir seul, et pour l'acquit de sa conscience, déclarer encore que la nation ne voulait plus d'eux et fit insérer son nom sur le protocole, avait fait, avec le même courage, lorsque Bonaparte approchait, la motion que les Chambres se déclarassent inséparables de la personne du roi. Voilà ce que ne comprennent pas les hommes qui voient tout l'état dans une dynastie, et ce qui paraît très simple là où la doctrine patriotique, uniquement fondée sur les intérêts de la liberté et de la nation, a franchement mis à leur place tous les intérêts secondaires. Les salons se plaignaient pourtant, non sans quelque raison, de la mollesse des chambres; mais pour leur donner de la vigueur, il eût fallu populariser la cause, et c'est ce qu'on craignait le plus. « Se rallier autour du roi, » dans le langage de ce parti, n'a jamais signifié que sacri-

(1) M. Flaugergues.

fier les idées libérales aux préjugés de la cour. Lorsque les patriotes décidés, ou même les royalistes consultant l'esprit public, proposaient une démarche salutaire, elle subissait d'abord l'opposition des antichambres royales, puis la modification des cabinets ministériels, et ne paraissait, tout arrachée et mutilée, que lorsqu'il n'était plus temps de la faire; c'est ce que j'avais éprouvé pendant les trois années du règne constitutionnel de Louis XVI. A présent, c'est le 9 mars qu'on se décide enfin à la formation générale des gardes nationales. Le 11, le chancelier, après avoir rendu compte aux pairs « de l'incroyable « activité avec laquelle M le comte d'Artois a organisé « la résistance de Lyon, des témoignages non équi« voques de dévouement qu'il a reçus des troupes et « des citoyens armés, » lit des dépêches télégraphiques, en observant « que le mauvais temps ne les « a laissé parvenir que le second et le troisième jour.» La dernière porte : « *Les princes partent à l'instant;* « *Bonaparte est attendu à Lyon ce soir.* » En conséquence le président des députés leur apprend que, sans le débarquement du golfe Juan, il y avait des lois toutes prêtes pour les réélections, pour la liberté de la presse, pour la modification des droits réunis et pour quelques autres objets du vœu public jusque-là refusés. Le 12, le roi invite les troupes à défendre la liberté, et promet de choisir les officiers dans les rangs des soldats; le 15, on imprime des motions, des projets de loi pour remettre à la solde entière, d'après l'article 69 de la Charte, les militaires en non-activité réduits à la demi-solde; pour payer sur le pied de 1813 les arrérages dus aux membres

de la Légion-d'Honneur, pour expédier les brevets de nomination faits jusqu'au 1er avril 1814. Le 18 encore, on réclamait en faveur de l'armée les dispositions de la Charte niées ou violées pendant dix mois; réparations tardives qui ne faisaient qu'expliquer pourquoi les militaires accouraient de toutes parts à l'appel de Napoléon. C'était pourtant le seul genre de concessions qu'on pût obtenir des hommes de cet incorrigible parti; car, à peine eurent-ils perdu la confiance d'écraser Bonaparte, et la Charte après lui, qu'ils sourirent à l'espoir d'être rétablis sans conditions par les armées étrangères. Si, au contraire, on eût cherché la seule chance nationale, il aurait fallu, à force de franchise et de patriotisme, opérer une révulsion dans l'opinion, que Napoléon, devenu libérateur, entraînait avec lui. — Et qu'opposait-on à ses prestiges? Des nobles, des troupes privilégiées, des gens de cour et des évêques, les uns devenus étrangers à la France, les autres sortant des antichambres de Bonaparte ou l'ayant préconisé pendant quinze ans; une pairie mi-partie d'émigrés et de membres du sénat, une chambre de prétendus députés de l'empire, dont on n'avait longtemps connu que les assentiments silencieux ou les acclamations serviles, des maréchaux, des chefs militaires, des magistrats, des administrateurs comblés des faveurs de Napoléon et jadis si dévoués à son pouvoir, si adorateurs de sa divinité, que leur résistance prenait aisément le caractère d'ingratitude ou d'abjuration. Lorsque toute la population accourait aux cris de liberté, d'égalité, de souveraineté du peuple, prononcés par l'homme qui nous avait asservis pen-

dant tant d'années, ne devait-on pas se prévaloir sur lui de l'avantage de n'avoir trompé l'attente publique que pendant dix mois, surtout lorsqu'on avait eu le bonheur d'être forcé par les circonstances à relâcher les liens du despotisme établi par Bonaparte? La légitimité des Bourbons était pour eux un assez faible appui; il y avait même beaucoup de Français entrés dans le monde depuis la révolution, ou en ayant oublié les antécédents, aux yeux desquels l'empire, reconnu et encensé de toutes parts pendant quatorze ans, paraissait bien aussi légitime qu'une royauté de dix mois. Mais cette royauté s'était montrée moins absolue que le système impérial, et c'est ce qu'il fallait saisir pour offrir au public, sans réserve, sans détour, tous les gages effectifs les plus propres à fixer sa confiance; cela, du moins, pouvait encore être souhaité par de bons citoyens, convaincus que Bonaparte était tout aussi incorrigible que les Bourbons et beaucoup plus redoutable; cette chance surtout valait la peine d'être tentée par ces princes auxquels il était impossible d'établir leur dynastie avec les principes, les moyens et les hommes qui ont rendu leur situation de plus en plus irrémédiable.

Cependant Napoléon pressait sa marche triomphale... On a voulu n'y voir qu'un complot militaire; mais ce ne furent pas, en général, des chefs qui poussèrent leurs corps; les chefs, au contraire, ont pour la plupart été entraînés par la foule des subalternes. L'empereur avait été salué par des paysans du Midi avant d'être joint par ses soldats. Les relations royalistes du *Moniteur* furent les premières à publier comment à Mâcon, à Tournus,

à Châlons, à Dijon, etc., avant que ses troupes y fussent parvenues, et même en l'absence des garnisons ordinaires, la multitude s'était insurgée, chassant les autorités royales, saisissant les canons qu'on voulait emmener et se mettant partout dans cet état révolutionnaire que pendant quarante ans, depuis les émeutes de Boston jusqu'à la dernière tentative de Grenoble, j'ai entendu qualifier d'anarchique ou patriotique dans la proportion de ses succès. Le gouvernement actuel a d'ailleurs pris soin, en multipliant ses vengeances judiciaires, de constater par la solennité des tribunaux cette vérité d'abord disputée, et s'il a été impossible de prouver une conspiration bonapartiste, quoiqu'elle ait sans doute plus ou moins existé, on a démontré jusqu'à l'évidence que toutes ces conspirations n'étaient rien en comparaison du mouvement spontané, produit de dix mois de mécontentement et de méfiance, se manifestant à l'approche du drapeau tricolore, dans la population des casernes, des campagnes, et dans une grande partie de celle des villes.

Deux grands moyens additionnels furent employés par Bonaparte : le bruit mensonger d'un arrangement avec les étrangers, ou du moins avec l'Angleterre et l'Autriche, ce que la facilité de son passage et la paternité de François II rendaient assez plausible ; mais surtout ce mélange de manières militaires et de formes républicaines qui rappelait à la fois des souvenirs de gloire et des idées de liberté. Il est néanmoins à remarquer que Napoléon, se livrant aux circonstances avec tout son esprit, et toujours retenu par son caractère, revenait aussitôt qu'il le pouvait de son abandon démocratique. Ceux qu'il appela d'a-

bord *citoyens* furent nommés *Français* à moitié chemin, et *sujets* à Paris. C'est ainsi que dans les trois annonces de la nomination de M. Fourier à la préfecture de Lyon, il lui donna successivement le titre de *citoyen*, de *monsieur* et de *comte*. Mais, dans ce moment d'engouement et d'espérances, la multitude militaire et civile n'y regardait pas de si près. Il y a plus, et tel était le dégoût pour la conduite et les intentions du parti de Coblentz, telles avaient été les blessures de tous les sentiments, de tous les intérêts, de toutes les vanités révolutionnaires, que la plus étrange et en quelque sorte volontaire illusion s'était emparée des têtes les mieux organisées, les mieux averties des vices de Napoléon, les plus opposées à son système. C'étaient des généraux destitués par lui, des sénateurs ayant conspiré contre sa vie comme il avait voulu leur ruine et leur mort, tous haïs de lui, tous le détestant, qui, dans leur joie d'être délivrés des Bourbons qu'eux-mêmes avaient d'abord accueillis, se livraient à l'espoir de trouver dans l'adversaire obligé de la cause royale un défenseur rendu à la cause de la liberté. J'étais loin de partager ce sentiment, objet de discussions assez vives entre plusieurs de mes amis et moi. Quoique je visse d'un côté les opinions et les hommes de la contre-révolution sous des couleurs qui m'étaient devenues antipathiques, de l'autre des professions de ma propre doctrine et le rétablissement de la cocarde que j'avais instituée; d'un côté la haine implacable dont j'avais eu récemment les témoignages les plus choquants, de l'autre une disposition qui eût été bienveillante si je ne l'avais pas repoussée; en un mot, les souvenirs

de ma captivité d'Olmütz opposés à ceux de notre délivrance, je n'apportai de ma retraite que des vœux contraires à Napoléon. Il me semblait possible encore de tirer un meilleur parti de la situation des Bourbons que de la restauration du plus habile et du plus intraitable ennemi de la liberté. L'essayer du moins était toujours placer quelques pierres d'attente. La cour royaliste se composait d'anciens privilégiés, incorrigibles il est vrai, dont l'aristocratie exclusive forçait toute la nation à rester en hostilité contre leurs abus, au lieu que les privilégiés de Bonaparte joignaient à la supériorité de leurs talents, à leur expérience révolutionnaire, le dangereux avantage de présenter partout à la servitude une prime d'encouragement à laquelle chacun pouvait prétendre. J'avoue que la contre-révolution impériale, nécessairement incomplète à quelques égards et discordante avec ses éléments, semblait devoir n'être que viagère; mais celle des Bourbons eût été, sans Bonaparte, dans un péril encore plus prochain. D'ailleurs si l'on avait pu les obliger à tirer leur Charte de l'ornière du 4 juin, pour en faire un pacte national, on les aurait liés par des démarches et des institutions plus fortes qu'eux et leur parti, et de nature à les renverser eux-mêmes s'ils eussent tenté de les violer. Cela valait mieux, sans doute, que de reprendre le système de l'empereur, de livrer la France aux caprices et aux machinations de cet homme indomptable portant avec lui une guerre générale dont le résultat probable devait être notre ruine, tandis que son succès eût rétabli ce pouvoir employé, pendant quatorze ans, à la corruption de tous les sentiments généreux, à la destruction de

toutes les idées libérales. Ma disposition à cet égard fut bientôt connue des royalistes avec lesquels j'avais des liaisons d'amitié; et déjà je les voyais craindre, comme en 1792, que le roi ne fût défendu par des moyens populaires. Il n'y avait pas de risque. Plusieurs amis de la liberté, moins odieux que moi, s'étaient jetés dans les conseils secrets de la cour; ils se flattaient sans cesse qu'on ne les avait consultés pour rien, et le lendemain ils se voyaient déjoués dans leur l'honnête ambition de se sacrifier par des mesures patriotiques à une cause évidemment perdue. Lally, par exemple, avec sa tendresse pour le trône, devenait un intermédiaire entre les émigrés et les constitutionnels. Benjamin Constant, républicain de l'an III, défenseur de la presse, avait pourtant écrit en faveur de la légitimité, mais toujours dans un sens libéral; c'était un des plus ardents d'entre eux et le moins résigné à l'absurdité. On vint me demander si, dans la ligne de mes opinions, on pouvait compter sur moi; je me dévouai sans hésiter. En conséquence, dans un comité de députés et autres hommes publics, il fut question de me nommer commandant de la garde nationale; mais M. de Pradel, le représentant de M. de Blacas, se leva pour déclarer : « qu'il était impossible de faire cette violence aux affections personnelles du roi. » On me demanda si je répugnerais à une conférence chez le président M. Lainé. J'y allai sur-le-champ. Je conseillai un appel immédiat des membres de toutes les assemblées nationales depuis 89, qui se trouveraient à Paris, afin d'opposer une grande force morale à la force physique déjà décidée pour Bona-

parte et qui ne pourrait être ramenée que par une secousse d'opinion; j'ajoutai qu'il serait prudent d'écarter les neveux du roi et de n'employer que son cousin, M. le duc d'Orléans, le seul prince populaire. Mon avis n'excita que de l'effroi et du soupçon. M. de Chateaubriand proposa de nous ranger tous autour du roi pour y être égorgés, afin que notre sang devînt une semence d'où renaîtrait un jour la monarchie. Constant se mit à rire du dédommagement qu'on m'offrait. Voilà tout ce que j'ai vu de ces conciliabules; mais tous les jours c'étaient projets nouveaux et j'avais déclaré que dans tout ce qui ne serait pas contraire à mes principes connus, on pouvait disposer de moi. J'allai plus loin, et lorsqu'on eut résolu de faire remplacer par la chambre elle-même, vu l'urgence du péril, les places de députés vacantes, je promis d'accepter cette élection irrégulière, et calmai à cet égard les scrupules de mon ami d'Argenson; mais le gouvernement eut soin de faire manquer dans les bureaux sa propre proposition. D'un autre côté, lorsque la chambre, dans une adresse au roi, lui demanda sa confiance pour des patriotes assez clairement désignés, il feignit de ne pas la comprendre.

« Sire, lui disait-elle, ces protestations des cœurs ne suffiraient pas, et nous supplions Votre Majesté de nous permettre de proposer à son intime confiance des moyens que nous croyons propres à ranimer de plus en plus l'espérance publique. Tandis que les chambres prêteront ainsi au gouvernement qui doit sauver la France, la force de la nation tout entière, vos fidèles sujets sont convaincus que le gouvernement concourra au salut public en se confiant à des hommes énergiques à la fois et modérés, dont les noms seuls soient une garantie pour tous les

intérêts, une réponse à toutes les inquiétudes; à des hommes qui, ayant été à diverses époques les défenseurs des principes de justice et de liberté qui sont dans le cœur de Votre Majesté, et forment le patrimoine de la nation, sont tous également solidaires de la stabilité du trône et des principes que l'ennemi public vient anéantir. »

Le roi répondit:

« Je reçois avec une vive satisfaction l'expression des sentiments de la chambre des députés, et du concours qu'elle me promet dans ces circonstances difficiles; de mon côté elle peut être sûre que les instruments que j'emploierai seront toujours dignes de la patrie et de moi. »

J'en savais plus que les autres sur la force d'inertie, d'obstination, de répugnance, les détours de dissimulation qui feront toujours le désespoir de quiconque aura entrepris le salut de cette dynastie. Mais je me piquai d'honneur jusqu'à la fin, et je disais à mes amis : « Il sera bizarre d'être proscrit deux fois pour la maison de Bourbon. » Pendant cette agonie du pouvoir royal, l'abbé de Montesquiou répétait: « Tout est perdu, il n'y a pas d'extrémité, pas de répugnances auxquelles le roi ne se soumît... » — « Quoi! lui répondit-on, même Lafayette? » — « Oui, s'écria-t-il en s'en allant, Lafayette lui-même! » Et encore était-ce une flatterie.

Parmi les reconnaissances de la marche de Bonaparte, on doit distinguer celle de notre ami Carbonel (1) qui, en revenant d'une mission dans le Midi, l'avait suivi à quelque distance, et se disposait à quitter sa route lorsqu'il fut arrêté et conduit au quartier

(1) Chef d'état-major de la garde nationale en 1830.

impérial. « Comment c'est vous! lui dit Napoléon, vous allez rester avec moi... » Et sur le refus de Carbonel observant qu'un évènement indépendant de sa volonté pouvait seul l'empêcher de terminer la mission qui lui avait été confiée: « Vous avez raison, reprit-il, je ne veux personne de force; je vous laisse retourner à Paris. Annoncez que j'y serai dans huit jours, et que j'y arriverai sans tirer un coup de fusil. » Pendant ce temps les colonnes du *Moniteur* étaient pleines d'assertions mensongères, d'adresses démenties par la défection des villes et des régiments; on eut encore l'impudence d'ajouter, le 18 mars:

« Le gouvernement a jugé indigne de lui ce système d'artifice et de dissimulation, suivi par les gouvernements qui l'ont précédé; système qui, n'empêchant aucune nouvelle fâcheuse d'être bientôt connue, détruit l'effet des nouvelles favorables et paralyse tous les moyens, en anéantissant la confiance. »

C'est à la suite d'un tissu d'impostures qu'on lisait:

« Le gouvernement ne veut rien exagérer ni rien taire; il a mis au premier rang de ses devoirs de dire constamment la vérité, et il connaît trop bien les Français pour n'être pas certain qu'ils seront toujours dignes de l'entendre. »

L'incertitude, la confusion, les reproches mutuels étaient dans les conseils. Pour comble d'anarchie, des sociétés de belles dames, des gens de cour assemblés aux Tuileries, délibéraient sur les partis à prendre.

« Nous avons eu des torts, » disaient les femmes aux officiers de garde; « il faut regagner le peuple. » Les voitures, les canons se trouvaient pêle-mêle dans les cours. Je rencontrai un escadron des gardes-du-

corps, et je me dis : Voilà des gens battus; un régiment de chasseurs, et j'y vis clairement des soldats de Bonaparte. On leva des corps de volontaires; l'infanterie fut mise sous l'inspection du vieux Viomesnil, dont les propos contre-révolutionnaires les dégoûtaient d'avance. Quoique Victor La Tour-Maubourg, chargé de la cavalerie, eût à bon droit l'estime de toute l'armée, j'avoue qu'en arrivant chez lui, au milieu de ces enrôlements de vieux gentilshommes bien grotesques et de jeunes roturiers bien déguenillés, j'augurai mal de leur tardive organisation. On demanda une légion active de garde nationale; lorsque M. Mounier appela, sur la place Vendôme, des volontaires pour l'armée, on ne vit guère sortir des rangs que le respectable Dupont de Nemours. Il y eut plus de zèle dans d'autres quartiers. Beaucoup d'intérêts se réunissaient encore pour la défense du roi. La bourgeoisie de Paris, qui constitue la garde nationale et qui n'aimait point Bonaparte, se serait fait un devoir de protéger les Tuileries. Il y avait d'ailleurs, outre les émigrés et les royalistes de profession, un tourbillon de généraux, d'anciens agents, serviteurs et confidents de Bonaparte, qui avaient cherché à se disculper de ses faveurs passées par dix mois d'ingratitude et de déclamations contre lui. Tous ces gens-là, dont plusieurs se croyaient forcés à l'émigration, étaient devenus d'ardents auxiliaires de la cause royale. C'est sans doute pour réunir vers un centre commun tous ces éléments de résistance que le roi se détermina à tenir la séance du 16 mars. On y entendit le monarque prononcer du haut du trône ces mots à la fois courageux et touchants : « J'ai travaillé au bonheur de mon

« peuple; pourrai-je à soixante ans mieux terminer « ma carrière qu'en mourant pour sa défense? » L'enthousiasme fut grand; tous, à l'exemple des princes, jurèrent la Charte et le ralliement autour du roi. On n'eût pas dit que, trois nuits après, le roi et les princes se déroberaient à leur parti par une fuite précipitée qui ne s'arrêterait que sur une terre étrangère.

Cet intervalle fut rempli par un redoublement de mensonges officiels que démentait dix fois par jour l'arrivée des voyageurs, par des scènes violentes, des affiches sanguinaires, par des forfanteries de défense qui s'accordaient mal avec la confusion et le tâtonnement des mesures militaires, et par des concessions si évidemment dues à la peur qu'elles ne faisaient plus que dévoiler des intentions trop tard abjurées. Ainsi, on frappait d'anathème « tout discours ou écrit qui « porterait atteinte à l'irrévocabilité des ventes et des « biens nationaux, qui provoquerait le rétablisse-« ment des droits féodaux, des dîmes et des rentes « seigneuriales. » Le 19, on adoptait à la chambre des députés les considérants suivants : « Que la nation « française s'était levée en masse en 1789, pour re-« conquérir, de concert avec son roi, les droits natu-« rels et imprescriptibles qui appartiennent à tous les « peuples; que la jouissance lui en est assurée par les « constitutions qu'elle a librement acceptées en 1791, « en l'an III et en l'an VIII; que la Charte constitu-« tionnelle de 1814 n'est que le développement des « principes sur lesquels ces constitutions étaient « basées et son application au système qui s'est établi « à cette époque; que depuis 1791, tous les gouverne-

« ments qui ont méconnu le droit de la nation ont été « renversés, et que nul gouvernement ne peut plus « se soutenir en France qu'en suivant très exactement « la ligne des principes constitutionnels. » Cette doctrine était un peu différente de celle à laquelle la même chambre s'était soumise en recevant la Charte *octroyée du droit divin;* mais même encore ce dernier jour, on entendait tous les salons regretter amèrement que *Monsieur* et son fils eussent été obligés par les circonstances à reconnaître les odieuses concessions qu'ils étaient destinés à détruire.

Quelques jours avant, la cour de cassation, présidée par M. Desèze, avait presque « regretté qu'il « n'y eût pas assez de danger dans l'audacieuse et « folle entreprise qui venait d'être vainement tentée « contre la sûreté de l'État, pour donner quelque « prix à son dévouement. S'il en existait du danger, « Sire, ce n'est pas la France qui se sauverait elle-« même, ce serait vous qui sauveriez la France. « C'est vous seul qui êtes sa force, parce que vous « êtes tout son bonheur. » — La cour royale avait peint Bonaparte « frappé d'abord à l'extrémité de « l'Europe, atteint ensuite dans le palais de ses maî-« tres... Mais le ciel n'était pas satisfait, et celui qui « a versé tant de sang doit une expiation plus mémo-« rable; oui, Sire, la main de Dieu saisit le grand « coupable... » C'est le premier président qui dans son discours invoquait ainsi contre l'usurpateur la sentence aussi solennelle que terrible, « non-seulement « de la France, mais des souverains étrangers dont « il avait trompé la trop magnanime indulgence. » Il est vrai que le même président avait en 1809 célé-

« bré la réunion des Espagnes et la magnanimité qui, « après avoir conservé Berlin et Vienne, sauvait et « relevait Madrid ! » que, complimentant Napoléon à son retour de Russie, il protestait « de son dévoue« ment à l'autorité impériale, à la personne sacrée de « l'empereur et à la perpétuité de sa dynastie. » Ce qui ne l'empêcha pas, quinze mois après, de sentir « tout le prix des efforts qui avaient enfin délivré la « France d'un joug tyrannique, et d'être pénétré de « respect et d'admiration pour les princes augustes « modèles de désintéressement et de magnanimité « dont des vœux secrets n'ont cessé d'invoquer le « retour. » Ses discours au roi depuis la restauration, ont bien compensé ceux où il se passionnait pour le berceau du petit Napoléon, pour les impératrices et pour le grand homme « tellement au-dessus de l'ad« miration qu'il n'y avait que l'amour qui pût s'élever « jusqu'à lui. »

Tandis que les journaux retentissaient, que les murs étaient couverts de semblables adresses, Bonaparte, ennuyé de voyager à petites journées, arrivait à Fontainebleau, comptant sur la foule d'officiers à demi-solde qu'on avait envoyés à Melun contre lui, et sur les régiments de l'armée royale qui l'attendaient à Villejuif. Deux petites alertes de novices, en ramenant de Meaux et de Montereau quelques gardes-du-corps, rappelèrent la *première aux Corinthiens* du cardinal de Retz ; mais, en général, dans toute cette crise le sentiment assez raisonnable qui m'a paru dominer en France, c'est qu'il n'y avait pas là de quoi faire battre des concitoyens les uns contre les autres. Quoique les deux partis eussent les armes à la main,

la question devait se décider avant qu'on s'en servît. Cependant la garde nationale parisienne se préparait à défendre le palais, lorsque le 20, au point du jour, on apprit qu'il était évacué. La précipitation fut telle que le roi oublia son portefeuille et son grand-aumônier. Cette fois, comme à Verdun, en 1792, l'inadvertance de ce prince aurait pu être fatale à beaucoup de gens. On doit à Napoléon la justice de dire qu'il n'en tira d'autre parti que de faire connaître à chaque puissance du congrès de Vienne les tours diplomatiques de Talleyrand et leurs petites perfidies mutuelles. Une proclamation du roi, affichée le 20, datée de la veille, annonça à la capitale « que ne voulant pas abuser de la fidélité de l'immense majorité « de ses habitants, il allait plus loin rassembler des « forces et chercher un autre point du royaume plus « avantageusement placé. » Cette promesse du 19 ne fut pas mieux tenue que celle du 16. Le roi s'en alla sans donner d'ordres; les officiers qui le suivirent en demandèrent en vain; il se dirigea sans obstacle sur Lille, à travers des régiments qui déjà n'étaient plus à lui, et, trouvant le poste dangereux, il promit, dit-on, au duc d'Orléans, d'aller à Dunkerque, et partit pour Gand, que le traité de Paris avait mis hors de France.

On fut choqué de l'enlèvement des diamants de la couronne, que Napoléon avait remis de bonne grâce, comme appartenant à l'État, et que sans doute une conscience de légitimité avait permis à Louis XVIII d'emporter (1). Le lit qu'il avait fallu laisser fut occupé dès le soir même par Bonaparte qui traversa

(1) Voy la p. 363 de ce vol.

l'armée royale aux cris de *Vive l'empereur!* Le maintien des Parisiens fut, au contraire, morne, inquiet, et très peu bienveillant pour lui. Cependant le soleil du lendemain éclaira une foule de soldats et de peuple répandus dans le Carrousel et les Tuileries, et charmés de revoir le *petit caporal*, le *père La Violette*, et le *drapeau tricolore*, tandis que le château se remplissait d'une autre foule dont la mobilité était moins naïve. La plupart de ces courtisans n'avaient eu qu'à retourner une seconde fois leurs habits, et se trouvèrent très soulagés d'en être quittes pour quelques plaisanteries de leur ancien maître.

Pendant que le roi voyageait en poste à travers un pays en général bien disposé pour lui, sa maison militaire, sous les ordres du maréchal Marmont, ayant à sa tête *Monsieur* et le duc de Berry, suivait aussi la route de Flandre; elle était accompagnée d'une troupe d'émigrés non rayés, de vieux royalistes soutenus par leur zèle, de gens plus récemment dévoués, mais craignant de se retrouver avec Bonaparte. Tout ce qui ne put pas faire quinze lieues par jour resta en arrière sans être molesté; les autres s'arrêtèrent à Béthune; cette colonne était observée, mais non inquiétée, par le corps du général Excelmans qui avait l'ordre et l'inclination d'éviter les hostilités. Il y avait dans la maison du roi beaucoup de militaires de l'armée qui ne se voyaient pas sans malaise avec la cocarde blanche, en face des couleurs nationales; mais ils n'en furent pas moins les plus zélés à remplir jusqu'au bout leurs devoirs. Tels d'entre eux qui, depuis la rentrée des Bourbons, ont refusé d'être employés eurent alors à gourmander des

gens de cour qui voulaient les quitter avant le licenciement. On était à Béthune lorsque des troupes venues d'Arras surprirent dans le faubourg quelques gardes-du-corps; les grenadiers à cheval royaux accoururent, et, quoique reconnaissant leurs anciens camarades de la vieille garde, leur barrèrent le passage. On en resta là, et les sabres étaient remis dans le fourreau; le duc de Berry arriva l'épée à la main et provoqua un sous-officier impérial à dire : *Vive le roi!* Celui-ci répondit en tirant son sabre : *Vive l'empereur!* Ce fut le seul fait d'armes de cette retraite. Le lendemain, après une marche de neuf lieues par un chemin de traverse, on se trouva sur la frontière. Les princes la passèrent sans avoir fait ni adieux ni remercîments, s'en rapportant aux chefs de corps pour inviter chacun à rentrer dans ses foyers, à l'exception de ceux qui se trouveraient compromis ou voudraient émigrer.

Presque personne ne partit, l'émigration n'ayant eu lieu que deux mois après. On revint se faire licencier à Béthune; les chefs y reçurent, heureusement trop tard, un ordre du roi, expédié d'Ostende, où il demandait toutes ses troupes; ils eurent le bon esprit de n'en pas parler. Marmont avait suivi les princes, mais en déclarant qu'il ne porterait pas les armes contre son pays. J'ai rarement vu un mécontentement et un dégoût aussi général que celui qu'on rapporta de cette expédition. Le duc d'Orléans, au contraire, resté à Lille après le roi, avait laissé une impression favorable; il eut le temps de refuser une offre de secours étrangers; de rappeler en voyant prendre la cocarde nationale, « qu'il n'avait jamais combattu

sous d'autres couleurs. » Il fut conduit à la frontière, avec affection et respect, par les officiers auxquels il recommanda de bien défendre le territoire français. Le duc de Bourbon avait été envoyé dans la Vendée: il trouva, en s'approchant de ce pays, des dispositions si peu encourageantes qu'il se crut heureux de recevoir d'un officier de gendarmerie le passeport qui lui permit de s'embarquer pour l'Angleterre. Cette même Vendée fut soulevée quelques semaines après par la conduite arbitraire et vexatoire d'un commissaire de police du gouvernement impérial. On avait persuadé au duc d'Angoulême, qui était dans le Midi, qu'en marchant sur Lyon avec les volontaires royaux, il serait secondé par les vieilles troupes; quelques généraux l'avertirent du danger. Il s'avança néanmoins avec plus de détermination qu'on n'en attendait de lui. Attaqué par les divisions du Midi, par les volontaires des départements voisins, il ne tarda pas à souhaiter et obtint, sans peine, du général Gilly, une capitulation qui licenciait ses adhérents et assurait son embarquement à Cette (1). Madame la duchesse d'Angoulême se trouvait à Bordeaux où la garde nationale n'était pas unanime. Les troupes de ligne, insensibles aux exhortations et aux prières de la princesse, se montrèrent froidement résolues à recevoir les drapeaux tricolores qui, sous les ordres du général Clausel, bordaient le rivage (2). La fille de l'infortuné

(1) Le 6 avril.

(2) Le général Clausel avait avec lui cent quatre-vingts hommes; lorsque de l'autre rivage on tira sur sa troupe, il fit mettre les armes en faisceau. Il n'y eut de tué qu'un garde national de Bordeaux, assassiné par quelques camarades parce qu'il était de la Légion-d'Honneur. Clausel, après avoir eu les procédés les plus respectueux pour la

Louis XVI s'embarqua (1) sans molestation, après avoir montré un courage qui fit dire à Napoléon que « c'était le seul homme de sa famille. » Ainsi disparurent du sol de la France ces Bourbons, race longtemps chérie et vénérée! Les souvenirs du dernier roi et de ses déplorables malheurs, l'horreur du terrorisme populaire, la haine du despotisme impérial et la lassitude de tous les partis les auraient maintenus sur un trône constitutionnel, s'ils avaient su reconnaître le nouvel ordre de choses. Il y a vingt-six ans que je regrette tous les jours qu'ils ne l'aient pas voulu.

Quoique les Bourbons se fussent dérobés aux moyens honnêtes et nationaux d'établir leur pouvoir il leur restait encore auprès du congrès de Vienne la coupable, mais puissante ressource d'une invasion étrangère. Ce congrès, annoncé avec tant d'apparat, semblait s'être réuni exprès pour donner, au dix-neuvième siècle, la mesure des vertus et des lumières de toutes les légitimités de l'Europe. En effet, l'*hydre* de la révolution française était abattu; le grand *usurpateur*, qui avait concouru à couper ses principales têtes, n'en laissant que ce qu'il lui fallait pour conquérir le monde, venait lui-même d'être terrassé (2); les puissances régulières, délivrées

princesse, entra seul dans la ville et la sauva des dangers de la réaction. Il est aux États-Unis, et a été condamné à mort par coutumace.

(*Note du général Lafayette.*)

(1) Le 2 avril.

(2) Le congrès de Vienne fut ouvert en novembre 1814, sept mois après la première restauration : il dura jusqu'à la fin de mai 1815. Pendant qu'on y réglait les nouveaux intérêts des puissances, Bonaparte revint. Cinq jours après son arrivée à Paris, un traité extraordi-

de tous les envahissements du pouvoir populaire et du pouvoir bonapartiste, n'avaient donc plus qu'à confectionner ensemble, comme elle l'avaient annoncé, les décrets de la justice universelle et le bonheur du genre humain. Quelques-unes de ces têtes couronnées, plus réservées dans l'usage de leurs facultés intellectuelles que dans celui de leur autorité, auraient pu, il est vrai, dire comme l'empereur d'Autriche : « Je suis bien aise « que le congrès soit à Vienne, parce que je suis curieux « de voir comment Metternich se tirera de là. » Mais alors elles étaient représentées par les plus habiles organes de leur auguste paternité ; les deux principales influences étaient exercées par la philanthropie impériale d'Alexandre lui-même, et par ce gouvernement anglais, qui, depuis plus de vingt ans, avait prétendu combattre pour la liberté du continent.

Il faut convenir que la révolution française n'avait pas laissé de faire dans le monde quelques changements avantageux ; on doit même avouer qu'au milieu des maux de la funeste ambition de Bonaparte, le passage de ce conquérant avait encore laissé et porté dans d'autres pays une partie de nos améliorations. Il me suffirait de donner pour exemple le Code civil des Français, incompatible avec le servage et la plus grande partie des abus sous lesquels gémissaient, avant la révolution, les quatre cinquièmes de la population européenne, et le Code criminel de Napoléon, bien mauvais pour nous, sans doute, mais pourtant supérieur à tout ce qui se passait depuis les bords de la Néva, où le caprice d'un despote envoyait un

naire et confirmatif de celui de Chaumont avait été signé, mais l'acte définitif du congrès est du 9 juin 1815.

homme ou même une femme en Sibérie, après lui avoir coupé le nez et les oreilles, jusqu'à ceux du Rhin où j'ai encore vu en 1785, à chaque coin de route, le tableau sanglant d'un chasseur qui vient d'avoir le poing coupé pour avoir tiré sur une pièce de gibier ; image fidèle de ce qui se pratiquait encore tous les jours. Mais enfin, *l'ennemi du genre humain* était tombé sous les coups des gouvernements réguliers (1). Voyons ce qu'ils ont fait, assemblés en congrès, pour l'intérêt de ce genre humain, sa dignité, ses droits et son bonheur.

Si j'avais été rechercher sur le théâtre de leur restauration les princes dont le détrônement parut être une calamité publique, j'aurais trouvé à Turin le roi de Sardaigne réintégrant tous les abus de l'aristocratie, de la monarchie et de la superstition, proposant aux généraux piémontais le grade de sous-lieutenant, et aux gens de cinquante ans la place de page qu'ils avaient avant la révolution, refusant de passer sur le beau pont de sa capitale parce qu'il était nouveau ; s'occupant sérieusement du rétablissement des précipices des Alpes. J'aurais vu le pape rétablissant l'inquisition, rendant contre les francs-maçons cet étrange décret qui confisque la maison où quelques-uns d'entre eux se rassembleraient, même à l'insu du propriétaire, sauf à le dédommager dans ce cas en lui donnant la maison d'un franc-maçon quelconque; les princes allemands rétablissant à l'envi le vasselage, les droits de chasse et les barbaries de l'ancienne jurisprudence, etc. On verrait, en un

(1) Le général Lafayette parle ici des opérations du congrès de Vienne antérieurs aux Cent jours. (Voy. la note de la p. 384.)

mot, le singulier phénomène de la chute du plus grand ennemi de la liberté faisant reculer la civilisation dans les pays qu'il avait subjugués. Que serait-ce si je présentais le dégoûtant spectacle de ces princes de l'Espagne, qui, après avoir fatigué de leurs bassesses tous les Bonaparte et leurs agents, n'avaient quitté Valençay qu'en promettant à Napoléon de le venger des cortès et des braves qui avaient combattu pour eux contre lui? Depuis la restauration des Bourbons de France, ils ont acquitté cette parole avec une cruauté et une absurdité égales à leur besoin d'étouffer dans leur royaume les moindres étincelles de la raison humaine. Il est peut-être plus choquant encore d'entendre le gouvernement anglais avouer hautement que c'est là le genre de liberté qu'il a voulu rendre au continent.

« Vous arrivez d'Espagne, » dis-je à lord Wellington, lorsque je le rencontrai, en 1814, chez madame de Staël, « l'emprisonnement des cortès est-il vrai? » — « Oui, » me répondit-il d'un air satisfait, « le roi « a fait là un acte de vigueur. » — « Ce n'est pas du « moins, » répliquai-je assez sèchement, « un acte de « reconnaissance, et je m'étonne, Milord, que vous « n'ayez pas employé votre influence pour l'empê« cher. » Il s'excusa sur ce qu'il n'avait pas eu personnellement à se louer des cortès. Ce début a décidé de mon peu de goût pour le héros britannique, sentiment qui, sans doute, est réciproque. Parlerai-je du roi de Prusse qui, après avoir professé à Paris les opinions les plus libérales, hésite encore à tenir les promesses qu'il fit à ses sujets lorsque l'insurrection de ceux-ci l'encouragea, malgré ses condescen-

dances et ses craintes, à secouer le joug de Napoléon?

Les rois de Danemarck et de Saxe n'avaient plus qu'à expier, au moindre degré possible de spoliation, leur fidélité aux traités avec la France. L'influence anglaise enlevait au premier la Norwège, sans doute en compensation de ce qu'elle n'avait détruit qu'à moitié, en pleine paix, le port et la ville de Copenhague (1). Bernadotte légitima, autant qu'il dépendait de lui, cet envahissement par la noble confiance avec laquelle il alla, en pleine guerre, sous l'escorte de Norwégiens encore ennemis, leur demander dans leur capitale ce qu'il leur fallait pour être satisfaits. Il s'est rendu cher aux Suédois qui l'ont appelé, mais réussit difficilement à se faire pardonner par ses alliés son titre effectif (2). Quant à l'empereur de Russie, il n'avait guère à opérer chez lui que des affranchissements de serfs, et il s'en est occupé avec zèle. La liberté, chez les nations esclavones, n'est encore que de l'aristocratie, quoiqu'il y ait de très honorables exceptions. J'ai vu des patriotes russes qui venaient de me faire compliment sur la déclaration des droits, ne pas comprendre un gouvernement censuré par les journaux; et un colonel, plein de douceur et de raison, se refuser à croire qu'une propriété rurale eût été achetée par un Français qui n'était pas noble. « Nous n'avons, » me disait à ce sujet un général homme d'esprit, « que trois articles constitutionnels,

(1) Au mois d'août 1807, après le refus que fit le gouvernement danois de se détacher du système continental.

(2) Je ne puis repasser devant ce nom de Bernadotte, sans consigner à la fin de cet écrit quelque chose de mes rapports avec lui. (*Note du général Lafayette.*) On trouvera ce qui concerne le roi de Suède à l'appendice de ce volume, n° 3.

« et passés en proverbe : Dieu et le czar. — ma tête « et ton sabre. — Nul n'est innocent devant le czar. » Il me semble pourtant qu'un czar si en avant de cet état de civilisation, eût pu se rapprocher de la nôtre sur quelques points, et, par exemple, comment son humanité supporte-t-elle l'arbitraire et l'atrocité des supplices ?

Mais, en supposant que chacune de ces images de Dieu ait eu ses raisons pour agir ainsi sur le territoire où elles le représentent, on est curieux de savoir comment leur providence doit agir dans ce congrès universel où elles s'élèvent à des considérations plus générales.

Le congrès de Vienne a fait un grand bien : l'abolition de la traite des noirs. On pourrait observer que, de toutes les puissances influentes, l'Angleterre était la seule qui eût des colonies, que son gouvernement se trouvait engagé par le bill de Charles Fox, et poussé par l'opinion publique. « C'est à l'état moral « du pays, sous la protection de la divine providence, « que nous devons notre victoire, » m'écrivait M. Wilberforce, en octobre 1814.

Les lords Wellington et Castelreagh, anciens partisans de la traite des noirs, auraient plus souhaité de s'en dédommager par des enrôlements volontaires de nègres, que de la faire cesser tout de suite, et dans tous les pays. Il n'est pas moins vrai que, cette fois, les puissances et leurs ministres rendirent aux droits de l'humanité un hommage dont la seule mention nous faisait passer, il y a quarante ans, pour des visionnaires, tandis que, dans quarante ans, on ne comprendra pas que cet infame trafic ait pu exister

au milieu de nous. Parmi les attentats qui ont eu lieu contre la souveraineté des peuples et les principes de la liberté, il a bien fallu accorder à l'esprit du dix-neuvième siècle, sur ce point et sur plusieurs autres, quelques concessions libérales (1).

Examinons les autres actes de ce fameux congrès de Vienne : le principe de légitimité, base fondamentale du système coalitionnaire, eut pour première conséquence d'établir chaque tête couronnée comme un centre autour duquel s'arrangeaient les convenances ou les influences du prince, quitte à celles des peuples à devenir ce qu'elles pourraient. La question ainsi simplifiée, il ne s'est plus agi que de savoir combien de lieues carrées, combien de contribuables et de conscrits seraient donnés à chacun de ces maîtres légitimes. Dans *le partage d'ames*, fait avec une indécence d'expressions à laquelle on n'était plus habitué, il fut exercé, de la part des grandes puissances, une rapacité, de la part des petites une avidité, et de la part de toutes une mauvaise foi dont on pouvait être surpris, même après

(1) Je renvoie plus loin quelques réflexions sur la part trop oubliée qu'eurent mes deux patries à cette révolution en faveur des noirs; non que personne soit plus pénétré que moi de respect et de reconnaissance pour les nobles et salutaires efforts des admirables philanthropes anglais, tels que Granville-Sharp, Thomas Clarkson, Wilberforce, Charles Fox, etc., qui ont tant fait pour cette belle cause. J'hésite de faire le même compliment à M. Pitt, parce que, malgré ses beaux discours annuels à cette occasion, nous avons vu son illustre rival lui répéter chaque année que, s'il était de bonne foi dans la question de la traite, il ne tenait qu'à lui d'en faire passer l'abolition. Imputation bien justifiée par M. Fox lorsque, arrivé lui-même au ministère, il prouva, en faisant passer ce bill, la sincérité de ses professions philanthropiques. (*Note du général Lafayette.*) — Voyez à l'appendice de ce volume, n° 4, ce qui est indiqué ici sur la traite des noirs.

le règne de Napoléon, et qui contrastaient singulièrement avec les fêtes et les réunions fraternelles dans lesquelles tous ces princes et ces diplomates affectaient entre eux la plus grande cordialité.

La France constituante, se bornant à l'indispensable réunion de l'enclave d'Avignon, avait de bonne foi renoncé à l'esprit de conquêtes. Nous étions propagandistes en ce sens qu'ayant proclamé une doctrine nouvelle que nous croyions utile aux hommes et conforme à leurs droits, nous souhaitions que nos voisins en partageassent le bénéfice; mais les y obliger par la force des armes, agrandir notre territoire aux dépens du leur, n'était dans la pensée de personne. La France républicaine fut forcée par une guerre à mort à devenir conquérante; elle avait acquis la preuve qu'il n'y aurait pour elle de repos qu'en subjuguant et révolutionnant les pays limitrophes. Il fut assez naturel alors d'admettre dans son sein les populations homogènes de langage, d'intérêts et d'habitudes, telles que les Savoyards et les Belges, et ensuite de chercher dans la barrière du Rhin le complément de son système défensif. Partout ailleurs, en Hollande, en Italie et même en Suisse, malgré l'injuste guerre du directoire, elle ne voulut avoir que des républiques pour alliées, quoiqu'elle eût à se reprocher d'avoir apporté dans ces alliances l'esprit de violence et de domination qui caractérisait son administration intérieure. Bonaparte arriva, et ayant subjugué la France, ou plutôt pour la subjuguer, car il trouva ailleurs moins de répugnance et d'obstacles; il voulut être, sous des titres divers, ou par des rois-lieutenants, le chef de tous les pays voisins;

puis, abusant sans cesse des moyens immenses que la révolution avait mis dans ses mains, il aspira comme Louis XIV, mais avec une prodigieuse supériorité de talents, à la monarchie universelle. Il avait d'abord respecté le principe de nationalité et le maintint toujours à Milan, à Naples, en Westphalie; mais sa raison s'égarant de plus en plus comme celle d'Alexandre de Macédoine, il voulut que les Hollandais, les Génois, les Romains, les Hambourgeois devinssent des Français. Ce qu'il fit alors, le congrès de Vienne n'a pas tardé à l'imiter. Trois mois s'étaient passés à décider si les ames saxonnes deviendraient malgré elles prussiennes, lorsque, par égard pour le roi, et avec moins d'égard pour le peuple, on s'est fait la concession réciproque de diviser cette population en deux parts devenues étrangères l'une à l'autre. La confédération helvétique est restée à peu près ce qu'elle était sous la médiation de Bonaparte; mais la doctrine de la légitimité des restitutions a été regardée comme non avenue pour Venise laissée à l'Autriche, et pour Gênes donnée au roi de Piémont. Le beau royaume d'Italie, fier de son indépendance, de ses progrès, de sa nationalité, est anéanti pour passer sous le joug autrichien, et la florissante Toscane devient la propriété d'un archiduc sous l'influence de l'Angleterre, influence qui va dominer toutes les côtes de la mer, car elle a eu soin aussi de s'emparer de la mer d'Allemagne en adjoignant ses rivages au royaume de Hanovre. Les anciens électorats du Rhin deviennent la curée des vainqueurs; la Pologne passe à l'empereur Alexandre; l'Angleterre ne permet même pas que dans le congrès on ose faire

allusion à ses prodigieux accroissements. Pendant ce temps, les Français de Belgique et de Savoie ont été amalgamés à des pays, à des peuples hétérogènes, comme si la perte de nos plus riches colonies ne demandait pas une compensation, comme si les magnanimes alliés n'avaient pas, dans leur déclaration de Francfort en 1814, engagé leur honneur à laisser la France plus puissante et plus étendue qu'elle ne l'était avant la révolution !

Au milieu de ces scandaleux excès de la puissance, de l'ambition, de la vengeance et des préjugés, les augustes alliés ne laissaient pas de se jouer sous main tous les mauvais tours qui dépendaient d'eux. L'ambassade française semblait ne s'occuper que de quelques réclamations en faveur du roi de Saxe, inspirées par les cours de Vienne et de Londres, de la translation, plus facile à obtenir, de Bonaparte à Sainte-Hélène, et des prétextes à combiner pour la proscription de tous les princes illégitimes, contre-partie très naturelle des conseils donnés autrefois à Bonaparte à l'égard de diverses branches de la maison de Bourbon; mais tandis que l'empereur Alexandre se regardait avec raison comme le restaurateur de Louis XVIII, Talleyrand ourdissait secrètement contre la Russie son traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et l'Autriche. C'est ce traité que le gouvernement fugitif au 20 mars eut l'imprudence de laisser derrière lui, et que Bonaparte, en arrivant à Paris, se hâta de faire connaître à son ancien ami; mais sans doute il était trop tard.

Je ne dirai rien de quelques mots vagues de libéralité qu'on pourrait peut-être retracer dans les actes du congrès. Ces saintes alliances de la légitimité en

faveur du bon ordre actuel, ces concessions et ces promesses soi-disant constitutionnelles, en remplacement des droits effectifs des nations, ne m'ont paru que des moyens d'échapper, encore pour quelque temps, aux envahissements de la raison. La charte française est insuffisante et inexécutée; la charte batave, refusée par la majorité qu'on a consultée, n'offre encore qu'une assemblée de notables. En Autriche, en Prusse, à Cassel, des commissions censoriales examinent tout ce qui s'imprime à l'extérieur (1).

Le gouvernement anglais ne cherche que des prétextes pour envahir la liberté publique. On sait ce qui se passe ailleurs. Certes, l'Europe sera libre; elle le sera plus tôt qu'on ne pense; mais ce n'est pas à la philanthropie du congrès de Vienne qu'elle en aura l'obligation.

Ah! qu'il eût été facile, avec un peu de bonne foi et de bonne volonté, d'abord à Bonaparte, vainqueur de l'Europe, ensuite aux puissances victorieuses de Bonaparte, et plus récemment encore à l'empereur Alexandre, de concert avec les représentants du peuple français, de faire faire un pas immense à la civilisation

(1) La vigilance du gouvernement prussien, le plus libéral, dit-on, de l'Allemagne, est telle, que les livres étrangers ne peuvent même traverser ses États sans avoir été censurés. On peut l'attester sur la foi de M. Arnold Scheffer, ce publiciste aussi distingué par ses talents qu'honorable par ses efforts pour la conciliation des patriotes allemands et français. Ayant eu l'occasion de demander aux douanes françaises une permission pour quelques effets appartenant à un Anglais de mes amis, il m'a été répondu par le directeur-général qu'aucun livre ne pouvait entrer sans une permission spéciale du ministre de la police. Voilà des gens qui prétendent être constitutionnels!

(*Note du général Lafayette.*)

européenne ! Loin de s'en occuper, les puissances qui composaient le congrès, les ministres qui craignaient de n'avoir plus d'affaires et les généraux qui avaient encore envie de se battre, avaient conduit les négociations au point de préparer une nouvelle guerre entre ces puissances. Les monarques étaient au moment de quitter leurs dîners et leurs contre-danses pour ne plus correspondre que par des manifestes et des batailles, lorsque le malheureux débarquement de Bonaparte vint les mettre tous d'accord. Le premier mouvement de ces princes fut le dépit d'enfants qu'on aurait attrapés. On accuse le gouvernement anglais de l'avoir été moins que les autres; mais je crois que la maladresse ainsi que la surprise ont été communes à tous. Talleyrand montra dans cette occasion une habileté qui nous coûte cher. L'empereur Alexandre et le gouvernement prussien avaient eu lieu d'être choqués de ses vues politiques. Il avait beaucoup contribué aux méfiances et aux jalousies qui étaient près d'éclater, et cependant il sut tout réunir autour de l'idée principale, celle d'écraser Bonaparte et de soutenir Louis XVIII. Le temps était précieux, car j'ai su avec certitude que si le discours du roi aux chambres assemblées avait excité à Vienne beaucoup d'enthousiasme, son départ de Paris et de la France avait produit un sentiment tout à fait opposé; de manière que, si les engagements n'avaient pas été publics, on eût peut-être formé d'autres combinaisons.

Quoi qu'il en soit, la première déclaration du congrès, publiée à Vienne le 13 mars, fut toute en faveur de la *légitimité*; mais certes, elle ne paraîtra légitime

que sous ce rapport. Les puissances y déclarèrent: « Que Napoléon Bonaparte s'était placé hors des re-la« tions civiles et sociales, et que comme ennemi et « perturbateur du repos du monde, il s'était livré à la « vindicte publique. » Cet acte est signé par les plénipotentiaires d'Autriche, d'Espagne, de France, de la Grande-Bretagne, lord Wellington à la tête, de Portugal, de Prusse, de Russie et de Suède. Le duc d'Otrante, dans son rapport du 29 mars au conseil d'État, prétendit que cette pièce « sans exemple dans l'histoire du monde, cette provocation à l'assassinat par des monarques généreux, par des représentants d'une nation libre, par un beau-père contre son gendre, quels que fussent d'ailleurs les dissentiments politiques, ne pouvait être qu'une fabrication des mandataires du comte de Lille. « Les présidents des sections du conseil d'État, délibérant sur ce rapport, en adoptèrent la conclusion et y joignirent une longue suite de considérations que je m'abstiens de transcrire ici parce que cette intéressante pièce se trouve tout entière dans *le Moniteur* du 13 avril 1815. On y établit que tous les princes ayant reconnu Napoléon comme souverain de l'île d'Elbe, il aurait eu le même droit qu'eux de déclarer une guerre injuste, et que la justice de celle-ci est prouvée par toutes les infractions au traité de Fontainebleau dont la dernière allait être de le transporter à Sainte-Hélène. La déclaration du congrès de Vienne paraît plus remarquable encore quand on se rappelle dans quels rapports s'étaient trouvés, avec Napoléon, les ministres qui l'ont signée et les monarques qui l'ont sanctionnée. Cependant, comme la nation anglaise

semblait répugner à une nouvelle guerre pour la restauration des Bourbons, son gouvernement eut la perfidie de feindre un scrupule, et ne sanctionna la déclaration qu'avec une réserve analogue à cette jonglerie. Elle fut renouvelée dans une lettre officielle de lord Clancarty, expliquant les intentions de son gouvernement et même de tous les autres; et comme cette explication reçut l'assentiment du congrès, on dut en conclure que, malgré l'association de Louis XVIII aux mesures du 13 mars, les puissances ne faisaient la guerre qu'à Bonaparte; qu'elles ne la faisaient point pour les Bourbons, et qu'elles ne voulaient point empiéter sur les droits de la nation française de se donner un gouvernement, pourvu que Napoléon n'en fût pas le chef. Cette lettre frauduleuse est trop répandue pour que j'aie besoin de la copier dans ce recueil.

Pendant ce temps, les ministres de la coalition n'en faisaient pas moins, avec ceux de Louis XVIII, toutes les conditions qui pouvaient assurer, aux dépens de la France, le rétablissement de ce prince et de ses adhérents. On voit par les mémoires de Fauche-Borel et par quelques autres révélations, que les autres monarques avaient aussi des communications personnelles avec leur frère en légitimité. C'est sans doute dans ces correspondances autographes que se firent les conditions additionnelles dont on trouve des traces dans le dernier mémoire du ministre Talleyrand, au roi, à l'époque de son renvoi, dans l'insolente lettre de lord Wellington à propos de l'enlèvement des objets d'art, l'une et l'autre indiquant au roi ses engagements personnels, et dans quelques

autres renseignements non moins probables. Cette circonstance est devenue, sans doute, une gêne de plus pour Louis XVIII dans l'état où ses alliés l'ont placé à son retour. Cependant il en tirait alors vanité; et c'est avec le ton d'un Agamemnon moderne qu'il nous apprit, dans ses proclamations de Gand, que toutes les armées de l'Europe étaient réunies à l'étendard du lys pour envahir la France.

CHAPITRE II.

« Ce n'est pas la coalition de souverains, ce sont les idées libérales qui m'ont renversé, » disait Napoléon à Fontainebleau. — « Il ne me reste plus de ressources, ajoutait-il, j'ai mis les peuples contre moi. » Aussi, saisit-il, en 1815, avec toute la force de son esprit supérieur, l'obligation de se raccrocher aux idées libérales, et de se concilier au moins le peuple français. Son langage devint tout populaire; c'est au peuple qu'il devait, qu'il rapportait tout; et les libertés qu'on lui proposait de reconnaître, ou que le public reprenait de lui-même, passaient à peu près sans contradiction; mais en même temps son indomptable caractère se repliait dans les opinions et les sentiments de la tyrannie. Il est inouï qu'au milieu de tant de concessions et de réclamations républicaines, jamais une mesure spontanée ne soit sortie de sa bouche, ou de sa plume, qui ne fût un acte arbitraire. Lorsque son conseil d'État marchait dans le sens de la nouvelle situation où lui-même sentait la

nécessité de se placer : « Vous l'avez voulu, » disait-il avec colère, « on ne reconnaît plus le *vieux bras de l'empereur;* mais vous le sentirez... » ajoutait-il entre ses dents.

D'un autre côté, quoique le peuple des campagnes, des villes et de l'armée, et une grande portion des classes les plus instruites se fussent livrées à Bonaparte, en haine ou en crainte des Bourbons, il n'y avait point là cet élan et cet abandon patriotique qui enlèvent une nation à la voix des chefs révolutionnaires. Personne ne pouvait voir dans l'empereur qu'un grand génie, un grand général, un homme irréconciliable avec la dynastie fugitive, lié à beaucoup d'intérêts du nouveau régime; mais sans vertus patriotiques. L'enthousiasme était refroidi dans la généralité du public, par le souvenir du passé, et dans les têtes pensantes, par la prévoyance de l'avenir. Il n'y avait donc entre le peuple et son chef nouvellement converti rien de cette confiance réciproque qui peut susciter et maintenir un élan national de résistance.

Tous les ministres, conseillers, administrateurs impériaux, placés entre le système de despotisme auquel ils étaient habitués, et le langage républicain qui était revenu à l'ordre du jour, y portaient une figure étonnée, des manières assez gauches, et semblaient servir encore en parlant d'émancipation. L'armée elle-même se rappelait les fautes de 1812, de 1813; enfin dans cette multitude civile et militaire, beaucoup de gens avaient, à l'égard de l'empereur, des reproches à se faire qui rendaient leur dévouement moins cordial.

Tous disaient cependant: « Il n'y a que Bonaparte qui puisse conduire nos conseils, commander nos batailles; son génie nous tiendra lieu des sentiments de 89, dont nous retrouvons au moins le langage. » Cette disposition insuffisante pour une résistance révolutionnaire, mais donnant à une résistance régulière le plus de chances possibles, était devenue celle de presque tous les patriotes de l'empire français. Napoléon, à son début, employa un autre prestige: il eut l'art de persuader qu'il s'était arrangé avec une partie des puissances, ce qui, de la part de l'Autriche, paraissait tout simple, et, d'un autre côté, pouvait aussi être attribué à la Russie par ceux qui savaient combien elle avait à se plaindre des Bourbons. Sa dissimulation fut telle que son ministre des affaires étrangères, le duc de Vicence, y fut trompé tout le premier. Les détails donnés par l'empereur, les papiers promis pour faire un rapport, tout était si positif, que le ministre ne fut détrompé que plusieurs jours après, lorsque, demandant au prince Joseph, devant son frère, les pièces que celui-ci prétendait lui avoir remises, il fallut bien que la vérité se découvrît; mais Bonaparte n'éprouva pas le moindre embarras (1).

(1) En 1813, l'Empereur causant avec M. de Fontanes en présence de plusieurs de ses courtisans sur les grands hommes anciens et modernes, leur dit: « César n'était qu'un héros; il agissait de mouvement, se livrait à son imagination, il s'est laissé assassiner. C'est Auguste, bien supérieur à César, qui fut un grand homme: il sut être cruel quand il le fallait, clément lorsque cela convenait à sa situation. C'était une tête vraiment politique, sachant persuader ce qu'il ne croyait pas, feindre ce qu'il ne sentait pas. — Henri IV fut aussi un héros, Louis XIV un grand homme. Celui-ci, galant dans sa jeunesse, choisit ses maîtresses parmi les femmes les plus distinguées de sa cour; il fut

Quant à moi, je ne croyais point à sa conversion; et trouvant de meilleures chances dans la maladroite et pusillanime malveillance des Bourbons que dans la vigoureuse et profonde perversité de leur antagoniste, j'avais de l'humeur de ce qu'il était venu troubler la paix du monde et les probabilités d'une opposition ou d'un mouvement plus efficaces. Je ne restai à Paris que trois jours pour n'avoir pas l'air de craindre, et je revins m'enfoncer dans ma retraite de Lagrange.

Le 24 mars, l'empereur, cet ennemi mortel de la liberté de la presse, celui qui muselait les journalistes en France, les fusillait en Allemagne, et recherchait les ouvrages libéraux pour les supprimer ou les dénaturer jusque dans l'héritage collatéral des bibliothèques, rendit le décret suivant:

« La direction générale de l'imprimerie et de la librairie et les censeurs sont supprimés. »

Le 25, le conseil-d'état dont la soumission sans bornes à l'autorité arbitraire et au système de l'empereur était passée en proverbe, s'exprima ainsi dans une délibération qui contraste étrangement avec la profession de foi de Napoléon à son retour de Russie (1), en réponse à ce même conseil, reçue alors par lui avec l'assentiment le plus dévoué :

« Le conseil d'état, en reprenant ses fonctions, croit devoir faire connaître les principes qui font la règle de ses opinions et

dévot dans sa vieillesse; en un mot, il prit toujours le ton qui convenait à son âge et à sa position. » Je tiens cette conversation de personnes fort bien instruites. (*Note du général Lafayette.*)

(1) Voyez la p. 297 de ce vol.

de sa conduite. La souveraineté réside dans le peuple ; il est la seule source légitime du pouvoir. En 1789, la nation reconquit ses droits depuis long-temps usurpés ou méconnus. L'assemblée nationale abolit la monarchie féodale, et établit une monarchie constitutionnelle et le gouvernement représentatif. La résistance des Bourbons aux vœux du peuple amena leur chute et leur bannissement du territoire français. Deux fois, le peuple consacra par ses votes la nouvelle forme de gouvernement établie par ses représentants. En l'an VIII, Bonaparte, déjà couronné par la victoire, se trouva porté au gouvernement par l'assentiment national ; une constitution créa la magistrature consulaire. Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X nomma Bonaparte consul à vie. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII conféra à Napoléon la dignité impériale et la rendit héréditaire dans sa famille. Ces trois actes solennels furent soumis à l'acceptation du peuple qui les consacra par près de quatre millions de votes. »....

Tout le reste de cette pièce, qui se trouve dans le *Moniteur* du dimanche 26 mars 1815, renferme une récrimination sur la conduite des Bourbons, et sera sûrement inséré en entier dans les histoires du temps. On y reconnaît :

« Que pour mieux consacrer les droits et les obligations du peuple et du monarque, les institutions nationales doivent être revues dans une grande assemblée des représentants, déjà annoncée par l'empereur qui, jusqu'à la réunion de cette grande assemblée représentative, doit exercer le pouvoir qu'on n'a pas pu lui enlever, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, et que le vœu et l'intérêt du peuple français lui font un devoir de reprendre. »

Cette déclaration est signée de tous les conseillers-d'état, à l'exception de M. Molé, qui imagina de faire un appel aux véritables sentiments de l'empereur en prétendant que sa conscience ne lui permettait pas

de reconnaître la souveraineté du peuple, scrupule dont il a fait usage depuis en faveur de la légitimité du roi.

Napoléon répondit:

« Les princes sont les premiers citoyens de l'État. Leur autorité est plus ou moins étendue, selon l'intérêt des nations qu'ils gouvernent. La souveraineté elle-même n'est héréditaire que parce que l'intérêt des peuples l'exige. Hors de ces principes, je ne connais pas de légitimité.

« J'ai renoncé aux idées du grand empire dont, depuis quinze ans, je n'avais encore que posé les bases. Désormais le bonheur et la consolidation de l'empire français seront l'objet de toutes mes pensées. »

Au milieu de cette libéralité constitutionnelle, se lançaient tous les jours des actes du despotisme impérial; non que Bonaparte se soit montré vindicatif, et si vous exceptez sa vieille habitude de s'en prendre de ses propres fautes à l'erreur ou à la trahison d'autrui, il usa, dans ce qui lui était personnel, d'une générosité remarquable; mais il gouvernait encore à coups de décrets arbitraires. Toute son administration civile, montée par lui pour le pouvoir absolu, précieusement conservée par les Bourbons, en faisait autant; et pour rétorquer sa plaisanterie sur l'empereur Alexandre, on aurait pu dire qu'avec lui, ce qu'il y avait de république sentait le terroriste, comme la monarchie sentait le tyran (1). Il eut aussi, comme les Bourbons, la manie de combattre le gouvernement de fait, et prétendit avoir régné sur la France pendant ses onze mois de l'île d'Elbe, avec une obstination aussi ridicule que celle de Louis XVIII

(1) On sait que Napoléon disait d'Alexandre : « On lui trouve de la bonté, de l'amabilité; mais, en frottant un peu, cela sent le cosaque. »

pour ses dix-neuf années de règne. On a peine à concevoir combien les idées de l'ancien régime avaient de prise sur cet homme de la révolution (1).

Les militaires de la garde du roi eurent ordre de s'éloigner à quarante lieues de Paris; on leur demanda un nouveau serment, et comme d'avoir été particulièrement attaché à Louis XVIII, n'était pas une occasion bien agréable de s'engager, une fois de plus que les autres, au gouvernement de son adversaire, mes deux gendres, quoique autorisés particulièrement par le ministre à rester à Lagrange, s'en absentèrent pour quelque temps; on n'en vint pas moins chez moi, comme ailleurs, chercher les chevaux et les armes des officiers de la garde qui, partout, eurent le temps de les soustraire. Napoléon ordonna que les volontaires royaux du midi fussent engagés de force dans les régiments, et que les sommes souscrites par les particuliers pour le service du duc d'Angoulême fussent versées au trésor; ce décret, non publié à Paris, fut envoyé secrètement dans plusieurs départements; l'opinion publique en arrêta l'exécution.

La grande réunion du champ-de-mai, annoncée avec emphase, était bien évidemment une jonglerie

(1) Parmi les petitesses qui s'étaient nichées dans cette puissante cervelle, je citerai ses préjugés nobiliaires, et sa propre vanité à cet égard. Etant à dîner à Prague avec son beau-père (je le tiens d'un des convives), il eut besoin de rappeler qu'il était gentilhomme. « Je le sais, répondit l'empereur François, je l'ai lu dans un ouvrage sur la Corse où l'on parle de la noblesse de votre famille. » — « Avez-vous cet ouvrage? reprit avec vivacité Napoléon, « voulez-vous bien me le prêter? » — « Je ne l'ai plus, dit le beau-père avec simplicité ; il était au nombre des livres qu'on a emportés quand vous étiez à Vienne. »

(*Note du général Lafayette.*)

pour éviter la convocation d'une assemblée délibérante, et pour se faire attribuer par acclamation les pouvoirs que Napoléon jugerait à propos d'exercer. Cependant tout ce mouvement populaire, cet enthousiasme des soldats, cette opposition à l'ancien régime, ces déclarations de 89, cet appel aux patriotes contre le renouvellement de Pilnitz et Coblentz, ces associations de fédérés, ces assemblées de clubs, qui même tournaient au jacobinisme, tout cela formait le prestige d'une atmosphère patriotique ; il se réalisait en partie par la facilité avec laquelle l'opinion publique, déjà moins comprimée sous le règne des Bourbons, aujourd'hui encouragée par le besoin que Napoléon avait d'elle, remettait tout simplement la France en possession de ses droits. Les professions personnelles de l'empereur dans ses entretiens intimes lui ramenaient des suffrages précieux. Benjamin Constant, par exemple, son adversaire au tribunat tant qu'il y eut une opposition, avait ensuite long-temps vécu avec ses ennemis étrangers, et dénoncé son usurpation et son despotisme avec d'autant plus d'effet que ses écrits sont avidement recherchés; la veille du départ du roi, après avoir publié contre Napoléon un article où il s'était abandonné à toute la verve de son talent, il se crut en danger, obtint de la légation américaine les moyens de se mettre à l'abri et de partir pour Nantes; mais divers contre-temps l'ayant décidé à revenir près de Paris, il y reçut l'assignation d'un rendez-vous aux Tuileries. Benjamin en sortit persuadé de la conversion de l'empereur, du moins sur le point évident de la communauté de

ses intérêts avec ceux de la liberté; il conçut l'espoir de concourir enfin à l'établissement de ses théories libérales, et accepta en conséquence la place de conseiller d'état. Je reçus de lui une lettre conforme à ses sentiments et que je ne retrouve plus, tandis que je puis consigner ici les objections et les recommandations de ma réponse écrite de Lagrange, le 9 avril 1815.

« .... On m'a reproché toute ma vie, lui mandai-je, de trop me livrer à ma disposition espérante; je répondrai que c'est le seul moyen de faire quelque chose hors de l'ordre commun. On ne tenterait, en effet, rien d'extraordinaire si l'on désespérait de réussir. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui, lorsque mes amis les plus incrédules deviennent confiants, je paraisse avoir aussi, dans le sens opposé, changé de caractère?

« Si vous vous rappelez ce que je vous ai dit sous le règne des Bourbons, du premier jusqu'au dernier jour, vous n'attribuerez pas mon opinion à de l'engouement pour eux; les jacobins eux-mêmes doivent avoir le cœur net des petits soupçons qui leur étaient restés de mes liaisons avec cette famille et ce parti. Il n'a tenu qu'à moi, pendant plusieurs années, d'être accueilli par l'empereur; mes obligations envers lui n'ont jamais été plus reconnues que depuis sa chute, nommément dans l'écrit que j'allais publier. Je n'en suis pas moins convaincu, bien à regret, que son gouvernement, avec ses talents et ses passions, est celui de tous qui offre le moins de chances à l'établissement d'une véritable liberté. Je souhaite de toute mon ame me tromper, et alors,

j'en conviendrai avec autant de bonne foi que de plaisir. En attendant, je crains que l'homme auquel il a suffi autrefois pour attraper tant de gens d'esprit, de signer : *membre de l'Institut, général en chef*, qui, aujourd'hui, vient de soulager tant d'amours-propres et tant d'intérêts, et qui succède à tant de sottises, ne finisse par tromper, comme il y a quinze ans, l'honnête espérance des patriotes.

« On ne peut être chef actif d'un peuple libre que dans une république où, soit comme président, soit comme directeur, on est soumis à une critique continuelle et à une responsabilité légale; on ne peut être monarque constitutionnel qu'en étant inviolable, c'est-à-dire inactif, et seulement électeur des ministres responsables, et par conséquent juges de chaque ordre qu'ils reçoivent du roi. La première situation est sans doute préférable, non seulement pour Napoléon, mais pour tout homme qui aime l'action et la gloire... Pensez-vous qu'une de ces deux manières d'être puisse convenir long-temps au caractère le plus impétueux, le plus entreprenant, et le plus impatient de contradiction ?

« Il ne peut exister de liberté dans un pays, à moins qu'il n'y ait une représentation librement et largement élue, disposant de la levée et de l'emploi des fonds publics, faisant toutes les lois, organisant la force militaire et pouvant la dissoudre, délibérant à portes ouvertes dans des débats publiés par les journaux; à moins qu'il n'y ait liberté complète de la presse, soutenue par tout ce qui garantit la liberté individuelle; à moins que tous les délits ne soient soustraits aux tribunaux d'exception, et soumis,

même indépendamment de la volonté du corps législatif, au jugement par jurés convenablement formés, les délits civils des militaires en ressortissant aussi, et leurs ordonnances de discipline pénale devant être votées par les assemblées. Je désire être assuré que l'empereur puisse se résigner à de pareilles institutions; jusqu'à présent, je ne vois pas qu'il le veuille.

« En reprochant aux Bourbons la destitution de plusieurs juges, il a destitué ceux que lui-même avait nommés; en parlant de liberté individuelle, il a d'abord distribué vingt-cinq lettres de cachet, il en distribue de nouvelles aux officiers de la maison du roi, et toutes ensemble ne produiront pas la centième partie de la résistance que nous avons opposée à l'exil d'Excelmans. En proclamant la liberté de la presse, il a soumis chaque gazette à un rédacteur général, et les imprimeurs aux anciens réglements; de manière que la presse est beaucoup plus enchaînée depuis la suppression de la censure que les ministres de Louis XVIII n'auraient osé le tenter; en prétendant oublier ce qui s'est fait en son absence, il met en accusation treize personnes et punit d'une amnistie tous ceux qui ont pensé que, Napoléon ayant violé ses engagements et les devoirs du trône, on pouvait s'occuper de sa déchéance, de manière que les citoyens se trouvent placés hors de la *ligne droite* de l'île d'Elbe, comme l'aristocratie les plaçait hors de la *ligne droite* de Coblentz. En proclamant la philosophie et l'égalité, il a rétabli son université telle qu'elle était il a maintenu la nouvelle noblesse et offre à l'ancienne de lui rendre ses titres. Y a-t-il eu après le 18 brumaire de plus promptes et nom-

breuses déviations des déclarations publiques sur lesquelles on avait compté?

« Je vous ai soumis mes doutes parce que je vous connais incapable de pactiser avec le despotisme; vous devez penser que les réflexions de l'empereur seront plus fortes que ses habitudes et ses passions. Quelques-uns de ses ministres, nommément Carnot et Fouché, ne s'en rapporteront pas pour leur sûreté à sa bienveillance personnelle. Croyons-le sincère dans ses promesses, fidèle dans l'exécution, maintenu par le courage et l'humanité, par les lumières du patriotisme national... Il me reste à vous faire des questions sur la manière dont on va s'y prendre pour organiser la liberté publique.

« Le *Journal de Paris* dit aujourd'hui que Benjamin Constant, Gallois et Grégoire, ne sont pour rien dans le travail préparatoire; en est-il de même de Daunou, Flaugergues, Bédoch et Lambrecht? »

« Y aura-t-il une assemblée constituante ou convention vraiment nationale pour discuter le projet de constitution, et le soumettre ensuite à l'approbation du peuple? ou bien, fera-t-on délibérer les vingt mille membres des colléges électoraux; ou enfin, ces colléges ne paraîtront-ils au champ-de-mai que pour accéder par acclamation aux volontés du gouvernement, et pour saluer l'empereur au lieu de le réélire?

« Si vous avez quelque influence sur le travail des constituants, ne laissez pas entamer le principe d'élection pour les municipalités, les justices de paix, les conseils de département et d'arrondissement; rappelez toutes vos bonnes pensées sur les élections de la

chambre des députés; ne laissez pas au préfet la formation des listes de jurés, obtenez-nous une magistrature judiciaire plus indépendante et mieux payée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, dût-elle être beaucoup moins nombreuse. Laissez faire par les départements et les communes tout ce qui peut leur être confié; n'oubliez pas le *mutiny-bill;* organisez la garde nationale; relisez la loi de l'assemblée constituante sur le droit de paix et de guerre; excommuniez toute idée de tribunaux d'exception; détruisez toute possibilité de règlements ou subterfuges contraires à la liberté de la presse. Souvenez-vous qu'après votre écrit sur la responsabilité des ministres, vous avez regretté de n'y avoir pas reconnu la faculté que doivent avoir les députés de dénoncer, comme partie publique, tout attentat du pouvoir, lors même que la partie lésée ou les tribunaux inférieurs auraient négligé de remplir leurs devoirs. Je serais bien plus tranquille si le comité était composé comme on l'avait dit d'abord.

« Permettez-moi de vous demander comment vous formerez votre chambre des pairs? En supposant que vous donniez la préférence, en dépit de l'opinion de Hume, au principe d'avoir des législateurs et en quelques cas des juges héréditaires, trouverez-vous dans vos éléments de notabilité des éléments d'hérédité préférables au sénat électif à vie, que le premier comité de l'assemblée constituante avait proposé? Permettez-moi d'énoncer aussi une autre hérésie contre vos opinions : c'est qu'une simple indemnité telle que celle de 30 francs par jours de service qu'on donne aux membres du congrès américain, ne

semble préférable à la manière anglaise, de laisser tous les frais à la charge des députés. Je crois bien qu'il sera facile de faire assurer la liberté et l'égalité des cultes; le gouvernement tiendra à la nomination de ses ministres principaux; mais il s'épargnerait beaucoup de querelles et d'embarras s'il laissait le choix et le paiement des ministres inférieurs aux communes ou aux congrégations de simples citoyens.

« Vous voyez que la confiance me gagne, car en griffonnant à la hâte ma réponse pour le départ de mon fils, que l'exil de ses beaux-frères, comme officiers des gardes-du-corps, détermine subitement à ce voyage, je me suis mis à vous parler et des bases principales, et même des accessoires, comme si j'étais persuadé que l'empereur ne cherche qu'à faire discuter et décréter par la nation une constitution libre, émanée, comme il dit, de la souveraineté du peuple, ce qui est bien mieux que son discours au conseil d'état en revenant de Russie.

« Vous avez bien raison de dire qu'on cause mieux qu'on n'écrit; j'ajouterai qu'on cause mieux à la campagne qu'à Paris. George vous prouvera qu'il est bien facile de faire une course à Lagrange.

« Les gazettes me semblent indiquer la guerre : ce serait un motif de plus pour appeler la nation à des délibérations fondatrices de la liberté; je crains que ce ne soit un prétexte pour s'en dispenser.

« On vous attribue des articles de journaux. S'il y en a que vous jugiez éminemment utiles, je conçois que vous les fassiez dans l'opinion espérante où vous êtes; mais permettez-moi de vous rappeler ce que je vous disais sous l'autre gouvernement, sur l'inconvénient

qu'il y a pour vous à satisfaire trop souvent le vœu très naturel qu'on a de se prévaloir, à cet égard, de vos talents, tandis qu'on n'est pas aussi empressé à profiter de vos conseils.

« Je vous offre mon incrédulité, et j'y joins mille amitiés. »

Tandis que je me refusais encore aux occasions de contact avec le nouveau gouvernement, tout en tâchant d'y introduire indirectement ces institutions salutaires qui sont toujours autant de gagné pour la liberté, je faisais de tristes réflexions sur l'état critique de la France. L'irritation follement excitée pendant onze mois dans les classes les plus nombreuses et les moins instruites du peuple, l'irritation plus grande encore parmi les hommes plus éclairés qui avaient pris une part active à la révolution, menaçaient la France, dans certaines suppositions, d'être livrée à une réaction violente, que Bonaparte, en désespoir de cause, serait peut-être le premier à susciter, car le despotisme et le terrorisme sont frères, et l'on a pu voir qu'on était jacobin dans les cours aussi bien que dans les clubs. Il était d'une autre côté bien improbable qu'en cas de succès l'homme qui n'avait jamais su réprimer ni son caractère ni son ambition, pour qui la foi donnée n'était rien et pour qui le pouvoir était un besoin insatiable, ne profitât pas des passions allumées par ses adversaires, pour jeter le masque de modération sous lequel il frémissait visiblement. Tout citoyen non dévoué eut alors été un factieux royaliste, toute propriété risquait de devenir une dotation telle qu'on en promettait à l'armée en 1814 (1), et

(1) Un décret impérial, daté de Troyes le 24 février 1814, portait « que tout Français au service d'une des puissances, ou portant les

la plupart des soutiens actuels de la légitimité dirigeant leur animadversion contre les patriotes, auraient contribué, ou du moins applaudi, au rétablissement *du système de l'empereur.* Un danger plus grand encore et plus probable menaçait notre cause et notre pays : douze cent mille soldats de toutes les nations, renouvelant avec des moyens décuples les complots de Pilnitz et Coblentz, forts cette fois de la fureur vengeresse qui animait tous les peuples, allaient fondre sur la France, dont les moyens matériels de défense avaient été gaspillés depuis dix ans aux extrémités de l'Europe, ou livrés récemment par la première restauration. Toutes les lettres du dehors, même des royalistes sages, ne parlaient que de l'insolence des nouveaux émigrés, de leurs projets contre-révolutionnaires, de l'exagération et de l'absurdité de la cour de Gand vers laquelle, à mesure que les probabilités augmentaient contre nous, on voyait accourir beaucoup de gens, même des plus intimes qui, un mois avant, étaient revenus de la frontière ou n'avaient pas bougé de chez eux. On savait que l'intervention des puissances avait été achetée par des sacrifices énormes, et qu'une partie de nos places, de nos capitaux devait récompenser les protecteurs de la légitimité; concessions moins criminelles à ses yeux qu'aux nôtres, attendu que, se regardant comme propriétaire de l'association politique qui constitue une nation,

signes et décorations de l'ancienne dynastie, serait déclaré traître, jugé par commission militaire, condamné à mort et ses biens confisqués. » — Par un autre décret du 13 mars 1815, rendu à Lyon, « tous les émigrés qui n'avaient pas été rayés, amnistiés ou éliminés sous la république ou l'empire, avaient quinze jours pour sortir du territoire, et en cas d'infraction, le séquestre devait être mis sur leurs biens meubles et immeubles. »

elle croit donner une petite partie de son bien pour conserver le reste. Si j'avais pu douter de ces intentions désastreuses et de leurs immenses moyens d'exécution, j'en aurais eu la certitude par M. Crawford, ministre des État-Unis; dans une visite à Lagrange, il me donna les menaçants détails qu'il avait été à portée de recueillir.

C'est dans ces dispositions que, le 19 avril, je reçus par un exprès du général Mathieu Dumas, très anciennement lié avec moi, la lettre suivante :

.... « Le prince Joseph, qui vous a toujours conservé les mêmes sentiments d'estime que votre caractère et votre attachement à la cause de la liberté lui ont dès long-temps inspirés, désire de vous voir; il m'a chargé de vous le faire savoir et de vous engager à venir passer quelques heures à Paris le plus tôt possible.

« Si vous avez quelque confiance à mon jugement, si vous croyez à la constance de mon opinion et de mes vœux pour l'indépendance de notre chère patrie, venez, il faut que vous connaissiez dans ce moment toute la valeur des garanties données à la nation, et par là même, aux puissances de l'Europe: c'est cette fois qu'il faut que nous concourions tous à affermir nos droits et à terminer la révolution, et c'est à vous de reconnaître si le cercle est fermé et fixé.

« The question is this :
« *To be, or not to be.*

« Je vous attends demain au soir, agréez, etc. »

Je répondis sur-le-champ :

« L'appel que je reçois dans la crise où nous sommes ne me permet pas d'hésiter. Vous me trouverez un grand fonds d'incrédulité qui compense ma trop grande confiance de l'an VIII.

« Je vous embrasse de tout mon cœur. » (19 avril.)

Au milieu des divers genres de périls dont la France était menacée, je ne voyais de chances de salut pour elle que dans la convocation immédiate d'une assemblée de représentants, librement élue. Je me promis donc d'y employer tout ce que ma situation pouvait me donner d'influence.

Arrivé dans la soirée du 20, je recus un billet, daté de dix heures du soir, pour m'informer que le prince Joseph m'attendait le lendemain à dix heures du matin.

Après nous être embrassés, et nous être respectivement dit ce qui convenait à un intervalle d'absence pendant lequel il avait occupé deux trônes, Joseph entra en matière. J'aime à reconnaître que depuis notre première connaissance en 1800, je l'ai constamment trouvé libéral, bienveillant et sincère avec moi. Il a toujours professé ces sentiments à mon égard, même dans les conseils intimes de l'empereur, et j'en ai quelquefois fait usage pour le service des États-Unis. Il me fit un tableau trop vrai des dangers de notre patrie; il chercha à me convaincre que les puissances étrangères en voulaient à la liberté et à la France, autant qu'à l'empereur (ce que je pensais comme lui), et que les dispositions de son frère étaient fort amendées (ce que je ne croyais point du tout). Je le lui déclarai avec une austère franchise. Je lui rappelai « combien, d'après mes obligations personnelles à l'empereur, j'avais regretté que son caractère fût inconciliable avec la liberté publique. J'observai qu'un régime libre en France serait le seul moyen de remplir, sans sortir de chez lui, ces deux grands objets de son ambition déçue qui avaient tant coûté à notre pays et

à l'Europe : la prééminence sur le continent qui s'empresserait d'imiter nos institutions, et le renversement du gouvernement anglais, qui dans le haut état de la civilisation britannique ne pouvait pas tenir avec ses abus, contre l'exemple voisin d'un gouvernement économique, et d'une liberté perfectionnée.» — « Mais, ajoutai-je, quelle que soit mon admiration pour le génie de l'empereur, et ma reconnaissance individuelle envers lui, je l'ai cru tellement incompatible avec la liberté de mon pays, que l'année dernière j'ai souhaité ardemment qu'une insurrection nationale fût suscitée à la fois contre l'invasion étrangère, et contre le despotisme intérieur; que je me livrai à quelque espoir de voir les Bourbons eux-mêmes devenir constitutionnels; et que j'ai fait, jusqu'au dernier jour, des vœux pour eux contre la brillante entreprise de votre frère. J'avoue que je ne puis encore partager votre confiance. Cependant, comme je vois devant nous Pilnitz et Coblentz, l'invasion de la France par les armées de toute l'Europe, l'occupation de notre territoire et de nos forteresses, des tributs humiliants et ruineux, et même la contre-révolution complète si l'opinion nationale ne se marque pas par notre résistance, je n'hésite point à regarder le gouvernement de l'empereur, permettez-moi de le dire, comme le moindre de deux maux. Je m'unirai cordialement à vos efforts pour repousser les puissances étrangères et les Bourbons qui les ont appelées. Jusque là vous pouvez compter sur moi; mais ce sera, je dois le dire franchement, avec le désir que si le gouvernement de l'empereur continue d'être ce que je crains, il dure le moins long-temps possible. » —

Nous parlâmes de la situation actuelle de son frère : je déclarai qu'il n'était à mes yeux qu'un chef provisoire, un soldat venu de corps-de-garde en corps-de-garde jusqu'aux Tuileries où il s'était établi pour combattre les ennemis et gouverner la France jusqu'à ce qu'elle put être organisée par une assemblée de représentans ; j'observai que la convocation des électeurs au champ de mai ne pouvait être regardée en France et partout ailleurs que comme une *jonglerie*, un projet d'usurper par acclamation des pouvoirs qui ne devaient être que le résultat d'une délibération de véritables députés ; et comme il voulait revenir sur l'abdication et sur la conduite des trente sénateurs, je dis que les engagements et les devoirs du trône avaient été assez évidemment violés pour justifier une déclaration de déchéance et le considérant dont je signerais même à présent toutes les expressions ; mais qu'il n'était jamais trop tard pour chercher à réparer ses fautes et les maux faits à l'humanité, et que le moyen le plus efficace, le seul moyen de ramener la confiance publique, de susciter un esprit national, d'établir la résistance morale et matérielle, était de surmonter la répugnance que l'empereur paraissait avoir pour la convocation immédiate d'une chambre des représentants. Le prince Joseph m'avoua que cette répugnance était grande, l'empereur craignant de laisser derrière lui une assemblée constituante. Il regretta que le nouvel acte constitutionnel eût été arrêté la veille, avant d'avoir pu me le montrer. « Il y a une chambre « des pairs, ajouta-t-il, et vous jugez bien que vous « êtes le premier sur la liste... mais que pensez-vous « d'une chambre des pairs ? Beaucoup d'amis de la li-

« berté la veulent. » — « Je le sais, répondis-je, et quoi-
« que mon opinion ait toujours été contre la pairie hé-
« réditaire, je conviens qu'il y a des raisons à donner en
« sa faveur; la meilleure, à mon gré, c'est qu'elle détruit
« toute autre noblesse. Mais d'abord en France, où vous
« avez tant d'éléments de notabilité, les éléments d'hé-
« rédité n'existent plus; les Bourbons eux-mêmes, qui
« ont plus à choisir, n'auraient pas de quoi former une
« pairie, tandis que celle d'Angleterre, par son origine
« patriotique, son influence, ses propriétés, réunit
« toutes les qualités requises; et encore M. Hume, dont
« le royalisme n'est pas douteux, affirme-t-il dans ses
« Essais, que si le peuple était convenablement repré-
« senté dans les communes, la chambre des pairs ne
« serait plus un contre-poids suffisant. On ne le trouve-
« rait, suivant lui, que dans un sénat de propriétaires
« électifs et à vie. C'est ce qu'avait proposé le premier
« comité de l'assemblée constituante. Ajoutez, si vous
« voulez, que sur trois sénateurs présentés par un dépar-
« tement, le monarque en choisira un, pourvu qu'un
« candidat présenté trois fois ou par trois départements
« soit admis de droit. Dès-lors vous éviterez tous les in-
« convénients de l'hérédité, les majorats, les priviléges
« et autres ingrédients hétérogènes au reste de nos ins-
« titutions et à l'espoir national. Quant à moi, il ne me
« convient pas de rentrer dans les affaires par la pairie,
« ni par aucune autre faveur de l'empereur. Je suis un
« homme populaire, c'est par le choix du peuple que
« je dois sortir de ma retraite. Si je suis élu, je m'u-
« nirai à vous, comme représentant de la nation, pour
« repousser l'invasion et l'influence étrangères, en
« conservant néanmoins toute mon indépendance. »

Le prince Joseph parut content de moi. Nous convînmes de réunir quelques conseillers d'État pour l'aider dans ses démarches auprès de son frère « à qui, me dit-il, je vais rendre compte de votre conversation. » — Sa voiture était là, et je vis bien qu'il ne tenait qu'à moi d'y monter; mais je ne fis pas semblant de le comprendre, et nous convînmes de nous revoir le lendemain.

Le lendemain je reçus la lettre suivante :

(Dimanche matin.)

« Monsieur, l'acte constitutionnel sera publié aujourd'hui dans *le Moniteur*, et soumis à l'acceptation de l'universalité des citoyens. Je ne serai pas aujourd'hui ni ce soir chez moi, étant obligé d'être chez l'Empereur; je ne pourrai donc pas avoir l'avantage de vous recevoir aujourd'hui. J'espère que vous me dédommagerez de ce contre-temps un autre jour à votre choix.

« Ne doutez pas, Monsieur, je vous prie, des sentiments que vous m'avez inspirés depuis long-temps, et que j'ai eu tant de plaisir à vous manifester hier.

« Votre affectionné,
« JOSEPH. »

J'allai le lundi m'excuser d'un dîner qu'il avait arrangé pour moi : c'était le jour choisi par les Américains pour un dîner d'adieu à M. Crawford, retournant aux États-Unis; il voulut bien changer ses invitations. Je le trouvai très empressé de connaître l'opinion publique et la mienne sur l'*acte additionnel* (1). Je lui

(1) C'est le 22 avril que parut l'*acte additionnel* composé de soixante-sept articles supplémentaires aux constitutions de l'empire. Il établissait deux assemblées législatives, une chambre des pairs héréditaire, et une chambre de six cent vingt-neuf représentants élus conformément au sénatus-consulte du 3 août 1802. L'art. 67 interdisait, au nom du peuple français, toute proposition de rétablir les Bourbons ni

dis que cet acte était apprécié fort au-dessous de sa valeur réelle; non que je n'eusse des objections à y faire. J'exprimai entre autres mes sentiments sur le dernier article qui était une insulte aux droits de la nation de se choisir des chefs; je demandai pourquoi la confiscation n'était pas abolie? Il ne me le dit pas, mais je sus d'ailleurs que les rédacteurs de l'acte avaient été forcés de céder sur le premier point et de retrancher le second, aimant mieux l'attendre d'une assemblée que de provoquer une nouvelle interdiction constitutionnelle. —Je lui dis que les préventions et le mécontentement qui empêchaient le public de goûter ce que la rédaction offrait de libéral et d'utile, avaient été à bon droit causés par l'adjonction de cet acte ou fatras des constitutions de l'empire, produits de despotisme et de servitude, par le mode d'acceptation individuelle qui excluait toute délibération et prêtait à toutes les fraudes, tandis qu'il eût fallu le faire composer ou du moins délibérer par les représentants du peuple et accepter ensuite par ses assemblées primaires. J'ajoutai que l'hérédité de la pairie était impopulaire en France, qu'on était choqué du sentiment d'égoïsme qui avait dicté le dernier article; mais je convins que cet acte valait beaucoup mieux que sa réputation du jour, et j'en tirai un argument de plus pour que les constitutions fussent immédiatement soumises à la délibération d'une chambre des représentants.

Joseph me dit que son frère avait écouté avec beau-

aucun prince de cette famille, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, l'ancienne noblesse féodale, les droits seigneuriaux et féodaux, les dîmes, un culte privilégié et dominant, etc...

coup d'intérêt le compte-rendu de notre dernière conversation, qu'il espérait qu'on finirait par obtenir cette convocation dont les moyens allaient être discutés à notre dîner.

Ce nouvel entretien m'intéressa vivement. Joseph me raconta avec simplicité et du meilleur ton la manière dont on l'avait envoyé chercher à Naples pour lui annoncer à son arrivée qu'il était roi d'Espagne, et l'entourer, avant qu'il eût le temps de respirer, des hommages de tous les grands et autres personnages réunis à Bayonne. Il me parut persuadé que si, au lieu de ravager l'Espagne et de blesser la fierté de cette nation, Bonaparte avait cédé à sa prière de retirer ses troupes, de le laisser courir la chance d'un accommodement avec les cortès, alors en négociation, et d'accepter leurs conditions constitutionnelles, il aurait pu se concilier l'assentiment public. Nous parlâmes à cette occasion du général Victor Latour-Maubourg dont la noble conduite avait mérité la vénération de ce peuple. Je lui fis compliment d'une lettre royale vraiment très remarquable où il avait remercié Victor *comme Français*, *comme Espagnol et comme homme*. Il me donna de nouveaux détails sur la bassesse de Ferdinand VII envers son frère et lui, lorsque, après avoir vainement sollicité de Joseph l'honneur de son alliance, l'avoir félicité de ses victoires en Espagne, il le complimentait de son arrivée à Madrid, demandait à lui prêter serment et à recevoir de lui le cordon de ses ordres. Il me parla avec beaucoup de circonstances de tentatives faites par des agents royalistes pour assassiner son frère, d'un projet pour le tuer à l'île d'Elbe, et dont

il aurait été garanti par la générosité de quelques patriotes qui avaient de bonnes raisons pour le haïr. Enfin il me pria d'écouter sa justification sur son départ de Paris avant le 31 mars, et m'en donna des motifs très plausibles, que j'eusse trouvés encore meilleurs, si ce moment avait pu être saisi pour un mouvement national.

Un nouveau billet m'ayant appris que notre dîner était réorganisé, j'y trouvai quelques généraux et conseillers d'État, entre autres Benjamin Constant, principal rédacteur de l'acte additionnel, le général Dumas, le général Sébastiani et M. Lavallette. On calcula qu'il serait possible, en se servant des colléges électoraux actuels, car Bonaparte n'eût pas accordé de nouvelles assemblées primaires, d'avoir une chambre des représentants pour le 1er juin; il fut reconnu que les nominations des présidents des colléges, des officiers municipaux des communes, etc., devaient être rendues au peuple; mais avant cette conversation de comité j'en eus une plus confidentielle avec le prince Joseph.

Croirait-on que ce puissant empereur dont jadis les ordres volaient sans obstacle d'Anvers à Naples, et des portes de Cadix à Dantzick, dans la poche duquel se trouvaient des lettres qu'on avait déposées dans celle des princes Bourbons, à Londres, à Hartwell, eut dans ce moment besoin de moi pour envoyer une lettre hors du cercle que ses ennemis avaient tracé autour de la France? A peine Joseph m'eut-il parlé du départ de M. Crawford, que je pressentis son vœu, et comme j'étais résolu à seconder Bonaparte dans tous nos intérêts extérieurs, j'offris

de faire passer, pour mon compte, un paquet à Londres, et même d'amener une conversation entre Joseph et mon ami, devenu simple particulier. Elle eut lieu le lendemain, et le ci-devant ministre put entendre, et par conséquent répéter des choses très raisonnables sur la situation de l'Europe, comme le ci-devant roi put en entendre d'aussi sages sur les rapports de la France avec les États-Unis.

J'étais déjà de retour à Lagrange lorsqu'un des conseillers d'État de notre réunion m'adressa la lettre suivante; je la transcris avec d'autant plus de plaisir, qu'elle montre l'esprit dans lequel Benjamin Constant s'était lié avec le gouvernement impérial :

Paris, ce 1er mai 1815.

« Enfin le décret ordonnant la réunion des députés a paru! Voilà donc, dans trois semaines, la nation maîtresse de faire marcher la constitution. Ce sera certes sa faute si elle n'en profite pas; car il n'y en a jamais eu de plus libérale. Je suppose que vous allez, mon cher général, vous faire élire; et je regarde votre élection comme un grand pas vers notre ordre constitutionnel. Si, quand vous et tout ce qui vous intéresse avant moi serez nommés, il reste une place, je la réclame, parce que je serai bien content d'être votre collègue. Je m'en remets à votre amitié et à votre connaissance de moi pour cela, s'il y a possibilité. J'aurai moins de moyens que je n'en aurais eu, si la présidence des colléges électoraux eût été conservée aux nominations de l'empereur. Mais je suis charmé qu'on ait rendu ce droit de plus au peuple.

« Ce n'est pas que je sois sans inquiétude. Si les chambres sont très divisées, si le midi nous envoie beaucoup de royalistes, et il nous en enverra, je crains bien des orages. Mais au moins nous aurons fait notre devoir.

« Adieu, mon cher général; il me semble avoir un poids de moins sur le cœur depuis que je vois l'époque des élections. Oh ! si j'étais sûr que nous donnerons un beau et imposant spectacle à l'Europe!

« Écrivez-moi si vous êtes satisfait. »

— « Oui, je suis content, répondis-je, et j'aime à vous le dire. La convocation immédiate d'une assemblée de représentants me paraît, comme à vous, l'unique moyen de salut. On y joint la nomination des présidents par les colléges, des officiers municipaux par les communes, et une phrase de dictature *provisoire*, beaucoup meilleure que les quinze années de règne. Ceux qui ne veulent que le bien de la liberté et de notre pays doivent convenir que cette direction est sur la *ligne droite*. J'aurai beaucoup plus de plaisir à m'en mêler que je n'en aurais eu il y a deux jours. »

(Lagrange, 3 mai.)

La convocation du champ de mai, qui d'abord avait été une combinaison machiavélique, n'était plus à présent qu'une parade insignifiante, dispendieuse, et même ridicule; puisque l'acte additionnel était présenté à l'acceptation individuelle de tous les citoyens avant l'arrivée des électeurs envoyés à cette cérémonie, et qu'aucune délibération ne pouvait plus avoir lieu que par la chambre des représentants.

Napoléon persista néanmoins dans son idée, pour dissimuler que la convocation de ceux-ci fût une concession nouvelle, ou peut-être pour tâcher encore d'en éluder l'effet (1).

On blâme avec grande raison le mode d'acceptation individuelle qui exclut toute communication d'idées, tout appui réciproque, et qui permet toutes les infidélités des officiers publics. Il faut pourtant avouer que cette forme, toute défectueuse qu'elle est, valait encore mieux que l'octroi d'une charte émanée d'un pouvoir sans bornes et de droit divin, à laquelle, après une lecture rapide et mal entendue, on avait fait prêter serment par deux chambres, dont l'une venait à peine d'être nommée par le roi; d'une charte, dont le ministre déclara bientôt après que l'interprétation appartenait au roi seul qui n'avait eu à demander le consentement de personne. Quoi qu'il en soit, nous crûmes, mon fils et moi, devoir nous expliquer, sur le registre de notre commune, dans les termes suivants :

« Le nouvel acte appelé additionnel à des ci-devant constitutions de l'empire qui, pour la plupart, ne furent jamais soumises à la délibération nationale, est lui-même présenté par une autorité provisoire, non à la discussion légale, mais à la signature individuelle des citoyens. Il renferme des articles que tout ami de la liberté doit, à mon avis, adopter, d'autres que je rejette pour ma part sans que le mode imposé permette de les distinguer, encore moins de les discuter ici, mais que je me réserve de désigner ailleurs. Cependant, comme les droits de la souveraineté du peuple ont été reconnus, et qu'ils ne peuvent non

(1) L'assemblée du champ de mai eut lieu le 1er juin. Un grand nombre de députés des collèges électoraux, des gardes nationales et de l'armée, y prêtèrent serment aux constitutions de l'empire et à la dynastie impériale.

plus que les droits essentiels de chacun de nous être aliénés sur aucun point, je dis *oui* malgré les illégalités et sous les réserves ci-dessus, parce que je veux hâter de tout mon pouvoir la réunion d'une assemblée représentative, ce premier moyen de salut de défense et d'amendement. »

L'adhésion de mon fils, suivie des signatures de ceux qui n'avaient pas encore voté, excita les regrets de ceux qui étaient venus avant nous. On nous savait gré, à la fois, de nous être associés à la défense du gouvernement contre les étrangers et les Bourbons qu'on ne séparait plus d'eux, et de défendre les droits du peuple contre ce même gouvernement; car le bon sens politique des gens de campagne, malgré tout ce que les intrigants et les enragés des divers partis ont fait pour l'égarer, et ce que le système impérial a fait pour l'étouffer, n'en doit pas moins à la révolution un degré de perfectionnement dont les spéculateurs des villes, même les plus libéraux, sont bien loin d'avoir une juste idée.

L'acte additionnel continuait d'éprouver beaucoup de contradictions; elles furent publiées avec la plus grande liberté. Tout ce qui était relatif à la pairie blessait le sentiment de l'égalité des droits; la continuation des colléges électoraux à vie, et bien d'autres articles, excitèrent des murmures; Benjamin Constant défendit avec son talent ordinaire un ouvrage qui était presque entièrement le sien, mais où pourtant il avait été gêné par l'urgence du temps, et par les caprices et les arrière-pensées de l'empereur. La nouvelle constitution était modelée sur le type anglais, tandis que la révolution française a été commencée sur celui des doctrines américaines. Il serait

facile d'expliquer le phénomène de cette première impulsion; elle se retrouve dans une infinité de détails qui donneront tôt ou tard à nos institutions un grand avantage sur celles de la Grande-Bretagne.

En vertu de cet acte et de l'ordonnance de l'empereur qui en améliorait déjà un article, celui de la nomination des présidents, on se mit, par toute la France, en mouvement pour les élections d'arrondissement et de département, division propre à faire ressortir les candidats qui jouissaient d'une confiance locale et ceux dont la réputation était plus étendue. Les portes furent ouvertes à tous les électeurs, à toutes les opinions, et même à toutes les déclarations; la presse avait recouvré sa liberté; les plus violentes diatribes étrangères contre l'empereur, les plus franches observations des Français eux-mêmes remplissaient les journaux; personne, venant voter, n'a éprouvé le moindre désagrément; des protestations pour la légitimité des Bourbons et contre l'usurpation de Bonaparte, telles que celle de M. de Kergorlay, se vendaient, se distribuaient publiquement. Pressé, comme on l'avait été, par le temps, que pouvait-on faire de mieux? Mais, au lieu de voter pour leur opinion, beaucoup de royalistes, et surtout beaucoup de gens incertains et craintifs, intimidés par de petits billets, par des menaces sourdes qu'on faisait courir, s'abstinrent des élections; cinq ou six départements n'eurent presque personne, et un grand nombre des autres fut loin d'être complet. Cette circonstance néanmoins fort exagérée dans les publications royalistes, nommément dans un *Moniteur* des premiers jours d'août,

n'a été répétée par les autres journaux, et proclamée avec un grand scandale, qu'en haine de la chambre des représentants.

Que cette représentation, comme bien d'autres transactions de cette époque, ait été fort imparfaite, n'est pas un point douteux; mais pour rétorquer l'argument des royalistes il suffit de la comparer avec les élections qui, sous le règne de Louis XVIII, l'ont précédée et suivie (1).

La difficulté ne porte pas sur le vice des électeurs à vie : cette conception que nous dûmes à l'alliance du despotisme militaire avec l'aristocratie philosophique, après le 18 brumaire, a eu son effet dans l'un et l'autre cas de la comparaison.

En 1814, Louis XVIII avait trouvé la nation très bien représentée par trente sénateurs qui, sous les baïonnettes étrangères, le rappelèrent au nom du peuple français, pendant que tous leurs collègues étaient encore en mission pour le service de Napoléon. Au retour de ceux-ci, les uns et les autres firent presque tous partie de la chambre des pairs, à l'exception,

(1) Ces observations ont été écrites antérieurement à la loi électorale du 5 février 1817. Dans les jugements qui suivent, le général Lafayette ne compare que les quatre chambres réunies depuis le mois de mai 1814 jusqu'au mois de novembre 1816 : 1° La chambre de la première restauration entièrement composée du corps législatif impérial rappelé sous un autre nom; 2° la chambre des Cent jours nommée, directement et à titre égal, par les électeurs d'arrondissement et de département tels qu'ils avaient été institués à vie par le sénatus-consulte du 3 août 1802; 3° la chambre de 1815, convoquée par une ordonnance du 14 juillet de la même année, en vertu de laquelle les colléges d'arrondissement présentèrent seulement des candidats dont la moitié dut être choisie par les colléges de département; 4° la chambre de 1816, également formée selon l'ordonnance du mois de juillet 1815 et réduite par une seconde ordonnance du 5 septembre 1816 de 480 à 258 députés.

pourtant, de quelques uns des trente restaurateurs des Bourbons qui, ayant été jugés trop républicains pour être commissaires extraordinaires de l'empire, le furent trop aussi, peut-être, pour être faits pairs du royaume. Ce sénat, après avoir décrété tant de lois d'usurpation, de despotisme, de conscription, et traité les princes légitimes aussi lestement, pour le moins, que le fit ensuite notre chambre, devint partie de la haute chambre royale, sans perdre ses 36,000 fr. de rente.

La chambre des députés, de 1814, avait été nommée par le sénat, d'après des listes présentées par les colléges électoraux; il n'y avait donc point eu d'élection directe, même par les électeurs à vie, et sur environ deux cent cinquante membres, les trois cinquièmes n'avaient plus le droit de siéger, leurs pouvoirs étant expirés. Le roi trouva cette chambre si légitime que, pour la conserver plus long-temps, il prolongea encore ses pouvoirs et ajourna l'époque des élections.

On pourrait croire qu'une chambre de six cent vingt-neuf représentants, librement et récemment nommés par tous ceux des électeurs français qui avaient voulu user de leur droit, avait bien autant de légalité que la première chambre royale, toutes deux ayant été appelées par Napoléon; mais dans tous les cas, pour juger si une assemblée est effectivement *représentative*, on devrait penser plutôt aux représentés qui élisent, qu'au pouvoir qui la convoque.

La chambre des représentants, a-t-on dit, n'a pas été nommée par un assez grand nombre d'électeurs, puisque le taux moyen des membres présents dans

les colléges n'a pas donné la moitié de ce qui avait droit d'y venir. Observons d'abord qu'il n'existait aucune loi anglaise, américaine ou française (excepté un sénatus-consulte de Bonaparte révoqué par lui-même), qui eût fixé le nombre nécessaire pour valider une élection. Dans le fait, lorsque les électeurs sont avertis à temps, lorsque chacun d'eux, n'étant exclu ni molesté, est même admis à faire toutes les réserves qui lui conviennent, il vaut mieux qu'un département soit représenté par les suffrages d'un moindre nombre d'électeurs que s'il ne l'était pas du tout.

Voyons si les critiques de l'élection des Cent jours auront à nous offrir pour l'élection royale de la même année un plus grand nombre d'électeurs, des réunions plus commodes, moins d'influence du gouvernement et une plus grande liberté de suffrage.

Ils ont dit que les électeurs de département n'auraient offert qu'entre le tiers et la moitié du nombre effectif; leur calcul des électeurs d'arrondissement a été plus vague, parce qu'au fait, ils ont été plus nombreux; mettons en tout la moitié des électeurs de la France. Il n'y en aurait eu qu'un peu plus du tiers, que le nombre total dépasserait de beaucoup celui des électeurs de la chambre royale de 1815 et de 1816.

En effet, les colléges d'arrondissement donnant le nombre 366, ils étaient aux 87 colléges de département comme 4 1/4 sont à 1. Tous nommèrent directement leurs députés; mais par la convocation royale, ces quatre cinquièmes et plus furent rayés d'un trait de plume; car la présentation d'une liste de

…i lesquels le collége départemental …tié de ses députés, n'est pas une élec… exemple à Paris, cette liste était de …bres sur lesquels les électeurs de dé… …t pris cinq députés. Voilà donc, en sup… chaque département, les colléges de … une masse de mille électeurs sur les… …ents ont été exclus, quatre cinquièmes … la moitié, et ces exclusions forcées sont …érentes des absences volontaires qui ont … dant les Cent jours.

par le … plaint de ce qu'à cette époque il y avait … mbres de la Légion-d'Honneur admis dans … ; mais des réglements aussi anciens que la … cette légion leur avaient donné le droit …, moins arbitraire sans doute, tout in… t qu'il était, que l'adjonction dans chaque … au dernier moment, de vingt personnes sans …e que le choix du préfet; encore le nombre … été fort augmenté, si l'on en croit les asser… …s royalistes eux-mêmes.

…ant les Cent jours la presse était libre, les pré… sous-préfets n'étaient pas éligibles, les prési… des colléges étaient nommés par les électeurs …êmes. Ces comparaisons ne sont pas à l'avantage …ections royales.

… a vu dans celles de 1815 une grande partie des …s d'élection occupées par les troupes étrangères, électeurs obligés de se faire reconnaître par les …mmandants, d'autres consignés chez eux, à la re… …ête des royalistes français; on a vu des gendarmes …fusant l'entrée de la salle aux électeurs qui se trou-

vaient sur leurs listes d'exclusion, et le parti contre-révolutionnaire annoncer hautement la prolongation du séjour des troupes ennemies dans les départements qui, par des choix patriotiques, prouveraient encore leur esprit d'insubordination.

Quant aux élections de 1816, où il n'y a eu aussi que les quatre cinquièmes de la masse des électeurs admis à élire, où le nombre des députés a été réduit par l'ordonnance du 5 septembre de 480 à 258, où l'on a précieusement conservé l'admission des vingt électeurs intrus, à la nomination du préfet, et tous les vices de l'élection précédente, je m'en réfère à tout ce qui a été dit sur les illégalités et l'indécence de ces opérations par les ultra-royalistes, c'est-à-dire par toute la famille et presque toute la cour de Louis XVIII, par ceux qui ont le plus crié contre la chambre des représentants. Les patriotes auraient pu enrichir leurs dénonciations de bien d'autres exemples relatifs à eux-mêmes.

Il me paraît donc résulter de cette longue digression que la comparaison entre les quatre chambres de députés est toute à l'avantage de celle des Cent jours, qui du moins peut se vanter d'avoir énergiquement représenté le patriotisme français (1).

Je ne fus pas long-temps à Lagrange avant de recevoir de la part du prince Joseph une nouvelle invitation d'aller à Paris.

Il me fut facile de juger que le but de ces instances était de me presser encore sur la pairie dont Joseph m'avait reparlé plusieurs fois, et surtout de me

(1) Voyez, sur les élections directes ou à plusieurs dégrés, quelques réflexions du général Lafayette, à l'appendice n° 5 de ce vol.

mettre en rapport immédiat avec l'empereur, ce dont je ne me souciais point. Je répondis donc que, me préparant à me rendre aux élections, je n'irais à Paris que lorsqu'elles seraient terminées.

C'est le 8 mai que s'ouvrit à Melun le collége départemental de Seine-et-Marne. Il aurait dû être de plus de deux cents électeurs; nous n'en eûmes que soixante-dix-neuf. Il me semble que les dernières élections ont fourni à peu près le double de ce nombre; mais, pendant les Cent jours, les cinq colléges d'arrondissement s'assemblèrent et nommèrent chacun un député. Ils n'ont depuis présenté que des candidats; sur les quinze qui l'ont été à la dernière élection, le collége élisant a dû en prendre deux à cause du nombre impair.

C'était la première fois, depuis les institutions bonapartistes, que je me présentais au collége de Melun. Le bureau provisoire étant formé, chaque électeur, en portant son bulletin pour l'élection du président, fut requis de remplir la formule ordinaire d'obéissance aux constitutions de l'empire et de fidélité à l'empereur.

Quoiqu'il y eût, parmi nous, plusieurs partisans de la légitimité royale, je fus le seul électeur qui réclamai contre cette formule: « A quel ordre de choses « veut-on nous engager? » dis-je à haute voix; « est-ce « aux constitutions qui n'existent plus ou à celles qui « n'existent pas encore? Je déclare que je ne me sou- « mets à cette formalité indispensable pour la vali- « dité des élections que sous la réserve expresse des « droits de la souveraineté nationale et des droits in- « dividuels et inaliénables de chaque citoyen. » Cette protestation ne m'empêcha pas d'être élu président.

Je parlai dans le même sens en montant au fauteuil.

Il y avait deux députés à nommer. On mit sur les rangs le ministre de la police, Fouché, duc d'Otrante, le plus grand propriétaire du département, le duc de Plaisance, général Lebrun, aide-de-camp de l'empereur, fils de l'archi-trésorier, et moi : je fus élu premier député, le duc de Plaisance fut le second.

Je remerciai en ces termes consignés au procès-verbal :

« Le choix que vous avez daigné faire de moi me paraît être une marque de souvenir donnée, dans ma personne, aux vétérans de la cause nationale. Je n'ai qu'un moyen de répondre à votre confiance, c'est de me dévouer de plus en plus aux vrais principes de la liberté, aux grands intérêts de la patrie, regardant toute autre considération comme bien secondaire à ces premiers devoirs d'un bon citoyen honoré de vos suffrages. »

Nos opérations étant terminées, je constatai encore une fois notre libre arbitre par le discours de clôture également inséré au procès-verbal :

« Messieurs,

« Le gouvernement cédant à l'urgence des circonstances, pressé, comme il nous l'a dit, de mettre un terme à sa dictature provisoire, s'est hâté de réunir dans un centre commun les députés de la nation. C'est pour seconder cette louable mesure que vous avez répondu à son appel. C'est pour mieux assurer vos opérations que vous avez suivi littéralement l'instruction spéciale dont les dispositions étaient bornées à la durée de votre session actuelle. Elle est terminée, Messieurs, et en prononçant sa dissolution, il ne me reste qu'à vous offrir l'hommage de ma reconnaissance pour les marques de bonté dont vous avez doublement honoré et votre président, et votre député. »

Une lettre du préfet m'apprit que je présiderais à Paris les six colléges du département.

Le relevé des votes fait sur 683 registres, donna un total de 27,748 votants sur lesquels 15 *non* et 27,733 *oui*, y compris le très petit nombre de ceux qui stipulaient des réserves.

Le recensement général fait à Paris le 31 mai dans la réunion des députations centrales de tous les colléges, ne donna que le résultat des votes de soixante-sept départements. Les registres des vingt autres n'étaient pas encore arrivés. Il y eut 1,298,356 *oui*, y compris les 205,000 votes de l'armée de terre, et 21,100 de l'armée de mer; les *non* furent 4,206. Je suis loin de garantir les tricheries locales; cependant, s'il y en avait eu beaucoup, on aurait pris soin de se rapprocher davantage du nombre des votes publiés pour le consulat à vie et pour l'empire.

M'étant rendu après ma nomination à l'invitation du prince Joseph : « Je vous attendais avec impatience, « me dit-il ; l'empereur sait que vous venez chez moi, « que vous y avez même dîné, et m'a demandé pour- « quoi vous ne veniez pas chez lui. Est-ce que vous « n'irez pas le voir? » — Je répondis qu'après douze ans de séparation, il valait peut-être mieux attendre que mes devoirs de député me missent en contact avec lui; et lorsque je fus pressé par d'autres personnes pour cette visite, je déclarai que, n'étant pas en confiance sur les dispositions de l'empereur, me sentant destiné à les combattre, je ne me pressais pas de faire des démarches qu'il pourrait prendre pour des engagements. Joseph m'annonça que j'étais le premier sur la liste des pairs, qui allait paraître. Je répétai

mes objections, lui observant que je ne voulais pas me prévaloir d'une faveur de l'empereur pour me donner le mérite de la refuser, ce qui m'obligeait à m'expliquer très positivement. Le dernier jour encore, Joseph me dit : « La liste va être arrêtée ; les patriotes, « en ne vous y voyant pas, vont crier contre mon « frère. Si nous ne pouvons pas vous faire accepter « la pairie, du moins promettez que vous nous ren- « drez justice à cet égard. » Je n'eus pas de peine à le promettre.

Me voilà donc, après vingt-trois ans d'interruption dans ma carrière politique, rejeté au milieu des affaires publiques, sous le gouvernement de Bonaparte dont j'avais repoussé les offres et souhaité le renversement. Dans le même moment un grand nombre de ses anciens serviteurs venaient de l'abandonner, et tous les gouvernements de l'Europe l'avaient mis hors de la loi des nations.

En me dévouant, sans hésiter, à ce devoir patriotique, je ne pouvais pas craindre d'être égaré par des considérations personnelles. Depuis long-temps, je faisais dépendre mon existence historique beaucoup moins de quelques succès antérieurs à ma proscription, que du succès de la révolution elle-même, et des nouvelles doctrines auxquelles je m'étais associé.

C'est dans ces sentiments que j'avais passé quinze années à labourer mes champs de Lagrange, non sans quelque danger que je n'ai cherché à prévenir par aucune complaisance, et avec une patience qui doit m'acquitter de tout soupçon d'une agitation intempestive. Au premier retour des Bourbons, comme il y avait quelques espérances d'amélioration sociale,

je n'avais voulu entendre à aucune combinaison qui pût troubler ce nouvel essai, et même, lorsqu'ils se furent montrés trop incorrigibles, j'avais, jusqu'au dernier jour, pensé que leur faiblesse et leur timidité offraient encore de moins mauvaises probabilités que la restauration du puissant et indomptable ennemi de toute liberté humaine. La liberté constitutionnelle, sous la branche aînée des Bourbons, eût été le régime le plus convenable à mon amour-propre. En effet, après avoir constaté les droits de la souveraineté nationale, j'avais fortement voulu qu'ils fussent exercés en faveur de la royauté de Louis XVI; j'avais efficacement défendu ce prince contre les tentatives de la branche d'Orléans, et ensuite contre les oppositions violentes à sa réintégration décrétée par l'assemblée constituante; je m'étais sacrifié, en 1792, à ce même trône constitutionnel dont le rétablissement, dans ces derniers temps, eût pu tracer une ligne de démarcation entre presque tous les bienfaits de la révolution et presque tous ses crimes et ses malheurs. Quelle que pût être d'ailleurs la malveillance personnelle des Bourbons envers moi, elle était moins à craindre qu'une lutte inévitable avec *le vieux bras de l'empereur.*

Mais, dans les grandes crises, il faut savoir choisir entre les inconvénients. Mon choix fut dicté par les principes que je n'avais jamais cessé de manifester.

La révolution américaine, à laquelle je m'associai dès mon entrée dans le monde, fut principalement une question de droits naturels et sociaux, d'indépendance et de souveraineté nationale. C'est pour avoir méconnu ces droits, c'est pour avoir demandé des

secours à quelques princes étrangers, que le monarque anglais fut déclaré (4 juillet 1776) avoir forfait son titre au gouvernement du pays. La guerre contre lui n'eût pas, sans doute, paru un devoir moins sacré si, au lieu de prendre des étrangers à sa solde, il s'était engagé lui-même à devenir l'instrument de leur haine et de leur rapacité, en leur promettant de mettre en leurs mains, après sa restauration, les places, les armes et les tributs de l'Amérique.

Ma première motion à l'assemblée nationale de France (déclaration des droits, 11 juillet 1789,) proclame l'axiome suivant :

« Le principe de toute souveraineté réside dans la nation; nul corps, nul individu ne peut avoir une autorité qui n'en émane expressément. »

En 1792, à l'apogée de mon royalisme, dans une lettre du 16 juin à l'assemblée nationale, où l'on ne m'accusera pas d'avoir ménagé les jacobins que je dénonçais, je parlais aussi de Coblentz et de Pilnitz (1).

Telle était, à cette époque, la doctrine de tous les dignes amis de la liberté et de l'ordre légal, celle que je

(1) Voyez dans cette lettre du 16 juin 92, p. 325 du 3e vol. de cet ouvrage, le passage suivant : « Je viens aujourd'hui, plein de confiance dans la justice de notre cause, de mépris pour les lâches qui la désertent et d'indignation contre les traîtres qui voudraient la souiller; je viens déclarer que la nation française, si elle n'est pas la plus vile de l'univers, peut, et doit résister à la conjuration des rois qu'on a coalisés contre elle..... A quel degré d'avilissement serait donc réduit un peuple immense, plus fort encore par ses ressources naturelles que par les défenses de l'art, opposant à une confédération monstrueuse l'avantage de combinaisons uniques, pour que la lâche idée de sacrifier sa souveraineté, de transiger sur la liberté et de mettre en négociation sa déclaration des droits, ait pu paraître une des possibilités de l'avenir qui s'avance avec rapidité sur nous! »

professai constamment pendant et après ma captivité.

Certes, il eût été bizarre que la conduite de la restauration, pendant dix mois, eût assez changé mes principes et mes sentiments de trente-huit années, pour me faire oublier le devoir de repousser le plus effroyable orage dont l'indépendance, la liberté, l'honneur, la propriété de la France, eussent encore été menacés. Tout ce qu'on pouvait avoir de renseignements d'Allemagne, d'Angleterre, des Pays-Bas, et surtout de Gand, ne faisait que confirmer, accroître nos inquiétudes sur l'immensité des préparatifs, l'illibéralité des intentions, la folie des prétentions, l'implacabilité des vengeances. Ces dangers de notre situation, les conséquences de la défaite, n'étaient que des motifs de plus de s'associer à la résistance; cette résistance, au lieu d'aggraver des rigueurs, convenues d'avance entre les alliés, n'a eu d'autre effet que d'arrêter des excès plus insupportables encore, en faisant craindre, après la victoire, de pousser le peuple à une trop grande exaspération.

Parmi mes informations personnelles, je ne citerai qu'une lettre (de Londres, 15 mai,) écrite par M. Crawford au moment où il allait partir pour occuper la place de secrétaire d'État de la guerre aux États-Unis. Ses conversations avec le ministre anglais, les chefs de l'opposition, les membres du corps diplomatique à Londres, sa situation particulière, son caractère et ses lumières, donnaient un grand prix à son opinion :

« D'abord, nul espoir du côté de l'Angleterre : cette nation est disposée à suivre le ministère dans la route qu'il voudra prendre. L'opposition est divisée sur ce point. Les meilleurs es-

prits sont contre la guerre et persisteront dans leurs efforts pour ramener la nation à des sentiments pacifiques. Il n'est pas probable qu'ils réussissent ; toute négociation ne serait qu'un moyen de gagner du temps. Il y en a, croit-on, une entamée avec l'empereur, fondée sur son abdication en faveur du roi de Rome, et avec une régence présidée par l'impératrice Marie-Louise. Ce serait la preuve que les puissances alliées ont, ainsi que l'empereur, besoin de traîner en longueur avant d'agir. Elles peuvent souhaiter suspendre les hostilités jusqu'à ce qu'elles aient disposé de Murat (1), et négocier jusqu'à la chute du trône napolitain. Il serait possible qu'une proposition de cette nature convînt à l'Autriche. Mais quelle assurance pourrait-on avoir que l'empereur ne remonterait pas encore sur ce trône qu'il abdiquerait une seconde fois ? Là se trouve la principale difficulté : se rendra-t-il prisonnier pour toute sa vie ? Ira-t-il en exil volontaire dans un lieu si éloigné que son retour soit impossible ? ou proposera-t-il de rester en France comme un simple particulier ? »

Enfin la nécessité d'occuper nos places frontières par les armées étrangères, et par conséquent de les y entretenir à nos dépens, était un point reconnu et arrêté bien avant les hostilités, dans tous les cas de la restauration du roi ; elle se trouve démontrée par le passage suivant :

« Je vois avec satisfaction que vos chambres seront immédiatement convoquées. J'espère un bon effet de leurs délibérations. Vous avez parfaitement raison de croire que les troupes alliées tiendront garnison dans toutes les places de France, si l'on réussit à replacer le roi de France sur son trône. Cette mesure était considérée comme indispensable dans toutes les conversations que j'ai eues à cet égard. »

(1) Joachim Murat, reconnu roi de Naples par le congrès de Vienne, invita le 28 mars les peuples italiens à se confédérer contre toute domination étrangère. Il fut réduit le 20 mai suivant à abandonner toutes les places, citadelles, forts et arsenaux de ses États, aux armées des puissances alliées, qui les remirent au roi Ferdinand.

CHAPITRE III (1).

La composition de la chambre m'avait fait craindre plus de dévouement à Bonaparte et plus de violence révolutionnaire que je n'en ai trouvé. Tous les partis de la révolution y étaient ralliés à une idée principale, celle de défendre l'indépendance du pays et d'établir enfin la vraie liberté. Il s'y trouvait sans doute un petit nombre de bonapartistes exclusivement attachés au maintien du régime ou des princes napoléoniens, et quelques députés mus plutôt par la crainte des prétentions de l'ancien régime et par un sentiment de fierté nationale, que par un amour bien entendu des principes de la liberté; mais la presque totalité de la chambre se servait de Napoléon, comme Napoléon se servait du peuple, avec des préventions indestructibles, ne voyant en lui que le moindre de deux maux. Une minorité respectable allait plus loin, et se sentait agitée du besoin de secouer à la fois l'influence des deux dynasties pour rendre à la nation son élasticité, repousser la coalition des rois avec cette énergie populaire que Bonaparte n'avait plus le droit, ni la vo-

(1) Quoique cette partie des souvenirs de 1814 et 1815 ait été écrite de la main de son auteur, sous un dossier intitulé : *Troisième chapitre*, elle se compose de feuilles détachées indiquant les bases d'un récit qui est resté incomplet. — Plusieurs passages de ce 3e chapitre ont été communiqués à un éditeur qui nous est inconnu et publiés avec des changements et additions par les frères Baudouin, sous le titre : *Esquisse historique sur les Cent jours*. (108 pages in-8°, 1819.). Nous ne donnons ici que le texte écrit par le général Lafayette.

lonté d'exciter; et voir ensuite ce qui conviendrait, non aux intérêts d'un homme ou d'une famille, mais aux intentions des Français, et à une heureuse clôture de la révolution.

Cependant le dégoût et les inquiétudes inspirées par la dynastie fugitive, l'esprit de parti, et surtout l'esprit de calcul qui avaient éloigné une partie des électeurs, tout tendait à donner à l'assemblée une majorité de bonapartistes. Il y eut, en effet, une grande majorité de députés qui ne voulut voir de salut pour la patrie qu'à l'abri du trône et du bras de Napoléon; mais bien peu préférèrent les idées du système impérial aux institutions de la liberté. Cette opinion se montra, dès le premier jour, par l'élection du président.

Je ne me souciais pas de l'être, craignant d'avoir à prononcer des mesures qui me répugneraient beaucoup. Le gouvernement exprimait hautement le désir d'avoir le procureur-impérial, Merlin de Douai; les voix se partagèrent entre Lanjuinais, Flaugergues et moi (1). Lanjuinais, l'un des patriotes les plus distingués de l'assemblée constituante, adversaire inflexible des jacobins à la convention, et au sénat contre les entreprises de l'empereur, aussi long-temps qu'il put y être entendu, s'était fait remarquer parmi les cinq rédacteurs de l'acte de déchéance en 1814 (2).

Voilà les hommes sur lesquels se portèrent d'abord les yeux de cette assemblée tant accusée de bonapar-

(1) Dans la séance du 4 juin, M. Lanjuinais obtint, à un second tour de scrutin, 277 voix; 73 se portèrent sur le général Lafayette et 58 sur M. Flaugergues. Le 5, le général Lafayette fut nommé vice-président par 257 suffrages.

(2) Voy. la p. 305 de ce vol.

tisme et de jacobinisme. Chacun des deux candidats, unis par l'estime et l'amitié, voulut faire place à l'autre : Lanjuinais dut céder au vœu que j'avais exprimé avant l'élection en priant mes amis de s'y associer. Pendant qu'elle s'opérait, les ministres osèrent dire que Napoléon n'accepterait point Lanjuinais qui réunit presque toutes les voix. Lorsqu'il fut nommé, Napoléon l'accepta, l'embrassa, lui demandant s'il était *bonapartiste ou bourboniste?* à quoi Lanjuinais répondit : « *Je suis patriotiste.* » — On me nomma vice-président avec MM. Flaugergues, Dupont de l'Eure, que leur patriotisme, leurs talents avaient distingués dans la dernière assemblée; le général Grenier, dont la gloire militaire et les nobles sentiments étaient appréciés dans l'armée comme à la chambre.

Lorsque le bureau fut nommé, il fallut remplir, envers la constitution et le chef actuel de l'état, la formalité du serment. Certes, il serait étrange qu'elle fût beaucoup blâmée par Louis XVIII, qui, sous la république, avait spécialement autorisé ses partisans à prêter le serment de haine à la royauté, pour qu'ils restassent en mesure de le servir; par les princes de cette famille et les principaux membres de ce parti à la politique desquels nous avons dû le machiavélisme de tant d'ultrà-patriotes, et l'introduction de bien des membres contre-révolutionnaires dans nos assemblées républicaines; par les royalistes d'aujourd'hui qui ont rempli les assemblées politiques, les tribunaux, les états-majors, les administrations et les antichambres de Bonaparte, surtout ceux qui, non contents de porter ses livrées, ont sollicité des titres sous la condi-

tion d'un serment particulier de défendre la dynastie impériale contre toute autre. Cependant il se répandit qu'un assez grand nombre de députés répugnait à cette cérémonie, sans doute parce qu'elle semblait constater l'existence d'un gouvernement régulier, tandis que l'assemblée, comme celle de 1789, avait des prétentions constituantes très opposées à celles du législateur provisoire. Ma répugnance, sur ce point, avait assez alarmé Napoléon pour que son frère Joseph crût devoir me demander un entretien et lui proposer de ne point faire d'appel. Il avait été convenu qu'on se bornerait à prêter le serment en masse, ce qui l'annulait réellement. Mais pendant ce temps, MM. Dupin et Roy (1) avaient porté la question à la tribune de la chambre; elle fut perdue à une grande majorité. Lorsque le lendemain, au procès-verbal, on demanda d'insérer que la décision avait été unanime, je me levai contre avec MM. d'Argenson, Larochefoucauld-Liancourt, Delessert, Roy, Dupin, avec George (2) et quelques autres membres dont l'indépendance n'était pas douteuse. L'empereur, en apprenant cette circonstance, dit : « Voilà donc Lafayette qui m'a déjà déclaré la guerre! » Lanjuinais, dont l'opinion personnelle était connue pour être conforme à celle de notre minorité, n'eut pas de peine à se rendre au vœu qu'elle lui exprima en prononçant et faisant insérer au procès-verbal une explication qui modifiait les engagements, et levait les scrupules des consciences timorées. Ces scrupules et ces oppositions

(1) M. Dupin, président actuel de la chambre des députés; M. Roy, ministre sous la restauration et membre de la chambre des pairs.

(2) M. George Lafayette avait été envoyé à la chambre des représentants par le collége électoral de la Haute-Loire.

ne diminuèrent nullement le zèle et l'abandon avec lequel les mêmes députés accédaient à tous les vœux du gouvernement pour ses moyens de défense, et s'unissaient à tous ses efforts pour repousser l'invasion et l'influence des cours étrangères.

L'ouverture de la chambre des représentants se fit par l'empereur, avec beaucoup de pompe. Son conseil d'État, au milieu des flatteries d'autrefois, avait été obligé de reconnaître la souveraineté de tous les droits du peuple français; et lui-même avait été forcé, par l'opinion publique, par le besoin qu'il avait des patriotes, de convoquer, en vertu d'une autorité provisoire, cette assemblée qui se regardait aussi comme un pouvoir constituant. Les premiers symptômes de la nouvelle représentation nationale avaient été indépendants et fiers; mais on savait que, tandis que Napoléon était obligé de céder aux propositions de ses propres amis, de ses ministres, de son conseil, il n'avait pas encore donné un ordre, écrit spontanément un arrêté, qui ne fût une disposition arbitraire.

Cette situation ne pouvait que rendre l'ouverture du 7 juin extrêmement piquante. Napoléon arriva précédé par la nouvelle chambre des pairs et par le conseil d'État, que la chambre murmura de voir traiter en autorité constituée. Le bureau alla le recevoir et lui fut présenté dans la salle du trône. Il lui fit un accueil gracieux. A son entrée dans la salle, il fut très bien accueilli. Placé sur son trône, on remarqua dans toute sa figure, dans l'accent de son discours, la contraction violente que sa nouvelle situation lui faisait éprouver. Les muscles de son visage étaient

altérés. Il s'exprima pourtant avec noblesse, et l'assemblée et lui se séparèrent mutuellement contents.

Le bureau de la chambre et une commission se réunirent pour préparer l'adresse en réponse au discours de l'empereur. On invita ceux qui auraient des projets à se joindre à cette commission. Chacun des membres parla d'abord sur le genre d'adresse qui lui paraissait convenable. Je dis là que « l'empereur Napoléon, descendant graduellement de la magistrature nationale pour s'asseoir sur un trône sans barrière, avait semblé vouloir nous punir de l'abus des formes républicaines en nous faisant sentir tout le poids de la monarchie absolue; qu'il avait fondu ensemble les hommes et les idées de deux régimes arbitraires à l'exclusion des principes de 1789, en s'avançant peu à peu vers le despotisme à travers l'insouciance publique. » Puis, exprimant le désir qu'on prît une attitude capable d'inspirer confiance à la nation et à l'Europe, j'ajoutai « que la conduite de l'assemblée allait décider si elle serait appelée *la représentation nationale*, ou simplement *le club Napoléon.* » Deux projets furent présentés par M. Durand de la Marne, et par M. Garat. On préféra le premier en ajoutant quelques expressions assez positives et sévères que les amis de Napoléon trouvèrent le moyen de faire adoucir dans la dernière rédaction; ce qui en reste, néanmoins, est bien éloigné de la flatterie ordinaire de ces adresses.

On se rappelle, à cette occasion, que pour faire substituer le mot *héros* à celui de *grand homme*, Lanjuinais observa à la commission, avec sa naïve franchise, que l'expression de grand homme suppo-

sait des vertus morales dont celle de héros pouvait plus aisément se passer.

Cependant, que fit cette chambre si redoutée pendant les dix jours qui s'écoulèrent entre son organisation et le 21 juin, jour où elle apprit la catastrophe de Waterloo? Elle déclara à Napoléon « que la délibération nationale, en revoyant les constitutions, devait satisfaire à la volonté publique; que se portant au-devant de tous les scrupules comme de tous les maux, elle allait rectifier ce que l'urgence des circonstances avait produit de *défectueux* et laissé *d'imparfait* (1); » elle lui demanda la preuve des efforts qu'il avait faits pour obtenir la paix du monde; elle lui refusa le titre *de sauveur de la patrie* (2). Napoléon avait demandé qu'on ajournât la constitution; qu'on s'occupât de cet objet seulement en séance secrète (3); la chambre nomma un comité pour rapporter le plus tôt possible le travail constitutionnel et le débattre publiquement.

La motion de M. Leguevel (4), celle de M. Malleville contre la liberté de la presse et les cris de *vivent les Bourbons!* furent également repoussés (5). La

(1) Ce passage se trouve dans l'adresse présentée le 11 juin à Napoléon par la chambre des représentants.

(2) M. Félix Lepelletier fit cette motion le 8 juin dans la discussion de l'adresse; on passa à l'ordre du jour.

(3) Napoléon avait témoigné ce désir dans sa réponse du 11 juin à l'adresse de la chambre des représentants.

(4) A la séance du 15 juin, M. Leguevel, député du Morbihan, proposa un projet de loi pour réprimer les bandes royalistes des départements de l'ouest. Ce projet, fondé sur le séquestre et la confiscation des biens des révoltés, avait aussi pour but de faire considérer leurs parents comme solidairement responsables des dommages de l'insurrection. L'ordre du jour fut adopté, à l'unanimité, sans discussion.

(5) M. Malleville, conseiller à la cour royale de Paris et député de la Dordogne, fit aussi sa motion à la séance du 15.

première excita une indignation unanime. Une partie de l'assemblée, et nommément les anciens constitutionnels étaient dans un état de défiance trop justifié par les souvenirs des temps désastreux malheureusement rappelés par la nomenclature des députés. Beaucoup de membres, autrefois ennemis ou victimes de ces excès, se préparaient à combattre encore la furie de leurs collègues. Ils furent très soulagés de voir les partisans les plus notés d'un affreux système se lever des premiers pour le proscrire avec une ardeur et un abandon qui prouvèrent que, du moins dans le parti populaire, on peut revenir à des idées justes et raisonnables. On reconnut que les égarements d'une terreur républicaine ne pouvaient pas se reproduire, et que si la fureur des emprisonnements, des proscriptions et des supplices reparaissait jamais en France, ce ne pourrait plus être sous les couleurs de la révolution. On doit à cette portion de la chambre la justice de dire que leurs nouvelles dispositions à cet égard se manifestèrent en plus d'une occasion; et, par exemple, avant que la défaite de Waterloo vînt dissiper la confiance exagérée dont l'assemblée était comme enivrée, les anciens conventionnels les plus violents s'étaient prononcés franchement pour l'abolition définitive de la confiscation. Ce principe libéral, inconnu dans tous les régimes anciens est uniquement dû à la révolution française. Il avait été reproduit par le sénat dans son décret du 30 mars, adopté ensuite par le roi dans la déclaration de Saint-Ouen, et dans la charte du 4 juin, repoussé par Bonaparte lorsqu'on lui proposa de le confirmer dans son acte additionnel, repris par la chambre des repré-

sentants dès ses premières séances, et enfin décrété dans son projet de constitution. On a vu depuis avec peine des législateurs vouloir le modifier de nouveau sous la forme de séquestre et sous celle d'amende dont la proportion avec le capital eût été une confiscation déguisée. Le refus de Bonaparte à cet égard était un motif de plus pour m'y faire attacher un grand prix. — On avait proposé un décret approbatif de l'armée par allusion au retour de Bonaparte; il fut résolu d'attendre que l'armée eût bien mérité de la patrie en combattant les ennemis. Les mesures arbitraires furent dénoncées par Latour-Maubourg à la chambre des pairs, et toutes les plaintes de ce genre furent accueillies à la chambre des représentants. Il n'y a rien dans tout cela de bien inhumain ni de bien servile. Encore la plus grande partie des séances qui se passèrent de la sorte fut-elle prise par les rapports des ministres. Mais j'avouerai que ceux-ci, les généraux, les conseillers d'état et tous ceux, bonapartistes ou conventionnels, qui pouvaient avoir des intérêts personnels contre les Bourbons, nous trouvèrent à cet égard aussi favorables à leurs vues que nos dispositions étaient peu maniables pour eux sur tous les autres objets.

Je conviendrai aussi que l'assemblée, en général très libérale, très française et plus modérée qu'on n'aurait pu le prévoir, avait, non contre les personnes des princes bourbons, mais contre les préjugés évidents, contre les passions politiques et religieuses de leur parti, une prévention excessive, moins exaltée, il est vrai, que celle de la plupart des émigrés de Gand contre les noms mêmes de liberté et d'égalité, mais

assez violente pour lui ôter la faculté de prévoir et de combiner les circonstances.

Ces dispositions ne tenaient pas seulement aux anciens souvenirs, à l'expérience récente de dix mois de règne effectif, au mouvement qui venait d'avoir lieu dans l'opinion d'une partie des villes et de presque toutes les campagnes, à l'absence de beaucoup d'électeurs royalistes ou modérés craintifs; car ceux-ci formaient le plus grand nombre des manquants à l'appel électoral; elles avaient aussi pour cause les renseignements que les députés trouvèrent à Paris. Les puissances, en effet, avaient déclaré qu'elles ne faisaient la guerre qu'à Bonaparte; et l'Angleterre avait exigé qu'on ajoutât une explication suffisante pour se justifier du reproche de faire la guerre pour les Bourbons, ce qui, en laissant à ceux-ci tout le démérite de la sollicitation et de l'association, encourageait ceux qui ne voulaient pas d'eux. D'un autre côté, les proclamations du roi en nous apprenant que tous ces étrangers marchaient à l'appui de la bannière des lys, ne disaient rien qui pût diminuer auprès des Français l'effet d'une pareille annonce. Pouvait-on, par exemple, attendre de l'armée autre chose qu'une résolution de repousser les Bourbons de tout son pouvoir, lorsque, pour ajouter aux autres difficultés de la réconciliation et en exécution des menaces faites contre elle, l'ordonnance de Cambrai licenciait toutes les troupes françaises sans laisser à personne ni solde, ni retraite?

Les hommes de la révolution devaient-ils être bien rassurés sur ce retour en apprenant que les serviteurs du roi, ses compagnons d'émigration, Talleyrand,

Louis, Jaucourt, Lally, Mounier, Alexis de Noailles et autres, étaient en dissidence, comme trop constitutionnels, avec les meneurs du parti; que quelques-uns mêmes s'étaient assez effarouchés de l'esprit de la cour de Gand pour s'en séparer?

Napoléon avait commencé la guerre en se donnant le tort de ne pas avoir la sanction officielle des chambres; il est vrai de dire que son mouvement en avant n'était que défensif. Nous espérions que la première bataille serait une victoire qui nous donnerait le temps de nous reconnaître, lorsqu'on apprit que la seule armée proportionnée aux forces opposées avait été déplorablement écrasée. A peine cette fatale nouvelle était-elle confirmée, que je fus averti de l'arrivée de Napoléon, d'une discussion à l'Elysée où il paraissait déterminé à dissoudre les chambres, à usurper la dictature et tout entraîner dans sa ruine. Je fus m'assurer de ces faits chez Fouché, et ils me furent aussi confirmés par Regnault de Saint-Jean d'Angely qui arrivait du conseil de l'Élysée. Quel était le projet de Napoléon en voulant disperser ainsi les représentants du peuple, seul point de réunion qui pût encore inspirer la confiance, et s'emparer d'un pouvoir arbitraire qui n'aurait excité aucun mouvement national? C'est ce que je ne prétends pas déterminer. Je résolus de défendre la représentation du pays, du moins contre le danger du moment, en nous assurant la seule chance qui restât de suspendre la marche des coalisés, et de négocier avec eux si des succès l'avaient permis, ou si leurs déclarations avaient été sincères. N'ayant pas une heure à perdre, ne prenant pas même le temps de m'informer comme pour les motions or-

dinaires, si je serais appuyé, je prononçai le 21 juin, à l'ouverture de la séance, le discours suivant :

« Lorsque, pour la première fois depuis bien des années, j'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaîtront encore, je me sens appelé, Messieurs, à vous parler des dangers de la patrie que vous seuls à présent avez le pouvoir de sauver.

« Des bruits sinistres s'étaient répandus, ils sont malheureusement confirmés. Voici le moment de nous rallier autour du vieux étendard tricolore, celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre les tentatives intérieures. Permettez, Messieurs, à un vétéran de cette cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préalables, dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité.

ART. 1er. « La chambre des représentants déclare que l'indépendance de la nation est menacée.

ART. 2. « La chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison; quiconque se rendrait coupable de cette tentative serait traître à la patrie, et sur-le-champ jugé comme tel.

ART. 3. « L'armée de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la patrie.

ART. 4. « Le ministre de l'intérieur est invité à réunir l'état-major-général, les commandants et majors de légion de la garde nationale parisienne, afin d'aviser aux moyens de lui donner des armes, et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne, dont le patriotisme et le zèle éprouvé depuis vingt-six ans offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale et à l'inviolabilité des représentants de la nation.

ART. 5. « Les ministres de la guerre, des relations extérieures, de l'intérieur et de la police, sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'assemblée. »

Ces résolutions furent adoptées. Cependant Napoléon était encore entouré de sa garde et d'une partie des fédérés que l'on excitait à marcher contre nous. L'assemblée avait fait la faute d'ajourner les mesures relatives à la garde nationale jusques après l'interrogatoire des ministres; Benjamin Delessert, notre honorable collègue, accourut, avec une partie de la légion qu'il commandait, près des représentants.

L'invitation de l'art. 5 déplut beaucoup à l'empereur, et ce ne fut qu'après plusieurs sommations faites aux ministres qu'il consentit à les laisser paraître. Ils arrivèrent précédés du prince Lucien, qui aurait dû rester à la chambre des pairs; mais son frère, comptant sur l'éloquence et l'habileté qui l'avaient si bien servi au 18 brumaire, l'avait envoyé aux représentants comme commissaire extraordinaire. Les ministres eurent à répondre à beaucoup de questions sur l'état des affaires; ils avaient demandé que les galeries fussent évacuées. On sait que, dans cette séance secrète, Lucien monta à la tribune, et parla avec beaucoup de talent pour appuyer les intérêts de l'empereur. Son principal argument fut insultant pour la nation française, qu'il accusa de manquer de persévérance, disant, « qu'elle avait toujours été taxée de légèreté; que si elle n'imitait pas la conduite de l'Espagne, de la Russie, de l'Allemagne envers leurs souverains, l'histoire la mettrait au-dessous des Espagnols, des Allemands et des Russes. »

Je répondis de ma place :

« C'est une assertion calomnieuse, que celle qu'on vient de proférer à cette tribune. De quel droit le préopinant ose-t-il accuser la nation d'avoir été légère, d'avoir manqué de per-

sévérance envers l'empereur Napoléon? Elle l'a suivi dans les sables d'Égypte et dans les déserts de Russie, sur cinquante champs de bataille, dans ses revers comme dans ses succès... et c'est pour l'avoir ainsi suivi que nous avons à regretter le sang de trois millions de Français! »

Lucien ne répliqua point. Quelques orateurs, nommément M. Jay et M. Manuel, indiquèrent le désir de l'abdication de l'empereur. On convint de tenir aux Tuileries un grand conseil.

Là, se réunirent, sous la présidence de l'archichancelier, les quatre vice-présidents, et le président de la chambre des représentants, cinq députés de la chambre des pairs, les ministres à portefeuille et ministres d'état; en tout, une trentaine de personnes. La séance dura jusqu'à trois heures du matin; Paris était agité. La garde nationale s'était rangée aux ordres d'une commission de la chambre. On parlait encore d'entreprises violentes. Le danger fut moins grand cependant qu'on aurait pu le croire d'après les avis répétés des royalistes, dont le zèle se bornait à nous porter des alarmes. Les premières heures de la séance du conseil furent employées à prendre des mesures pour les finances, pour le recrutement de l'armée et pour les moyens de résistance à l'ennemi. Toutes les propositions faites par les ministres passèrent unanimement. Mais il restait une discussion importante, que je me chargeai d'ouvrir. Je commençai par répéter mon assentiment à toutes les mesures de défense; je demandai aux ministres s'ils avaient quelques autres sacrifices à demander, quelques autres mesures à prendre, et déclarai que j'y souscrivais d'avance, regardant comme le premier

devoir et le point principal de repousser l'invasion et l'influence étrangères; ensuite, abordant la question de l'abdication, je rappelai les discours qui avaient été tenus à la chambre des représentants, et surtout celui de M. Jay, qui s'était expliqué sur cet objet sans détour. Un des ministres observa que si les amis de Napoléon avaient cru son abdication nécessaire au salut de la France, ils auraient été les premiers à la lui demander. « C'est parler en vrai Français! » repris-je; « j'adopte cette idée et la convertis en mo« tion. Je demande que nous allions tous chez l'em« pereur lui dire que, d'après tout ce qui s'est passé, « son abdication est devenue nécessaire au salut de « la patrie. » Le président, archi-chancelier, se défendit de mettre la motion aux voix. Quoiqu'elle fût appuyée par MM. Lanjuinais et Flaugergues et quelques autres, on ne l'adopta point. On prévit pourtant que la séance de la chambre, le lendemain, porterait les derniers coups à l'autorité impériale. Napoléon, en effet, ayant pris le parti désespéré de détruire la représentation nationale, il fallait ou qu'elle fût dissoute, ou que Napoléon fût détrôné. Dans toute cette affaire, ainsi qu'à la première restauration, le parti royaliste ne se montra point. On doit dire aussi qu'une partie des conseillers d'état, et surtout Regnault de Saint-Jean d'Angely et Thibaudeau, furent les premiers à s'opposer au projet de dissolution, et à prévenir ceux auxquels il était réservé de le combattre. Ils n'en n'ont pas moins été proscrits sur le rapport du ministre de la police d'alors, devenu celui de Louis XVIII.

Le lendemain, de bonne heure, l'assemblée, impa-

tiente d'apprendre le résultat de la nuit et adoptant de plus en plus l'idée de l'abdication, parut fâchée que cette affaire ne fût pas plus avancée. Des conseillers d'état, des ministres, nommément Benjamin Constant, le duc d'Otrante, Regnault, etc., pressaient Napoléon d'abdiquer; quelques députés, MM. Flaugergues, Bedoch, Durbach, se joignirent à ces instances. Il s'y refusait toujours. Je lui fis dire par un ministre conseiller d'état, « que si on n'avait pas l'abdication, je proposerais la déchéance. » La séance fut levée pour une heure, et le message de l'empereur arriva. Il abdiquait en faveur de son fils; mais l'assemblée, sans s'occuper cette fois du jeune Napoléon, accepta solennellement au nom du peuple français l'abdication de Napoléon Bonaparte, et l'en fit remercier par une députation composée du président et des secrétaires. Ce fut un spectacle imposant que l'arrivée de ces neuf représentants du peuple forts du respect dû à une assemblée nationale, et venant annoncer à celui qui, après avoir dominé tous les souverains du continent, commandait encore à l'armée française, à sa garde et à un grand parti dans les faubourgs, qu'il n'était plus empereur, et que la nation reprenait le gouvernement. Il reçut la députation au milieu de tout l'entourage qui convenait à la dignité dont il allait être privé. Son maintien fut noble et calme; il dit qu'un grand désastre avait été éprouvé, mais que le territoire était encore intact; il parla du sacrifice qu'il faisait au vœu de la chambre, aux circonstances publiques, et à sa tendresse pour son fils. Le président lui observa avec un ton respectueux que l'assemblée, dans l'arrêté qu'il venait de lui lire,

n'avait pas délibéré sur cette partie de son message, mais qu'il rendrait compte des paroles de Sa Majesté. « Dites à la chambre que je lui recommande mon fils, » répondit Napoléon. La députation se retira; elle conserva avec lui les formes les plus déférentes, et les hommes qui avaient le plus contribué à détruire l'autorité impériale furent les premiers à déclarer que la liberté et la vie de Napoléon devaient être protégées par la nation française; ils ont constamment désiré qu'il passât aux États-Unis. Jusqu'au dernier jour il lui a été possible de s'évader sur un bâtiment neutre, et l'on ne peut assez regretter la préférence qu'il a donnée au parti de se rendre à bord du *Bellérophon* (1).

Le parti bonapartiste voulut établir une régence en faveur de Napoléon II, et quoique une nombreuse minorité dans les deux chambres se prononçât pour qu'il ne fût pas question de celui-ci, elle ne put parvenir à faire effacer son nom. Ce différend se concilia par des oscillations, et ces formes dilatoires qui empêchent les dissidences dans une assemblée. Ce fut quelque chose de ne laisser là le jeune Napoléon qu'en vertu d'un ordre du jour motivé sur la nécessité de ne détruire les institutions existantes qu'autant qu'il le fallait pour le moment. On avait repoussé les prétentions de l'empereur, on mit de côté celles de ses frères et le conseil de régence, en leur substituant un gouvernement provisoire, dont les actes devaient être promulgués au nom du peuple français.

(1) Avant son départ pour Haguenau, le général Lafayette s'occupa d'assurer le passage de Napoléon aux États-Unis.

Il était évident que l'idée de régence modifiée par l'établissement de cette commission populaire, ne tiendrait pas un instant contre les intérêts de la patrie et le besoin de la paix. Une quarantaine de membres seulement soutenaient le premier projet par des intérêts personnels; mais l'influence des bonapartistes, le désir de ménager les affections de l'armée, dont on avait tant besoin, la crainte de se jeter dans les prétentions de divers partis, ne donnèrent pas lieu alors à des témoignages aussi favorables qu'ils le devinrent ensuite pour le jeune prisonnier de la coalition. Les cris de *vive Napoléon II!* comme ceux de *vive l'Empereur!* étaient plutôt une manière de témoigner à leurs antagonistes de l'éloignement et de la méfiance, qu'une preuve directe d'attachement à la dynastie impériale. Ainsi, dès le 22 juin, Bonaparte et ses frères se trouvaient hors d'état d'exercer la moindre influence, et l'objet avoué de la guerre avait cessé d'exister. C'était un état provisoire qui n'empêchait ni de faire une constitution, ni de se donner au besoin un autre gouvernement.

La chambre des représentants est la seule assemblée politique qui, dans l'espace de quinze jours, ait eu à défendre son existence contre les attentats de deux dynasties rivales. Bonaparte, au moment où il allait la dissoudre, avait été battu par ce genre de défensive qui consiste à attaquer un ennemi supérieur au milieu de son mouvement. Cependant, l'homme qui à la tête de huit cents soldats venait de triompher de tous les royalistes de la France et contre lequel douze cent mille étrangers avaient cru nécessaire de s'armer, pouvait devenir encore un dange-

reux adversaire. Entre son trône renversé et les débris du trône royal que toute l'Europe allait relever, il existait un invervalle de quelques semaines qu'on ne pouvait trop se hâter de remplir par le choix d'un gouvernement révolutionnaire propre à inspirer à la fois enthousiasme et sécurité. Par cette expression qui a été dénaturée sous le règne des factions, j'entends un gouvernement provisoire tel que le fut, dans les premiers moments, celui des électeurs de 89, ou tel qu'aurait pu l'être le gouvernement provisoire de la restauration, si le sénat, au lieu d'adopter la liste de M. de Talleyrand, comme il suivait depuis quatorze ans celle de Bonaparte, avait lui-même choisi les garants de la liberté française. Il fallait que ce directoire momentané ralliât et réorgarnisât l'armée; que, n'ayant ni les répugnances, ni les craintes de Napoléon pour un mouvement populaire, il soulevât toutes les forces de la nation; que par son désintéressement et sa moralité, rassurant toutes les sortes d'inquiétudes, et ne donnant aucune prise aux vains prétextes des alliés, il pût maintenir envers eux la dignité et défendre obstinément contre eux les droits de la nation.

La crainte du retour des Bourbons avait encore porté la chambre à chercher dans le choix des membres du gouvernement provisoire de bien tristes garanties. Ce fut la plus grande faute des représentants. M. Dupin demanda, à la séance du 22 juin (1), que leur assemblée se déclarât constituante, et fit choix d'une commission exécutive de cinq membres, dont

(1) Le jour même de l'abdication de Napoléon.

trois nommés *par* la chambre des représentants, et deux *par* celle des pairs. On croyait que Fouché et Carnot seraient nommés parmi les pairs, et que je le serais avec Lanjuinais et Flaugergues parmi les députés. Fouché et M. Regnault appuyèrent aussi la formation d'une commission exécutive; mais celui-ci, après avoir demandé et obtenu l'ordre du jour contre le projet d'une assemblée nationale constituante, réussit à faire adopter une rédaction où la préposition *dans* substituée à la préposition *par* proposée par M. Dupin, amena une confusion de mots qui trompa beaucoup de députés. Il fut décidé, en effet, « qu'on nommerait, sans délai, une commission « de cinq membres, dont trois choisis *dans* la cham- « bre des représentants et deux *dans* la chambre des « pairs, pour exercer provisoirement les fonctions du « gouvernement, et que les ministres continueraient « leurs fonctions sous l'autorité de cette commission. » La chambre des représentants fit ses choix la première. On lui persuada de nommer d'abord deux pairs, Carnot et Fouché, pour me laisser passer; mais à un second tour de scrutin, je fus balloté avec le général Grenier qui l'emporta. La chambre des pairs nomma ensuite deux des siens, le duc de Vicence et M. Quinette. Mes amis m'avaient porté cette fois avec mon consentement et avec zèle; ils voulurent en vain m'associer au maréchal Macdonald, dont la conduite, à l'époque du 20 mars, fut très honorable, et qui s'était retiré à la campagne après avoir refusé d'aller à Gand. Quelques heures plus tôt, j'aurais eu, je crois, la majorité; mais les intrigues de tous les partis s'étaient réunies contre moi

qui n'en avais fait aucune. Les bonapartistes me repoussèrent comme ennemi du roi de Rome, et engagé avec le duc d'Orléans; les amis de celui-ci s'opposèrent à ma nomination, parce que je croyais devoir me tenir en dehors de tous les intérêts de parti, et par conséquent de leurs projets particuliers; enfin un certain nombre de républicains qui m'avaient autrefois mis hors la loi comme aristocrate et royaliste, me reprochèrent sans doute en cette circonstance mes inclinations républicaines, mon opposition à l'hérédité de la pairie, aux vaines distinctions et à tous les titres de l'ancienne et de la nouvelle noblesse (1). On dit aux uns que j'avais déclaré, comme pour la présidence de la chambre, mon vœu de n'être pas porté et mon intention de refuser; à d'autres, que j'étais nécessaire, soit à la tête de la garde nationale, soit pour négocier auprès des puissances: de manière que j'obtins seulement 142 voix (2). Le

(1) Il n'y a plus de noblesse possible en France: la révolution de 89, la constitution de 91 en avaient délivré le pays; la persécution, il est vrai, la fit durer encore quelque temps; car cet horrible genre de distinction est lui-même contraire à l'égalité. C'en était fait de la noblesse, personne n'y pensait lorsque Napoléon voulut en créer une, et Louis XVIII eut par là un prétexte pour rétablir l'ancienne; mais ni l'une ni l'autre n'ont de racines. Ce fut une grande erreur de l'armée nationale de s'être jetée dans la manie des titres et des cordons que la politique de l'empereur avait su lui inspirer. Fille de la révolution, liée à la cause de la liberté et de l'égalité à qui elle devait son existence commune et individuelle, elle s'est trouvée déplacée dans la nouvelle sphère des distinctions aristocratiques et des vanités de l'ancien régime. Cela est si vrai que les généraux, devenus ducs et princes, ont eu le juste orgueil de signer toujours le nom qu'avaient consacré leurs victoires; ils pouvaient dire comme Mirabeau lorsqu'on s'obstinait à le nommer *Riquetti*: « Ces gens-là, avec leurs changements de noms, ont désorienté l'Europe. »

(*Note du général Lafayette.*)

(2) Voici, d'après *le Moniteur*, le résultat du scrutin pour la nomina-

duc d'Otrante fut à la fois préféré par les bonapartistes qui connaissaient sa correspondance avec M. de Metternich, pour l'établissement d'une régence ; par les partisans du duc d'Orléans auxquels il avait fait d'un autre côté des promesses ; par ses anciens amis de la convention, et par les royalistes eux-mêmes qui lui accordèrent une étrange confiance. Il est tout simple que Carnot ait obtenu beaucoup de suffrages : il s'était rallié de très bonne foi à Bonaparte, le croyait converti et pensait servir de la sorte l'indépendance nationale et la liberté ; on ne pouvait d'ailleurs le soupçonner d'intrigues contre-révolutionnaires. Le général Grenier fut nommé comme un des chefs les plus distingués et les plus honorables de l'armée ; M. Quinette avait été membre de la convention ; le duc de Vicence était connu par la loyauté de sa conduite avec Bonaparte, et l'on savait que l'empereur de Russie professait pour lui des sentiments d'estime. La commission exécutive, ainsi composée, procéda à la nomination de son président. Le duc d'Otrante, dit-on, réussit à l'être en se donnant sa voix, ce qui lui valut une bien déplorable influence sur ses collègues et dans les négociations dont il s'occupa à leur insu.

Si la garde nationale de Paris avait nommé son chef, ou si l'assemblée s'était attribué un tel choix, il est probable qu'un grand nombre de suffrages se

tion des trois membres de la commission exécutive par la chambre des représentants : « Le comte Carnot, 324 voix ; le duc d'Otrante, 293 ; le général Grenier, 204 ; le général Lafayette, 142 ; M. Flaugergues, 46 ; M. Lambrecht, 42 — En conséquence, le comte Carnot et le duc d'Otrante ont été proclamés membres de la commission ; le général Grenier a obtenu au second tour 350 voix. »

seraient portés, comme autrefois, sur le premier commandant qui dirigea et organisa cette grande institution. Mais le gouvernement provisoire ne voulait laisser la nomination ni à l'assemblée, ni aux gardes nationales; il préférait, Fouché surtout, que je fusse éloigné par une autre mission, et il se hâta d'appeler à ce commandement Masséna, qui avait sauvé deux fois la France (1). Celui-ci voulut bien répondre aux félicitations de la garde nationale de Paris, qu'il s'attacherait à suivre les exemples de son devancier de 89. En même temps, je fus désigné comme membre de la légation chargée d'arrêter, si on le pouvait encore, la marche des puissances coalisées.

J'avais lieu d'être mécontent : beaucoup de choses me déplaisaient et me répugnaient dans ma nouvelle situation; j'aurais d'ailleurs bien préféré rester pour jeter en avant de bons articles de constitution qui se seraient retrouvés tôt ou tard, pour m'efforcer de soutenir la défense et de mettre en mouvement la nation. Cependant j'acceptai la mission de plénipotentiaire; beaucoup de mes amis se persuadaient que je pourrais y être utile; je n'étais pas moi-même éloigné de cette idée, et je me serais à jamais reproché d'avoir refusé de concourir à cette chance de salut, quelque éloignée qu'elle fût. C'était d'ailleurs le meilleur moyen de juger s'il restait encore quelque chose à faire.

Voici ce qui pouvait faire entrevoir une chance de succès, en supposant aux cabinets étrangers quel-

(1) A Zurich et à Gênes. (Voy. les p. 95 et 163 de ce vol.)

ques sentiments honnêtes : les cabinets n'avaient-ils pas prouvé depuis vingt-cinq ans que, pour leur intérêt, ils pouvaient traiter avec des pouvoirs que naturellement ils ne devaient pas aimer? N'avaient-ils pas déclaré solennellement qu'ils ne prenaient les armes que contre Bonaparte, et que si la nation cessait de le reconnaître, ils cesseraient d'être ses ennemis? Les gouvernements qui avaient ainsi engagé leur honneur, ont paru trouver très ridicule qu'après la chute de Bonaparte on leur proposât de terminer la guerre. Il est vrai que la chambre des représentants crut beaucoup trop à leur sincérité; mais ce n'est pas aux puissances à lui reprocher d'avoir donné à la légitimité cette marque d'estime que nous avons payée si cher. Lors même que nous aurions tous reconnu leurs dispositions réelles, il eût encore été convenable, et même nécessaire, de faire une tentative auprès d'eux, ne fût-ce que pour suspendre, s'il était possible, leurs hostilités. Outre les déclarations générales du congrès de Vienne, l'Angleterre avait paru pousser le scrupule jusqu'à exiger la déclaration particulière qu'elle ne faisait pas la guerre pour la cause des Bourbons, ce qui a été consigné dans la publication officielle de son ambassadeur Clancarty, et qu'elle n'accédait au traité qu'à cette condition. L'empereur d'Autriche, ou pour mieux dire M. de Metternich, qui le remplace dans les affaires, était entré en correspondance avec Fouché depuis l'abdication forcée de Bonaparte, pour l'établissement du roi de Rome. Bonaparte avait joué son ministre qui croyait l'attraper, et le commissaire de M. de Metternich était, à l'insu de Fouché, au fond

d'une prison. On pouvait s'informer si ces négociations étaient une feinte de l'Autriche, et cette puissance, qui, en comblant de politesses, à Vienne, l'empereur de Russie, s'était secrètement alliée contre lui avec l'Angleterre et le roi de France, aurait bien pu se permettre quelque infidélité en faveur du petit-fils de son souverain. Le roi de Prusse avait long-temps été soumis à l'alliance des divers gouvernements de la France, il ne parlait en 1814 que de constitution et de souveraineté du peuple; sans doute l'animosité des Prussiens contre la France n'était pas douteuse; mais une partie de ces Prussiens étaient révolutionnaires; on pouvait supposer qu'ils n'auraient pas l'absurdité de s'ôter leur seul appui pour faire des changements chez eux; et certes, à entendre ce que nous dirent à Laon les officiers de confiance de cette nation, quoique nous n'eussions à leur demander qu'une suspension d'armes et des passeports, on ne les aurait pas crus fort intéressés au maintien du droit divin de Louis XVIII. D'un autre côté, en 1814, l'empereur de Russie, avant de quitter Paris, avait répandu dans les sociétés son chagrin de ce qu'au détriment de ses vues philanthropiques et de sa gloire personnelle, la restauration de France s'était si mal passée. L'octroi d'une charte, au lieu de l'acceptation des conditions du sénat, la prétention de dix-neuf années de règne, et jusqu'à l'arrivée des Bourbons, beaucoup plus tôt qu'il ne l'aurait voulu, avaient été l'objet de ses plaintes et de ses sarcasmes. On savait aussi que sa première préférence pour eux avait été décidée par une intrigue beaucoup plus que par les vœux exprimés sous

la protection de ses baïonnettes; il était parti mécontent : on pouvait croire qu'il hésitait encore. Il était assez naturel de penser qu'il consentirait à un armistice, ne fût-ce que pour ne pas laisser aux Anglais, qui ne se seraient pas avancés sans les Prussiens, l'honneur d'entrer les premiers à Paris et de tout décider avant son arrivée. Du moins cela valait-il la peine d'être tenté? N'eût-il pas été plus raisonnable aux monarques réunis à Haguenau d'arrêter lord Wellington, que de crever leurs troupes pour arriver le plus tôt possible après lui, et puisqu'ils voulaient remettre le roi sur son trône, de se donner le temps d'arranger les affaires, autrement qu'en le plaçant aux Tuileries au milieu d'un carré d'ennemis, entouré de canons, mèches allumées, dirigés contre la capitale? Le gouvernement provisoire ne devait pas être si repoussant pour ces cabinets habitués à traiter avec Fouché, Carnot, Caulaincourt, le général Grenier qui avait commandé l'armée d'Italie.

Telles étaient les observations de ceux qui oubliaient combien l'Angleterre se croyait intéressée à rétablir Louis XVIII, autant que possible, avec les conditions de l'ancien régime. Or, l'Angleterre s'était ruinée pour payer toutes les puissances et tous les cabinets; il n'y avait pas une armée qui ne dût être affamée, et presque pas un ministre qui ne pût être pendu si le gouvernement anglais venait à se fâcher. On oubliait surtout, et l'on oublie même encore aujourd'hui que, de tous les intérêts de toutes les puissances de l'Europe, le premier, sans comparaison, est l'intérêt de la *légitimité*, mot cabalistique sous lequel sont sous-entendus tous les

priviléges et tous les abus de l'ancien ordre de choses.

Quoi qu'il en soit, l'ambassade envoyée aux alliés pour arrêter leur marche et connaître leurs intentions relativement à la paix, partit lorsque la commission exécutive eut éloigné toutes les craintes qu'une régence aurait pu faire concevoir. Si dans le gouvernement provisoire, le choix d'anciens ministres de Bonaparte ou membres de la convention, avait pu donner aux coalisés quelques inquiétudes, on n'en peut dire autant des choix de cette légation extraordinaire. C'était un ami de M. de Talleyrand, M. Laforest, qui, en sa qualité de vétéran de la diplomatie, a plus qu'aucun de nous porté la parole; le général Sébastiani, doublement distingué dans la guerre et les ambassades, tous deux liés avec des diplomates coalisés, nommément M. de Metternich, qui leur avaient des obligations; M. d'Argenson, d'une famille illustrée sous plusieurs rois par de grands emplois et de grands talents, respecté lui-même comme un des meilleurs administrateurs et des plus vertueux patriotes de France, brouillé d'ailleurs avec l'empereur, depuis quelques années, pour avoir résisté, à Anvers, à une mesure injuste; ces trois plénipotentiaires étaient mes collègues à la chambre des représentants. M. de Pontécoulant, ancien sénateur, membre de la chambre des pairs du roi et de la nouvelle chambre impériale, venait de résister énergiquement à la proposition de la régence, et de refuser au prince Lucien le titre de citoyen français; enfin, Benjamin Constant, qui se trouvait là pour le conseil d'État, connaissait aussi presque tous les diplomates étrangers, avait eu des rapports per-

sonnels avec l'empereur Alexandre, s'était signalé par quinze ans de résistance au despotisme de Bonaparte, et dans leur rapprochement momentané, avait été l'un des premiers à lui conseiller l'abdication.

Dans la conférence que nous avions eue avec le gouvernement, avant notre départ, nous avions d'abord indiqué l'idée d'aller par Metz, ce qui eût épargné un jour. Le gouvernement provisoire se crut autorisé, par quelques avis récents sur la marche des empereurs vers Bruxelles, à préférer la route de Laon. L'arrière-garde de notre armée, sous les ordres du général Morand, y était encore. Le général Lefebvre-Desnouettes s'y rendit. Ce fut alors que la légation écrivit aux généraux Wellington et Blücher pour demander une cessation d'hostilités et des passeports. On vit arriver à Laon le comte de Nostitz, premier aide-de-camp de Blücher, et deux autres officiers, dont un prince de l'empire, le prince de Schoënburg. Ces messieurs dirent que l'état respectif des armées rendait impossible de suspendre la marche des alliés et de se priver des avantages qui en devaient résulter, à moins que les plénipotentiaires n'en accordassent d'égaux à ce qu'on pouvait espérer. Ils demandèrent donc qu'on leur cédât les principales places, non-seulement de la Flandre, mais de toute la frontière, en y comprenant Metz et Thionville. Le comte de Nostitz se dit chargé d'un message particulier du maréchal Blücher pour moi, ayant pour objet de m'assurer que je pouvais compter sur les commandants allemands qu'on mettrait dans ces places, plus que sur des généraux de Bonaparte. « Je « répondis que le maréchal était fort obligeant; mais

« que connaissant particulièrement ceux de mes com- « patriotes qui commandaient dans ces places, je « ne doutais pas qu'elles ne fussent en très bonnes « mains. » Tous les plénipotentiaires repoussèrent de telles propositions et insistèrent en même temps sur l'obtention des passeports pour se rendre auprès des puissances. Et cependant, tel était notre désir d'arrêter la marche des ennemis, que nous écrivîmes au gouvernement pour qu'il envoyât sur-le-champ de nouveaux commissaires aux généraux Wellington et Blücher (1). Tout cependant nous prouvait que les alliés, du moins les Anglais et les Prussiens, ne pensaient qu'à pousser en avant et parvenir le plus tôt possible à Paris. Nous nous entretînmes avec les généraux français sur les moyens de rallier nos troupes. Nos vœux parurent impossibles à réaliser avant plusieurs jours. Pendant ce temps, les passeports arrivèrent; le prince de Schoënburg en était porteur. Nous avions résolu, s'ils ne nous avaient pas été envoyés, de nous exposer à nous faire prendre, comme prisonniers, plutôt que de ne pas tout essayer pour répondre à la confiance de la chambre et du pays.

(1) C'est le général Andréossy accompagné de quelques collègues qui fut envoyé au duc de Wellington. Ils discutèrent dans des conférences un objet qui ne put être traité officiellement à Haguenau où le principe des ministres alliés était de n'entrer en discussion sur aucun point; mais même au quartier général de Wellington, le rétablissement de Louis XVIII ne fut présenté que comme conseil de la part du général anglais, qui se contenta d'ajouter, qu'en cas d'un autre choix, les alliés se croiraient obligés d'augmenter leurs sûretés et de nous demander la cession et l'occupation de quelques places, ce qui ne les a pas empêchés de dire trois jours après au gouvernement provisoire que la réception du roi était obligée, tout en demandant les places et alléguant que Louis XVIII les avait promises depuis longtemps. (*Note du général Lafayette.*)

Nous nous dirigeâmes aussitôt vers Manheim, voyageant nuit et jour à travers beaucoup de difficultés. Arrivés à Kayserslautern, au quartier général du maréchal Barclay de Tolly, ce général nous conseilla de nous rendre à Weissembourg. Nous prîmes en route le parti de tourner vers Haguenau pour y arriver avant les souverains : ils y étaient déjà. Le maréchal avait envoyé un courrier qui donna lieu à la résolution de nous tenir éloignés à quelque distance des monarques. Le contre-temps de notre arrivée inattendue causait quelque hésitation. On vint s'en expliquer avec nous, et nous dire qu'on ne pouvait nous entendre qu'à Weissembourg, lieu fixé pour la conférence. J'écrivis alors à l'empereur Alexandre, et je me présentai même inutilement chez lui, comme particulier. Son chef d'état-major prétendit qu'il était contre son devoir de m'annoncer. L'empereur me fit porter ensuite par M. Capo-d'Istria des excuses très honnêtes, « de ce que ses engagements avec ses alliés ne lui permettaient pas de me voir à Haguenau, en me faisant assurer que les sentiments que j'avais reconnus en lui, l'année précédente, étaient toujours les mêmes. » Cependant il y eut cette amélioration, qu'au lieu de transporter le lieu des conférences à dix lieues en arrière, on nous annonça que des personnes revêtues de la confiance des puissances se présenteraient pour conférer avec nous. C'étaient pour l'Angleterre, lord Stewart; pour l'Autriche, le général Walmoden; pour la Russie, le comte Capo-d'Istria, et pour la Prusse, le général Kenesbeck. M. Laforest parla le premier; chaque plénipotentiaire ajouta quelques mots. Le général Sebastiani déclara « que le seul

objet de la guerre n'existait plus, que Bonaparte, redevenu simple particulier sous la surveillance du gouvernement, ne demandait qu'un passeport pour aller ou aux États-Unis, ou en Angleterre; que M. Otto était allé à Londres pour faire cette demande; que les frères Bonaparte étaient hors du gouvernement; que le nom du jeune Napoléon, détenu à Vienne, était d'autant moins inquiétant pour les alliés, qu'on avait nommé un gouvernement provisoire tout-à fait étranger à la constitution d'une régence impériale; que rien ne pouvait s'opposer à une immédiate suspension d'armes et à des conférences pour la paix; qu'il n'y avait rien de préjugé, ni sur les choses ni sur les personnes; que la question restait entière; que les plénipotentiaires avaient de grands pouvoirs; que si les alliés indiquaient quelque mesure qui leur convînt, ils en référeraient tout de suite à leur gouvernement. » Les collègues du général Sébastiani adhérèrent à ces déclarations.

L'empereur d'Autriche avait fait aux plénipotentiaires la politesse d'envoyer les gens de sa maison leur servir à souper. Ils étaient à peine sortis de table que les ministres étrangers rentrèrent, lord Stewart à leur tête. Celui-ci tenait deux *Moniteurs* à la main : « Vous prétendez, messieurs, dit-il, qu'aucune question n'est préjugée, et voilà une proclamation de votre gouvernement qui annonce que le roi de Rome est à la tête de l'empire. » Nous observâmes que si ces *Moniteurs* formaient un obstacle à l'armistice, il eût été bien imprudent à nous de les prêter, comme nous l'avions fait, à un aide-de-camp de ces

messieurs. Et, renouvelant ce qui avait été dit dans le cours de la conversation, nous levâmes si bien tous les doutes sur le prétendu bonapartisme qui semblait tout entraver, que les ministres étrangers s'avouèrent très satisfaits de nos explications. « Si vous traitez avec les Français, » leur dit lord Stewart, « ce sera sans l'Angleterre, car je déclare que je n'en « ai pas le pouvoir. » — Les alliés assurerent qu'ils ne pouvaient traiter qu'ensemble. Pendant qu'on causait, l'ambassadeur d'Angleterre, avançant sa chaise de manière à intercepter la vue et la parole des trois autres personnages, prit une place de supériorité qu'il soutint par son affectation à parler pour tous et à couper la parole à ceux de ses collègues dont il prévoyait que les remarques ne lui plairaient pas. Il était beaucoup plus poli pour nous que pour eux. On doit bien penser qu'il fut question de Bonaparte, et des princes Bourbons. Ce qui s'était passé, trois mois auparavant, ne pouvait s'expliquer que par un enthousiasme excessif pour Napoléon, et un mécontentement général du gouvernement royal. Nous regardions comme très préjudiciable à la négociation, de confirmer les ennemis dans la première de ces opinions, et nous nous expliquâmes très-franchement sur la seconde en la présentant comme la plus véritable cause du mouvement des Cent jours.

C'est dans une de ces conférences que lord Stewart s'adressa nommément à moi. et me dit : « Je dois vous « prévenir, Monsieur, qu'il n'y a pas de paix possible « avec les puissances alliées, à moins que vous ne « nous livriez Bonaparte. » Je répondis : « Je suis « bien étonné, que pour proposer une telle lâcheté

« au peuple français vous vous adressiez de préfé-
« rence à un prisonnier d'Olmütz. »

L'ambassadeur anglais avait aussi contesté la légitimité d'une chambre convoquée par Napoléon : je répliquai : « Je m'étonnerais, Milord, qu'un homme « public de votre pays ne reconnût pas que le pou-« voir d'une assemblée nationale dérive de ceux qui « élisent, plutôt que de celui qui convoque. »

Benjamin Constant observa que l'Angleterre n'avait pas fait une pareille objection au parlement de sa glorieuse révolution de 1688. Alors j'ajoutai : « Puisque nous parlons de ces temps-là, je prierai « Milord de se rappeler que, dans cette même révo-« lution, que j'appellerai glorieuse aussi, avec lui et « avec tous les Anglais, la situation de l'armée et de « Jacques II était un peu différente de celle de l'ar-« mée française relativement à Louis XVIII. Il l'avait « formée ; il avait combattu avec elle ; elle lui devait de « la reconnaissance, ce qui n'empêcha pas toutes ces « troupes, et nommément le favori du roi, votre grand « Marlborough, de déserter dans la nuit, non pour se « réunir au drapeau national, mais pour aller rejoin-« dre une armée, un prince et un drapeau étranger. »

Le lendemain, les trois commissaires, russe, autrichien et prussien, vinrent retrouver la légation française ; l'ambassadeur anglais n'y était pas et ne pouvait pas y être, puisque l'objet de cette conférence fut de déclarer « que les traités d'alliance portant que « l'une des parties ne négocierait jamais séparément, « et ne ferait ni paix ni trêve que d'un commun ac-« cord, les trois seules cours présentes ne pouvaient « entrer en négociation. » — Les cabinets, ajoutèrent-

ils, » vont se réunir dans le plus bref délai possible. »
Tout ce qui se passa eut l'air, non d'une négociation refusée ni rompue, mais d'une négociation que le défaut de pouvoirs de l'une des puissances belligérantes empêchait de commencer alors, mais que l'on se proposait de reprendre bientôt. Les alliés dictèrent à l'un des plénipotentiaires ce qui avait été dit verbalement; ils ajoutèrent que les trois souverains regardaient comme une condition préalable et essentielle d'un véritable état de repos que Napoléon fût mis hors d'état de troubler la tranquillité de la France et de l'Europe, et par conséquent remis à leur garde. D'après cette déclaration officielle de l'impossibilité de traiter à Haguenau et la résolution annoncée de traiter plus près de Paris, les plénipotentiaires n'eurent qu'à s'en retourner; et, sans doute, si la capitulation n'avait pas mis Paris au pouvoir des alliés, c'est entre les deux camps, à l'approche des souverains, que la négociation aurait pu être renouée; mais le même motif qui portait lord Wellington et Blücher à ne rien écouter jusqu'à ce qu'ils eussent eu la gloire d'entrer à Paris; les empereurs de Russie et d'Autriche à ne pas rester dans une position arriérée des autres puissances, au moment d'une négociation; tous les alliés, enfin, à pousser jusqu'au bout les avantages de Waterloo; ce motif, dis-je, les porta, une fois entrés dans la capitale, à ne rien négliger pour la ruine et le désarmement de la France. L'empereur Alexandre avait joué le premier rôle dans la restauration de 1814, quoiqu'il en eût mal profité pour sa gloire et la sûreté générale. Je lui avais fait en vain proposer à Haguenau de reprendre sur l'An-

gleterre tous ses avantages, et de redevenir l'allié de la nation française. Il avait accepté la seconde restauration... Ainsi, l'Angleterre dut à la condescendance d'Alexandre pour elle de s'être mise dans une situation politique dont la Russie elle-même doit à présent éprouver des regrets. Les plénipotentiaires reçurent beaucoup de politesses; mais comme on mit tous les retards possibles dans leur marche, en les faisant accompagner par deux officiers ennemis, ils n'arrivèrent à Paris que le 5 juillet (1). La capitulation était signée, et l'armée en marche sur la Loire. Nous avions traversé tous les départements de l'est aux cris de : *Vive la nation! vivent nos députés!* et trouvé partout la plus généreuse disposition à seconder les efforts de l'armée.

J'appris avec un profond regret, en arrivant, qu'on n'était plus en état de risquer une nouvelle bataille contre les Prussiens et les Anglais dont les corps avaient été momentanément séparés par la Seine, de manière, je crois, à favoriser une attaque du côté des Prussiens. J'avoue qu'ayant été privé de combattre la coalition de Pilnitz en 92, et la retrouvant aux environs de Paris, j'étais sensible à l'idée d'assister à une tentative militaire contre cette confédération contre-révolutionnaire dont une défaite aurait excité, peut être, un grand mouvement national.

Le même jour, 5 juillet, au matin, la chambre des représentants avait adopté une déclaration des droits présentée par M. Garat. Mais la production vraiment

(1) Voy. plus loin dans le recueil de ses discours (séance du 7 avril 1819), un démenti du général Lafayette à l'assertion d'un député qui accusait les plénipotentiaires d'avoir demandé un prince étranger.

la plus remarquable de la chambre des représentants, c'est le manifeste du 5 juillet au soir, connu sous le nom de *déclaration de la chambre des représentants*. Cette pièce admirable présente ce que la France a voulu constamment depuis 1789, et ce qu'elle voudra toujours jusqu'à ce qu'elle l'ait obtenu. Ceux qui accusent les Français de légèreté devraient penser qu'au bout de vingt-six ans de révolution, ils se retrouvent dans les mêmes dispositions qu'ils manifestèrent à son commencement. La déclaration de la chambre des représentants n'exclut personne, pourvu qu'on se conforme à ce qu'elle exige; elle m'a paru un ultimatum national, le symbole auquel tout pouvoir, parmi nous, doit se résigner pour devenir légitime (1).

Il y eut le soir aux Tuileries un conseil composé du gouvernement provisoire, des six plénipotentiaires d'Haguenau, du général en chef et de plusieurs ministres. Le chef du gouvernement annonça qu'il allait avoir une entrevue avec les généraux alliés; il y eut quelques discussions assez vives. Je déclarai « qu'il pouvait être nécessaire, dans les circonstances « où nous étions, de faire des transactions, mais « qu'elles devaient être résolues en commun, n'avoir « pour but que l'intérêt général, et être telles enfin, « qu'on pût toujours en rendre compte à l'assemblée « et au peuple, toute transaction particulière étant « une lâcheté et une infamie. » Tout le monde convint de ces vérités; mais tandis que l'assemblée avait résolu d'attendre les ennemis dans Paris, les

(1) Voyez cette déclaration de la chambre des représentants, à l'appendice n° 6 de ce volume.

négociations s'étaient ouvertes entre ceux-ci et le représentant du gouvernement provisoire. C'était dans la capitale qu'on était convenu de décider le sort de la France; et la capitale n'avait plus aucun moyen de se défendre.

Le lendemain, 6 juillet, j'allai à l'assemblée dire quelques mots sur notre voyage et adhérer pour moi et MM. d'Argenson et Sébastiani, à la déclaration des représentants. Je déposai sur le bureau l'adhésion signée par mes deux collègues et par moi. Cette marque de dévouement fut reçue avec beaucoup de faveur. Je constatai de nouveau la déclaration des puissances étrangères, qu'elles ne voulaient pas se mêler de la forme de notre gouvernement, sans pourtant rien ajouter à l'appui de cette opinion que la simple énonciation de ce qui nous avait été dit. Les coalisés ont été forcés de reconnaître que j'avais parlé de nos conférences avec modération. J'en mis aussi dans le peu que j'ajoutai sur les dipositions des départements que nous avions traversés.

La question de l'hérédité de la pairie est la dernière qui fut traitée dans la chambre; on n'eut pas le temps de la discuter. Je me levai avec mon fils, M. d'Argenson et plusieurs autres députés, contre l'hérédité; notre minorité fut nombreuse. Il est étrange que cette assemblée, tant accusée de n'avoir pas été monarchique, ait ainsi adopté l'institution d'une chambre héréditaire.

On l'a blâmée d'avoir voulu signifier solennellement sa déclaration du 5 juillet aux puissances, comme s'il y avait eu une autre autorité en action et que le roi n'eût pas été derrière leurs colonnes,

réclamant la restauration du droit divin de ses pères, et tous les moyens de faire ce que l'on entreprend aujourd'hui, la contre-révolution! Au reste, cette pensée ne fut pas exécutée. Fouché, déjà ministre du roi, annonça que les alliés le ramenaient impérieusement sans négociations ni pacte. Le gouvernement provisoire, les pairs, se séparèrent aussitôt d'eux-mêmes; les représentants, au milieu des troupes étrangères, continuèrent leur acte constitutionnel qui certes ne justifie pas le reproche fait à la chambre d'avoir été désorganisatrice ni follement démocrate.

Je n'étais pas éloigné de l'idée d'une résistance sur la Loire. Les raisons pour et contre, se trouvent consignées dans les mémoires de Bory Saint-Vincent et de Carnot. Quant aux considérations tenant à la capitulation, elles étaient peu de chose, puisqu'elle a été violée. Mais la chambre espéra qu'en se résignant à son sort, en donnant à l'armée l'exemple de cette résignation, elle éviterait les proscriptions, la cession des places de guerre, les contributions, le désarmement de la France, des lois arbitraires et des vexations de partis. Lorsque le 8 juillet elle se trouva exclue du lieu de ses séances, elle se contenta de protester. On me dit, à travers des grilles, qu'il y avait ordre de ne laisser entrer personne : je demandai si c'était un ordre du prince régent d'Angleterre, et déclarai tout haut que j'allais chez moi où je recevrais mes collègues avec plaisir. Ils voulurent bien me donner la préférence, et la maison que j'habitais en fut bientôt remplie. On résolut de se transporter chez le président M. Lanjuinais où l'on consigna la déclaration suivante :

« Dans la séance du jour d'hier, sur le message par lequel la commission du gouvernement annonçait qu'elle cessait ses fonctions, la chambre des représentants passa à l'ordre du jour. Elle continua ensuite ses délibérations sur les dispositions du projet d'acte constitutionnel dont la rédaction lui fut expressément recommandée par le peuple français, et lorsqu'elle suspendit sa séance, elle s'ajourna à ce jour, 8 juillet, à huit heures du matin.

« En conséquence de cet ajournement, les membres de la chambre des représentants se sont rendus au lieu ordinaire de leurs séances. Mais les portes du palais étant fermées, les avenues gardées par la force armée, et les officiers qui la commandaient ayant annoncé qu'ils avaient l'ordre formel de refuser l'entrée du palais,

« Les soussignés, membres de la chambre, se sont réunis chez M. Lanjuinais, président, et là ils ont dressé et signé individuellement le présent procès-verbal pour constater les faits ci-dessus.

. . . .

Les patriotes qui avaient voulu des mesures plus nationales et moins impériales, si je puis m'exprimer ainsi, ont été justifiés par Napoléon lui-même dans son écrit de Sainte-Hélène (1) : « On ne défend pas « les Thermopyles, a-t-il dit, en chargeant les armes « en douze temps. » — La partie n'était pas égale d'ailleurs, entre deux cent trente mille hommes de troupes et douze cent mille étrangers en marche sur nous. Deux jours avant le rassemblement du champ de mai, lorsque, dans la salle du corps législatif où se réunirent les députations des colléges électoraux, on avait vu aussi les députés de l'armée, ces braves militaires, se lever ensemble devant partir le lendemain

(1) Le général Lafayette ignorait alors que Napoléon n'était pas l'auteur de cet écrit.

pour la frontière, et ayant l'air de dire au peuple français : « *Morituri te salutant!* » toute la salle avait retenti d'applaudissements. Et certes ce n'était, de part et d'autre, ni du bonapartisme ni de la servilité... Non, c'était du patriotisme, le plus exalté sentiment de la liberté, de l'indépendance, de la gloire nationale. Puis, sous les murs de Paris, on avait vu des larmes couler sur les joues des vieux grenadiers quand ils entendaient de la bouche des représentants les anciennes paroles qui firent autrefois marcher tant de volontaires contre la première coalition. Mais lorsque l'armée fut licenciée (1), quel plus bel hommage pouvait lui être rendu que cette déclaration de l'inquiétude ou de la vengeance des puissances coalisées! Avec quelle magnanime résignation, et quelle sagesse de conduite, nos soldats ne se sont-ils pas retirés dans leurs foyers, déjouant ainsi les espérances de leurs ennemis, se retrempant à l'esprit civique et national, tels enfin que nous les avions vus au début de leur glorieuse carrière!

Il ne faut pas croire qu'en 1815 la population de France et l'armée de ligne se soient manqué à elles-mêmes. Ce sont quelques chefs militaires et le gouvernement provisoire qui manquèrent à la population partout prête à s'armer. En 1814, la France était lasse de l'ambition de Bonaparte, de son despotisme, de ses interminables guerres; il avait lui-même employé toutes les ressources de son génie à tuer l'esprit public et désarmer le pays qu'il ne retrouva plus lorsqu'au jour du danger, il rapportait

(1) Le 1er août 1815.

encore tout à lui seul. On se fiait d'ailleurs très mal à propos aux déclarations de l'étranger, et les nouvelles générations ne savaient rien de Coblentz, ni de la vieille cour. En 1815, ce fut autre chose. Une première expérience avait éclairé le peuple français. Tandis que la garde nationale de Paris formait un bouclier patriotique autour de la chambre, la garde nationale des départements s'était mise en mouvement pour défendre le territoire. Combien de beaux traits de patriotisme l'on pourrait citer! Ainsi, on aime à se souvenir que la ville de Metz avait pour gouverneur le brave et républicain Miollis; la garnison, commandée par le général Belliard, était composée en grande partie de gardes nationales. Les Bourbons, après leur rentrée, donnèrent l'ordre d'introduire les étrangers dans Metz; les citoyens et la garnison refusèrent d'obéir. De nouveaux ordres des Tuileries firent sortir et renvoyer chez elles toutes les troupes de la garde nationale qui n'appartenaient pas à la ville. On insista pour introduire les alliés; la ville déclara qu'elle n'y consentirait jamais; sa garde nationale intérieure fit le service des postes, quelque fatiguant qu'il fût dans cette immense place de guerre. Grâces à cette persévérance, elle fut préservée de l'envahissement qui lui était destiné.

On connaît la conduite de la garde nationale de Lyon à cette époque, sous son digne commandant-général M. de Corcelle. Les Grenoblois célèbrent encore l'anniversaire de leur combat contre les Austro-Sardes. . . . .
. . . .

CORRESPONDANCE

DEPUIS LE MOIS D'AVRIL 1814 JUSQU'AU MOIS DE DÉCEMBRE 1815.

A LORD HOLLAND (1).

Paris, 14 avril 1814.

Votre première lettre ne m'est jamais parvenue, mon cher lord, mais j'avais appris notre nouvelle perte, et j'ai déploré ce malheur avec tous les sentiments de ma tendre et reconnaissante amitié. En me disant que j'aurais pu revoir notre cher Fitz-Patrick, et votre illustre et excellent oncle, je sens plus cruellement, s'il est possible, tout ce que nous avons perdu depuis notre séparation. Permettez-moi d'espérer que je ne tarderai pas à parler avec vous de ces respectables et bien aimés objets de mes regrets. Leur mémoire s'unit à notre sollicitude pour la grande cause dont ils ont été les dignes soutiens. Je vous remercie bien tendrement de la gravure qui me devient encore plus précieuse en la tenant de vous (2). . .

. . . .

Il a fallu pour ouvrir aux alliés la France et Paris que le despotisme destructeur et corrupteur de Bonaparte ait paru à notre nation le plus grand des maux. Encore y a-t-il eu, malgré les folies du chef, assez de résistance et de moyens pour démontrer que ce n'est

(1) Voyez les p. 203, 251 et 255 de ce vol.
(2) Le portrait de Charles Fox, oncle de lord Holland.

pas à la force étrangère que nous avons cédé. J'avais souhaité, et même espéré qu'un mouvement national précéderait son intervention. Ce vœu n'a pas été secondé; mais puisque enfin, par une suite de circonstances bizarres, le résultat de tant de gloire militaire a été pour nous l'apparence d'un peuple vaincu, il est heureux que le progrès des idées libérales, les sentiments personnels de l'empereur Alexandre, les déclarations du sénat et une opinion publique non douteuse aient tourné cette réunion de belligérants, devenus alliés même avant la paix, vers un ordre de choses constitutionnel. Si la dynastie rappelée sur un trône légal adopte, comme elle l'annonce et comme je l'espère, les principes essentiels à la liberté publique et les institutions qui les garantissent, son nom sera un gage de plus à la paix intérieure... sinon, ceci ne sera stable ni pour elle ni pour nous. J'ajouterai que la paix du monde dépend beaucoup de la manière large et libérale dont il convient que cette dynastie soit traitée par toutes les puissances et surtout par votre gouvernement. C'est par ces divers motifs que les bons citoyens se sont attachés cordialement à un moyen de salut presque unique dans la situation actuelle, à un gouvernement qui doit nous reporter autant qu'il nous maintiendra sur les principales bases de notre révolution primitive. — Voulez-vous bien, mon cher lord, offrir mes remercîments et mes hommages à milady Holland et aux personnes qui ont la bonté de se souvenir de moi

Agréez, etc...

A M. JEFFERSON.

Lagrange, 14 août 1814.

Mon cher ami,

Votre lettre du 3 novembre et celle que vous adressiez le 8 décembre à notre chère madame de Tessé, sont les dernières que j'aie reçues. Elle n'a pas assez vécu pour jouir de ce dernier gage de votre souvenir. M. de Tessé, qui s'était affaibli rapidement, est le premier que nous ayons eu à pleurer; elle l'a assisté jusqu'au dernier moment, l'a regretté avec les sentiments d'une vive affection et d'habitudes anciennes; mais sa constitution délicate n'a pu supporter une telle douleur... six jours après la mort de son mari, elle n'existait plus. Sa maladie paraissait légère, et sa mort a été douce. Vous savez quelle femme a été enlevée à la société, quelle amie j'ai perdue!

Vous conservez le souvenir des heures heureuses et des conversations animées de Chaville... que ces temps et ceux du vénérable hôtel Larochefoucauld sont loin de nous! Et nous, qui comptons encore parmi les vivants, n'appartenons-nous pas surtout à ceux qui ne sont plus?

Les journaux et la correspondance du ministre vous auront appris la succession d'évènements qui ont renversé Bonaparte, ramené les Bourbons, et encore remis au sort les destinées de la liberté en France comme dans toute l'Europe. Les puissantes facultés et le singulier génie de Napoléon avaient perdu toute leur

harmonie par l'excès de son ambition, l'immoralité de son esprit, et ce grain de folie qui n'est pas incompatible avec d'immenses talents, surtout quand il est développé par l'amour et les succès du despotisme. Il a joué et perdu complètement d'énormes armées, transporté chez l'étranger tous les magasins militaires de la France épuisée et laissée sans défense; en un mot, sa résolution d'arracher à l'Europe son dernier homme et son dernier écu n'était que trop évidente. Cependant, la supériorité morale de nos troupes et l'énergie du peuple ont été telles, que leur chef a pu manœuvrer pour la défense du territoire avec une admirable habileté. Malgré l'infériorité du nombre, les soldats français ont encore soutenu leur réputation, et une partie de la population qui n'aurait pas voulu défendre le système impérial, voyant s'avancer les étrangers, s'est levée pour les combattre; mais une malheureuse manœuvre par laquelle Bonaparte espérait se rendre maître de l'empereur d'Autriche, et attirer les forces ennemies sur le Rhin, ouvrit aux alliés la route de Paris.

Les chefs du gouvernement avaient fui; une capitulation, retardée par la crainte qu'inspirait l'empereur, fut signée. Talleyrand, depuis quelques mois en correspondance secrète avec les princes ennemis et les Bourbons émigrés, était en même temps le seul grand dignitaire qui se trouvât à Paris; il prit la direction des affaires. Vous avez vu les décrets du sénat, la proclamation et l'ordonnance royale appelée *Charte constitutionnelle*.

Mes vœux avaient été bien différents. J'étais à Paris avec ma famille: je n'aurais pu habiter Lagrange

avec convenance pendant l'invasion des alliés. Je souhaitais une insurrection nationale contre le despotisme intérieur; le succès eût amené un traité avec les étrangers, ou un soulèvement général et énergique pour les repousser. Dans les deux cas, nous eussions été maîtres de notre gouvernement. Je me suis adressé aux chefs militaires les plus considérés, aux principaux citoyens de la garde nationale : tous étaient bien disposés, mais croyaient la tyrannie impériale trop fortement organisée pour qu'il fût possible de l'ébranler. Après la dispersion du gouvernement bonapartiste et la retraite du roi Joseph, la garde nationale prit les armes, et vingt sénateurs se réunirent chez M. Lambrecht; malheureusement les habitudes de vingt années l'ont emporté, jusqu'au dernier jour, sur la possibilité de profiter de cette occasion. Paris fut donc occupé par les troupes étrangères et par les deux monarques qui exprimaient des idées libérales. Nous convînmes, mes amis et moi, de nous réunir au trône constitutionnel des Bourbons en nous efforçant de le rendre aussi national et aussi libéral que possible.

En même temps, Talleyrand, qui n'éprouvait aucune répugnance à agir de concert avec les envahisseurs, fut chargé de former un gouvernement provisoire et méconnut à la fois l'intérêt public et le sien propre; car ses collaborateurs et lui avaient reçu d'Alexandre et de ses amis toutes sortes d'encouragements pour l'établissement d'une constitution nationale. On fit de tout cela une intrigue de cour; les Bourbons furent invités à rentrer sur-le-champ; le sénat, instrument trop long-temps docile de Bona-

parte, fut poussé à stipuler pour lui-même des conditions égoïstes qui déconsidérèrent ses décrets constitutionnels en donnant au roi des facilités pour ne pas remplir ses engagements. A peine le soleil impérial était-il couché, que l'astre royal commença à attirer les espérances, à exciter les craintes, et tout s'est terminé par une Charte non acceptée, mais octroyée, que les deux premiers corps de l'État ont jugé convenable de recevoir sous cette forme. Le torrent de la restauration a bientôt renversé les barrières que des mains faibles et impopulaires avaient, en hésitant, essayé d'élever. On ne pourrait l'arrêter par la force sans avoir recours aux bonapartistes, dont l'opposition, illibérale dans son principe, serait désastreuse dans ses résultats. Le rôle des bons citoyens est de travailler à ramener la révolution aux doctrines sur lesquelles elle avait été fondée à son origine. Jusqu'à quel point pourrons-nous réussir? Voila ce qui est incertain. Le parti aristocratique est tel que vous l'avez connu; les constitutionnels et les républicains sont actuellement unis dans un même parti. La force du bonapartisme dépend entièrement de la conduite du nouveau gouvernement. De grandes fautes ont été commises: il suffit de citer l'abandon de quarante-deux villes fortifiées et de treize mille pièces de canon, signé un matin par le comte d'Artois et Talleyrand, avant d'avoir rien organisé et sans demander aucune compensation. Cependant, au milieu de fautes inexcusables et de déplorables faiblesses, on doit reconnaître que nous avons plus de chances de liberté que jamais on n'eût pu en espérer sous l'habile despotisme et la main de fer de Bonaparte.

Pendant que j'écrivais, nous avons perdu une grande bataille : une loi contre la liberté de la presse vient d'être adoptée à la Chambre des Députés (1); nous espérions une bonne majorité, et sur deux-cent sept membres quatre-vingts seulement ont bien voté. Nos amis combattront la loi dans la Chambre des pairs; mais, contre mon espoir, on doit considérer la question comme perdue. Vous aurez remarqué que la cour avait jugé devoir, dans son intérêt, conserver pendant deux ans une chambre des députés, espèce de *rump parliament*, dont l'élection n'avait pas été directe et dont le mandat était expiré (2). On l'a uni à une Chambre des pairs composée de sénateurs; quelques-uns de ceux-ci ont été expulsés, mais la plus grande partie de ceux qui restent ont une longue habitude du servage. Les nouveaux pairs sont des hommes d'ancienne naissance ou de récente émigration; tous sont nommés à vie, et, sans avoir la triste indépendance de l'hérédité, conservent l'espoir de l'obtenir. Il serait tout-à-fait superflu, dans une lettre à vous adressée, et, permettez-moi de le dire, écrite par moi, de remarquer l'illégalité d'une Charte où la souveraineté du peuple est évidemment niée, de détailler les inconvenances, les insuffisances et même les impossibilités de cette fabrication royale et ministérielle. Cependant, les idées d'ancien régime vont encore au-delà, car les prétentions aristocratiques se composent toujours de sottise et de folie. Le ministère est un mélange hétérogène (3);

(1) On venait de discuter la loi qui fut sanctionnée le 21 octobre. Voy la p 332 de ce vol.

(2) Le corps législatif de l'empire. Voy. la p. 428 de ce vol.

(3) Voyez sur le ministère les p. 338, 339 et suiv. de ce vol.

l'opposition patriote est gênée par les intrigues et les projets des bonapartistes, qui regrettent clairement de ne plus vivre aux dépens de l'Europe et sous l'oppression du régime impérial. La ruine, la vengeance, un redoublement de folie, marqueraient le retour de leur patron. La masse du peuple est fatiguée, dégoûtée; rien n'est à présent si impopulaire que le langage révolutionnaire. Sur les sept princes de la maison de Bourbon, le duc d'Orléans est le seul dont les opinions, à cause de son éducation, soient constitutionnelles, autant que j'en puis juger, car je ne l'ai vu qu'une fois depuis son retour; le roi est parmi les autres le plus modéré; le duc de Berry a des manières plus militaires et plus populaires.

Bonaparte ou les Bourbons; telle a été et telle est encore la seule alternative possible dans un pays où l'idée d'un pouvoir exécutif républicain est regardée comme le synonyme des excès commis sous ce nom. Pendant ce temps, le roi d'Espagne, vil idiot, rétablit l'inquisition après avoir chassé les cortès; le pape reprend tout l'ancien système; le roi de Sardaigne détruit toutes les utiles innovations qui s'étaient faites en Piémont, et l'empereur d'Autriche soumet toutes ses anciennes possessions à la politique illibérale de son cabinet. Cependant, les avantages dus à une première impulsion philanthropique se sont, malgré tous les évènements, considérablement étendus. Nos réformes ont jeté de profondes racines, que la puissante main de Bonaparte n'a pu arracher; elles résisteront bien aux faibles et incertains efforts de leurs adversaires actuels. Si le gouvernement français avait le sentiment de ses vrais intérêts, tout serait

facile en France et s'améliorerait dans toute l'Europe. Dans le cas contraire, nous aurons de mauvais moments à passer, et bien des oscillations. Quoi qu'il arrive, je suis pourtant convaincu que les droits du genre humain définis, en 1789, avec l'encouragement de votre approbation, ces droits qui auraient dû être le bienfait des dernières années du siècle passé, seront, avant la fin de celui-ci, le symbole reconnu, la propriété assurée, non-seulement de la France, mais de toutes les nations européennes.

Ma situation personnelle ne diffère pas beaucoup de ce qu'elle était sous le système impérial. Si j'avais été soutenu dans mon désir de former une double opposition à la tyrannie domestique et à l'invasion étrangère, cette crise eût pu être glorieuse pour la France, utile à la cause de la liberté. Si les courtisans des étrangers et des émigrés avaient été doués d'une capacité supérieure aux combinaisons de palais et de bourse, s'ils avaient calculé avec intelligence leur intérêt comme hommes de la révolution, un grand nombre de patriotes auraient, ainsi que moi, travaillé à consolider un vrai et fort système de constitution; les Bourbons eux-mêmes auraient trouvé, dans un titre de royauté plus nationale, un bouclier contre les extravagances de leur propre parti. — J'ai été chez le roi quelques jours après son arrivée; il m'a reçu avec une politesse remarquable. Il en a été de même de son frère. Je n'ai pas été plus loin dans mes rapports avec eux; mais quoique je ne sois pas ce qui s'appelle disgracié, quoique plusieurs de mes amis fassent partie du gouvernement, et il en

était de même, en quelque sorte, sous le précédent, rien ne m'attire hors de Lagrange.

Les expressions d'estime pour l'empereur Alexandre, que j'ai lues dans une lettre de vous à madame de Staël, me semblent fondées. Je regrette, et il a bien voulu exprimer le même sentiment, de l'avoir vu si tard; mais mon horreur pour l'influence étrangère, ma situation retirée, les intrigues de ceux qui sont au gouvernail et de tous les gens qui l'entourent, étaient autant d'obstacles à des communications moins tardives.—Mes enfants et mes petits-enfants, au nombre de seize, demandent, ceux du moins qui savent parler, que j'appelle sur eux votre bienveillant souvenir.

Recevez les vœux bien tendres, etc.

DE M. JEFFERSON AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Monticello, 14 février 1815.

MON CHER AMI,

J'ai reçu, lu et relu plus d'une fois, avec un bien grand plaisir, votre lettre du 14 août. C'est elle qui m'a donné les premiers éclaircissements sur les effets intérieurs de la révolution inattendue, mais heureuse, que vient d'éprouver votre pays. Les journaux nous apprenaient bien la chute du colosse; mais quel parti les patriotes avaient pris dans ces évènements, et quel rôle jouaient les égoïstes; si les uns continuaient à dormir pendant que les autres veillaient pour leurs intérêts seuls: c'est ce que les écrivains mercenaires de la presse anglaise n'avaient garde de nous dire et ce que nous savions encore bien moins.

Je comprends tout ce qu'a de mortifiant l'attitude où se voient réduits les patriotes, ou de garder le silence ou de se compromettre, en s'associant avec l'opposition que forment les débris du bonapartisme. Peut-être votre nation ne peut-elle pas s'attendre actuellement à une mesure complète de liberté, et je ne suis pas sûr qu'elle fût préparée à la conserver. Il faudra plus que la durée d'une génération sous l'influence de lois raisonnables, propres à activer les progrès de l'instruction dans la masse du peuple, et à l'habituer aux avantages de l'indépendance assurée aux propriétés et aux personnes, pour la rendre capable d'estimer la liberté ce qu'elle vaut, et lui faire sentir la nécessité de s'attacher aux principes sacrés sur lesquels son existence est fondée. Au lieu de prendre racine dans la raison et de se développer par les progrès qu'elle fait dans la masse, la liberté, recouvrée par la violence ou par quelque cause accidentelle, dégénère, chez un peuple qui n'y est pas préparé, en une nouvelle tyrannie, exercée, ou par la foule, ou par un petit nombre, ou par un seul homme.

Vous vous rappellerez peut-être avec quelle instance, à l'époque du serment du jeu de paume, je vous engageai, vous et les patriotes avec lesquels j'étais lié, à entrer alors en arrangement avec le roi; à assurer la liberté religieuse, la liberté de la presse, le jugement par jury, l'*habeas corpus*, et une législature nationale, choses qu'on était alors certain de lui faire adopter; à vous retirer ensuite chez vous et à laisser ces institutions agir sur la condition du peuple, jusqu'à ce qu'elles le rendissent capable de plus grands

progrès, avec la certitude que les occasions ne vous manqueraient pas pour lui faire alors obtenir davantage. C'était là tout ce que je croyais vos compatriotes capables de supporter avec modération et utilité pour eux-mêmes. Vous en jugeâtes autrement, et il vous parut que la dose pouvait être plus forte; je reconnus que vous aviez raison; car les évènements subséquents ont prouvé qu'ils étaient au niveau de la constitution de 1791. Malheureusement quelques-uns de nos amis patriotes, parmi les plus honnêtes et les plus éclairés (mais politiques de cabinet et étrangers à la connaissance des hommes), pensèrent qu'il était possible d'obtenir et de conserver plus encore; ils ne pesèrent pas les hasards du passage d'une forme de gouvernement à une autre; ils ne calculèrent pas le prix de ce qui avait déjà été mis à l'abri de ces hasards, et dont il ne tenait qu'à eux de jouir avec sécurité; ils ne comprirent pas l'imprudence qu'ils commettaient en abandonnant une mesure de liberté assurée sous une monarchie limitée, pour la chance fort incertaine d'en acquérir un peu davantage sous une forme républicaine. Vous ne partageâtes pas cette opinion; vous fûtes d'avis qu'on devait s'arrêter là, et affermir la constitution que l'Assemblée nationale avait obtenue; en cela encore vous aviez raison. C'est de cette fatale erreur des républicains, c'est de la scission qui les éloigna de vous et des constitutionnels que découlèrent tous les malheurs et tous les crimes auxquels la nation française a depuis été en butte. Les périls d'une seconde révolution vinrent assaillir ce parti; les étrangers parvinrent à organiser, par la puissance de l'or, un gouver-

nement qu'ils ne pouvaient renverser par la force des armes, à étouffer les vrais républicains dans leur assemblée, sous les embrassements fraternels de ceux qui, par leur agitation vénale, avaient réussi à usurper ce titre et à faire servir à la destruction de l'ordre cette machine du jacobinisme qui avait si puissamment contribué au changement. C'est ainsi qu'on échangea la monarchie limitée qu'on avait acquise pour la tyrannie sanglante de Robespierre, et pour la tyrannie également immorale de Bonaparte. Vous en êtes débarrassés, et je désire bien sincèrement que ce soit pour toujours; mais cela dépendra de la sagesse et de la modération de la dynastie restaurée; c'est à elle à trouver une leçon dans les fatales erreurs des républicains, à se contenter d'une certaine portion de pouvoir garanti par un contrat formel avec la nation, plutôt que d'aspirer à en acquérir davantage, au risque de remettre encore une fois tout au hasard et de s'exposer au sort de celui auquel elle succède et aux chances d'un second exil. On nous annonce un évènement, qui, s'il est vrai, doit être pour le gouvernement le sujet des plus graves réflexions : les gazettes disent que Ferdinand d'Espagne est détrôné et que son père est rétabli sous les conditions de leur constitution nouvelle. Cette classe de magistrats doit bien voir que si les essais de réformes n'ont pas réussi dans toute leur étendue, et que s'il s'est opéré un mouvement rétrograde en deçà du point où ils avaient été portés d'abord, les hommes ne sont pas pour cela tombés dans leur première inertie; mais qu'au contraire, le sentiment de leurs droits, le désir infatigable de les con-

quérir, demeurent profondément imprimés dans leurs cœurs, et que s'ils n'obtiennent satisfaction à l'aide des concessions raisonnables du pouvoir, ils feront explosion comme un volcan et renverseront encore une fois tout sur leur passage. J'ai toujours regardé le roi actuel comme un homme sage et modéré. Comme il n'a pas d'enfant, il a un motif de moins pour céder à des considérations personnelles. J'aime donc à espérer que si les patriotes, dans le sein de la législation et au dehors, agissent de concert, mais avec mesure et sagesse, s'ils insistent avec constance pour obtenir les garanties omises dans la dernière capitulation du roi, et s'ils profitent habilement des occasions que le cours des évènements ne peut manquer de susciter, ils parviendront à y introduire leurs principes et à faire consacrer tout l'ensemble par la solennité d'un acte national.

Pour ce qui nous concerne, les affaires de la guerre ont pris une tournure plus favorable qu'on n'avait osé l'espérer. Tous les officiers expérimentés ou avancés en grade étaient morts dans l'intervalle de nos trente années de paix, ou se trouvent à présent trop vieux pour servir, et notre début, pendant la première année de notre guerre, avait été très malheureux (1).

. . . .

Notre troisième campagne a été signalée par une suite continuelle de succès (2), qui n'ont été ternis

(1) Voyez les p. 290 et 291 de ce volume.

(2) Les généraux Brown et Scott avaient obtenu de grands avantages à Chippewa et à Niagara ; le général Gaines, au fort Érié, avait battu le général anglais Drummond ; au mois de septembre 1814, Mac Donough avait pris une seconde flotte sur le lac Champlain ; en même

que par l'incendie de Washington ; mais cet évènement a servi notre cause, au lieu de lui nuire ; il a excité l'indignation de notre pays ; il a mis en évidence, aux yeux de toute l'Europe, le vandalisme, le caractère brutal du cabinet britannique, et restera comme un monument durable de son infamie.

Nos ennemis peuvent être battus sur mer à forces égales... La découverte de ce fatal secret, la preuve fournie par les évènements militaires de l'année passée, que nos officiers, lorsque les moyens d'attaque seront bien préparés, peuvent planter le drapeau américain sur les murs de Québec et d'Hallifax, le désastre récent de la Nouvelle-Orléans, la vanité des espérances fondées sur la convention d'Hartford (1), tout cela doit susciter dans la nation anglaise un mécontentement qui forcera le ministère à conclure la paix ; je dis forcer, car il ne la fera jamais volontairement.

L'état de nos finances leur fait espérer, il est vrai, que l'excès de nos institutions de banque et leur discrédit actuel nous ont détournés de la meilleure source du crédit, celle sur laquelle nous pouvons toujours compter ; mais les fondements de ce crédit subsistent toujours et n'ont besoin que d'une habileté bientôt acquise par l'expérience, pour être utilement employés jusqu'à la fin de la guerre, quelle que soit sa durée. Les

temps l'armée anglaise, commandée par le général Prévost, était défaite par M. Combe ; enfin le 8 janvier 1815, les généraux Jackson, Calfée et Carroll venaient de repousser un corps de vieilles troupes anglaises à la Nouvelle-Orléans, après lui avoir fait éprouver une perte considérable. — C'est le 24 août 1814 que la ville de Washington fut incendiée

(1) Un parti américain avait formé cette convention dont la principale condition était qu'on s'abstiendrait de toute hostilité contre la Grande-Bretagne.

ministres anglais avaient espéré davantage des suites de la convention d'Hartford; leurs craintes de la France républicaine n'ayant plus d'objet, ils ont tourné leur malveillance contre la république américaine; ils ont eu recours à la désorganisation, comme ils avaient fait dans votre pays. Mais nous pourrions permettre en toute sûreté, à nos anarchistes, de parcourir les États-Unis pour se recruter, et je suis persuadé qu'ils ne lèveraient pas un seul régiment qui voulût, pour les soutenir, diviser l'Union. Cette union est dans le sang qui fait battre le cœur de chaque Américain, et je ne crois pas qu'il y ait sur la terre un gouvernement établi sur une base aussi inébranlable. Ne craignez donc rien pour nous, mon cher ami; les motifs d'inquiétude n'existent que dans les journaux salariés de l'Angleterre. Je vous dis adieu en vous assurant de mes affectueux et constants sentiments de respect et d'amitié.

P. S. (26 février). Ma lettre n'était pas encore fermée lorsque j'ai reçu la nouvelle de notre paix (1); j'en suis satisfait et je me réjouis en particulier de voir terminer la guerre par l'éclatant succès de la Nouvelle-Orléans. . . . .

A MADAME D'HÉNIN.

15 mai 1815.

..... La crise actuelle, plus extraordinaire qu'aucune autre, est si violente qu'elle ne peut pas être de longue durée.

(1) Elle fut conclue à Gand le 24 décembre 1814 entre les plénipotentiaires des deux États, et proclamée en Amérique le 22 février 1815.

Je suis resté ici trois jours après l'arrivée du nouvel hôte, dont la marche a été bien plus facilitée par les dix mois de fautes précédentes, que par son audacieuse habileté. En m'isolant de nouveau à Lagrange, j'ai trouvé toutes les campagnes environnantes enchantées de ce retour, qui leur représentait une seconde fois l'abolition des dîmes et des droits féodaux; les curés et anciens privilégiés ayant, pour la plupart, annoncé ou laissé entrevoir leurs prochaines espérances. Ce sentiment n'a fait que s'augmenter à de grandes distances.

Je ne sais pas exactement ce qu'on pense sur notre situation de votre côté de la frontière (1); voici l'idée qu'en ont, je ne dis pas les bonapartistes, mais les patriotes indépendants : nous croyons la cour de Gand plus éloignée de nos principes qu'elle ne l'était aux Tuileries; la cour des princes, fixée dans les sentiments de Coblentz, et se réjouissant de se voir dégagée des obligations de la Charte; les hommes libéraux, à la tête desquels est notre ami Lally, quoique plusieurs soient aussi constitutionnels que lui, ne faisant là qu'appuyer de leur nom un système dont ils n'ont pas le secret. On trouve assez généralement que la libéralité de l'empereur Alexandre est fort dominée par son entourage; que les étrangers veulent ravager la France, la démembrer, ou du moins laisser des garnisons dans nos places et dans nos ports, et que leur succès nous mènerait à l'ancien régime ou à peu près, et à tous les maux que la conquête peut entraîner. Je ne sais si nous nous trompons, mais ce que disent les procla-

(1) Madame d'Hénin était à Gand.

mations, les lettres particulières, les opinions des neutres, ce qu'elles ne disent pas, nous confirment dans cette pensée. La déclaration de Francfort laissait croire que l'intégrité de la France, telle que toutes les puissances l'avaient reconnue, serait maintenue. Nous avons perdu la Belgique et autres départements de la rive gauche; il a fallu se contenter des concessions d'un pouvoir sans bornes; la France, envahie, a fait des pertes immenses qui ont ruiné une portion du pays et un grand nombre de familles; tout cela est présent à la pensée de la grande majorité des citoyens et produit ce bonapartisme des campagnes, qui, lorsqu'on déclare n'en vouloir qu'à leur général, se persuadent que c'est pour les battre avec plus de facilité. Telle est la manière de voir la plus répandue.

D'un autre côté, Napoléon, républicain en Provence, demi-républicain à Lyon, empereur absolu à Paris, a trouvé qu'il n'y avait de salut pour lui qu'à se faire constitutionnel. Son esprit et son caractère sont comme deux courants qui se combattent; c'est un étrange mélange de mesures impériales, terroristes, libérales; mais l'opinion publique est plus forte que lui, et, comme il a un talent prodigieux, il se soumet à tout ce qu'il ne peut pas dominer avec une habileté dont les autres étaient loin.

J'étais bien isolé dans ma ferme lorsque j'ai reçu une invitation de Joseph Bonaparte, par l'intermédiaire d'un ami commun, qui me demandait de sa part une heure d'entretien; ma réponse témoignait peu de confiance dans les intentions de son frère. J'ai exprimé l'opinion, qu'indépendamment de toutes les prétentions individuelles ou de familles, il n'y avait,

pour les bons citoyens, de point de ralliement qu'une immédiate réunion de députés. On m'a proposé d'être pair; j'ai refusé, ajoutant que si mes concitoyens m'appelaient, je ne me refuserais pas à leur confiance, mais que je ne voulais rien accepter du gouvernement. Je me suis plaint à Joseph, ainsi qu'à Carnot et Fouché, des entraves qu'on mettait à la publication du cinquième volume du *Censeur*, à la vérité bien sévère sur le compte de Napoléon; et, après avoir dîné à un grand repas d'Américains, et le lendemain, chez le prince Joseph en très petit comité, je suis reparti pour Lagrange.

On a eu la prévenance de m'inviter depuis, mais je suis resté dans mes champs jusqu'aux élections, et alors, considérant l'état de la France au dedans et au dehors, voyant qu'on accélérait la moins mauvaise représentation que le temps permît de réunir, que non-seulement le *Censeur*, arrêté depuis quelques jours, était remis en circulation, mais que la liberté de la presse était complete, on pourrait dire licencieuse contre le chef du gouvernement; craignant plus que jamais l'invasion, la conquête, le partage, les garnisons ennemies, le triomphe de l'ancien régime, les vengeances et les folies d'une aristocratie dont l'immoralité ne m'a jamais été tant prouvée que dans les derniers temps, j'ai pris le parti de me jeter en avant, si mes concitoyens de Seine-et-Marne me choisissaient pour leur représentant, sans me dissimuler les inconvénients et les dangers de ce dévouement.

A peine arrivé pour remplir mon devoir d'électeur, j'ai été nommé président du collége électoral, pre-

mier député; en un mot, j'ai retrouvé la confiance publique qui m'engageait de plus en plus à courir la chance de servir mon pays sans prendre d'engagement avec qui et quoi que ce soit. On m'a pressé encore depuis d'accepter la pairie... j'ai dit que j'avais toujours été l'homme du peuple, et qu'il n'y avait qu'une mission populaire qui pût justifier ma rentrée dans les affaires.

Voilà, ma chère princesse, tout ce que je puis vous mander sur la situation publique et la mienne. Il y a en France ce que vous y avez vu : un petit nombre de bourboniens purs, un petit nombre de bonapartistes, une plus forte masse de patriotes nationaux, la foule qui, l'année passée, a vu revenir les Bourbons avec plaisir, et qui, cette année, n'a pas été fâchée de les voir partir. Une portion de celle-ci conserve d'eux des souvenirs bienveillants, mais l'immense majorité croit voir, dans le système impérial, sa garantie contre les anciens priviléges et sa défense contre l'invasion étrangère.

Les puissances coalisées s'exposent à donner à leur antagoniste des chances de victoire, en le rendant un défenseur nécessaire, tandis que si elles le laissaient aux prises avec l'esprit public et son caractère, il se trouverait peut-être bien plus embarrassé. C'est ainsi qu'en formant des fédérations aristocratiques dans la Vendée et ailleurs, on autorise des fédérations dans un esprit tout contraire, et qui, étant beaucoup plus nombreuses, peuvent s'exaspérer. Tout cela donne de la force à Napoléon, qui n'en a que comme restaurateur et protecteur des intérêts menacés de la révolution.

Ce n'est pas pour mon plaisir que j'ai accepté le choix fait de moi par les premieres élections qui aient eu lieu depuis long-temps. On a dit que cette résolution était une vengéance des torts et rancunes des autres envers moi... il ne faut pas me connaître, depuis près de quarante ans, pour se permettre une expression si contraire à mon caractère. La crise actuelle est si importante, si dangereuse, et peut avoir de tels résultats, que je n'ai pas dû me refuser à l'appel de mes concitoyens. Ma conduite, dans cette circonstance, n'est pas sans vertu; j'ignore si j'en serai récompensé par quelque utilité publique. Si je puis faire un peu de bien ou empêcher du mal, je me croirai dédommagé; mais, tout est encore obscur dans cet état de choses provisoire, où du moins vous savez bien que je conserverai mon ancienne indépendance.

.... (1).

8 juin 1815.

Nous avons la fièvre tierce. Avant-hier, l'assemblée était décidée à me faire président; je ne m'en suis pas soucié parce que je ne sais de quelles résolutions ou compliments un président peut être l'organe. Mes amis ont donné leurs voix à Lanjuinais, qui m'avait offert les siennes, ce qui n'a pas empêché que je ne fusse le second sur le scrutin. Lanjuinais a le petit in-

(1) Toutes les lettres sans suscription de cette partie de la correspondance sont adressées à la famille du général Lafayette.

convénient d'être un des cinq qui ont rédigé le considérant de l'acte de déchéance de Bonaparte. Les conseillers-d'état, nos collègues, ont répondu que l'empereur ne l'accepterait pas. J'ai déclaré aux gens qui m'entouraient, sachant bien que plusieurs devaient le rapporter tout de suite, que si on n'acceptait pas Lanjuinais, je priais la chambre de ne pas me donner de voix, parce que je n'avais pas mérité d'être accepté par l'homme qui refuserait Lanjuinais. L'empereur, après quelque hésitation un peu agitée, s'est décidé, à minuit, à l'accepter. Je ne voulais pas être vice-président; mon ami Flaugergues a eu nos voix, M. Dupont a passé ensuite. Je n'ai pu m'empêcher de l'être, quoi que George et moi ayons pu faire, et à présent je ne suis pas fâché d'être le troisième.

Nous avons nommé pour quatrième, non M. Bédoch, dont nous ne sommes pas contents, mais le général Grenier, qu'on assure être un brave homme.

Ne croirait-on pas que l'assemblée qui a formé un tel bureau et qui n'a donné que quarante voix à l'impérialiste le mieux traité, sera excellente le lendemain? Nous avions élevé une difficulté sur le serment. Je savais bien qu'il n'y avait que quinze ou vingt personnes tout-à-fait de mon avis, et je m'étais assez bien entendu avec cette petite opposition pour que Joseph Bonaparte ait envoyé chez moi son aide-de-camp le soir, lorsque j'étais couché, et le lendemain, à mon réveil, me priant instamment de le voir. Napoléon lui avait dit que c'était moi qui empêchais le serment. On m'avait su très bon gré de la transaction par laquelle je consentais à ce qu'il fût prêté en masse, ce qui laissait tout le monde à son aise; mais

le général Sébastiani, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, etc., ont profité, à l'ouverture de la séance, de ce qu'un député de notre parti (1) a fait la motion de ne pas prêter le serment, ce qui a produit une discussion et un décret tel que je l'avais bien prévu. Nous sommes arrivés trop tard pour y prendre part, et d'ailleurs c'eût été fort inutile; nous n'avions plus qu'à nous lever contre ce décret, et empêcher qu'il ne passât à l'unanimité. Le pauvre Duchesne a presque été hué pour avoir dit une chose très raisonnable: c'est qu'il n'y avait pas de quoi remercier l'armée de ce qu'elle avait fait dernièrement.

Hier matin a eu lieu la séance impériale (2). Nous avons pensé que refuser le serment et manquer ainsi à la résolution de l'assemblée, c'était sauver son amour-propre aux dépens de la chose publique; nous nous y sommes donc résignés, mais en faisant mettre dans le procès-verbal que cette formalité n'empêchait point les changements et modifications que l'intérêt public exigerait. Le président m'a promis de dire demain, à l'ouverture de la séance, quelque chose de plus positif encore, et que nous allons rédiger (3).

Pendant la grande séance j'étais resté à mon poste, à côté de George, oubliant que le bureau était de la députation, lorsqu'on est venu me chercher pour recevoir l'empereur. C'est dans le salon, où il s'arrête, que nous avons renouvelé connaissance. « — Il y a

(1) M. Dupin.
(2) Le 7 juin.
(3) M. Lanjuinais, à la séance du 8, déclara, en effet, que le serment se conciliait de droit avec le devoir de coopérer selon les formes constitutionnelles, aux changements ou améliorations dont les constitutions de l'empire étaient susceptibles.

douze ans que je n'ai eu le plaisir de vous voir, » a-t-il dit. J'ai répondu assez sèchement : « — Oui, sire, il y a ce temps-là. » Nous sommes entrés dans la salle où l'ennuyeuse cérémonie du serment, par appel nominal, a eu lieu. Vous serez contents de son discours ; je ne l'ai pas été de sa figure, qui m'a paru celle d'un vieux despote irrité du rôle que sa position le forçait à jouer. Nous sommes restés long-temps près de lui, Flaugergues et moi, pendant qu'on montait en voiture. « — Je vous trouve rajeuni, » m'a-t-il dit ; « l'air de la campagne vous a fait du bien. » — « Il m'en a fait beaucoup ; » ai-je répondu: Je ne ne pouvais lui rendre son compliment, car je le trouvais bien changé et dans une contraction de muscles très extraordinaire. Comme ni l'un ni l'autre ne voulait baisser les yeux, nous y avons lu ce que chacun pensait.

Nous avons pour demain le projet de saisir beaucoup de pouvoir et beaucoup de liberté ; mais, dans une assemblée aussi orageuse, où personne ne se connaît, et où il n'y a d'ensemble que dans les hommes du gouvernement, auxquels il faut joindre messieurs Dumolard, Durbach, Bédoch et bien d'autres, il est impossible de répondre de ce qui adviendra.

Si nous pouvons tirer l'assemblée de la dépendance où elle est de Bonaparte et de l'idée que la France ne peut être sauvée que par lui, elle acquerra une existence qui peut sauver notre patrie ; si elle reste bonapartiste, elle se perdra avec lui.

Quant à nos affaires hors de la capitale, voici ce que j'en sais : les forces ennemies sont immenses et

leur union très étroite pour le but qu'ils se proposent. M. Crawford m'écrit d'Angleterre, par une occasion sûre, que si le roi revient par les baïonnettes étrangères, personne ne doute, à Londres, qu'on ne doive mettre des garnisons dans toutes nos places, attendu qu'on ne peut pas laisser les Bourbons à la merci d'une armée qu'il est également impossible de détruire. Nos moyens de défense dans le midi sont très bornés. La catastrophe de Murat en a désorganisé tout le système, de manière que les Autrichiens trouveront peu de troupes réglées pour s'opposer à eux, et sans doute beaucoup de partisans pour s'y réunir.

La Vendée s'étendait beaucoup du côté de la Bretagne; j'ai lieu de croire qu'elle va se pacifier; elle avait été irritée par les mesures violentes de l'empereur. Le ministre de la police en a pris de plus conciliantes dont on attend un meilleur effet.

L'enthousiasme de la Lorraine et de l'Alsace a été refroidi par les vexations des troupes réglées et des agents du gouvernement. Nos moyens de défense, de ce côté, ne répondent pas à nos besoins. L'armée de troupes réglées n'est guère de plus de deux cent mille hommes; mais il y a beaucoup de gardes nationales. Près de la moitié de ces troupes réglées composeront l'armée de l'empereur, dans le nord; il battra sans doute l'ennemi, malheureusement les premiers succès ne décideront pas la question.

On dit le véritable parti des émigrés toujours bien fou et bien mal intentionné. La cour de Gand est plus modérée; mais probablement l'idée de gouverner sans constitution domine partout, quoique ce ne soit pas

tentions insoutenables et de même nature. On éprouve une vive douleur en pensant que sans lui, peut-être, on pourrait éviter la guerre, et que, lui étant là, on ne peut s'abstenir de lui porter secours sans amener le démembrement, ou du moins l'asservissement de la France, qu'il asservirait pour son compte, dès qu'il en aurait le moyen.

Notre position est fausse et triste; c'est cependant la seule que nous puissions avoir avec quelque lueur d'espérance de sauver notre pays. L'assemblée, assez indépendante sur beaucoup de points, soutient cependant avec zèle les intérêts bonapartistes qu'elle croit liés à la défense du pays et à la conservation des bienfaits de la révolution.

Je ne sais pas beaucoup de nouvelles de la Chambre des pairs; on dit que leur adresse n'est pas mauvaise, mais il y a parmi eux tant d'aides-de-camp et de gens du palais, que la considération de cette chambre ne s'établit pas facilement; la nôtre excite la curiosité, mais elle est encore peu connue. Félix Lepelletier et Barrère sont venus me faire politesse; c'est encore un des agréments de ma position. J'ai fait mon sacrifice à Dieu, et si je puis avoir servi mon pays dans cette crise diabolique, le reste ira comme il pourra.

Vous savez que l'*Indépendant* est le journal de Fouché.

Nous sommes allés ce matin, George et moi, nous faire écrire chez Lucien, qui, l'autre jour, m'a fait beaucoup de politesses; il n'y était pas. Jusqu'à présent, je n'ai pas mis le pied chez l'empereur. Entre la présentation de l'adresse, si elle n'est pas trop répugnante, et la visite des députés de mon département

notre assemblée risquait de n'être plus que le *club Napoléon*. De tout cela sortira demain une adresse très médiocre où j'ai fait fourrer quelques mots de paix, mais pas tous ceux que j'aurais voulu.

La communication avec les Tuileries semble être télégraphique. Cinq minutes après que nous nous étions levés, d'Argenson, Flaugergues, George, moi et quelques autres pour empêcher qu'on ne déclarât unanime la résolution de prêter le serment, l'empereur le savait et s'en était plaint.

Vous aurez vu dans les journaux que Félix Lepelletier et sa motion ont été honorés d'une huée générale (1). On s'est plaint aujourd'hui d'une arrestation arbitraire qui a démontré le vice de l'acte constitutionnel, puisqu'on n'a pu que faire porter la pétition à l'empereur; mais il n'y a pas de mal que déjà une détention arbitraire soit dénoncée au public (2).

L'empereur part, dit on, après-demain (3). L'assemblée et une portion du public n'ont pas des idées nettes sur cette guerre, et oublient qu'elle est faite contre un seul homme aux dépens d'un grand pays. Nos adresses, toutes mauvaises qu'elles seront, établissent un principe en théorie vrai, c'est que nous empêcher de faire la sottise de prendre cet homme ou exiger qu'on en prenne un autre, sont deux pré-

(1) Voyez la p. 447 de ce volume.

(2) M. Jouve, receveur de l'enregistrement, dans le département de la Drôme, avait été dénoncé au commissaire extraordinaire de la septième division militaire, destitué, arrêté et mis sous la surveillance d'une mesure disposition qui ne pouvait être prononcée que par les tribunaux. Sa pétition fut accueillie et en vertu de l'art. 65 de l'acte additionnel renvoyée à l'empereur. M. Jouve fut mis sur-le-champ en liberté.

(3) Il partit le 12.

tentions insoutenables et de même nature. On éprouve une vive douleur en pensant que sans lui, peut-être, on pourrait éviter la guerre, et que, lui étant là, on ne peut s'abstenir de lui porter secours sans amener le démembrement, ou du moins l'asservissement de la France, qu'il asservirait pour son compte, dès qu'il en aurait le moyen.

Notre position est fausse et triste; c'est cependant la seule que nous puissions avoir avec quelque lueur d'espérance de sauver notre pays. L'assemblée, assez indépendante sur beaucoup de points, soutient cependant avec zèle les intérêts bonapartistes qu'elle croit liés à la défense du pays et à la conservation des bienfaits de la révolution.

Je ne sais pas beaucoup de nouvelles de la Chambre des pairs; on dit que leur adresse n'est pas mauvaise, mais il y a parmi eux tant d'aides-de-camp et de gens du palais, que la considération de cette chambre ne s'établit pas facilement; la nôtre excite la curiosité, mais elle est encore peu connue. Félix Lepelletier et Barrère sont venus me faire politesse; c'est encore un des agréments de ma position. J'ai fait mon sacrifice à Dieu, et si je puis avoir servi mon pays dans cette crise diabolique, le reste ira comme il pourra.

Vous savez que l'*Indépendant* est le journal de Fouché.

Nous sommes allés ce matin, George et moi, nous faire écrire chez Lucien, qui, l'autre jour, m'a fait beaucoup de politesses; il n'y était pas. Jusqu'à présent, je n'ai pas mis le pied chez l'empereur. Entre la présentation de l'adresse, si elle n'est pas trop répugnante, et la visite des députés de mon département

qui me tourmentent pour y aller avec eux, je crains bien d'avoir à faire cette visite.

. . . .

Paris, 22 juin 1815.

Vous aurez vu notre adresse dans les journaux; mes chers amis; elle est fort médiocre. Cependant on y parle assez de constitution pour avoir déplu à l'empereur. J'y avais fait mettre au lieu du mot *défectueux* celui d'*irrégulier* qui avouait une vérité connue de tout le monde (1). J'avais demandé l'indication de ce qu'on pourrait faire encore pour avoir la paix; tout cela avait passé, même à l'assemblée, lorsqu'à une dernière rédaction, le ministre Regnault est venu se fourrer au milieu de nous avec la permission du président : il a obtenu le changement d'épithète; il a déclaré que le seul moyen de paix qu'on pût à présent indiquer serait que l'empereur repartît pour l'île d'Elbe. Tous les membres ont voté pour la suppression de la phrase. J'ai déclaré à mon tour que, malgré ce que M Regnault venait de dire, je persistais dans ma demande que la phrase fût maintenue. Personne n'a osé me soutenir. On avait appelé Bonaparte un *grand homme;* nous avons réclamé contre cette expression, Lanjuinais et moi. J'ai demandé *monarque ;* on a mis *héros*. M. Tripier, au comité général, a voulu faire

(1) Voyez à la p. 447 de ce volume le passage de l'adresse.

supprimer le mot *héros*, mais en vain. L'adresse est restée telle que vous l'avez vue. Celle des pairs a été changée le matin à dix heures dans une assemblée spéciale où l'on a dit à ces messieurs que ces changements avaient été désirés par l'empereur. La députation a présenté hier l'adresse. Comme il ne fallait que deux vice-présidents, je me suis dispensé d'y aller. La réponse de l'empereur est assez mauvaise, comme vous aurez pu le voir. Il est parti cette nuit.

Il n'y a rien eu ce matin à l'assemblée qui vaille la peine d'être cité. On fera demain la motion d'un comité de constitution. Le ministre de l'intérieur lira un rapport sur l'état de la France. Après-demain le ministre des relations extérieures parlera de notre diplomatie, qui est fort simple, attendu que personne ne répond au gouvernement.

. . . .

Paris, 14 juin 1815.

La séance d'hier a été consacrée au rapport du ministre de l'intérieur (1) dont le ministre d'état Regnault de Saint Jean d'Angely a fait la lecture. Vous en jugerez comme nous par l'impression du rapport lui-même, et des pièces qui l'accompagnent. On a remarqué l'attaque indirecte de la liberté de la presse, et la déclaration que plusieurs départements avaient été mis sous le régime militaire. La chambre n'a jus-

(1) Ce rapport de Carnot fut lu le même jour dans les deux chambres.

qu'à présent pris aucune couleur; il serait pourtant bien temps qu'elle se montrât indépendante.

Nous aurons aujourd'hui le rapport du ministre des relations extérieures en comité secret, peut-être celui du ministre de la police.

J'ai lieu de croire qu'on nous proposera dès demain une loi pour la guerre, et que les hostilités commenceront le jour même où l'on viendra demander aux chambres s'il doit y avoir des hostilités. Il est clair que l'empereur et ses dévoués veulent nous précipiter dans la guerre, qui seule peut lui offrir des chances de salut, mais en compromettant au plus haut degré celui de la nation. La chambre, de son côté, est disposée à éloigner l'invasion par des moyens violents. Si les ennemis acceptent la bataille, ils seront probablement battus; s'ils se retirent devant l'empereur, sa position deviendra embarrassante.

J'ai vu une lettre de la Vendée qui portait à trente mille hommes le nombre des insurges. Nos troupes ont eu un avantage sur eux. Des lettres du général Bigarré annoncent que plusieurs chefs demandent à traiter. Je ne crois pas que les paysans aient, à présent, l'enthousiasme dont ils étaient autrefois animés.

J'ai eu hier un assez long entretien avec le prince Lucien que je ne connaissais pas.

. . . .

Paris, 15 juin 1815.

Le ministre des relations extérieures n'a point fait son rapport, qui pourtant est prêt, et ne peut pas

être long. Il paraît que l'empereur attend une victoire pour déclarer officiellement qu'on ne fait la guerre que pour lui. Il prend ainsi sur son compte l'odieux de la guerre que l'assemblée aurait décrétée à l'instant. Fouché fera demain un rapport sur l'état intérieur et sur les moyens répressifs. Parmi les propositions affichées à la chambre se trouve « celle de séquestrer et même de déclarer hors la loi les ascendants et descendants des perturbateurs. » Cette folie d'un jeune député du Morbihan (1) sera sûrement ou retirée ou repoussée ce matin. On s'occupera du comité de constitution; je vous en rendrai compte demain. L'empereur espère obtenir un de ces succès décisifs qui l'ont tiré d'affaire à Marengo et à Austerlitz. Si les ennemis reculent devant lui, il aura la Belgique et une addition considérable de soldats; mais des colonnes nombreuses entreront par plusieurs autres côtés qui sont découverts. Le mois de juillet sera d'une grande importance.

. . . .

Paris, 16 juin 1815.

L'empereur a écrit hier à trois heures du matin, de Beaumont, que les ennemis marchaient sur lui et qu'il allait à leur rencontre. Nous aurons bientôt la nouvelle d'une bataille (2). Je disais hier à Cambacérès

(1) Voyez la p. 447 de ce vol.

(2) La bataille de Waterloo fut livrée le 18.

que l'empereur avait mis envers l'assemblée une grande délicatesse à se charger seul de la responsabilité de cette guerre qui n'a point été votée par elle. Un de nos collégues a mis cette idée en avant ce matin à la tribune (1), mais avec irréflexion; car l'assemblée, dans sa disposition actuelle, aurait voté les hostilités. On n'a pas donné suite à cette partie de son discours que le général Sébastiani a relevé de manière à nous déplaire sans beaucoup servir l'empereur.

L'assemblée a un peu taquiné les ministres sur le défaut de formes de leur message et sur le besoin qu'on aurait de leur faire des questions. Une commission a été nommée pour s'occuper de cet objet. Nous aurons lundi l'affaire du comité de constitution; mardi celle des confiscations.

Un ministre d'état a lu le rapport du ministre des relations extérieures, mais non les pièces qui doivent être imprimées. — Je vous embrasse de tout mon cœur.

A M. GEORGE LAFAYETTE.

28 juin 1815 (2).

Pendant que je cours la poste, mon cher George,

(1) Napoléon avait ordonné que le rapport, à lui adressé par le ministre des relations extérieures sur la situation générale du pays, vis-à-vis les puissances, fût communiqué aux deux chambres. M. Jay, à la séance du 16, demanda pourquoi la communication de ces pièces n'était pas faite aux chambres directement. M. Roy proposa leur renvoi à une commission spéciale et rappela que, d'après la constitution de l'an VIII, la déclaration de guerre devait être proposée, discutée et décrétée comme une loi.

(2) Le 23 juin, le général Lafayette avait été nommé l'un des six

vous allez faire la constitution; mon acceptation de l'ambassade n'en est que plus méritoire. Je regrette vivement de ne pas coopérer à ce grand œuvre. J'espère pourtant me rendre utile en dictant quelques observations sur votre travail.

Il convient que vous fassiez une constitution sévère. Si nous réussissons, il faudra bien prendre ce que nous donnons; si nous sommes culbutés, il faut que le peuple sache ce qu'il a perdu et ce dont il doit se ressaisir. J'ai sous les yeux nos quatre déclarations des droits. La mienne du 11 juillet 1789 est, je crois, la meilleure, parce qu'elle est la plus simple; beaucoup de publicistes, en Europe et en Amérique, sont de mon avis. Celle de l'assemblée constituante n'en est guère que la paraphrase. Si on adoptait celle-ci, il faudrait une nouvelle rédaction de son dixième article (2) : l'expression, *même religieuse* ne vaut rien, car ce sont surtout les opinions religieuses qui ont droit à la liberté.

Les déclarations de 1793 et de l'an III me paraissent aussi des paraphrases de ma déclaration des

commissaires envoyés par le gouvernement provisoire au quartier-général des souverains coalisés. Les commissaires partirent le 25 et arrivèrent le 30 à Haguenau. Leur mission cessa le 1er juillet. Le général Lafayette en rendit compte le 6 à la chambre des représentants.—Le 4, dans une séance permanente, la commission de constitution propose une *déclaration des droits* et *des bases constitutionnelles*, qui furent encore discutées le 5 juillet et le lendemain jour de l'entrée des coalisés à Paris. Le 8, la salle de la chambre des représentants fut fermée. (Voy. la p. 478 de ce vol.)

(2) Art. 10 de la déclaration des droits, placée en tête de la constitution décrétée le 3 septembre 1791 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, *même religieuses*, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi. »

droits. Une déclaration des devoirs est superflue, car les devoirs se bornent à ne pas violer les droits.

Soit qu'on adopte une déclaration des droits ou qu'on ne l'adopte pas, je crois très utile de déclarer les abolitions de priviléges et d'abus. Vous en trouverez une à la suite de la constitution de 1791. J'y ajouterais l'abolition de la confiscation. Je ne dis pas que la rédaction soit la meilleure possible, mais je dis qu'il importe de rappeler au peuple toutes les abolitions qu'il doit à la révolution et de le mettre en garde contre le rétablissement des abus qui nuisent essentiellement à ses droits.

Le titre premier de la constitution de 1791 renferme aussi de très bonnes choses; on pourrait peut-être les resserrer un peu; mais je pense que ces choses, qui vont sans dire, vont pourtant encore mieux lorsqu'on les a dites. Voici mes observations :

« Les municipalités doivent sans aucun doute être électives par les citoyens de la commune. Je voudrais que les communes fussent agrandies pour éviter, dans celles qui sont trop petites, l'inconvénient de n'avoir pour maire que l'ancien seigneur, tandis que dans les communes un peu étendues il s'établit une concurrence entre les gros propriétaires. Un des plus grands avantages du système électif est la nécessité où se trouvent les hommes les plus considérables du pays de mériter l'estime et d'obtenir la bienveillance des autres habitants. C'est ce qui donne à ce système une plus grande moralité qu'à tout autre.

Les administrateurs disent que les administrations de cantons établies en l'an III, n'étaient pas bonnes; elles me plaisent bien

en théorie. Si pourtant l'expérience leur a été contraire, je n'ai rien à dire; mais pourquoi ces administrations ne se réuniraient-elles pas pour quelques intérêts communs du canton?

Nos administrations de districts et de départements entravaient la marche du pouvoir exécutif. Les préfets et sous-préfets lui ont donné une marche despotique et très dangereuse. Ne pourrait-on pas remédier à ces deux inconvénients en rendant électifs les conseils généraux de départements et d'arrondissements, ainsi que les conseils de préfectures dont les préfets ne seraient, pour beaucoup d'objets administratifs, que de simples présidents avec droit de requérir la délibération?

Une des meilleures conceptions de l'assemblée constituante a été d'obtenir par les administrations départementales une grande partie des avantages des républiques fédératives, tandis que la législation et l'action générale se réunissaient en un centre commun. Je crois qu'il faudrait charger les départements de tout ce qu'ils peuvent faire sans de graves inconvénients. Si nous avions des administrations de cantons avec un président ou commissaire du gouvernement, on pourrait peut-être supprimer les administrations d'arrondissements; c'est ce que les préfets et secrétaires généraux de préfectures ou autres agents de l'administration doivent savoir mieux que nous; mais je crois bien essentiel de laisser beaucoup à faire aux administrations départementales. Les citoyens paient avec plus de plaisir ce qui se dépense sous leurs yeux; le trésor public est sujet à moins d'abus, et la liberté générale se trouve bien de cette division qui ne nuit en rien au grand objet d'administration générale.

Il est évident que nous devons avoir une chambre de représentants nombreuse, qu'elle doit nécessairement être convoquée tous les ans et avoir au moins quatre mois de session; que le droit de dissolution qui n'est qu'un appel au peuple doit être accompagné de la nécessité d'une convocation immédiate. Mais comment se feront les élections? Seront-elles directes, et alors il faudrait que tous les élus du peuple dans les communes fussent électeurs de droit. On pourrait y joindre un certain nombre des plus imposés par arrondissement, de manière à faire une nombreuse assemblée d'électeurs. Ces assemblées nombreuses

donnent du mouvement à l'opinion et sont la vie du système représentatif. Si l'on persiste dans le projet d'élire les électeurs, je voudrais que les colléges électoraux, nommés huit jours avant les élections et renouvelés chaque fois, fussent aussi nombreux que possible. C'est le seul moyen d'échapper à l'intrigue. Peut-être adoptera-t-on le système de l'assemblée constituante de n'avoir qu'un collége électoral de département; je dirais encore alors qu'il faut le rendre très nombreux.

L'indemnité des députés est trop faible : trente francs par jour pourvoiraient mieux aux dépenses et mettraient beaucoup d'hommes de mérite dans le cas de ne pas refuser la députation.

Tu connais ma répugnance pour l'hérédité de la chambre des pairs. Un sénat à vie a beaucoup moins d'inconvénient; il donnerait des garanties à la propriété si on faisait choisir à chaque vacance par les cinq cents plus imposés du département. On disait que le monarque devait avoir le droit de choisir un sénateur sur trois candidats : c'est une bien forte prérogative; mais, si elle était admise, il faudrait que le sénateur, nommé trois fois, choisi par trois départements, fût admis de droit. Peut-être pourrait-on ajouter au sénat les maréchaux jusqu'à un certain nombre, les présidents des cours des comptes, de cassation ou d'appel, enfin ce qui réunirait les hommes considérables du pays.

Chaque département devrait élire pour une place dans cette assemblée qui, étant ainsi composée, aurait beaucoup de dignité et d'indépendance.

Je ne parlerai en ce moment que des formes monarchiques du pouvoir exécutif. Le monarque, dans un pays libre, ne doit être que l'électeur du directoire, autrement dit ministère qui, lui-même, a besoin de l'approbation des chambres puisqu'en y perdant la majorité il est obligé de s'en aller. Je ne vois pas pourquoi cette fonction exige vingt-cinq millions de liste civile et des prérogatives immenses.

Quelle division du ministère adoptera-t-on? Il en est une assez naturelle qui donnerait un chancelier, quatre ministres principaux et huit ou douze sous-ministres; elle se trouve dans

les notes que je t'ai laissées. Peut-être les quatre grands ministres pourraient-ils être au sénat et les autres dans la chambre des députés? Au reste cela est facile à arranger pourvu que l'article de la responsabilité soit bien fait. Benjamin Constant s'est trompé lorsqu'il a dit que le droit des citoyens étant de prendre à partie devant les tribunaux le ministre qui exerce contre eux un pouvoir arbitraire, les représentants perdent le droit de le dénoncer. Il a oublié que ces représentants exercent une surveillance du même genre que celle des procureurs-généraux.

Notre système judiciaire me paraît bien faible. On n'oserait pas en France établir le jury au civil, ce qui pourtant est bien facilité par la clarté du nouveau code français. Mais je voudrais qu'on s'arrangeât pour que nos tribunaux, dût leur nombre être réduit, eussent plus de dignité et d'indépendance. Il faudrait rétablir le jury d'accusation; mais surtout il faudrait que les listes du jury ne fussent pas faites par les préfets; on pourrait en charger trois membres du conseil-général du département choisis par le sort.

La base de notre force armée doit être la garde nationale choisissant ses officiers au moins jusqu'au grade de chef de légion. L'armée doit être peu nombreuse et recrutée par les compagnies d'élite de la garde nationale dont le service serait de quatre ans. Le mode d'avancement de l'armée doit dépendre du corps législatif. Celui qui avait été décrété par l'assemblée constituante est très bon. Le monarque ni son héritier ne doivent jamais commander l'armée.

Le 13e article du titre 4 de la constitution de 91 est bon; mais il faudrait y ajouter que les *lois particulières et relatives à la discipline*, qu'il établissait pour l'armée de terre et de mer, seront renouvelées tous les ans; c'est ce que les Anglais appellent le *mutiny-bill*, et c'est une des principales garanties de leur liberté qui n'a aucun inconvénient pour la sûreté de l'État et pour la discipline.

Il faut bien expliquer que les sommes votées par le corps législatif doivent être expressément appropriées à chaque objet de dépense.

Les délits de la presse, quelque légers qu'ils soient, ne peuvent être soumis qu'à un jury.

Il faut avoir bien soin de mettre à l'article des abolitions, les tribunaux d'exception de quelque espèce qu'ils puissent être. — Il faudrait que le comité appelât en consultation ma beau-père, Gallois, Daunou, Lambrecht et Jacquemont.

A MADAME D'HÉNIN.

29 juin 1815.

Cette lettre est dictée en voiture, sur la route de Haguenau, où je vais, avec cinq collègues, négocier le mieux qu'il me sera possible les intérêts de la patrie et de la liberté publique. Vous fûtes témoin, ma chère princesse, de mon dévouement à défendre la cause déjà perdue des Bourbons, pourvu qu'ils voulussent enfin l'allier à la cause de la liberté; leur répugnance pour les principes libéraux se manifesta jusqu'au dernier moment, comme à l'époque de 92, où la cour aima mieux périr que d'être sauvée par les constitutionnels.

Les Bourbons et leurs favoris avaient tellement alarmé tous les intérêts, choqué toutes les vanités, mécontenté toutes les classes et les individus, même parmi les émigrés et dans leur propre maison, qu'une foule de citoyens honnêtes, amis de la liberté et de la justice, se livraient follement à des espérances en la conversion de Bonaparte. J'ai eu à combattre ce sentiment dans plusieurs des personnes avec les-

quelles j'avais, depuis douze ans, gémi du gouvernement de Napoléon et cherché, au risque de notre vie, à renverser son despotisme. Quant à moi, je ne me suis pas fait un instant d'illusion, et je n'ai pas perdu une occasion de manifester mon vif regret de son retour. D'une autre côté, j'avais reconnu pendant dix mois l'incorrigibilité des princes et de leurs entours; j'avais été plus frappé que jamais de l'immoralité politique de ce parti. . . . .

Si nous avions trouvé dans la Chambre la disposition que nous aurions pu désirer, elle se serait déclarée tout de suite constituante et aurait pris les rênes du gouvernement; elle en avait bien le droit, quoi qu'on puisse dire et que j'aie dit moi-même plus que personne, sur l'irrégularité des signatures de l'acte additionnel et même des élections par des colléges électoraux à vie. Il y avait là plus de nationalité que dans la Chambre des députés, dont l'élection était plus défectueuse dans l'origine et dont les pouvoirs tels quels étaient finis. Cette convocation était le seul moyen d'avoir des députés, et les 629 représentants de ceux qui avaient voulu remplir leurs fonctions d'électeurs avaient été choisis sans influence du gouvernement, qui n'avait pas même nommé les présidents des colléges.

Notre assemblée, la première élue depuis bien des années, se sent de l'absence d'une partie des royalistes et de beaucoup d'électeurs modérés ou timides qui ont craint de se compromettre dans cette crise. La très grande majorité est venue persuadée que les intérêts, les sentiments de la révolution et la défense du pays tenaient au soutien de Bonaparte et du sys-

tème impérial mitigé; mais on y voit généralement beaucoup de courage, de probité, de patriotisme, des talents distingués, la haine des priviléges et des privilégiés. Les conventionnels, à l'exception des craintes et de quelques répugnances tenant à leur situation, y portent des idées plus saines et plus modérées qu'on ne le croit.

Vous avez pu voir que quelques hommes de l'opposition de l'année passée s'étaient rangés dans le parti impérial, plusieurs avec le titre ou la promesse du conseil-d'état. Flaugergues nous est toujours resté fidèle; tous étaient réunis pour la défense du pays.

Nous avions obtenu, malgré le vœu et la recommandation de l'empereur, un comité de constitution pour jeter à bas le fatras de sénatus-consultes et faire un acte constitutionnel. J'avais eu avec le prince Lucien une conversation, et je ne lui avais pas caché mon peu de confiance pour son frère; de son côté, il n'avait pas cherché à détruire ce sentiment. Je vis que son objet était de m'engager, en cas que Napoléon pérît, à soutenir le parti de la régence. Je lui répondis que je mettais beaucoup plus de prix aux institutions qu'aux dynasties et aux hommes, et que je ne pouvais prendre aucun engagement, ne songeant, dans mon acte de dévouement, qu'à défendre l'indépendance et la liberté nationale contre l'invasion étrangère et contre l'oppression domestique; nous nous séparâmes bons amis, ce qui n'a pas duré long-temps.

Nous en étions là, lorsque, le 21 au matin, nous apprîmes la défaite de l'empereur. On vint m'avertir successivement qu'il était arrivé à l'Élysée; qu'il se

préparait à se faire déclarer dictateur et à dissoudre les Chambres, sans doute pour remuer tous les moyens de l'anarchie et ensevelir la France sous sa ruine... Déjà ses voitures de parade se préparaient. Jusque-là je n'avais pas dit un mot à l'assemblée; j'allai chez Fouché pour m'assurer de la vérité des faits; ils me furent confirmés par Regnault, revenant de l'Élysée (1). Je leur déclarai que j'allais gagner l'empereur de vitesse. Je pressai Lanjuinais d'ouvrir la séance. Vous avez lu mon discours et les résolutions que l'assemblée prit à ma demande. Napoléon avait pour lui la garde impériale et une partie des fédérés des faubourgs. La garde nationale vint m'offrir son appui et des bataillons arrivèrent spontanément pour se ranger autour du palais législatif; la Chambre des pairs adopta mot à mot notre résolution. Ce fut avec beaucoup de peine qu'on décida l'empereur à laisser venir ses ministres; nous leur fîmes subir un interrogatoire; ils avaient demandé l'évacuation des galeries, mais comme il restait six cents députés, la séance fut encore intéressante (2).

On convint ensuite d'une assemblée aux Tuileries, où une commission de cinq représentants et de cinq pairs se trouverait avec tous les ministres, y compris les conseillers-d'état ayant ce titre. Nous y restâmes jusqu'à trois heures du matin; j'y déclarai qu'il n'y avait de salut possible que par l'abdication de l'empereur; je demandai qu'on la mît aux voix: je fus appuyé par Lanjuinais et Flaugergues. L'archi-chan-

(1) M. Regnault remplissait alors, outre les fonctions de député, celles de ministre d'état et de président de la section des finances au conseil d'état.

(2) Voyez sur cette séance la p. 453 de ce vol.

celier déclara que s'il avait cru qu'on parlerait de telle chose il se serait abstenu de venir. Nous nous séparâmes pour combattre bientôt après aux Chambres.

Vous avez vu dans *le Moniteur* la séance du 22. C'est moi qui chargeai un ministre d'état d'aller dire à l'empereur que nous lui donnions une heure pour abdiquer, et qu'au bout de cette heure sa déchéance serait prononcée. Il y avait eu la nuit quelques mouvements de troupes et d'émeutes, mais la garde nationale était parfaitement disposée. Nous avions nommé une commission d'inspecteurs de la salle choisis par le bureau qui donnait des ordres à nos défenseurs.

Le bureau fut chargé de porter à l'empereur l'acte de l'acceptation du peuple français, formule qui constatait son abdication mieux qu'elle ne l'avait été à Fontainebleau. Je faisais partie de cette députation; il la reçut avec beaucoup de calme et de dignité. Son maintien et ses discours furent parfaits; il ne parla qu'au président; vous jugez bien que je ne me mis pas en avant. Les débats du lendemain vous prouveront que la Chambre avait cru trouver dans la régence plus de garanties de la révolution que partout ailleurs; mais le grand objet des frères Bonaparte a été manqué: ils voulaient conserver le pouvoir; on le mit dans les mains d'une commission élective. On est convenu du renvoi de toute la famille.

Les choix de la commission exécutive vous prouveront combien on a craint le bourbonisme, même celui de la branche d'Orléans. Les modérés de l'assemblée portaient Macdonald et moi; le choix de Fouché plaît aux royalistes. On a balancé, pour moi, entre

le commandement des gardes nationales et l'ambassade au nom de la nation. J'étais décidé à tout accepter et à ne transiger en rien sur l'acte de dévouement auquel je me suis livré pour épargner à mon pays les désastres politiques, intérieurs et extérieurs, dont je le voyais menacé; mon existence personnelle, et même ma réputation, ne sont en comparaison pour moi que des objets bien secondaires.

Nous avons vu, en passant à Soissons, le maréchal Soult, qui a bien varié depuis quinze mois, mais qui ne commande plus. Les généraux Morand, Lefebvre-Desnouettes, commandant notre avant-garde, sont venus nous trouver à Laon. Nous avons demandé des passeports aux généraux Wellington et Blücher. Celui-ci nous a envoyé un prince allemand pour nous accompagner à Haguenau. Pendant que nous cheminons vers Haguenau, Wellington et Blücher marchent sur Paris, où j'aimerais mieux être, et serais, je pense, plus utile qu'ici; mais on a pensé autrement, et je suis résigné à tout pour épargner à la France et à notre cause le plus de mal possible.

A MADAME D'HÉNIN.

Paris, 11 juillet 1815.

Le pavillon blanc flotte sur les Tuileries, défendu par des bivouacs de Prussiens et d'Anglais avec des canons, la mèche allumée; les environs de Paris sont livrés au pillage; les Prussiens travaillent à détruire nos monuments; l'armée française est derrière la Loire. Le maréchal Blücher n'aurait voulu de suspension

d'armes que si nous lui avions livré la moitié des places de France; les Anglais n'étaient pas moins pressés de prendre Paris. Nous avons passé onze jours et onze nuits en route, avec le faible espoir de prévenir ces maux; mais, dans trois conférences qui, peut-être, n'auraient pas eu lieu sans quelques démarches directes auprès de l'empereur de Russie, il nous a été prouvé que, malgré l'abdication de Napoléon, les alliés voulaient se rendre maîtres de la France. Paris était pris lorsque nous y sommes arrivés; vous aurez vu la belle déclaration de la Chambre des représentants, en date du 5 juillet; peut-être *le Moniteur* vous aura-t-il porté l'adhésion du lendemain, donnée à cet acte par d'Argenson, Sébastiani et moi. Vous aurez aussi vu comment le gouvernement provisoire et les pairs se sont dissous eux-mêmes. La Chambre des représentants a été moins complaisante; mais le lendemain nous avons trouvé les portes fermées. Un grand nombre de députés s'est rendu chez moi; nous sommes allés trouver le président pour dresser procès-verbal de cette violence. L'empereur de Russie m'ayant fait dire à Haguenau, par son ministre, que des engagements positifs l'empêchaient de me voir particulièrement, mais qu'il espérait me retrouver et que je reconnaîtrais en lui les mêmes sentiments, je lui écrirai demain que je suis ici. Les mêmes intrigues empêcheront un rendez-vous, d'ailleurs bien inutile à présent (1), et dès que j'aurai rempli ce devoir de décence, je retournerai à Lagrange. Je crois ceux qui se

(1) Voyez la lettre suivante adressée au comte Capo-d'Istria.

réjouissent de leur six cent mille auxiliaires fort embarrassés de tant d'amis qu'il faut satisfaire. Nous avons du moins, mes amis et moi, la consolation de penser que nous n'avons rien négligé pour éviter les malheurs qui fondent sur nous. Je dois ajouter que, si notre Chambre a eu quelques erreurs politiques, ses intentions ont toujours été irréprochables et sa conduite indépendante et noble. Vous pouvez être assurée que cette assemblée, et la masse immense des populations réunies, après la chute de Napoléon, sous le vieux drapeau tricolore, sont le véritable parti national.

Vos amis dans le gouvernement sont plus que moi à portée de vous donner des nouvelles. On dit que Napoléon a été fait prisonnier; nous avions voulu faciliter son passage aux États-Unis. Vous savez, sans doute, ma réponse à lord Stewart, frère de lord Castlereagh (1).

Je voudrais retourner avec mes enfants à Lagrange; mais il m'est insupportable d'en faire les honneurs à une garnison allemande, anglaise ou russe. Je reste donc dans ma petite chambre dont je ne sors pas sans éprouver les sentiments les plus pénibles... Je voudrais bien au moins pouvoir en sortir pour aller vous embrasser.

Je vais porter ma lettre chez Lally, que je n'ai pas encore vu; j'avais pensé qu'il serait dans le nouveau ministère ou à la tête de l'instruction publique.

(1) Voyez à la p. 472 de ce vol, cette réponse à une proposition de livrer Napoléon.

A M. LE COMTE CAPO-D'ISTRIA (1).

Paris, 17 juillet 1815.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous adresser les deux pièces que vous avez souhaité de revoir. La première a, le 5 juillet 1815 (2), rappelé des principes constitutionnels adoptés en 1789 et 1790; mais permettez-moi de m'en tenir, au lieu du mémoire que vous m'avez demandé, aux opinions professées depuis longtemps par moi avec un caractère officiel et dans les conseils nationaux.

J'aime à penser que la seule phrase prononcée à la tribune, au nom de mes collègues et au mien, sur les conférences d'Haguenau, vous paraîtra aussi mesurée que véridique. Avez-vous eu la bonté de parler d'une femme malheureuse (3) dont la mère a eu pour moi, pendant ma captivité, des procédés que je ne puis oublier; dussé-je être appelé bonapartiste par les puissants ennemis de Napoléon, quoique ni eux, ni leurs ambassadeurs, ni leurs enfants, ne m'aient jamais rencontré chez lui?

C'est avec bien de l'empressement, monsieur le comte, etc. . . . .

(1) Ministre plénipotentiaire de la Russie pour les stipulations du second traité de Paris le 20 novembre 1815. L'empereur Alexandre l'avait chargé de recevoir les communications du général Lafayette. (Voy. les p. 470 et 526 de ce vol.)

(2) Voy. à l'appendice de ce vol. n° 6.

(3) La reine Hortense.

A LORD HOLLAND.

Lagrange, 15 décembre 1815.

Je vous remercie bien, mon cher lord, d'avoir pensé à moi lorsque M. le marquis de Buckingham est venu en France. J'aurais été heureux de lui être présenté par la lettre d'introduction qu'il a eu la bonté de m'envoyer; ma reconnaissante vénération pour le noble parti anglais dont il est membre, mon estime pour ses qualités personnelles, et votre amitié pour lui, sont autant de motifs qui me font vivement regretter de ne m'être pas trouvé à porter de lui exprimer mes sentiments. J'aurais réclamé une petite part du temps qu'il donne sans doute à ses légitimes hôtes.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que je suis plus que jamais rentré dans ma retraite. J'imiterai votre réserve en ne traitant point ici le long et compliqué chapitre de la politique actuelle. Les journalistes, malgré l'état de notre presse (1), et les voyageurs, malgré l'esprit de parti, vous aident à connaître nos affaires. Les discussions parlementaires, qu'on ne peut pas toujours ajourner, nous diront ce qu'ont pensé, sous les rapports d'intérêt et de moralité, les patriotes anglais. Les puissances secondaires vont recueillir les fruits de la protection de celles qui ont

(1) Une ordonnance royale du 8 août contre-signée par le duc d'Otrante, avait révoqué toutes les autorisations données aux journaux, et soumis tous les écrits périodiques à l'examen d'une commission nommée par le roi sur la présentation du ministre de la police.

Jacques II de ménager l'horreur publique pour la messe; mais la restauration des Bourbons aurait besoin de s'appuyer sur un corps plus complet d'institutions et de doctrine.

Vous voyez que je me laisse aller à vous parler politique. C'est à la place où je vous écris (1), mon cher lord Holland, que celui dont nous chérissons et vénérons la mémoire me disait : « Si nos deux pays peuvent avoir dans le même temps une administration libérale, la cause du genre humain est gagnée. »

Recevez l'expression de la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie.

(1) Voy. les p. 202 et 250 de ce vol. — Charles Fox était venu à Lagrange en 1802.

élan libéral. On reconnut alors plus généralement qu'il n'y avait de défense possible qu'en soulevant la nation au nom de la liberté, par un abandon mutuel de confiance entre le peuple et ses mandataires.

Le temps manquait, on dut réclamer, auprès des puissances qui avaient la force, une suspension d'armes fondée sur des déclarations auxquelles trop de gens croyaient encore; c'est ainsi que depuis on a pu en appeler à des articles de capitulation. Une politique moins violente et plus loyale eût mieux valu, je crois, pour l'intérêt de tous; mais la coalition, dont le roi était membre, s'avança rapidement; les gouvernements provisoires de 1814 et 1815 ont eu des présidents négociateurs. On aurait dû se battre le 3 juillet ou négocier sur la Loire; à la place du roi lui-même, je l'aurais préféré à ce qui s'est passé depuis. Nous ignorons ce qui avait été promis par ses ministres ou ensuite par lui; c'était trop sans doute, mais ses alliés, après son retour, ont étrangement abusé de sa situation; car la résistance a été surtout paralysée et désarmée par l'usage que nos ennemis ont fait de son nom, et par la crainte d'encourir le reproche de notre ruine en voulant s'y opposer plus long-temps.

J'ai peut-être mal justifié mes compatriotes de leur trop de confiance dans la bonne foi des politiques, dans le patriotisme des ambitieux, dans les garanties fondées sur l'intérêt et non sur la moralité; du moins est-il vrai de dire que la raison publique est assez formée pour que le peuple français attache plus de prix aux choses qu'aux personnes. Il connaît ses droits et sent ses besoins. On avoue qu'il eût suffi à

Jacques II de ménager l'horreur publique pour la messe; mais la restauration des Bourbons aurait besoin de s'appuyer sur un corps plus complet d'institutions et de doctrine.

Vous voyez que je me laisse aller à vous parler politique. C'est à la place où je vous écris (1), mon cher lord Holland, que celui dont nous chérissons et vénérons la mémoire me disait : « Si nos deux pays peuvent avoir dans le même temps une administration libérale, la cause du genre humain est gagnée. »

Recevez l'expression de la tendre amitié que je vous ai vouée pour la vie.

(1) Voy. les p. 202 et 250 de ce vol. — Charles Fox était venu à Lagrange en 1802.

APPENDICE.

I.

QUELQUES NOTES RECUEILLIES EN AUVERGNE AU MOIS D'AOUT 1800 (1).

« Aujourd'hui, 15 août, le curé de Jax m'a dit que, dans sa paroisse, avant la révolution, il ne se tuait que deux ou trois cochons par an; il s'en tue aujourd'hui de vingt à vingt-cinq. La suppression de la dîme est une des principales causes de cette différence. Il convient que s'il y a eu de l'injustice dans l'abolition des censives, on en mettait aussi dans sa perception, et par exemple, dans le cours de dix ans, il a vu la liève (terrier) d'Alègre *engraissée*, suivant l'expression des gens d'affaires, de deux cent soixante septiers, et il a ouï dire que celle de Flageat l'avait été de soixante septiers par an. »

« Aujourd'hui, 18 août, M. Hugon, âgé de quatre-vingt-huit ans, dont il a passé cinquante-huit à Siaugues où il est curé, m'a dit qu'avant la révolution sa paroisse payait vingt-sept mille francs de taille, à présent la totalité des impôts directs ne va qu'à quatorze mille francs; il y avait parmi les droits féodaux deux cartons de froment et un carton de seigle par feu à payer au seigneur de St-Romain, pour l'entretien des deux grands bâtiments où ses sujets se retiraient lorsqu'il avait querelle avec ses voisins.—M. Jacob, percepteur du cantonnement de Siaugues et villages environnants, m'a répété que la commune qui payait vingt-cinq et ensuite vingt-sept mille francs n'en paie plus à présent que quatorze mille; ces paysans affranchis de tant d'autres droits ont de plus acheté pour deux cent mille francs de biens nationaux. Tous ces détails ont été confirmés par ma tante.

« Aujourd'hui, 27 août, M. Hareng, juge de paix d'Alègre, m'a dit que toutes les contributions directes payées dans son canton ne sont guère plus de moitié des anciennes tailles, vingtièmes et dîmes sans compter la censive; les fonds de terre se vendent un tiers de plus et quelquefois le double qu'avant la révolution. Ils

(1) Voy. la p. 230 de ce vol.

étaient alors à vingt ou vingt-deux années de revenu. M. Hareng se plaignait sérieusement de ce qu'aujourd'hui on voit les paysans se réunir dans les cafés et boire des liqueurs comme autrefois les riches bourgeois.

« Hier, 28 août, j'ai reçu une preuve de plus de la richesse des habitants de la Limagne : Un neveu de M. Lamothe, préfet de Haute-Loire, voulant vendre un bien de quinze cents francs de revenu net peu éloigné de Clermont, vint coucher dans le village; quelques paysans lui demandèrent la préférence sur des étrangers; il leur parla de soixante mille francs, le lendemain matin ils avaient fait les fonds. »

II.

SUR LES RÉACTIONS DU MIDI EN 1815 (1).

Je ne retracerai pas ici les horribles tableaux de ce qui s'est passé dans le midi après la restauration de 1815. Des hommes grillés sur des charbons ardents; dix-sept pères de famille tirés un à un des prisons d'Uzès, comme au 2 septembre, pour être fusillés; un nombre effrayant de victimes massacrées dans les rues et dans leurs maisons, ruinées par des exactions violentes; les habitations incendiées, démolies; les citoyens les plus recommandables, des familles entières obligées de fuir leur patrie; les assassins portés en triomphe et dans le petit nombre de cas où l'on a tenté de les réprimer, les juges et les témoins glacés par la terreur; ces mêmes scélérats revenant dans leurs villes au milieu des acclamations d'une populace ameutée et du cortége que leur faisaient les autorités constituées; et lorsque mon ami d'Argenson a voulu indiquer ces excès, la chambre des députés de 1815, étouffant sa voix par des vociférations et le rappelant officiellement à l'ordre. Je sais qu'une partie de ces fureurs ont été exercées contre des patriotes qui n'étaient pas protestants; mais le protestantisme en a été très souvent le motif avoué. — Elles ont été consignées dans plusieurs mémoires, dans un discours circonstancié de sir Samuel Rumilly au parlement d'Angleterre. — J'observerai qu'à l'époque des plus atroces fureurs, le duc d'Angoulême, ou du moins son aide-de-camp en sa présence, certifiait au roi de Prusse, protestant très zélé, qu'il n'y avait pas un mot de vrai à tout ce qu'on en disait à Paris. Après

(1) Voy. la p. 332 de ce vol.

avoir allumé le feu de l'intolérance dans le midi, ce prince essaya ensuite d'en arrêter les ravages. Quoique j'aie souvent gémi et que je me sois plaint hautement dans les premiers temps de la révolution, de la mollesse de l'assemblée constituante et du gouvernement contre certains désordres, il n'est pas moins vrai qu'à cette époque où tant de circonstances les rendaient plus excusables, il ne s'est jamais rien passé de comparable à la connivence non déguisée que les crimes de 1815 ont trouvée dans un grand nombre d'autorités de la restauration.

III.

SUR LE GÉNÉRAL BERNADOTTE (1).

Le prince royal de Suède est un des hommes les plus séduisants par sa brillante bravoure, ses manières nobles, engageantes, et sa générosité chevaleresque. Il parlait volontiers des commencements de sa vie, surtout avec moi qu'il se plaît à reconnaître comme ayant ouvert la lice aux classes non privilégiées : « J'ai plus altéré ma santé, me disait-il, étant adjudant d'un régiment, pour obtenir le rang d'officier, qu'il ne m'en a coûté pour tout le reste de ma fortune. » La révolution, en flattant son ambition, ne l'empêcha pas de se compromettre pour le maintien de la discipline et pour la défense de son colonel, aristocrate enragé, le même dont il dit quelques années après au directoire dans ses vains efforts pour le sauver : « Si vous m'accordez la vie de M. d'Ambert, ce sera la récompense de ce que j'ai jamais fait ou puis jamais faire pour la république. » Quoique beau-frère de Joseph Bonaparte, il refusa de seconder la révolution du 18 brumaire. Quelque temps après il se trouva compromis dans une conspiration de Bretagne, et ne s'en tira qu'en laissant à Napoléon de grands avantages sur lui, ce qui explique comment il consentit, lui républicain très prononcé, à escorter le corps municipal de Paris, proclamant l'empire dans les carrefours. « Mon cher général, » me disait-il avec une aimable franchise, « nous sommes tous plus ou moins courbés devant l'idole; il n'y a que vous qui soyez resté debout. » C'est à propos d'une mission

(1) Voy. la p. 388 de ce vol. — C'est le 21 août 1810 que le maréchal Bernadotte fut élu prince héréditaire de Suède par les états-généraux de ce royaume, et adopté par Charles XIII auquel il succéda, sous le nom de Charles XIV, le 5 février 1818.

relative à la Louisiane que je fis connaissance avec lui. Je crois avoir contribué à le préserver d'un piége de Bonaparte qui l'éloignait d'Europe sous prétexte d'une négociation qu'on traitait à Paris. Bientôt après, quand je me cassai le col du fémur, il vint fréquemment me voir. Nous parlions du despotisme impérial et de nos vœux pour la liberté : « Si nous tombions d'un nuage au milieu de la « place Vendôme, Moreau, vous et moi, l'épée nue à la main, » me disait-il un jour, « nous serions d'abord un peu embarrassés de nos « figures ; mais qui sait s'il n'en résulterait pas une révolution? » Rentré en France après la campagne de Wagram, il eut le bonheur de sauver Anvers avant que Napoléon eût eu le temps de pourvoir à sa défense. Sa nomination au trône de Suède fut due en grande partie à sa noble conduite dans la campagne de Lubeck, non seulement parce qu'il avait garanti cette ville de l'incendie en se jetant entre les batteries ennemies et les siennes, et du pillage autant qu'il avait dépendu de lui, mais aussi parce qu'il avait renvoyé sans rançon des régiments suédois, faisant habiller les soldats et prêtant aux officiers tout l'argent qu'il avait. L'empereur fut étonné de ce choix: « Je l'approuve, lui dit-il, parce qu'il est dans l'ordre de ma po« litique ; mais je ne veux y prendre aucune part qui m'engage à vous « soutenir. » Il se contenta de retirer avec éclat le minstre français qui, croyant lui plaire, portait un prince danois, et ce fut beaucoup. Ces détails me furent donnés par Bernadotte lorsque j'allai l'embrasser et lui parler des intérêts des neutres sur lesquels il eut une conférence avec Bonaparte. Celui-ci, qui savait ou devinait tout, dit le même jour à Maret ; « Bernadotte m'a parlé à fond des « affaires américaines; sa leçon était bien faite. » En quittant le nouvel héritier du trône de Suède, je lui dis que je l'estimais trop pour le croire susceptible d'être gâté comme tant d'autres par cette modification de son état, objet très secondaire au devoir qu'a tout ami de la liberté de ne regarder les circonstances de la vie que comme des moyens de servir la cause commune. Sa réponse fut aussi cordiale que je pouvais le souhaiter. J'avoue qu'on peut reprocher à Bernadotte quelques-uns des défauts attribués au climat méridional. Il a souvent aussi, non à la guerre, non en politique, celui de l'indécision. Ce n'en est pas moins un des hommes en qui j'ai rencontré le plus de talents, le plus d'âme et de qualités attachantes.

Nous étions convenus qu'en attendant des relations plus directes

avec les États-Unis, un Américain lui serait adressé par leur ministre en France. M*** qui s'y rendit de Hambourg, au mois d'octobre 1810, lui porta une lettre de moi, et eut lieu d'être très content de ses rapports avec lui.

Pendant la campagne de Russie, Napoléon s'était flatté de la coopération de la Suède et de la Turquie pour recouvrer leurs provinces récemment perdues. Ce fut même un des motifs qui lui firent commettre l'énorme faute de rester à Moscow dans l'espoir de les déterminer par un tel succès; mais la mauvaise foi avec laquelle il les avait précédemment sacrifiés à l'empereur de Russie précisément dans le cas de la Finlande, de la Valachie et Moldavie, lui ferma tout accès à la confiance de ces gouvernements. Celui de Suède, après quelque hésitation, entra dans la coalition de 1813. L'Angleterre, charmée de voir un général de la révolution en armes contre la France, porta le prince royal aux nues; mais Bernadotte semblait vaincre à regret. Il conjurait ses anciens camarades de porter l'empereur à la paix. Il fut taxé, à la bataille de Leipsick, de n'avoir exposé que sa personne, ménageant ainsi ses troupes et les nôtres; il eut l'air de ne penser qu'à la Norwége, courut ensuite à toute bride sur le Rhin et s'y arrêta sans vouloir suivre la ligne commune et sans oser prendre un grand parti. En entrant dans la coalition, il avait chargé un consul suédois d'un billet où j'étais prié de juger favorablement sa conduite jusqu'à ce qu'il eût pu me prouver qu'il restait fidèle à la liberté et aux vrais intérêts de la France. Quelques arrestations à Paris l'inquiétèrent, et un courrier fut dépêché pour faire brûler ce billet. Arrivé dans la capitale le dernier de tous, il s'y montra visiblement embarrassé de son existence étrangère au milieu des rois ennemis de la France, et en face des Bourbons dont le trône avait, je crois, été l'objet de ses pensées. Ce fut pourtant lui qui, lorsque Moreau était arrivé d'Amérique bien décidé à ne pas quitter l'habit et la cocarde de sa patrie, lui avait persuadé de se laisser faire général russe. Je me présentai chez le prince de Suède, et j'ai su dans la suite qu'en voyant mon nom sur sa liste, son premier mouvement fut de faire courir après moi, et puis tout à coup : « Non, s'écria-t-il, je ne le verrai pas, je ne veux pas le voir, je suis trop malheureux! » Sa belle-sœur la princesse Joseph regrettait en 1815 que je n'eusse pas insisté, disant que, dans l'état de trouble où il était, personne ne

lui aurait fait autant de bien que moi. Je le regrette aussi beaucoup; mais j'y avais passé deux fois et il ne tarda pas à partir. Je n'ai eu depuis de rapports avec lui, excepté des amitiés verbales, que lorsque ces jours derniers, le chargé d'affaires américain m'ayant demandé une introduction particulière, je lui ai donné la lettre suivante :

Paris, 27 février 1817 (1).

Mon cher prince,

« Quoiqu'il y ait long-temps que je ne me sois rappelé à votre souvenir, je trouve dans mes sentiments beaucoup de motifs de ma confiance en vous. Permettez-moi donc de réclamer de votre ancienne amitié et de présenter à votre Altesse Royale mes amis et concitoyens américains M***. . . . .

« J'ai souvent pensé, pendant les fameux Cent jours, à ce que nous nous étions promis de faire ensemble pour l'indépendance, la liberté et les couleurs nationales. Mais, depuis que la confiance d'un peuple généreux et libre a porté votre dynastie sur le trône du nord, je jouis, mon cher prince, de tous les rapports qui m'apprennent combien vous êtes chéris, vous et votre digne fils ; je jouis encore plus de tout ce qui me confirme votre persévérance dans ce que nous disions à notre dernier adieu : « C'est que, pour de vrais amis de la liberté, les diverses situations de la vie ne sont que des moyens d'en remplir le principal but en servant la cause du genre humain. »

« Mon fils, qui a été mon collégue dans la chambre des représentants et qui partage ma retraite, me prie de le rappeler à vos bontés. Madame de Staël vient d'être dangereusement malade; sa charmante fille est la femme d'un de nos patriotes les plus distingués.

« J'ai l'honneur d'offrir à Votre Altesse Royale tous les respects dus à sa haute dignité, et j'y joins l'expression des tendres sentiments que je lui ai voués très personnellement. »

IV.

SUR L'ABOLITION DE LA TRAITE DES NOIRS (2).

Les écrivains français n'ont-ils pas, aussitôt que ceux d'aucun autre pays, réclamé contre le commerce et même l'esclavage des

(1) Cette date indique en même temps celle de la rédaction des pièces et souvenirs relatifs aux années 1814-1815.

(2) Voy. la p. 390 de ce vol.

noirs? Qu'on lise dans l'histoire philosophique et politique de l'abbé Raynal, les violentes diatribes que lui fournit le bon Péméja, bien éloigné de se douter qu'elles auraient une si terrible exécution. Qu'on ouvre les ouvrages plus modérés de Necker, de d'Alembert, de Condorcet, etc., on verra qu'ils ne le cèdent pas à ceux des plus estimables auteurs anglais. Les Américains ont la priorité dans ce qu'il y a eu d'effectif en faveur des noirs, d'abord par ce que firent avant la révolution les quakers de Pennsylvanie, et ensuite par les lois du congrès pour l'abolition du commerce des noirs; et par celles de plusieurs États pour l'abolition graduelle de l'esclavage.

Les sociétés américaines de New-York, de Philadelphie (1), le comité de la Nouvelle-Angleterre pour l'abolition de la traite, datent de 1786 et 1787. La société française est à peu près du même temps. On voit à cet égard des détails intéressants dans l'ouvrage de Thomas Clarkson, le respectable et l'infatigable patron de cette cause. L'assemblée constituante s'occupa du sort des hommes de couleur. La plupart des jacobins se firent les soutiens des colons contre la cause des noirs. « Nous faisons, » disait Camille Desmoulins, « comme ces navigateurs qui jettent à la mer quelques ballots pour arriver au port. » Mais les vrais amis de la liberté croyaient pouvoir arriver au port sans sacrifier des principes de justice et d'humanité. L'immédiate abolition de l'esclavage causa de grands maux. Il ne faut pas les attribuer seulement au délire des républicains; c'est par les aristocrates que furent excitées les premières insurrections des noirs de Saint-Domingue. Insurgés au nom du roi, arborant la cocarde blanche, ils recevaient des secours de la partie espagnole de cette île. Si la loi de l'assemblée constituante, en faveur des hommes libres de couleur, avait été maintenue, les colonies auraient été tranquilles. Le directoire français a été justement blâmé pour avoir détruit l'établissement philanthropique de Sierra-Leone. La faute n'est pourtant pas tout entière à ce directoire et à Talleyrand, son ministre. Le gouvernement français avait proposé à celui de la Grande-Bretagne de stipuler la neutralité de cet établissement, le gouvernement anglais le refusa. Mais, après tout ce qui s'était passé en France, pouvions-nous entendre de sang-froid Louis XVIII et le

(1) Celle de Philadelphie était présidée par Francklin, et celle de New-York fut formée par Hamilton qui voulut bien mettre mon nom sur la liste des fondateurs. (*Note du général Lafayette.*)

prince de Talleyrand nous représenter aux étrangers comme une nation moins avancée que les autres en lumières et en philanthropie, et ayant besoin d'être éclairée sur ce point par la libéralité du prince et de son ministre? Ces observations ne diminuent en rien ma reconnaissance pour le grand service que l'Angleterre a récemment rendu à l'humanité (1). Le courage et la persévérance de Thomas Clarkson ont enfin reçu leur récompense. La ville de Liverpool, elle-même, où en 1787, il avait manqué d'être jeté à l'eau, a fini par rendre hommage à sa vertu. M. Wilberforce, le digne coopérateur de sa belle œuvre, avait, pendant long-temps, fait tous les ans au parlement une motion sur ce sujet « que j'ai le bonheur de trouver, » me faisait-il l'honneur de m'écrire, « aussi intéressant pour vous que pour moi. » Il publia en 1814 un écrit contre cet infâme trafic, et je doute que les salons de l'aristocratie puissent offrir un tableau aussi charmant que celui de l'aimable et jolie mademoiselle de Staël, fille d'une telle mère, petite fille de M. Necker, recevant à dix-sept ans, de Wilberforce, une plume d'or en reconnaissance de ce qu'elle avait traduit en français et distribué son ouvrage.

V.

SUR LES ÉLECTIONS DIRECTES OU A PLUSIEURS DEGRÉS (2).

Nos jeunes publicistes donnent une grande préférence aux élections directes, et je crois qu'ils ont raison ; l'expérience a montré qu'elles étaient beaucoup plus favorables à l'esprit public ; mais, tout en déniant le droit de représentation à la presque totalité des Français, ils ne conçoivent pas comment l'assemblée constituante put chercher une autre solution du problème. Cette assemblée s'était trouvée entre l'exemple des institutions anglaises, si prônées encore aujourd'hui, et l'exemple des États-Unis; d'un côté des émeutes électorales, une vénalité déhontée, des bourgs pourris devenus propriétés particulières ; de l'autre l'universalité des suffrages, où la contribution

(1) M. Pitt y a peu contribué. On trouve dans l'*Edinburgh-Review* du mois de mai 1813, que de 1796 à 1797, tandis qu'il faisait les discours les plus expressifs de son horreur pour le commerce des noirs, la traite avait augmenté de trente mille têtes de nègres, et que M. Pitt lui-même avait fait des arrangements spéciaux pour faciliter le transport de quarante-cinq mille esclaves d'Afrique aux diverses colonies. (*Note du général Lafayette.*)

(2) Voy. la p. 432 de ce vol.

et la représentation ne se distinguent point. Ce dernier degré de perfectionnement lui paraissant impraticable en France, elle plaça les conditions non dans la propriété, la naissance, etc., mais dans la confiance du peuple, exprimée au moment de la réunion des colléges. Elle pensa que les citoyens les moins éclairés étaient capables de connaître, si ce n'est les talents d'un député, du moins les opinions et la probité d'un électeur. On pourrait ajouter que Mirabeau, Sieyes et bien d'autres, étaient, en théorie abstraite, partisans de l'élection graduelle. Aujourd'hui, après avoir exclu quatre millions de Français, on borne, aux cent mille plus riches, le droit de consentir, par leurs représentants, les taxes et les lois auxquelles les autres ne sont pas moins soumis. Ces électeurs appelés de chez eux au chef-lieu du département y seront divisés en plusieurs sections, chacune présidée par un commissaire du roi, et cependant nous avons lieu de croire que les élections seront plus patriotiques qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Mais l'assemblée constituante est d'autant plus excusable qu'elle n'avait eu que l'expérience des élections graduelles des communes et des élections directes des deux autres ordres aux états-généraux. Espérons que l'augmentation du nombre des députés, la diminution du taux exigé pour être électeur, la multiplication des chefs-lieux d'élection, généraliseront un jour beaucoup plus ce droit de représentation.

VI.

DÉCLARATION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 5 juillet (1).

« Les troupes des puissances alliées vont occuper la capitale.

« La Chambre des représentants n'en continuera pas moins de siéger au milieu des habitants de Paris, où la volonté expresse du peuple a appelé ses mandataires.

« Mais, dans ces graves circonstances, la Chambre des représentants se doit à elle-même, elle doit à la France, à l'Europe, une déclaration de ses sentiments et de ses principes.

« Elle déclare donc qu'elle fait un appel solennel à la fidélité et au patriotisme de la garde nationale parisienne, chargée du dépôt de la représentation nationale.

(1) Voy. la p. 476 de ce vol.

« Elle déclare qu'elle se repose avec la plus haute confiance sur les principes de morale, d'honneur, sur la magnanimité des puissances alliées, et sur leur respect pour l'indépendance de la nation, si positivement exprimés dans leurs manifestes.

« Elle déclare que le gouvernement de la France, quel qu'en puisse être le chef, doit réunir les vœux de la nation, légalement émis, et se coordonner avec les autres gouvernements, pour devenir un lien commun et la garantie de la paix entre la France et l'Europe.

« Elle déclare qu'un monarque ne peut offrir des garanties réelles, s'il ne jure d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale et acceptée par le peuple. Ainsi, tout gouvernement qui n'aurait d'autres titres que des acclamations et les volontés d'un parti, ou qui n'adopterait pas les couleurs nationales et ne garantirait point :

« La liberté des citoyens; l'égalité des droits civils et politiques; la liberté de la presse; la liberté des cultes; le système représentatif; le libre consentement des levées d'hommes et d'impôts; la responsabilité des ministres; l'irrévocabilité des ventes de biens nationaux de toute origine; l'inviolabilité des propriétés; l'abolition de la dîme, de la noblesse, ancienne et nouvelle, héréditaire, de la féodalité; l'abolition de toute confiscation des biens; l'entier oubli des opinions et des votes politiques émis jusqu'à ce jour; l'institution de la Légion-d'Honneur; les récompenses dues aux officiers et aux soldats; les secours dus à leurs veuves; l'institution du jury; l'inamovibilité des juges; le paiement de la dette publique;

« N'aurait qu'une existence éphémère et n'assurerait point la tranquillité de la France ni de l'Europe.

« Que si les bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues ou violées, les représentants du peuple français, s'acquittant aujourd'hui d'un devoir sacré, protestent d'avance à la face du monde entier contre la violence et l'usurpation. Ils confient le maintien des dispositions qu'ils proclament à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures! »

FIN DU TOME CINQUIÈME.

The 'M***' mystérieux de la correspondance [illegible]

TABLE DES MATIÈRES

NTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA DU TOME CINQUIÈME.

Page 112, ligne 19, *Français de Nantes*, lisez : *Fouché de Nantes.*

— 191, note, *miss Burnet*, lisez : *miss Burnay.*

— 203, ligne 1re, *John*, lisez : *Saint-John.*

— 271, note, *le colonel Burr fut acquitté*, lisez : *Le colonel Burr fut mis en liberté sous caution; l'accusation portée contre lui s'étant trouvée réduite à un simple fait de* misdemeanour, *il s'abstint de comparaître, se retira en Angleterre, et put revenir plus tard aux États-Unis.*

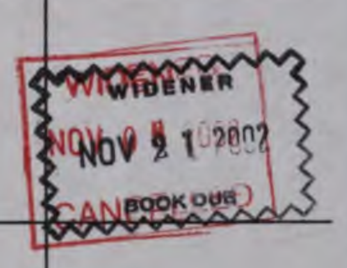
TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME.






3 2044 014 827 810


WIDENER
NOV 2 1 2002
BOOK DUE

